PETIT SÉMINAIRE de MONTRÉAL

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mdemontalemberte00mont

PQ
2366
.M7
A6
1869
SMRS

M. DE MONTALEMBERT

ET

EXTRAITS DE SES ŒUVRES.

GLOIRES DU CATHOLICISME

AU XIX^e^ SIÈCLE.

M. DE MONTALEMBERT

ET

EXTRAITS DE SES ŒUVRES.

PAR

M. l'Abbé M. DOURLENS.

ARRAS

NOUVELLE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR BRUNET, Éditeur, 1, rue de la Croix Rouge.

1869.

PRÉFACE.

Je dédie ce livre à la jeunesse catholique. C'est pour elle que je l'ai composé et que seront écrits ceux du même genre qui le suivront. En les publiant je n'ai qu'un but : apprendre à connaître et à aimer aux jeunes chrétiens de nos jours les gloires de l'Église, au XIX^e^ siècle.

Depuis quelque temps, des hommes se sont levés qui ne craignent point de déclarer du haut de leur suffisance que l'Église a fait son temps ; que cette reine, si longtemps vigoureuse, va enfin périr de décrépitude ; que cette épouse du Christ jadis si féconde a cessé d'enfanter. La Presse, qui, semblable à la pythie antique, se dresse chaque matin sur son trépied pour jeter, à tous les vents, les feuilles qu'elle a recouvertes de ses oracles, ne cesse de proclamer sa stérilité présente et d'annoncer sa mort prochaine, et de là viennent en partie l'indifférence et le dédain dont nous la voyons entourée.

Il suffirait d'ouvrir les yeux pour reconnaître l'imposture de ces accusations. Des voix plus autorisées que la mienne y ont d'ailleurs répondu déjà : je me permets d'y répondre à mon tour. Ma voix, je le sais,

ne sera qu'un faible écho ; mais pour défendre une mère, quand les aînés ont parlé, on pardonne aux plus petits de balbutier.

L'Église est vieille ; c'est vrai. Loin d'en rougir, disons-le avec orgueil, car sa vieillesse, comme celle de Sara, est une vieillesse féconde et aujourd'hui, comme dans ses plus beaux jours, de nombreux enfants forment sa couronne.

Et, en effet, jetons un regard sur sa glorieuse histoire : qu'a-t-elle produit dans le cours des siècles ?

Elle a produit des docteurs, des croisés, des apôtres, des martyrs, des pénitents et des vierges. C'est là ce qui a fait son triomphe dans le passé. C'est là, ajoutons-le, ce qui fait aujourd'hui sa force, et, il nous est permis de le dire, tous ces rayons épars semblent, de notre temps, se réunir en faisceau, pour former une auréole d'incomparable gloire rayonnant autour de la tête de l'Église, notre vieille mère.

L'Église produit des vierges. — « Oui, s'écrie avec une admiration émue le noble défenseur de la religion et de la liberté, que nous allons tout à l'heure admirer, oui, chaque jour, depuis le commencement du siècle où nous sommes, des milliers de créatures aimées sortent des châteaux comme des chaumières, des palais comme des ateliers, pour offrir à Dieu leur cœur, leur âme, leur corps virginal, leur tendresse et leur vie. Chaque jour, parmi nous et partout, des filles de grande maison et de grand cœur, et d'autres d'un cœur plus grand que leur fortune, se donnent, dès le matin de la vie, à un époux immortel. Elles accourent, continue-t-il, elles affluent pour prodiguer des soins infatigables aux infirmités les plus rebutantes, les plus prolongées de la pauvre nature humaine ; pour défricher les déserts de l'ignorance, de la stupidité enfantine, souvent si revêche et si

retive. Bravant tous les dégoûts, toutes les répugnances, toutes les dénonciations, toutes les ingratitudes, elles viennent par milliers, avec un courage et une patience indomptables, courtiser, caresser et soulager toutes les formes de la souffrance et du dénûment. » (1)

L'Eglise produit des pénitents. Il m'a été donné plusieurs fois, dans le cours de ma vie, de visiter un couvent habité par les généreux enfants de St-Bernard et jeté sur le flanc de l'une des plus hautes montagnes de la Flandre. (2) Eh bien ! je le demande à ceux qui ont passé quelques jours au sein de l'une de ces saintes maisons, véritables oasis qu'offre la solitude au milieu des agitations de ce siècle ; en voyant errer dans leurs longs et silencieux corridors ces hommes qui semblables aux encensoirs de nos autels, exhalent sans cesse aux pieds de Dieu le parfum de leurs prières et ne semblent vivre que pour le Ciel; en considérant leurs visages amaigris par les plus dures privations ; en les voyant assujétir leurs corps, déjà épuisés par les macérations, à des travaux pénibles et sans cesse renaissants ; en entendant, dans le silence des nuits, leurs voix fatiguées retentir sous les voûtes sépulcrales de leur sombre chapelle, ne se sont-ils point crus transportés au temps où les déserts étaient remplis d'illustres et intrépides soldats du Christ, parmi ces religieux des âges de foi dont une plume vaillante nous a naguère, dans un ouvrage monumental, raconté les admirables combats (3)? Non ! la pénitence n'est point exilée de notre siècle et si l'humilité ne cachait, sous ses voiles, ses héroïques dévouements, il nous serait donné de

(1) *Les Moines d'Occident*, par M. de Montalembert, t. V, p. 380.
(2) L'abbaye de N.-D. du Mont. (Mont des Cats, près Bailleul.)
(3) Les Moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert.

contempler en plein XIXe siècle dans leur effrayante vérité les sublimes folies de la croix qui étonnaient les contemporains des Pacome, des Arsène, des Jérome et des Paula. (1)

L'Eglise, dit-on, est décrépite; le sang de ses veines est épuisé. Aujourd'hui comme il y a dix-huit siècles cependant elle produit encore des martyrs.

Ouvrez quelqu'une de ces pieuses feuilles qui nous arrivent sous le titre modeste d'*Annales de la propagation de la foi* et lisez, si vous le pouvez, sans pleurer, les affreuses tortures que les tyrans modernes font endurer aux martyrs de nos jours.

La rage des persécuteurs a grandi, le courage des martyrs n'a pas diminué; et si le génie mauvais qui inspirait les Néron et les Domitien subsiste encore, le Dieu qui animait les Laurent et les Blandine réside toujours dans les cœurs de bronze de leurs successeurs. En voulez-vous la preuve ? Elle se trouve à Paris, au séminaire des Missions étrangères. Là existe une chambre appelée la *Chambre des Martyrs*. Dans cette chambre, nous dit l'auteur d'un livre charmant (2), « l'on garde les reliques des membres de la communauté qui ont confessé Dieu par la perte de la vie. Là, ajoute-t-il, sont les glaives qui les ont frappés, les cangues et les chaînes qu'ils ont portées, les cordes et les fouets qui ont déchiré leur chair, les linges teints de leur sang, quelques restes de haillons, quelques débris de leurs ossements sacrés, qui probablement, dès ce bas monde, ont tressailli à la vue du fils de Dieu. »

Mais « *sanguis martyrum, semen Christianorum*, disait Tertullien de son temps. Cette parole est encore

(1) Voyez par exemple la vie du R. P. Lacordaire, par le R. P. Chocarne.

(2) *M. Louis Veuillot*, dans *Çà et là*.

une vérité aujourd'hui, et les chrétiens se multiplient par le monde.

Les Apôtres modernes sillonnent la terre dans tous les sens. Après avoir dit adieu à leurs parents, à leurs amis, à toutes les joies d'ici bas, comme d'autres François Xavier, ils s'enfoncent dans les forêts, ils courent à travers les rochers, pour gagner quelques âmes à Jésus-Christ. Chaque jour, avec un dévoûment héroïque, ils supportent les intempéries des saisons et des climats ; arrosent de leur sueur et quelquefois de leur sang les contrées les plus ignorées pour y faire pousser les rejetons de cet arbre immortel que le Christ a planté sur le Calvaire.

L'Eglise produit encore des docteurs. — Peu de siècles ont pu contempler un tel ensemble de noms illustres et jamais peut-être la hiérarchie sacerdotale n'a compté dans ses rangs plus de vaillants défenseurs de l'Eglise.

La chaire a retrouvé dans notre temps les accents pathétiques et la solide éloquence de ses jeunes années. Le souffle qui inspirait et animait les Augustin, les Ambroise, les St-Jean-Chrysostome semble revivre dans la poitrine de nos grands orateurs catholiques. Sur chacun de nos sièges épiscopaux siége la vertu unie à la science ; qu'il nous soit permis de le dire avec une fierté toute filiale, nos évêques sont semblables à de véritables phares, recevant leur lumière de cet astre radieux qui brille sur la Ste-Montagne qu'on appelle Rome et en projetant des reflets éblouissants sur leurs peuples, chacun à sa manière, mais tous d'une façon merveilleuse.

Et le prochain Concile, pour la réunion duquel s'élèvent en ce moment des prières de tous les coins des deux mondes, fera luire aux yeux des nations, réunies en faisceau toutes les lumières de l'Eglise et

fera voir aux plus aveugles que le flambeau, déposé par le Christ entre les mains de l'Eglise il y a dix-huit siècles, n'a perdu aucune de ses clartés.

Oui, soyons fiers de notre mère ; jamais elle n'a été plus heureusement féconde. Après avoir traversé les épreuves du dernier siècle et les épreuves non moins redoutables qu'elle a subies de nos jours, elle a encore eu assez de force pour enfanter des croisés.

Et quels croisés ! Les ennemis de l'Eglise ont été forcés, tout en leur prodiguant d'injurieuses épithètes, de reconnaître la vaillance de leurs bras, la générosité de leur sacrifice, la grandeur de leur courage, l'héroïsme de leur charité, la vigueur indomptable de leur foi.

L'histoire redira avec admiration l'invincible énergie de cette poignée de braves, allant, poursuivis par les plates railleries de vils calomniateurs, mourir, sous les enseignes du Pape-roi, leur pontife et leur père. Déjà le monde est rempli de leurs exploits et leurs adversaires farouches et pleins de jactance, portant au dos les marques indélébiles de la lâcheté et de la félonie, ont reconnu eux-mêmes par la rapidité de leur fuite ce que peut dans le cœur du guerrier le courage qui puise sa force dans la foi.

Ne craignons pas de le dire : les croisés modernes ont vaincu leurs ancêtres. Ils paraîtront devant la postérité, portant sur leurs fronts de vingt ans les lauriers des combattants illuminés par la douce auréole de la sœur de charité.

Mais, outre les soldats de l'épée, il y a les soldats de la parole et les soldats de la plume.

Ils n'ont pas, de nos jours, fait défaut à l'Église. Au commencement de ce siècle, Chateaubriand la pare des charmes enchanteurs de sa riche imagination; de Maistre, de Bonald et un peu plus tard l'infortuné

de la Mennais, déblaient sa route des débris amoncelés par le siècle matérialiste de Voltaire, et de Jean-Jacques. Lorsque le temps des luttes arrive, cette reine incomparable continue sa marche triomphale, précédée, entourée, par les vaillants champions de de l'école catholique, à la tête de laquelle marche, comme un géant, le chef de ces croisés d'un nouveau genre, l'intrépide comte de Montalembert. A mesure que les dangers se multiplient, que les adversaires de l'Eglise deviennent plus nombreux, le front de bataille de cette armée d'élite se déploie et répond à toutes les attaques. Du Parlement, du Journalisme, de l'Institut sortent de courageux et habiles soldats. L'histoire, la philosophie, la science, la poésie, les arts eux-mêmes deviennent, entre les mains de ces vaillants, des armes puissantes avec lesquelles ils défendent leur mère, dans le passé, dans le présent, lui préparent l'avenir et flagellent ses ennemis.

Or, toutes ces admirables gloires de l'Eglise Catholique sont-elles connues ?

Nous ne le pensons pas, et il est dur de le dire, il est des catholiques même dévoués, qui connaissent les aventures des héros fabuleux des romans impurs qui inondent notre littérature; les chants lubriques des poétereaux qui la salissent; les drames cyniques qui déroulent leurs scènes immondes sur les tréteaux de nos ignobles théâtres, et qui ignorent non-seulement les œuvres et les écrits de nos célébrités catholiques contemporaines, mais qui savent à peine leur nom.

Etrange anomalie ! Ils ont du temps et de l'admiration pour les ennemis de l'Eglise ; ils n'en ont pas pour ceux qui la défendent.

Avouons-le, c'est fuir la famille pour aller à l'étranger. C'est faire comme le prodigue; quitter les bons

exemples et les excellents conseils du foyer, pour courir après les folles aventures ; c'est aller dissiper son temps, son argent, ses facultés, au profit de ses plus perfides ennemis; c'est renoncer aux plus nobles jouissances, aux plaisirs les plus purs et les plus féconds, pour courir après de volages distractions, après des plaisirs qui laissent le vide dans l'intelligence et déposent dans le cœur de mortels poisons.

Il est du devoir des catholiques de combattre cette fatale tendance. Chacun de nous doit s'efforcer d'attirer ceux qui l'entourent à la source où est la vie. La vie se trouve où est la vérité et la vérité n'apparaît guère aujourd'hui que dans les œuvres catholiques. C'est à l'école des fidèles enfants de l'Eglise qu'un chrétien doit aller chercher les principes capables de diriger sa conduite. C'est en les étudiant, eux et leurs œuvres, que l'on apprendra à fouler aux pieds le respect humain, ce redoutable ennemi des lâches; que l'on trouvera la force de résister aux basses passions de la nature déchue ; que l'on fortifiera son caractère contre les déceptions de la vie : en un mot que l'on deviendra plus homme (*vir*), en devenant plus chrétien.

C'est dans le dessein de contribuer, selon la faiblesse de nos forces, à cette œuvre, que nous avons entrepris la galerie des gloires modernes de l'Eglise, dont nous donnons aujourd'hui le premier volume.

Convaincu que le plus sûr moyen de connaître les hommes, les contemporains surtout, est de les entendre parler, de les voir à l'œuvre, d'entrer dans leurs pensées, de mettre la main sur leur cœur, nous avons multiplié les citations. Ces citations ne seront peut-être pas toujours approuvées par les gens de lettres, et ceux qui connaissent les œuvres que nous analysons, trouveront que nous aurions quel-

quefois pu mieux choisir. L'obligation que nous nous sommes imposée de donner une idée aussi complète que possible de leurs œuvres, nous servira d'excuse.

Nous tenons, du reste, à le dire. Nous ne faisons pas œuvre de polémique. Tous les hommes qui ont mis leurs talents au service de l'Église, ont droit à notre amour, à notre respect et à notre reconnaissance. Nous les aimons, nous les vénérons, et c'est pour les faire vénérer et aimer, que nous écrivons. Enfin, nous n'avons aucune peine à l'avouer, pour faire ce livre, nous nous sommes plus servi de notre memoire et de nos lectures, que de notre propre fonds.

Pourquoi avons-nous pris M. de Montalembert pour sujet de début?

Ce volume répondra.

Haravesnes, 16 juillet 1869.

CHAPITRE PREMIER.

Famille de Montalembert. — Naissance de Charles-Forbes Comte de Montalembert. — Son éducation. — Ses études classiques. — *L'Université.*

1810-1829

Parmi les familles nobles dont s'honore le Poitou, il ne s'en trouve peut-être point qui soient plus anciennes que celle de Montalembert. On la voit paraître avec honneur aux plus beaux jours de la chevalerie française. François Ier disait : « *Nous sommes quatre gentilshommes de la Guyenne, qui combattrons contre tous allans et venans de la France, moi, Sanzac, Montalembert et la Chasteigneraye.* »

Ce vaillant Montalembert d'Essé, déjà célèbre sous Louis XII, fut, à cause de ses nombreux faits d'armes, nommé premier gentilhomme de la Chambre. Les courtisans ratifièrent ce choix par leurs sympathiques acclamations : ils remarquèrent néanmoins avec finesse que le nouveau chambellan « *était plus propre à donner une camisade à l'ennemi qu'une chemise au roi.* »

Cette parole était juste et on peut aussi l'appliquer avec vérité à tous ses descendants. A chaque siècle, en effet, le glorieux nom de la maison de Montalembert retentit dans les fastes militaires de la France.

Son désintéressement, du reste, égala toujours son courage. A l'avénement des Bourbons, le pouvoir se concentrant de plus en plus entre les mains de la royauté, la

vieille noblesse française se divisa en deux parts : la première se pressa dans les antichambres du roi pour y briguer les distinctions de la Cour ; l'autre, préférant une liberté obscure à un brillant esclavage, se retira dans la province. Les de Montalembert furent de ce nombre, et, loin d'aller au-devant de la faveur, ils l'évitèrent lorsqu'elle se présenta à eux. Au XVII^e^ siècle, M^me^ de Maintenon, devenue leur alliée par parenté, leur offrit en vain sa puissante protection. Ils dédaignèrent ses offres qui semblaient alors être celles de la fortune et continuèrent de demander à la bravoure et à la science l'illustration de leur nom.

La guerre de sept ans les fit briller d'un vif éclat. Marc René, marquis de Montalembert, par la bravoure et l'habileté qu'il déploya aux siéges de Kehl et de Philipsbourg, se plaça parmi les plus grands généraux de son temps. Sa gloire s'accrut encore pendant la guerre de Bohême, et l'emploi qu'il sut faire de ses loisirs, lui acquit la réputation méritée de savant distingué et même de poëte facile.

Lorsque le volcan de la révolution dissémina par l'Europe les grandes familles de la France, Jean de Montalembert, son frère, se retira en Angleterre avec son fils Marc-René, alors âgé de quinze ans.

Marc-René, en qui l'on remarquait une fougue toute chevaleresque, servit d'abord sous son père dans l'armée des émigrés. Il prit ensuite du service dans l'armée anglaise et fut successivement envoyé en Égypte, en Hollande et aux grandes Indes. Il assista dans l'armée de Wellington, en 1808 et 1809, aux campagnes d'Espagne et de Portugal, et, de retour en Angleterre, il épousa Élise Forbes, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de l'Écosse.

C'est de ce mariage que naquit à Londres, en 1810, *Charles Forbes*, COMTE DE MONTALEMBERT, dont nous allons esquisser la vie.

La première éducation du jeune Charles fut confiée à un ancien oratorien, M. l'abbé Le Monnier Laquarrée (1). Ce prêtre vénérable dirigea vers les sphères élevées de la foi toutes les aspirations de l'âme ardente de son disciple, et, il est permis de le dire, ce fut au cœur du vieil ami de sa famille que M. de Montalembert puisa cet amour profond de la religion, qui lui inspira par la suite des accents remplis d'une si noble éloquence et lui valut l'honneur de marcher à la tête d'une croisade contre les ennemis de l'Église et de la société.

En 1814, son père était colonel et chef d'état-major. Il rentra à Paris, à la suite des Bourbons, avec toute sa famille, reçut le grade de colonel dans l'armée française et fut, peu de temps après, nommé membre de la Chambre des pairs.

Le jeune Charles fut placé dans une pension dirigée par un anglais, puis au collége Henri IV. La gravité précoce de son esprit et son ardeur pour le travail le firent avancer d'un pas rapide et sûr dans les études classiques. Il s'initia promptement aux délicatesses des langues grecque et latine et particulièrement de cette dernière qu'il traduit avec une heureuse facilité. Les nombreux voyages que nécessitèrent les positions diverses occupées par son père le familiarisèrent peu à peu avec les principales langues de l'Europe, et, depuis longtemps déjà, M. de Montalembert parle, non-seulement avec correction, mais aussi avec élégance, outre le français et l'anglais, sa langue maternelle, le suédois, l'allemand, le polonais, l'espagnol et l'italien.

L'histoire fit ses délices dès ses plus tendres années, et il étudia avec amour les phases diverses de l'humanité, ne se contentant point d'apprendre exactement les faits, mais s'appliquant à en découvrir les causes dans les événe-

(1) Mourut en 1838 à Viens. M. de Montalembert lui resta attaché et reconnaissant, jusqu'au dernier jour.

ments qui les ont précédés et à en poursuivre les conséquences à travers les âges postérieurs. A l'encontre des esprits superficiels qui effleurent toutes les questions et n'en approfondissent aucune, il s'habitua de bonne heure à se rendre un compte exact de ce qu'il lisait et entendait, et à ne reculer devant aucune fatigue pour arriver, en toute chose, à une scrupuleuse exactitude. Cette habitude, si pénible à prendre mais si féconde en résultats, devint pour lui plus tard un véritable besoin et un véritable plaisir.

Il termina ses études à Sainte-Barbe-Nicole (collége Rollin), et couronna sa philosophie en remportant, en 1829, au concours général, le premier prix de dissertation française.

Grâce à la trempe énergique de son caractère et aux enseignements profondément catholiques qu'il avait reçus dans son enfance, il résista au torrent de scepticisme et d'immoralité qui entraînait alors tant de jeunes âmes et traversa, sans faillir, les dangers auxquels l'exposaient une imagination bouillante et un cœur sensible et que présentait pour la foi et pour les mœurs l'Université de cette époque. Si l'on veut, du reste, comprendre quel était alors le triste état de l'éducation en France, il suffit de lire la peinture qu'il en traçait lui-même quelques mois plus tard:

« Vous le savez, y a-t-il un seul établissement de l'Université où un enfant catholique puisse vivre dans sa foi? *Le doute contagieux, l'impiété froide et tenace* (1) ne règnent-ils pas sur toutes les jeunes âmes qu'elle prétend instruire? n'en sont-elles pas trop souvent souillées, ou pétrifiées, ou glacées? L'immoralité la plus flagrante, la plus monstrueuse, la plus dénaturée, n'est-elle pas inscrite dans les registres de chaque collége, et dans les sou-

(1) La Mennais.

venirs de chaque enfant qui y a passé seulement huit jours (1) ? »

L'Université, dit-il ailleurs, « voilà la source où les générations successives vont boire le poison qui dessèche jusque dans ses racines la disposition naturelle de l'homme à servir Dieu et à l'adorer.

» Là s'établit entre les maîtres et les élèves cette intelligence, le plus souvent tacite, mais parfois avouée, qui relègue au rang des préjugés et des conventions sociales toutes les vérités de la révélation. Là s'enseigne, non-seulement dans la chaire, mais dans toutes les habitudes et dans tous les détails de la vie, l'art de mépriser philosophiquement le joug de la loi du Seigneur. Là s'élabore l'idée si répandue parmi nous, que pour être ce qu'on appelle dans le jargon du jour un *homme sérieux*, un *homme pratique*, il faut n'être astreint aux observances d'aucun culte. Là se développe cette maladie étrange et monstrueuse de l'esprit qui consiste à adopter comme vraies dans le passé, et pour un temps seulement, les solutions éternelles de la révélation chrétienne, à transformer des obligations de conscience en événements purement historiques, et à admettre comme un bienfait social le Christianisme, dont on retranche la divinité du Christ ; comme si le Christianisme ainsi mutilé, loin d'être un bienfait, ne devenait pas la déception la plus scandaleuse et la plus prolongée qui ait jamais été imposée à l'homme (2). »

(1) Discours prononcé à la Chambre des Pairs, le 19 septembre 1831 (*Procès de l'École libre*). — Œuvres de M. de Montalembert, tome Ier, page 14.

(2) *Du devoir des catholiques dans la question d'enseignement*, publ. en octobre 1843, page 316 du tome IV des Œuvres de M. de Montalembert.

CHAPITRE II.

Séjour en Suède. — Voyage en Irlande. — *L'Irlande.* — *Le clergé anglican et le clergé catholique.* — *Une messe en Irlande.* — Entrevue de M. de Montalembert et d'O'Connel.

1829 - 1830

M. de Montalembert avait contracté dans les colléges de l'Université une véritable passion pour le travail. Il la conserva en entrant dans le monde et elle fut sa sauvegarde au milieu des nouveaux dangers qu'il eut à affronter. Les années de son adolescence furent calmes et laborieuses; et les précieux moments que la jeunesse frivole de nos jours dissipe le plus souvent en de coupables divertissements ou en de stériles occupations, il les consacra à de fécondes études et à des voyages, qui, à cause de sa curiosité naturelle, se transformaient en de véritables excursions scientifiques. Son père, qui avait été ambassadeur à Stuttgard, venait d'être envoyé à Stockolm. C'est là que M. de Montalembert alla passer l'année qui suivit sa sortie du collége, et, esprit profondément observateur, il publia dès 1830, dans la *Revue Française*, un *Essai sur la liberté constitutionnelle en Suède.* Il avait alors dix-neuf ans. On voit déjà en germe dans cet écrit la netteté d'exposition, l'élévation de vue et la finesse d'appréciation qui distingueront plus tard le grand orateur.

De Suède, M. de Montalembert partit pour l'Irlande. Il y était poussé par l'amour qu'il portait à cette géné-

reuse mais infortunée nation et par le désir d'étudier de ses yeux l'oppression que lui faisait endurer l'Angleterre. Bien que l'Irlande eût, sous la puissante direction d'O'Connel, conquis son indépendance religieuse, elle n'en était pas moins digne des sympathies de tous les hommes de cœur, et il nous sera instructif de la parcourir à la suite du jeune voyageur. Son récit est empreint d'un enthousiasme ardent et réfléchit toutes les émotions de sa belle âme. Il nous montrera d'ailleurs quels étaient, dès cette époque, l'esprit et les idées de M. de Montalembert. Ce fut avec un pieux respect qu'il foula le sol de la Palestine moderne.

« L'Irlande, dit-il, me semble devoir être la Terre-Sainte de nous autres catholiques des siècles froids et civilisés. Comme les chrétiens du moyen âge, fatigués des combats et des violences de leur époque, tournaient sans cesse leur pensée vers la contrée où leur foi avait surgi paisible, innocente, céleste, et de temps à autre se précipitaient avec une incroyable ardeur aux lieux qui renfermaient le berceau et la tombe du Sauveur ; ainsi nous, du sein de cette civilisation qui nous énerve et nous ennuie, nous devrions aller en pèlerinage à ce débris vivant du moyen âge, et nous reposer quelques instants sous son ombre. La verdure et la virginité du pays, la jeunesse morale et le fervent enthousiasme du peuple, rafraîchiraient nos imaginations qu'une activité factice a épuisées, et nos cœurs usés par le vide des révolutions et la fumée de l'industrialisme. Nous y verrions ce que peut la foi quand elle sait être libre ; et, agenouillés dans les rudes chapelles de l'antique religion, nous comprendrions comment un pays, dédaigné par la civilisation, a pu produire un peuple de héros, toujours prêt à redevenir ce qu'il avait été, un peuple de martyrs. » (1)

(1) *Lettre sur le Catholicisme en Irlande.* — Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 127.

Martyre, l'Irlande l'a été, elle l'est encore, et son bourreau est le clergé anglican. Jetant un regard sur la honteuse histoire de ce vil persécuteur, le jeune ami de la liberté est saisi d'une violente indignation et il accable de ses traits acérés cette église batarde toute composée de « révérends pillards », de curés chasseurs ou fermiers qui, par des exactions aussi monstrueuses qu'injustes, accumulent d'immenses richesses et vont, dans leur basse cupidité, jusqu'à faire restaurer par des catholiques leurs propres églises et leur enlèvent jusqu'aux champs où reposent les pères de leur race et les premiers martyrs de leur foi.

« C'est cet *établissement* religieux et légal, s'écrie-t-il, qui est le véritable fléau de l'Irlande, qui irrite la plaie toujours vivante de la conquête étrangère, qui épuise le pays et absorbe les ressources que lui laisse la coupable absence de ses principaux propriétaires. Un système d'exactions permanentes et monstrueuses est devenu la base de l'existence d'un corps de prêtres, à qui nous osons à peine donner le nom d'Eglise. On a vu des Eglises se gorger de biens au milieu des populations dévouées à leur culte, attachées avec fanatisme à leurs cérémonies, et recevoir, en échange de leurs donations, des prières et des consolations religieuses qui ne leur semblaient pas trop chèrement payées; mais ce qu'on n'a vu nulle part, ce que la postérité ne comprendra qu'avec surprise et indignation, c'est qu'une Eglise se soit trouvée assez avide, assez insensée pour dévorer les richesses d'un pays auquel elle n'inspire qu'une profonde aversion, pour se nourrir de la substance d'un peuple qu'elle proclame elle-même égaré, impie et idolâtre. Quand les prêtres espagnols marchèrent à la conquête de l'Amérique, ils eurent plus de pudeur: ils firent des prosélytes avant de faire des tributaires, et s'ils abandonnèrent la pauvreté évangélique, leurs richesses corruptrices leur étaient

du moins prodiguées par des mains catholiques. Il en a été autrement en Irlande : à défaut de conviction, on lui a demandé de l'argent, et l'hérésie, frappée dès sa naissance d'une immortelle stérilité, s'est dédommagée sur les bourses du peu d'empire qu'elle exerçait sur les cœurs; le pays qu'elle n'a pu convertir, elle s'est mise, systématiquement et pendant trois siècles, à le piller. » (1)

Mais, depuis trois siècles, cette hérésie pillarde et voleuse a devant elle un adversaire capable de lasser son avidité par son désintéressement, de vaincre son despotisme par sa noble indépendance et qui a juré devant Dieu d'être pauvre et libre.

« *Liberté ! pauvreté!* tel fut le cri que poussèrent les prêtres du Dieu vivant, lorsqu'à l'aurore d'une persécution qui a duré trois cents ans, ils se virent rejetés, eux et leur peuple fidèle, dans les fondrières et les déserts de l'Irlande. Ils comprirent dès lors quelle mission le Ciel leur réservait ; ils l'acceptèrent avec une sainte et solennelle reconnaissance; ils lui ont gardé une immortelle fidélité. Ils comprirent que pour sauver la foi dans cette île où elle avait été si brillante et si féconde, il fallait en faire la vie et la seule ressource du peuple conquis et esclave; que, pour l'enraciner dans les cœurs, il fallait l'enlacer à un amour acharné de la liberté et de la nationalité; ils firent tout cela. Ils comprirent de plus que, pour qu'il y eût alliance entre eux, il leur fallait devenir pauvres et nus comme lui; ils le devinrent. L'hérésie conquérante les supplia de rester pour elle dans les riches cathédrales où reposaient les os de leurs prédécesseurs; ils en sortirent dédaigneusement. Elle les poursuivit ensuite à outrance, et voulut leur arracher le morceau de pain que le pauvre partageait avec eux; ils eurent faim et restèrent. Quand elle vit leur misère, elle

(1) *Lettre sur le Catholicisme en Irlande*, publiée dans *l'Avenir*. Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 130.

décerna une récompense légale à l'apostasie ; nul ne vint la réclamer. Elle ferma leurs séminaires et déporta leurs professeurs ; ils allèrent s'instruire à l'étranger et revinrent instruire leurs frères Elle leur imposa un serment et des prières sous peine de mort ; ils refusèrent et moururent. Elle mit alors leur tête à prix, condamna les prêtres qui célébraient des mariages à être pendus, et à être écartelés ceux qui reviendraient de leur exil ; ils firent des mariages, revirent leur pays, et moururent. Désespérant de vaincre leur obstination par les supplices, elle eut recours à l'hypocrisie légale ; elle leur offrit un riche salaire et renouvela trois fois cette offre : trois fois ils lui répondirent par un unanime mépris. Toujours libres et toujours pauvres, ils surent se garder purs de tout contact avec la civilisation anglaise, née de la religion catholique, et révoltée contre sa mère. Jamais et nulle part, ni au pied du gibet ni à la barre des parlements, ils n'ont fait de pacte avec cette fille dénaturée ; et Dieu leur a tenu compte de ce long et implacable refus. Car tandis que l'hérésie, rongée par ses richesses et ses remords, se débat, dans les angoisses de la mort, sur le sol qu'elle a si longtemps ensanglanté, le catholicisme s'élance, jeune et vainqueur, à de nouvelles destinées. » (1)

M. de Montalembert, dans une page écrite avec un pinceau d'artiste, nous montre la source où s'alimentent la foi et la charité de ce peuple héroïque qui grandit sous le fouet de la persécution. L'hérésie triomphante lui a enlevé ses temples, mais il pardonne et se console ; car il se rappelle que le Dieu qu'il adore, choisit pour premier temple sur la terre une étable abandonnée, et c'est avec confiance qu'il vient l'invoquer dans ses chapelles pauvres et délabrées.

« Je n'oublierai jamais, dit le noble voyageur, la pre-

(1) *Lettre sur le Catholicisme en Irlande.* — Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 138.

mière messe que j'entendis dans une chapelle de campagne. J'arrivai un jour au pied d'une éminence dont la base était revêtue d'une ancienne plantation de sapins et de chênes ; je mis pied à terre pour y monter. A peine avais-je fait quelques pas que mon attention fut attirée par un homme agenouillé au pied d'un de ces sapins ; j'en vis bientôt plusieurs autres dans la même posture ; plus je montais, plus ce nombre de paysans prosternés était considérable ; enfin, au sommet de la colline, je vis s'élever un édifice en forme de croix, construit en pierres mal jointes, sans ciment, et couvert de chaume. Tout autour, une foule d'hommes grands, robustes et énergiques, était à genoux, la tête découverte, malgré la pluie qui tombait par torrents et la boue qui fléchissait sous eux. Un profond silence régnait partout. C'était la chapelle catholique de Blarney, et le prêtre y disait la messe. J'arrivai au moment de l'élévation, et toute cette fervente population se prosterna le front contre terre. Je m'efforçai de pénétrer sous le toit de l'étroite chapelle qui regorgeait de monde. Pas de siége, pas d'ornements, pas même de pavé : pour tout plancher, la terre humide et pierreuse, un toit à jour, des chandelles en guise de cierges. J'entendis le prêtre annoncer, en irlandais, dans la langue du peuple catholique, que tel jour il irait, pour abréger le chemin de ses paroissiens, dans cette cabane qui deviendrait, pendant ce temps-là, la maison de Dieu, qu'il y distribuerait les sacrements et qu'il y recevrait le pain dont le nourrissent ses enfants. Bientôt le Saint Sacrifice fut terminé ; le prêtre monta à cheval et partit ; puis chacun se leva et se mit lentement en route pour ses foyers ; les uns, laboureurs itinérants, portant avec eux leur faux de moissonneur, se dirigèrent vers la chaumière la plus voisine pour y demander une hospitalité qui est un droit ; les autres, prenant leurs femmes en croupe, regagnèrent leurs lointaines demeures. Plusieurs

restèrent pour prier plus longtemps le Seigneur, prosternés dans la boue, dans cette silencieuse enceinte, choisie par le peuple pauvre et fidèle au temps des anciennes persécutions. » (1)

M. de Montalembert « s'était agenouillé avec ces pauvres chrétiens : il se releva le cœur plein de fierté et de bonheur en songeant que lui aussi était de cette religion qui ne meurt point. » Mais, avant de quitter l'héroïque nation dont il venait d'admirer les vertus, il voulut visiter celui qu'elle regardait, après Dieu, comme son unique secours, comme son suprême défenseur. Ce fut à Derrynane que le jeune comte vit pour la première fois le grand agitateur de l'Irlande, l'illustre O'Connel.

Cet homme puissant, qui, après avoir été le vengeur de sa patrie, allait en devenir le libérateur, régnait alors « par la seule force de sa parole, sur les cœurs, sur les bras, sur la bourse de cinq millions d'hommes » (1). Sa simplicité admirable, sa foi profonde et naïve, son ardente piété, sa conversation pleine de science et de poésie firent, sur le jeune voyageur, une profonde impression. Il connaissait déjà l'énergie de son courage, son indomptable persévérance, son habileté, ses travaux, ses combats ; il venait de voir les effets merveilleux de l'association catholique fondée par ses soins ; les échos de l'Irlande lui avaient redit les accents de son éloquence mâle, forte, parfois inculte mais toujours pathétique et populaire. Aussi reçut-il avec une reconnaissance enthousiaste les leçons et les vœux qui sortirent de sa bouche et de son cœur.

O'Connel montra à son disciple passager le but où devaient tendre les catholiques de France, et la règle qu'ils

(1) *Lettre sur le Catholicisme en Irlande.* — OEuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 161.

(1) *Intérêts catholiques au XIXe siècle,* par M. de Montalembert, pag. 28 du tome V des OEuvres complètes.

devaient suivre : « Affranchir l'Eglise du joug temporel par des moyens légaux et civiques, et en même temps séparer sa cause de toute cause politique » (1).

La suite de ce récit fera voir si M. de Montalembert se montra digne de celui qu'il appelle avec amour et vérité son maître, son modèle, son glorieux précepteur. Les circonstances semblaient du reste l'inviter à mettre en pratique les conseils qu'il venait de recevoir.

(1) *Discours à O'Connel*, le 27 mars 1847, pag. 156 du tome II des œuvres de M. de Montalembert.

CHAPITRE III.

Révolution de 1830. — Fondation de l'Avenir. — *Lacordaire.* *La Pologne.*

1830

La France, en effet, était de nouveau frappée par la Révolution. Charles X, forcé d'abandonner son trône et condamné à l'exil, laissait le pays en proie à une perturbation fiévreuse que devait contenir avec peine le gouvernement constitutionnel de Louis-Philippe.

Le clergé, longtemps tenu en servitude par le premier consul devenu Empereur, avait salué avec enthousiasme le soleil levant de la Restauration et avait imprudemment confondu sa cause avec celle de l'ancienne monarchie. On le considéra comme un vaincu et on le traita comme tel, et ce fut surtout contre lui que se déchaînèrent les flots de la Révolution. Des croix furent renversées, des églises profanées, des presbytères pillés, des prêtres insultés ; et à ces agressions brutales succéda bientôt une persécution plus savante mais non moins perfide. Au milieu de ces épreuves, les catholiques ne se découragèrent pas. Il fallait opposer une digue au torrent; la digue se forma.

Des membres éminents du clergé s'unirent à des laïques pieux et instruits pour la défense de la liberté. On fonda un journal qui reçut le nom d'*Avenir*. La rédaction fut nombreuse et brillante. Autour de M. de la

Mennais (1), déjà connu par des écrits tout remplis d'une nerveuse éloquence, et qui venait de déserter la cause monarchique pour ne plus défendre, disait-il, que la cause de l'Église catholique, vinrent se ranger alors dans toute la vigueur de leur jeunesse et de leur talent : MM. Gerbet (2), Rohrbacher (3), de Coux, Waille, et Lacordaire. Leur but avoué était de « défendre la liberté de l'Église contre les empiètements de l'État et les préjugés du faux libéralisme, comme aussi de faire comprendre et pratiquer aux catholiques les institutions libérales que la France et beaucoup d'autres peuples de l'Europe avaient alors ou conquises ou réclamées. »

Le journal prit pour devise : *Dieu et la liberté*. Son action devait être secondée par une association à laquelle on donna le nom d'*agence générale pour la défense de la liberté religieuse* (4).

(1) *de la Mennais* (Félicité Robert), naquit à Saint-Malo en 1782, et fut ordonné prêtre en 1816. Il publia en 1817 le 1er volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Le 2e volume de cet ouvrage parut en 1820. Il renfermait des erreurs qui devaient aboutir à l'abîme où devait se perdre l'illustre écrivain.

(2) Né en 1798 et mort évêque de Perpignan en 1864.

(3) L'abbé Rohrbacher est mort en 1856. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Le plus important est l'*Histoire universelle de l'Église*, en 29 volumes in-8°.

(4) L'agence générale était composée d'un conseil de neuf personnes, dont M. l'abbé F. de la Mennais était le président, et de donateurs associés. Voici les principaux objets dont elle devait s'occuper :

1° Le redressement de tout acte contre la liberté du ministère ecclésiastique, par des poursuites devant les Chambres et devant tous les Tribunaux, depuis le Conseil d'État jusqu'à la Justice de paix. Dans les procès les plus importants, des publications de mémoires judiciaires, plaidoyers, etc., devaient être faites aux frais de l'agence générale, et répandues par toute la France.

2° Le soutien de tout établissement d'instruction primaire, secondaire et supérieure contre tous les actes arbitraires attentatoires à la liberté d'enseignement, sans laquelle il n'y a plus ni liberté ni religion.

M. de Montalembert, déjà préparé au combat par ses études et ses voyages, accourut du fond de l'Irlande, pour s'adjoindre à cette troupe d'élite.

L'*Avenir* était fondé depuis trois mois environ, lorsqu'il se présenta chez M. de la Mennais. Le grand écrivain conversait avec un prêtre, l'un de ses plus jeunes collègues. Ébloui et dominé par les vues profondes et la mâle éloquence de celui qu'on appelait à cette époque le dernier des Pères de l'Église, M. de Montalembert se sentit plus doucement attiré par la parole à la fois impétueuse et insinuante de son jeune compagnon.

Celui-ci « avait vingt-huit ans ; il était vêtu en laïque (l'état de Paris ne permettant pas alors aux prêtres de porter leur costume). Sa taille élancée, ses traits fins et réguliers, son front sculptural, le port déjà souverain de sa tête, son œil noir et étincelant, je ne sais quoi de fier et d'élégant en même temps que de modeste dans toute sa personne, tout cela n'était que l'enveloppe d'une âme qui semblait prête à déborder, non-seulement dans les libres combats de la parole publique, mais dans les épanchements de la vie intime. La flamme de son regard lançait à la fois des trésors de colère et de tendresse ; elle ne cherchait pas seulement des ennemis à combattre et à renverser, mais des cœurs à séduire et à conquérir. Sa voix, déjà si nerveuse et si vibrante, prenait souvent des accents d'une infinie douceur. Né pour combattre et pour aimer, il portait déjà le sceau de la double royauté de

3° Le maintien du droit qui appartient aux Français de s'unir pour prier, pour étudier ou pour obtenir toute autre fin légitime également avantageuse à la religion, aux pauvres et à la civilisation.

4° L'agence générale était destinée à servir de lien commun à toutes les associations locales déjà établies en France, ou qui s'y établiraient dans le but de former une assurance mutuelle contre toutes les tyrannies hostiles à la liberté religieuse.

(Extrait du Prospectus de l'Agence générale).

l'âme et du talent. » « Il m'apparut, dit M. de Montalembert, charmant et terrible, comme le type de l'enthousiasme du bien, de la vertu armée pour la vérité. Je vis en lui un élu, prédestiné à tout ce que la jeunesse adore et estime le plus : le génie et la gloire. Mais lui, plus épris encore des suaves joies de l'amitié chrétienne que des lointains échos de la renommée, me fit comprendre que les plus grandes luttes ne nous émeuvent qu'à demi ; qu'elles nous laissent la force de songer avant tout à la vie du cœur, que les jours commencent et finissent selon qu'un souvenir aimé se lève ou se tait dans une âme. C'est lui qui me parlait ainsi ; il ajoutait aussitôt : « Hélas ! nous ne devrions aimer que l'infini, et voilà pourquoi, quand nous aimons, ce que nous aimons est si accompli dans notre âme (1). »

Ce prêtre ardent et dévoué, cet homme de cœur et de génie, on l'a depuis longtemps reconnu, était M. l'abbé Lacordaire. Le lendemain de cette première entrevue, M. de Montalembert alla entendre la messe de son nouvel ami, et déjà tous deux « s'aimaient comme on s'aime dans ces purs et généreux élans de la jeunesse et sous le feu de l'ennemi (2). »

Lacordaire, par son amour passionné de l'Église et son dévouement opiniâtre à la vérité, par ses convictions libérales et ses généreuses illusions, représentait bien la jeune école de l'*Avenir*. La plus grande union, sinon de doctrine, du moins de cœur, existait, du reste, entre tous les rédacteurs du nouveau journal. M. de Montalembert puisa, dans ses rapports avec eux, une ardeur nouvelle, et il se lança dans la lutte avec une bouillante intrépidité. Un vaste champ s'offrait à son activité. Des nationalités illustres et anciennes étaient indignement méconnues ; la liberté était bafouée ; la religion foulée aux pieds.

(1) *Le Père Lacordaire*, par le comte de Montalembert, page 13.
(2) Id., page 14.

Le premier cri qui sortit de son cœur, dans l'*Avenir*, fut un cri de triomphe.

L'Europe, au lendemain de la révolution de 1830, avait frémi de toutes parts : la Belgique s'était levée comme un seul homme pour briser ses liens, l'Italie avait essayé de se soustraire au joug de l'Autriche, et l'héroïque Pologne tentait, par un suprême effort, de s'arracher aux serres sanglantes de l'aigle moscovite.

Ce fut avec une indicible joie que le jeune écrivain, encore attristé de ce qu'il venait de voir en Irlande, accueillit le réveil de cette autre infortunée.

Il s'écria :

« Enfin elle a jeté son cri de réveil, elle a secoué ses chaînes, et en a menacé la tête de ses barbares oppresseurs, cette fière et généreuse Pologne, tant calomniée, tant opprimée, tant chérie de tous les cœurs libres et catholiques. Puisse-t-elle reprendre sa place parmi les nations du monde, cette nation qui a si longtemps lutté pour sa liberté, et qui a gardé pure et sans tache l'antique foi de ses pères ! Le monument sacrilége que le dix-huitième siècle nous a légué est effacé de la carte de l'Europe ; l'œuvre impie du congrès de Vienne est anéantie : les peuples asservis et les croyances outragées reconquièrent leurs droits. On ne verra plus l'impitoyable diplomatie distribuer les hommes comme de vils bestiaux, et vendre la foi des nations au plus offrant. Dieu a laissé dormir quinze ans sa colère : elle est debout maintenant. Rois de l'Europe, rois sans foi, sans amour, rois qui avez oublié Dieu, tous vous serez atteints, tous vous connaîtrez la faiblesse de ces trônes où vous avez cru vous asseoir sans lui. Libre et catholique Pologne, patrie de Sobieski et de Kosciusko, toi qui fus au dix-septième comme au dix-neuvième siècle l'héroïne du catholicisme défaillant, nous saluons ta nouvelle aurore,

nous te convions à la sublime alliance de Dieu et de la liberté (1). »

Hélas ! la Pologne devait bientôt retomber dans son infortune, et ses efforts héroïques allaient aboutir à déchainer contre elle une persécution plus cruelle. *Dieu* et la *Liberté* méconnus ou insultés partout allaient recevoir en France un nouvel et sanglant outrage.

(1) *Avenir* du 12 décembre 1830, p. 126, tome IV des Œuvres de M. de Montalembert.

CHAPITRE IV.

Troubles à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry. — *La Croix.*

1831

Un service qui fut célébré le 13 février 1831, à Saint-Germain-l'Auxerrois, pour l'anniversaire de l'assassinat de M. le duc de Berry (1), servit de prétexte à la révolution pour étaler au grand jour toute son impiété. Des rassemblements s'étant formés, une multitude de gens sans aveu se rua sur le presbytère, l'église et l'archevêché, et commit d'affreux ravages. *Des croix* même furent descendues et précipitées dans la boue. M. de Montalembert, qui faisait partie de la garde nationale, fut forcé de rester pendant dix heures l'arme au bras, « au milieu de 20,000 baïonnettes immobiles et retenues loin du théâtre du crime, pendant que les flots de la Seine charriaient au loin les débris [amoncelés par une foule furieuse] et le

(1) Le duc de Berry, deuxième fils du comte d'Artois, était né le 21 janvier 1778. Elevé dans les camps, il avait une gaieté et une franchise de caractère qui le rendaient cher au soldat. Il fut tué le 14 février 1820, par un fanatique nommé Louvel. Sa dernière pensée fut pour le scélérat qui lui avait donné la mort.

Rien n'est plus touchant que ses derniers moments racontés par M. de Châteaubriand : *Mémoires sur Son Altesse royale Mgr le duc de Berry.*

témoignage de la honte et de l'impuissance de la société, dans ces jours mauvais (1). »

Ce spectacle remplit l'âme du jeune défenseur de la religion et de la liberté d'un profond abattement. Il avait, avec celui qui était son maître, avec ceux qui étaient ses compagnons de combat, rêvé une sublime alliance ; ce rêve était devenu sa vie, il s'y était abandonné avec l'enthousiasme d'une foi jeune et ardente ; il marchait, comme il le dit lui-même, au sein des ténèbres et des épines, murmurant sans cesse deux noms sacrés, et il trouvait dans ces deux noms une consolation à tous les ennuis, une réponse à toutes les inimitiés, un remède à toutes les défaillances de son cœur ; et voici que ces deux noms étaient indignement outragés ; et voici que ce pacte sacré était avec mépris jeté dans la boue ; ce rêve avait tout à coup fini, et il s'éveillait au sein des orgies d'un peuple sacrilége, et le signe béni de sa foi et de l'affranchissement des peuples était indignement foulé aux pieds.

« Oui, disait-il avec amertume dans ces tristes jours, il s'est trouvé, dans ce monde de misères et de crimes, un symbole de gloire et de vertu ; dans ce monde où la force s'est installée avec l'esclavage, un symbole d'éternelle justice et de sainte liberté ; dans ce monde de perpétuelle douleur, un symbole d'éternelle consolation. Celui qui s'est dit le fils de l'homme a légué l'instrument de son supplice à l'humanité, et, pendant dix-huit siècles, l'humanité s'est prosternée devant ce legs sacré. Jusqu'à lui, les riches et les rois avaient seuls eu des insignes et des bannières ; il en donne une aux pauvres, au genre humain tout entier, et les riches et les rois abdiquent les leurs pour l'adorer. La croix du Christ a présidé à toutes les destinées du monde moderne ; elle s'est associée à toutes ses adversités et à toutes ses gloires. Elle a

(1) *Discours sur la propriété ecclésiastique, Séance du* 19 *mai* 1837. Œuvres de M. de Montalembert, tome I, page 83.

servi de base à ses institutions et d'étendard à ses armées. Elle a consacré les pompes les plus illustres de la civilisation, comme les émotions les plus intimes de la piété. Elle a sanctifié les palais des empereurs et la hutte du paysan. Une croix a marqué le lieu où Tell affranchit sa patrie ; une croix fut le sceau de la grande charte d'Angleterre ; une croix surmonte la tombe des victimes de Juillet. Partout et toujours c'est à son abri que l'humanité a placé sa vertu et sa gloire. Après avoir servi de parure à nos vierges, de décoration à nos guerriers, elle recueille nos derniers soupirs, et c'est encore elle qui vient recouvrir nos cercueils. Transmise par un Dieu mourant à son Eglise, elle a passé de main en main jusqu'à son vicaire d'aujourd'hui, et, pour la deux-cent-cinquantième fois, elle vient de s'étendre avec d'innombrables bénédictions sur la ville et sur le monde. C'est du haut de la croix que la terre a reçu les premières leçons d'une liberté la seule vraie, d'une égalité la seule possible. Elle est l'abrégé de notre histoire, le code de nos devoirs, la garantie de nos droits, le type de notre civilisation, le signal de notre affranchissement, le sceau de notre avenir.

» Et, maintenant, il s'est trouvé dans le monde un peuple qui s'est déclaré le pontife de la civilisation, le libérateur des nations, le maître de l'avenir : et ce peuple a brisé la croix. Ce peuple, c'est le peuple de Paris. Oui, il faut le dire, le peuple de Paris ; car si nous dénions ce nom au groupe de forcenés qui ont accompli cet attentat, nous ne pouvons le refuser à la garde nationale qui l'a toléré, à l'autorité qui l'a encouragé, à la société qui l'a accueilli avec une glaciale indifférence ou une pitié dérisoire.....

» Naguère, au seul bruit des profanations que cette croix divine subissait dans une lointaine contrée, l'Europe s'ébranla, et neuf fois un débordement d'héroïsme et de dévouement alla inonder l'Orient et proclamer le

règne et la victoire du Christ. Aujourd'hui c'est à peine si on lui accorde quelques pleurs, c'est à peine si deux ou trois journalistes s'émeuvent pour la défendre. Est-ce à dire qu'elle va disparaître à jamais ? la religion dont elle est le symbole, va-t-elle s'abîmer dans la ruine commune des empires et des lois? Chrétiens, non, il n'en sera point ainsi. Du sein de la nouvelle lutte que Dieu lui prépare, elle sortira non pas seulement vivante, mais victorieuse, mais le front ceint d'une couronne nouvelle. A l'épreuve de la prospérité va succéder l'épreuve du malheur et de la persécution, et c'est là un calice où elle a toujours bu à longs traits, quand elle a dû être invincible. Elle semblait avoir assez souffert, assez versé de sang et de larmes pour prouver sa mission divine; mais puisque rien ne suffit à l'homme endurci; puisque chaque siècle lui demande de dérouler les titres de sa céleste origine, le siècle les aura. Elle ne reculera pas devant son immortelle destinée. La voilà qui se dépouille de toutes les chétives parures de ses jours heureux ; athlète infatigable et sublime, elle descend seule et nue dans l'arène où elle a déjà conquis le monde.

» Pour nous qui avons été les témoins impuissants de ses injures, et dont le cœur a été navré par ses douleurs, nous sentons qu'à sa voix divine la force et la vie nous reviennent; nous puisons dans le souvenir de ses épreuves et de ses triomphes de quoi étouffer notre désespoir et vaincre notre défaillance. Nous rentrons avec une ardeur nouvelle, une ardeur sanctifiée par la douleur, dans la carrière où notre conscience nous a lancés. S'il nous eût été donné de vivre au temps où Jésus vint sur la terre, et de ne le voir qu'un moment, nous eussions choisi celui où il marchait couronné d'épines et tombant de fatigue sur le calvaire; de même, nous remercions Dieu de ce qu'il a placé le court instant de notre vie mortelle à une époque où la sainte religion est

tombée dans le malheur et l'abaissement, afin que nous puissions le chérir dans notre humilité, afin que nous puissons lui sacrifier plus complétement notre existence, l'aimer plus tendrement, l'adorer de plus près. Nous ramassons avec amour les débris de la croix, pour leur jurer un culte éternel. On l'a brisée sur nos temples, mais nous la mettrons dans le sanctuaire de nos cœurs ; et là nous ne l'oublierons jamais. De la terre où on nous l'a détruite, nous la replaçons dans le ciel ; et là nous lisons encore une fois autour d'elle la parole divine : *In hoc signo vinces.* » (1)

Et, en effet, M. de Montalembert, retrempé dans l'épreuve, recommença la lutte avec un courage nouveau, et poursuivit avec plus d'ardeur l'alliance aimée de la religion et de la liberté, à laquelle il consacrera toute sa vie. On le sent, c'est cette idée qui l'inspire, soit qu'il convie les hommes du passé à se rallier à sa cause, (2) soit qu'il se constitue le défenseur intrépide de la Pologne et de l'Irlande gémissant sous le joug de l'hérésie ou du schisme,(3) soit qu'il fasse entendre de nobles accents pour le catholicisme en Suède, (4) soit enfin qu'il s'insurge contre l'insolence altière des vainqueurs et plaide en faveur des ministres vaincus. (5)

(1) La Croix. *Avenir* du 11 février 1831. — OEuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 173.

(2) A ceux qui aiment ce qui fut, *Avenir* du 6 mars 1831.

(3) Révolution de Pologne, *Avenir* du 12 décembre 1830. — Le douze septembre, *Avenir* du 12 septembre 1831. — Souscription pour l'Irlande, *Avenir* du 13 juin 1831.

(4) Du Catholicisme en Suède, *Avenir* du 20 mai 1831.

(5) De l'intolérance du parti qui se proclame vainqueur, article publié dans l'*Ancien Correspondant*, le 14 décembre 1830. — Du procès des ministres, publié dans l'*Ancien Correspondant*, le 21 décembre 1830.

CHAPITRE V.

Idées littéraires de M. de Montalembert. — *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo. — Défauts de cet ouvrage. — *La foi.*

1831

Et lorsque même, abandonnant l'arène, il s'adonne aux études littéraires, c'est encore la Foi, mère de la vraie liberté, qui dirige sa pensée.

« Pour nous, dit-il, la littérature, comme l'art, comme la politique, comme la philosophie, n'est qu'une face de la grande et individuelle idée qui maîtrise notre intelligence et nos affections. Nous ne cherchons en elle comme en tout qu'une seule chose, la trace de cet esprit divin, de ce feu céleste sans lequel le monde ne serait pour nous que ténèbres. Pèlerins, ou, si l'on veut, chevaliers errants de cette seule idée, nous parcourons le monde pour la trouver et la défendre, le cœur plein de chimères, de partialité, de superstitions, mais aussi plein d'enthousiasme et d'amour. Lancés au milieu d'un désert, nous errerons longtemps épuisés de soif et de fatigue, mais nous savons tous qu'au ciel il nous sera permis de désaltérer notre esprit et de reposer notre cœur (1). »

Or, à cette époque, M. Victor Hugo, qui avait, jusque là, « le plus souvent abdiqué les inspirations terrestres

(1) *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo. — *Avenir* des 11 et 28 avril 1831.

et plané avec orgueil dans les régions les plus élevées,» venait de mettre au jour un ouvrage qui fit alors grand bruit : *Notre-Dame de Paris*.

Ce livre, rempli d'ailleurs de beautés descriptives du premier ordre, est une épopée en prose, qui a pour but de représenter le moyen-âge. Il fut accueilli par le public avec un véritable enthousiasme, et les critiques eurent pour lui les plus grands éloges.

M. de Montalembert fut chargé d'en faire une étude dans l'*Avenir*. Il divisa son travail en deux parties, comme l'ouvrage qui en était l'objet. D'une admiration et d'une reconnaissance sans réserve pour tout ce que l'auteur de *Notre-Dame de Paris* avait fait pour chercher à dégager des ruines amoncelées par le XVIII^e^ siècle les églises et les monuments des anciens âges, il relève, avec une noble indépendance et une rare perspicacité, les défauts littéraires qu'il remarque dans son œuvre.

La grande renommée de l'écrivain ne l'effraie point. Critique, M. de Montalembert reconnaît et admire le mérite partout où il le trouve, mais se croit le droit de fustiger l'impiété, l'ignorance et l'immoralité alors même qu'elles se présentent à lui sous les livrées du talent, et il en use.

Et c'est inspiré par cette vaillante impartialité et un goût d'une pureté admirable, parce qu'il est chrétien, qu'il attaque, avec une implacable franchise, l'erreur capitale du livre, le « penchant vers la matière. » Il condamne sans réserve les images et les peintures lascives, qui s'étalent sous les yeux du lecteur. Au point de vue littéraire seul, l'intérêt de l'art lui semble complétement méconnu, son but faussé, sa gloire trahie. Il réprouve, avec non moins de sévérité et de raison, le mélange fréquent du grotesque au tragique, l'usage presque continuel de la douleur et de l'horreur, et cette recherche affectée des contrastes et de l'antithèse, qui

allaient faire de M. Victor Hugo l'un des pères du romantisme dévergondé, tapageur et trivial qui a envahi notre littérature. On le sent du reste, c'est avec douleur que le jeune écrivain voit son poëte de prédilection abandonner la veine du beau et de l'honnête qui lui avait fourni de si beaux vers, pour se traîner honteusement dans la fange d'un matérialisme grossier.

Hélas ! cette leçon, partie d'un cœur ami et d'autres qui vinrent s'y joindre ne devaient porter aucun fruit. Le poëte s'avança de plus en plus dans la voie où il s'était engagé, et aujourd'hui sa muse s'égare dans un dédale sans fin d'absurdités honteuses. Heureux ! s'il avait toujours suivi cette lumière dont parle M. de Montalembert dans son étude sur *Novalis* (1) et qui n'est autre que la pure lumière de la foi ! Car, il faut le dire, « au milieu des torrents de lumière dont le monde se croit inondé, nul, hormis le catholique, n'a pu découvrir un rayon pour guider sa marche, ni un foyer pour réchauffer son cœur. »

Et si l'on voyait alors tant d'égarements et de ruines, c'est que la lueur de ce flambeau divin s'était affaiblie au milieu des peuples. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le lugubre tableau que M. de Montalembert trace d'une main si émue et avec tant de vérité de l'état religieux de son siècle.

« Un jour, dans un épanchement de tristesse et d'amour, le Sauveur du monde dit à ses disciples : « Croyez-vous qu'en revenant sur la terre, le Fils de l'homme y trouve encore de la foi ? » Il nous semble d'ici entendre ce divin Sauveur prononcer d'une voix sévère et triste ces augustes

(1) Frédéric de Hardenberg, connu sous le nom de *Novalis*, naquit en 1772 dans le comté de Mansfeld. Protestant de naissance, catholique par instinct ; poëte, savant, philosophe; il a laissé des essais et des *Fragments* qui ont excité l'enthousiasme de l'Allemagne. Il est mort en 1801.

paroles, ces paroles qui renfermaient pour lui tant de douleur, et pour nous des leçons si solennelles et si terribles. Quoi ! pensait dès lors le Seigneur, ne retrouverai-je dans ce monde pas un souvenir pour tant de miracles, pas un élan du cœur pour tant de dévouement et tant d'amour, pas une larme pour tant de souffrances et pour ma mort si cruelle ? *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem in terra ?*

» Ah ! s'il y eut alors une époque de l'histoire du monde qui fut spécialement présente à la divine prévision du Fils de l'homme, certes ce fut celle où languit notre vie ; époque funèbre et décourageante, où la foi est partout morte ou mourante, où ce ciment sacré tombe de toutes parts, et laisse sans appui et sans beauté les frêles édifices des hommes. Un grand vide s'est opéré dans le cœur de chaque homme et de chaque peuple ; et ce vide est pesant comme un supplice, fatigant comme une agonie. Ballottés, au gré de leurs caprices, sur l'océan des misères humaines, les peuples et les hommes n'ont ferné leurs voiles qu'à un seul souffle, et c'est le souffle de Dieu. Entre eux plus d'union, plus d'abandon, plus d'intimes affections, plus de croyances du cœur ; une morne défiance a tout remplacé, et son glacial empire n'est partagé que par la dérision et l'amertume. Les rois et les grands, qui avaient miné les premiers le sol du monde chrétien, ont senti ce sol fléchir sous eux, et ils sont tombés si avant dans le mépris et l'impuissance, que le jour de leurs funérailles sera pour eux un jour de grande miséricorde. Le peuple, que la ruine de ses maîtres n'a enrichi qu'un moment, ne sait plus pour quelle fin il a brisé leur joug, et ses regards se promènent consternés sur une terre qui reste stérile sous sa conquête, sur un ciel qu'il ne comprend plus. Assis entre les tombeaux de ses pères qu'il a reniés et le berceau de ses enfants qui ne lui inspirent qu'une amère pitié, l'homme n'est plus qu'un

triste mannequin condamné à jouer je ne sais quelle lugubre comédie devant je ne sais quels spectateurs glacés...

» La pensée de Dieu qu'on a bannie de partout, a emporté de partout la durée, la vérité, la vie. Pour les affections de cœur comme pour les attachements politiques, plus de sanction, plus d'avenir. Où est le lien qui n'ait point été brisé? Où est la cause dont on ne se défie? Où est le principe qui règne en maître sur une seule âme? Un vertige inexprimable a saisi tous les hommes; nul ne sait où il va, nul ne veut aller où le pousse sa destinée. On mendie, on entasse serment sur serment; mais toutes ces vaines paroles, où Dieu n'est plus nommé, s'effacent d'elles-mêmes dans le souvenir des hommes. A peine leur reste-t-il assez de mémoire pour être parjures. Et si un homme a paru vivre toute sa vie fidèle à une grande cause, le doute impitoyable l'attend au dernier moment, et s'en vient sur son lit de mort, comme à Benjamin-Constant, (1) déchirer son âme et lui montrer le vide de ses jours.

» Et le chrétien, le vrai chrétien ne sait plus où trouver sa place dans cette société morte; et, à côté de ce grand cadavre dont on a arraché le cœur, il pousse malgré lui un cri de désespoir et de mort : **il n'y a plus de foi dans le monde**. Ames pures, âmes tristes, âmes tendres, ces funestes paroles, les direz-vous longtemps, les direz-vous toujours? Le temps n'approche-t-il pas, où

(1) *Benjamin-Constant* (1767-1830) fut le plus spirituel et le plus fécond des orateurs de la Gauche, sous la Restauration. « A la révolution de Juillet, dit M. de Cormenin, Benjamin-Constant fut pour ainsi dire ivre d'enthousiasme. Mais bientôt ces songes d'avenir, ces belles illusions qui pendant quinze ans avaient passé devant ses yeux, s'évanouissaient l'une après l'autre. Il se sentait monter à la tête de noires tristesses, d'invincibles mélancolies. Il se traînait avec effort de son banc à la tribune, et de ses lèvres éteintes qui ne pouvaient plus sourire, il dit adieu à la liberté mourante et descendit avec elle dans le tombeau. »

nous pourrons demander à Dieu, même sur cette terre, le prix de notre constance? Dureront-elles toujours, ces ténèbres qui nous cachent l'avenir? Faudra-t-il encore longtemps endurer en vaincus les dérisions de ceux qui ne comprennent pas notre Dieu, ou le persiflage de ses prétendus amis? Ne viendra-t-il jamais le jour où ce Dieu leur imposera le silence de la défaite, et où il nous tiendra compte de nos souffrances, de notre patience, de leurs injures? Ils nous méprisent, ils nous dédaignent : dédains chéris! mépris sacrés! nous vous accueillons avec bonheur, notre foi vous transforme en trésors de grâce et d'espérance. »

Et jetant un regard sur le monde, le religieux écrivain voit avec ravissement, dans la nuit qui l'attriste, poindre l'aurore d'un nouveau jour. Il repasse dans sa mémoire les prodiges enfantés par *la foi*, dans le cours des siècles, et annonce, avec une pieuse exaltation, ses triomphes futurs.

« Ah! oui, elle reparaîtra victorieuse cette foi, à qui Dieu n'a pas donné pour un jour le monde où nous vivons. Si nous célébrons aujourd'hui notre Pâque, la bouche remplie d'herbes amères, les reins ceints et le bâton de l'adversité à la main, c'est que le jour de la résurrection est proche; c'est que Dieu va briser le tombeau que lui avait creusé l'impie. De toutes parts l'aurore de cette résurrection se lève, et l'âme chrétienne tressaille à la pensée des flots de lumière qui vont l'inonder. D'un bout de l'univers à l'autre, des voix généreuses s'appellent comme pour se convier à ce banquet de la victoire. Ici, l'Amérique, où chaque jour surgit, comme aux temps primitifs, quelque nouvelle Eglise; là, l'Irlande, chaque jour plus forte, plus peuplée, plus intrépide en dépit de la famine et de l'oppression; ici, la Belgique, donnant au monde le spectacle d'une peuplade appelée par la liberté catholique à prendre rang parmi les grandes nations; là, la Pologne, marchant aux combats sous la ban-

nière de la Vierge, priant comme une sainte, s'apprêtant au martyre comme à une fête; et enfin, au milieu des dynasties et des institutions qui s'écroulent, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Dieu, élevant son front paisible, sanctifiant tout, bénissant tout, promettant la miséricorde à toutes ces ruines, de l'éternité à tout cet avenir.

» Oui, c'est la foi qui renaît. En vain, impies, avez-vous espéré la briser contre le mur d'airain que vos crimes ont élevé entre Dieu et vous. La voilà qui, toute meurtrie qu'elle est, rebondit victorieuse et immortelle au sein de la société épuisée. Et il en a toujours été ainsi, et son glorieux passé nous dit déjà ce que demain va nous redire encore. A travers les siècles son histoire est la même. Quand le monde pourrit au sein des débauches de Rome, elle est là, dans les catacombes et les arènes, qui purifie avec le sang des martyrs les souillures impériales. Quand les premiers fondements de la civilisation chrétienne sont ébranlés par l'invasion d'une nuée de peuples barbares, elle est là, repoussant Attila, apaisant Alaric, baptisant Clovis. Quand l'Islamisme, réaction de la matière vaincue contre l'esprit de Dieu, a conquis la moitié du monde, elle se lève devant lui, mène l'Europe entière à la conquête d'un tombeau, et la ramène pour fonder les majestueux édifices des monarchies catholiques. Si parmi les chefs de ces monarchies il s'en trouve qui, comme les Henri et les Frédéric, effacent d'une main altière l'onction sainte de leurs fronts, et contestent à Dieu ses droits, à côté d'eux la foi place un saint Louis, échangeant sa couronne de roi contre la couronne d'épines, et allant chercher deux fois la mort sur la plage africaine. Si, au sein de cette féodalité d'origine chrétienne, les hommes de fer qui la composent, oublient les droits de leurs semblables, les saints préceptes de leur Dieu, et s'abandonnent aux abus de la force et de la richesse, aussitôt la foi les presse des deux côtés, écrase

d'une part leur orgueil par les foudres pontificales, et de l'autre confond leur magnificence en imprimant à la mendicité un caractère sacré, et en parsemant le monde de ces moines sublimes, qui furent toujours les hommes du peuple. Enfin, sortie victorieuse de toutes les épreuves, la foi ne va-t-elle pas mourir au sein des splendeurs de la cour de Louis XIV? Qui la défendra contre la terrible épreuve de la richesse et de la puissance? Qui? regardez aux deux extrémités de cette société guindée et factice : voyez Cambrai, voyez la Trappe. » (1)

(1) La Foi. — *Avenir* du 3 août 1831. — Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 202.

CHAPITRE VI.

La liberté d'enseignement — Procès de l'École libre.
Discours de M. de Montalembert.

1831

Encouragé par les nobles exemples que lui offrait l'histoire, M. de Montalembert allait se placer au premier rang parmi les défenseurs de la foi. La lutte s'animait. Les efforts des catholiques se dirigèrent surtout vers la liberté d'enseignement.

C'était à vrai dire, en France, le besoin le plus pressant de l'Eglise. L'éducation, en effet, dont le Clergé avait été, jusqu'à la Révolution, l'unique dépositaire, était alors confiée à une corporation puissante et éclairée, mais impie. Issue de la Convention et du despotisme impérial, l'Université exerçait, en matière d'Enseignement, un monopole odieux, contre lequel s'étaient vainement élevées quelques plaintes isolées sous la Restauration et dont la Religion gémissait de jour en jour davantage.

L'avènement de Louis-Philippe et les promesses de la Charte avaient, il est vrai, fait renaître l'espérance dans le cœur des catholiques, mais les acclamations dont ils avaient salué les paroles royales, avaient été de courte durée : ils s'étaient bientôt aperçus que la Charte ne serait qu'un long mensonge. A peine arrivé au trône, le nouveau roi, semblait ne plus vouloir s'occuper de

ses serments. Le mécontement arriva enfin à son comble. MM. de la Mennais, de Coux et Lacordaire se firent les interprètes de tous les vrais amis de la liberté en rédigeant une pétition, que signa avec eux M. de Montalembert. Présentée et défendue à la Chambre haute, par le père de ce dernier, elle fut renvoyée au ministre et le ministre n'y répondit que par le silence.

C'était une provocation indirecte. La réponse ne se fit pas attendre. M. de Montalembert, de Coux et Lacordaire, résolus d'affronter le pouvoir et de prendre de vive force ce qu'on refusait à leurs justes réclamations, louèrent un vaste local dans la rue des Arts, et adressèrent au Préfet de police la déclaration de l'ouverture d'une école gratuite et libre d'externes. Cette école fut ouverte avec solennité, le 7 mai 1831.

Sur les murs extérieurs, on lisait en gros caractères :

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — AGENCE GÉNÉRALE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE. — ÉCOLE GRATUITE.

Lacordaire fit « un court et énergique discours d'inauguration. » Il fut vivement applaudi par les jeunes catholiques qui étaient présents, et ceux-ci, désirant s'associer à la généreuse entreprise des rédacteurs de *l'Avenir*, offrirent à la nouvelle école une heure de leur journée, dans le cas où l'affluence des élèves rendrait insuffisant le nombre des maîtres.

Le lendemain, douze enfants se présentèrent et la classe commença. Dans la matinée tout se passa bien. Mais, vers le milieu de la classe du soir, la porte de la salle s'ouvrit tout à coup et un commissaire de police entra, suivi de trois agents. Il annonça aux instituteurs qu'il avait l'ordre de fermer l'école. Lacordaire protesta par un acte qu'il rédigea aussitôt et qu'il fit signer à ses deux collègues. Puis, tous trois indiquèrent, chacun à ses élèves, l'ordre des leçons pour le lendemain. Surpris de

cette résistance, le commissaire de police s'écria avec force :

— « *Au nom de la loi, je déclare l'école fermée, et j'avertis les enfants qu'ils n'aient plus à s'y présenter avant la décision de la justice.* »

— « *L'heure de notre séparation accoutumée étant venue*, dit gravement Lacordaire s'adressant aux élèves, *nous allons prier et nous retirer.* »

Tous se mirent à genoux et récitèrent une prière à la sainte Vierge. Le commissaire et ses agents, debout, regardaient cette scène avec un profond étonnement.

Le jour suivant, les enfants revinrent et le commissaire de police se présenta de nouveau : comme la veille, il invita les instituteurs à se retirer, mais ceux-ci s'étant référés à leur protestation, il se tourna vers les enfants :

— « *Au nom de la loi*, dit-il avec énergie, *je vous somme de vous retirer.* »

— « *Et moi*, répartit aussitôt Lacordaire, *au nom de vos parents, dont j'ai l'autorité, je vous somme de rester.* »

— « *Encore une fois, au nom de la loi*, reprit le commissaire avec impatience, *je vous somme de sortir.*»

— « *Et moi*, dit une seconde fois avec une fermeté calme Lacordaire, *au nom de l'autorité que m'ont confiée vos parents, je vous ordonne de rester.* »

Ces sommations furent, de part et d'autre, répétées une troisième fois. Les enfants encouragés par les regards et les gestes de leurs maîtres demeurèrent intrépidement à leur place, et s'écrièrent unanimement : « *Nous resterons! nous resterons!* »

Les sergents de ville durent user de la force pour faire évacuer la salle. Lacordaire résista et ne sortit que le dernier. Aussitôt après son départ, les scellés furent mis sur la porte de l'école et on traduisit en police correctionnelle les trois instituteurs improvisés. Voulant donner du re

tentissement à cette affaire, les accusés réclamèrent un jury. On accéda à leur désir, et ils furent renvoyés à la Cour d'assises.

Pendant que se passaient les incidents divers de la poursuite, M. le comte de Montalembert mourut après une courte maladie. Il avait lui-même résumé sa vie dans un mot. « *Je suis passionné,* disait-il souvent, *pour la gloire et l'honneur de mon pays.* » Sa mort fut celle d'un véritable chevalier. Après avoir reçu les sacrements, il dit avec calme : « *Je mourrai, ce soir, par l'ordre de Dieu.* »

Cette mort prématurée investit son fils de sa dignité. Devenu pair de France, par hérédité, le jeune comte réclama la juridiction de la Chambre, où il venait d'entrer. L'indivisibilité du délit le fit suivre par ses co-accusés. Ils se présentèrent tous trois à la barre de la Chambre haute, le 15 septembre 1831.

Le jeune rédacteur de *l'Avenir* parut sans embarras et avec une noble assurance devant l'illustre assemblée. Une tristesse calme et digne, causée par la perte récente de son père, était empreinte sur ses traits. La pâleur de son visage que faisait ressortir la longue chevelure noire qui l'encadrait, son œil vif et mélancolique, sa tenue sévère et son maintien plein de majesté et de grâce, donnaient à son extrême jeunesse un air de grandeur qui inspirait tout à la fois l'affection et le respect. Lorsque son tour de parler fut arrivé, il se leva. Un profond silence se fit et l'on procéda aux questions d'usage :

— Votre nom? dit le président.

— Charles, comte de Montalembert, pair de France.

— Votre âge?

— Vingt et un ans.

— Votre profession?

— Maître d'école.

Le jeune maître d'école prit la parole.

« Les journaux de l'époque qui mettaient autant de soin à peindre la physionomie des assemblées qu'à recueillir les paroles des orateurs, nous montrent le palais Médicis ému, immobile, respirant à peine devant cette parole si mâle et si jeune, si fière et si humble, si pleine d'ironie, de colère, de vraie douleur, et de ferme logique. L'accusé s'était fait accusateur; on avait oublié le délit, la prévention, les juges; le banc des accusés était une tribune et l'on écoutait dans un religieux silence ce jeune homme de vingt ans qui, d'un premier bond, se plaçait hors de ligne dans l'élite des orateurs de la France. (1) »

Déployant toutes les ressources que lui offraient les circonstances douloureuses dans lesquelles il se trouvait, il commença en ces termes :

« Pairs de France,

« La tâche de nos défenseurs est accomplie; la nôtre commence. Ils se sont placés sur le terrain de la légalité, afin d'y combattre corps à corps nos adversaires. Ils vous ont fait entendre le sévère et rigoureux langage du droit et de la loi. A nous, accusés, il appartient maintenant, en exposant les motifs de notre conduite, de parler un autre langage, celui de nos croyances et de nos affections, de notre cœur et de notre foi, le langage catholique.

« Toutefois, nul ne s'étonnera, je pense, si, avant de débattre la cause sous ce point de vue, je cherche à donner ici quelques rapides explications sur ce qui m'est personnel dans ce procès, puisque c'est à cause de moi qu'il est plaidé devant vous, puisque c'est moi qui ai invoqué votre suprême juridiction, qui vous ai réclamés pour mes pairs et pour mes juges.

« Vous le savez, Messieurs, lorsque le 9 mai je fis en faveur de la liberté d'enseignement la tentative qui

(1) *Vie du père Lacordaire*, par le père Chocarne, tome I, p. 135.

m'amène aujourd'hui devant vous, je n'avais certes nul lieu de craindre que ma voix jeune et inconnue se ferait sitôt entendre dans une enceinte où venait de retentir une voix qui m'était si chère, et qui, j'ose le dire, n'était indifférente ni à la liberté ni à la France.

Il n'entre pas dans mes intentions de retracer ici les divers incidents qui ont différé le jugement définitif de cette cause jusqu'au jour où un cruel malheur me jeta solitaire dans le monde et orphelin parmi vous.

Si dans les premiers instants qui suivirent ce jour fatal, j'avais obéi à l'inclination de ma douleur, j'aurais peut-être répudié les conséquences de la dignité dont la mort venait de m'investir, et je me serais soumis à la sentence des juges naturels de mes concitoyens. Mais le souvenir de la volonté expresse de celui qui n'était plus, la pensée de ce que je devais à sa mémoire, à ses collègues, à cette dignité même qu'il avait toujours estimée si haut, me détermina à invoquer une prérogative écrite dans la Charte, et à ne pas m'associer tacitement au dédain que l'on cherchait à soulever de toutes parts contre la pairie. Bientôt, quand je vis mes droits consacrés par un arrêt souverain, j'osai me féliciter d'avoir offert au premier corps de l'Etat une si brillante occasion de donner à la France la plus précieuse de ses libertés publiques dont il était naguère l'appui tutélaire, de se rajeunir, pour ainsi dire, par sa bienfaisante sympathie pour les générations nouvelles et futures.

Justifié par ces considérations, messieurs, je ne m'en sens pas moins, en ce moment solennel, presque accablé par le poids de la responsabilité que j'ai prise sur moi. Je sais que par moi-même je ne suis rien, je ne suis qu'un enfant ; et je me sens si jeune, si inexpérimenté, si obscur, que pour m'encourager il ne faut rien moins que la pensée de la grande cause dont je suis ici l'humble défenseur. Aussi suis-je heureux d'avoir pour me soutenir

devant vous, et le souvenir des paroles prononcées pour cette même cause, dans cette même enceinte, par mon père ; et la conviction que c'est ici une question de vie ou de mort pour la majorité des Français, pour vingt-cinq millions de mes coreligionnaires ; et le cri unanime de la France pour la liberté d'enseignement ; et les vœux écrits de ces quinze mille Français dont nous avons nous-mêmes déposé les pétitions à l'autre Chambre ; et les droits des milliers de familles dont les rejetons germaient là où l'arbitraire n'a plus laissé que des déserts ; en un mot, l'image d'un passé cruel à réparer, d'un avenir incalculable à assurer, et par-dessus tout le nom que je porte, ce nom qui est grand comme le monde, le nom de catholique.

J'ai besoin de me rappeler toutes ces grandes choses, non-seulement pour y puiser du courage, mais pour convaincre mes juges que je n'ai été guidé dans tout ce que j'ai fait par aucune inspiration de vanité, aucune soif de bruyante distinction. On sait assez que la carrière où je suis entré n'est pas de nature à satisfaire une ambition de places et d'honneurs politiques ; on sait que pour les catholiques le pouvoir et l'opposition sont aujourd'hui, grâce au ciel, également stériles. Il est aussi une autre ambition non moins dévorante, peut-être, non moins coupable, qui aspire à une réputation, et qui l'achète à tout prix ; celle-là je la renie comme l'autre. Personne plus que moi n'a les yeux ouverts sur les inconvénients qu'une publicité si précoce entraîne pour la jeunesse ; personne plus que moi ne les redoute. Mais il y a encore dans le monde quelque chose qu'on appelle la foi ; elle n'est pas morte dans tous les cœurs : c'est à elle que j'ai donné de bonne heure mon cœur et ma vie. Ma vie..... une vie d'homme, c'est, aujourd'hui surtout, bien peu de chose ; mais ce peu de chose, consacré à une grande et sainte cause, peut grandir avec elle ; et quand on a fait à une

cause pareille l'abandon de son avenir, j'ai cru et je crois encore qu'il ne faut fuir aucune de ses conséquences, aucun de ses dangers.

C'est fort de cette conviction, que je parais aujourd'hui pour la première fois dans l'assemblée des hommes. Je sais trop bien qu'à mon âge on n'a ni antécédents ni expérience ; mais à mon âge comme à tout autre on a des devoirs et des croyances. J'ai dû, j'ai voulu être fidèle aux unes comme aux autres. J'ose espérer que je l'ai été (1). »

S'il s'élève contre l'université, c'est à trois titres différents : c'est comme jeune homme, comme français, comme catholique. Comme jeune homme, il ne croit devoir aucune reconnaissance à l'Université, puisqu'elle lui a vendu son instruction à prix d'argent ; comme français, il se croyait libre avant la charte de 1830, il le croit à plus forte raison depuis et malgré les promesses faites il voit enchaîner l'intelligence et la pensée ; comme chrétien enfin et comme catholique, parce que sa foi est opprimée et outragée par le monopole de l'Université.

Son éloquence d'abord calme et insinuante bien que pleine de noblesse et de fierté, s'anime peu à peu; son ardeur s'accroît, son énergie redouble, et bientôt sa parole, toute brûlante, éclate et lance de toutes parts les éclairs d'une mâle indignation, des défis pleins d'audace, des apostrophes accablantes. Rien ne l'arrête, car il combat pour la liberté, et la liberté est l'idole de sa vie. « Nous sommes résignés à tout, s'écrie-t-il, si ce n'est à la servitude ; il est bon que le pouvoir le sache et qu'il s'en souvienne ! » Et plus loin répondant au ministre qui avait cru se débarrasser des pressantes sollicitations de ses adversaires, en disant qu'on préparait une loi en faveur de la liberté d'enseignement, le jeune orateur anéantit ce vain subterfuge sous les coups de ses sarcasmes.

(1) OEuvres de M. de Montalembert, tome I, page 1.

« A tout cela que répond le pouvoir ! « J'ai une loi que je prépare; attendez-la. » Attendre ! mais quoi ? nous avons la Charte, elle nous suffit. Et d'ailleurs, n'avons-nous pas attendu assez longtemps ? N'avons-nous pas vu naître des lois par centaines, des lois pour payer les prêtres juifs, pour vendre les forêts de l'Etat, pour confisquer le fonds commun de l'indemnité, pour régler les intérêts les plus minimes, et des choses que la pudeur la plus simple défend de mettre de niveau avec les droits des catholiques et l'avenir de la jeunesse française ? Et toujours, attendez ma loi. Mais notre droit de citoyen et de père, qu'en faites-vous ? Mais ce plus bref délai possible, que citait tout à l'heure le procureur général, qu'en faites-vous ? Attendez ma loi. Mais notre vie et celle de nos enfants s'usent et se passent ; mais ils deviennent la proie de l'ignorance si nous les gardons sous le toit paternel, de la corruption si nous les en éloignons. Qu'importe ! Attendez ma loi. Mais nos devoirs envers eux ne sont pas remplis, mais notre conscience est dévorée de remords, mais notre foi est outragée chaque jour. Attendez ma loi, et s'il y en a parmi vous dont la patience se lasse, qu'ils sachent que nous avons des commissaires de police, des sergents de ville, des scellés et des amendes pour ceux qui aiguillonneraient de trop près le gouvernement du Roi.

Eh bien, notre patience s'est lassée ; nous avons trouvé que c'était trop longtemps se jouer de nous, trop longtemps nous assujettir à un régime plus exécrable, plus perfide que celui de Julien l'Apostat. Lui, le plus cruel et le plus adroit persécuteur de notre religion, exclut, il est vrai, les chrétiens des écoles publiques ; mais il ne songea jamais à fermer les leurs. Jamais il ne les précipita de force dans les écoles païennes pour les y dépouiller à son aise de leurs mœurs et de leur foi. » (1)

(1) Œuvres de M. de Montalembert, tome I, page 15.

Et c'est là ce que ne cesse de faire l'Université. Ce « chétif avorton » de la Convention est devenu le vil instrument d'une tyrannie sans exemple, aux mains d'un pouvoir qui n'est venu au monde que par la liberté et qui ne devrait subsister que pour la défendre.

Le Conseil royal, sa véritable tête, a renversé l'infaillibilité des papes pour élever sur ses débris sa propre infaillibilité, pour s'établir seul distributeur des lumières : il a substitué sa propre autorité à l'autorité paternelle de l'Eglise. Du reste, l'enseignement fait partie de la religion; par conséquent, attaquer la liberté d'enseignement, c'est attaquer la liberté des cultes. Pourquoi n'accorderait-on pas aux catholiques ce qu'on accorde aux Saint-Simoniens? (1) à la vertu ce qu'on accorde au dévergondage?

« Plaisante chose en vérité qu'un pouvoir qui se tait et s'efface devant la débauche et l'impiété quand elles montent sur des tréteaux devant des milliers de citoyens, et qui se retourne pour aller prendre au collet vingt enfants et trois maîtres d'école!

» S'il faut dire toute notre pensée, cette intrépidité contre l'enfance et cette complaisance pour les passions populaires, cette invincible force contre les faibles et cette basse faiblesse contre les forts, c'est là le timbre dont la main de Dieu marque les gouvernements faits pour périr; c'est le blason de la honte et de la peur, et c'est un blason comme un autre, avec cette différence toutefois qu'on n'est pas libre de le renier à son gré.

» Quant à nous, en vérité, nous ne savons pas à quel

(1) Les *Saint-Simoniens*, qui avaient paru au grand jour avec la révolution de Juillet, faisaient remonter leur origine à Saint-Simon mort en 1825. D'après leur propre aveu, il ne manquait que trois choses à la religion qu'ils voulaient substituer au Christianisme : des dogmes, un culte et une morale. Après avoir vécu pendant quelques années en s'appuyant sur le charlatanisme, leur secte s'éteignit dans le ridicule.

titre nous inspirons de la terreur au ministère, ni pourquoi nous lui avons paru dignes de ses sévices. Que ne nous méprisait-il du haut de sa grandeur ? Il ne nous reste rien de notre antique puissance, de notre ancienne richesse; ces trésors ou plutôt ce vil salaire qu'il jette à nos prêtres, il sait très-bien qu'ils y renonceraient mille fois plutôt que lui. Le sceptre qui étendait sur nous une protection si enviée, ce sceptre a été brisé, et les tronçons en ont été jetés dans la boue. Le monde, nous crie-t-on de toutes parts, s'est retiré de nous. Eh bien! nous sommes restés seuls, aussi seuls qu'on peut l'être avec dix-huit siècles de souvenirs et une espérance immortelle. Mais ceux qui répudient ces souvenirs et qui dédaignent cette espérance, qu'ils nous laissent au moins la liberté dans notre abandon et notre solitude; qu'ils n'aillent pas s'effaroucher de nos chétifs efforts, et, par prudence, qu'ils défendent à leur épouvante de trahir leur faiblesse. De deux choses l'une, ou nous avons pour nous la vérité et le droit, et alors ils doivent au moins les respecter; ou nous ne sommes que des êtres égarés, impuissants, trahis par la destinée et par l'avenir; alors pourquoi accélérer notre dernier soupir, pourquoi conjurer par votre despotisme contre notre agonie? Ah! si notre foi doit mourir, souffrez au moins que nous lui choisissions un tombeau, et que ce tombeau soit la liberté du monde! C'est notre foi qui la première a levé la noble bannière sous laquelle le genre humain est aujourd'hui en bataille. C'est bien la moindre chose qu'elle puisse s'en servir comme d'un linceul.

» Mais je ne sais pourquoi j'usurpe ici le langage de la tristesse et du découragement, quand mon cœur est plein de ferveur et d'espérance. Non, je ne pense pas que ma foi doive mourir. Non, je ne pense pas que le souffle qui lui donna la vie soit fait pour s'éteindre sous un souffle mortel. C'est parce que je la crois vivace et forte d'un

éternel avenir que je lui ai consacré ma vie courte et obscure. Et non-seulement je crois qu'elle vivra, mais je crois qu'elle seule peut faire vivre le monde. Elle seule peut rendre le bonheur et la paix à ce peuple auquel nous nous faisons gloire d'appartenir, à ce pays, objet de nos plus chères affections, à ces masses populaires qui fondent et détruisent les royautés terrestres, et pour qui ces royautés sont toujours stériles. Humbles disciples de cette religion que l'on ignore et que l'on oublie bien plus qu'on ne la repousse et qu'on ne la méprise, il nous eût été doux de montrer dans les épanchements de nos âmes avec celles de nos élèves tout ce qu'elle renferme de fécond et de consolant pour le pauvre et pour l'enfant. Peut-être nos efforts n'eussent-ils été ni infructueux ni dédaignés. Demandez à ces vingt enfants, la plupart enfants du pauvre, que deux jours de vie publique suffirent pour rassembler autour de nous, demandez-leur s'ils ne déplorent pas notre absence, si leurs jeunes cœurs n'étaient pas déjà pleins de sympathie et d'affection pour nous. Ce que nous avons fait pour eux, nous voudrions, nous et nos frères le faire pour tous nos concitoyens; et toute notre vie consacrée à cette œuvre nous paraîtrait bien courte et bien remplie. Notre vie, c'est toute notre richesse, et nous la dévouerions de bon cœur à servir notre Dieu dans la personne de ses pauvres : *Christo in pauperibus*. Notre plus belle récompense serait de leur expliquer l'auguste mystère de leur pauvreté et de leur révéler le prix sublime qui attend leurs vertus inconnues. Nous remplirions ainsi la sainte et primitive mission de notre foi, en travaillant pour le bien de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, de celle pour qui la civilisation, avec toutes ses pompes, est restée sans consolation et sans asile. Nous leur dirions avec un de ces hommes envoyés il y a dix-huit siècles pour prêcher au monde Dieu et la liberté : *Nous n'avons ni or, ni argent, mais*

nous vous donnons tout ce que nous possédons nous-mêmes. Nous n'avons ni trésors, ni jouissances matérielles à vous offrir, mais nous vous donnons tout ce que Dieu nous a donné, tout ce qui a fait à nous notre consolation et notre bonheur; nous vous offrons ce qui sauve, ce qui bénit, ce qui fait vivre, la foi, l'espérance et l'amour.

Qu'il me soit permis en finissant, nobles pairs, de diriger ma pensée vers vous qui êtes appelés à me juger; qu'il me soit permis de vous dire quelle pure et éclatante gloire s'attachera à vos noms si vous écoutez la voix de la Charte et de la conscience publique. Dépositaires des éléments d'ordre et de stabilité que réclame si impérieusement la société actuelle, ne compromettez pas ce dépôt dans l'opinion en élevant contre l'invincible marche du genre humain les frêles barrières d'une légalité liberticide. A la fois juges et jurés, jurisconsultes et législateurs, votre arrêt va promulguer l'existence d'une grande et sainte liberté, écrite à la fois dans les lois de Dieu et dans celles de la patrie; ou bien, ce que je n'ose croire, il constatera aux yeux du monde que la France gémit dans la servitude la plus scandaleuse, la plus avilissante, la servitude des âmes. Pairs de France, souffrez que je vous dise avec une franchise héréditaire : Ne soyez pas infidèles à votre noble mission, et, dans ce moment même, dites à la France que vous avez beaucoup fait pour la liberté et pour elle.

» J'en ai dit assez, nobles pairs, pour vous prouver que ma foi religieuse m'a surtout guidé dans cette entreprise; j'en ai dit assez, je l'espère, sinon pour justifier, du moins pour expliquer ce qu'il peut y avoir d'étrange dans cette tentative d'un écolier de vingt ans. J'ai maintenant toute confiance en votre jugement et en celui de l'opinion publique. Je me féliciterai toute ma vie d'avoir pu consacrer ces premiers accents de ma voix à demander pour ma patrie la seule liberté qui puisse la raffermir et la régénérer. Je me féliciterai également d'avoir pu rendre

témoignage dans ma jeunesse au Dieu de mon enfance. C'est à lui que je recommande le succès de ma cause, de ma sainte et glorieuse cause : je la dis glorieuse, car elle est celle de mon pays ; je la dis sainte, car elle est celle de mon Dieu. » (1)

Lacordaire avait parlé avant lui, avec l'éloquence émue, entraînante, originale, qui devait bientôt lui donner un renom immortel. L'un et l'autre terrassèrent leurs adversaires : ils perdirent néanmoins leur procès : ils furent condamnés à cent francs d'amende ; mais leur défaite fut devant le public une véritable victoire, et elle devint féconde en heureux résultats. Les catholiques se resserrèrent de plus en plus devant la persécution, et le désintéressement dont ces vaillants champions de la religion et de la liberté avaient donné l'exemple fit germer de toutes parts de généreux dévouements.

On ne saurait, au reste, « se faire une idée des fortes et généreuses passions qui enflammaient alors tous les cœurs. » L'*Avenir* semblait souffler dans les âmes l'ardeur dont il était embrasé, et le jeune clergé, et la jeunesse des écoles surtout, lui prêtaient un concours aussi actif que désintéressé.

« Pour savoir ce qu'il éclata alors d'enthousiasme dans les presbytères du jeune clergé et dans certains groupes de francs et nobles jeunes gens, dit M. Montalembert, il faut avoir vécu dans ce temps, lu dans leurs yeux, écouté leurs confidences, serré leurs mains frémissantes, contracté, dans la chaleur du combat, des liens que la mort seule a pu briser. » (2)

Et c'est ce que fit souvent le jeune comte. Il avait, comme membre de l'*Agence*, des relations personnelles avec plus de trente diocèses ; il les visita presque tous, et il en parcourut plusieurs en détail. Il nous a lui-même

(1) Œuvres de M. de Montalembert, tome I, page 23.
(2) *Le père Lacordaire*, par M. de Montalembert, page 48.

raconte avec une aimable simplicité les rudes et pures jouissances de ses courses rapides à travers la France (1). Il n'y avait point alors de chemins de fer et il lui fallait, dans ses voyages de propagande, monter dans d'exécrables diligences, et mettre trois jours et trois nuits, pour aller de Paris à Lyon. « Mais, s'écrie-t-il en rappelant ces souvenirs, quelle vie dans les âmes ! quelle ardeur dans les intelligences ! quel culte désintéressé de son drapeau et de sa cause ! »

« Ah ! s'écrie à son tour l'un de nos plus illustres poètes, en parlant de cette époque de combat et d'enthousiasme,

« ... J'ai connu des jours et je les ai vécu
Où les droits désarmés, où l'idéal vaincu,
Le penseur qu'on proscrit et le Dieu qu'on délaisse
Avaient, au moins, pour eux les cœurs de la jeunesse !...
Sous ses drapeaux la Muse enrôla de tout temps
Le bataillon sacré des âmes de vingt ans...
Alors aux grandes voix les cœurs étaient ouverts...
Tous alors, adoptant nos poètes pour guides,
Nous montions dédaigneux des intérêts sordides,
Fiers, altérés du beau plutôt que du bonheur,
Et tous prêts à mourir, purs de toute autre envie,
Pour ces biens qui font seuls les causes de la vie...
Ecoliers, jeunes fous, c'étaient là nos orgies,
L'ivresse où nous puisions nos rudes élégies ;
C'était notre soleil dans les travaux obscurs
Qui nous ont gardés fiers en nous conservant purs. » (2)

(1) *Lyon en* 1831, article inséré dans l'*Union Bretonne* de Nantes, 15 avril 1832.

(2) *M. de Laprade*, cité par M. de Montalembert dans la *Vie du père Lacordaire*.

CHAPITRE VII.

Suppression de l'*Avenir*. — Départ, pour Rome, de MM. de la Mennais, Lacordaire et de Montalembert. — Accueil qui leur est fait. — Retour de Lacordaire. — Réunion des trois voyageurs, à Munich. — Encyclique de Grégoire XVI.

1832.

Cependant le journal qui avait été pendant quelque temps le drapeau d'une partie des catholiques, l'*Avenir*, « touchait à la fin de son aventureuse carrière. Les ardentes et généreuses sympathies qu'il excitait, n'étaient que trop contrebalancées par la violente répulsion que lui témoignaient à la fois les partisans de l'absolutisme démocratique et les fidèles de l'autorité monarchique. (1) »

« Les journaux de toutes les nuances lui faisaient une guerre acharnée ; la défiance s'était emparée de l'épiscopat et du clergé ; les doctrines philosophiques de M. de la Mennais, et certaines théories trop radicales, celles surtout qui n'admettaient point l'indemnité accordée au clergé, s'accroissaient chaque jour; enfin, les ressources matérielles épuisées non-seulement par un journal quotidien, mais par tant de procès et de publications diverses, faisaient défaut. Mais, en annonçant la suspension du journal, le 15 novembre 1831, treize mois après son apparition, (2) » les rédacteurs de l'*Avenir* annoncèrent

(1-2) *Le père Lacordaire*, par M. de Montalembert, p. 49 et 51.

leur départ pour Rome. Pleins d'ardeur dans le combat, mais aussi, remplis d'amour filial envers l'Eglise, les jeunes collègues de M. de la Mennais voulaient, par une explication franche, loyale et décisive avec la maîtresse autorité, dissiper les soupçons qui s'amoncelaient de plus en plus sur leur orthodoxie.

Le maître « tel était le nom donné à M. de la Mennais, par ses collaborateurs », Lacordaire et de Montalembert, partirent pour la ville éternelle. Leur but était de soumettre au pontife suprême de la foi les points controversés entre eux et leurs adversaires, et ils étaient décidés à accepter tout entière la conclusion qui leur serait donnée. L'accueil fut froid· l'on demanda aux pèlerins de Dieu et de la liberté, comme s'exprime Lacordaire, un mémoire explicatif; il fut immédiatement rédigé. Après deux mois d'attente, M. de la Mennais reçut une lettre du cardinal Pacca, qui lui donnait avis que le pape rendait pleine justice à ses bonnes intentions, mais qu'il l'avait vu avec peine remuer certaines controverses dangereuses. Il l'engageait à retourner en France, en attendant le résultat de l'examen de ses doctrines.

Les trois pèlerins furent alors admis auprès du pape ; Grégoire XVI les reçut avec beaucoup de bonté, mais il s'abstint de faire aucune allusion à l'affaire qui les avait amenés à Rome.

C'était, dit M. de Montalembert, « une solution peu brillante et peu flatteuse, mais à coup sûr, la plus favorable qu'il nous fût permis d'espérer.

Lacordaire y était tout préparé. Il n'y vit, avec raison, qu'un avertissement paternel, le plus doux qu'on pût imaginer, celui qui laissait le moins de trace, qui ne décidait rien et ne compromettait personne. » (1) Aussi l'accepta-t-il avec une entière docilité. Mais « le grand écrivain, qu'on avait nommé à la tribune *le dernier des*

(1) *Le père Lacordaire*, par M. de Montalembert, page 55.

Pères de l'Eglise, le docteur éloquent et célèbre, le prêtre vieilli et couronné depuis vingt ans par l'admiration et la confiance du monde catholique, regimbait de toutes ses forces contre le bon sens et contre l'évidence, en même temps que contre son devoir de fidèle et de prêtre. Loin d'écouter la voix respectueuse et tendre, mais ferme et franche de Lacordaire, il se livrait inconsidérément à son humeur ; il s'enfonçait de plus en plus dans une aigre dissonnance avec tout son passé, avec tout ce qui devait le retenir et l'éclairer. Il ne prêtait l'oreille qu'à deux ou trois détracteurs clandestins de l'autorité pontificale; il rêvait déjà les alliances contre-nature qui l'ont perdu. De tristes chimères commençaient dès lors à remplacer la foi dans son âme. » (1). Lacordaire lui posa résolument cette alternative :

« Ou bien il fallait ne pas venir, ou bien il faut nous soumettre et nous taire. » L'abbé de la Mennais refusa de l'accepter ; il répondit: « Je veux hâter et provoquer une décision immédiate, et je veux l'attendre à Rome; après quoi j'aviserai. »

Lacordaire n'insista plus. Disposé, pour son compte, à ne point continuer une publication que Rome n'approuvait pas, il se disposa à partir et quitta l'Italie quelques jours après. Il essaya en vain d'emmener avec lui M. de Montalembert. M. de Montalembert était un des disciples chéris du maître; son entrée dans le monde s'était pour ainsi dire faite sous les auspices de M. de la Mennais ; il était attaché à ses doctrines; son génie le fascinait ; il persista donc à rester, malgré les pressantes sollicitations de son ami. Mais, pendant que l'ancien directeur de l'*Avenir* se renfermait au couvent des Théatins, il partit pour Naples, voyageant en véritable artiste, observant tout ce qui s'offrait de remarquable à ses regards avec une avide curiosité, interrogeant le

(1) *Le père Lacordaire*, par M. de Montalembert, p. 55 et 56.

passé dans les monuments qu'il trouvait sur son chemin, et enrichissant à chaque pas sa mémoire de ces connaissances nombreuses et variées qui en ont fait l'un des hommes les plus érudits de notre temps.

Au mois de juillet, il vint rejoindre M. de la Mennais. Celui-ci, fatigué d'attendre, annonce publiquement qu'il va reprendre l'*Avenir*, et quitte l'Italie suivi de son fidèle disciple. Lacordaire l'apprend, et, désirant se soustraire à d'importunes sollicitations, il prend le parti de se retirer en Allemagne, dans une retraite studieuse. Il venait d'arriver à Munich et était à peine installé dans son hôtel que la porte de sa chambre s'ouvrit et que M. de Montalembert se trouva devant lui. M. de Montalembert était en Allemagne depuis quelques jours, et il avait appris la présence de son ami par la voie des journaux. Après de courtes explications, ils se rendirent tous deux chez M. de la Mennais. L'entrevue fut glaciale. Cependant l'éloquence persuasive et affectueuse de ses deux jeunes disciples obtint de l'ancien directeur de l'*Avenir* des promesses de soumission. Le lendemain, les trois écrivains assistèrent à un banquet qui leur était offert par les littérateurs et les artistes les plus distingués de la ville. Ce fut pendant ce banquet qu'ils reçurent la fameuse encyclique du 15 août 1832. La Providence semblait avoir voulu les réunir, pour qu'ils pussent recevoir en même temps leur condamnation. Le Saint-Père, du reste, en réprouvant plusieurs des doctrines de l'*Avenir*, se montrait plein d'égards pour les rédacteurs de ce journal. Il évitait d'indiquer les écrits d'où l'on avait tiré les principes condamnés et ne nommait aucun de leurs auteurs. Le cardinal Pacca avait, en outre, accompagné l'encyclique d'une lettre, où il exposait avec une affectueuse franchise les points principaux qui avaient déplu davantage au Pape et dans laquelle il rappelait, avec une grande douceur, au fondateur de

fondateur de l'*Avenir* et à ses jeunes collègues, la promesse qu'ils avaient faite et publiée, *de vouloir imiter, selon le précepte du Sauveur, l'humble docilité des petits enfants, par une soumission sans réserve au vicaire de Jésus-Christ*. Tout concourait donc à adoucir le coup qui les frappait. « Nous ne devons pas hésiter à nous soumettre, » dit la Mennais à ses collaborateurs; et, rentré chez lui, il dressa immédiatement en quelques lignes courtes et précises un acte d'obéissance dont le Pape fut satisfait. » (1)

« Contents d'avoir combattu pour l'affranchissement de l'Eglise et sa réconciliation avec le droit public, ils traversèrent la France en vaincus victorieux, attendant de l'avenir ce que leur refusait l'ardeur des partis. » (2)

Cependant la soumission n'était qu'apparente chez l'illustre fondateur de l'*Avenir*. La révolte bouillonnait dans son cœur, et il laissa échapper durant le voyage et à son retour en France des paroles qui accusaient en lui de sinistres projets.

Lacordaire le suivit à Chesnaie. « Dans ce lieu d'une mélancolie terne et sauvage, il découvrit bientôt l'illusion qu'il s'était faite en se figurant que l'abbé de la Mennais se résignait à sa défaite et saurait en profiter pour servir l'Eglise et sa propre gloire. » (3) Dès lors il prévit le naufrage où allait s'abîmer ce puissant génie. Voulant s'y soustraire lui-même, il prit le parti de se séparer de celui qu'il avait longtemps regardé comme son maître. Il le quitta en effet brusquement, en laissant une lettre pour l'instruire des motifs qui l'obligeaient à s'éloigner. — 11 décembre 1832.

(1-2-3) *Le père Lacordaire*, par M. de Montalembert.

CHAPITRE VIII.

M. de Montalembert prend part à la régénération de l'école des arts du moyen-âge. — *Le Vandalisme en France.* — *Le palais des Papes à Avignon.* — *La vieille cathédrale. Symbolisme des monuments religieux.*

1833.

Quant à M. de Montalembert, il chercha dans l'étude une diversion à toutes les émotions pénibles qu'il venait d'éprouver, et l'un des premiers fruits de ses travaux fut la publication, dans la *Revue des deux Mondes*, d'un *Essai sur le Vandalisme en France*, en forme de lettre adressée à M. Victor Hugo.

M. Victor Hugo, par la publication de *Notre-Dame de Paris*, avait donné le signal de la révolution qui allait s'opérer dans l'architecture. Les deux chapitres intitulés, *Notre-Dame* et *Paris vu à vol d'oiseau*, étaient les manifestes d'un goût nouveau et le commencement d'une régénération de l'école des arts du moyen-âge à laquelle allaient travailler des écrivains et des artistes venus de camps différents. Parmi ceux qui représentèrent les catholiques, aucun n'y mit plus d'ardeur, plus d'intelligence, et plus d'amour que M. de Montalembert. Dès ses jeunes années, il avait étudié avec prédilection les ruines du passé, et plusieurs fois il s'était indigné à la vue des

ravages qu'avaient exercés et qu'exerçaient encore les *Vandales* d'un nouveau genre qui couvraient le sol de la France. Sa lettre à M. Victor Hugo est une invective éloquente contre la brutalité sacrilège des démolisseurs et des badigeonneurs et il est beau de voir avec quel superbe dédain, quelle indignation méprisante il y signale leurs déprédations quotidiennes.

« ..... Le Vandalisme, s'écrie-t-il, règne seul et sans frein. Après avoir passé deux siècles et puis trente ans à déshonorer par d'impures et grotesques additions nos vieux monuments, le voilà qui reprend ses allures terroristes et qui se vautre dans la destruction. On dirait qu'il prévoit sa déchéance prochaine, tant il se hâte de renverser tout ce qui tombe sous son ignoble main. On tremble à la seule pensée de ce que chaque jour il mine, balaye ou défigure. Le vieux sol de la patrie, surchargé comme il l'était des créations les plus merveilleuses de l'imagination et de la foi, devient chaque jour plus nu, plus uniforme, plus pelé. On n'épargne rien : la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les châteaux et les hôtels de ville; on dirait une terre conquise d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. On dirait qu'ils veulent se persuader que le monde est né d'hier, et qu'il doit finir demain, tant ils ont hâte d'anéantir tout ce qui semble dépasser une vie d'homme. On ne sait pas même respecter les ruines qu'on a faites, et tandis qu'on cite en Angleterre des seigneurs qui dépensent, chaque année, un revenu considérable pour préserver celles qui se trouvent sur leur domaine; tandis qu'en Allemagne les populations choisissent les décombres des vieux châteaux pour y tenir leurs assemblées libérales, comme pour mettre leur liberté renaissante sous la protection des anciens jours; chez nous, nous ne laissons pas même le temps

accomplir son œuvre, nous refusons à la nature son deuil de mère. Car la nature, toujours douce et aimante, l'est surtout envers les ruines que l'homme a faites; elle semble se plaire à les orner de ses plus belles parures, comme pour les consoler de leur abandon et de leur nudité. Et nous, nous leur arrachons leur linceul de verdure, leur couronne de fleurs; nous violons ces tombeaux des siècles passés. L'ancien seigneur les met à l'encan et les vend au plus offrant : le nouveau bourgeois les achète, et s'il ne daigne pas leur donner une place dans ses constructions nouvelles, il les recrépit et les enjolive sur place. Tous deux se coalisent pour déshonorer ces vieilles pierres. » (1)

Et M. de Montalembert parcourt la France, et s'arrêtant avec tristesse près des nobles débris qu'il rencontre, il met à les décrire une véritable complaisance, un véritable amour. Il en saisit les beautés de détail avec une rare perspicacité et les expressions avec lesquelles il les révèle sont saisissantes et pleines de justesse. Il excelle à les relever par une allusion piquante, par une comparaison remplie de vérité et d'à-propos. Nous n'en citerons qu'un exemple.

« A Avignon, la ville papale, la ville aux mille clochers, la ville sonnante, comme l'appelait Rabelais, on voyait d'innombrables monuments de l'influence du Saint-Siége sur l'art, dans un temps où l'art était exclusivement catholique, à la différence de Rome où, par une anomalie déplorable, aucun édifice remarquable ne porte l'empreinte des siècles où la foi faisait surgir sur tout le sol chrétien ces merveilles d'architecture dont le christianisme seul avait inventé les formes et les détails profondément symboliques. De tous ces monuments, le plus

(1) *Du Vandalisme en France*, par M. de Montalembert, t. VI, page 13.

rare était à coup sûr le palais des Papes, habité par tous les Pontifes qui vécurent au XIVe siècle en France. Je ne pense pas qu'il existe en Europe un débris plus vaste, plus complet et plus imposant de l'architecture civile ou féodale du moyen-âge. Le voyageur, qui, arrivant du Rhône, aperçoit de loin, sur son rocher, ce groupe de tours, liées entre elles par de colossales arcades, à côté de l'illustre cathédrale, est saisi de respect. Je n'ai vu nulle part l'ogive jetée avec plus de hardiesse. On dirait les gerbes d'un feu d'artifice lancées en l'air et retenues, avant de tomber, par une main toute puissante. On ne saurait concevoir un ensemble plus beau dans sa simplicité, plus grandiose dans sa conception. C'est bien la papauté tout entière, debout, sublime, immortelle, étendant son ombre majestueuse sur le fleuve des nations qui roule à ses pieds. » (1)

« Eh bien! continue avec amertume le jeune écrivain, ce palais n'a pas trouvé grâce devant les royaux protecteurs de l'art en France. L'œuvre de destruction a été commencée par Louis XIV; après qu'il eut confisqué le comtat Venaissin sur son légitime possesseur, il fit abattre la grande tour du palais pontifical, qui dominait les fortifications récentes de Villeneuve d'Avignon. La révolution en fit une prison, et une prison douloureusement célèbre par le massacre de la Glacière. L'empire ne paraît avoir rien fait pour l'entretenir. La Restauration a systématisé sa ruine. Certes, ce palais unique avait bien autrement le droit d'être classé parmi les châteaux royaux que les lourdes masures de Bordeaux ou de Strasbourg; certes, le roi de France ne pouvait choisir dans toute l'étendue de son royaume un lieu plus propice à sa vieille majesté, au milieu de ces populations méridionales qui avaient encore foi en elle. Mais point. En 1820, il fut

(1) *Du Vandalisme en France,* par M. de Montalembert, t. VI, page 21.

converti en caserne et en magasin, sans préjudice toutefois des droits de la justice criminelle, qui y a conservé sa prison. Aujourd'hui tout est consommé; il ne reste plus une seule de ces salles immenses dont les rivales n'existent certainement pas au Vatican. Chacune d'elles a été divisée en trois étages, partagée par de nombreuses cloisons; c'est à peine si, en suivant d'étage en étage les fûts des gigantesques colonnes qui supportaient les voûtes ogives, on peut reconstruire par la pensée ces enceintes majestueuses et sacrées où trônait naguère la pensée religieuse et sociale de la chrétienté. L'extérieur de l'admirable façade occidentale a été jusqu'à présent respecté, mais voilà tout : une grande moitié de l'immense édifice a été déjà livrée aux démolisseurs; dans tout ce qui reste, ses colossales ogives ont été remplacées par trois séries de petites fenêtres carrées, correspondantes aux trois étages de chambrées dont je viens de parler : le tout badigeonné proprement et dans le dernier goût. Dans une des tours, de merveilleuses fresques, qui en couvraient la voûte, ne sont plus visibles qu'à travers les trous du plancher, l'escalier et les corridors de communication ayant été démolis. D'autres, éparses dans les salles, sont livrées aux dégradations des soldats, aux larcins des touristes anglais et autres. Le gouvernement actuel, pour ne pas rester en faute à l'égard de ses prédécesseurs, vient d'arrêter la démolition des arcades de la partie orientale pour faire une belle cour d'exercice. En somme, l'art et l'histoire ont de moins un monument unique, et les gouvernements *tutélaires* une tache de plus.

Notez qu'il n'y aucune excuse, aucun prétexte pour cette froide barbarie. Il n'y a pas une de ces pierres pontificales qui ne soit blanche, solide, adhérente aux autres, comme si elle avait été posée hier; elles ont essuyé cinq cents hivers comme un jour; le temps s'est incliné devant elles et a passé outre. Il a fallu que la chétiv

main des pouvoirs modernes vint tout exprès souiller et vexer cette grande chose. »

Mais les monuments qui attirent surtout les regards du jeune artiste catholique sont les monuments religieux. A la place des antiques cathédrales on élevait à cette époque, des temples, véritables « granges blanchâtres où l'on abdiquait soigneusement toutes les traditions de l'art, au profit d'un paganisme bâtard. » Or, c'était M. de Montalembert qui, les signalant avec une amère dérision, s'était écrié :

« C'est la vieille cathédrale que nous voulons, afin qu'elle nous soit chère et sacrée comme toi, ô sainte religion de nos pères dont elle est l'image fidèle et la vivante histoire ! Comme toi elle a dû subir les injures du temps, et les injures bien plus cruelles des hommes; mais comme toi elle lève encore son front cicatrisé, toujours ouvrant un large asile à la souffrante humanité, toujours prête à porter le frêle drapeau que des mains mortelles lui imposent, prête à le porter et à lui survivre. Comme à toi des ennemis furieux et aveugles sont venus lui prodiguer l'outrage et la destruction; comme toi, de maladroits amis, des protecteurs incrédules et perfides, l'ont souillée de leurs chétifs enjolivements, de leurs dégradantes restaurations; mais, comme toi aussi, elle leur survit, et le vent qui a emporté leurs cendres n'a fait que noircir ses piliers. Comme toi délaissée, oubliée, méconnue, elle n'en est pas moins comme toujours grande et belle, toujours chérie et adorée de nos cœurs. Oh ! mieux vaut une heure sous ses voûtes nues et lugubres qu'un siècle dans les modernes tabernacles des hommes; mieux vaut une larme, une prière à l'ombre de ses vieilles colonnes, que toutes les joies et tous les triomphes des mortels... »

On ne doit donc pas être étonné des pressants appels

qu'il fait à ses coreligionnaires contre les démolisseurs. Du reste, si le vandalisme doit être abhorré de tous les hommes éclairés, à quelque condition, à quelque religion qu'ils appartiennent, doit-il l'être, à plus forte raison, par les catholiques, quand il s'agit des églises, des chapelles et des monastères. Les monuments anciens ne sont pas pour lui des livres fermés; ils étalent dans leurs pages de pierre des trésors de piété et de foi.

« C'est là que se dresse encore devant nous la vie tout entière de nos aïeux, cette vie si dominée par la religion, si absorbée en elle. C'est là que renaît leur imagination si riche et si intarissable, mais en même temps si réglée et si épurée par la foi, leur patience, leur activité, leur résignation, leur désintéressement; tout cela est là devant nous, leurs tièdes et faibles descendants, comme une pétrification de leur existence si exclusivement chrétienne. C'est là que pas une de ces formes si gracieuses, pas une de ces pierres si fantastiquement brodées, pas un de ces ornements qu'on appelle capricieux, n'est pour nous sans un sens profond, une poésie intime, une religion voilée. C'est qu'il nous est permis et presque commandé de voir dans cette croix allongée, que reproduit le plan de toutes les églises anciennes la croix sur laquelle mourut le Sauveur; dans cette triplicité perpétuelle de portails, de nefs et d'autels, un symbole de la trinité divine; dans la mystérieuse obscurité des bas-côtés, un asile offert à la confusion du repentir, à la souffrance solitaire; dans ces vitraux qui interceptent en les tempérant les rayons du jour, une image des saintes pensées qui peuvent seules intercepter et adoucir les ennuis trop perçants de la vie; dans l'éclatante lumière concentrée sur le sanctuaire, une lueur de la gloire céleste; dans le jubé, un voile abaissé entre notre faiblesse et la majesté d'un sacrifice où la victime est un Dieu. L'orgue, n'est-ce pas la double

voix de l'humanité, le cri glorieux de son enthousiasme mêlé au cri plaintif de sa misère ? Ces roses éclatantes de mille couleurs, cette vie végétale, ces feuilles de vigne, de chou, de lierre, moulées avec tant de finesse, n'indiquent-elles pas une sanctification de la nature, de la nature humble et populaire, par la foi ? Dans cette exclusion générale des lignes horizontales et parallèles à la terre, dans le mouvement unanime et altier de toutes ces pierres vers le ciel, n'y a-t-il pas une sorte d'abdication de la servitude matérielle et un élancement de l'âme affranchie vers son Créateur ? Enfin, la vieille église tout entière, qu'est-elle si ce n'est un lieu sacré par ce qu'il y a de plus pur et de plus profond dans le cœur de vingt générations, sacré par des émotions, des larmes, des prières sans nombre, toutes concentrées comme un parfum sous ces voûtes séculaires, toutes montant vers Dieu avec la colonne, toutes s'inclinant devant lui avec l'ogive, dans un commun amour et une commune espérance ?

» Fils du vieux catholicisme, s'écrie en terminant l'ardent défenseur de nos vieilles cathédrales et s'adressant à celui qui le premier en France s'en était constitué le champion, fils du vieux catholicisme, nous sommes là au milieu de nos titres de noblesse ; en être amoureux et fiers, c'est notre droit ; les défendre à outrance, c'est notre devoir. Voilà pourquoi nous demandons à répéter, au nom du culte antique, comme vous au nom de l'art et de la patrie, ce cri d'indignation et de honte qu'arrachait aux Papes des grands siècles la dévastation de l'Italie : *Expulsons les barbares !* » (1)

(1) *Du Vandalisme en France*, article inséré dans *la Revue des deux Mondes* du 1er Mars 1833.

CHAPITRE IX.

Réunions chez M. de Montalembert. — Hésitations de M. de la Mennais. — Paroles d'un croyant.

1833.

L'étude n'était point la seule distraction de M. de Montalembert. Naturellement expansif, il aimait et recherchait les entretiens des hommes distingués par leur esprit ou leur science, et il préludait dans ses salons, par des luttes courtoises, aux rudes combats de la tribune. La conversation ne fut jamais, du reste, pour lui un inutile passe-temps. La bouche parle, dit-on, de l'abondance du cœur; or, le cœur du noble comte a été de tout temps à la religion, à l'art, à la politique et à l'histoire. C'est dans ces sphères élevées qu'il a toujours vécu et qu'il vit encore aujourd'hui. Une intelligence puissante, un esprit légèrement caustique unis à une sensibilité exquise et aidés par une mémoire ornée d'une érudition étendue et variée lui fournissent sans cesse mille aperçus nouveaux, mille réflexions piquantes, mille récits charmants dont il enrichit ses discours et que colore avec feu sa féconde imagination. Tel il est maintenant, tel il était alors.

Ces riches qualités et la grâce merveilleuse avec laquelle il faisait les honneurs de sa maison attirèrent bientôt autour de lui une jeunesse nombreuse et bril-

lante, et il devint l'inspirateur d'une petite assemblée, véritable source de vie pour ceux qui y étaient admis.

M. Ozanam (1), dont le nom allait devenir cher à la charité et à la science, était l'un des membres les plus assidus de ces réunions. Il nous en trace avec abandon le but et l'aspect dans une lettre charmante écrite à l'un de ses amis, en janvier 1833.

« Il y a tous les dimanches des soirées pour les jeunes gens chez M. de Montalembert; on y cause beaucoup et d'une manière variée ; on prend du punch et des petits gâteaux, et on s'en retourne joyeux par bande de quatre ou cinq... J'y compte aller de temps en temps. Dimanche passé j'y vis MM. de Coux, d'Ault-Dumesnil, Mickiewicz, célèbre poète lithuanien, Félix de Mérode, que la nation belge voulait se donner pour roi. Sainte-Beuve (2) y est aussi venu, Victor Hugo doit y venir. Il respire dans ces réunions un parfum de catholicisme et de fraternité. M. de Montalembert a une figure angélique et une conversation très-instructive... Il raconte très-bien et il sait nombre de choses...

» Les points de doctrine sur lesquels Rome a demandé le silence ne sont point remis sur le tapis. La plus sage discrétion règne à cet égard; mais l'on s'entretient de littérature, d'histoire, des intérêts de la classe pauvre, du progrès de la civilisation. On s'anime, on réchauffe son

(1) Frédéric *Ozanam* est né à Milan en 1813 et est mort en 1853, professeur de la Faculté des lettres de Paris. Il fut l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul. Dans les nombreux travaux qu'il entreprit, il eut surtout pour but de faire ressortir la puissance civilisatrice de l'Eglise. Il se distinguait dès lors par son érudition précoce, par la teinte un peu mélancolique de son esprit, par l'ardeur de son caractère et la générosité de sa foi.

(2) *Sainte-Beuve*, à cette époque, critique et poëte; devint plus tard historien et professeur; comme professeur, il fut sifflé, comme historien il fut mis à l'*index*: il est aujourd'hui, académicien, sénateur et... matérialiste.

cœur, et l'on emporte avec soi une douce satisfaction, un plaisir pur, une âme maîtresse d'elle-même, des résolutions et du courage pour l'avenir. » (1)

A ces réunions où « les plus illustres champions de l'école catholique ouvraient les trésors de leur conversation, » où l'on en voyait d'autres qui « avaient défendu de l'épée et arrosé de leur sang le domaine de leurs convictions, » assistaient encore, comme on a pu le voir, des hommes d'une autre école, qui venaient, « comme des pèlerins d'un autre empire, contempler pendant quelques instants l'esprit d'union et de douceur qui régnait parmi leurs adversaires. »

MM. Ballanche, Savigny jeune et Beaufort, Ampère fils (2) et Alfred de Vigny, (3) d'Eckstein, Lerminier (4) et Victor Considérant lui-même (5) y parurent plus d'une fois, et tel était l'intérêt qui s'attachait à leurs discussions, que M. Ozanam nous apprend qu'un jour Lerminier et M. de Montalembert les retinrent jusqu'à minuit suspendus à leurs lèvres.

Parmi les illustres étrangers qui visitaient le jeune comte, l'un de ceux pour qui il avait le plus d'attachement était Adam Mickiewicz. Ce célèbre poète unissait à

(1) Ozanam. Lettres, tome 1er, p. 59.

(2) *Ampère fils*, (1800-1864) Historien, philosophe, archéologue poète et voyageur.

(3) *Alfred de Vigny*, (1799-1863) d'abord soldat, ensuite poëte et romancier. Il se distingue par la délicatesse et le fini de sa diction.

(4) *Lerminier*, (1802-1857). Ce professeur universitaire, doué d'ailleurs de brillantes qualités arriva à travers le dédale de sa philosophie... au catéchisme et eut une fin chrétienne.

(5) *Victor Considérant*, né en 1808 avait été militaire; il était en 1833 l'oracle du *Fouriérisme* et travaillait avec beaucoup d'ardeur à propager la nouvelle doctrine. Il devait en 1818 se faire remarquer à la Chambre par son excentricité et finir par aller au Texas pour faire l'essai de ses utopies socialistes.

une grande érudition un génie littéraire peu commun; c'était lui qui avait commencé la révolution romantique dans la littérature slave. Ses idées politiques l'avaient mis en butte aux persécutions du gouvernement russe. Pour y échapper, il avait quitté Saint-Pétersbourg, où il était exilé, et parcouru la plupart des pays de l'Europe; il était enfin venu se fixer en France. Ce fut là qu'il fit paraître, en 1832, un ouvrage intitulé : *Le livre des Pèlerins polonais*, qui eut beaucoup de retentissement et dont le style rappelait, par sa coupe étudiée et ses grandes images, la littérature biblique.

M. de Montalembert le traduisit et fit précéder ce travail d'une introduction où, avec une ardeur toute juvénile et une franchise passionnée, il appréciait les hommes et les choses du temps. L'ouvrage et l'avant-propos parurent en avril 1833. Le jeune auteur le lut à M. de la Mennais.

Cette lecture fit surgir dans l'esprit de l'ancien directeur de l'*Avenir* l'idée et le plan d'un ouvrage monstrueux, des *Paroles d'un Croyant*. Ce livre qui allait attrister tous les amis de la religion, réjouir ses ennemis et consommer la ruine de son auteur, étale dans ses pages étincelantes de poésie, et écrites dans un style brûlant, souvent énergique, sublime parfois, les maximes les plus subversives de l'autorité, et n'aboutit qu'à la ruine de tous les pouvoirs sur la terre. C'est, pour le juger en un mot, « l'Evangile de la révolte, l'apocalypse de la sédition. »

En juillet 1833, M. de Montalembert, étant allé à la Chesnaie, M. de la Mennais s'empressa de lui en lire les endroits les plus remarquables. Le jeune comte, qui jusque là n'avait jamais osé contredire la voix du maître, qui avait toujours regardé ses paroles comme des oracles, écouta en silence. Mais bientôt, n'y

tenant plus, il se leva et dit avec tristesse, car il venait d'entrevoir les profondeurs de l'abîme qui s'ouvrait sous les pas de l'orgueilleux et intraitable écrivain....

— « *Ce livre est écrit avec un admirable talent, mais vous ne pouvez le publier après votre soumission.* »

Ces paroles firent sur M. de la Mennais une profonde impression. C'était la première fois que son disciple osait lui parler avec une pareille franchise. Il promit de réfléchir, et dit en le quittant : « *Nous verrons.* »

Cependant le livre *des Pèlerins Polonais* était arrivé à Rome, et le pape, par une lettre écrite en octobre 1833 à l'évêque de Rennes, le blâma avec l'avant-propos. A peine le vieux prêtre breton connut-il cette condamnation, qu'il écrivit à son jeune ami ces paroles provocatrices : « *Puisque le vin est tiré, il faut le boire.* » Mais le jeune champion de la liberté était avant tout le chevalier et l'enfant soumis de l'Église : il s'inclina devant la décision de sa mère, et, allant jusqu'à l'héroïsme dans l'obéissance, il mit tous ses soins à faire disparaître sa traduction de la publicité.

M. de Montalembert avait une intelligence trop droite, un cœur trop élevé, et surtout une foi trop vive, pour se laisser aller à la révolte. Redoutant néanmoins les sollicitations pressantes de celui qu'il regardait encore comme son maître, il crut prudent de s'éloigner de la France : son départ allait nous valoir un beau livre, et lui, allait trouver, sur la terre étrangère, une protectrice puissante qui devait l'arracher aux séductions du génie et de l'orgueil.

CHAPITRE X.

Voyage en Allemagne. — Histoire de Sainte Elisabeth. (1) But, analyse et haute portée historique de cet ouvrage. — M. de Montalembert historien. — *Adieux de Sainte Elisabeth et du duc Louis.*

1833-1834.

« Le 19 novembre 1833, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale, située sur les bords charmants de la Lahn : il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au treizième siècle. Cette basilique porte le nom de Sainte Elisabeth, et il se trouva que ce jour-là était le jour même de sa fête. Dans l'église, aujourd'hui luthérienne, comme toute cette contrée, on ne voyait aucune marque de solennité; seulement, en l'honneur de ce jour, et contre l'habitude protestante, elle était ouverte, et de petits enfants y jouaient en sautant sur des tombes. L'étranger parcourut ses vastes nefs désertes et dévastées, mais encore jeunes d'élégance et de légèreté. Il vit adossée à un pilier la statue d'une jeune femme en habits de veuve, au visage doux et résigné, tenant d'une main le modèle d'une église, et de l'autre

(1) Cet ouvrage fut publié en 1836. Nous croyons pouvoir en donner ici l'analyse et l'appréciation, parce qu'à vrai dire sa composition date de 1834.

faisant aumône à un malheureux estropié. Plus loin, sur des autels nus, et dont nulle main sacerdotale ne vient jamais essuyer la poussière, il examina curieusement d'anciennes peintures sur bois à demi effacées, des sculptures en relief mutilées, mais, les unes comme les autres, profondément empreintes du charme naïf et tendre de l'art chrétien. Il y distingua une jeune femme effrayée, qui faisait voir à un guerrier couronné son manteau rempli de roses; plus loin, ce même guerrier, découvrant avec violence son lit, y trouvait le christ couché sur la croix; plus loin encore, tous deux s'arrachaient avec une grande douleur des bras l'un de l'autre; puis on voyait la jeune femme, plus belle que dans tous les autres sujets, étendue sur son lit de mort, au milieu de prêtres et de religieuses qui pleuraient : en dernier lieu, des évêques déterraient un cercueil, sur lequel un empereur déposait sa couronne. On dit au voyageur que c'étaient là des traits de la vie de Sainte Elisabeth, souveraine de ce pays, morte, il y avait six siècles à pareil jour, dans cette même ville de Marbourg, et enterrée dans cette même église. Au fond d'une obscure sacristie, on lui montra la châsse d'argent couverte de sculpture qui avait renfermé les reliques de la Bienheureuse jusqu'au moment où l'un de ses descendants, devenu protestant, les en avait arrachées et jetées au vent. Sous le baldaquin en pierre qui couvrait autrefois cette châsse, il vit que chaque marche était profondément creusée ; et on lui dit que c'était là la trace des pélerins innombrables qui étaient venus s'y agenouiller autrefois, mais qui depuis trois siècles n'y venaient plus. Il sut qu'il y avait bien dans cette ville quelques fidèles et un prêtre catholique, mais ni messe ni souvenir quelconque pour la sainte dont c'était ce jour-là même l'anniversaire. La foi, qui avait laissé son empreinte profonde sur la froide pierre, n'en avait laissé

aucune dans les cœurs. L'étranger baisa cette pierre creusée par les générations fidèles, et reprit sa course solitaire; mais un doux et triste souvenir de cette sainte délaissée, dont il était venu, pèlerin involontaire, célébrer la fête oubliée, ne le quitta plus. Il entreprit d'étudier sa vie; il fouilla tour à tour dans ces riches dépôts d'antique science que la docte Allemagne offre en grand nombre. Séduit et charmé chaque jour davantage par ce qu'il apprenait sur elle, cette pensée devint peu à peu l'étoile directrice de sa marche. Après avoir épuisé les livres et les chroniques, et consulté les manuscrits les plus négligés, il voulut, comme l'avait fait le premier des anciens historiens de la Sainte, interroger les lieux et les traditions populaires. Il alla donc de ville en ville, de château en château, d'église en église, chercher partout les traces de celle qui a été de tout temps nommée dans l'Allemagne catholique *la chère sainte Elisabeth*. Il essaya en vain de visiter son tombeau à Presbourg, dans la lointaine Hongrie; mais du moins il put séjourner dans ce célèbre château de Wartbourg, où elle vint tout enfant, où elle vécut jeune fille, puis mariée avec un époux tendre et pieux comme elle; il put gravir les rudes sentiers par où elle allait distribuer aux pauvres, ses plus chers amis, d'inépuisables aumônes. Il la suivit à Creuzbourg, où elle fut mère pour la première fois; au monastère de Reinhartsbrünn, où lui fallut quitter à vingt-ans son bien-aimé, qui allait mourir pour le tombeau du Christ; à Bamberg, où elle trouva un asile contre de cruelles persécutions; sur la sainte montagne d'Andechs, berceau de sa famille, où elle apporta en offrande sa robe de noces, lorsque, d'épouse tendrement chérie, elle fut devenue veuve errante et exilée. A Erfurt il approcha de ses lèvres le pauvre verre qu'elle a laissé en souvenir d'elle à d'humbles religieuses. Enfin à Marbourg, où elle con-

sacra les derniers jours de sa vie à des œuvres d'une héroïque charité, et où elle mourut à vingt-quatre ans, il revint prier sur sa tombe profanée et recueillir péniblement quelques souvenirs de la bouche d'un peuple qui a renié, avec la foi de ses pères, le culte de sa bienfaitrice. » (1)

Dans la page qu'on vient de lire et qui est remplie d'une si douce poésie, M. de Montalembert nous a exposé les travaux qui ont donné naissance à cette œuvre délicieuse que tout le monde a lue et admirée, la *Vie de Sainte Elisabeth*.

Cet ouvrage, tant de fois réimprimé depuis l'époque de son apparition (1836), se compose de deux parties distinctes. La première, l'*Introduction*, présente à grands traits la peinture de la société du treizième siècle, si énergique dans ses idées, si généreuse dans ses aspirations, si désintéressée dans sa foi, et, à cause de cela même, si calomniée par l'esprit de parti et de mensonge. La seconde réunit ces traits épars pour nous les faire admirer en faisceau dans une chétive créature, du nom d'Elisabeth, qui meurt à vingt-quatre ans, couronnée de l'auréole des saints. Mais légende et introduction n'ont qu'un but : montrer combien est féconde l'action de l'Église, lorsqu'aucun obstacle ne vient se placer entre sa bienfaisante influence et les différents ordres d'idées qu'on rencontre dans le monde : ordres politique, social, littéraire, artistique.

Et, en effet, l'Église apparaît à cette époque au-dessus de l'humanité comme un astre salutaire qui l'éclaire et la vivifie de sa douce lumière. La Papauté, où viennent se concentrer les rayons de cet astre merveilleux, placé par Dieu comme un phare au milieu des hommes pour gui-

(1) *Histoire de Sainte Elisabeth*, par M. de Montalembert, tome 1, page 1.

der leur marche dans le labyrinthe des doctrines humaines, est représentée successivement par Innocent III, Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV, dont l'auteur nous trace, avec son pinceau énergique, de magnifiques et fidèles portraits.

Derrière l'Eglise apparaît la *seconde Majesté*, aidant ses développements ou subissant, malgré elle, son influence. Le jeune historien, dans un tableau grandiose et saisissant, nous la montre s'abaissant en Allemagne aux yeux des peuples dans la maison de Souabe et de Franconie ; portant haut en France, dans la personne de saint Louis, l'étendard de la foi ; éteignant en Angleterre sa grandeur dans la perversité et la faiblesse ; laissant en Ecosse, en Suède et en Norwège se répandre les saines doctrines du catholicisme ; conquérant en Espagne, avec le sol et l'indépendance du pays, le titre glorieux de monarchie catholique ; impuissante en Italie à étouffer, dans les désordres suscités par les luttes misérables des Guelfes et des Gibelins, les germes de sainteté et de charité qui se développent de toutes parts.

L'Eglise, en effet, soutenue par les fraternités belliqueuses du temple de Saint-Jean de Jérusalem, de Sainte-Marie des Allemands, par presque tous les Princes, accroît dans le monde entier la vie de l'âme et des croyances, par les travaux des ordres anciens et de deux ordres nouveaux et puissants à la tête desquels marchent intrépides les deux plus vaillants soldats du Christ qui aient jamais combattu l'esprit mauvais, François et Dominique. Le monde, remué par la parole et les exemples de ces vaillants athlètes, arrosé par leur sueur, échauffé par la lumière d'en haut, produit dans tous les rangs, dans tous les Etats, des saints nombreux. Les fondations pieuses surgissent de tous côtés, les institutions se fondent, la piété s'enrichit du Saint-Rosaire, du scapulaire, de l'ins-

titution du Saint-Sacrement, et bientôt l'on voit paraître un livre presque divin qui devait, sous l'humble nom d'*Imitation de Jésus-Christ*, porter à toutes les générations les parfums de foi et de charité qui embaumaient ce siècle privilégié, et dont l'influence se faisait sentir dans toutes les productions de l'esprit humain, dans les lettres aussi bien que dans les arts. Le treizième siècle, n'a point séparé, dans son amour, la Mère, de son Fils: il a été un siècle dévot à la sainte Vierge, et conséquemment, par excellence, le siècle de la femme chrétienne. Aussi voit-on de toutes parts s'élever des myriades de saintes, au milieu desquelles resplendit d'un éclat tout particulier la magnifique figure de sainte Elisabeth.

« Sa vie, si courte qu'elle fut, présente une réunion peut-être unique des phases les plus diverses, des traits à la fois les plus aimables et les plus austères que puisse renfermer la vie d'une chrétienne, d'une princesse et d'une sainte. Toutefois, dans les vingt années qui s'écoulent depuis le jour où on l'apporte dans un berceau d'argent à son fiancé jusqu'à celui où elle expire sur le grabat d'hôpital qu'elle a choisi pour lit de mort, il y a deux parties bien distinctes, sinon dans son caractère, du moins dans sa vie extérieure. La première est toute chevaleresque, toute poétique, faite pour enchanter l'imagination autant que pour inspirer la piété. Du fond de la Hongrie, de cette terre à moitié inconnue, à moitié orientale, frontière de la chrétienté, qui se présentait sous un aspect mystérieux et grandiose aux imaginations du moyen-âge, elle arrive au sein de la cour de Thuringe, la plus brillante et la plus poétique de toute l'Allemagne.

» Pendant son enfance, sa vertu précoce est méconnue sa piété méprisée ; on veut la renvoyer ignominieusement à son père ; mais son fiancé lui garde une inébranlable fidélité, la console des persécutions des méchants, et, dès

qu'il est maître de ses Etats, se hâte de l'épouser. Le saint amour d'une sœur se mêle dans son cœur à l'ardente tendresse de l'épouse pour celui dont elle a partagé l'enfance avant de partager la couche, et qui rivalise de piété et de ferveur avec elle; un abandon plein de charme, une naïve et délicieuse confiance président à leur union. Pendant tout le temps de leur vie conjugale, ils offrent l'exemple le plus touchant et le plus édifiant d'un mariage chrétien; et l'on peut affirmer que, parmi toutes les saintes, aucune n'a offert au même degré qu'Elisabeth le type de l'épouse chrétienne. Mais, au milieu du bonheur de cette vie, des joies de la maternité, des hommages et de l'éclat d'une cour chevaleresque, son âme s'élance déjà vers la source éternelle de l'amour par la mortification, l'humilité et la plus fervente dévotion; et les germes de cette vie supérieure déposés en elle se développent et s'épanouissent dans une charité sans limites, dans une sollicitude infatigable pour toutes les misères des pauvres. Cependant l'irrésistible appel de la croisade, le devoir suprême de délivrer le tombeau de Jésus, entraîne loin d'elle son jeune époux, après sept ans de la plus tendre union. Il n'ose lui révéler ce projet secret encore; mais elle le découvre dans un épanchement de familiarité intime. Elle ne sait comment se résigner à ce dur destin; elle le suit et l'accompagne bien au delà des frontières de son pays; elle ne peut s'arracher de ses bras. Au désespoir qui déchire son âme lors de ces adieux si touchants, et lorsqu'elle apprend la mort prématurée de son époux bien-aimé, on reconnaît tout ce que ce jeune cœur renfermait d'énergie et de tendresse; précieuse et invincible énergie, digne d'être consacrée à la conquête du ciel, tendresse profonde et insatiable dont Dieu seul pouvait être le remède et le prix.

» Aussi, cette séparation une fois consommée, tout

change dans sa vie, et Dieu prend la place de tout dans son âme. Le malheur se plaît à l'accabler : elle est brutalement chassée de sa résidence souveraine; elle erre dans la rue avec ses petits enfants, en proie à la faim et au froid, elle qui avait nourri et soulagé tant de pauvres; nulle part elle ne trouve un abri, elle qui avait donné asile à tant d'infortunés. Mais, quand ces injures sont réparées, elle n'en est pas plus réconciliée avec la vie mondaine. Restée veuve à vingt ans, elle dédaigne la main des plus puissants princes; le monde lui fait mal ; les liens de l'amour mortel une fois brisés, elle se sent blessée d'un amour divin ; son cœur, comme l'encensoir sacré, se ferme à tout ce qui vient de la terre et ne reste ouvert que du côté du ciel. Elle contracte avec le Christ une seconde et indissoluble union ; elle le recherche et le sert dans la personne des malheureux. Après leur avoir distribué tous ses trésors, toutes ses possessions, quand il ne lui reste plus rien, elle se donne elle-même à eux; elle se fait pauvre pour comprendre et mieux soulager la misère des pauvres; elle consacre sa vie à leur rendre les plus rebutants services. C'est en vain que son père, le roi de Hongrie, envoie un ambassadeur pour la ramener auprès de lui. Ce seigneur la trouve à son rouet, décidée à préférer le royaume du ciel à toutes les splendeurs royales de sa patrie. »

« En échange de ses austérités, de sa pauvreté volontaire, du joug de l'obéissance sous lequel elle brise chaque jour tout son être, son divin époux lui accorde une joie et une puissance surnaturelles. Au milieu des calomnies, des privations, des mortifications les plu cruelles, elle ne connaît pas une ombre de tristesse; un regard, une prière d'elle suffisent pour guérir les maux de ses frères. A la fleur de son âge, elle est mûre pour l'éternité, et elle meurt en chantant un cantique de

triomphe qu'on entend répéter aux anges dans les cieux. » (1)

Là, ne s'arrête point la vie d'Elisabeth. L'Eglise donne le nom de *naissance* à la mort de ses saints : M. de Montalembert le savait, aussi suit-il son héroïne jusqu'au-delà du trépas. Intrépide devant notre siècle libre-penseur, il expose, avec une mâle franchise et une foi naïve, les miracles qui rendirent illustre le tombeau de celle dont il a raconté la vie, et il recherche, avec amour les traces qu'elle a laissées après elle, soit dans les vertus que ses exemples ont fait germer dans plusieurs de ses descendants, soit dans les monuments élevés en son honneur, soit enfin dans les prières, les hymnes et les antiennes que l'église a consacrées à sa mémoire.

La publication de la *Vie de Sainte Elisabeth* fut accueillie avec enthousiasme par les catholiques et, en général, par tous les amis de la science historique. Elle jetait, en effet, une vive lueur sur une époque, longtemps ignorée de l'histoire. Le moyen-âge, ressuscité par le religieux biographe sortait enfin de l'obscur tombeau, où l'avait tenu longtemps renfermé l'ignorance des savants impies. Jusqu'alors, la plupart des historiens qui avaient abordé l'étude de cette époque, n'en avaient, pour ainsi dire, considéré que le côté matériel, et ne nous avaient donné qu'un cadavre. Nous connaissions les hauts donjons, les sombres châteaux, les affreuses forteresses, les lourdes armures, etc. Mais personne ne nous avait encore révélé l'esprit qui animait ces sociétés pieuses et fortes des âges de foi. Il fallait un chrétien et un chrétien robuste pour bien comprendre et bien révéler cet esprit chrétien, qui seul, après tout, explique avec la naïveté de leurs croyances et l'énergie de leur enthousiasme, la littérature, les arts, les constitutions,

(1) *Vie de Sainte Elisabeth*, par M. de Montalembert. Tome I.

les guerres de nos ancêtres et montre au grand jour l'influence que peut avoir la force morale sur la brutalité et la barbarie.

M. de Montalembert possède, d'ailleurs, à un degré éminent les qualités de l'historien. A une érudition immense et à un jugement sûr, il joint une noble impartialité et un amour réellement passionné pour la vérité. Sa riche imagination lui fournit les expressions les plus saisissantes pour peindre les hommes qu'il rencontre dans son récit et les pays où se passent les scènes qu'il raconte. Il serait facile de trouver dans son livre un grand nombre de pages d'une valeur remarquable, comme peintures antiques et locales.

On l'a dit : L'historien de Sainte Elisabeth est un pèlerin qui revient de parcourir les âges passés et qui raconte ce qu'il a vu. Ce n'est, du reste, pas lui qu'on pourrait appeler un froid et sec narrateur. Son cœur ressent avec une exquise sensibilité les diverses impressions provoquées par les faits qui passent sous ses yeux, et son récit se revêt de couleurs vivantes qui donnent à chaque événement une teinte puissante et originale, et font naître en nous, tantôt l'admiration et l'amour, tantôt le mépris et le dégoût.

On le sait depuis longtemps, ce qui domine chez M. de Montalembert, c'est le cœur : « *Pectus quod disertos facit.* » Nous voulons terminer ce chapitre par un passage de son œuvre où il se révèle tout entier. Il est difficile de trouver, même dans les poëtes anciens, une page parée de couleurs plus attendrissantes que celles où il nous retrace les adieux de Sainte Elisabeth à son époux.

« Enfin le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, fixé pour le départ, étant arrivé, il fallut se séparer. Ce fut au milieu des chevaliers venus des extrémités de ses domaines, et du peuple qui se pressait pour voir une der-

nière fois son prince chéri, que Louis dut s'arracher des bras de tous ceux qu'il aimait. Il commença par bénir affectueusement ses deux frères, qui pleuraient tous deux; il leur recommanda avec ferveur sa mère, ses enfants, et son Elisabeth. Ses petits enfants le tenaient par ses habits, l'embrassaient en pleurant, et lui faisaient leurs adieux en langage enfantin : « Bonsoir, cher père : mille fois bonsoir, cher bon père au cœur d'or. »

« Il ne pouvait retenir ses pleurs en les embrassant; et, quand il se retourna vers sa bien-aimée Elisabeth, les sanglots et les larmes étouffèrent tellement sa voix, qu'il ne sut rien lui dire. Alors, l'entourant d'un de ses bras et sa mère de l'autre, il les tint ainsi toutes deux contre son cœur sans pouvoir parler, en les couvrant de ses baisers, et en versant d'abondantes larmes pendant plus d'une demi-heure. A la fin, il dit : « Ma mère chérie, il faut que je te quitte; je te laisse au lieu de moi tes deux autres fils, Conrad et Henri; je te recommande ma femme dont tu vois l'angoisse. » Mais ni la mère ni l'épouse ne voulaient se détacher de l'objet de leur amour, et le retenaient chacune de son côté. Ses frères et les autres chevaliers se pressaient confusément autour de ce groupe douloureux. Tous les cœurs étaient émus, tous les yeux humides, en voyant ce fils si pieux, cet époux si tendre et si fidèle, cherchant à se dérober aux derniers embrassements des êtres qu'il aimait le plus au monde, pour aller si loin servir Dieu au péril de sa vie. Le pauvre peuple mêlait sa douleur sincère et bruyante à celle des princes et des guerriers.

« Ce n'était pas, du reste, la seule famille que déchirait la douleur de l'absence; il y avait là, parmi la foule des croisés qui devaient accompagner le duc, bien des pères, des maris, des frères, qui pleuraient et luttaient comme leur seigneur pour s'arracher à leurs familles et à leurs amis,

Chacun semblait avoir réservé pour ce lieu ce moment de cruelle épreuve. Les Thuringiens, les Hessois, les Saxons, y étaient tous réunis par leur affliction comme par l'objet de leur expédition. Tant de liens ne pouvaient être brisés sans un effort surnaturel; l'on entendait de tous côtés des gémissements et des sanglots, des bruits confus et sourds, qui se confondaient dans une angoisse commune.

« Cependant plusieurs, plus maîtres de leurs cœurs, ou bien qui s'étaient plus tôt éloignés de leurs proches, ou enfin assez isolés dans la vie pour n'avoir ni famille ni liens quelconques à briser, n'étaient dominés en ce moment solennel que par le caractère sacré de l'entreprise qu'ils allaient commencer. Ceux-ci, croisés et pèlerins avant tout, pendant que les autres pleuraient et se lamentaient, entonnèrent un hymne pour remercier Dieu, qui daignait les faire combattre en l'honneur de son saint nom. Le son de ces cantiques d'actions de grâces allait se mêler aux cris de deuil et aux gémissements qui retentissaient partout; et ainsi se trouvaient réunis par un contraste sublime l'exaltation de la joie qu'inspirait l'amour du Seigneur, et l'épanchement des intimes douleurs que ce même amour savait braver et vaincre.

Quand le duc put enfin se dégager des embrassements de sa mère, il se vit comme emprisonné par les chevaliers qui restaient, et par ce pauvre peuple auquel il était, à juste titre, si cher; chacun voulait le retenir, l'embrasser encore, lui tendre la main, ou au moins toucher ses vêtements : mais lui, étouffé par les larmes, ne répondait à personne. Ce ne fut qu'après maint effort qu'il put se frayer un chemin vers l'endroit où l'attendait son coursier : s'étant jeté dessus, il se plaça au milieu des croisés, et partit en mêlant sa voix aux chants sacrés qu'ils répétaient en chœur.

« Sa bien-aimée Elisabeth était encore auprès de lui,

car elle n'avait pu se résigner à recevoir ses adieux en même temps que tous les autres, et elle avait obtenu de pouvoir l'accompagner jusqu'à la frontière de Thuringe. Ils chevauchaient ainsi à côté l'un de l'autre, le cœur accablé de tristesse. Ne sachant plus comment parler, la jeune duchesse ne faisait que soupirer. Arrivée à la frontière du pays, elle n'eut pas le courage de le quitter là et fit encore une journée de route à ses côtés, puis une seconde, vaincue et entraînée par la douleur et l'amour. A la fin de cette seconde journée, elle déclara qu'elle ne savait pas si elle pourrait le quitter jamais, ou si plutôt elle n'irait pas avec lui jusqu'au bout. Cependant il lui fallut enfin céder; et cet amour divin, qui est fort comme la mort, vainquit dans ces deux tendres et nobles cœurs l'amour de la créature. Le sire de Varila, grand échanson, s'approcha du duc, et lui dit : « Monseigneur, il est temps; laissez partir madame la duchesse : il faut bien que cela soit. » A ces mots, les deux époux fondirent en larmes, et s'embrassèrent en palpitant, avec des sanglots et des gémissements qui émurent tous les assistants. Cependant le sage sire de Varila insistait, et cherchait à les séparer; mais ces deux âmes, qui s'étaient si tendrement et si intimement aimées, adhéraient l'une à l'autre avec une invincible force dans ce moment suprême. A la fin Louis se surmonta, et donna le signal du départ. Il montra à la duchesse un anneau qu'il portait au doigt, et qui lui servait de cachet pour ses lettres secrètes. « Elisabeth, lui dit-il, ô la plus chère des sœurs! regarde bien cet anneau que j'emporte avec moi, et où est gravé, sur un saphir, l'agneau de Dieu avec sa bannière : que ce soit, à tes yeux, un signe sûr et certain pour tout ce qui me regarde. Celui qui t'apportera cette bague, chère et fidèle sœur, et qui te racontera que je suis en vie ou bien mort, crois à tout ce qu'il te dira. » Puis il ajouta : « Que le

Seigneur te bénisse, chère petite Elisabeth, sœur bien-aimée, mon doux trésor! que le Seigneur très fidèle garde ton âme et ton courage! qu'il bénisse aussi l'enfant que tu portes sous ton cœur! nous en ferons ce dont nous sommes convenus ensemble. Adieu; souviens-toi toujours de notre vie commune, de notre tendre et saint amour ; ne m'oublie jamais dans aucune de tes prières : adieu, je ne puis plus rester. » Et il partit, laissant sa bien-aimée entre les bras de ses dames. Elle le suivit longtemps de ses regards; puis, à demi morte, tout inondée de larmes, et au milieu des lamentations de ses compagnes, elle s'en retourna vers la Wartbourg, portant dans son cœur le pressentiment qu'elle ne le verrait plus. » (1)

(1) *Histoire de Ste-Elisabeth*, par M. de Montalembert, tome II.

CHAPITRE XI.

Luttes intérieures de M. de Montalembert.— MM. *de la Mennais et Lacordaire.* — Dernière entrevue de M. de la Mennais et de M. de Montalembert.

1834-1835.

Cependant M. de la Mennais avait publié les *Paroles d'un Croyant*, et, désormais perdu pour l'Eglise, il conservait le triste espoir d'entraîner dans sa révolte le dernier disciple qui n'avait point encore rompu avec lui.

Ses appels réitérés poursuivirent M. de Montalembert jusque dans ses courses à travers l'Allemagne. Le jeune écrivain eut de nouveaux combats à livrer ; de cruelles inquiétudes l'agitèrent, et il nous raconte lui-même tout ce qu'il lui fallut d'énergie pour repousser les importunités de son ancien maître. Cette page admirable, où reluit une franchise pleine de candeur, nous fera connaître en même temps les influences salutaires qui contrebalancèrent toutes les susceptibilités de son amour-propre.

« Tout en se croyant obligé, comme prêtre, de signer des formulaires, dit M. de Montalembert, M. de la Mennais répondait à mes craintes, à mes filiales représentations, en me félicitant de l'indépendance que je possédais comme laïque; il m'exhortait à la maintenir à tout prix : « *Cette parole*, m'écrivait-il, *qui autre-*

fois remua le monde, ne remuera pas aujourd'hui une école de petits garçons. » Mais les mêmes courriers qui m'apportaient ces lettres empoisonnées, m'en apportaient d'autres bien plus nombreuses, où le vrai prêtre, où le véritable ami rétablissait les droits de la vérité en me montrant les sommets toujours accessibles de la lumière et de la paix. M. Lacordaire vint même de sa personne me chercher et me prêcher auprès du tombeau de sainte Elisabeth. Avant comme après ce trop court voyage, il revenait sans cesse à la charge avec une inépuisable énergie, avec une indomptable persévérance. Sacrifié, méconnu, repoussé, il n'en prodiguait pas moins des avertissements toujours infructueux, des prédictions toujours vérifiées ; mais avec quelle raison, quelle spirituelle et touchante éloquence, quel charmant mélange de sévérité et d'humble affection, quelles salutaires alternatives d'impitoyable franchise et d'irrésistible douceur! Non, la plus tendre des providences n'aurait pu faire plus ou mieux. Après avoir assis la vérité dans son austère et inviolable majesté, il la parait de toutes les fleurs de sa poésie, et, usant tour-à-tour de la supplication et du raisonnement, il entremêlait à des arguments sans réplique le cri d'un cœur sans pareil dans son fraternel et infatigable dévouement. »

« L'Eglise ne te dit pas : *Vois*. Ce pouvoir ne lui appartient pas. Elle te dit : *Crois*. Elle te dit, à vingt-trois ans, attaché que tu es à certaines pensées, ce qu'elle te disait à ta première communion : « Reçois le Dieu caché et incompréhensible ; abaisse ta raison devant celle de Dieu et devant l'Église qui est son organe. » Eh ! pourquoi l'Eglise nous a-t-elle été donnée, sinon pour nous ramener à la vérité, quand nous prenons l'erreur pour elle?... Tu t'étonnes de ce que le Saint-Père exige de

M. de la Mennais... Certes, il est plus dur de se soumettre quand on s'est prononcé devant les hommes que lorsque tout se passe entre le cœur et Dieu. C'est là l'épreuve particulière réservée aux grands talents. Les plus grands hommes de l'Eglise ont eu à briser leur vie en deux, et, dans un ordre inférieur, toute conversion n'est que cela... Ecoute cette voix trop dédaignée, car qui t'avertira si ce n'est moi ? qui t'aimera assez pour te traiter sans pitié ? qui mettra le feu dans tes plaies, si ce n'est celui qui les baise avec tant d'amour et qui voudrait en sucer le poison au péril de sa vie ? »

« Je n'étais pas rebelle, comme on pourrait le croire d'après ces ardentes remontrances ; je n'étais qu'hésitant et troublé. Pendant que je résistais opiniâtrément aux pressantes sollicitations de Lacordaire, j'invoquais auprès de la Mennais la fidélité de mon dévouement, le plus obstiné de tous ceux qu'il avait suscités, pour obtenir de lui la patience et le silence. Mais j'en voulais à mon ami d'avoir suivi une autre voie, plus publique et plus décisive. (1) Je lui reprochais témérairement l'oubli apparent des aspirations libérales dont le souffle nous avait tous deux enflammés. Quand je cédai enfin, ce ne fut que lentement, comme à regret, et non sans avoir navré ce cœur généreux. Cette lutte avait trop duré. J'en parle avec confusion, avec remords, car je ne lui rendis pas alors toute la justice qu'il méritait. J'expie cette faute en l'avouant, et je fais de cet aveu un hommage à la grande âme qui a maintenant trouvé le juge qu'elle invoquait avec une si légitime confiance. C'est alors, c'est ainsi que j'ai pu plonger dans les derniers replis de cette âme un re-

(1) M. *Lacordaire* avait répondu aux *Paroles d'un croyant*, par un écrit intitulé : *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais*. Plusieurs écrivains catholiques blamèrent comme M. de Montalembert, ce qu'ils appelaient une « agression de Lacordaire contre son ancien maître. »

gard d'abord distrait et irrité, mais depuis et aujourd'hui baigné des larmes d'une reconnaissance immortelle. C'est d'elle que j'ai appris à comprendre et à vénérer le seul pouvoir devant lequel on grandit en s'inclinant. Captif de l'erreur et de l'orgueil, j'ai été racheté par celui qui m'apparut alors l'idéal du prêtre, tel qu'il l'a lui-même défini : « Fort comme le diamant et plus tendre qu'une mère. » (1)

Lacordaire ne fut pas le seul ange gardien que la Providence plaça sur la route de M. de Montalembert. Une femme illustre, russe de naissance, française de cœur et catholique par choix, exerça sur lui, à cette époque de sa vie, une puissante et salutaire influence. Mme Swetchine, dont un éminent esprit (2) nous a fait connaître l'existence et les brillantes qualités, joignait à une intelligence toute virile et à une âme fortement trempée, un cœur tendre et aimant, une délicatesse charmante, une amabilité exquise. La connaissance qu'elle avait du monde, les épreuves qu'elle avait subies, son esprit pénétrant et son immense charité la rendaient éminemment propre à panser les blessures de ceux qui avaient été atteints dans les combats de la vie. Aussi fut-elle, dans ces temps orageux, la sauvegarde de plusieurs catholiques. M. de Montalembert fut l'un de ses enfants de prédilection. Elle contribua plus que tout autre à relever son courage abattu par la chute de M. de la Mennais et par la défiance qui planait, à cette époque, sur la tête de tous les anciens rédacteurs de l'*Avenir*.

Lorsque le jeune comte revint en France, en 1835, il y rentra donc sous la protection de trois anges tutélaires, de la chère sainte Elisabeth, de Lacordaire et de Mme Swetchine. L'une de ses premières visites fut pour son

(1) *Le Père Lacordaire*, par le comte de Montalembert, page 77.

(2) Le biographe de Mme Swetchine et l'éditeur de ses œuvres est *M. de Falloux*.

ancien maître. Le vide s'était fait autour de cet homme de génie. La foudre (1) qui venait de le frapper avait dispersé la jeunesse ardente et généreuse qui l'entourait jadis ; ses anciens amis avaient successivement disparu. Après l'abbé Lacordaire, l'abbé Gerbet avait signalé sa séparation, par une réponse toute empreinte d'une douce affection. Les journaux religieux enregistraient chaque jour de nombreuses retractations. M. de Montalembert trouva son ancien maître rempli d'aigreur envers ses chefs et déjà dans le camp de l'ennemi.

Heureux cependant de revoir l'un de ceux qui avaient fait sous lui leurs premières armes et qu'il avait le plus aimés, M. de la Mennais s'empressa de lui lire un manuscrit qu'il venait de rédiger sur les *Affaires de Rome*.

Cet écrit, qui renferme dans ses pages tout l'orgueil que peut contenir le cœur de l'homme et dans lequel bouillonnent les plus violentes passions, acheva d'ouvrir les yeux de M. de Montalembert sur les dispositions de M. de la Mennais. M. de la Mennais exposait les doctrines de l'*Avenir*, racontait le voyage de ses rédacteurs à Rome, faisait un tableau des maux de l'Eglise et terminait par une conclusion politique sur l'Europe et sur la Papauté. Le jeune comte réclama avec franchise contre l'exposition des faits, et protesta, pour ce qui le concernait, contre l'impression du livre.

Renouvelant ses anciennes hésitations, le prêtre rebelle, comme pour les *Paroles d'un Croyant*, promit de réfléchir ; mais, quelques mois plus tard, son ouvrage parut. M. de Montalembert, le dernier de ses élèves et de ses amis, le quitta pour ne plus le revoir. Néanmoins,

(1) Grégoire XVI, par une lettre encyclique datée du 25 juin 1834, avait condamné les *Paroles d'un Croyant* et le système philosophique de M. de la Mennais.

tendre et compatissant jusqu'à la fin, il conserva toujours pour son ancien maître un amour et un respect qui l'honorent et rendent plus coupable celui qui en fut l'objet. Tandis qu'égaré par son orgueil, l'infortuné fondateur de l'*Avenir* se plongeait de plus en plus dans l'abîme (1), lui, comprenant que l'usage le plus saint et le plus raisonnable que l'on puisse faire de sa liberté est de se laisser guider par la plus infaillible des autorités de ce monde, s'apprêta à continuer, sous la direction de l'Eglise et sur un nouveau théâtre, ses glorieux combats en faveur de la religion et de la liberté.

(1) Dans le testament de M. Rohrbacher, on lit cette phrase qui résume d'une manière originale la vie de M. de la Mennais : « *M. de la Mennais... écrivain en deux tomes : le premier dit* OUI, *le second dit* NON ; *valeur totale,* ZÉRO. »

CHAPITRE XII.

M. de Montalembert à la Chambre des Pairs. — Lois de septembre.— *Cause de la mortalité des pouvoirs parmi nous.* — *Devoirs des gouvernements à l'égard des nations opprimées.* — Etat de la Pologne, de l'Espagne, de la Grèce et de la Belgique de 1835 à 1840. — *Solidarité de la Pologne et des nations européennes.* — *Influence de la présence des Bourbons sur le trône d'Espagne.* — *Affaiblissement de l'influence française en Grèce.* — *Système du gouvernement de juillet dans sa politique extérieure* : Reculer! — *La Belgique est l'alliée naturelle de la France.* — Causes diverses soutenues à la tribune de 1835 à 1840, par M. de Montalembert. — *Longanimité et énergie de l'Église.* — Régénération de l'art religieux. — *L'Église moderne.* — Nomination de M. de Montalembert au Comité historique des Arts.

1835 - 1840

M. de Montalembert venait d'atteindre sa vingt-cinquième année. C'était l'âge requis par la loi pour prendre part aux discussions de la Chambre. Il y apparut fidèle aux idées généreuses qui avaient guidé ses premiers pas dans la vie publique. Au milieu des intérêts divers qui agitaient la société et qui tous avaient d'habiles défenseurs, il se posa comme le représentant et l'avocat des intérêts catholiques. Ni l'isolement dans lequel il se trouva dès les premiers jours, ni son extrême jeunesse, ni la force et l'habileté de ses adversaires, ne le

découragèrent, et, grâce à la trempe vigoureuse de son esprit et à son infatigable activité, il se maintint toujours à la hauteur de la tâche glorieuse mais difficile qu'il s'était imposée. Les obstacles qu'il rencontra ne firent qu'exciter son ardeur, et la noble cause à laquelle il s'était voué, en réclamant de perpétuels efforts, développa son talent et lui donna cet épanouissement merveilleux qui devait lui assurer l'un des premiers rangs parmi les grands orateurs modernes. Son caractère ardent et facile à l'émotion formait, du reste, le plus complet contraste avec la gravité froide de l'assemblée dont il faisait partie.

« Ce fut, dit M. Nettement, un spectacle plein d'intérêt lorsqu'on vit se lever au milieu de la Chambre des Pairs, composée presque exclusivement des débris de tous les régimes, d'hommes blanchis dans les affaires, rompus à la politique, et chez qui l'expérience avait éteint l'enthousiasme, ce jeune homme ardent, enthousiaste, impétueux, qui venait troubler, par l'accent d'une voix passionnée, le calme décent, la réserve élégante et la convenance expérimentée et plein de savoir comme de savoir-vivre, mais un peu froide, des discussions habituelles, en revendiquant, au nom des générations nouvelles et de celles de l'avenir, les droits et les intérêts de la religion qu'on disait n'avoir de partisans que parmi les vieillards, et de vie que dans le passé. » (1)

Enfant soumis et passionné de l'Eglise, fils non moins dévoué de la France, adversaire déclaré et impatient de l'oppression sous quelque forme qu'elle se présente à lui, M. de Montalembert allait se trouver sur la brèche toutes les fois que sa présence lui paraîtrait devoir être utile à la défense de la religion, à l'honneur de la patrie, au maintien de la liberté.

(1) *Histoire de la littérature française sous le Gouvernement de juillet*, par M. Nettement. p. 406, tome I.

Dès son premier discours, il fut facile de voir qu'il prendrait au sérieux son titre de pair de France, et qu'il n'épargnerait au pouvoir aucune vérité. A peine a-t-il prêté le serment d'usage, qu'attaquant les lois de septembre (1) au nom de la liberté foulée aux pieds, il adresse de graves avertissements au Gouvernement de Juillet qu'il appelle « l'enfant de l'intelligence méconnue et de la conscience outragée du pays. »

Il lui montre, dans un tableau qui n'est point sans grandeur, tous les pouvoirs qui l'ont précédé allant, poussés par leur fatal désir de domination outrée, se précipiter dans l'abîme creusé par la révolution.

« Oui, dit-il, oui, tous ont tenté de ployer la société et le pays à leurs volontés, de les modeler à leur image; tous l'ont tenté, par des voies différentes, à la vérité; mais leur tendance à tous a été la même, et elle les a conduits tous à leur tombeau. La République a commencé; ses lois, à l'entendre, n'étaient que l'expression de la raison affranchie, des vérités éternelles, des besoins de l'époque; alors aussi le serment était une chose sacrée, surtout le serment de haine à la royauté; ce qui n'a pas empêché la république, avec ses lois et ses serments, de descendre dans le néant, chargée de l'exécration du monde. L'Empire est venu ensuite, lui aussi avec une religion politique qu'il avait

(1) On appelle *Lois de Septembre*, les trois lois sur la presse, les Cours d'assises et le Jury que Louis-Philippe, profitant de l'indignation excitée par l'attentat de Fieschi (28 avril 1835), fit présenter aux Chambres. Ces lois furent votées, malgré la vive opposition qu'on leur fit. Celle sur la presse, contre laquelle parla M. de Montalembert, exigeait des journaux politiques un cautionnement de 100,000 francs, érigeait *en crime* l'offense envers le roi, frappait ce crime de peines suppressives et le soumettait à la juridiction de la Chambre haute ; elle défendait toute discussion sur la légitimité de l'établissement politique fondé en 1830, et enfin rétablissait l'autorisation préalable pour les gravures et les représentations de théâtre.

même eu soin d'entremêler à la religion catholique dans les catéchismes de ce temps-là. Il avait le plus puissant auxiliaire que la France reconnaisse, la gloire; mais elle ne le sauva pas. L'empereur avait voulu que tout se tût autour de son trône, et la France lui obéit si bien, que lorsqu'au jour de l'infortune il l'appela à son secours, pas une voix ne répondit à la sienne. Il avait cru flétrir les droits de la conscience et de l'intelligence sous le nom d'idéologie, et au jour de sa chute il put voir cette même idéologie s'élever triomphante pour en profiter. Enfin la Restauration, comme chacun sait, comme chacun l'a vu, avait aussi son cercle d'idées inviolables et sacrées, dans lequel elle voulait à toute force enfermer le pays; comme chacun l'a vu, elle est tombée tristement, convaincue d'une ignorance et d'une incapacité sans excuse. » (1)

« La route qui mène à l'abîme, continue-t-il, est jonchée de leurs débris et vous la suivez! Tous ont entrepris la tâche de remplacer la conviction par la force, la discussion par la compression; tous ont péri à l'œuvre et et vous la recommencez! Tous ont marché sans sentir le sol trembler sous leurs pas, jusqu'au moment où il s'est écroulé, et vous persévérez! » (2)

Mais des causes plus grandes s'offraient à son talent et à sa jeunesse.

Dans l'inégal « partage des droits et des libertés de la vie publique qui a été fait entre les nations de la terre, celles qui ont été le mieux dotées de ces biens suprêmes sont tenues, comme les riches envers les pauvres, de réparer ce qu'il y a d'injuste dans cette répartition par une bienfaisante sympathie, par une constante sollicitude envers

(1) Discours sur la liberté de la Presse, 8 septembre 1835. Œuvres de M. de Montalembert, tome I, page 45.

(2) Ib p. 48.

les nations asservies ou outragées. Dans un temps comme le nôtre, où la fusion des races diverses devient chaque jour plus complète, cette obligation que l'humanité impose, n'est pas moins commandée par une sage politique. C'est là le glorieux privilége des tribunes libres. » (1)

Et l'on peut dire que parmi les orateurs qui ont plaidé à la tribune en faveur des nations opprimées, il n'en est point qui ait fait entendre des accents plus chaleureux, plus entraînants et plus souvent répétés que le noble comte de Montalembert.

La Pologne, après ses sublimes efforts de 1831, était retombée entre les mains du czar Nicolas et un ukase l'avait dépouillée de la constitution que lui avait donnée Alexandre (2), en exécution du traité de Vienne.

L'Espagne était déchirée par les factions et cruellement ensanglantée par les luttes sans cesse renaissantes d'Isabelle II et de don Carlos. (3)

La Grèce subissait l'influence délétère de la Russie et devenait de plus en plus l'objet de ses convoitises.

La Belgique qui avait noblement secoué le joug de la Hollande et s'était constituée, grâce à la protection de la France, se voyait sur le point de perdre les provinces du

(1) *Discours sur la Pologne* 6 janvier 1836.— OEuvres de M. de Montalembert, tome I, p. 54.

(2) Alexandre I (1777-1825) usa, à l'égard de la Pologne, d'une politique relativement libérale et généreuse. *Nicolas I* (1796-1855) son frère qui lui succéda en 1825 fut loin, comme nous le verrons, de montrer la même générosité.

(3) *Isabelle II*, fille de Ferdinand VII, roi d'Espagne, et de Marie-Christine, sa quatrième femme, naquit en 1830. Par une pragmatique sanction du 29 mars de cette même année, son père supprima en sa faveur la loi salique et dépossédа ainsi son propre frère, *Don Carlos*. Ferdinand mourut le 29 septembre 1833 et Isabelle fut aussitôt proclamée, et sa mère nommée régente. Les *Carlistes* (partisans de don Carlos) protestèrent. Il en résulta entre eux et les *Christinos* (partisans de Marie-Christine) une guerre civile qui dura sept ans.

Limbourg et du Luxembourg, réclamées par le roi Guillaume, en exécution du traité dit *des 24 articles* (1), qu'il avait méconnu pendant sept ans et que sa conduite avait pour ainsi dire anéanti.

M. de Montalembert plaida successivement leur cause et, non moins habile que généreux, il s'appliqua à rechercher dans ces diverses questions l'intérêt de la France et son patriotisme est l'idée qui les relie toutes entre elles.

A ses yeux, c'est la France, c'est l'Europe entière qui a été frappée par l'ukase de 1832.

« C'est l'Europe tout entière qui a été blessée au cœur de la Pologne : ce qui s'est passé dans son sein n'est qu'un épisode douloureux d'une série d'attentats à la sécurité du monde que la postérité contemplera avec surprise, et peut-être avec d'éternels reproches contre notre génération. La question de la protection et de l'affranchissement ultérieur de la Pologne devient pour les esprits clairvoyants une question de paix et d'indépendance pour toutes les nations européennes. Toutes ont été frappées par cet ukase du 26 février 1832, qui, en abolissant la constitution polonaise, méconnait les stipulations d'un traité où toutes avaient été parties contractantes (2). Ce

(1) Le traité, dit *des 24 articles*, fut signé à Londres le 15 octobre 1831, par les représentants des cinq grandes puissances appelées à se prononcer sur le conflit qui venait d'avoir lieu entre la Hollande et la Belgique. « il réglait le partage des dettes, attribuait à la Belgique la partie septentrionale du Luxembourg et donnait à la Hollande le reste du grand-duché, dont les habitants avaient pris une part active à la révolution. » Le roi de Hollande refusa d'adhérer à ces décisions.

(2) L'art. 1er du traité de Vienne portait :

« Le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et districts » dont il a été autrement disposé dans les articles suivants, est » réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa » constitution, pour être possédé par S. M. l'Empereur de toutes » les Russies, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité....

» Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de

n'est, du reste, qu'un pas de plus dans cette route d'envahissements et d'usurpations où la puissance moscovite a fait depuis un siècle des progrès si effrayants. Peut-être serait-il temps de jeter enfin un regard sur l'histoire et sur la carte, et de se demander si c'est bien l'état normal de l'Europe que celui qui livre toute sa frontière orientale à une seule puissance, à une puissance qui, chaque jour, augmente ses forces et ses possessions, tandis que les autres restent stationnaires; qui est déjà maîtresse absolue des bouches du Danube, et réagit ainsi sur tout le mouvement intérieur de l'Allemagne; qui a presque transformé la mer Baltique et la mer Noire en lacs intérieurs; qui campe aux portes de Stockholm et à celles de Constantinople; qui n'a qu'à étendre la main pour saisir le Sund et les Dardanelles, ces deux clefs du système européen; et qui, enfin, vient d'étaler ses pompes militaires à Kalisch, à l'extrémité de ce bastion formidable de la Pologne conquise qui se prolonge comme un bras menaçant au centre même de l'Europe.

Quand on réfléchit à cet état purement matériel, et surtout quand on songe aux principes, aux lois, à la religion, au genre de moralité que cette puissance a introduits partout où elle a triomphé, on est, ce me semble, en droit de croire que ce n'était pas seulement pour eux-mêmes que les Polonais ont livré une lutte héroïque, mais qu'ils défendaient en même temps la civilisation tout entière contre la barbarie, la chrétienté contre le despotisme oriental, la longue et noble suprématie de l'Occident contre une nouvelle invasion de Tartares. On est malgré soi reporté à ces siècles où l'Europe chrétienne était sans cesse menacée d'être asservie moralement et physiquement par des

» la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions na-
» tionales réglées d'après le mode d'existence politique, que cha-
» cun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile
» et convenable de leur accorder. »

hordes venues du fond de l'Orient. La Pologne, dont toute l'histoire n'est qu'un long sacrifice pour le reste du monde, a maintes fois détourné de nos pères ce sort terrible, et a porté sous les murs de Vienne le dernier coup à la puissance offensive de l'islamisme. Mais à peine ce danger eut-il été définitivement écarté, qu'un autre a surgi en sa place, et la Pologne en a été la première victime. Autrefois du moins, dans ces siècles où la diplomatie n'avait pas encore pris rang parmi les grandes forces de l'humanité, le danger commun, tant qu'il durait, servait de lien et de pacte inviolable entre toutes les nations chrétiennes, et les réunissait contre l'ennemi général. Aujourd'hui au contraire, la puissance qui seule menace l'équilibre et les destinées de l'Europe trouve partout des intelligences, des admirateurs, ou tout au moins une déplorable indifférence. Et cependant les promesses qu'elle fait au monde sont assez peu équivoques : elle nous apporte les ténèbres au lieu de la lumière, le despotisme militaire au lieu des libertés civiques, et la honteuse idolâtrie du schisme au lieu des croyances libératrices de l'Occident. » (1)

Quant aux affaires d'Espagne, M. de Montalembert se montre partisan déclaré du traité de la *Quadruple alliance* (2) et il démontre, l'histoire en main, qu'après tout, la présence sur le trône d'Espagne de la maison de Bourbon n'eut jamais ni pour ce pays, ni pour la France une influence heureuse.

« Un jour est arrivé, dit-il, où Louis XIV a voulu placer

(1) Discours sur la Pologne, 7 janvier 1836, Tome I, p. 63.

(2) « On sait que par le traité de la *Quadruple alliance*, conclu le 22 avril 1834, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la France s'engageaient à unir leurs efforts pour assurer la pacification de la Péninsule par l'éloignement de don Carlos et de don Miguel, prétendants aux couronnes d'Espagne et de Portugal. »

(M. de Montalembert.)

son petit-fils sur le trône d'Espagne, et où il a dit : *Il n'y a plus de Pyrénées!* Voyons quels ont été pour l'Espagne et pour la France les résultats de cette politique dont on déplore avec tant de chaleur et de talent la disparition et la ruine. Ces résultats sont d'une double nature, tels qu'ils s'appliquent à l'Espagne ou à la France. Qu'a fait la maison de Bourbon pour l'Espagne? Elle l'a trouvée dans une position assez désavantageuse, je l'avoue; l'Espagne telle que Philippe V (1) l'a prise n'était pas l'Espagne de Charles-Quint; c'était tout autre chose.

Mais qu'a donc fait pour la relever, la dynastie des Bourbons, qui, de 1715 à 1800, n'a eu à lutter contre aucun ennemi intérieur ou extérieur, au moins sur le sol espagnol? Elle a laissé tomber l'Espagne au dernier rang des nations civilisées; elle a conduit l'Espagne, depuis 1715, à travers une série non interrompue de défaites et d'humiliations de tous les genres, à travers une décadence toujours croissante, jusqu'à l'inexprimable dégradation de Charles IV, (2) jusqu'au règne des laquais et des bourreaux, sous Ferdinand VII. (3) En un mot, Louis XIV, en disant: *Il n'y a plus de Pyrénées,* a semblé dire, et avec bien plus de raison, *il n'y a plus d'Espagne.* Or, peut-on sérieusement faire à l'Espagne un reproche de vouloir amener un changement à un ordre de choses qui a eu un résultat semblable? Que pourrait-elle trouver de pire?

(1) *Philippe V* (1683-1746) était le second fils de *Louis*, dauphin de France. Il fut appelé, en 1700, au trône d'Espagne par un testament que Charles II, pour complaire à Louis XIV, fit en sa faveur.

(2) *Charles IV* (1748-1819) se laissa gouverner par sa femme et par Don Manuel Gondoï (Prince de la paix), de garde-du-corps devenu ministre.

(3) *Ferdinand VII* (1784-1833), fils de Charles IV, détrôna son père en 1808, fut obligé de se démettre en faveur de Joseph Bonaparte, revint en Espagne un peu plus tard et soutenu par le gouvernement français, il reconquit le pouvoir absolu, en 1823. Son règne ne fut qu'une impitoyable tyrannie.

Voyons maintenant, pour la France, quelle a été cette haute influence fondée par Louis XIV sur l'Espagne. Quels secours l'Espagne a-t-elle jamais apportés à la la France? Dix ans après la paix d'Utrecht, lorsqu'un petit-fils de Louis XIV régnait en Espagne, et son arrière-petit-fils en France, lorsque ces deux souverains étaient au degré d'oncle et de neveu, n'y a-t-il pas eu guerre pour la conspiration de Cellamare? Un peu plus tard, le pacte de famille a été fondé : cela a-t-il empêché que la France n'ait conclu, en 1763, la paix la plus humiliante, la plus honteuse qu'elle ait jamais eu à subir? L'alliance continue; arrive la guerre d'Amérique, guerre malheureuse pour la France, malgré tous les secours de l'Espagne et dans laquelle les flottes espagnoles ne purent empêcher les siennes d'être anéanties dans les Antilles. Enfin arrive la révolution; que vit-on alors? La première puissance qui reconnaît la Convention, ou la République, ou, pour mieux dire, les assassins du chef de la maison de Bourbon, n'est-ce pas l'Espagne, où règne le plus proche parent du malheureux Louis XVI? J'avoue que c'est pour moi une grande preuve que les alliances de dynastie sont très-peu de chose dans la politique générale. J'espère que les sympathies constitutionnelles, que l'identité des intérêts libéraux et de la forme de gouvernement fonderont une alliance beaucoup plus forte et beaucoup plus solide. C'est ce qui m'empêche de déplorer... la ruine de cette haute influence fondée par Louis XIV, influence qui a fait aussi peu de bien à l'Espagne qu'à la France. (1)

Ce qui le frappe surtout en Grèce, c'est l'affaiblissement de notre influence.

« Je ne puis me défendre comme Français, d'un rapprochement pénible : c'est celui de la position de la France aujourd'hui en Orient et en Grèce, avec ce qu'elle

(1) Discours sur la politique étrangère, Tome I, p. 87.

était sous la Restauration. Je ne suis pas suspect en faisant ce rapprochement, car chacun sait que toutes mes paroles sont dictées par une sollicitude sincère pour le gouvernement que la révolution de Juillet a fondé. Mais on ne peut nier que la France jouait alors en Orient un rôle plus imposant que celui qu'elle a joué depuis. Voici en deux mots ma pensée à ce sujet. Sous la Restauration, le pays était humilié par le souvenir des désastres qui avaient ramené la dynastie d'alors; mais le Gouvernement ne l'était pas ; il était au contraire dans une bonne position à l'étranger par ses alliances et ses sympathies; et il faut avouer qu'il en a souvent profité, et notamment dans la question d'Orient, où la bataille de Navarin et l'expédition de Morée lui ont fait le plus grand honneur (1). A la révolution de Juillet, le pays lui-même s'est redressé; mais, par une fâcheuse contradiction, le gouvernement nouveau a paru s'abaisser, se rapetisser, en proportion de l'élévation, du juste orgueil du pays, tout pénétré comme il l'était de la fierté d'un peuple qui a remporté une grande victoire. La France s'est dressée en face de l'Europe après ces trois grandes journées : elle a déployé devant l'Europe l'ancien drapeau de ses conquêtes, elle lui a montré cette redoutable épée qui venait de briser une couronne, et puis elle l'a remise lentement et dignement dans le fourreau, jusqu'à ce qu'on la provoquât à s'en servir de nouveau; mais elle n'entendait pas, je pense, que son gouvernement la conduisit de de complaisance en complaisance à cet état d'apathie et d'humilité par trop chrétienne où nous l'avons vue depuis » (2).

(1) La bataille de *Navarin*, livrée aux Turcs, le 20 octobre 1827, par les flottes réunies de la France, de la Russie et de l'Angleterre, et l'expédition de Morée qui la suivit amenèrent l'affranchissement de la Grèce. Othon, second fils du roi de Bavière, en fut nommé roi, en 1832.

(2) Discours sur la Grèce, 22 avril 1838, tome I, page 125.

Enfin, s'il prend avec tant de feu la défense de la Belgique, ce n'est point « par des raisons de parenté et d'affection »; c'est parce que sa cause est « noble, généreuse, digne d'être défendue par tous les hommes justes. »

« Je ne crois point, s'écrie-t-il, que le patriotisme doive être renfermé dans les limites des frontières de son pays. Mon patriotisme consiste à rêver pour ma patrie une grande influence au dehors, comme de la grandeur et de la liberté au dedans. » Or, abandonner la Belgique, c'est combler le système désastreux de la France dans sa politique extérieure. Et quel est ce système? M. de Montalembert va nous le faire connaître en l'accablant de ses sarcasmes.

« Et ici je n'attaque pas le Ministère: (1) il est aussi bon qu'un autre, il vaut peut-être mieux que celui qui le remplacera. (*Rires.*)

J'attaque seulement le système, système qui peut se résumer dans ce mot : *reculer !* (*Rumeurs.*) Oui, Messieurs, reculer : depuis 1830 nous n'avons fait que reculer, et maintenant, adossés à notre frontière, il nous faut reculer encore. En 1831, notre influence, si ce n'étaient nos armées, était sur la Vistule. D'abord nous avons reculé de la Vistule au Rhin ; depuis nous avons encore reculé de l'Adriatique aux Alpes. Et maintenant on veut nous repousser jusque derrière la Meuse, car c'est ce que nous annoncent les organes du gouvernement du Nord. C'est la Meuse, qui est, selon eux, la frontière de l'Allemagne.

Eh bien, je dis que ce système est déplorable, et que nous ne devons pas aller plus loin : je dis que le drapeau orange, qui a été renversé en 1830 aux frontières de la France, rétabli en 1838, sera le signal et la première victoire d'une troisième Restauration. (*Agitation.*)

Dans quelques jours, dans quelques semaines, si le

(1) Ce ministère était présidé par *M. Molé.*

Gouvernement abandonne réellement la Belgique et entraîne l'approbation de la législature, que va-t-il arriver? On en viendra aux mains dans le Luxembourg. On aura le spectacle d'une nation faible par le nombre, mais forte par son union et le dévouement de son monarque, luttant pour la justice et pour la liberté. Je ne prétends pas qu'elle aura le dessus ; mais je dis que le dernier mot, pour une nation comme pour un roi, le dernier mot, ce n'est pas la victoire, c'est la dignité. Ce ne sera pas un de ces mouvements irréguliers qu'il est facile de transformer, d'attribuer à une poignée de factieux. Non, ce sera un peuple avec un roi à sa tête, un roi élu, un roi-gendre du Roi des Français, à la tête d'une armée disciplinée et ambitieuse de venger un affront immérité. Il y aura là une leçon et un contraste que la France ne peut manquer de saisir. Du haut des remparts de Thionville, de Longwy, de Metz, des oreilles françaises entendront le canon de cette lutte, et ce canon réveillera tous les cœurs qui aiment la justice et qui n'ont pas encore adopté cette lâche maxime : « Chacun chez soi, chacun pour soi ! » La France tout entière se dressera, au moins pour écouter ; et si cela dure, croyez-vous que vous pourrez la retenir, vous qui n'êtes pas sûrs de la majorité dans une chambre. Si vous le pouviez, il faudrait que la France ne fût plus la France ; il faudrait que la dernière goutte de sang de 89 fût épuisée dans ses veines, qu'elle fût noyée dans un océan d'intérêts matériels, et plongée jusqu'au cœur dans la betterave et le bitume. (*Rumeurs et réclamations.*)

Redoutez-vous ce mouvement, eh bien, empêchez-le d'éclater, défendez la Belgique avant qu'elle soit attaquée, défendez-la comme votre alliée ; car ce mot résume toute la question. Elle est notre alliée, non par ambition ou par l'intérêt d'un moment, mais par son origine même, par le droit de sa naissance. Elle est, comme le disait M. le ministre du commerce le 9 mars dernier, dans une autre

discussion : « Elle n'est pas seulement une nation amie, « mais une sœur : sa révolution et la nôtre sont attachées « par des liens indissolubles. » C'est là, Messieurs, le secret de ses dangers, mais c'est là aussi la sécurité de son avenir. Et remarquez que jusqu'à présent la Belgique a toujours appartenu à nos ennemis les plus dangereux. C'est sur son sol que, depuis Bouvines jusqu'à Waterloo, se sont toujours décidées, avec des fortunes bien diverses, les destinées de la France. Elle a toujours appartenu, d'abord à l'Angleterre, sous les communes de Flandre, puis à l'Espagne, puis à l'Autriche, puis, en dernière analyse, à la Hollande, érigée en royaume contre nous. Aujourd'hui, pour la première fois, la Belgique est à nos amis : ses plaines nous sont ouvertes, et voilà pourquoi on lui en veut. C'est parce que la Belgique, tournée contre nous en 1815, s'est retournée contre l'Europe en 1830. Oh ! si elle voulait, si elle pouvait être votre ennemie, croyez bien qu'on ne serait pas si âpre à la démanteler, à l'humilier ; mais, au lieu de l'affaiblir, on voudrait l'augmenter, on stipulerait peut-être pour elle un accroissement de territoire, comme pour la Hollande en 1815.

Mais c'est parce qu'on sait qu'elle ne peut être que votre alliée qu'on lui en veut. C'est donc à vous qu'on en veut et non pas à elle ; elle est victime de son alliance avec vous. C'est vous qu'on veut amoindrir en l'amoindrissant ; c'est vous qu'on veut mutiler en la mutilant. (*Très-bien ! très-bien !*) Voulez-vous empêcher cela ? Défendez-la, sauvez-la pendant qu'il en est temps encore : sauvez votre alliée ; vous sauverez en même temps votre honneur, et vous n'aurez pas la guerre. (1) (*Agitation.*)»

C'est la même générosité, le même sentiment de l'honneur, le même amour pour la justice et la liberté qui l'animent et l'inspirent, lorsqu'il cherche à arracher à

(1) Discours sur la question belge, 26 décembre 1838. OEuvres de M. de Montalembert, tome I, p. 167.

l'esclavage les populations indigènes des colonies françaises (1) ; qu'il défend la propriété ecclésiastique (2) et la propriété littéraire (3) ; qu'il plaide pour les enfants pauvres contre l'avidité individuelle (4); pour les malades sans ressources contre l'uniformité et la bureaucratie (5); pour la libre circulation des voitures dans les campagnes (6) ; lorsqu'il revendique du gouvernement des secours pour ceux qui ont vaillamment servi la patrie (7); qu'il appelle sa protection sur les émigrés fuyant devant la persécution (8) ; lorsqu'enfin il venge la dignité la Chambre des pairs (9) ; réclame l'expropriation des monuments historiques (10) ; soutient le ministère du 1er mars (11), et élève sa voix en faveur de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse (12).

(1) Séance du 7 mars 1836. (2) 19 mai 1837. (3) 29 mai 1839. (4) 4 mars 1840. (5) 6 avril 1840. (6) 7 mars 1838. (7) 17 février et 15 juin 1838. (8) 5 mai 1838. (9) 24 juin 1840. (10) 12 mai 1840. (11) 11 avril 1840. (12) 23 mai 1839 et 24 mai 1840.

CHAPITRE XII.

(SUITE.)

M. de Montalembert, du reste, ne renfermait point son action dans les débats de la chambre. La préparation de ses discours, ses fréquents voyages et sa correspondance qui s'étendait à presque tous les pays de l'Europe lui laissaient encore le temps de faire de nombreuses excursions dans le domaine de l'art (1) et de l'histoire (2). En outre, le journal, cette autre tribune sans cesse ouverte, lui offrait l'occasion de flétrir par la plume les actes injustes que ne pouvait atteindre sa parole, et il la saisissait avec empressement. Nous n'en citerons qu'un exemple ; il est caractéristique et il jette sur les dispositions du jeune pair après la chute de M. de la Mennais, la plus vive lumière.

En 1837, l'Archevêque de Cologne, Mgr *de Droste-Fischering*, obéissant à sa conscience et à son devoir, refusa de suivre les prescriptions de la loi prussienne sur la bénédiction des mariages entre catholiques et protestants.

Le roi de Prusse (3), furieux de cette résistance, le fit

(1) Voyez : *De la peinture chrétienne en Italie à l'occasion du livre de M. Rio* (1837.) *De l'état actuel de l'art religieux en France* (1837). *De l'attitude actuelle du vandalisme en France* (1838).

(2) M. de Montalembert préparait son *histoire des Moines d'Occident.*

(3) Frédéric-Guillaume III.

saisir et jeter dans une prison. Cette odieuse conduite agita l'Europe entière. Grégoire XVI avait, peu de temps avant, blâmé les scandales et les usurpations qui avaient souillé la cause des reines d'Espagne et de Portugal. Dans un bref aux Évêques de Pologne, « il avait, en inculquant l'obéissance aux peuples, fait ses réserves en faveur des lois divines, qu'il n'est permis à aucun César de violer. » Il protesta avec autorité contre l'injustice triomphante du César prussien et ne craignit point de donner un témoignage public d'admiration et de sympathie à l'Archevêque captif.

Les journaux de toutes nuances exprimèrent sur ces faits leurs sentiments, les uns par de banales critiques, les autres par une approbation équivoque, plusieurs par un silence calculé.

Ce fut M. de Montalembert qui prit la plume dans l'*Univers*. Dans deux articles successifs, il marque des stigmates de l'ignominie le front du persécuteur allemand, avec le style poignant dont il a le secret ; il salue avec amour l'indépendance invincible du vieil Évêque, se refusant à profaner une bénédiction, et surtout, on le sent, il est heureux de pouvoir être le témoin de la fausseté des accusations de servilité qu'on lançait alors contre la Papauté et qui se trouvaient réunies avec amertume dans un ouvrage célèbre (2) dont nous avons parlé plus haut, publié par un ancien apologiste de l'Église, devenu son ennemi, M. *de la Mennais*.

« Et d'abord inclinons-nous, dit M. de Montalembert, devant la majesté de ce spectacle. Au moment où ceux des monarques de l'Europe dont les devoirs entraînent des relations publiques et constitutionnelles avec les peuples qui leur sont confiés, viennent leur parler un langage où toutes les ressources de la parole humaine sont employées à voiler la lutte terrible que se livrent les

(2) Les *Affaires de Rome*.

passions et les intérêts politiques, à ce moment même un autre monarque, le plus faible de tous aux yeux de la chair, un vieillard qui a été moine, monte à son tour sur son trône, au milieu d'une assemblée d'hommes qui ont vieilli comme lui dans les travaux du sacerdoce, et qu'il appelle ses frères; et là, il parle dans la langue que parlèrent Pierre et Paul devant les Empereurs romains. Mais de quoi parle-t-il? Est-ce des besoins de son fisc? de l'augmentation de son armée? de la prospérité ou de la détresse de ses États? Non! tout cela est effacé à ses yeux par un intérêt plus sacré. Il parle uniquement pour défendre un étranger, un prisonnier, un homme qu'il n'a jamais vu, un homme courbé sous le déplaisir d'un prince vingt fois plus puissant que lui-même. Il parle sans détour, sans ambiguité, comme sans violence et sans exagération, mais avec une autorité ineffable : il est placé, dit-il, là où il ne suffit point de gémir : *Eo loco positi quo plorare mala non sufficit*, et il ne gémit plus seulement; il proteste d'une voix qui semble venir d'un monde plus pur et plus saint que le nôtre, contre l'injustice triomphante : il fait descendre la lumière d'en haut sur ces artifices ténébreux du pouvoir séculier, si coupables que c'eût été un crime même de les soupçonner : *Quodque vel leviter suspicari crimen fuisset.* Ce captif, gardé à vue dans une forteresse, il ne l'appelle pas seulement un courageux combattant, il lui décerne le nom de vainqueur : *Ob religionis causam invictè propugnatam.* C'est qu'en effet, quand le chrétien lutte contre le mal, la lutte seule est une victoire : pour le chrétien et pour lui seul, résister, c'est triompher.

« Ah! désormais, continue le noble écrivain, les âmes les plus défiantes, les plus irritées, pourvu qu'elles aient conservé quelque bonne foi et quelque respect pour l'Église, sauront à quoi s'en tenir sur ces reproches de servilité, de lâcheté, de connivence avec les oppresseurs de

la religion, que l'on a jetés à la face de la cour de Rome. Désormais on connaîtra toute l'étendue de ce pacte, selon lequel, à ce qu'on prétendait, les libertés de l'Église étaient vendues à ceux qui se chargeaient de dompter les soulèvements des peuples. Désormais on pourra mesurer jusqu'à quel point est tombée ce qu'on appelait une puissance décrépite, condamnée à ne plus régner que sur des ruines. Pour nous, catholiques fidèles, que la miséricorde divine a préservés de ces funestes erreurs, nous n'en devons pas moins remercier le vicaire de notre Dieu d'avoir si glorieusement confondu ses ennemis, et d'avoir ôté à la bonne foi errante jusqu'au dernier prétexte de l'erreur. Saluons donc avec une humble admiration ce jour où s'est déchiré le voile, bien transparent du reste, qui enveloppait la longanimité de notre père. Le glorieux mystère de sa justice a été tout d'un coup inondé d'une clarté formidable. On a vu tout ce qu'il y avait de force et d'énergie dans cette adorable patience, qu'il est si difficile de comprendre, mais si glorieux de posséder dans un siècle pressé de vivre et amoureux de la lutte et du blâme comme le nôtre; patience qui dépasse les bornes de la sagesse humaine, parce qu'elle ne connaît que celles de la charité divine ; mais patience qui ne va jamais jusqu'à abdiquer le droit, ou à renier la vérité. Oui, répétons-le sans cesse, l'Église est patiente, parce qu'elle est immortelle. Mais il vient un moment où elle puise dans son immortalité même un courage et une force dont la seule ombre plane au-dessus de toutes les forces et de tous les courages de la terre. » (1)

« Saluons donc avec amour, ajoute-t-il, l'image de ces deux grands vieillards, l'un sur les bords du Rhin, l'autre sur ceux du Tibre ; l'un, entraîné captif au milieu des baïonnettes et des canons à la mèche allumée, pour n'a-

(1) *Réflexions sur l'allocution pontificale du* 10 *décembre* 1837. — OEuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 232.

voir pas voulu profaner une bénédiction; l'autre, élevant, du fond de son vieux palais, une voix qui ne commande peut-être pas à dix mille soldats, mais qui remue cent millions d'âmes ; tous deux les seuls représentants, à cette heure, du triomphe imprescriptible de l'esprit sur la matière, du droit sur la force, de l'infini sur le fini. » (1)

Le triomphe de l'esprit sur la matière, de l'infini sur le fini, c'est là ce que le noble comte cherche partout, dans les arts aussi bien que dans la politique.

On se rappelle avec quelle énergie M. de Montalembert avait protesté, en 1833, contre les Vandales de diverses espèces qui dévastaient les monuments de notre foi et de notre histoire. Sa voix avait eu de l'écho, et le Gouvernement de Juillet s'était rangé du côté du petit nombre d'hommes qui essayaient alors de lutter contre le torrent des dévastations. Les « bras immenses et inévitables de la centralisation » avaient peu à peu arrêté « le marteau municipal et la brosse fabricienne »,et la presse, en lançant de toutes parts des publications destinées « à tirer de la poussière, et à révéler au pays les antiques trésors de son art national », avait fait comprendre et découvrir qu'en France il avait existé un autre art, une autre beauté que la beauté et l'art payen du siècle de Louis XIV et de l'Empire ».

Mais cette découverte qui renfermait implicitement celle de l'art religieux, n'avait guère été faite que par des gens de lettres et des voyageurs.

Il était donc urgent de la faire passer dans la vie pratique, de la faire reconnaître par les artistes ou ceux qui aspiraient à le devenir, de la faire comprendre par ceux qui commandaient ou par ceux qui jugaient les œuvres dites d'art religieux. C'est vers ce but que se dirigèrent les efforts de tous les véritables amis de l'art, et surtout

(1) *Encore l'affaire de Cologne, Mars* 1838. OEuvres de Montalembert, tome IV, page 271.

de M. de Montalembert. Le noble comte, aux yeux de qui toutes les œuvres de l'homme racheté par Dieu devaient n'être que des moyens de procurer la gloire du Sauveur et le salut des âmes, s'appliqua d'une manière toute spéciale à combattre l'envahissement du payen dans le chrétien, de la matière et de la chair dans le royaume de la pureté et de l'esprit. Laissant à l'art profane toutes les libertés qu'il a conquises ou usurpées, tant qu'il se renferme dans les sujets qui lui sont propres, il ne cesse, dans ses différents écrits, de revendiquer, avec une invincible énergie, l'inviolabilité du domaine surnaturel, du domaine religieux, et cette inviolabilité, il la revendique dans toutes les branches de l'art, aussi bien dans la musique que dans l'architecture et la peinture; « ce livre des ignorants qui ne savent pas en lire d'autres » (1).

Pour arriver à la noble fin qu'il veut atteindre, l'ardent écrivain ne néglige aucun moyen. Etudiant la vie des artistes chrétiens, il s'applique à les arracher à l'oubli que font peser sur eux les partisans du paganisme; il étale avec une pieuse complaisance, devant nos yeux, comme un doux reflet de leurs vertus et de leurs mœurs, les chefs-d'œuvre qu'ils nous ont laissés; il en fait saisir toutes les beautés, en fait admirer toutes les richesses, et, après nous avoir promenés au milieu des trésors des anciens âges, il nous montre le souffle impur du Paganisme émané de la Renaissance, desséchant peu à peu dans les âmes la source de toutes les pieuses inspirations, et donnant naissance à cet art sacrilége qui aboutit à la vulgarité, à la niaiserie et à l'inconvenance.

Il oppose aux antiques cathédrales, ornées de la fraîche et pieuse parure que lui donnaient les peintres des âges de foi, et retentissant des chants graves et solennels des

(1) Concile d'Arras tenu en 1205, cité par M. de Montalembert.

populations simples des anciens jours, l'Eglise moderne avec ses atours mondains et ses cantiques sautillants.

Arrêtons-nous, dit-il un instant, devant la façade: vous y verrez quelques colonnes serrées les unes contre les autres, comme à Notre-Dame de Lorette, ou bien une série de frontons superposés et flanqués de deux excroissances allongées en pierre, qui ont la forme d'un radis ou d'un sorbet dans son verre, comme à Saint-Thomas-d'Aquin ; vous saurez que ce sont des trépieds où est censée brûler la flamme de l'encens. Quelquefois une tour s'élève au-dessus de cette monstruosité ; tour dépourvue à la fois de grâce, de majesté et de sens, terminée par une terrasse plate, ou par un toit de serre chaude, ou, comme en Franche-Comté, par un capuchon en forme de verre à patte renversé. Vous vous demandez ce que peut être un édifice qui s'annonce ainsi, si c'est un théâtre, ou un observatoire, ou une halle, ou un bureau d'octroi. On vous explique que c'est un temple. A coup sûr, pensez-vous, c'est le temple de quelque culte qui a remplacé le christianisme. On vous nomme un saint dont le nom figure dans le calendrier chrétien ; et vous finissez par découvrir une croix plantée quelque part avec autant de bonne grâce que le drapeau tricolore sur les tours de Notre-Dame. C'est donc vraiment une église ! Vous entrez. Est-ce bien vrai ? Oui, il faut le croire, car voilà un autel, des confessionnaux, une chaire, des crucifix. Mais est-ce bien une église catholique, une église où l'on prêche les mêmes dogmes, où l'on célèbre le même culte que celui qui a régné dans les églises d'il y a trois cents ans ? Ces dogmes n'ont-ils pas été profondément altérés ? ce culte n'a-t-il pas subi quelque révolution violente ? Où est donc cette forme consacrée de la croix, si naturellement indiquée et si universellement adoptée pour le plan de toutes les anciennes églises ? Où a-t-on copié ces fenêtres carrées, rondes, en parallélogramme, en

segment de cercle, quelquefois en poire garnie de feuillage, en un mot de toutes les formes possibles, pourvu qu'elles ne tiennent ni du cintre, ni de l'ogive chrétienne? Est-ce de cette cage suspendue entre deux piliers, ou de ce tonneau à demi creusé dans le mur, que l'on prêche la parole du Dieu vivant dans la même langue que saint Bernard et Bossuet? Qu'est-ce que cette montagne de rocaille qui grimpe à l'extrémité, qui cache le chœur, s'il y en a un, qui élève, sur des colonnes cannelées, un fronton garni de je ne sais combien de gros enfants tout nus dans les postures les plus ridicules, et qui se répète en petit tout le long des bas-côtés? Serait-ce par hasard l'autel où se célèbrent les plus augustes mystères?

Mais approchons: examinons ces sculptures, ces tableaux surtout, que l'on y expose à la vénération des fidèles. Quoi! c'est le Fils de Dieu mourant sur la croix que cette étude d'anatomie où vous pouvez compter les muscles, toutes les côtes, mais où vous ne trouverez pas la trace la plus légère d'une souffrance divine, et dont les bras tendus et dressés verticalement au-dessus de la tête semblent, conformément au symbole janséniste, s'ouvrir à peine afin d'embrasser dans le sacrifice expiatoire le moins d'âmes possible. Quoi! cet être tout matériel, tout humain, tout courbé sous le poids des basses conceptions du peintre et entouré de figures aussi ignobles que la sienne, ce serait là le Fils de Dieu avec les douze pêcheurs qui lui ont conquis le monde! Quoi! ce médecin juif qui semble demander le salaire de ses visites, c'est Jésus ressuscitant la jeune fille de Jaïre? Cet homme nu qui prêche d'un air goguenard à un auditoire de gamins de Paris, c'est le précurseur martyr annonçant la venue du Sauveur? Ces demoiselles prétentieuses, ces petites-maîtresses affectées, dont le front n'a jamais réfléchi que des vanités frivoles ou des passions impures, ce sont là nos vierges martyres, nos Catherine, nos Cécile, nos

Agnès, nos Philomène? Cette femme échevelée, effrontée, au vêtement impudique, c'est la première des saintes, l'amie du Christ, Madeleine ? Cette série de scènes fantasmagoriques, où je reconnais, sous des habits d'emprunt et dans des attitudes de théâtre, les figures que je rencontre chaque jour dans les rues, c'est là l'histoire de notre religion ? Ces Romains en toge, ces gladiateurs nus, ces modèles complaisants de raccourci, ces déclamateurs barbus, tous taillés sur le même patron, et dont je ne puis deviner les noms qu'avec l'aide du suisse ou du bedeau, ce sont là les saints dont autrefois des attributs distincts et tout empreints d'une poésie sublime rendaient les noms chers et familiers, même aux moindres enfants?

Quoi ! enfin, cette matrone païenne, cette Junon ressuscitée, cette Vénus habillée, cette image trop fidèle d'un impur modèle, ce serait là, pour comble de profanation, la très-sainte Vierge, la mère du divin amour et de la céleste pureté, l'emblème adorable qui suffit à lui seul pour creuser un abîme infranchissable entre le christianisme et toutes les religions du monde, l'idéal qui évoque sans cesse l'artiste vraiment chrétien à une hauteur où nul autre ne saurait le suivre? Quoi ! vraiment, c'est là Marie ! Mais dites-moi, je vous en supplie, quels sont donc les profanes qui ont envahi tous nos sanctuaires, et qui, consommant le sacrilége sous la forme de la dérision et du ridicule, pour mieux flétrir la vieille religion de la France, ont intronisé la matière, le grotesque et l'impur sur les autels de l'Esprit-Saint, des martyrs et de la sainte Vierge? »

Et ces profanes, le noble écrivain les poursuit de son courroux, les signale à l'indignation de tous les catholiques ; et, puisant dans son ardent amour de la religion des accents pleins d'une pathétique éloquence, il s'écrie de nouveau, en montrant les églises envahies et souillées par leurs hideux produits: *Expulsons les barbares*, cri qu'il

ne cessera de faire entendre dans le Comité historique des Arts (1) et dans la Commission des monuments historiques (2) où ses lumières le feront successivement appeler.

(1) Fondé en 1834, par M. Guizot.
(2) Créé en 1837, par M. le comte de Montalivet.

CHAPITRE XIII.

La France et la question d'Orient. — *Méhémet-Ali.* — *Avantages de l'alliance de la France à la Turquie.* — *Prépondérance de la Russie en Europe.*

1840

Travailleur infatigable, M. de Montalembert n'épargnait pour se préparer à la discussion, aucune étude, aucune fatigue. Plein de respect pour son noble auditoire, pour la France dont il représentait les intérêts et surtout pour la vérité qu'il a toujours aimée avec passion, il recherchait avec une fiévreuse activité les documents capables de l'éclairer. Aussi eut-il, pendant sa vie parlementaire, plus d'une fois l'honneur de jeter la lumière au sein des ténèbres et de dissiper, par la netteté et l'éclat de sa parole, les nuages qu'avaient amoncelés l'ignorance et la mauvaise foi. Tel fut l'effet du discours mémorable qu'il prononça en 1840 sur la *question d'Orient*.

La *question d'Orient*, on le sait, est le problème politique posé depuis le commencement de ce siècle par l'affaiblissement de la Turquie et le formidable accroissement de la Russie? Constantinople est aujourd'hui, pour ainsi dire, la barrière qui retient l'Empire russe prêt à déverser ses hordes farouches sur l'Occident. Cette barrière sera-t-elle renversée? Là est toute la question et elle est importante : le triomphe de l'empire Russe serait le triom-

phe de l'Asie contre l'Europe, du despotisme contre la liberté, de la civilisation païenne contre la civilisation chrétienne.

Or, la Turquie qui avait depuis près de deux siècles commencé sa décadence, était à l'époque où nous en sommes, arrivée à sa décrépitude et se trouvait en face d'un adversaire redoutable. Méhémet-Ali, aventurier plein d'audace et d'habileté, s'était établi en Egypte, s'y était fortifié et s'était concilié, par son or, en Europe, de nombreuses sympathies. Il passa bientôt, grâce à ses partisans, pour un génie civilisateur. Le gouvernement français, trompé par ses agents, croyant trouver de réels avantages dans son alliance et « espérant peut-être le conduire à Constantinople et régénérer l'empire Turc par sa race », l'aima et le protégea, au point de lui sacrifier la Syrie depuis si longtemps protégée par la France et de renoncer, pour lui, à l'influence salutaire que nous aurions pu exercer en Turquie.

Fort de cet appui, Méhémet-Ali ne connut plus de bornes et, par sesent reprises ambitieuses, il mit l'Empire ottoman à deux pas de sa perte. Les puissances européennes s'alarmèrent,et à l'insu de la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, poussées par des intérêts divers, signèrent un traité par lequel elles s'engagèrent à défendre l'intégrité de la Turquie. Quelque temps après les flottes anglaise et autrichienne bombardèrent Beyrouth et St-Jean d'Acre. La déchéance de Méhémet-Ali avait déjà été prononcée par le sultan.

La France, blessée dans son honneur et dans ses affections, se prépara à la guerre et l'adresse qu'on discuta le 17 novembre poussait le gouvernement dans cette voie.

M. de Montalembert monta à la tribune et son discours fut une véritable révélation. Le noble pair avait fait un voyage en Orient et les renseignements précieux qu'il

avait recueillis découvrirent les intrigues et la corruption qu'avaient employées Méhémet-Ali pour élever sa réputation, et le pacha apparut enfin tel qu'il était.

Le noble pair donna sur sa valeur matérielle des renseignements précis et significatifs, mais il fit surtout ressortir sa valeur morale.

» Ne croyez pas, dit-il, que je reproche au pacha d'Égypte, comme certains publicistes au nom de certaines opinions, d'avoir usurpé plus ou moins de territoire, d'avoir plus ou moins complétement secoué le joug de la Porte Ottomane. Ah ! j'aurais béni son usurpation s'il avait fait le bonheur des populations conquises par lui. Mais j'ai la conviction qu'il a fait peser sur elles une oppression plus dure, plus révoltante, plus inhumaine que toutes celles qui ont pesé jusqu'à présent sur ces malheureuses contrées.

» Je ne prétends pas qu'avant de passer sous sa domination, les parties de l'Orient qu'il gouverne aujourd'hui aient eu un gouvernement régulier, un gouvernement pacifique. Je sais qu'il n'en était pas ainsi ; mais sous l'ancien régime de ces pays il y avait au moins quelque refuge contre la tyrannie, quelques intervalles, quelques exceptions, quelques moyens de ne pas être accablé par son poids.

» Sous Méhémet-Ali, il n'en a plus été ainsi. Il a fait en petit ce que la Russie fait en grand. Il a prostitué les inventions du génie européen au génie de la barbarie ; il a employé tous les progrès de la civilisation moderne pour rendre plus lourd, plus accablant, plus universel, le joug du despotisme oriental. Il a poussé les levées d'hommes jusqu'à l'extinction de la population ; il a accumulé les impôts jusqu'à aboutir en droit et en fait à la confiscation de la propriété. Une fiscalité plus atroce que tout ce qu'on a connu jusqu'à présent en Europe, le monopole de toutes les productions de l'agriculture, le mépris sys-

tématique de la vie humaine comme base de tous les travaux publics, voilà les bienfaits dont Méhémet-Ali a doté les populations de l'Orient, et, je le dis à regret, aux applaudissements de la France.

Avec trois ou quatre millions de sujets, il a voulu entretenir une armée de deux cent soixante-dix mille hommes, c'est-à-dire aussi forte que l'armée de la France sur le pied de paix. Ce sont ses apologistes eux-mêmes qui le disent ; ce chiffre est consigné dans l'ouvrage d'un de ses partisans déclarés. Et tout cela, il l'a fait avec le vernis de la civilisation, et, malheureusement pour nous, d'une civilisation exclusivement française. N'est-ce pas une comédie révoltante pour nous, que de lui voir donner le beau nom de garde nationale à la dernière levée par laquelle il a arraché à leurs foyers de malheureux infirmes qui avaient été épargnés jusque-là, pour les enrégimenter, sous peine de périr sous le bâton ; car le bâton, c'est là son grand instrument de civilisation ; et le résultat, c'est la famine, c'est la nudité des familles qui restent encore, c'est le désespoir de tous ceux qui sont soumis à son autorité. (1) A l'atrocité, le système de Méhémet-Ali joint l'impuissance et la stérilité, et ce sont les événements qui se sont chargés de le démontrer aux dépens de la crédulité et du crédit de la France.

« Reconnaissons-le donc, dit M. de Montalembert, la cause du pacha est indigne des sympathies d'un peuple généreux comme des préoccupations d'une politique véritablement élevée. Elle en est indigne non-seulement par elle-même, mais encore relativement à la position qu'elle nous donne en Orient. Nous lui avons sacrifié la position la plus belle, la plus élevée en Orient, notre ancienne influence sur l'empire ottoman et sur Constantinople.

(1) *Discours sur la question d'Orient*, (séance du 17 novembre 1840). Œuvres de M. de Montalembert, tome I, page 233.

» Ah! combien cependant la majesté, décrépite, si l'on veut, de l'empire ottoman, est préférable à cette énergie stérile d'une barbarie nouvelle! Nous pouvions régner à Constantinople dans cette position souveraine, dans ce boulevard de l'indépendance européenne, par l'affection constante des Turcs pour la France, par nos souvenirs, parce que nous sommes les plus anciens alliés de la Porte, parce que nous l'avons sauvée en 1807. Mais par quelle déplorable fatalité faut-il que la France, après avoir, la première, recherché et obtenu l'alliance de la Porte au seizième siècle, sous François Ier, alors que cette alliance était une honte pour un royaume très-chrétien, parce que la Porte était une puissance menaçante pour l'Europe, parce qu'elle était au ban de la civilisation chrétienne : la France ne s'est pas arrêtée alors à ces considérations morales, elle a fait alliance avec la Porte, et elle s'en est vantée : par quelle déplorable fatalité faut-il donc qu'au moment où nous avons à remplir une œuvre civilisatrice en lui restant fidèles, nous l'abandonnions en nous jetant dans les bras de nos rivaux et de nos ennemis? » (1)

Et, parmi les rivaux de la France, le clairvoyant orateur en distingue un plus terrible que tous les autres, et il en signale avec effroi les progrès rapides.

« La Russie, s'écrie-t-il, enserre déjà l'Europe de tous côtés ; sa frontière centrale n'est qu'à deux cents lieues du Rhin. Le jour où ses convenances l'exigeront, elle tournera le Sund ; car, je puis le dire, moi qui n'ai aucun caractère officiel ni diplomatique, elle est déjà maîtresse de la Suède, parce que sa capitale lui est ouverte, et parce que les institutions politiques de la Suède suivent la pente anarchique qui a détruit la Pologne. Un de ces jours encore elle sera maîtresse de l'Autriche, parce que sur le Danube, depuis Belgrade jusqu'à son embouchure, tout

(1) Ib. page 278.

lui appartient, à elle ou à ses vassaux; parce que depuis la Bukowine jusqu'aux bouches du Cattaro, les populations slaves de l'Autriche, qui professent sa religion, l'attendent et l'appellent.

» Un seul point l'arrête, c'est Constantinople; cette seule barrière la sépare encore de la Grèce, qui lui tend déjà ses mains rendues vassales par la communauté de religion et l'intrigue, la sépare aussi de l'Adriatique, dont toutes les populations riveraines professent sa religion, parlent sa langue et adorent sa grandeur et son avenir. (*Mouvement.*)

» La Russie a dit quelque part que Constantinople était la clef de sa maison. Eh bien, remercions Dieu de ce que nous pouvons tourner cette clef; car le jour où elle l'aura à sa disposition, où elle débouchera à la fois par la Baltique et l'Archipel, il y aura bien d'autres libertés de compromises dans le monde que celle de la Méditerranée. (2) (*Nouveau mouvement.*)

» L'intervention de cette puissance redoutable en Turquie, intervention si défavorable à la France, a été le résultat de la politique française. (1)

» En résumé, dit-il en terminant, je crois que cette question d'Orient sera un jour le tombeau de la paix, et je m'en félicite (*mouvement*), de la paix telle que nous l'avons depuis dix ans; mais je ne crois pas le moment assez opportun ni le motif assez légitime pour faire la guerre à toute l'Europe. Je crois à la force, à la grandeur, au courage invincible de mon pays, mais je ne crois pas que ces armes redoutables puissent être employées impunément pour une cause injuste. Je crois que la France peut encore faire vibrer le cœur du monde, mais non pas pour une question qui lui soit purement personnelle,

(1) Ib. page 255.

(2) *Question d'Orient*, OEuvres de M. de Montalembert, tome I, page 251.

pour une question d'honneur national plus ou moins bien entendue. »

Les événements devaient se charger de réaliser la prophétie du noble pair. Quelques années plus tard, en effet, allait avoir lieu cette glorieuse mais stérile expédition d'Orient qui devait prendre une place à part dans les fastes militaires de notre France et faire admirer au monde entier l'habileté de nos généraux et l'intrépidité de nos soldats. En attendant, la France « rentra dans ce qu'on appelait alors le concert européen; » l'Égypte fut laissée à Méhémet-Ali, et la Syrie, enlevée à la Turquie, lui fut rendue.

Ces arrangements étaient loin de réaliser les désirs de M. de Montalembert; aussi le retrouverons-nous plusieurs fois à la tribune, défendant les intérêts chrétiens qu'on avait méconnus dans la solution de cette grave question. Mais une autre question, une question intérieure et non moins importante allait concentrer tous ses efforts durant les années qui allaient suivre.

CHAPITRE XIV.

Différentes tentatives faites à la Chambre des Pairs en faveur de la liberté d'enseignement.— M. de Montalembert à Madère. — Du devoir des catholiques dans la liberté de l'enseignement.— *Droits de l'État, par rapport à l'Enseignement.— L'Église est une reine! — Résultats prévus de la loi de* 1844.— *Ressources offertes par le Gouvernement constitutionnel.*

1840 — 1843

M. de Montalembert avait, on s'en souvient, inauguré le combat en faveur de la liberté de l'Enseignement par le procès de l'École libre. Dans l'intervalle qui nous sépare de cette tentative, il avait, à différentes reprises, (1) élevé la voix pour rappeler au Gouvernement les promesses de la Charte et hâter leur exécution. Mais le pouvoir, intéressé à conserver l'éducation de la jeunesse demeurait sourd à toutes les réclamations, et loin, de tempérer leur refus par un langage conciliant, les chefs de l'Instruction publique affichaient envers le catholicisme des intentions hostiles ou de provoquants dédains. « L'opinion catholique inquiète et mécontente de voir le monopole de l'enseignement public attribué au corps universitaire, dont plusieurs membres étaient signalés comme hostiles, dans leurs cours et dans leurs écrits,à l'orthodoxie », (2) commençait à lever la tête. Un grand nombre d'évêques, sous des for-

(1) Séances du 27 décembre 1838. du 23 mai 1839, du 24 mai 1840.

(2) Montalembert, Liberté d'Enseignement, page 318.

mes différentes, exprimèrent leurs vœux, et le 1er mai 1842, Mgr. Affre, à l'occasion de la fête du roi, se fit l'interprète des sentiments de tous. La question fut successivement portée à la Chambre des députés (1) et à la Chambre des pairs. M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, déclara qu'il ne pouvait prendre aucun engagement quant à la loi réclamée, et se contenta de défendre l'enseignement universitaire contre les attaques dont il avait été l'objet.

Dans la courte réponse qu'il lui adressa, M. de Montalembert, précise avec netteté les demandes des partisans de la liberté d'enseignement :

« Jamais on n'a demandé la liberté d'enseignement absolue, sans mesure et sans frein, ni dans cette Chambre, ni dans l'autre; jamais on n'a entendu exclure le Gouvernement du droit de surveiller, du droit d'intervenir jusqu'à un certain point dans un objet aussi important pour la prospérité publique et la sécurité de l'ordre social. Jamais non plus, et c'est un autre fantôme qu'on a évoqué, jamais le clergé n'a demandé l'abolition de l'Université et n'a prétendu se substituer à elle » (1).

La lutte engagée se continua et se développa pendant l'année 1843, mais en dehors du Parlement. M. de Montalembert, obligé d'accompagner à Madère Mme la comtesse de Montalembert dont la santé inspirait de sérieuses inquiétudes, voulut cependant y prendre part. Il lança une brochure qu'il adressa « à ceux qui pro-

(1) Par M. *de Carné*. Né à Quimper, en 1804, d'une ancienne et noble famille, M. de Carné avait été envoyé à la Chambre en 1839. Il y fut, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, le défenseur le plus intrépide des intérêts religieux. Il est aujourd'hui membre de l'Académie française. Il a fait paraître, plusieurs ouvrages qui lui assurent une place distinguée parmi les publicistes et les historiens de notre temps.

(1) *Discours sur la liberté d'enseignement*, séance du 6 juin 1842. Œuvres de M. de Montalembert, page 317.

fessent et pratiquent publiquement la religion qu'ils croient la seule vraie. »

Cet écrit intitulé . *Devoir des Catholiques dans la question d'Enseignement*, avait surtout pour but de ranimer le courage des catholiques en leur exposant les dangers que présentait alors l'éducation en France et la facilité d'y échapper par l'usage des ressources qu'offrait la Constitution.

« C'est pour la première fois, dit le noble comte qu'on voit des assemblées politiques se réunir, délibérer et se séparer sans proclamer, par un acte quelconque, leur croyance en Dieu dont émane toute justice et toute vérité.

C'est pour la première fois qu'on voit l'élite des enfants d'un peuple condamnés à recruter des légions, à s'entasser sur des flottes d'où tout symbole et tout secours religieux sont systématiquement bannis.

C'est pour la première fois, enfin, que les jours consacrés au repos, à la douleur ou à la joie, par la loi religieuse, sont ouvertement et opiniâtrément violés par le travail, en vertu de l'exemple et des ordres de l'autorité supérieure

Jamais, et pas plus dans l'antiquité que dans les annales des peuples chrétiens, un spectacle pareil ne s'était offert au monde. Entre toutes les nations, la France est la première et la seule qui l'ait donné. » (1).

Or, à qui, sinon à l'Enseignement universitaire, faut-il attribuer cet athéisme qui descend des régions officielles dans toutes les classes de la société et qui se transmet de génération en génération.

Si donc les catholiques veulent préserver leurs enfants du venin qui menace leur intelligence et arrêter dans les familles l'envahissement du fléau, il faut qu'ils renver-

(1) *Devoir des Catholiques dans la liberté d'enseignement*, (Œuvres de M. de Montalembert.) tome 1, page 311.

sent, non l'Université, mais son monopole, et du reste, par leurs attaques, ils ne font que défendre la Constitution.

« Car l'État n'a pas le droit, sous peine de violer la constitution qui est la condition même de son existence, d'imposer à tous les citoyens un système d'éducation qui compromet le maintien de la croyance religieuse au sein de leurs familles. De ce que l'État n'a point de religion, il n'en résulte point pour lui la faculté d'empêcher les citoyens d'en avoir. Bien loin de là, la Charte non-seulement promet la liberté d'enseignement, mais elle garantit solennellement la liberté religieuse : cette liberté, appliquée à une religion positive comme le catholicisme, n'est plus qu'une dérision, si, en vertu d'une série de dispositions extralégales, rendues en l'absence de toute représentation nationale, le pouvoir exécutif se trouve investi du droit exclusif de façonner les croyances et les mœurs de l'enfance, au profit soit d'une religion particulière, soit, comme il arrive dans l'espèce, au profit d'un rationalisme purement négatif. Qu'il ouvre des écoles sans religion à cette portion si considérable du peuple français, pour qui la religion n'est qu'une fiction, cela est dans son droit jusqu'à un certain point; mais qu'il s'arroge l'odieux pouvoir d'y parquer les enfants de ceux qui regardent la foi catholique comme la base unique et souveraine de toute vérité, à moins qu'ils n'aient le moyen d'entretenir des précepteurs, ou la volonté de consacrer leurs enfants au sacerdoce, voilà l'usurpation, voilà l'attentat, voilà la persécution qu'on a si justement comparée au système qu'avait essayé contre l'Église naissante l'apostat Julien.

Que l'État garde donc son Université, si bon lui semble, mais qu'il nous laisse, ainsi que la Charte l'y oblige, la liberté d'en rester dehors, sans être frappés d'incapacité et d'ilotisme » (1).

(1) *Devoir des catholiques dans la liberté d'Enseignement*, par M. de Montalembert : œuvres, tome I, page 319.

Oui, la liberté est le droit des catholiques et s'ils ne l'ont pas encore obtenue, c'est qu'ils se laissent aller à une dangereuse nonchalance, c'est qu'ils se laissent engourdir par des sophismes trompeurs, c'est qu'ils s'endorment dans de puériles illusions. Après les avoir dissipées une à une, sous le souffle de sa puissante argumentation, M. de Montalembert attaque directement le monopole, en fait voir toute la perfidie, le montre comme un des anneaux de cette longue chaîne de despotisme avec laquelle on veut enchaîner la religion et repousse avec indignation la honteuse servitude à laquelle on veut soumettre l'Église. Répondant ensuite aux offres de l'Université qui invitait l'Église à lui prêter son concours, à condition d'adopter ses méthodes, d'admettre ses systèmes, de subir sa surveillance, il s'écrie avec une noble fierté :

« L'Église catholique, il faut bien qu'on s'en souvienne, ne connaît pas ces transactions avec ceux qui l'ont reniée ou vaincue ici-bas. Elle se laisse proscrire, mais non pas exploiter. On peut confisquer ses biens, la dépouiller de ses droits, lui interdire, au nom de la loi, la liberté qu'on laisse à l'erreur et au mal. Mais nul ne saurait confisquer la sainte indépendance de sa doctrine, ni lui faire abdiquer un atome de sa toute-puissance spirituelle. Dépositaire de la seule vraie égalité, de la seule vraie liberté, elle n'acceptera jamais le partage des intelligences, dont on lui attribue comme la plèbe, en se réservant l'élite. Elle n'a pas été envoyée seulement, comme on le dit, pour consoler le malheur, la faiblesse et l'ignorance, mais bien pour prêcher la pénitence aux heureux, l'humilité aux forts, et la folie de la croix aux sages et aux savants. Elle ne dit pas aux hommes : Choisissez dans moi ce qui vous convient. Elle leur dit : Croyez, obéissez, ou passez-vous de moi. Elle

n'est ni l'esclave, ni la cliente, ni l'instrument de personne. Elle est reine ou elle n'est rien. » (1)

Puisqu'il y a une opposition radicale entre les intérêts et les droits du catholicisme d'une part et les prétentions de l'Université de l'autre, il faut donc combattre. Dans un exposé rapide de la situation, M. de Montalembert exprime ses espérances, ses alarmes et passe en revue les efforts qui ont été tentés jusqu'à ce jour.

« Un petit nombre de pairs et de députés, dit-il, ont réclamé au sein des Chambres législatives la réalisation de ce principe; un petit nombre d'écrivains ont soutenu dans la presse, avec la plus louable persévérance, les droits de l'Église et de la société contre le monopole; un petit nombre de pétitionnaires ont demandé au Parlement la restitution du libre exercice de la puissance paternelle; enfin un nombre encore plus petit d'évêques ont dénoncé *publiquement* l'enseignement universitaire. » Beaucoup d'autres se sont plaints par correspondance ou en personne, mais ils n'ont atteint aucun résultat.

Le noble écrivain signale ensuite le danger qui pour lui ne consiste pas, comme on se le figure, dans l'ajournement plus ou moins prolongé du projet de loi sur l'instruction secondaire, mais « bien plutôt dans la présentation prochaine et l'adoption immédiate d'une loi qui, sous prétexte de pourvoir aux promesses de la charte, les interprétera de façon à resserrer tous les liens de la servitude actuelle, et à rendre permanent et irréparable un mal qui, en droit, n'est aujourd'hui que provisoire. »

Et, en effet, M. de Montalembert démontre que si la nouvelle loi fait aux petits séminaires quelques concessions, que si elle abolit certaines mesures tracassières, elle anéantit tous les bons effets qu'on pourrait attendre d'elle, en excluant les ordres religieux du droit commun.

(1) Devoir des catholiques dans la liberté d'Enseignement. (Œuvres de M. de Montalembert, tome I, p. 334.

« En fait, continue-t-il, une loi sur la liberté d'enseigement comme celle qu'on nous réserve ne changera rien à l'état actuel; elle ne sera que l'occasion d'un nouveau triomphe pour l'Université et ses défenseurs. Après nous avoir garottés de nouveau, et de notre consentement, sous un réseau de mesures restrictives qu'on aura décoré du nom de liberté, ils se moqueront à bon droit de la stérilité de nos efforts pour leur échapper, et des clameurs ridicules par lesquelles nous aurons sollicité cette liberté, demeurée impuissante entre nos mains enchaînées.

» Si, au contraire, les catholiques de France ne veulent plus être dupes ni victimes, s'ils veulent sérieusement délivrer leur postérité du joug de l'hypocrisie et de l'orgueil rationaliste, alors, qu'ils le sachent bien, il faut changer totalement d'allures.

Et, d'abord, il faut bien se persuader que leur affranchissement ne viendra que d'eux-mêmes. *Aide-toi, le ciel t'aidera :* cette vieille maxime n'a jamais été plus vraie que pour eux. Ils n'ont rien à espérer, ni de la bienveillance du pouvoir, ni de la bonne foi de leurs adversaires.

Mais ils ont tout à espérer d'eux-mêmes, s'ils le veulent. La constitution leur a mis entre les mains des armes avec lesquelles ils peuvent conquérir la liberté, s'ils veulent combattre. Ces armes sont la liberté de la presse, la liberté de la tribune et le droit de pétition.

Avec ces armes-là, mais bien moins assurées que les nôtres, les catholiques belges ont créé une résistance légale au despotisme hollandais, et après avoir renversé le trône des Nassau et fondé une constitution qui ne consacre pas un seul privilége à leur profit, c'est encore avec ces armes qu'ils maintiennent le droit commun contre les libérâtres qui voudraient les en exclure.

« Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis ses droits, fait reculer la

puissante Angleterre et s'honore d'avoir accompli ce que tant d'hommes d'Etat avaient si longtemps déclaré *impossible*, l'égalité politique des catholiques et des protestants dans l'immense empire britannique.

» Avec ces armes-là, les catholiques français peuvent briser, au bout de quelques années d'efforts, et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société.

» Si vous ne le brisez pas, catholiques, ne vous en renez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez tromper par les paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties; si, chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité : le germe infect qui vous effraie se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir; mais cessez de vous plaindre en dormant d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, et subissez en silence le sort que vous aurez voulu et que vous aurez mérité. » (1)

Cet appel si puissant ne resta point sans effet. La brochure de M. de Montalembert, remplie d'une logique vigoureuse et parfois d'une éloquence entraînante, contribua à grouper plus fortement autour de l'Église

(1) *Du devoir des catholiques dans la liberté d'enseignement*, Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 358.

tous les vrais amis de l'Église, ceux qui, selon l'énergique expression du « noble pair, étaient catholiques *avant tout* au lieu de l'être après tout. » Elle renfermait, du reste, le plan de la campagne qui allait s'ouvrir, et on peut la considérer comme la proclamation que le généreux chef du parti catholique adressait avant le combat à tous ceux qui s'étaient enrolés sous le drapeau de la religion et de la liberté.

CHAPITRE XV.

Le *parti catholique*, ayant à sa tête M. de Montalembert, commence la lutte. — Liberté religieuse. — Discours de M. de Montalembert. — *Défense de l'attitude prise par le clergé.* — *Qu'est-ce qu'un évêque?* — *Saint Basile.* — *Immutabilité de l'Église.* — *Le Clergé de France.* — *Ridicule de la sentence d'abus.* — *L'Église et ses derniers persécuteurs.* — *De quel côté sont les persécuteurs?* —

1844.

Mais déjà s'ouvrait cette année 1844, l'époque la plus brillante de la vie parlementaire de M. de Montalembert et la plus glorieuse pour le parti catholique.

« Il s'est levé parmi vous, disait un peu plus tard le noble Pair, s'adressant aux partisans de l'Université, une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Qu'on les appelle néo-catholiques, sacristains, ultramontains, comme on voudra, le nom n'y fait rien, la chose existe. Cette génération prendrait volontiers pour devise ce que disait, au dernier siècle, le manifeste des généreux polonais qui résistèrent à Catherine II :

« Nous qui aimons la liberté plus que tout au monde, et la religion catholique plus encore que la liberté, nous ne sommes ni des conspirateurs, ni des complaisants ; on ne nous trouve ni dans les émeutes, ni dans les antichambres ; nous sommes étrangers à toutes vos coalitions, à toutes vos récriminations, à toutes vos luttes

de cabinet, de partis; nous n'avons été ni à Gand, ni à Belgrave-Square; nous n'avons été en pèlerinage qu'au tombeau des apôtres, des pontifes et des martyrs; nous y avons appris, avec le respect chrétien et légitime des pouvoirs établis, comment on leur résiste quand ils manquent à leurs devoirs, et comment on leur survit. » (1)

M. de Montalembert était devenu, par ses lumières, par son dévouement et son courage, le chef de cette vigoureuse génération de chrétiens. Fidèle au poste d'honneur que lui assignaient l'admiration et la reconnaissance des partisans de la vraie liberté, il revint de Madère, et ce fut sous sa conduite que les catholiques s'avancèrent au combat.

Du reste, dans l'esprit de M. de Montalembert comme dans la réalité des faits, la liberté d'enseignement n'était que le corollaire de la liberté religieuse. Comme le disait avec beaucoup de sagesse alors le Père de Ravignan, la sphère s'était agrandie depuis 1830 et surtout depuis quelques années. La question de liberté d'Enseignement, en grandissant, avait donné naissance à une question plus importante : celle de la liberté de l'Église. Et, en effet, la noble et fière attitude prise par le clergé avait depuis longtemps refroidi ses rapports avec le Pouvoir et était même devenue de la part de celui-ci l'origine d'une série de persécutions mesquines contre lesquelles il était urgent de protester et de se défendre.

Ce qu'il s'agissait d'obtenir à cette époque, c'était, outre la liberté d'Enseignement, l'abrogation des articles organiques devenus aux mains du Gouvernement des instruments de persécution, la liberté des associations religieuses, l'affranchissement des entraves administratives qui arrêtaient perpétuellement l'action épiscopale. Les efforts furent dirigés vers ces objets multiples qui dé-

(1) Discours sur la liberté de l'Église, *Œuvres de M. de Montalembert*, tome 1er, page 393.

coulaient en réalité d'une seule source : la liberté de l'Église.

Sous l'influence et l'inspiration de M. de Montalembert, un comité de la liberté religieuse fut créé pour centraliser les efforts des catholiques, et tout étant préparé pour la guerre, elle commença. Comme on devait s'y attendre, elle fut terrible. Des évêques éloquents, (1) des prêtres pleins de feu et de doctrine, (2) des laïques dévoués (3) y prirent part. Les écrits se succédèrent avec une effrayante rapidité ; les pétitions s'organisèrent de toutes parts ; les journaux catholiques, parmi lesquels on doit placer au premier rang l'*Univers*, le *Correspondant*, l'*Ami de la Religion*, dont la presse des provinces répercutait les échos, ne cessèrent de harceler l'ennemi. Et à la Chambre des Pairs, dominant et dirigeant la lutte, M. de Montalembert, aux applaudissements des siens, aux cris de rage de ses adversaires, à l'admiration de tous, faisait tomber sous les attaques redoublées de sa parole brûlante, passionnée, entraînante, pleine de défis et d'apostrophes, les prétextes spécieux derrière lesquels se retranchaient les ennemis de la religion et de la liberté, et les accablait eux-mêmes sous les coups de ses reparties pleines de finesse et d'énergie. Les trois discours qu'il prononça à cette époque resteront comme un vivant témoignage de ce que peut un grand talent animé et soutenu par une foi puissante, et ils perpétueront dans les générations à venir la gloire de leur auteur et son indicible amour pour l'Église.

Ce fut le 10 avril 1844, huit jours avant la discussion sur la liberté de l'enseignement, que M. de Montalembert porta à la tribune la question de la liberté religieuse. Sa

(1) Presque tous les évêques de France prirent part à la lutte. Parmi eux, NN. SS. l'archevêque de Paris, les évêques de Langres, de Châlons, de Chartres, se firent remarquer par leur science et leur énergie.

(2) Les abbés Lupanloup, Combalot, des Garets, etc.

(3) Louis Veuillot, H. de Riancey, Laurentie, etc.

franchise fut égale à son éloquence et il se montra fidèle à sa devise : *Ne espoir, ne peur.*

« Je viens, dit-il, défendre la conduite du clergé, je viens blâmer la conduite du Gouvernement sous quelques rapports, et chercher à l'éclairer sous d'autres; je viens blâmer, combattre et détourner, autant que je pourrai, les conseils pervers et perfides qui lui ont été donnés.

« Je n'aborderai pas les faits qui ont amené cette attitude et cette conduite de part et d'autre; ils seront mieux réservés pour la loi dont la discussion commencera la semaine prochaine.

« Je me bornerai à rappeler très rapidement quelles ont été les occasions de ces démonstrations. Les évêques et les catholiques ont parlé à la suite de trois circonstances. En premier lieu, le discours de M. le Ministre de l'Instruction publique, à la fin de la session de 1842, à cette tribune, où il a dit que c'était une calomnie que d'attaquer, sous le point de vue religieux et moral, l'Enseignement universitaire, et qu'il attendait les preuves de cette accusation: en second lieu, une série de leçons, que je ne veux pas qualifier en ce moment, au Collége de France : (1) enfin, en troisième lieu, la présentation du projet de loi que vous allez discuter la semaine prochaine. C'est successivement, et à la suite de ces trois faits qu'a été prise l'attitude nouvelle de l'épiscopat et du catholicisme en France.

« Messieurs, à la suite de cette attitude, que s'est-il passé? De toutes parts s'est manifestée une violente opposition, des invectives virulentes ont éclaté : on a attaqué avec violence le clergé, on a évoqué contre lui toutes les lois possibles, existantes ou non existantes, les souvenirs de l'ancien régime et les souvenirs de l'Empire; et on a fini en demandant de nouvelles lois, en vous rappelant que vous êtes législateurs pour en faire.

(1) Par Michelet et Quinet.

« Chose étrange! Messieurs, dans un pays comme celui-ci, où les plaintes et l'opposition sont, en quelque sorte, le pain quotidien de la publicité et de la presse, où la vie publique, je l'ai déjà dit, n'est qu'une espèce de murmure continuel, chaque fois qu'il arrive au moindre citoyen d'élever une plainte contre ce qui le gêne ou l'opprime, aussitôt il rencontre de nombreuses sympathies, de vives sollicitudes s'attachent à sa personne, et de nombreux encouragements lui sont décernés. Mais, chaque fois qu'un évêque, qu'un prêtre, qu'un catholique élève la voix et proteste au nom de son opinion, de sa conscience, aussitôt une meute acharnée de journalistes, d'avocats, de procureurs généraux, de conseillers d'État (*murmures*), se déchaîne contre lui ; on cherche à présenter, soit comme un forfait, soit comme une grave inconvenance, chez lui, ce qui est le droit naturel et habituel des autres citoyens. Comme si l'épiscopat, le sacerdoce constituaient en France une obligation de mutisme et de servilité ; comme si la profession franche et sincère du catholicisme devait entraîner l'obéissance passive à tout ce que veut ou à tout ce que pense le Gouvernement ; comme si ce grand corps catholique de quatre-vingts évêques, de cinquante mille prêtres, de plusieurs millions de fidèles, qui existe dans ce pays depuis quinze siècles, devait être exclu de cette liberté de la plainte qui est le droit commun et l'apanage de tous les Français.

« Il est temps cependant de s'entendre. Quand nous ne disions rien, on disait de nous : Ils conspirent dans l'ombre ; ils se livrent à des intrigues souterraines. Sous la Restauration on chantait : *Hommes noirs, sortez de dessous terre.* (1) Et quand nous sommes sortis, quand nous avons dit ce que nous étions et ce que nous voulions, on s'écrie : Quelle audace! quelle insolence! Sous les monarchies absolues, quand les catholiques se taisent,

(1) Béranger.

on dit : Ils sont les complices de l'absolutisme. Dans les pays de liberté, quand les catholiques cherchent à adopter les institutions et les allures du peuple et du siècle où ils vivent, on les injurie de plus belle. Regardez, dit-on, ces catholiques, ils font des livres, ils font des brochures; ils écrivent des lettres; il y en a un qui a dit qu'il était dominicain (1); un autre a écrit qu'il est jésuite (2); des évêques ont même eu l'audace de s'écrire par la poste; ils font ce que M. le Ministre des cultes appelle un concert. (3) Cela se passe dans un pays où existent toutes les libertés, y compris les libertés de l'Eglise gallicane : et ils ne sont pas châtiés! Les moins méchants disent : c'est bien malheureux qu'ils aient des sentiments si fanatiques; mais au moins s'ils voulaient ne pas les publier, ne pas les mettre dans les journaux! Et cependant, Messieurs, comme le disait hier M. le prince de la Moskowa, pourquoi cette aversion contre la publicité? la publicité n'est-elle pas l'âme du gouvernement représentatif? S'il fallait réduire à un seul terme tous les avantages et toutes les garanties de ce gouvernement, je n'hésiterais pas à dire qu'ils résident tous dans la publicité. Tout homme d'État qui ne comprend pas cette vérité, me paraît, j'oserai le dire, un traînard du despotisme, le demeurant d'un autre âge. Aussi, tous les hommes d'État sérieux la comprennent et l'appliquent; tous les bons citoyens, tous les citoyens jaloux de leurs droits la comprennent et l'appliquent. Pourquoi donc les évêques, les prêtres et les catholiques seraient-ils exclus de cette intelligence et de cette pratique du droit commun de la France constitutionnelle?

« Il y a peu de jours qu'un magistrat très haut placé se félicitait publiquement, à une autre tribune, de ce que nous

(1) Le P. Lacordaire.
(2) Le P. de Ravignan.
(3) Allusion aux mémoires publiés par les évêques.

vivions sous un gouvernement qui ne se confesse pas. (2) Chacun son goût; mais au moins on avouera que le gouvernement sous lequel nous vivons lit les journaux, et on ne peut se plaindre de ce qu'on remplace le confessionnal qui, dit-on, n'existe plus, par les journaux qui existent fort bien. .

« Il y a là, Messieurs, ce me semble, une déplorable confusion d'idées sur la véritable nature du sacerdoce et de l'épiscopat.

« On a dit que les évêques étaient en dehors du droit de tout le monde; que pour les fonctionnaires il y a des devoirs de position; que la coalition entre les fonctionnaires est défendue. Quel est le devoir des évêques? a-t-on demandé; c'est de *prêcher la soumission au pouvoir établi, l'obéissance aux lois, et le respect aux magistrats*. Je cite textuellement.

« Eh bien! Messieurs, j'ose le dire, cette idée est complétement erronée. Non, mille fois non, l'évêque n'est pas fonctionnaire; le prêtre n'est pas fonctionnaire. Elle est fausse, elle est erronée l'opinion de ceux qui ne voient dans un évêque qu'une espèce de préfet en soutane, un commissaire de haute police morale; de ceux qui croient que les fonctions épiscopales se bornent à correspondre avec les bureaux des cultes, à être de bons administrateurs; à célébrer certaines fêtes avec une certaine pompe; à baptiser ou enterrer les princes; à les haranguer à leur passage. Tout cela n'est rien, presque rien dans la mission de l'évêque.

« Les évêques aux yeux des catholiques, et ils sont faits, après tout, pour les catholiques, ils ne sont pas faits pour ceux qui, d'après une expression fameuse, n'en usent pas; les évêques sont commis par Dieu au gouvernement de l'Église; ils ont reçu mission d'en haut pour diriger nos consciences et pour les troubler au besoin;

(2) Dupin, procureur général à la cour de cassation.

ils sont les ambassadeurs de Dieu auprès de nous. Le roi les désigne, il les choisit ; mais ce n'est pas de lui qu'ils tiennent leur pouvoir (*murmures*) ; la loi reconnaît leur autorité, mais ce n'est pas elle qui la crée ! ils tiennent cette autorité de Dieu, ou ils ne la tiennent de personne. C'est là leur croyance et la nôtre. Tout évêque qui n'aurait pas cette croyance, qui ne se croirait pas revêtu d'une puissance indépendante de toute autorité humaine, serait un imposteur ; il ne devrait pas conserver un seul instant les fonctions qu'il remplit : et tout évêque qui, ayant cette croyance, n'agirait pas comme ont agi récemment les évêques français pour le salut des âmes, serait un prévaricateur.

« C'est là la doctrine formelle de l'Église, c'est sa pratique constante de siècle en siècle ; elle explique la conduite qui a été tenue et qui a blessé tant d'opinions et tant d'ignorances.

« L'honorable magistrat dont je parlais tout à l'heure, a dit, et je suis cette fois de son avis : « Si nous n'étudions que nos libertés et nos politiques, sans étudier nos libertés religieuses, notre éducation n'est pas complète. » A voir ce qui se passe, M. le garde des Sceaux et beaucoup de magistrats me paraissent être dans ce cas, et avoir besoin de compléter leur éducation. Je demande la permission de vous raconter, à leur intention, une courte histoire que nous apprenons dans notre enfance avant d'être livrés à l'Université, et que nous tâchons de ne pas oublier.

« Il y a eu un évêque nommé Basile ; ce n'était point un jésuite ni un ultramontain, car il vivait au IV^e^ siècle. Ce Basile avait eu des contestations avec l'État de son temps, c'est-à-dire avec l'empereur Valens, sur une question qui n'importait certes pas plus au salut des âmes que ne lui importe l'éducation des générations futures dont il s'agit aujourd'hui. L'empereur le fit

menacer par un de ses ministres, qui s'appelait Modeste, comme qui dirait le ministre des cultes de ce temps-là. (*On rit.*) Ce ministre, voyant Basile lui répondre avec fermeté et publiquement, s'écria : « On ne m'a jamais parlé avec cette arrogance. » Basile lui répondit : « C'est que sans doute vous n'avez jamais rencontré un évêque. » Et il ajouta : « Nous sommes les gens du monde les plus humbles, non-seulement envers l'empereur, mais envers le dernier des hommes ; mais, quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. »

« Que ce Modeste ait été étonné du langage que lui tenait un évêque, trois ou quatre cents ans après Jésus-Christ, cela était naturel ; mais ce qui ne l'est pas, c'est cette surprise perpétuellement renouvelée de tous les Préfets du prétoire, de tous les Ministres, de tous les Procureurs généraux et autres politiques de ce genre, qui depuis quinze siècles se trouvent en présence des résistances épiscopales. Il faut répéter toujours la même chose : « *Nunquam in episcopum incidisti.* Vous n'avez donc jamais rencontré d'évêque, c'est-à-dire, vous avez eu affaire à des intrigants, à des ambitieux, quelquefois à des honnêtes gens, mais jamais à des hommes qui croient tenir leur mission d'en haut, et qui ont une responsabilité envers Dieu. Et maintenant que vous les rencontrez, vous ne comprenez pas leur langage. »

Le même enseignement s'est constamment renouvelé à travers les siècles. Le doux, le charitable Fénelon, dont on voudrait se faire un auxiliaire contre la liberté, n'a point été d'un autre avis, et les Évêques contemporains ont plusieurs fois élevé la voix dans le même sens.

« A cela nos adversaires répondent : Mais l'Église en est donc encore au moyen-âge ? C'est donc toujours l'Église de Grégoire VII, de Boniface VIII ? Mon Dieu, oui, Messieurs, précisément la même : l'Église de Grégoire VII était la même que celle de Saint-Grégoire-le-

Grand, de Saint Basile et de Saint Hilaire. Ah ! certainement ce serait bien plus commode s'il en était autrement ! Je comprends que, pour nos hommes d'État, il serait plus commode que l'Église pût varier dans ses dogmes, dans ses droits, dans ses prétentions, dans ses pratiques comme les codes et les tribunaux. Il n'y aurait à cela qu'un petit inconvénient, c'est que l'Église catholique ne serait plus l'Église, elle ne serait plus qu'une de ces sectes religieuses qui se transforment de siècle en siècle, selon le milieu où elles vivent. Ce qui a changé, ce n'est donc pas l'Église, c'est la société ; et c'est là ce qui rend ridicules et injustes ces assimilations entre le passé et le présent, les accusations contre l'Église de vouloir intervenir encore aujourd'hui, comme elle a fait autrefois, dans le gouvernement des affaires humaines. Nulle part dans le monde aujourd'hui, elle ne désire ni n'essaie de se mêler au gouvernement temporel des hommes ; et si elle l'a fait autrefois, c'est parce que le monde entier l'y conviait, parce que la société d'alors comportait et exigeait cette intervention. Mais céder le gouvernement des âmes, le droit spirituel, c'est ce qu'elle n'a fait et ne fera jamais. Elle a subi maintes fois des tyrannies de ce genre, elle ne les a jamais acceptées ; elle supporte beaucoup, elle se tait quelquefois, mais elle ne recule jamais.

» Et quels sont ces critiques? Ils ne sont ni des factieux ni des ennemis politiques. La plupart ont été nommés par le gouvernement du roi et sont en général favorables au pouvoir.

» Et le clergé contenu qui les suit docilement et qui est si profondément uni avec eux sur cette question de l'Enseignement, d'où vient-il ? Est-ce par hasard un clergé d'émigrés, un clergé d'ancien régime, un clergé aristocratique ? Vous savez qu'il n'est rien moins que cela. Et je le dirai franchement, c'est presque une honte pour

l'ancienne noblesse de France, que le petit nombre de membres qu'elle fournit au clergé, aujourd'hui que sa mission est une mission de dévouement et de sacrifice, elle qui lui en fournissait un si grand nombre, alors qu'il était riche et puissant.

» Quoi qu'il en soit, ce fait semble démontrer que le clergé sort des entrailles du peuple français, et que jamais il n'y a eu un clergé plus national, et, dans le bon sens du mot, plus démocratique. L'immense majorité du clergé français sort du peuple des campagnes : comme autrefois les soldats de la république quittaient la charrue de leurs pères pour courir à la frontière et vaincre l'Europe liguée contre nous, ainsi le clergé français quitte aussi la charrue de ses pères pour voler à la conquête des âmes et du ciel. Et c'est contre ce clergé ainsi composé, dépouillé de tout ce qui faisait sa grandeur et sa puissance, qu'on ne craint pas d'évoquer les actes de l'ancien régime des édits de Louis XIV et de Louis XV, comme si c'étaient là des autorités valables sous un gouvernement libre. En résumé, je n'ai qu'un mot à répondre sur ce point, mais je le crois décisif. Vous invoquez l'autorité de l'ancien régime contre nous ; eh bien ! rétablissez aussi pour nous l'ancien régime ; rendez-nous ce serment de la royauté au sacre, de maintenir la religion catholique et d'exterminer l'hérésie. (*On rit.*)

» Vous invoquez l'ancien régime contre nous ; soit : mais alors rétablissez tout ce qui, dans l'ancien régime, nous était favorable. Ainsi, l'ordre du clergé composait une chambre tout entière, la première des États-Généraux ; il avait 80 millions de biens-fonds : les ordres monastiques, les abbayes, les couvents couvraient le sol de la France ; il y avait des conseillers d'État d'Église et des conseillers clercs au Parlement. (*Hilarité.— Bruit.*)»

Abordant de front la question des libertés de l'Église gallicane et les quatre fameux articles de 1682 dont ses

adversaires se faisaient une arme contre l'Église, M. de Montalembert démontre avec une évidence irréfragable que les arguments qu'on en tire sont plutôt nuisibles qu'utiles au pouvoir et ont avec les faits et les doctrines de la société moderne une incompatibilité absolue. Il fait ensuite remarquer que le Concordat, cet autre épouvantail, qu'on ne cessait de lui opposer obligeait l'État aussi bien que l'Église, et, quant aux articles organiques, qu'il rejette comme une odieuse interpolation, il ne trouve point de termes assez énergiques pour les flétrir, et avec une ironie pleine d'enjouement il s'attache à mettre au grand jour l'infini ridicule de la sentence d'abus prononcée contre les Évêques.

« De tous les legs du despotisme, s'écrie-il, assurément c'est là, sinon le plus cruel, du moins le plus absurde et le plus révoltant. Quoi ! dans un pays où l'inamovibilité des juges, la publicité des tribunaux, la libre défense des accusés sont de droit commun, où le moindre braconnier jouit de ces garanties, voilà les plus hauts magistrats de la conscience et de la morale qui sont traduits, pour les faits les plus délicats et les plus importants de leur saint ministère, devant un soi-disant tribunal, amovible, sans publicité et sans défense, sans garantie quelconque ! Si la moindre peine s'attachait aux arrêts de cet étrange tribunal, on verrait, je n'en doute pas, malgré les préjugés irréligieux encore si puissants, on verrait l'opinion du pays se soulever tout entière contre une pareille juridiction. C'est l'absence de toute pénalité qui rend son existence encore possible. Mais qu'on n'aille pas croire pour cela que ces arrêts exercent la moindre répression morale. En vain M. le garde des Sceaux a-t-il essayé ailleurs de démontrer que cette répression morale existait : on ne lui a répondu que par des rires. D'autres ont encore été plus loin que lui : on a prétendu que l'honneur des évêques était compromis par ces déclarations d'abus ;

qu'un prêtre ainsi frappé devait éprouver le même sentiment qu'un soldat blâmé à l'ordre du jour de l'armée ; on a même poussé la folie jusqu'à comparer un évêque ainsi frappé à un avocat admonesté par son Conseil de discipline ! Il est vrai que c'est un ancien avocat qui s'exprime ainsi, (*hilarité*) ce qui peut excuser son aveuglement. Mais on oublie que pour exercer cette répression morale il faut deux choses au pouvoir qui se l'arroge, l'autorité morale et la compétence. Or ces deux choses manquent également au Conseil d'État en matière ecclésiastique.

« Comment un Pontife catholique reconnaîtrait-il, sur des faits de conscience et de discipline, d'administration de sacrements, l'autorité d'un conseil qui peut être composé d'hommes sans religion ? Et conçoit-on quelque chose de plus absurde que la compétence de protestants, de juifs, de catholiques laïcs, qui seraient à coup sûr fort embarrassés si on les invitait à réciter les commandements de Dieu et de l'Église, et qui prononcent sur le refus des sacrements dont il n'usent peut-être jamais ? Dans la dernière déclaration d'abus, on a déclaré que l'évêque de Châlons avait troublé les consciences. Or, de deux choses l'une, ou les consciences en question sont catholiques, ou elles ne le sont pas Si elles ne le sont pas, elles ne peuvent pas être troublées par un évêque, et n'ont pas besoin d'être rassurées. Si elles le sont, ce n'est pas à vous qu'elles reconnaîtront le droit ou le pouvoir de les guérir. Je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord) ? (*On rit.*)

« Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : hier, j'étais troublé, mon évêque

avait dit des choses qui m'inquiétaient ; mais aujourd'hui M. d'Haubersart et M. Martin ont parlé : me voilà tranquille. (*Nouvelle hilarité.*)

» On sent si bien l'impuissance de ces remèdes, qu'on vous pousse à faire des lois nouvelles, des lois implacables pour réprimer notre audace. Eh bien! faites-les : nous ne les redoutons pas. Vous ne pourrez rien faire qui soit nouveau pour nous. Nous avons passé par toutes les tyrannies du monde, et nous leur avons survécu.

» Après tout, nous ne sommes pas des parvenus nés d'hier; nous sommes d'une vieille race dont l'histoire est bien connue. Elle est là pour nous encourager et pour éclairer nos persécuteurs. Nulle assemblée n'aura jamais en France la popularité de la Constituante, la toute-puissance de la Convention, le prestige de gloire de l'Empire. Or, il y a parmi nous des hommes qui ont vu passer les constituants, les terroristes et Napoléon. On a essayé du schisme en 1791, de l'échafaud en 1793, des déportations en 1797, des prisons d'État en 1811, et rien n'a prévalu contre eux. Faites donc des lois, si bon vous semble; elles seront exécutées peut-être, mais elles seront à coup sûr impuissantes. La conscience est hors d'atteinte des légistes, et vous n'êtes pas de taille à vaincre dans une lutte qui n'a porté bonheur ni à Mirabeau, ni à Robespierre, ni à Napoléon.

» J'ai nommé Napoléon; c'est à lui que remontent la plupart des lois incompatibles avec l'ordre social de la Charte qu'on nous applique, et des mesures despotiques qu'on invoque contre nous. Napoléon a eu une puissance que vous n'aurez jamais, et en a largement usé contre l'Église. Il a tenu le Pape lui-même pendant cinq ans en prison; il l'a fait traîner de Rome à Fontainebleau dans une voiture qu'on fermait à clef comme les voitures cellulaires; il a tenu son premier ministre, le cardinal Pacca, au cachot à Fenestrelle, et quand ce prélat de-

mandait un bréviaire, on lui donnait un volume de Voltaire. » (*Violentes réclamations.*)

M. le comte Excelmans : C'est impossible, jamais Napoléon n'a fait pareille chose.

M. le comte de Montalembert : Ce n'est pas Napoléon, ce sont ses agents ; d'ailleurs, c'est le cardinal Pacca qui le raconte lui-même. Ce qu'on ne niera pas, c'est que Napoléon a rempli Vincennes d'évêques prisonniers ; et, pour bien montrer qu'il n'épargnait aucun ordre de la hiérarchie ecclésiastique qui avait l'audace de lui résister, le 6 avril 1813, il fit partir, comme conscrits réfractaires, tous les séminaristes de Gand, et les fit incorporer en masse dans je ne sais quel escadron d'artillerie, à Wesel.

» Eh bien, Messieurs, à quoi tout cela a-t-il abouti ? Mon Dieu, on l'a dit cent fois, l'Empereur est allé mourir à Sainte-Hélène, et Pie VII est mort à Rome, en donnant l'hospitalité à la famille de son persécuteur. Le cardinal Pacca édifie encore l'Église par sa généreuse vertu, et dernièrement encore il traçait à grands traits le tableau des luttes de l'Église, en se félicitant de n'avoir jamais cédé aux conseils pusillanimes de la prudence humaine. Et, quant aux pauvres séminaristes de Gand, ceux qui ne sont pas morts dans les neiges de la Russie, sont revenus reprendre leur premier état et retremper l'énergie du clergé de Belgique... »

On avait essayé de jeter l'odieux sur le mouvement en faveur de la liberté d'enseignement, en l'attribuant aux légitimistes; M. de Montalembert refute cette assertion, et, après avoir reproché au Pouvoir de contraindre maladroitement à l'hostilité les catholiques qui lui auraient volontiers prêté leur concours, il termine par ces magnifiques paroles :

« Quand il s'agit de recourir à de nouvelles lois, et cela au sujet d'une institution aussi universelle que le catho-

licisme, il est bon, il est nécessaire de regarder autour de soi.

« Jetez un instant les yeux sur ce qui se passe dans le monde entier depuis quinze ans, et dites de quel côté sont les persécuteurs? dites où sont les oppresseurs?

« En Suède, est-ce le catholicisme qui condamne un citoyen coupable d'avoir voulu retourner à la foi que son pays a professée pendant sept siècles? est-ce le catholicisme qui le condamne au bannissement et à la confiscation de ses biens?

« En Suisse, est-ce le catholicisme qui viole le pacte fédéral afin de détruire les abbayes, et qui dit, dans un langage digne du Collége de France, qu'*il faut atteler les moines aux canons*?

« En Russie, est-ce le catholicisme qui a égorgé une nation et qui lui arrache peu à peu, avec ce qui lui reste de vie, la foi de ses aïeux? Non, c'est une puissance schismatique qui a exercé avant vous et mieux que vous le monopole de l'enseignement par l'État, c'est la Russie qui égorge la catholique Pologne.

« En Prusse, est-ce le catholicisme qui a fait violence aux consciences, qui a emprisonné un vieillard, mis en feu les bords du Rhin? Non, c'est un roi protestant, dans la patrie du rationalisme, qui enlève un prélat catholique, coupable de n'avoir pas voulu accorder les bénédictions de l'Église à des unions que sa conscience réprouve.

« En Angleterre, cette nation opprimée, qui veut briser ses fers, sont-ce des catholiques qui l'ont enchaînée, volée, insultée! Non, c'est une Église parlementaire, une religion d'État, une Église dans l'État, c'est elle qui a foulé aux pieds les catholiques irlandais, et qui a préparé à la nation anglaise le plus terrible danger.

« Partout ce sont les catholiques qui sont les opprimés, et nulle part ils n'oppriment.

« Et le seul pays où les catholiques ont eu, depuis la

révolution de 1789, non pas le dessus, mais voix prépondérante, à l'abri de tout esprit gallican et janséniste, la Belgique, est le seul aussi où a été sincèrement proclamée, loyalement appliquée et noblement garantie la liberté pour tous et en tout.

« Mais, en revanche, si partout le catholicisme est persécuté, nulle part aussi on ne le persécute impunément.

« Voyez plutôt : en Prusse, la résistance héroïque de l'archevêque de Cologne a ébranlé jusque dans ses fondements le prestige de la puissance prussienne. Le dernier roi de ce pays ne l'a pas emporté ; malgré l'astuce de ses diplomates, malgré le zèle de ses administrateurs et de ses généraux de cavalerie, il a été vaincu, j'ose le dire, par la résistance du vieillard emprisonné qui a sauvé les droits de la conscience et la sainteté du mariage.

« En Russie, ce qui oppose à la puissance impériale une indomptable résistance, et qui l'empêche de marcher avec sécurité à l'accomplissement de ses ambitieux desseins, n'est-ce pas le catholicisme, que nul ne pourra jamais déraciner du cœur martyrisé de la généreuse Pologne ? Et n'est-ce pas le pape qui, seul parmi les souverains du monde, a eu le courage de protester contre les abus de cette force et l'iniquité de ce despotisme ?

« Et en Espagne, voyez cet homme que M. le marquis de Boissy qualifiait l'an dernier de bourreau, et que moi, je me bornerai à appeler le persécuteur de l'Église (1). Lui aussi était de ces gouvernements *qu'on ne confesse pas ;* il avait exilé et emprisonné les évêques, dépeuillé l'Église des derniers débris de sa splendeur : il avait fait plus, et je recommande ce trait aux canonistes du conseil d'État et de la cour de cassation, il avait imaginé d'interdire l'exercice des fonctions sacerdotales aux prêtres qui ne pouvaient pas présenter un certificat constatant leurs

(1) Le général *Espartero*, duc de la Victoire, régent d'Espagne au nom d'Isabelle II, après l'expulsion de la reine mère Christine.

bonnes opinions politiques. Eh bien! cet homme, j'ai vu sur les lieux les derniers temps de sa grandeur. On le croyait tout-puissant : il avait expulsé sa bienfaitrice, fusillé ses rivaux; il était soutenu par l'Angleterre; il se jouait de la France; on le croyait plus puissant que jamais. Tout à coup un léger nuage se forme à l'horizon, et ce nuage se transforme bientôt en formidable orage.

Cet homme qui avait vaincu tout à la fois le courage et le bon sens, il laisse tomber son épée; l'intelligence qui l'avait heureusement guidé jusque-là, l'abandonne; et je ne crois pas insulter au malheur en disant qu'il est tombé sans honneur et sans gloire. Cependant qu'avait fait l'Église? Au milieu des risées de la fausse philosophie et du faux libéralisme, le vieux pontife qui règne à Rome, qui dirige nos consciences et qui les trouble au besoin, avait ordonné un jubilé; c'est-à-dire que de toutes parts l'arme qui ne sera jamais ni brisée ni rouillée dans nos mains, celle de la prière, s'est dressée vers le ciel, et, depuis le Gange jusqu'au Danube, tous les catholiques ont prié. Les vieilles dévotes de Paris et les vieilles dévotes de New-York ont dit à Dieu, dans le langage du roi David : « Lève-toi et juge ta cause. » Eh bien! la cause a été jugée; le persécuteur de l'Église est tombé, et aujourd'hui les évêques qu'il avait expulsés, qu'il avait déportés, qu'il avait spoliés, rentrent un à un en triomphe, et remontent au milieu des acclamations publiques sur les siéges d'où il avait voulu les précipiter. Et ne croyez pas que je vous présente cela comme un miracle, Messieurs; ce n'est que la conséquence la plus naturelle de notre foi, la leçon la plus ordinaire de notre histoire.

« Et où ce duc de la Victoire détrôné a-t-il porté ses pas? En Angleterre. Et qu'y a-t-il trouvé? Ah! c'est ici où la justice de Dieu est manifeste. Oui, la libre, la puissante, l'invincible Angleterre voit sa grandeur menacée, sa puissance compromise, ses incroyables prospérités neutrali-

sées par la suite de ses attentats contre l'Église et les peuples catholiques. Au sein même de l'anglicanisme, de l'aristocratie spoliatrice, un parti puissant se forme et grandit chaque jour, un parti qu'on appelle aussi comme ici le parti ecclésiastique, et qui réclame pour leur fantôme d'Église la liberté, l'autorité et les biens dont on a dépouillé le catholicisme.

» Que dis-je? Écoutez cela, Messieurs. Ils demandent même le rétablissement des ordres monastiques, comme seul remède à cette misère chaque jour croissante d'un peuple à qui on a volé la foi et la charité catholiques.

» Pendant que l'organe principal des prétendus conservateurs en France menace le cardinal de Bonald de supprimer le traitement du clergé, le *Times*, organe des conservateurs anglais, exhorte le gouvernement anglais à doter largement le clergé d'Irlande, l'un et l'autre dans le même but, parce qu'ils espèrent asservir l'Église, l'un en la dépouillant, l'autre en l'enrichissant. Et cependant l'Irlande, vengeresse du catholicisme, se dresse à côté de l'Angleterre, et demande compte de trois siècles d'oppression exercée sur les catholiques. Chaque jour le danger s'accroit; nul ne peut dire par où il finira. Mais ce qu'on peut voir déjà avec certitude, c'est qu'il y a certaines spoliations pour lesquelles il n'y a pas de prescription, certaines iniquités pour lesquelles il n'y a point de pardon : les spoliations et les iniquités infligées à l'Église. En vain le flot des siècles, de l'oubli, de toutes les prospérités humaines semble avoir recouvert le rocher : tôt ou tard vient le moment du reflux, et le rocher reparaît inébranlable et vainqueur.

» Croyez-vous, Messieurs, que ce grand spectacle des justices du Seigneur soit sans influence sur nous, nous qui formons depuis dix-huit siècles la plus vaste fraternité de l'univers? Croyez-vous que nous soyons insensibles

aux leçons que nous donnent nos frères des nations étrangères? Et quand vous abaissez vous-même les barrières qui nous séparent d'eux; quand les chemins de fer et la vapeur annulent les distances; quand ce qui s'est dit hier à Dublin ou à Bruxelles se réimprime aujourd'hui à Paris, et va demain porter le courage et l'espérance au fond du dernier presbytère de France, croyez-vous que nous resterons sourds et aveugles, et que la fibre catholique ne vibrera pas avec une énergie croissante dans nos cœurs?

» Dans cette France accoutumée à n'enfanter que des gens de cœur et d'esprit, nous seuls, nous catholiques, nous consentirions à n'être que des imbéciles et des lâches! Nous nous reconnaîtrions à tel point abâtardis, dégénérés de nos pères, qu'il nous faille abdiquer notre raison entre les mains du rationalisme, livrer notre conscience à l'Université, notre dignité et notre liberté aux mains de ces légistes, dont la haine pour la liberté de l'Église n'est égalée que par leur ignorance profonde de ses dogmes! Quoi! parce que nous sommes de ceux qu'on confesse, croit-on que nous nous relevions des pieds de nos prêtres tout disposés à tendre les mains aux menottes d'une légalité anti-constitutionnelle? Quoi? parce que le sentiment de la foi domine dans nos cœurs, croit-on que l'honneur et le courage y aient péri? Ah! qu'on se détrompe. On vous dit : *Soyez implacables.* Eh bien! Soyez-le, faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez; l'Église vous répond par la bouche de Tertullien et du doux Fénelon : *Nous ne sommes pas à craindre pour vous, mais nous ne vous craignons pas.* Et moi, j'ajoute au nom des catholiques laïques, comme moi catholiques du XIXe siècle : Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'apostat; NOUS SOMMES

LES FILS DES CROISÉS, ET NOUS NE RECULERONS PAS DEVANT LES FILS DE VOLTAIRE. (*Mouvements divers*). » (1)

L'Église avait trouvé un défenseur digne d'elle. *Les fils de Voltaire* le comprirent et déchaînèrent contre lui leurs sarcasmes et leurs injures. Le vieux jansénisme parlementaire, qui s'était incarné dans un homme hautain, moqueur, sophistique et malveillant, ébranlé du coup que venait de lui porter le champion catholique, sembla vouloir relever la tête; il ouvrit la bouche et il en sortit une prétendue : *Réfutation des assertions de M. le comte de Montalembert* dans son MANIFESTE CATHOLIQUE *et défense des articles organiques du Concordat*, par M. Dupin. La mauvaise presse fit chorus; mais les cris de reconnaissance des catholiques dominèrent ces clameurs insensées. Des lettres de félicitation arrivèrent de toutes parts à M. de Montalembert, et on peut regarder, comme l'expression des sentiments de la France catholique tout entière, les paroles que lui adressa, à cette époque, le Chapitre de Saint-Brieuc.

« La France catholique a recueilli avec transport cette parole pure, indépendante et grave, qui s'est échappée de votre âme pleine de foi, dans la séance du 16 avril. Ce discours si remarquable, si franchement chrétien que vous avez prononcé à la tribune, où trop souvent s'agitent des passions ennemies, a porté la consolation et ranimé la confiance dans les cœurs restés fidèles aux croyances révélées... Lorsque, dans sa miséricorde, le ciel suscite à la vérité des défenseurs qui comprennent comme vous leur mission, tous les amis des saines doctrines et des vraies libertés, tous les catholiques sincères éprouvent le besoin de bénir la Providence et de faire monter un concert d'actions de grâce vers le trône de Dieu. »

(1) Discours sur la liberté de l'Église ; œuvres, tome I, p. 381 et suivante.

CHAPITRE XVI.

Loi sur l'enseignement. — Un reproche de M. Villemain. — Une leçon d'histoire. — *Apostrophe aux philosophes, aux rationalistes, aux gallicans.* — *La religion, unique remède des maux de la société.* — M. Villemain dans l'embarras. — Les ordres religieux. — *L'escobarderie de M. Cousin.* — Les religieux dans les pays libres. — *Le Père Lacordaire et le Père de Ravignan en face du projet de loi.*— Retraite des catholiques. — *Avertissement à l'État.*— Caractère et résultats de la lutte.

1844.

Le jeune et infatigable orateur devait répondre à ces marques de reconnaissante sympathie par de nouveaux services, par de nouveaux triomphes. Il reparut à la tribune, le 26 avril, pour défendre la liberté d'enseignement.

« Nous aurons, avait-il dit dans la brochure qu'il avait publiée en 1843, nous aurons à la session prochaine une loi ; mais, cette loi, n'en doutons pas, ne sera que la reproduction des dispositions oppressives proposées par le Gouvernement de 1836 et de 1841. » Ses prévisions furent réalisées. Tout ce qu'il y avait de généreux dans la loi de 1836 avait été enlevé et si, comme le disait alors un prêtre destiné à jouer un grand rôle dans l'Église (1),

(1) M. l'abbé Dupanloup.

la loi de 1841 avait été le premier et puissant effort de l'Université, pour conserver, affermir, étendre même le monopole au mépris de la Charte et de la clameur publique, celle de 1844, en battant en retraite sur les Petits Séminaires, était plus hostile sous tous les autres rapports, était directement dirigée contre la liberté, consacrait l'odieux monopole de l'Université et achevait de mettre à nu le mauvais vouloir du Gouvernement.

Aussi, M. de Montalembert l'attaqua-t-il sans ménagement et dans toutes ses dispositions.

« Je la combattrai, dit-il, répondant avec beaucoup d'esprit au reproche puéril et maladroit que M. Villemain lui avait adressé, dans l'une des séances précédentes, de n'être encore qu'un jeune homme et de n'avoir aucune expérience, je la combattrai peut-être avec trop d'ardeur, trop de chaleur, avec cette vivacité de jeune homme que M. le ministre de l'instruction publique et d'autres me reprochent. La jeunesse est un défaut dont je ne tarderai pas à me guérir. (*On rit.*) Je m'en croyais même déjà guéri, quand l'honorable M. Villemain m'a appris le contraire, et que j'étais toujours un jeune homme à ses yeux. (*Nouvelle hilarité.*) Mais, à côté de cette jeunesse d'âge qui passe, il est une autre jeunesse dont je ne me défends pas : c'est la jeunesse de cœur et de courage qu'on puise dans la foi à des choses qui ne vieillissent jamais, parce qu'elles sont immortelles. Cette jeunesse de la foi qui fait mon bonheur et ma gloire, j'espère n'avoir jamais à m'en excuser devant vous. Quant à l'autre, celle de l'âge, puisqu'on me l'impute encore, je l'accepte ; daignez au moins m'en accorder le bénéfice aujourd'hui. (*Marques d'assentiment.*) »

Et, de sa main vengeresse, le jeune orateur soulève le voile qui cache toute la tyrannie et toute l'hypocrisie de la loi. L'histoire en main, il démontre que, contraire-

ment aux assertions de ses adversaires, l'État n'avait jamais refusé à l'Église le droit d'enseigner pour son compte et à son gré; il écarte la prétendue analogie entre les anciennes Universités françaises et l'Université moderne, dont on s'était fait une arme, en la résumant en ces deux mots : « Les anciennes Universités étaient catholiques et n'étaient point exclusives ; la vôtre est exclusive et n'est point catholique ; » il justifie par les faits la liberté du reproche qu'on lui faisait d'affaiblir les études ; arrivant à la loi elle-même, il établit d'une manière irréfragable que le monopole de l'Université ou la prépondérance forcée et abusive de l'Enseignement donné par l'État, telle que la loi le constitue, est incompatible avec la liberté politique et blesse tous les droits de la conscience religieuse; que jamais, dans les États les plus absolus, on n'a, depuis que le Christianisme a transformé le monde, rêvé l'intervention directe et exclusive de l'État dans l'éducation, telle que l'annonce le projet ; l'histoire ajoute-t-il, et l'exemple des peuples libres démontrent victorieusement l'existence perpétuelle d'une solidarité intime entre la liberté de l'Enseignement et la liberté politique. Passant alors de la défensive à l'attaque, il dénonce avec une noble indignation les funestes résultats de l'Enseignement sous le rapport de la foi et il appuie son accusation du témoignage des protestants eux-mêmes. Il montre l'hypocrisie, dont s'affuble l'Université pour tromper les yeux des pères de famille, impuissante à cacher l'indifférentisme qui la ronge de jour en jour davantage, et dans l'Église seule, le salut de la société.

« Et, s'écrie-t-il en terminant et s'adressant aux philosophes, aux rationalistes, aux gallicans qui veulent enchaîner la religion, que craignez-vous donc? Honneurs, crédit, places, traitements, tout cela vous appartient exclusivement. Vos lois excluent le clergé, autrefois regardé comme la lumière du monde, de toutes les assemblées

publiques, depuis le conseil municipal jusqu'à la Chambre des Pairs, et il ne s'en plaint pas. Vous peuplez tout, Chambres, académies, tribunaux. A la Sorbonne comme au Palais de justice, au Collége de France comme à la Cour de cassation, vous parlez toujours, et vous parlez tout seuls. (*On rit.*) Vous êtes les seuls maîtres, et vous l'êtes partout; vous êtes tout, et nous ne sommes rien; et cependant vous tremblez! Devant qui? devant nous, pauvres fanatiques ultramontains, devant la sacristie, comme vous dites. Vous avez peur de quoi? peur de la liberté, peur de la lumière, peur de la concurrence, de tout ce qui vous a fait ce que vous êtes. Mais tâchez donc de mettre d'accord votre orgueil avec votre peur. Si nous ne sommes rien, alors dédaignez-nous et honorez-nous de votre indifférence. Si nous sommes quelque chose, alors respectez-nous et sachez honorer en nous le principe et les conditions de votre propre existence. Apôtres de la tolérance, sachez tolérer autre chose que votre seule voix et vos seuls intérêts. (*Assentiment.*)

» Mais ce ne seront pas seulement les faux libéraux et les faux philosophes qui sortiront meurtris et discrédités de cette lutte. Les faux conservateurs, les amis aveugles et imprudents du Pouvoir porteront aussi leur part de responsabilité, et elle sera cruelle. Quoi! tout le monde est d'accord pour s'effrayer sur l'avenir d'une société menacée par le matérialisme, quelque brillante, quelque savante, quelque riche qu'on la suppose : tout le monde est d'accord pour reconnaître que le seul remède, le seul contre-poids à cet entraînement vers le mal est dans l'instruction morale et religieuse, c'est-à-dire dans le christianisme, car tout le monde répète aussi, d'après Portalis, qu'une morale sans dogme est comme une justice sans tribunaux. Il n'est pas de père digne de ce nom qui, jetant les yeux sur ses enfants, ne se sente effrayé de leur avenir, de les voir grandir au sein de ces provo-

cations au mal plus ardentes que jamais dans notre société actuelle, qui ne désire leur donner ces convictions religieuses seules capables de leur servir à la fois d'abri et de rempart. Il ne s'agit pas de faire une nation de dévots ou de saints, d'anéantir les faiblesses inhérentes à notre nature déchue; il ne s'agit pas de l'impossible, mais il s'agit de déposer dans les jeunes âmes certaines semences que les passions pourront bien étouffer pendant un temps, mais qui ne soient pas oblitérées complétement par un scepticisme précoce. A cette œuvre-là la science la plus raffinée ne suffira jamais. Les peuples comme les individus peuvent être très-savants au sein de la plus grande corruption et du plus profond abaissement. (*Marques d'approbation.*)

« La religion seule, vous le savez, peut redonner au cœur humain ces deux principes essentiels à toute société, qui disparaissent graduellement parmi nous, la discipline et l'abnégation. (*Nouvelle adhésion.*) Or, ce remède souverain et unique de l'éducation religieuse, vous pouvez l'appliquer aux dangereuses maladies de l'état social, sans aucune contrainte, sans aucune ruse, sans blesser aucun préjugé, aucune défiance, en laissant à ceux qui ont peur de la religion tous les moyens d'en préserver leurs enfants, si bon leur semble. Vous pouvez tout cela, en restant simplement fidèles à la lettre et à l'esprit de la Charte, en l'observant littéralement et consciencieusement. Et vous ne le voulez pas! Pourquoi? parce que vous avez plus peur du remède que du mal; parce que vous avez peur de l'Église; parce que la salutaire indépendance de la foi et de la pensée catholique répugne à votre orgueil philosophique. Or, il y a deux choses également démontrées par l'histoire de dix-huit siècles : la première, c'est que l'Église n'a jamais refusé son concours efficace, loyal et sincère, au pouvoir qui le réclamait, ou qui le tolérait seulement, quelle que fût l'origine, la nature de ce pou-

voir; la seconde, c'est que l'Église n'a jamais sacrifié à aucun pouvoir, quelle que fût son origine ou sa nature, cette indépendance souveraine de son enseignement et de son autorité qui constitue son caractère universel et sa fécondité éternelle. Vous voulez bien de son concours, mais vous ne voulez pas de son indépendance. Or, l'un sans l'autre ne se peut; et, cela étant, au lieu d'opposer la liberté du bien à la liberté du mal, vous vous consolez de ne pouvoir réprimer le mal en enchaînant le bien.

» Et vous croyez vraiment que vous enchaînerez le bon et le mauvais génie de la France, que le conseil de l'Université saura toujours tenir entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, la balance d'une impartiale indifférence. Vain espoir! l'esprit d'impiété et de révolte, qui vous menaçait l'autre jour en plein Collège de France de chasser dix dynasties, si on le contrariait, se liguera volontiers à vous pour écarter l'Église; mais quand il verra sa victoire complète contre nous, il se retournera contre vous, et vous verrez avec quel succès.

» En résumé, nous voulons la liberté, et vous nous donnez l'arbitraire; nous voulons arriver par la liberté à la religion, et vous nous conduisez par l'arbitraire au scepticisme. Votre loi est une loi de réaction contre les progrès religieux de la France, une loi de suspects contre le clergé, une loi infidèle à tout ce qu'il y a eu de généreux dans les instincts de 1789 et dans les promesses de 1830. Je la repousse de la triple énergie de ma conscience, de ma foi et de mon patriotisme. (*Marques nombreuses d'assentiment.*) » (1)

De ce discours, où une éloquence soutenue et ferme, et une logique implacable s'unissent à une science historique étendue, jaillit une lumière que M. Villemain s'efforça en vain d'obscurcir sous ses épi-

(1) *Discours sur la liberté d'Enseignement.* — Œuvres. Tome I.

grammes épaisses. L'embarras du Ministre fut extrême, et son échec complet.

« Non-seulement, dit un des auditeurs, il n'a pu trouver une parole, mais même les mots, chose étrange, lui ont manqué ! — Il les cherchait au fond du verre d'eau et les appelait, en frappant du poing la tribune : vains efforts ! Les subjonctifs étaient rares ; la phalange des adjectifs, d'ordinaire si docile et si abondante, n'arrivait pas (1). »

Le jeune homme inexpérimenté avait vaincu le maître vieilli dans l'exercice de la parole, et il y avait entre les deux discours la distance qu'il y a entre la rhétorique fatiguée et l'éloquence, toute frémissante de force et de jeunesse.

La cause de la liberté de l'Enseignement fit, en ce jour, un grand pas dans l'opinion publique. Mais la lutte n'était point terminée : de nouveaux combats attendaient le vaillant et désormais redoutable champion de la liberté.

Le projet de loi présenté par M. Villemain, si mal défendu par lui, exigeait « des citoyens qui voudraient avoir des établissements d'Enseignement secondaire, l'affirmation écrite et signée de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement reconnue en France. »

Un amendement fut présenté pour faire disparaître cet article, qui était surtout dirigé contre les jésuites. Le soutenir, c'était, en défendant les ordres religieux, défendre la liberté la plus sacrée, celle de la conscience et de la vertu.

M. de Montalembert reparut donc une troisième fois sur la brèche. Personne n'était mieux que lui préparé à soutenir la lutte sur ce terrain et à dissiper les préjugés qui régnaient à cette époque dans les Chambres contre

(1) M. L. Veuillot.

les Ordres religieux. Depuis dix ans déjà il travaillait au grand ouvrage dont nous avons aujourd'hui cinq magnifiques volumes (1).

Dans un tableau grandiose, où l'élévation du langage le dispute à la noblesse des idées, il trace à grands traits le rôle des Ordres religieux dans la société, et bientôt, attaquant de front son sujet et le rapetissant aux haines mesquines de ses adversaires, il rassemble les traits épars de son argumentation pour les diriger tous à la fois contre les ennemis des seuls jésuites.

En bon tacticien, M. de Montalembert commence par établir ses positions, et ensuite il bombarde sans pitié la place dans laquelle son adversaire se croit en sûreté. Et il est curieux de voir avec quelle fine raillerie, quelle courtoisie malicieuse il se joue des accusations injustes et étourdies, pour les faire tomber ensuite sous le poids de son dédain :

« Je ne viens pas ici relever toutes les accusations injustes dont les jésuites ont été l'objet. Mais il en est deux qui, ayant été tout récemment portées à votre tribune, ont acquis par cela même un degré d'autorité qu'il importe de leur ôter.

« La première est celle que j'ai été stupéfait, je l'avoue, de retrouver sous la plume de M. Cousin : il a dit l'autre jour devant vous, non plus dans la chaleur de l'improvisation qu'il manie si bien, mais dans son discours écrit, que les constitutions des jésuites prescrivaient, en fait d'études philosophiques, de passer toutes les questions sur Dieu : *Prætereantur quæstiones de Deo* ! Or, savez-vous, Messieurs, ce qui se trouve dans le texte même des constitutions invoquées par M. Cousin ? le voici : je le prends dans un exemplaire qui n'est pas suspect, car c'est celui même qui a servi au parlement de Paris pour dresser son arrêt de 1762. Non pas du tout : « Qu'on

(1) *Les Moines d'Occident.*

passe toutes les questions sur Dieu ; » et rien de plus : mais, « que dans la métaphysique on passe celle des questions sur Dieu et sur les esprits, qui dépendent en tout ou en partie de la révélation : *In metaphysica quæstiones de Deo et intelligentiis, quæ omnino aut magnopere pendent ex veritatibus divina fide traditis, prætereantur* (1). » C'est-à-dire que l'on suit la règle tracée, vantée, défendue, par l'honorable M. Cousin lui-même, tous ces jours-ci devant vous ! que l'on enseigne une métaphysique, non pas contraire à la révélation, mais en dehors d'elle, mais indépendante d'elle, et apportant au secours de la vérité révélée les démonstrations auxquelles on arrive par la seule raison !

A coup sûr, j'absoudrai l'honorable M. Cousin du soupçon même d'avoir voulu mutiler ou falsifier des textes pour combattre ses adversaires ; mais je lui reprocherai, à lui, qui n'est pas seulement un très éloquent philosophe, mais encore un très habile philologue, je lui reprocherai d'avoir emprunté sans la vérifier, pour la porter à votre tribune, une citation à un pamphlet calomnieux, où presque tous les textes cités sont falsifiés, comme vous venez de le voir. Et puisque nous sommes sur le terrain d'Escobar, on m'avouera qu'ici, du moins, l'escobarderie n'est pas du côté des jésuites. (*Hilarité générale.*) »

Sans excuser les fautes de ceux qu'il défendait, M. de Montalembert démontra victorieusement qu'on en avait exagéré le nombre et la gravité, et que les jésuites approuvés par l'Eglise et dont la proscription avait été pour un pape la source de tant et de si cruels remords, étaient dignes de l'attachement des catholiques.

Leur existence, d'ailleurs, comme celle des autres Ordres religieux, loin d'être incompatible avec la liberté, s'allie avec elle dans les trois pays les plus libéraux du monde : l'Amérique, la Belgique et l'Angleterre ; et du

(1) *Inst. Soc. Jes.*, t. II, p. 191; édit. de Prague, 1757.

reste, en les excluant du droit commun, n'arrive-t-on point à des résultats d'une absurdité révoltante.

« Daignez encore, Messieurs, dit le noble orateur, remarquer ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point de vue intellectuel et littéraire. Eh bien ! quel est le phénomène qu'elle vous présente aujourd'hui ? Deux hommes, rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des révolutions de leur vie : l'un, dont la parole bondit comme un torrent impétueux, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles ; l'autre, qui comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence, toujours harmonieuse et correcte : l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour ; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes ; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver ; tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité et une gloire qu'elle n'avait pas connues depuis les jours de Massillon. Eh bien ! ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi qui s'appelle une loi de liberté ! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer

à côté d'eux, et qui ont soulevé tant de scandales; vous les excluez, eux seuls: je me trompe, eux et les coupables flétris par la justice criminelle du pays, ou flétris au jugement de leurs concitoyens par leur immoralité notoire! Et pour quelle cause les excluez-vous? Leur capacité ne saurait être douteuse; et d'ailleurs ils ne reculeraient eux et leurs frères devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui vous inquiète? Ont-ils commis quelque délit? sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante : ils ont passé partout en faisant le bien. Leur crime, le voici ! c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur dévouement, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré ; c'est d'avoir juré à Dieu de rester chastes, pauvres et obéissants ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité, la chair, l'or et l'indépendance de la volonté : leur crime, c'est de s'être engagés, par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime ! voilà pourquoi des législateurs d'un pays civilisé, qui se disent chrétiens, et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance.

» Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le père Lacordaire ou le père de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous le seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui depuis quinze siècles ont enfanté tant de merveilles.

» Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent? Ils appartiennent tous deux à des ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur

génie et de leurs martyrs. Où a-t-on donc pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, à leur source la plus pure et la plus féconde ? Où donc a-t-on pris le droit de dire au nom de la France : J'ai assez de force, assez de talent, assez de dévouement comme cela ; je n'ai plus besoin de rien : on dit que ces hommes ont tout cela ; mais peu m'importe, je ne veux pas même en essayer : ils sont Français aussi ; peu m'importe encore ; que le sein de la patrie leur demeure fermé ! Ils réclament la liberté et l'égalité : que la liberté soit pour eux une chimère, la liberté un mensonge ; ou plutôt, qu'ils soient libres comme les forçats libérés, et égaux aux repris de justice. (*Réclamations.*) Oui, Messieurs, c'est bien cela : les forçats, les repris de justice et les moines : voilà les trois seules catégories que vous excluez. »

Restait la question des petits séminaires : elle fut pour les catholiques le signal de la retraite. Ils n'avaient plus de place dans la discussion, car ils se trouvaient en présence de deux opinions incompatibles avec leurs principes et avec leurs affections.

L'une d'elles, en effet, demandait, avec le projet de loi au profit de ces établissements déjà restreints et gênés de mille manières, certaines exemptions qui avaient l'apparence d'un privilége; l'autre réclamait le droit commun et, en astreignant les petits séminaires à toutes les prescriptions de la loi actuelle amendée par la Commission, devait détruire les dernières ressources de l'éducation religieuse en France.

En abandonnant la lutte sur ce terrain, M. de Montalembert, donna au Gouvernement un de ces avis qui ne peuvent sortir que d'une bouche et d'un cœur catholiques.

« Le droit des évêques, disait-il, de préparer une portion de la jeunesse au sacerdoce est un droit sacré,

imprescriptible, inséparable de leur autorité, indispensable à leur ministère : il leur a été imposé comme un devoir par le concile de Trente, et il a été reconnu par tous les gouvernements de la France, excepté par le décret de 1811, rendu lorsque le pape était dans les fers, et qui n'a d'ailleurs jamais pu être complétement exécuté.

» Or, quoi qu'il arrive, les évêques n'y renonceront pas : l'Eglise ne se courbera jamais sous le joug de l'Université. Il n'y a pas de loi, pas de violence, pas de ruse, pas de faveur qui puissent l'y réduire; car autrement il lui faudrait devenir infidèle à ses traditions et à ses propres lois, et c'est un spectacle que l'Eglise catholique n'a jamais encore donné au monde.

» Vous voudrez peut-être l'y contraindre; vous essaierez de forcer la volonté des évêques; vous ferez beaucoup de mal à l'Eglise; mais vous en ferez beaucoup plus encore à l'Etat. (*Mouvement.*) Et, en outre, vous ne réussirez pas. Ce que vous ferez, le voici : vous exciterez contre vous, au sein de la portion la plus honnête et la plus tranquille du peuple français, une de ces résistances lentes à se former, mais bien plus lentes encore à disparaître, et qui deviendra peu à peu votre plus redoutable obstacle; une de ces résistances dont on ne vient pas à bout avec la force matérielle, mais qui survivent à toutes les violences comme à toutes les finesses de la politique. Oui, sachez-le, au fond de chaque presbytère, au pied de chaque autel, devant chaque foyer domestique, où se réuniront des catholiques, auprès de chaque berceau où veillera une mère chrétienne, vous armerez contre vous les sentiments les plus profonds et les plus énergiques que le cœur humain puisse nourrir. Et vous aurez fait tout cela, uniquement par peur de la liberté, et par complaisance pour des passions vieillies et pour les traditions des plus mauvais temps de notre histoire.

» Vous courez droit sur un écueil que nul n'a jamais

abordé sans péril, et où se sont brisées des puissances bien autrement fortes et bien autrement habiles que n'importe quel pouvoir d'aujourd'hui ; nous vous le signalons. Si nous ne le faisions pas, nous serions infidèles à notre devoir et à ce serment de bons et loyaux pairs de France que nous voulons inviolablement tenir. (*Agitation.*) »

La lutte avait été longue, laborieuse, noble et belle.

M. de Montalembert, vaillamment soutenu dans sa campagne contre le monopole par MM. le marquis de *Barthélemy*, le comte *Beugnot*, le duc d'Harcourt, le baron de Brigode, le marquis de Gabriac, le baron Séguier, le baron de Fréville, et le marquis de Courtavel, avait rencontré des adversaires nombreux et redoutables, à la tête desquels marchaient trois hommes qui à eux seuls valaient une armée.

C'étaient :

M. *Guizot*, historien érudit, littérateur élégant et châtié, logicien implacable, administrateur expérimenté, orateur plein de vues profondes et d'aperçus nouveaux, habile à dégager de leurs accessoires les questions les plus complexes, armé dans la discussion d'un sang froid inébranlable et hautain, et recouvrant une argumentation puissante d'une diction majestueuse, nette, précise, forte, légèrement colorée, et parfois, dans la réplique, vive et piquante.

M. *Villemain*, dont l'esprit poli, insinuant et railleur prodiguait l'épigramme et revêtait ses fréquents sarcasmes d'une élocution riche et harmonieuse; véritable fils de Voltaire, formé à l'école de Cicéron.

M. *Cousin*, qui cachait une haine tenace et froide contre l'Eglise derrière les masques de protestations sans cesse renouvelées du plus pur catholicisme, se perdait dans l'idéal, mais était habile à manier l'improvisation, très exercé dans la polémique, et souvent, malgré les nuages dont il s'entourait, impétueux et entraînant.

Malgré la noblesse de leur cause et l'énergie de leur courage, les partisans de la liberté furent battus, mais leur défaite était une victoire. Le projet de loi ne fut voté qu'avec une majorité de 18 voix. Depuis 1830, on n'avait point vu encore une si forte minorité s'élever contre une loi si importante. A ce triomphe s'en ajoutait un autre. Plus d'une fois, dans l'ardeur de la lutte, M. de Montalembert et ses nobles compagnons avaient forcé leurs adversaires, à rendre hommage à la religion et à la liberté.

« Ils ont été battus, disait à cette époque un célèbre joûteur qui prit dans le journalisme une part importante au combat, ils ont été battus par le nombre; ils ont triomphé par le caractère, par le talent, par les idées. (1) »

« On peut les croire vaincus, ils ne le sont pas; ils ont creusé le sillon et déposé la semence; ils s'éloignent du champ encore stérile, comme le laboureur qui s'en va quand son œuvre est accomplie, laissant à la Providence de faire croître ce germe nécessaire arrosé de sa sueur. Ce que l'homme n'a pu faire, Dieu le fera; le germe croîtra, parce que Dieu ne veut pas que ses créatures meurent. Quand la moisson sera mûre, ceux qui seront appelés à en jouir, n'oublieront pas, dans leurs louanges et dans leurs prières, les premiers partisans de cette moisson si laborieusement préparée et si longtemps attendue. (2) »

Ces espérances se sont en partie réalisées et nous jouissons aujourd'hui d'une liberté, qui, sans doute n'est point complète, mais vaut mieux que la servitude. C'est la main du glorieux Montalembert qui en a planté le germe; c'est sous les auspices de son glorieux nom que ce germe s'est développé et a donné sa fleur, en 1850; espérons qu'il lui sera donné, comme récompense de sa noble et généreuse carrière, d'en offrir bientôt le fruit en pleine maturité à son pays.

(1-2) *L. Veuillot*, Mélanges, 1re série, tomes I, pages 312 et 306.

CHAPITRE XVII.

Attaques contre les catholiques. — Elles sont repoussées par M. de Montalembert. — Diversion des amis du monopole. — *Les jésuites.* — Odieuse conduite du Ministère à leur égard. — *Les jésuites et les Parlements.* — *Les jésuites et la reine Elisabeth.* — Influence de M. de Montalembert. — Dispersion de la Compagnie de Jésus.— Etat de la question religieuse.

1843

La noble contenance des catholiques dans les luttes dont nous venons de donner une idée eut pour résultat de déchaîner contre eux un torrent de colères et d'insultes. Les employés hauts et bas du Pouvoir prêtèrent main forte à la presse et se laissèrent aller, en plusieurs endroits, à d'ignobles tracasseries.

Dans ces attaques, rien ne fut épargné : « ni les cérémonies du culte, ni les actes de l'autorité religieuse, ni les leçons de la théologie, ni les lois les plus élémentaires de l'Eglise, ni les mœurs d'un clergé qui jamais et nulle part n'avait été plus exemplaire ; ni ces dévotions qui, pour être anciennes ou populaires, n'en sont pas moins l'aliment le plus autorisé de la piété catholique; ni ces ressources d'une charité aussi inépuisable qu'ingénieuse ; ni surtout ces communautés religieuses si chères de tout temps à l'Eglise et si dévouées à toutes les douleurs de l'âme et du corps ;

Avec un acharnement systématique et une perfidie étrange, on s'appliqua sans relâche à distiller le venin de la calomnie et à le répandre par vingt organes divers sur tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus pur à nos yeux; et chaque fois que quelques catholiques firent mine de tenir tête à l'orage, en invoquant le droit naturel de la défense et la liberté la réplique, ils se virent tantôt exposés à toutes les aménités de nos spadassins littéraires, tantôt traités de turbulents et de factieux par les oracles de la politique. » (1)

Ces outrages criaient vengeance. L'infatigable défenseur des catholiques reparut de nouveau pour réclamer en faveur de la liberté méconnue de ses frères. Les plaintes éloquentes et solennelles qu'il fit entendre et le douloureux et sombre tableau qu'il déroula, devant la Chambre des Pairs, des ignominieuses persécutions dirigées contre tout ce que notre France renfermait de plus digne d'encouragement, de respect et d'admiration, produisirent une vive sensation. Les colères semblèrent même s'apaiser, mais elles ne firent, en se concentrant, qu'acquérir une force nouvelle. Elles reparurent bientôt plus passionnées, plus intenses, plus perfides, et ce fut pour se diriger contre les jésuites. Cette guerre aux jésuites était de la part de l'Université et de ses amis une diversion habile. Se voyant bloqués dans le monopole par une armée intrépide et bien disciplinée, marchant « sous le drapeau de la charte » et ayant à sa tête des chefs pleins de vaillance et de savoir, les adversaires intéressés de la liberté, déjà plusieurs fois battus sur leur propre terrain, avaient résolu « de se jeter dans le camp ennemi, » et, dirigés par l'instinct de leur haine, ils s'attaquaient au cœur même de l'Eglise.

(1) Discours sur les atteintes portées à la liberté religieuse, *séances des* 13 *et* 14 *janvier* 1845 ; Œuvres de M. de Montalembert, tome II, page 3.

« C'est une gloire sans pareille pour la Compagnie de Jésus que cette unanimité des ennemis de l'Eglise pour la frapper, la dénoncer, la calomnier. Seule parmi les nombreuses congrégations qui ont honoré et servi l'Eglise, elle a ce glorieux privilége d'être partout et toujours l'objet spécial de la haine, de la calomnie et de la persécution. Seule, elle accomplit ainsi chaque jour la prédiction de Notre Seigneur : *Beati estis cum... dixerint omne malum adversus nos* MENTIENTES PROPTER ME. (Matth., V.) Privilége unique, glorieuse prérogative de ces fidèles amis de Dieu, de ces bons amis de la vérité, qui doit leur assurer l'admiration et l'amour de tous les vrais catholiques, qui ajoute chaque jour un nouveau rayon à leur couronne et qui fait de leur nom le plus méritoire qu'il soit donné à des chrétiens de porter dans le temps où nous sommes. » (1)

Dans cette circonstance encore, en les attaquant, on attaquait l'Eglise, les Evêques, le Pape lui-même, qu'on prétendait avertir et punir des jugements portés par eux contre l'enseignement universitaire. La ruse était grossière, néanmoins elle réussit. L'agression commencée au Collége de France se propagea rapidement. La presse lui prêta son puissant concours et répandit par ses mille canaux, au milieu des multitudes, le mensonge, la calomnie et l'outrage. Un orage se forma, les passions s'enflammèrent, un *tolle* général s'éleva des régions malsaines. M. Thiers, dont on est fâché d'avoir ici à prononcer le nom, s'en fit l'interprète à la Chambre des Députés. Il réclama contre l'existence des jésuites l'application de lois auxquelles personne ne pensait et dont M. Berryer, cet éloquent champion de toutes les causes honnêtes, combattit vainement l'application qu'on voulait en faire.

Le Ministère qui, dans les questions religieuses comme

(1) *Du rapport de M. Ludières sur le projet de loi contre la liberté d'Enseignement* (1847). Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, p. 173.

dans toutes les autres questions, se traînait à la remorque « non pas de sa majorité, mais de toutes les majorités quelconques, qui « ne cédait pas seulement aux passions de son parti, mais aux passions de ses rivaux, de ses ennemis, de ses héritiers naturels, » savait parfaitement que les jésuites n'étaient pas des factieux, des ennemis des lois, qu'ils n'étaient pas des brandons de discorde. Cependant il se laissa entraîner à la suite de l'opposition; mais, avant d'appliquer les lois qu'on invoquait, il annonça qu'il allait négocier à Rome pour obtenir du Pape la dispersion de la Compagnie.

M. Rossi, que sa mort fit avantageusement connaître plus tard, fut chargé de cette importante mission. Les négociations traînant en longueur, M. Thiers revint à la charge, le 10 juin. Le lendemain, M. de Montalembert porta la question à la Chambre des Pairs. Le généreux orateur venait de montrer une noble impartialité en défendant la liberté des professeurs du Collége de France et une vigoureuse franchise en reprochant au Ministère sa mauvaise passion dans la question de la liberté d'Enseignement; il montra la même grandeur d'âme et la même audace dans la question des jésuites. S'attaquant au Gouvernement, il lui prouva, dans un discours qui est tout à la fois une protestation éloquente contre la grande iniquité qui se préparait, une éclatante justification de l'Ordre des jésuites, une sanglante satire de l'ultramontanisme pratique des hommes d'Etat de cette époque, que sa conduite était inconvenante, hypocrite et et lâche : *inconvenante*, parce que, traitant avec Rome, il avait déclaré que, quelque fût le résultat des négociations, on appliquerait les lois comme on les entendait; *hypocrite et lâche*, parce qu'il se vengeait sur les jésuites, à cause de l'impopularité de leur nom, de délits supposés dont les Evêques, le Clergé et le Pape lui-même étaient seuls coupables.

Et pour démontrer qu'en frappant les jésuites, c'est bien tous les autres ordres religieux et l'Eglise tout entière qu'on veut atteindre, le noble pair, rapproche des lois invoquées contre eux les conséquences qu'elles eurent. « Ainsi donc, trois lois contre les ordres religieux, et trois conséquences naturelles et évidentes contre l'Eglise : première loi, de 1790, suivie du schisme constitutionnel; seconde loi (signée Danton), de 1792, suivie de la déportation des prêtres fidèles à leurs serments; troisième loi, de messidor an XII, suivie de l'envahissement du patrimoine de l'Eglise et de l'emprisonnement du Pape. »

« Si ces dates, continue-t-il, ne vous disent rien, sachez bien qu'elles disent beaucoup, qu'elles disent tout au cœur des catholiques. On aura beau négocier à Rome, cajoler les évêques, on ne viendra pas à bout de détruire cette évidence de la marche toujours parallèle des attentats contre l'Eglise avec les lois contre les ordres religieux.

» Ah! je conçois bien qu'il y ait eu un grand nombre de dupes lors de la suppression des jésuites en 1763; je conçois qu'on ait pu faire croire à la royauté, à quelques gens religieux, à la papauté même, qu'on pouvait détruire les jésuites et porter une atteinte semblable à la dignité de l'Eglise sans l'ébranler elle-même. On était alors dans un siècle fort léger et très sûr de lui-même; il y avait des gens très haut placés, comme nous l'a raconté M. de Saint-Priest, qui se moquaient agréablement des catastrophes, dans le style du temps, qui disaient que Jésus était un pauvre capitaine qui avait perdu sa compagnie. Il y en avait d'autres qui croyaient bonnement que, moyennant ce sacrifice, on viendrait à bout de sauver la religion et la royauté.

» Mais conserver cette illusion aujourd'hui, c'est être vraiment insensé. Cela est impossible quand on a vu,

trente ans après la chute de ces jésuites qu'on disait, comme aujourd'hui, si compromettants pour le trône et l'autel; quand on a vu, dis-je, et l'autel et le trône, la noblesse, la hiérarchie sociale, les courtisans et la philosophie elle-même tomber tous ensemble dans le même abîme! Et, chose à jamais remarquable, ceux qui avaient poursuivi avec le plus d'acharnement les jésuites, périrent dans la même catastrophe que ceux qui les avaient lâchement sacrifiés. Il n'y eut rien de plus irrévocablement anéanti par la Révolution que les parlements eux-mêmes.

» Oui, ils y périrent aussi, ces parlements qui avaient tant persécuté les jésuites, et qui jugeaient leur théologie injurieuse à Abraham; ces parlements qui faisaient brûler les bulles du pape favorables aux jésuites en même temps que les ouvrages de Jean-Jacques et ceux des autres philosophes; ces parlements qui faisaient, comme on l'a répété ailleurs, bâillonner Lally, rouer Calas et Labarre; qui administraient de force les sacrements de l'Eglise, et qui pendaient en place de Grève un prêtre nommé Ringuet, après qu'il eut subi la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir tenu des propres séditieux et fanatiques contre le roi et l'Etat devant sept personnes! Voici l'arrêt textuel du 29 décembre 1762, imprimé par ordre du Parlement lui-même. Ils ont péri sans retour; les jésuites qu'ils avaient cru immoler sont ressuscités, les parlements ne le sont pas, et, grâce au ciel, ils ne ressusciteront jamais. Avis à qui de droit! (*Mouvement.*) »

Un autre exemple du sort qui attend les oppresseurs!

« En Angleterre, il y a eu autrefois la législature la plus violente, la plus sanguinaire contre le catholicisme en général et en particulier contre les jésuites. Il y a eu des lois, sous la reine Elisabeth, qui les condamnaient à

mort ; vous n'irez jamais jusque-là : il y a eu des lois pour les persécuter à outrance, pour les poursuivre jusque dans les derniers recoins du pays.

» Eh bien ! qu'est-il résulté de tout cela ? C'est que la reine Elisabeth a passé, elle et tous ses légistes, et tous les sophistes qui l'approuvaient. Toute cette législation internale a disparu de l'Angleterre, et le catholicisme a survécu, et les jésuites y sont restés ; ils y sont encore avec leurs divers établissements, leurs couvents, leurs colléges ; ils y sont avec une pleine liberté, plus grande mille fois que celle que vous voulez leur ôter parmi nous. La seule chose qui a passé, c'est cette législation indigne que l'Angleterre maudit, dont elle rougit aujourd'hui, comme la France, laissez-moi cette conviction, rougira un jour des lois de la Révolution et de leur application qu'on a invoquée contre vous. Demandez en Angleterre laquelle des deux Eglises est aujourd'hui la plus florissante, la plus pleine d'avenir : celle qui a été créée, protégée par les légistes, les bourreaux, les politiques ennemis de l'Eglise ; ou celle des papistes, des jésuites, poursuivis et torturés pendant trois siècles ? Demandez et méditez la réponse. Elle sera à la fois votre leçon et votre châtiment.

» Vous y reconnaîtrez que le sacrifice du juste ne profite jamais en dernière analyse qu'à la justice. Cela s'est toujours vu depuis le temps de Pilate ; et c'est un exemple, une méditation que je recommande aux nombreux successeurs de ce fameux homme d'Etat parmi nous. (*Rumeur générale.*)

» Oui, quoi qu'il arrive, l'avenir sera à nous, parce qu'il est à la liberté et au droit commun. Un jour viendra où le soleil de la liberté se lèvera pour nous et pour tous ; car nous n'en voulons pas pour nous seuls. Comme l'a écrit ces jours-ci un ecclésiastique éminent (1), bien

(1) M. l'abbé Dupanloup.

connu de vous, nous perdrons des soldats, mais nous ne perdrons pas de batailles. »

M. le Garde-des-Sceaux lui répondit. Incapable de réfuter le discours du noble orateur, il attaqua sa personne.

« M. le garde-des-sceaux, lui répliqua M. de Montalembert, m'a fait l'honneur de faire de moi un personnage de très-haute importance. Certes, je ne serais pas de mon siècle si je n'avais pas une trop bonne et une trop grande idée de moi-même ; il en est ainsi de tout le monde. (*On rit.*) Je ne prétends pas avoir échappé à ce vice de mon temps et de mon âge ; mais, en vérité, si grande que puisse être cette idée, elle ne l'est pas autant que celle que M. le garde-des-sceaux voudrait me donner et donner de moi aux autres. Il m'a dépeint comme le chef du parti catholique, comme le guide du clergé, comme le dictateur des mandements de l'épiscopat, comme faisant des voyages de propagande, adressant des circulaires aux évêques, employant, en un mot, tous les moyens possibles pour enseigner aux évêques ce qu'ils devraient approuver ou condamner, et quelle conduite ils doivent tenir. Et non-seulement je tenterais cette grande entreprise, mais, à entendre M. le garde-des-sceaux, elle serait couronnée d'un plein succès : et c'est moi, c'est mon humble individu qui serais le guide de l'épiscopat, et par conséquent l'auteur de tout le mal, de tout le trouble qui se passe en France. »

La peinture faite par M. le garde-des-sceaux était très-exagérée sans doute; M. de Montalembert n'était et ne voulait être le dictateur de personne. « Avec tous les laïques qui avaient parlé ou écrit dans la grande cause de la liberté religieuse, il ambitionnait de servir l'Eglise, il repoussait comme une injure adressée et à l'Eglise et à lui d'avoir voulu et pu la conduire. » (1) Néanmoins, elle nous donne une idée de l'influence bien légitime d'ailleurs que

(1) M. L. Veuillot.

le noble Pair avait conquise auprès des catholiques, du Clergé et des Evêques eux-mêmes, par son talent, son courage et son dévouement. « Etant de ceux qu'on avait toujours vus les premiers sur la brèche, dit quelque part M. L. Veuillot, il était aussi de ceux dont les avis avaient le plus d'autorité. »

Quant aux jésuites, ils reçurent de leur général l'ordre de se disperser en France, et, par un motif de paix, ils se partagèrent en petits groupes.

« Ce qu'on regardait comme l'avant-garde catholique, dut tout à coup, par l'ordre de son chef, poser les armes et défiler sans mot dire sous le feu de l'ennemi. » Mais le prétendu succès obtenu par le Gouvernement, et dont il était si fier, ne fit qu'agrandir l'abîme qui séparait l'Eglise et l'Etat, et les concessions faites à la révolution ne firent qu'exciter sa voracité. Elle devait un jour engloutir le Gouvernement, et les jésuites, au contraire, devaient reparaître sur ses ruines, conduits par.... M. Thiers !

Du reste, rien n'était fini, rien n'était changé ; la question de l'enseignement et de la liberté religieuse restait entière, et, ajoutons-le avec M. de Montalembert, les amis de la religion et de la liberté étaient délivrés d'un grand embarras. Le fantôme du jésuitisme dont les partisans du monopole se servaient pour effrayer le pays s'était évanoui. « Sachez-le, disait avec une noble fierté l'intrépide défenseur des catholiques, rien n'est fini ; *nous restons debout*. Une main sur l'Evangile et l'autre sur la Charte, nous réclamerons tout ce que nous avons réclamé, et nous ne diminuerons en aucune façon ni nos justes prétentions, ni le courage que nous y avons apporté. » (1)

(1) Discours sur la dispersion des jésuites, *séance du* 16 *juillet* 1845, tome II, page 198.

CHAPITRE XVIII.

La question d'Orient : les Druses et les Maronites. — Insurrection de la Pologne. — *Quel crime est le meurtre d'une nation ?* — *La Pologne a subi ce crime.* — *L'existence de la Pologne est la condition de la sécurité de l'Europe.* — *Energie du peuple Polonais.* — Incorporation de Cracovie. — Vitalité de la Pologne. — L'Europe sans la Pologne.

1846.

Comme une sentinelle attentive, M. de Montalembert jetait sans cesse ses regards sur l'horizon et dirigeait ses efforts contre tout ce qui pouvait empêcher le développement de la religion et de la liberté, ternir l'honneur de la France ou s'opposer à l'agrandissement de son influence au dehors. La campagne en faveur de la liberté religieuse était terminée ; il en profita pour défendre la liberté individuelle(1), et, bien qu'étranger à la marine et à l'armée, il prononça, pour le développement de la première et la gloire de la seconde, deux discours pleins de bon sens et de patriotisme qui lui méritèrent les applaudissements des généraux et des amiraux que renfermait la Chambre des Pairs (2). Mais les causes qui allaient

(1) *Discours sur les livrets d'ouvriers*, séance du 10 février 1846; *Discours sur les passeports*, séance du 12 février 1846.

(2) *Discours sur les forces maritimes de la France*, séance du 23 juin 1846. — *Discours sur la Guerre et le Christianisme en Algérie*, séance du 30 juin 1846.

surtout à sa grande âme, étaient celles des nations opprimées; or, à cette époque, de graves désordres venaient de se passer dans le Liban.

« Là se trouvaient deux races, l'une, celle des Maronites, chrétiens, et spécialement alliés à la France depuis le temps de St Louis, et placés sous sa protection ; l'autre, celle des Druses, moins nombreuse, mais plus belliqueuse, plus sauvage, et faisant un cruel abus de cette supériorité belliqueuse. » (1)

Après l'expulsion de l'émir Beschir, on avait obtenu une indépendance réciproque pour ces deux races. Chacune d'elles devait avoir un administrateur particulier.

« Cette condition, réclamée par le Gouvernement français, ne fut pas fidèlement observée. Les Druses prirent le dessus ; ils abusèrent de leur force, et la position des chrétiens, c'est-à-dire des Maronites, car les Druses ne sont ni chrétiens ni musulmans, devint de plus en plus cruelle. » (2) Les Druses commirent des atrocités inouïes : ils écartelèrent les petits enfants, massacrèrent les prêtres, et firent subir aux femmes d'horribles traitements, et cela avec la complicité de la Porte, avec la connivence presque déclarée de l'Angleterre. M. de Montalembert dénonça ces douloureuses persécutions a la Chambre des Pairs, et le Ministère prit alors « l'engagement de faire respecter, autant qu'il le pourrait, les droits de l'humanité et l'honneur de la France, si profondément intéressé au sort des populations du Liban.»(1)

Cependant l'état de ces populations ne fit qu'empirer; les Turcs intervinrent en qualité de suzerains, et leur intervention produisit « des malheurs plus grands et plus terribles, des attentats plus odieux, des violations plus

1) *Discours sur les chrétiens de Syrie*, séance du 15 juillet 1845, page 117, tome II des œuvres de M. de Montalembert.

2) Ibid.

1) M. de Montalembert.

flagrantes de tous les sentiments d'humanité et en même temps de l'honneur et des intérêts de la France, que n'en avait produits la guerre civile entre les Druses et les Maronites. Les troupes turques commirent, au vu et au su de tout le monde, et d'après les versions unanimes de toutes les correspondances, des attentats qui n'avaient point été commis jusque là ; l'humanité était outragée.» M. de Montalembert reparut à la tribune. Son discours arracha aux hommes d'Etat de solennelles et publiques protestations en faveur des chrétiens d'Orient, et la sanction de M. Guizot, qui déclara solennellement que les faits énoncés par *M. le comte de Montalembert étaient exacts; que la politique turque ainsi que le système mixte étaient devenus intolérables.*

De la Syrie, le noble Pair porta ses généreuses sympathies sur la Pologne. Dépouillée et garrottée, ayant sur le cou les pieds de trois nations, cette infortunée secouait de temps en temps ses chaînes, et, malgré sa faiblesse, faisait trembler ses ennemis. « Elle rappelle, disait un peu plus tard M. de Montalembert dans son magnifique langage, ce géant de la fable qu'on avait cru anéantir en l'écrasant sous l'Etna. Loin de l'anéantir, chacune de ses agitations faisait trembler la terre et éclater les volcans.

« *Et fessum quoties mutat latus, intremere omnem Murmure Trinacriam...* »

Oui, c'est bien là « le symbole parfait de la Pologne ; chaque mouvement de son cœur héroïque ébranle l'Europe. »

« On a cru, ajoutait-il, anéantir un peuple, on a créé un volcan. Essayez donc d'en éteindre les éruptions ! Autant voudrait essayer d'éteindre le Vésuve. »

Et, en effet, à peine remise des traitements cruels que lui avaient valus ses derniers efforts, la Pologne avait commencé une nouvelle insurrection. Elle était partie de Tarnow, en Autriche. Les seigneurs en étaient les

principaux auteurs ; mais, au lieu d'auxiliaires, ils ne trouvèrent dans les paysans que d'implacables ennemis.

L'Autriche avait secrètement nourri leur haine contre la noblesse : ils devinrent entre ses mains un puissant moyen de répression. Excités par la soif du pillage, ils se ruèrent sur les châteaux et en massacrèrent les habitants: toute la Gallicie se couvrit de ruines et de cadavres. L'insurrection, qui avait installé son gouvernement provisoire à Cracovie, dut après quelques succès, céder devant l'intervention de trois corps Autrichien, Russe et Prussien.

Ces événements retentirent douloureusement par toute l'Europe. D'énergiques protestations partirent, en France, de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs : nulle plainte ne fut plus éloquente, plus chaleureuse, plus pressante que celle qui sortit du cœur si éminemment chrétien de M. de Montalembert. Mais, en faisant un appel énergique à la justice des souverains et aux sympathies des nations, en flétrissant les oppresseurs et en s'apitoyant sur le sort des opprimés, le noble comte eut soin de séparer la sainte cause de la Pologne, cette fille illustre de l'église, de celle de la révolution, cette ennemie acharnée et irréconciliable du catholicisme. En défendant la Pologne, il attaquait la révolution dans le mauvais sens du mot, car, comme il le dit lui-même, il n'y a rien de plus révolutionnaire que le meurtre d'une nation. Ce qu'il défend, ce qu'il proclame, c'est le droit d'exister, le premier de tous les droits, pour les nations comme pour les individus.

La maturité des idées, la haute sagesse des aperçus, la délicatesse et la force des sentiments, la vivacité et la grandeur des images se réunissent pour faire de tout ce discours, et de cette page en particulier, l'un des chefs-d'œuvre de l'éloquence moderne.

» J'ai dit que le crime du partage de la Pologne était énorme et sans pareil. Ai-je besoin de vous le prouver?

Non, Messieurs. Je dirai cependant quelques mots pour vous en faire sentir l'énormité.

» Quel est le crime qui occupe la première place dans les codes de toutes les nations civilisées ? C'est le régicide : il est partout placé au rang des crimes les plus grands, les plus odieux. D'où cela vient-il ? Est-ce parce qu'en portant une main homicide sur un roi, on immole la vertu et l'innocence ? Non, car on peut immoler la vertu et l'innocence dans le plus obscur citoyen qui périt victime d'un assassinat, tout comme dans le roi le plus puissant.

» Est-ce, comme on disait autrefois, parce que l'on porte une main sacrilége sur l'oint du Seigneur ? Non encore, car la plupart des rois de l'Europe moderne ne sont pas sacrés et ne prétendent pas à ce caractère sacerdotal dont étaient revêtus les rois de l'ancienne société catholique.

» Qu'est-ce qui constitue donc l'énormité de ce crime ? C'est parce qu'un roi représente en sa personne toutes les forces, tous les intérêts, tous les droits, toute la puissance d'une nation, d'un peuple tout entier, parce qu'il est la patrie personnifiée. Voilà ce qui rend sa tête inviolable et sacrée, et ce qui fait que, dans tous les codes du monde, on a placé le régicide au-dessus même du parricide. (*Très-bien !*)

» S'il en est ainsi pour tout attentat contre la royauté, contre le symbole couronné et individuel d'une nation, que sera-ce donc que le meurtre de cette nation elle-même, d'une nation pleine de vie, de force et de gloire comme la Pologne ?

» Vous direz que ce crime n'est inscrit dans aucun code. Non, mais c'est parce qu'il n'avait jamais été imaginé ni commis auparavant et parce que d'ailleurs il n'était pas besoin de l'inscrire. Nos anciens jurisconsultes disaient de la loi salique qu'elle n'était pas écrite dans les codes ni dans les coutumes, mais qu'elle était inscrite *ès cœurs*

de tous les Français. Eh bien ! le crime que j'ai signalé, et le châtiment qui doit l'atteindre, sont inscrits dans le cœur de tous les peuples, de tous les hommes d'honneur, de tous les hommes vraiment sages et vraiment politiques. (*Nouvelle approbation.*)

» Ce crime, continue le noble orateur, la Pologne l'a subi ; et seule au monde elle l'a subi. Et qu'était-ce que la Pologne ? Était-ce une nation inconnue, inutile au monde ? Non, à coup sûr. Ce ne sont pas seulement les poëtes, les rêveurs, les déclamateurs qui ont fait l'existence de la Pologne ; ce sont les historiens, les hommes politiques, les hommes sages qui ont tous proclamé à l'envi qu'il n'y avait pas en Europe une nation plus utile à son équilibre, à sa sécurité.

» M. le ministre de l'Instruction publique l'a dit dans un de ses ouvrages les plus éloquents (je cite de mémoire) : « Un Polonais de moins, et Vienne succombait et le Vatican était menacé, et Louis XIV était obligé de recommencer sur les bords du Rhin ce que Charles-Martel avait fait autrefois sur les bords de la Loire. »

» Voilà le sens du moins de ce qu'il a dit, et je trouve la définition admirable ; je suis convaincu que M. le comte de Salvandy ne désavoue pas aujourd'hui ces nobles paroles, et cependant aujourd'hui il est le complice silencieux du triste langage qu'a tenu l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères. (*Mouvement.*)

» Voilà donc ce qu'était la Pologne il y a deux cents ans, et ce qu'elle n'a pas cessé d'être.

» Quand on l'a immolée, qu'était-elle? Était-elle devenue une de ces peuplades obscures et peu nombreuses, une de ces nations dégénérées, efféminées, qui tendent les mains aux fers qu'on leur impose, et qui ne sont plus bonnes qu'à les baiser et les accepter ? Non, c'était une population immense, une population de 22 millions d'hommes pleins d'héroïsme, d'ardeur martiale, et qui

précisément, depuis qu'on les a effacés de la liste des nations, depuis qu'on les a déclarés indignes de vivre comme peuple indépendant, ont donné au monde entier l'exemple du plus héroïque courage et des plus brillants talents militaires.

« Jusqu'à présent on nous avait appris que, lorsqu'une nation savait combattre et se maintenir avec honneur sur les champs de bataille, c'était son meilleur titre à la durée et à l'indépendance. Et bien ! depuis la ruine de la Pologne, les Polonais sous Kosciusko, sous Poniatowski, sous Skrzynecki, ont montré une gloire militaire que la France a certainement égalée, mais qu'elle n'a pas surpassée. (*Très-bien !*) On me permettra cet hommage en présence de tant d'illustres militaires qui ont pu juger par eux-mêmes de ce que valait la Pologne sur ces champs de bataille où tant de généreux Polonais ont combattu et ont péri pour la France. (*Nouvelle adhésion.*)

« Je dis que la Pologne seule a subi un pareil attentat. On a vu dans d'autres temps des pays conquis : on a vu l'Angleterre conquise par les Normands ; on a vu la Chine conquise par les Tartares ; mais on n'a vu ni l'un ni l'autre de ces grands pays, ni le Portugal conquis par l'Espagne, ni aucun autre, à ma connaissance, perdre sa langue, sa religion, son nom même. Une nation tout entière et pleine de vie condamnée à la mort civile et politique, dépecée, disséquée toute vivante et distribuée par morceaux à ses vainqueurs, voilà ce qui ne s'était jamais vu sous le soleil, et voilà cependant quel est le supplice de la Pologne depuis quatre-vingts années !

Et nous, Messieurs, comment serions-nous insensibles à un pareil destin ? car enfin ce supplice que la Pologne a subi, nous y avons été un moment exposés. Vous le savez bien, dans les conseils de l'Europe il y eut un moment où, après nos défaites, après nos humiliations, on parlait, non pas les gouvernements, mais les hommes

passionnés qui les poussaient, on parlait aussi du partage de la France. Et si ce partage avait eu lieu comme celui de la Pologne, si, en 1815, la France avait été partagée en trois, entre l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, croyez-vous qu'aujourd'hui nos droits seraient anéantis ? Est-ce qu'il y aurait par hasard quelqu'un au monde qui douterait du droit que nous aurions de ressaisir notre existence par tous les moyens possibles? Est-ce que Dieu en douterait ? Est-ce que Dieu n'autoriserait pas nos efforts ? (*Mouvement.*) Est-ce que les hommes politiques de l'Europe entière ne verraient pas, je ne dis pas seulement sans surprise, mais avec sympathie, ce que ferait la France, dans une position semblable, pour ressaisir son existence ? Eh bien ! ce que nous, dans cette position, nous eussions senti, appliquez-le à la Pologne, car elle ne fait que réclamer les droits, accomplir les devoirs qui eussent été les nôtres, si la France avait subi un sort pareil en 1815. (*Mouvements divers. — Marques d'approbation.*)

« Je dis, Messieurs, qu'au-dessus de ce crime il n'y en a pas ; il n'y en a qu'un, c'est ce que la foi chrétienne appelle le déicide, et encore il n'a été tenté qu'une seule fois, et par des hommes dont la divine victime elle-même a dit qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Les meurtriers couronnés de la Pologne savaient très-bien ce qu'ils faisaient ; mais ce qu'ils ne savaient pas heureusement, c'est à quoi aboutirait le crime qu'ils commettaient. Or, c'est ici que je trouve la démonstration salutaire et vengeresse que je désire tirer devant vous des événements récents de la Pologne, comme de tout ce qui se rapporte à l'histoire moderne de ce pays.

« Oui, ce crime, quelque monstrueux, quelque colossal qu'il ait été, a été stérile ; ses auteurs n'ont pas réussi à tuer leur victime ; ils l'ont effacée de la carte du monde, mais ils n'ont pas pu la détruire dans le cœur de ses

enfants, et ils se sont créé par là à eux-mêmes un châtiment vivant, un obstacle permanent, une source intarissable de désordres, d'inquiétudes et de malheurs. C'est la justice de Dieu, et je l'en remercie.

» Il y a quatre-vingts ans que le crime a été commis, qu'il a été commencé ; eh bien ! il n'y a encore rien de fait !

» ... Je viens donc à cette tribune y porter, y prononcer, non pas le moins du monde une élégie, une oraison funèbre, mais un acte de foi et d'espérance, surtout un acte de foi, car c'est plus qu'une espérance, c'est une certitude complète qui m'anime et que je voudrais graver sur cette tribune ; cette certitude, la voici : la Pologne est impérissable! quoi qu'on fasse contre elle, elle ne succombera pas ; ce qu'elle a fait hier, elle le recommencera demain ; ce qu'elle a fait il y a quinze ans, elle le fera de nouveau dans quinze ans ; ce qu'elle a subi il y a quatre-vingts ans, elle cherchera à s'en venger dans quatre-vingts ans, et elle aura raison! Dans un siècle qui a vu renaître la Grèce, l'Irlande, la Belgique, elle a raison de ne pas désespérer et je l'y exhorte de toutes mes forces et j'espère même qu'il ne lui sera pas imposé d'attendre si longtemps j'espère que je ne mourrai pas sans avoir vu de meilleurs jours se lever pour elle! (*Très bien ! très bien!*) » (1)

Ces nobles accents et ceux qu'il fit entendre pour la même cause quelques jours après, furent accueillis avec enthousiasme, mais n'empêchèrent point l'Autriche de consommer quelques mois plus tard l'iniquité qu'elle avait commencée.

Cette puissance spoliatrice, excitée par la Russie et n'éprouvant du côté de la Prusse que de très faibles résistances, s'incorpora la république de Cracovie, moyennant quelques compensations de territoire.

(1) Œuvres de M. de Montalembert, tome II, p. 346 et suivantes.

Cracovie était le dernier lambeau et « un lambeau sanglant de la Pologne ; c'était le dernier débris de sa nationalité, le dernier asile de son indépendance, de sa langue, de ses souvenirs historiques ; là étaient le château de ses rois, les tombeaux de ses saints et de ses héros, de la reine Hedwige, de Sobieski, de Kosciusko, de Poniatowski, enfin, tous ses souvenirs les plus précieux, les plus chers ; là, régnait encore, par le code Napoléon, le souvenir de la récente indépendance du grand duché de Varsovie ; là, régnait enfin ce que les peuples de nos jours estiment beaucoup, la liberté commerciale. Tout cela fut anéanti : grande perte pour ceux qui en étaient les victimes ; et perte encore pour cette grande chose qu'on appelait la nationalité polonaise. » (1)

L'incorporation de Cracovie était donc l'anéantissement de la Pologne, le mépris des traités et la consécration du droit de la force. Cette cause était digne d'inspirer un grand talent ; l'indignation était générale ; il fallait une noble voix pour rendre la colère généreuse qui fermentait dans tous les cœurs.

Il était réservé à M. de Montalembert, qui, depuis quinze ans, répondait aux cris de la Pologne outragée par des cris d'indignation et de douleur, de se faire l'organe, l'interprète du mécontentement général. Son discours fut à la hauteur de la noble nation qu'il défendait. Ses accents mâles et énergiques, les chaleureux élans qui jaillirent de son âme de feu, les réflexions politiques si élevées qu'il sema dans son discours, remuèrent profondément les âmes de la Chambre et des nombreux auditeurs qui se pressaient dans les tribunes.

Du reste, en montrant les tristes résultats de cette incorporation pour le droit public en Europe, il fit sentir que des excès du mal sortirait enfin la réhabilitation, et son dernier cri fut un cri d'espérance.

(1) Montalembert : page 432 du tome II.

« La Pologne a-t-elle jamais plus vécu, s'écria-t-il, qu'elle ne vit aujourd'hui? Je ne le crois pas. Jamais, à mon avis, elle n'a occupé une si grande place en Europe.

» Reportez-vous, je vous prie, à ce qui s'est passé en Europe lors du partage de 1775; il a passé presque inaperçu en Europe, tant la vitalité de la Pologne était alors chose de peu d'importance, peu comprise ou peu sensible.

» Aujourd'hui, c'est tout autre chose : on a beau égorger la noblesse, peupler la Sibérie d'exilés, bâillonner tout ce qui reste dans le pays, l'Europe sent que la vie est là. Il est impossible de le dissimuler, et il est également impossible d'en désespérer. Comme l'a si bien dit l'homme éloquent que j'aime tant à citer, surtout quand je ne le combats pas, M. Villemain, « depuis que le Christ a paru dans le monde, aucune nation qui a reçu le baptême n'a disparu de la chrétienté. » Voilà ce qu'il a dit l'année dernière, dans un langage que vous n'avez pas oublié. Cette admirable vérité, proclamée par lui, est surtout applicable à la Pologne.

» Toutes les fois qu'on a essayé d'anéantir une nation, cette nation est devenue le châtiment de la puissance qui a essayé de l'anéantir. La nation opprimée est restée attachée comme une plaie vengeresse, toujours saignante, toujours poignante, aux flancs de la puissance opprimante.

» Il y a des insensés parmi nous qui disent que c'en est fait de la Pologne; qu'elle est condamnée, qu'elle est morte et qu'elle ne fait plus que se débattre. Messieurs, sachez bien que, quand la Pologne aura cessé d'exister, vous vous en apercevrez bien autrement qu'aujourd'hui. Quand la Pologne n'existera plus, c'est-à-dire quand ses 20 millions de Slaves auront été agrégés, non pas à l'Autriche, non pas à la Prusse, cela est impossible, mais à la Russie, ce qui peut bien arriver, vous verrez ce qui se

passera en Europe; l'indépendance de l'occident tremblera sur sa base, et les destinées de la civilisation seront menacées comme elles ne l'ont jamais été depuis les jours d'Attila.

« Si la Pologne pouvait cesser d'exister et de résister, si la noblesse, qui conserve la tradition nationale, pouvait être anéantie, comme on y travaille, savez-vous ce qui en résulterait? C'est que la Russie, ayant 20 millions de Slaves de plus, dévoués à sa cause, 20 millions d'hommes qui, pour se venger eux-mêmes, deviendraient les instruments dociles de ses entreprises, la Russie serait irrésistible, et ces millions de Polonais, transformés, enrégimentés dans ses armées, soudés, pour ainsi dire, aux destinées moscovites, viendraient, après avoir châtié, après avoir anéanti l'Allemagne, viendraient jusque sur le Rhin bouleverser l'Occident. (*Sensation.*) C'est alors que vous retrouveriez cette avant-garde qui, comme on l'a dit, s'est retournée en 1830 contre le corps de bataille; vous la retrouveriez prête à vous faire payer, pour le compte de la Russie, la rançon de l'abandon où vous l'avez laissée.

» Je souhaite que ce ne soit pas là une prophétie; mais, en présence de tout ce qui se passe en Europe au sein de la race slave, il est impossible et il serait insensé de ne pas ouvrir les yeux. Cette révolution n'est pas encore consommée, elle est loin, j'espère, de se réaliser, mais elle le serait du jour où la Pologne cesserait de résister.

» Jusqu'à présent la Pologne n'a pas cessé de résister; jusque dans les étreintes de son agonie, cette nation sert de frein à la barbarie et de boulevard à l'Europe occidentale. La garantie qu'une diplomatie bien intentionnée, je veux le croire, mais bien étroitement inspirée, chercha dans le congrès de Vienne, savez-vous où nous la trouvons? C'est dans les angoisses et les révoltes perpétuelles de la Pologne. Le jour où elle sera résignée à son sort, où

elle acceptera de servir d'instrument à la puissance qui l'opprimera, vous verrez des choses dont vous ne vous doutez pas, et qui vous serviront à la fois de leçon et de châtiment. (*Nouveau mouvement*). (1) »

(1) *Discours sur l'indépendance de Cracovie*, séance du 21 janvier 1847. Œuvres de M. de Montalembert, tome II, page 436.

CHAPITRE XIX.

Dissolution de la Chambre des Députés. — Du devoir des Catholiques dans les élections. — *La question catholique en 1846.* — *La Bureaucratie* est la plus terrible ennemie de l'Église. — Les partis. — *Quel est le véritable César au XIX^e^ siècle ?* — Système électoral, sous le Gouvernement de Juillet. — Contre les lâches. — Déclaration de guerre.

1846.

Cependant la dissolution de la Chambre des Députés avait été annoncée en février 1846; cette nouvelle avait été accueillie dans les différents camps avec des sentiments divers. Les partisans du monopole, redoutant le jury électoral, voulurent lui soustraire la question de la liberté d'Enseignement et tentèrent un suprême effort pour arracher au Pouvoir une loi avant la fin de la session. Ils ne purent l'obtenir, et la grande question qui depuis tant d'années agitait le pays fut renvoyée aux électeurs.

« Tout soldat, dit quelque part M. de Montalembert, qui n'est pas dans les rangs de sa compagnie le jour du combat est un déserteur. »

Chefs et soldats se trouvèrent à leur poste. Dès le mois de mars, une circulaire émanée du comité électoral et portant les noms de MM. de Montalembert, de Vatimesnil et de Riancey alla réveiller les catholiques.

La Chambre ayant été dissoute en juillet, une seconde

circulaire fit un nouvel appel aux partisans de la liberté, leur donna d'utiles renseignements sur les candidats à choisir et sur les moyens à prendre pour ne point se laisser tromper par de fallacieuses promesses.

Les catholiques attendaient une proclamation de leur vaillant chef. M. de Montalembert ne leur fit point défaut; il lança une brochure, sœur de celle qui avait paru en 1843; elle portait ce titre : *Du devoir des catholiques dans les élections.*

Les paroles du noble comte sont énergiques et pressantes. Général habile, afin de ranimer le courage de ses soldats, il leur met sous les yeux les résultats obtenus, fait le dénombrement de leurs ressources, leur montre l'ennemi, et leur trace leurs devoirs. Il est partout plein de verve, d'élan, de confiance ; on le sent, c'est en vainqueur qu'il parle.

« Lorsqu'il y a près de trois ans, dit-il en commençant, un écrit fut publié sous un titre analogue à celui-ci, à coup sûr, nul ne pouvait prévoir le chemin que devait faire en si peu de temps la question catholique parmi nous. Alors un sentiment de tristesse, de défiance, de découragement dominait les cœurs les plus dévoués à la liberté religieuse ; et c'était à bon droit, en présence de l'immensité des obstacles qu'il fallait combattre, et de la déplorable faiblesse des ressources que l'Eglise et la liberté pouvaient invoquer.

» En est-il de même aujourd'hui? Non, certes. Et si quelque chose peut secouer la torpeur d'un trop grand nombre de catholiques et mettre un terme à leur coupable indifférence, ce doit être, à coup sûr, le spectacle des résultats incroyables qui ont été obtenus au bout d'une lutte si courte et si faiblement soutenue par ceux-là même qui y étaient les plus intéressés, par les pères de famille chrétiens !

» Je résiste à l'envie bien naturelle de résumer ici tout

ce que le catholicisme a gagné depuis 1800, quand le dix-neuvième siècle s'ouvrait sans pape, et quand les geôliers de Pie VI, mort dans l'exil et la captivité, proclamaient la fin de la superstition pontificale ; depuis 1810, quand Pie VII était prisonnier de Napoléon ; depuis 1820 et 1830, quand la cause de l'Eglise paraissait irrévocablement liée à celle des monarchies absolues. Je me tais sur l'incomparable restauration qui s'est opérée au profit de la vérité catholique dans le domaine de l'histoire, de l'art, de la poésie et de la science. Je me tais sur la renaissance de l'Irlande, sur la constitution de la Belgique, sur les héroïques leçons de Cologne et de Posen, sur la moisson miraculeuse que promet l'Angleterre ! Je me renferme strictement dans ce qui est de notre temps et de notre pays, dans ce qui s'est passé hier, dans ce qu'il nous faut faire demain.

» Mais, je le demande à tout chrétien sincère, à tout homme de bon sens, n'eût-il pas cru rêver, si on lui avait dit en 1840, ou même en 1843, qu'au bout de deux ou trois ans, on verrait la question religieuse devenir la la plus vitale et la plus flagrante des questions, se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les distractions et tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique des affaires ? » (1)

Or, ce résultat, à qui le doit-on ? Aux nobles efforts de l'épiscopat, du clergé et des laïques catholiques *avant tout*. On a donc beaucoup fait pour la liberté, mais il reste encore beaucoup à faire : le monopole est encore debout, et si l'Université a changé de chef (2), elle n'a point changé d'esprit. L'instruction primaire est devenue la proie de l'arbitraire ; l'éducation des filles est menacée et poursuivie par les mesures les plus vexatoires, et

(1) *Du devoir des Catholiques dans les élections.* Œuvres de M. de Montalembert, tome IV, page 361.

(2) M. de Salvandy avait remplacé M. Villemain.

enfin la bureaucratie, comme un monstre hideux, étouffe sous ses ailes immondes toutes les nobles aspirations : c'est surtout contre elle que le noble Pair dirige ses coups.

« Ne pèse-t-elle pas encore de tout son poids sur nous, cette odieuse bureaucratie de tous les départements ministériels, héritière insensée de toutes les inventions tyranniques de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire? Sa routine oppressive, ses traditions perverses ne finissent-elles pas toujours par dominer et entraîner les hommes, pour la plupart recommandables et consciencieux, qui la composent, et par les réduire à n'être plus que les instruments ou les complices d'un arbitraire chaque jour plus envahissant? Au mépris des principes si justes et si éloquemment proclamés par M. Guizot (1), n'est-elle pas occupée nuit et jour à étendre le réseau inextricable de ses liens à la fois minutieux et étouffants sur tous les actes de la vie sociale, religieuse, politique et même domestique? N'est-ce pas elle qui, personnifiée dans le Conseil d'Etat, déclare que nos prêtres sont des *délégués de la puissance publique*, (2) se permet de juger et de condamner la théologie des évêques, et arrête au passage les bulles et les brefs du souverain Pasteur de l'Eglise pour les soumettre à la vérification d'une assemblée de laïques gallicans, protestants ou rationalistes?

(1) « Pour fortifier réellement le Pouvoir aujourd'hui, il y a nécessité absolue de faire à la liberté sa part... C'est un trop grand fardeau, dans un Gouvernement comme le nôtre, c'est un trop grand fardeau que le pouvoir absolu et le monopole, quelles que soient les mains qui le portent... Il n'y a pas de responsabilité, pas de forces qui puissent y suffire. Il faut, dans son intérêt, que le Pouvoir soit déchargé d'une partie de ce fardeau Du sein même de la liberté naît pour le Pouvoir une source de forces. » (*Discours* du 30 janvier 1846.)

(2) Rapport de M. Vivien, conseiller d'Etat (*ancien Ministre des cultes*), concluant à la déclaration d'abus contre le mandement de Mgr le cardinal de Bonald, portant condamnation du *Manuel* de M. Dupin.

N'est-ce pas elle qui impose un frein injurieux aux inspirations de la charité et qui conteste à l'Eglise, par toutes les ressources de la jalousie fiscale, le droit de recueillir les aumônes de ses enfants? N'est-ce pas elle qui, à Avignon, jette sur le pavé nos sœurs de charité, toutes meurtries par la calomnie et outragées jusque dans leur pudeur (1); qui, à Alger, interdit aux prêtres de prêcher la foi aux infidèles sur une terre désormais française (2); qui partout encourage et subventionne le travail du dimanche, cette violation scandaleuse du dogme chrétien et de la liberté de conscience? N'est-ce pas elle, en un mot, qui fomente, aggrave et enracine dans ce grand et noble pays, au nom et au profit de ce qu'elle appelle l'Etat, un despotisme non sanglant, non violent, exercé souvent par des mains bienveillantes, mais le plus lourd, le plus ignominieux, le plus énervant et le plus durable qui puisse jamais peser sur l'âme d'un grand peuple? » (3)

Après avoir signalé l'ennemi, le vaillant défenseur de la liberté cherche des alliés.

Le parti libéral s'offre à lui :

« Héritier naturel et avoué des sanglants excès de la Révolution, des abaissements politiques de l'Empire, des déclamations voltairiennes sous la Restauration, ce parti est devenu l'acolyte de la police, du fisc et des parquets. » (4).

Une alliance avec lui serait une lâcheté. Elle ne peut donc être acceptée.

« Grâces vous soient rendues, ô Dieu de justice et de

(1) Mandement de Mgr l'archevêque d'Avignon, pour 1846.

(2) Lettre de Mgr Dupuch, évêque d'Alger, au pape Grégoire XVI ; discours du général de La Rue, commissaire du Roi, à la Chambre des Pairs, le 30 juin 1846.

(3) *Du devoir des catholiques*, tome IV, page 377.

(4) *Du devoir des catholiques dans les élections*, tome IV, p. 381.

vérité! Vous avez permis que cette belle liberté, pure et sainte dans son essence, faite surtout pour vos enfants et votre Eglise, vous avez permis qu'elle fût purifiée de l'attachement de ces partis qui l'ont si longtemps exploitée, souillée, ensanglantée! La voilà qui, dégagée de leur étreinte impure, nous appartient désormais : elle va servir d'arme et de sauvegarde à l'Eglise que vous avez fondée et qui a horreur de tout autre sang que de celui de Jésus-Christ! » (1)

Le parti conservateur se présente à son tour.

Il est décomposé en une foule de nuances, et tous ses membres redoutent ou repoussent la liberté de l'Eglise. Ils acceptent son concours, mais ils rejettent son indépendance. Le parti conservateur doit être considéré comme un dangereux ennemi.

Un troisième parti, le parti des demi-catholiques, le suit :

Ces gens-là sont de véritables « fils de Pilate. »

« A cette progéniture de l'homme d'État romain, on crie de toutes parts, comme à leur trop fameux ancêtre : « *Si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.* » Là-dessus ils commencent à trembler et à pactiser avec l'ennemi : *cum audisset hunc sermonem, magis timuit.* Abandonnons la vérité, se disent-ils, immolons-la, pour le bien de la paix d'abord, puis pour le nôtre; d'ailleurs elle se défendra bien toute seule; ce sont ses imprudents défenseurs qui font tout le mal; enfin César a aussi des droits, et nous sommes ses amis, ses ministres : *si dimittis hunc, non es amicus Cæsaris.*

Eh bien! nous n'hésitons pas à le dire, il y a chez ces hommes une double erreur. Ils se trompent d'abord, comme Pilate s'est trompé; car il eût été bien plus l'ami de César en sauvant le Christ qu'en l'immolant.

(1) *Du devoir des catholiques dans les élections*, par M. de Montalembert ; Œuvres, tome IV, page 383.

Ils se trompent ensuite en ce qu'ils ne comprennent pas quel est le véritable César de nos jours. » (1)

Ce César, quel est-il? — C'est la nation tout entière, puisque la souveraineté réside aujourd'hui dans la nation. Les catholiques, en se défendant, défendent donc César. Et comment se sont-ils défendus jusqu'à ce jour. Aussi mal que possible. Partant de là, le noble pair lance des paroles de feu pour ranimer quelque étincelle de courage et de désintéressement dans les âmes des lâches soldats qui se traînent à l'arrière-garde ou s'endorment béatement au sein d'un tranquille égoïsme.

« Ah! s'il fallait, dit-il, à ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite; à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec nos parvenus de banque sans y réussir; à cette jeunesse étiolée qui n'a de viril que la barbe; à tous ces tristes catholiques, à tous ces indignes Français qui voient trahir sans honte la Religion et la Patrie; s'il leur fallait un drapeau pour le métier qu'ils font, à coup-sûr, il faudrait leur donner comme enseigne ce *sudarium* dont parle l'Evangile, cet ignoble fourreau dans lequel le serviteur inutile et paresseux ne sut qu'enfouir les trésors que son maître lui avait confiés pour les faire valoir. *De ore tuo judico, serve nequam... Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores; illic erit fletus et stridor dentium.* » (2)

Le moment est venu de combattre; l'occasion est propice. Les catholiques ont entre les mains, s'ils veulent s'en servir, une arme terrible, et cette arme, c'est le vote.

Et, en effet, le système électoral adopté par le Gouvernement de juillet donnait une grande force aux catholiques.

(1) *Du devoir des catholiques*, Œuvres, page 385, du tome IV.
(2) Ib.

« Vingt ou trente votants par collége décidaient fréquemment d'une élection.

La majorité des censitaires (1) redoutait le voisinage du clergé et l'excluait de ses comices ; mais un petit nombre de voix ouvertement religieuses, quelques hommes étroitement unis les uns contre les autres, en face des divisions politiques les plus ardentes, exerçaient une influence considérable et quelquefois décisive. »(2)

Aux armes donc ! s'écrie le vaillant chef du parti catholique, que tous votent et votent pour le plus *offrant* et *dernier enchérisseur* en fait de liberté.

Réunissant dans sa conclusion, toutes ses forces, toute son ardeur, il annonce à ses ennemis la guerre qui va s'ouvrir.

« Nous le disons donc sans détour, à nos adversaires d'abord, puis à ceux qui se font les complices de nos adversaires par amour du repos : Non, vous ne l'aurez pas, ce repos; non, vous ne dormirez pas tranquilles entre une Eglise asservie et un enseignement hypocritement démoralisateur; non, vous ne nous empêcherez plus de vous réveiller par nos plaintes et par nos assauts. Les dents du dragon sont semées, il en sortira des guerriers! Une race nouvelle, intrépide, infatigable, aguerrie, s'est levée du milieu des mépris, des injures, des dédains; elle ne disparaîtra plus. Nous sommes assez d'*ultramontains*, de *Jésuites*, de *néo-catholiques* dans le monde, pour vous promettre de troubler à jamais votre repos jusqu'au jour où vous nous aurez rendu notre droit. Jusqu'à ce jour, il y aura des intervalles, des haltes, de ces trèves qui suivent les défaites, qui précèdent les revanches; il n'y aura pas de paix définitive et solide. Nous avons mordu au fruit de la discussion, de la

(1) Sous Louis-Philippe, pour être électeur, il fallait payer un impôt de 200 francs.

(2) *Le parti catholique*, par M. de Falloux, p. 45.

publicité, de l'action; nous avons goûté son âpre et substantielle saveur; nous n'en démordrons pas. Croire qu'on pourra nous confiner désormais dans ces béates satisfactions de sacristie, dans ces vertus d'antichambre que pratiquaient nos pères et que nous prêche la bureaucratie qui nous exploite, c'est méconnaître à la fois et notre temps, et notre pays, et notre cœur.

« Et que craindrions-nous donc dans cette lutte? devant qui reculerions-nous? Quoi! nous avons vaincu le respect humain, et nous ne vaincrions pas les chétives inimitiés, les mesquins dangers au-devant desquels notre résistance nous conduit? Quoi! nous avons appris à lutter contre nos mauvais penchants, contre notre corruption naturelle, contre nos passions les plus fougueuses; quelquefois, hélas! trop rarement, nous en avons triomphé; et nous ne saurions pas lutter contre cette méprisable bande de préjugés vieillis, de mensonges usés, de passions d'emprunt, de chicanes et de sophismes ligués contre nous! Ce serait nous rendre bien peu de justice à nous-mêmes; car enfin, et ici c'est à vous tous, hommes de mon âge et de ma génération, qui combattez avec moi, que je m'adresse; à vous, échappés comme moi des filets de l'Université et des duperies de la fausse philosophie et du faux libéralisme : se trouve-t-il donc quelqu'un parmi vous qui soit entré dans cette lutte par caprice ou par passe-temps, et qui ait ainsi rompu avec toutes les puissances et toutes les popularités du jour, faute d'un meilleur emploi de son temps et de son esprit? Pas un. Vous le savez tous, c'est le devoir, c'est la foi seule qui nous anime et qui nous soutient; c'est là le seul arsenal où nous puissions nous armer, et qu'on ne nous enlèvera jamais; car il n'est pas donné à nos ennemis d'y pénétrer, sans y devenir à l'instant nos amis et nos auxiliaires.

« Et voilà pourquoi les défaites, les épreuves, les mé-

comptes, les humiliations que l'avenir nous réserve avant de nous donner la victoire ne nous effraient pas. Il y a longtemps que Leibnitz a dit des Jésuites : *Ils sont comme cet Antée de la fable, qui se relève plus fort.* Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte, nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification seront notre terre nourricière : chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau, et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage. » (1)

Les élections eurent lieu. Quelques jours après, M. de Montalembert en donnait ainsi les résultats aux catholiques.

« Nous pouvons le dire sans orgueil ; le premier essai de nos forces a dépassé nos espérances...

Plus de *cent trente* députés, à notre connaissance, ont pris, soit dans leurs professions de foi, soit par des promesses verbales ou écrites, l'engagement de soutenir et de réclamer la liberté religieuse et la liberté d'enseignement. » (2)

(1) *Du devoir des catholiques*, dans les élections.

(2) *Circulaire du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, 14 septembre 1846.

CHAPITRE XX.

O'Connel à Paris, sa mort à Gênes. — Atteintes au droit de pétition. — *La loi Salvandy.* — Le chapitre de St-Denys. — *Embaumement et enterrement du Gallicanisme.* — *Dangers des tendances envahissantes de l'État.* — *Triste position des députés et des ministres, en France.* — Éloge funèbre de la session de 1847. — Du rapport de M. Lamières contre la liberté d'enseignement — *Somnolence des catholiques français.*

1847

Ce succès affermit le courage du glorieux chef du parti catholique; une circonstance tout accidentelle allait l'augmenter encore.

Le vaillant précepteur qu'il s'était donné, l'illustre O'Connel, n'avait cessé de combattre pour la liberté de sa verte Erin. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les nombreuses victoires qu'il remporta contre les oppresseurs de l'Irlande. Il aimait sa religion, la liberté, et sa patrie, avec passion. Il leur sacrifia sa vie. Les longues et glorieuses agitations de son existence finirent par altérer gravement sa santé; les médecins lui conseillèrent d'aller passer un an dans le Midi de l'Europe. Le grand orateur accéda à leurs désirs. Dans le midi de l'Europe, se trouvait Rome, la ville éternelle; elle l'attirait comme un aimant : il partit.

Lorsqu'il fut arrivé à Paris, un grand nombre de ca-

tholiques, ayant M. de Montalembert à leur tête, se présentèrent devant lui et lui offrirent l'hommage de leur sympathique admiration.

Ce fut un instant touchant et solennel que celui où ces deux défenseurs des droits de l'Église et de la liberté se rencontrèrent. Les paroles qu'ils échangèrent, émurent profondément ceux qui avaient le bonheur d'assister à cette entrevue. Le grand O'Connel ne put revoir sans un sentiment de noble orgueil, celui qu'il avait vu enfant, qui avait marché à pas de géant sur ses traces et qui avait, en si peu de temps, conquis, le nom d'*O'Connel français*. En partant pour Rome, il emporta, pour le présenter à Pie IX, l'hommage de l'amour, du respect et du dévouement des catholiques de France et de leur illustre chef.

Pie IX, O'Connel, Montalembert, ces trois noms ne rappellent-ils point les plus beaux siècles de l'Église !

O'Connel ne parvint point à Rome ; son cœur seul y arriva.

Après sa mort, qui eut lieu à Gênes, le 15 mai 1847, son corps fut transporté en Irlande. « Le cœur d'O'Connel à Rome, son corps en Irlande et son âme au ciel, écrivait son chapelain, n'est-ce pas là ce que veulent la justice des hommes et la miséricorde de Dieu ? »

Pie IX, dont l'avénement avait été salué avec enthousiasme, allait être visité par l'adversité. Son intelligente bonté à l'égard de ses sujets allait être payée de la plus noire ingratitude.

Quant à M. de Montalembert, il reprit avec énergie ses glorieux travaux.

O'Connel disait : « Qu'on me laisse le droit de pétition et je me charge de passer à travers les filets de tous les despotismes. » Or, ce droit avait été, depuis quelque temps, en France l'objet de nombreuses violations.

Le noble comte le défendit avec vigueur à la Chambre

des Pairs et engagea de plus en plus les catholiques à s'en faire une arme pour conquérir la liberté qu'on leur refusait, pour briser les entraves dont on les chargeait.

Ces recommandations étaient loin d'être inopportunes.

Depuis dix ans, la presse, la tribune, les pères de famille, l'épiscopat, demandaient au nom de la charte et de la religion, l'abolition du monopole. Les dernières élections s'étaient faites sous l'influence de ce sentiment universel : destruction du monopole, libre concurrence des établissements privés. On attendait un projet de loi. Les catholiques étaient pleins d'espérance. Le nouveau ministre, M. de Salvandy, se montrait conciliant et plein de bonnes intentions.

Hélas! l'illusion fut courte et l'on vit bientôt que M. de Salvandy pouvait compter parmi les ennemis les plus systématiques de la liberté de l'Enseignement.

Son projet de loi parut.

« On nous avait promis la liberté, disait quelques jours après M. de Montalembert, on ne nous en donne pas même le semblant. On nous avait annoncé la conciliation de deux grands intérêts, on ne nous offre pas même un progrès, dans la seule voie qui puisse aboutir à cette conciliation. »

» En présence d'un semblable résultat, continue-t-il, serait-ce le moment de reculer, de se décourager, de renoncer à la lutte ? Nous ne le pensons pas. » (1)

» Il faut que, par tous les moyens et de tous les côtés à la fois, les écrivains, les citoyens, les pères de famille catholiques, témoignent la résolution calme mais indomptable où ils sont de ne pas se résigner au sort qu'on leur offre. »

L'exposé des motifs du projet de loi, les concessions

(1) *Circulaire pour la défense de la liberté religieuse,* Œuvres de M. de Montalembert, tome II, page 180.

insignifiantes, il est vrai, faites aux catholiques montrent qu'on connaît leur force.

Qu'ils sachent la reconnaître eux-mêmes, qu'ils sachent en user avec l'énergie du droit et la gravité du devoir.

« Quoi qu'on fasse, s'écrie le noble comte, la brèche est faite à l'édifice du monopole. Montons-y, portons au cœur de la place le flambeau de la discussion, et prenons envers nos enfants et envers nous-mêmes l'engagement de ne nous reposer que lorsque nous aurons renversé les murs de cette geôle, où des sophistes et des bureaucrates voudraient emprisonner à jamais la conscience et la famille, l'Église et la société, la liberté et le génie de la France. » (1)

« Mais sachons-le bien (car l'audace de nos adversaires doit plus que jamais nous servir de leçon), nous n'avons rien à attendre que de notre persévérance, de notre courage et de notre bon droit.

» Continuons donc avec la plus indomptable résolution. Que les vœux de la France se produisent chaque jour plus énergiques et plus pressants ; que nos pétitions viennent plus nombreuses que jamais apporter aux Chambres la volonté des pères de famille ; que la liberté de l'enseignement à tous ses degrés soit réclamée avec une force nouvelle. Plus de cent vingt mille signatures nous sont déjà parvenues depuis le commencement de cette année. Redoublez de zèle, et qu'il n'y ait pas sur toute la surface de la patrie une seule voix libérale et catholique qui ne s'élève pour revendiquer les droits imprescriptibles de la conscience, de la famille et de la loi ! » (2).

Le projet de loi fut renvoyé à une Commission. En

(1) Circulaire du com. élect. pour la défen. de la lib. rel.; Œuvres, tome II, page 483.

(2) *Circulaire du Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse*, 31 mai 1847 ; œuvres, tome II, page 488.

attendant le rapport, M. de Montalembert dirigea ailleurs son activité. Une question surgit bientôt : il s'agissait de sanctionner, par une loi, l'exemption conférée par une bulle du souverain Pontife au Chapitre de St-Denys.

La discussion fut longue et embarrassée.

Les nobles pairs se trouvaient mal à l'aise sur le terrain théologique et canonique, où on les avait tout-à-coup transportés. Le Gouvernement de Juillet, en n'admettant point le principe de l'incompétence de l'Etat dans les questions spirituelles, s'était engagé dans une « ornière toute semée d'écueils, de bourbiers, d'embarras sans nombre. » Ces embarras se faisaient sentir dans la discussion. L'exposé des motifs de M. Dumon, ministre *par intérim*, et le rapport de M. le comte Portalis, fourmillaient d'erreurs et d'inexactitudes, et les Pairs qui parlèrent, ne firent que les amplifier ou les remplacer par d'autres.

M. de Montalembert parut à son tour dans la lice. Incertain dans son exorde, jamais il ne fut plus libre, plus ironique, plus mordant dans le reste de son discours.

La loi, il l'accepte, mais non pas comme un bienfait. L'Eglise demande, dit-il, « la liberté complète de son enseignement, la liberté de sa législation dans les conciles provinciaux et ses synodes diocésains, la liberté complète de ses relations avec Rome, et enfin liberté des ordres religieux. Elle n'a jamais réclamé l'exemption de St-Denys. »

Quelques catholiques craignaient de voir à la suite de cette loi, le Chapitre devenir un Séminaire d'Évêques, la juridiction du primicier de St-Denys s'étendre aux aumôniers de France; ils redoutaient enfin de voir reparaître un clergé de cour ou un clergé politique. L'illustre orateur montra le peu de fondement de ces craintes, et il ajouta :

« Cette loi, d'après l'organe du gallicanisme ecclésiastique en France, est « l'acte d'ultramontanisme le plus outré qui ait été fait depuis longtemps en France. »

» C'est bien comme cela que je l'entends, et c'est pour cela que je la défends.

» Le gallicanisme, à vrai dire pour moi, n'est plus qu'une momie.(*Mouvement.*)Cela ne l'empêche pas d'avoir encore des adorateurs; car, comme vous le savez, les Egyptiens embaumaient les animaux qui leur servaient de dieux, et puis les adoraient encore après les avoir embaumés. (*Nouvelle hilarité.*) Ces adorateurs, en petit nombre, ne sont pas très dangereux, mais ils sont quelquefois incommodes et hargneux; et il est bon qu'ils soient éclairés ou humiliés; je crois qu'ils le sont ou qu'ils doivent l'être profondément dans la circonstance actuelle.

» Il y a parmi nous un homme éminent par son talent, sa science, qui marche à la tête de la magistrature, à la tête des procureurs généraux du royaume, et qui a consacré ce que j'appellerai l'arôme de son talent et de sa science à embaumer cette momie dont je parlais tout à l'heure. (*Hilarité générale.*) »

« Eh bien ! continue le noble pair, cette loi lui inflige une terrible humiliation (1). » Après l'embaumement, du reste, viendra l'enterrement du défunt.

» Vous allez vous charger de ce soin; vous lui ferez un linceul avec l'exposé des motifs de l'honorable M. Dumon, et le rapport de M. le comte Portalis, et puis

(1) En effet, M. Dupin, avait dit dans son *Manuel du droit ecclésiastique :* « Le Pape n'a le pouvoir d'exempter qui que ce soit de la Juridiction de l'Evêque; il faut au contraire reconnaître comme un fait qui est en même temps un principe, savoir, qu'aucune exemption n'a pu être accordée et n'a pu être admise en effet qu'avec le consentement des rois et des Evêques. » Ceci était faux mais c'était la doctrine de M. Dupin.

vous l'enterrerez (*on rit*); et ce sera fort bien fait, suivant moi : ce sera surtout un acte d'éclatante et providentielle justice. Pourquoi? Parce que la doctrine du gallicanisme s'étant faite depuis longtemps la servante de l'Etat, il est juste, il est naturel qu'elle soit soufflетée et congédiée, comme une servante (*murmures*), ou, si vous aimez mieux, sacrifiée et immolée par son maître. »

Le gallicanisme enterré, M. de Montalembert se mit à flageller la centralisation administrative. M. de Salvandy, par sa fécondité, lui en fournit l'occasion. Un *congrès médical* avait eu lieu à Paris, l'année précédente. On avait réclamé du Gouvernement des mesures capables d'assurer aux docteurs brevetés le monopole de leur clientèle. M. de Salvandy, appelé à ce congrès, y avait été très applaudi : il avait promis une loi. Il présenta la loi promise, en juin 1847.

M. de Montalembert l'apprécia en ces termes :

« Le but de ce projet, me paraît être d'augmenter d'une façon exorbitante l'action de l'Etat sur l'intelligence du pays.

» Eh bien! continua-t-il, cette tendance du pouvoir à mettre la main sur tout ce qui constitue la vie sociale et intellectuelle du pays m'inquiète et m'alarme; elle m'inquiète pour l'avenir du pays, pour l'avenir du Gouvernement lui-même. Je ne comprends pas la prudence, l'utilité qu'il y a à imposer au gouvernement de ce pays, déjà tellement surchargé, un fardeau comme celui de la direction et de la responsabilité des forces scientifiques du pays.

» Ces alarmes ne me sont pas particulières; elles ont été exprimées par des savants distingués dans un autre ordre d'idées, au sujet des envahissements de l'Etat sur la propriété par le moyen du droit administratif. Je m'alarme comme eux, et plus qu'eux, de ces envahissements quotidiens et progressifs du Gouvernement, de

l'Etat, dans tous les domaines où rien ne justifie son intervention.

Je crois que le Gouvernement marche vers un abîme, en se portant en quelque sorte comme héritier de la féodalité, c'est-à-dire d'une puissance excessive, abusive, inutile, minutieuse et vexatoire, qui, après avoir été quelque temps acceptée, longtemps subie, a fini par devenir insupportable au monde entier, et a été renversée et brisée. La féodalité a été dans son temps une grande et belle chose, un bienfait social; tous les vrais historiens, tous les penseurs sont d'accord sur ce point; mais elle a cessé d'être quand elle a voulu tout envahir, tout gouverner, intervenir dans tout, faire sentir partout le joug d'une autorité abusive. De même l'Etat moderne, l'Etat administratif a été dans son temps un bienfait, quand il s'est agi de réagir contre les abus du régime précédent; mais, s'il continue dans la ligne où le Gouvernement actuel tend à le faire entrer, je suis convaincu qu'il deviendra à son tour l'objet de malédictions et de soulèvements. Car, réellement, la vie telle qu'on nous la fait aujourd'hui, la vie politique, la vie sociale et la vie civile, rappelle le cours de certains grands fleuves sous le régime féodal; le Rhin, par exemple, où l'on ne pouvait faire un pas sans rencontrer ici un péage, là une digue, ailleurs un château fort, partout enfin une extorsion, un obstacle ou une interdiction. Eh bien! dans la carrière actuelle des citoyens, il en est de même. A chaque pas on nous arrête pour nous faire payer un impôt ou exhiber un brevet : si nous voulons enseigner, il faut une autorisation; si nous voulons imprimer, il nous faut un brevet; si nous avons une source d'eau minérale dans notre jardin, nous ne pouvons pas en faire boire à nos amis sans une permission de la police; enfin, par ce nouveau projet, qui est une aggravation considérable du système actuel, ce sera désormais un délit pu-

nissable des peines les plus graves que de guérir ou de panser ses semblables sans l'autorisation du Gouvernement. » (1)

En combattant la centralisation le noble pair défend la liberté de la charité.

« Et sur qui frappera cette pénalité? Frappera-t-elle toujours sur ce qu'on appelle les charlatans? Non, certes! Savez-vous qui elle atteindra? Elle atteindra surtout les hommes de charité et de dévouement, les hommes qui, par charité, par philantophrie et par dévouement, se consacrent quelquefois à l'exercice de la médecine, dans le but de soulager les pauvres. Elle s'appliquera aux habitants de beaucoup de châteaux et de presbytères, aux religieuses, aux sœurs de beaucoup d'hospices. Soyez sûrs que c'est surtout contre eux que l'application de la loi sera invoquée. Car, après tout, c'est la concurrence qu'on redoute le plus; les charlatans se font payer : il n'y a que la médecine faite par charité qui soit gratuite, et qui, par conséquent, soit réellement à craindre par ceux qui, guidés avant tout par un intérêt pécuniaire, repoussent toute concurrence, et ont ouvertement dénoncé les secours donnés par la religion à l'indigence malade. » (2)

Le monopole! c'est là ce qu'on ne cessait d'opposer aux partisans de la liberté, et ce que les partisans de la liberté, M. de Montalembert surtout, ne se lassaient pas de repousser. Du reste, le noble pair, n'était point radical; il admettait les transitions, pourvu qu'elles fussent un progrès. Mais le progrès, qu'on louait beaucoup, n'était plus qu'un mot.

Le Gouvernement et les Chambres consumaient leurs efforts en de vains débats. La session qui allait se ter-

(1) *Discours sur l'enseignement de la médecine*, séance du 5 juin 1847 ; œuvres, tome II, page 537.

(2) Ib. p. 566.

miner, pouvait se résumer en un seul mot... *Rien*. Depuis trente trois ans que le Gouvernement représentatif existait en France, on n'avait pas encore eu, comme résultat, un néant plus complet. M. de Montalembert, gémissait de cet état de choses ; faisant l'oraison funèbre de cette session il rechercha et découvrit avec une tristesse indignée les causes de sa stérilité.

« Je parlerai si on veut, dit-il, non pas au présent, mais au conditionnel passé ou futur ; je vous demanderai, par exemple, s'il n'est pas loisible de se figurer un état de choses comme celui-ci : un état où les électeurs en majorité ne s'informent plus le moins du monde du talent, de l'opinion ou de la conduite politique de leur représentant, mais bien des progrès de la carrière de leurs fils, de leurs neveux, de leurs gendres ou même de leurs filleuls, dont ce député a la charge et la responsabilité ? Où, d'un autre côté, le député, au lieu de s'occuper des intérêts majeurs du pays, au lieu d'écouter les orateurs qui s'évertuent à la tribune pour l'éclairer et le persuader, passerait son temps, même pendant les séances, à écrire à ses électeurs, et à leur dire : « Mon Dieu ! prenez patience ; je n'ai pas encore obtenu... » ou bien : « Réjouissez-vous, j'ai obtenu, j'obtiendrai demain... » et remplirait de lettres pareilles les malles-poste qui partent tous les jours de Paris, en gémissant sous le poids de cette correspondance intarissable. (*Rires et mouvements divers.*)

» Je ne dis pas que cela soit : je vous laisse le soin d'en juger ; mais j'affirme qu'on peut se figurer que nous en arriverons un jour à cet état, et qu'alors le gouvernement de la France sera une espèce de chasse effroyable où les neuf ministres seront constamment pourchassés par quatre cents députés, avec une certaine quantité de pairs de France, si l'on veut, pour faire nombre (*hilarité*), et où ces quatre cents députés seront

à leur tour poursuivis et harcelés par cent mille électeurs infatigables et âpres à la curée, qui ne leur laisseront pas un instant de repos et de liberté. Je dis qu'un pareil état peut fort bien se poser à l'état d'hypothèse. (*Oui ! oui !*) » (1)

Hélas! cette hypothèse était, en grande partie, une triste réalité. Les places se trouvaient aux mains du Gouvernement qui les donnait presque toutes en vue des élections. Toutes les ambitions convergeaient vers Paris, par l'entremise des députés, et accablaient de leurs importunités les ministres déjà préoccupés de mille soins divers.

» Messieurs, disait M. de Montalembert, comparons ces ministres, comparons leur existence avec celle de leurs voisins, leurs collègues d'Angleterre. Maintenant les ministres actuels de ce grand peuple, qui ont fini les fatigues de la session, que vont-ils faire ? Ils vont se promener, ils vont chasser ; ils vont prendre ce repos qui est nécessaire à tous les hommes ; ils trouveront dans ce repos des idées, de la liberté d'esprit, ce qu'il faut pour méditer et réfléchir sur l'étendue de leur mission et leurs devoirs.

A leur retour, ils attendront le parlement ; ils feront de la grande politique ; ils ne nommeront peut-être pas à cinquante places d'ici à la prochaine session.

Pour un ministre français, au contraire, ce n'est rien pour lui que la fatigue parlementaire, que la gestion des grands intérêts du pays, des grandes questions ; ce qui pèse de tout son poids, d'un poids quotidien et accablant pour lui, c'est la gestion des misérables petits intérêts qui lui sont tous les jours confiés (*Très bien ! très bien !*) ; c'est l'exercice des mille et une attributions ridicules et excessives dont il est investi.

(1) *Discours sur la situation générale de la France*, séance du 2 août 1847.

Messieurs, un membre de l'autre Chambre, dans un écrit remarquable, dit qu'il fallait augmenter le nombre des ministres, et imiter sous ce rapport l'Angleterre. Mais, Messieurs, persuadez-vous bien que si vous en aviez quarante, cinquante, ils succomberaient également sous le faix des sollicitations incessantes et des attributions excessives.

J'irai même plus loin, et je dirai que si vous aviez ici un de ces grands ministres anglais, sir Robert Peel (1) en personne, et si vous l'installiez dans le fauteuil de M. Duchâtel ou de M. Dumon, il gouvernerait comme vous gouvernez, ou plutôt avant la fin de la première journée il aurait donné sa démission (*on rit*), en disant qu'une pareille corvée n'était pas faite pour un homme comme lui.

Cet état de choses ne provient pas de la faute des hommes qui sont au pouvoir, c'est la faute du système dont ils sont les instruments et les chefs. Leurs prédécesseurs ne faisaient pas autrement qu'eux, et leurs successeurs ne feront pas différemment, à moins qu'on ne renonce au système qui condamne les députés d'une grande nation à passer la journée entière à solliciter, et les ministres, chefs responsables de la politique de cette grande nation, à consacrer les heures de leur journée, déjà trop courte, à peser avec une minutieuse inquiétude, et à travers mille anxiétés pitoyables, comment ils nommeront, quoi ? des surnuméraires, des buralistes de tabac et des maîtres d'étude.

Voilà, Messieurs, sachez-le bien, ce qui énerve parmi nous les cœurs les plus haut placés, et ce qui affaiblit la portée des intelligences les plus éminentes ; voilà ce qui produit cette stérilité et cet abaissement progressif de notre politique que tout le monde déplore. Il y a là un double joug à briser, et j'adjure tous les conservateurs

(1) Né en 1798, mort en 1850.

de bonne foi d'y réfléchir. D'abord le joug du député ; car enfin, quand le député nommé quitte son arrondissement, ce n'est plus un vainqueur qui marche libre et fier vers le but qu'il a conquis, c'est un malheureux qui part pour Paris, chargé de trois cents promesses qu'il lui faut tenir aux dépens de l'État, mais souvent aussi aux dépens de sa propre dignité.

Ensuite le joug de l'administration tout entière, qui se consume à satisfaire les députés et les électeurs, et qui, au lieu de marcher droit devant elle, avec l'appui certain d'un plus ou moins grand nombre d'amis, est obligée de faire entrer en ligne de compte dans tous ses actes, dans tous ses projets politiques, la nécessité de satisfaire cette impitoyable cohue de solliciteurs électoraux qui l'assiége depuis le premier jour de l'année jusqu'à la fin. » (1)

Du reste, la décadence était générale ; la corruption se faisait sentir partout ; un souffle mauvais semblait avoir flétri les caractères. Il fallait des remèdes. M. de Montalembert, après avoir signalé tous les maux dont la société était atteinte, indiqua la religion comme étant seule capable de les guérir.

» Je sais que les assemblées politiques n'aiment pas les homélies ; elles ont raison, et je n'ai pas l'intention d'en faire. Mais enfin qu'y a-t-il de plus infirme dans ce pays ? Vous l'avez proclamé avec plus d'éloquence que personne, avec une éloquence incomparable ! C'est l'état des âmes ; c'est elles qui ont besoin qu'on leur prêche le dévouement, le désintéressement, la pureté. C'est l'éducation morale de ce pays qui est, sinon à refaire, du moins à modifier et à épurer profondément. Et comment vous y prendrez-vous ? C'est une banalité que de le dire : vous ne pouvez vous y prendre sérieusement que par cette forte discipline des âmes et des consciences qui se trouve dans la

(1) *Discours sur la situation générale de la France;* œuvres, t. II, page 642.

religion. Et comment fortifierez-vous son action ? Est-ce par un privilége quelconque? Non. Est-ce par des faveurs, par une protection affichée ? Non, mille fois non. Est-ce par une intervention quelconque de cette auguste action dans l'action politique ? Encore une fois non, et toujours non.

Par quoi donc ? Par la liberté que nous garantissent et que nous promettent la Charte, le bon sens et la raison ; par la liberté du dévouement, du désintéressement et de la charité.

Qu'avez-vous fait pour assurer cette liberté ? Rien. »(1)

Rien ! c'est vrai, et, nous allons le voir, à l'inaction on joignait l'insulte.

En effet, le projet de loi Salvandy, dont nous avons parlé, était sorti de la Commission, à laquelle on l'avait soumis, avec des modifications qui en aggravaient la portée. M. Liadières, organe de la Commission, était tout à la fois officier de la maison du Roi, Conseiller d'Etat et député. On pouvait donc croire qu'il représentait à la fois l'esprit qui dominait à la Cour, dans l'administration et dans la majorité législative. Il déposa son rapport, le 24 juillet 1847. Les droits de la Religion et de la liberté y étaient effrontément niés. Chaque page était remplie de dérision, d'ironie de mauvais goût, d'insulte au sens commun. Ce rapport était, à vrai dire, « le soufflet du bouffon. » (2)

Il fit bondir l'intrépide défenseur de l'Eglise et de la liberté.

Il saisit sa plume et répondit dans le *Correspondant*.

« Descendre, s'écrie-t-il, des fiers dédains de M. le duc de Broglie, et des agressions passionnées, mais habiles et logiques de M. Thiers, à la grotesque théologie, aux bizarres contradictions, aux assertions cavalières de

(1) Discours sur la situation générale de la France, page 642.

(2) Expression de M. de Montalembert.

M. Liadières, cela n'est ni agréable, ni flatteur. » Nous le ferons cependant, « non pas certes que nous voulions suivre pas à pas ce rare esprit dans sa puissante argumentation. On peut nous condamner à subir des lois faites par M. le Rapporteur de la Chambre des députés et ses collègues, mais on ne saurait nous contraindre à discuter sérieusement avec des hommes qui se moquent de nous. La seule chose que nous ayons à faire, c'est de passer en revue les injures que renferme ce document contre la liberté et la dignité des catholiques ; c'est d'en faire bien comprendre l'amertume à ceux qui se sont attiré, par leur incurable mollesse, de pareils traitements; c'est enfin de mettre à nu tout ce qu'il y a à la fois d'hypocrisie et d'audace dans le système qui inspire à ses aveugles adeptes un semblable langage. » (1)

Et le noble pair, avec une indignation amère, parcourt ce rapport et en marque avec un altier mépris les principaux passages; tantôt, il écrase, de son dédain, cet amas incohérent de toutes les erreurs, de tous les préjugés universitaires; tantôt, s'attaquant au rapporteur lui-même, il le fustige du fouet d'une amère critique, le bafoue, et fait paraître au grand jour son manque de talent, de logique et de bonne foi : tantôt, se retournant vers les catholiques, il leur reproche leur faiblesse et excite leur courage.

Répondant à M. Liadières, qui, confondant les partisans de la liberté avec les hommes de la Restauration, les traitait de vaincus, le noble pair s'écrie :

« Mais, en vérité, dans quelle bataille cet aide de camp nous a-t-il donc rencontrés pour parler si à son aise de notre défaite? Dans quelle lutte a-t-il triomphé de nous? Où a-t-il pris la mesure de notre faiblesse? Et quels sont donc les exploits qui lui donnent le droit de se couronner ainsi de lauriers à nos dépens?

(1) *Du rapport de M. Liadières sur le projet de loi de M. Salvandy contre la liberté de l'Enseignement ;* œuvres, tome IV, page 153.

« Faut-il donc dire à ce victorieux que, parmi tous les soldats actuels de la Liberté d'enseignement, laïques ou ecclésiastiques, il n'en est pas un seul qui ait pris part au gouvernement de la Restauration, pas un qui ait la moindre solidarité avec ses fautes ou même avec ses gloires, pas même avec la prise d'Alger, dont il nous parle en termes si belliqueux?

« Faut-il ajouter que, si la Liberté d'enseignement cessait de nous être refusée ou escamotée, l'arme la plus légitime et la plus redoutable serait aussitôt brisée entre les mains des adversaires systématiques du gouvernement actuel?

« Mais, encore une fois, à quoi bon raisonner quand on est *vaincu?*

« Voici cependant ce que nous dirons : Qu'il soit permis à M. Liadières de prendre place à la fois dans le cortége du Roi et dans l'assemblée des représentants de la nation; qu'il continue à rendre, avec les autres docteurs du Conseil d'Etat, ces risibles sentences en droit canon devant lesquelles personne ne s'incline; que lui et ses amis aient le monopole de toutes les places rétribuées avec l'argent des contribuables (c'est-à-dire avec le nôtre), depuis le portefeuille ministériel jusqu'au dernier bureau de tabac, nous nous y résignons volontiers. Mais nous exclure même de la place publique, de la vie civique et de l'égalité sociale; nous déclarer ainsi suspects, incapables et invalides, afin de nous parquer à part, dans je ne sais quelle bergerie, comme des créatures inoffensives à tondre et à exploiter; traiter ainsi de nous, chez nous et sans nous, cela n'est ni dans son droit ni dans son pouvoir. Aussi ne dirons-nous plus : Malheur aux vaincus! mais : Malheur au gouvernement qui permet à ses agents de l'entraîner, par suite d'odieuses passions et de préjugés surannés, dans cette voie d'exclusion et de proscription! Malheur au pays qui se laisse ainsi diviser en

catégories! Malheur surtout aux lois qu'un pareil esprit a dictées! Leur destinée sera aussi éphémère que leur origine aura été impure; elles méconnaissent en même temps la première notion de la justice et la première condition de la durée. » (1)

Après ces paroles prophétiques, il passe en revue les insultes jetées à la face des pères de famille ; il en fait sentir toute l'amertume et il ajoute :

« Eh bien ! franchement, je ne suis pas fâché de voir les pères de famille qui ont moins de cinquante mille livres de rente traités avec cette ironie et avec cette insolence. Ils l'ont bien gagné, et j'ose leur prédire qu'ils ne sont pas au bout des affronts et des humiliations qu'ils ont mérités. En effet, ne nous lassons pas de le répéter, la tyrannie de l'Université est bien moins l'œuvre de l'Université, ou des fils de Voltaire, que de la lâcheté persévérante et de l'incurable aveuglement des pères de famille eux-mêmes.

Et en effet que font les catholiques de France ?

Les catholiques de nos jours ont en France un goût prédominant et une fonction qui leur est propre : c'est le sommeil. Dormir bien, dormir mollement, dormir longtemps, et, après s'être un moment réveillés, se rendormir le plus vite possible, telle a été jusqu'à présent leur politique, telle leur philosophie, telle aussi, selon quelques-uns, leur habileté.

Assurément il y a des exceptions : chacun les connaît; mais tenons nous pour certain que la généralité, l'immense majorité des catholiques français, rentre dans la catégorie des dormeurs. Ne nous arrêtons pas, quant à présent, à rechercher les causes de ce phénomène d'histoire naturelle. Bornons-nous à constater le fait et la position qui en résulte.

(1) Du rapport de M. Liadières sur le projet de loi contre la liberté de l'Enseignement, tome II, page 411.

En vain amis et ennemis se sont-ils évertués pour réveiller ce grand corps de sa somnolence : les uns, par des avertissements toujours trop bien justifiés, les autres, par d'imprudentes agressions. En vain les Pasteurs des âmes, les Evêques, presque sans exception, ont-ils secoué le flambeau de la vérité devant ces yeux appesantis, ou fait retentir la trompette de la parole divine dans ces oreilles assoupies. En vain le temps marche, entraînant à sa suite des changements d'une irrésistible force et d'une incalculable portée dans la situation des hommes et des choses, aggravant aussi chaque jour le parjure de ceux qui ont juré la Charte sans l'accomplir, et la lâcheté de ceux qui supportent un joug que le ciel et la terre les aideraient à briser. Tout a été inutile jusqu'à présent. Quand une voix par trop éloquente, ou un fait par trop significatif, a soulevé autour du catholique français assez de bruit pour troubler sa paix, il entr'ouvre un moment sa paupière et promène un regard terne et étonné sur le combat qui se livre à armes inégales au-dessus de sa tête : il saisit au vol le nom de Religion, et se dit aussitôt que son curé ne lui a rien dit au prône ; le nom de Liberté, et il sait que cet aliment n'est pas à son usage ; le nom de la Charte, et il se souvient qu'elle a déclaré que la majorité des Français se compose de ses pareils, et que, quand on est de la majorité, on est toujours le plus fort. Là-dessus il se retourne sur le flanc, se cache la tête sous n'importe quel voile grossier, pour fuir la lumière importune, s'impatiente en bâillant contre le bruit qui l'a dérangé, et se rendort en étendant ses membres affaissés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la position nécessaire pour que les endormeurs puissent ajouter une entrave de plus à toutes celles qui doivent l'empêcher de se redresser, s'il lui prenait fantaisie de se réveiller jamais.

Et cependant il se réveillera. Qui pourrait en douter ?

De nos jours, la politique est bien rusée, la Foi bien faible, le courage bien bas, le dévouement bien stérile ; mais que nous soyons irrévocablement condamnés à languir dans cette atonie, c'est ce que personne ne saurait croire. Les catholiques se sont bien réveillés en Irlande, en Belgique, en Angleterre, et jusqu'en Allemagne : comment n'en serait-il pas de même en France ? Qu'y a-t-il donc dans notre caractère national, dans nos antécédents historiques, dans nos penchants ou dans nos préjugés, qui nous impose à perpétuité le sommeil et la servitude comme une seconde nature ? Non, non, il n'y a là qu'une question de temps et d'occasion. Que les héritiers subreptices d'une tyrannie surannée se le tiennent pour dit ; que les prophètes de la fausse paix, que les courtisans et les complices du système qui énerve les intelligences et déprave les cœurs de nos enfants se le répètent : un jour nos neveux briseront leurs fers ! Mais quand le sentiment de leur force leur reviendra avec celui de leur droit ; quand ils dresseront la tête et qu'ils se trouveront cernés, circonscrits, enlacés de toutes parts dans les circuits tortueux d'une législation détestable et d'une tyrannie bureaucratique sans exemple jusqu'ici dans l'histoire, ils n'auront pas assez de malédictions pour la connivence de leurs pères avec les auteurs de leur abaissement et de leur détresse. » (1)

(1) *Du rapport de M. Ladières sur le projet de loi contre la liberté d'Enseignement ;* œuvres de M. de Montalembert, tome IV, p. 440.

CHAPITRE XXI.

Une grande Journée oratoire. — Le Radicalisme s'établit en Suisse. — Le Sonderbund. — La France au commencement de 1848. — Défaite du Sonderbund. — *Hideux forfaits du Radicalisme.* — *Les banquets en France.* — *Définition du Radicalisme.* — Conduite de l'Angleterre dans la question Suisse. — Attitude de la Chambre des Pairs pendant le discours de M. de Montalembert.

1848.

« Il y a toujours dans la carrière des grands orateurs une journée dans laquelle leur éloquence surexcitée par une question sympathique et d'un intérêt général, servie par les circonstances et exaltée par le sentiment d'un grand péril public, trouve son inspiration la plus haute et remporte une de ces victoires décisives qui étendent leur renommée et servent de mesure à leur talent (1). » Cette journée fut pour M. de Montalembert celle du 14 janvier 1848, et, comme nous le verrons, elle devait avoir une sœur.

Jamais cause ne fut plus digne du noble pair ; jamais circonstances ne furent plus solennelles.

Le radicalisme qui depuis longtemps cherchait une position d'où il pût établir son influence sur toute l'Europe, s'était réfugié en Suisse. Ce pays, situé entre la France, l'Allemagne et l'Italie, entrecoupé de montagnes

(1) M. Alf. Nettement.

inaccessibles, de gorges profondes, semé de lacs nombreux, de cours d'eaux coulant dans des vallées à perte de vue, lui offrait une citadelle imprenable.

Il s'y arma et s'y fortifia, mais bientôt deux obstacles se dressèrent devant lui : le Fédéralisme et la Religion. Pour les renverser, il s'appuya sur le protestantisme. Les persécutions commencèrent. Les catholiques décidés à résister formèrent une ligue offensive et défensive qui reçut des radicaux le nom de *Sonderbund* (alliance séparée). Ceux-ci demandèrent l'expulsion des jésuites et prononcèrent la dissolution du *Sonderbund*. C'était une déclaration de guerre. Elle éclata bientôt. La lutte fut courte ; les catholiques furent accablés par le nombre et par la trahison. Ils défendaient leur liberté et leur religion : ils furent vaincus et le parti de l'ordre avec eux. De cruels excès suivirent le facile triomphe de leurs ennemis. La révolution ressemble à un fleuve débordé ; quand elle se retire, elle ne laisse que des débris. Les églises et les couvents furent pillés, les vases sacrés profanés et les hosties jetées aux vents servirent de jouet à une population ivre de sang et de vin.

Les scènes de 93 pâlirent devant les horribles saturnales qui suivirent.

L'Europe assistait dans un morne silence à ce drame sanglant. La France surtout dont la conduite, dans cette question, n'était pas sans reproche, en était atterrée ; elle voyait fermenter dans son propre sein les passions qui bouleversaient la Suisse. L'horizon se chargeait de sombres nuages ; des livres étranges infusaient dans toutes les classes de la société de subtils poisons ; et, des banquets réformistes s'exhalaient en discours passionnés des miasmes délétères, signes précurseurs de la tempête. Elle ne devait point tarder à éclater.

Plus que tout autre, M. de Montalembert voyait avec

tristesse et indignation ce qui se passait. Dans la défaite du *Sonderbund* par le radicalisme, il voyait le triomphe d'un despotisme brutal et hypocrite, sur les deux passions de sa jeunesse, la liberté et la religion. Aussi son éloquence dans ces douloureuses circonstances, sortit-elle à flots pressés de son cœur indigné.

« Il versa, dit M. Nettement, dans le discours qu'il prononça à la Chambre des Pairs, sa colère, son indignation, ses alarmes prophétiques, ses douleurs poignantes, les angoisses de son esprit et les bouillonnements de son cœur. » (1)

« Je tiens, dit-il en commençant, pour mon compte, qu'on ne s'est battu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale ; on s'est battu contre vous et pour vous (*sensation*), et voici comment: on s'est battu pour la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite, contre la liberté tolérante, régulière, légale et sincère, dont vous êtes les représentants et les défenseurs dans le monde. (*Très-bien !*)

» Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'était ni les jésuites ni la souveraineté cantonale : c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France ; c'est là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières, par des hommes qui ne demanderaient pas mieux maintenant que de lancer de notre côté des Alpes et du Jura les brandons de la discorde, de la guerre et de l'anarchie. (*Très-bien ! très-bien !*)

» Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre

(1) *Histoire de la littérature Française sous le Gouvernement de Juillet ;* tome I, page 417.

régulier, de l'ordre libéral qui vient d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. (*Sensation.*)

» Telle est ma conviction ; et je regarde comme bien aveugles ceux qui ne la partageraient pas. (*Marques d'assentiment.*)

» Mais en ce moment je suis saisi d'un souvenir douloureux. L'année dernière, à pareille époque, presqu'à pareil jour, je venais dénoncer à cette tribune, au milieu des marques de votre sympathie et de votre indulgence, un crime analogue, l'incorporation et la confiscation de Cracovie ; et me voici aujourd'hui obligé de vous dénoncer de nouveau une violation indigne, non pas seulement de ce droit des traités, de ce droit politique que je respecte et estime, mais d'un droit supérieur à tous les droits, du droit des gens, du droit naturel, du droit humanitaire, pour me servir de l'expression en usage aujourd'hui.

» Le crime est le même à mes yeux. L'année dernière il s'agissait du dernier débris de la nationalité polonaise ; cette année il s'agit du premier berceau de la liberté européenne, victime d'un attentat semblable. Seulement, l'an dernier, l'attentat était commis par des monarchies absolues ; il est commis cette année-ci par de prétendus libéraux qui ne sont au fond que des tyrans de la pire espèce. Mais alors comme aujourd'hui qu'avons-nous vu ? L'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie... (*Nombreuses marques d'approbation*), la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme, et le mensonge servant d'arme et de parure à la violence. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

» Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas tel ou tel débris d'une oligarchie inoffensive et populaire que je regrette en Suisse, dans cette contrée, dans cette oasis

de l'Europe qui vient de disparaître sous une tyrannie égale à celle de Gessler ; ce n'est pas tel ou tel débris du moyen âge, pas plus que je ne regrette dans l'ancienne Pologne la domination exclusive de la noblesse. Non, Messieurs, ce qui me navre, ce qui m'indigne, c'est le libre arbitre des nations confisqué par le nombre, c'est le libre élan des âmes violé par la force, en Suisse comme en Pologne.

» Voilà ce que je regrette, ce que je déplore et ce que je dénonce. (*Très-bien! très-bien !*)

» Et dans quel siècle vivons-nous, Messieurs, qu'il me faille revenir à cette tribune tous les ans dénoncer des crimes analogues, et leur opposer quels remèdes ? Hélas ! rien autre chose que cette stérilité de la parole qui me frappe si douloureusement toutes les fois que je m'en sers devant vous. Et cependant j'ai besoin de me souvenir, comme l'année dernière, que cette parole n'est pas toujours impuissante, que cette tribune est un tribunal où l'honnête homme est investi du droit de parler au nom de son pays, où il doit monter pour rendre justice contre le crime vainqueur (*assentiment*), et pour en appeler à l'avenir contre les iniquités du présent.

» Du reste, quand je considère ces deux crimes, j'y remarque une différence que je ne peux manquer de relever.

» Le crime de l'année dernière, crime de la force, a été commis au nom de la force. Cette année-ci, c'est le crime du despotisme avec l'hypocrisie de plus : il est commis au nom de la liberté. A mes yeux, cet odieux mensonge aggrave l'attentat et le rend dix fois plus digne de votre indignation et de votre mépris. (*Vive approbation.*)

» Croyez-le encore, Messieurs, je ne viens pas faire ici une doléance religieuse ou catholique. Oui, le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait ;

mais tout le monde sait aussi que les blessures et les défaites de la religion ne sont pas des blessures incurables ou irréparables; qu'au fond, son métier est d'être blessée, persécutée, opprimée : elle en souffre, mais pour un temps seulement ; elle en guérit, elle se relève, elle sort de ses épreuves plus radieuse et plus forte.

» Mais savez-vous ce qui ne se relève pas si facilement, ce qui ne peut subir impunément de pareilles atteintes ? C'est l'ordre, c'est la paix, c'est la liberté surtout, et c'est là ce dont je viens plaider la cause devant vous, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer. (*Marques d'approbation.*) »

Dans un récit rapide, le généreux orateur raconte avec une éloquence indignée, la honteuse histoire du radicalisme et fait le dénombrement de ses hideux forfaits. Chaque crime nouveau qu'il dénonce, fait bouillonner plus intense, dans son âme, une noble colère qui finit par éclater en de sublimes accents.

« Ce n'est pas tout encore ! s'écrie-t-il, ces tiers vainqueurs dont on nous a fait l'éloge, savez-vous ce qu'ils ont fait le lendemain de la victoire? Ils ont osé écrire, de leur plume sanglante, le nom de saint Vincent de Paul dans un décret d'expulsion, et d'expulsion contre ces sœurs de charité qui sont les filles de saint Vincent de Paul, et qui sont l'objet du culte, de l'admiration et du respect du monde entier. Et comment les a-t-on expulsées? Comme des bêtes fauves, en leur donnant trois fois vingt-quatre heures pour évacuer le canton, sans pensions, sans indemnité, sans pudeur: elles, ces saintes femmes, ces filles, non pas de saint Ignace de Loyola, mais de saint Vincent de Paul. (*Très-bien ! très-bien ! — Marques d'indignation.*)

» Mais on ne s'est pas arrêté là.

» Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce dé-

filé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont franchi? les voilà qui suivent le sentier escarpé que, pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, d'étrangers, de voyageurs, ont foulé avec respect et reconnaissance ; ils vont là où la République française s'était arrêtée avec respect (*vive sensation*) ; là où le premier consul Bonaparte avait laissé avec sa gloire le souvenir de son intelligente tolérance (*vive approbation*); là où le corps de Desaix, de votre camarade Desaix, a trouvé un tombeau digne de lui!... Et que vont-ils y faire, ces vainqueurs sans combat? Il faut le dire sans détour, car le mot est encore moins ignoble que la chose : ils y vont pour voler (*approbation marquée*), oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines de Saint-Bernard que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour.

» Et, puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision (*très bien ! très bien !*), qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage, au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite? C'est la victoire (*vives acclamations*), cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine de Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. (*Nouvelles exclamations approbatives.*) »

Non-seulement on a attaqué les catholiques: des protestants ont été les victimes de la Révolution.

« Mais est-ce tout? est-ce seulement à l'Eglise, seulement à la religion, même protestante, qu'on en veut? Non, c'est encore à la liberté sous toutes les formes, et

cela, encore une fois, le lendemain comme la veille de la bataille.

» Savez-vous où en est la liberté de la presse dans ce même canton de Vaud? Elle est sous le coup de l'interdiction de publier même de simples nouvelles contraires aux intérêts du gouvernement. O patrie de la liberté! (*Hilarité et approbation.*) Et à côté de cette interdiction de publier même des nouvelles désagréables au gouvernement, là et ailleurs le droit de pétition est bâillonné, le droit électoral violé de la manière la plus flagrante; partout les baïonnettes, partout les violences, partout l'intervention oppressive et abusive du pouvoir. Voilà comme on a respecté la liberté.

» Mais est-ce tout encore?

» Il y a des gens qui feraient bon marché de l'Église et de la religion même protestante, et même de la liberté, mais qui ne font pas bon marché de la propriété. (*Rires d'approbation.*) Eh bien! qu'ils écoutent comment on a respecté la propriété dans la Suisse radicale. Savez-vous ce qu'on y a fait? On y a rétabli la confiscation! Messieurs, à l'heure qu'il est, il n'y a plus que deux pays en Europe où cet abominable usage existe. On me reprochait avant-hier d'être l'ennemi de l'Autriche; ce n'est pas tout à fait cela; j'aime ce pays, quoique j'aie souvent combattu et blâmé son gouvernement. Mais aujourd'hui je lui rendrai cette justice, que, dans ses plus grandes sévérités, à ce qu'il me semble, il n'a pas employé cette arme odieuse.

» Oui, à l'heure qu'il est, la confiscation politique n'existe que dans deux pays, en Russie et en Suisse. Ce droit de Cosaques, il a été rétabli à notre frontière, de l'autre côté du Jura. Qu'en disent les partisans, les apologistes des radicaux? Trouvent-ils que ce soit là un progrès de la civilisation et de la liberté? Il ne leur manque plus après cela que de rétablir le servage!

» Mais il faut voir aussi comment on s'y est pris pour rétablir cette confiscation. On a entendu parler autrefois de confiscations prononcées par des tribunaux, par des arrêts judiciaires, même par des commissions. Mais savez-vous comment cela se passe en Suisse ? Un homme arrive le lendemain de la bataille ou de la ville prise, pillée, bouleversée; il monte au milieu de la place publique, sur une chaise ou une table, il dit à deux ou trois cents mauvais sujets : Est-ce vous qui êtes le peuple de Fribourg et du Valais? On lui répond aussitôt : Oui! oui! (*Hilarité.*) Il reprend : Est-ce que vous me reconnaissez pour votre organe? Oui encore! Il continue : Voulez-vous faire payer les frais de la guerre aux riches? Oui! oui! certainement. (*Sourires approbatifs.*) Et immédiatement le décret est prononcé, pour être ratifié ensuite par la Diète et les grands conseils régénérés.

» Et contre qui ces prescriptions ?

» On a entendu parler de confiscations, de condamnations prononcées contre des grands seigneurs, contre de grands personnages, contre des ministres et des princes; mais jamais jusqu'à ce jour on n'avait imaginé des confiscations contre des assemblées entières, contre des tribunaux entiers, contre des grands conseils légalement élus et constitués, régulièrement installés ; jamais l'on n'en avait entendu parler. Eh bien! c'est ce que la Suisse radicale a inventé! »

L'entraînant orateur en donne plusieurs exemples, et il ajoute :

« Il n'y a rien d'inexact, rien d'exagéré dans ce que je dis. Je défie qui que ce soit de contester ces faits. Et, permettez-moi de le dire, il ne faut pas plus flatter les peuples que les rois, et on a bien le droit de ne pas les flatter, quand on a commencé, comme moi, par dire aux rois la vérité du haut de cette tribune. (*Approbation.*)

» Je disais donc que si jamais les complices de la

Suisse radicale devenaient les maîtres dans notre pays, on verrait des choses analogues; et ceci me rappelle au point que je vous ai signalé, et me conduit naturellement à appeler votre attention sur le contre-coup de ces événements en France.

» Le radicalisme, vainqueur en Suisse, maître d'une armée, d'un trésor, orgueilleux de sa victoire; le radicalisme, ennemi implacable de l'établissement de Juillet, a ses complices et ses alliés au dehors. Il en a de diverses natures en France. Je vais les signaler.

» Messieurs, permettez-moi de vous parler comme habitant d'une des provinces qui ont été les plus profondément et les plus sérieusement atteintes par ce coup. J'habite la Bourgogne; j'y étais alors qu'ont eu lieu ces fameux banquets de Dijon, de Châlon et d'Autun, où la Suisse, sachez-le bien, a joué presqu'un aussi grand rôle que la Montagne ou la Convention. Il ne faut pas oublier ce qui s'est dit dans ces banquets; il faut que l'écho s'en prolonge comme un avertissement profond et salutaire.

» Or, on ne s'y est pas contenté de confondre la liberté avec la révolution, et la révolution avec la Convention; on n'a pas seulement proclamé, dans ces banquets, que la guillotine était la tribune d'où la France avait parlé aux rois et à l'Europe; on n'a pas seulement protesté contre l'aristocratie du capital : non, on y a encore salué avec ivresse les victoires et les héros de la Suisse radicale, comme si c'était là la pratique actuelle des glorieuses théories qu'on y proclamait. »

Après avoir cité, à l'appui de cette assertion, un passage d'un discours de M. Ledru-Rollin, orateur au banquet de Châlon, le noble Pair ajoute :

« Voilà, Messieurs, comment la cause de la Suisse radicale a été comprise, présentée, admirée dans ces banquets, où, à la juste horreur de la France, on a été rechercher tout ce qu'il y avait de plus sanguinaire, de

plus ignoble, dans notre révolution, pour en faire comme le programme et la justification des doctrines nouvelles qu'on prêche au peuple français. (*Vif mouvement d'approbation.*)

» Et, Messieurs, comment en serait-il autrement? Je ne voudrais pas me livrer à des personnalités à la tribune et contre des absents; mais il m'est impossible de ne pas rappeler cependant que c'est la même voix (1), ou plutôt la même plume, qui, la première en France, il y a un an, a proclamé la nécessité de substituer une Suisse unitaire à l'antique Suisse libre, prospère et alliée de la France; que c'est cette même plume qui a poétisé depuis ce qu'il y avait de plus triste dans notre révolution. Elle n'a eu que trop d'imitateurs! Tout à coup on a vu surgir ce groupe d'historiens qui sont venus faire de l'échafaud révolutionnaire l'autel du patriotisme. C'est, il faut le dire, dans ce déplorable mélange de la théorie terroriste, d'une part, de l'histoire terroriste, de l'autre, et de la pratique radicale en Suisse par-dessus tout cela, qu'il faut voir la source de cette audace dont vous êtes, je ne dis pas effrayés, mais indignés comme moi. (*Très bien! très bien!*)

» C'est là que les loups ont appris qu'ils n'avaient plus besoin de se déguiser en bergers (*mouvement*), mais qu'ils pouvaient parler en loups, et qu'on les applaudirait, qu'on boirait avec eux à la fraternité et à l'humanité. (*Nouvelle approbation.*) Et maintenant, quand cette voix éloquente, dont je parlais tout à l'heure, si désintéressée, si patriotique, je le sais, mais si coupable, vient s'écrier tout à coup : Nous ne voulons pas rouvrir le club des Jacobins! on n'a que le droit de lui répondre : Il est trop tard; le club des jacobins est déjà

(1) Celle de M. de Lamartine qui venait de publier l'*Histoire des Girondins*. M. de M.

rouvert, non pas en fait et dans la rue, mais dans les esprits, dans les cœurs, du moins dans certains esprits, égarés par des sophismes sanguinaires, dans certains cœurs dépravés par ces exécrables romans qu'on décore du nom d'histoire, et où l'apothéose de Voltaire sert d'introduction à l'apologie de Robespierre. » (*Nouvelles marques d'approbation énergique et prolongée*)

Du reste, qu'on n'aille pas croire qu'en accusant le radicalisme, M. de Montalembert attaque la liberté ; non, ce qu'il attaque, dans le radicalisme, c'est précisément l'ennemi de la liberté.

« Savez-vous dit-il, ce que le radicalisme menace le plus ? Ce n'est pas, au fond, le pouvoir : le pouvoir est une nécessité de premier ordre pour toutes les sociétés ; il peut changer de mains, mais tôt ou tard il se retrouve debout ; il ne périt jamais tout entier. Ce n'est pas même la propriété : la propriété aussi peut changer de mains, mais je ne crois pas encore à son anéantissement ou à sa transformation. Mais savez-vous ce qui peut périr chez tous les peuples ? c'est la liberté. (*C'est vrai ! — Approbation.*) Ah ! oui, elle périt, et pendant de longs siècles elle disparaît. Et, pour ma part, je ne redoute rien tant dans le triomphe de ce radicalisme que la perte de la liberté. (*Très-bien ! très-bien !*)

» Qu'on ne vienne pas dire, comme certains esprits généreux, mais aveugles, que le radicalisme c'est l'exagération du libéralisme ; non, c'en est l'antipode, c'est l'extrême opposé ; le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme, rien autre chose ! (*très-bien ! très-bien !*) et jamais le despotisme n'affecta une forme plus odieuse. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire ; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles ; le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraire à sa volonté.

La liberté consacre les droits des minorités ; le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, tandis que le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. (*Vive approbation.*) Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé ses semblables que ne le méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires vaincus au nom de la liberté et de l'égalité. (*Très-bien !*)

» Je me crois, du reste, plus que personne, le droit de proclamer cette distinction, car je défie qui que ce soit de plus aimer la liberté que moi. Et ici, il faut le dire, je ne veux accepter ni comme un reproche, ni comme un éloge, ce qu'a dit de moi l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères, que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non ! non, Messieurs, ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière, (*très-bien ! très-bien !*) la liberté de tous et en tout. Je l'ai toujours défendue, je l'ai toujours proclamée. Moi qui ai tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais, (*non ! non !*) je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume, ou tombée de mes lèvres, qui ne soit pas destinée à servir la liberté. La liberté ! ah ! je peux le dire sans phrases, elle a été l'idole de mon âme (*mouvement*) ; si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée, aimée comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas ; je veux continuer à la servir, à l'aimer toujours, à croire en elle toujours ! (*Très-bien !*) Et je crois ne l'avoir jamais plus aimée, jamais mieux servie qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis, qui se parent de ses couleurs, qui usurpent son drapeau pour la souiller, pour la déshonorer. (*Marques unanimes et prolongées d'assentiment.*) »

Les radicaux n'ont point seuls triomphé ; l'opposition

constitutionnelle, dynastique, légale, régulière a été leur complice, et en outre, l'Angleterre a le droit de partager la honte de leur triomphe.

« Je n'ai pas besoin, je pense, d'invoquer, pour dire toute ma pensée, la liberté de cette tribune. Quand on a, comme moi, tenu ici même le langage le plus sévère sur M. le prince de Metternich, sur l'empereur de Russie et sur tant d'autres, on a le droit de dire ce qu'on pense du principal secrétaire d'État de S. M. Britannique.(1)

» Eh bien ! je dirai franchement que, selon moi, c'est lui qui est le plus grand coupable, c'est lui qui est le véritable exécuteur des cantons catholiques, de l'indépendance et de la liberté helvétiques : c'est lui qui par ses délais calculés, a rendu dérisoire, à force d'être tardive, l'œuvre de la médiation ; c'est lui qui a exigé une entente préalable sur les conditions et sur les détails, avant d'exiger la cessation des hostilités ; c'est lui qui, tout en faisant mine d'accepter enfin la note commune, faisait presser l'accélération de cette guerre parricide par son ministre à Berne ; c'est lui enfin qui, seul en Europe, après le mal consommé, et lorsqu'un sentiment d'horreur et d'indignation unanime s'est emparé de tous les hommes sages et de tous les honnêtes gens d'Europe, c'est lui qui s'est constitué l'avocat de la spoliation ; qui a déclaré en plein parlement qu'il n'y avait rien à blâmer, rien à réclamer ; c'est lui enfin qui maintenant entoure de son patronage et de son approbation les bourreaux de la liberté et de la justice en Suisse. Oui, c'est lui ! (*Mouvement.*) »

Après avoir flétri cette politique égoïste de l'Angleterre et annoncé à la Suisse la vengeance de ses forfaits, il conclue :

« Un mot encore, et ce sera le dernier, à l'adresse de

(1) Lord Palmerston.

la France. La France, après ce qui vient de se passer, se trouve dans la situation que voici : le drapeau que vous avez vaincu à Lyon, en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura. (*Sensation.*) Il est relevé sur la frontière la plus vulnérable de la France, et, ce qui est bien plus grave, il est appuyé par l'Angleterre ! A l'intérieur, vous avez ce que vous n'aviez ni en 1831 ni en 1834, des sympathies avouées, publiques, croissantes pour la Convention et pour la Montagne : l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Eh bien ! je ne veux être ni optimiste ni alarmiste, je ne demande aucune mesure d'exception, au contraire ; je crois que nos lois et nos institutions suffisent parfaitement à la défense de la société, mais c'est à condition que les honnêtes gens se dévoueront tous à cette œuvre.

» Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux et sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation ; qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis inférieurs et extérieurs qui nous menacent. Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes, c'est la peur !... (*très-bien !*) oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (*Très-bien ! très-bien !*)

» N'ayons pas peur, Messieurs. Ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace ! Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien ; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut leur audace ! Qu'ils s'unissent pour défendre énergiquement nos glorieuses institutions conquises en 1789 et en

1830. Défendons-les au dedans et au dehors en montrant notre horreur pour tout ce qui ressemble à 1792 et à 1793. Que ce soit là notre politique : que ce soit le principe de l'union entre nous tous qui voulons au fond la même chose : la liberté, l'ordre et la paix. Veillons surtout sur la liberté ; apprenons par ce qui se passe au delà du Jura combien il est dangereux de ne pas savoir la tolérer, la comprendre, la supporter, même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées, les croyances, les affections. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée en Suisse, qu'elle a été trahie par l'Angleterre, mais que la France a pour destinée d'en être à jamais le drapeau et la sauvegarde. (*Acclamations prolongées.*[1] » (1)

Le jour même *la Presse* s'écriait : « L'aiglon s'est fait aigle aujourd'hui et s'est élevé à une hauteur où l'amitié la plus complaisante ne le supposait point capable d'arriver. » Ces paroles étaient, du reste, l'expression de l'admiration des ennemis aussi bien que des amis de M. de Montalembert.

Quant à la Chambre, il serait difficile de peindre son aspect pendant que le jeune pair prononçait devant elle, d'une voix émue et indignée, cette protestation énergique, chaleureuse, spirituelle, brillante de verve et de bon sens, où les traits sublimes étincellent de toutes parts, où la vérité puise dans la passion une force nouvelle, pendant qu'il déroulait devant elle ce grand tableau dramatique « aux tons heurtés et vigoureux » des excès de la révolution.

Il faut lire dans les journaux de cette époque le compte-rendu de ce discours mémorable et dans lequel palpite encore la chaleur que le jeune pair avait déversée dans l'âme de ses auditeurs.

(1) *Discours sur la guerre de Sonderbund*, séance du 14 janvier 1848 ; Œuvres de M. Montalembert, tome II, pages 674-709 (*passim.*).

La Chambre était transportée. Les pairs à moitié levés étaient sous l'action d'une surexcitation violente ; des cris se faisaient entendre de tous les coins de la salle : les bravos, les trépignements servaient de cortége aux effusions de son éloquence. Plein de passion lui-même, le jeune orateur jetait sur tous les bancs des courants d'électricité qui les faisaient bondir. A chaque trait nouveau, à chaque expression, les applaudissements venaient l'interrompre en l'encourageant.

Après son discours, M de Montalembert s'était retiré modestement dans un coin du couloir de gauche, essuyant son front. Les flots bruyants de l'enthousiasme qui étaient montés jusqu'à la tribune vinrent se briser à ses pieds. La séance fut suspendue. M. Pasquier quitta son bureau pour complimenter l'orateur ; la plupart des pairs s'empressèrent de l'accabler d'hommages ; les ministres les avaient précédés ; et même l'on vit descendre de son fauteuil M. le duc de Nemours, qui, d'un pas solennel, gagna l'hémicycle pour joindre ses félicitations à celles dont M. de Montalembert semblait asphyxié (1).

(1) Ces dernières lignes sont extraites presque textuellement du Journal *La Réforme*, qui était loin d'être partisan des idées de M. de Montalembert.

CHAPITRE XXII.

Révolution de Février. — l'Église en face de l'émeute. — Conduite du parti catholique. — L'*Ère nouvelle*. — Les Élections. — M. de Montalembert, représentant du Doubs. — Journée du 15 Mai. — M. de Montalembert à la tribune. — *Journées de Juin*. — La liberté d'enseignement à la Chambre. — *Inamovibilité de la Magistrature*. — Agonie et mort de l'Assemblée constituante.

1848-1849.

Ce mémorable discours fut l'oraison funèbre de la monarchie de Juillet, le chant du cygne de la Chambre-Haute.

Quelques jours après, les sièges des Pairs de France, au Luxembourg, étaient occupés par des ouvriers et un orateur, jeune encore, socialiste de la veille, prit la parole.

« Vous vous le rappelez, s'écria-t-il, du haut de la tribune où je parle, un tribun des aristocraties évoquait naguère contre l'idée républicaine les plus sinistres puissances du passé, et, à sa voix, les Pairs de France se levèrent dans un indicible transport; des législateurs à tête blanche déployèrent des passions qu'on croyait endormies et glacées. Ici même, la République de nos pères fut maudite; l'on osa défendre la République à nos enfants, et toutes les mains se levèrent pour jurer haine à l'avenir.

Eh bien ! le provocateur, au bout de quelques jours, avait disparu. Où sont-ils, maintenant ? tout le monde l'ignore : c'est vous qui siégez, élus du travail. Voilà comme l'avenir a répondu. » (1)

Que s'était-il donc passé ?

Le brandon de discorde que redoutait M. de Montalembert et beaucoup d'autres avec lui s'était allumé en France, et les concessions tardives du Pouvoir avaient été impuissantes à l'éteindre. La révolution qu'on n'avait que trop encouragée sous Louis-Philippe et à qui on n'avait pas fait l'honneur de la craindre, s'était enivrée dans ses banquets réformistes, et, dans un jour de mauvaise humeur, se faisant une arme des réformes qu'elle sollicitait, elle avait balayé en quelques heures le Gouvernement, les Chambres et la Constitution.

Mais, hâtons-nous de le dire, à l'étonnement de tous, au milieu des ruines s'amoncelant de toutes parts, l'Eglise resta debout, et l'émeute s'arrêtant devant elle lui prodigua les marques d'un pieux respect. Notre saint Père Pie IX, répondant à M. de Montalembert qui lui avait envoyé ses discours sur les affaires de Suisse et d'Italie, lui disait : « Nous remercions vivement le Seigneur, dans l'humilité de notre cœur, de ce que dans ce grand changement aucune injure n'ait été faite à la Religion ou à ses ministres. Nous nous complaisons dans la pensée que cette modération est due en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu notre nom cher à ce peuple généreux (2). » Et, en effet, la bienveillance du peuple pour le clergé était due à la popularité de Pie IX, et à l'attitude qu'avait prise, par rapport au Pouvoir, le parti catholique guidé par M. de Montalembert. Il s'était montré pendant le règne de Louis-Philippe fa-

(1) Paroles de M. *Louis Blanc*, inaugurant au Luxembourg la *Commission des travailleurs*.

(2) *Bref du Pape Pie IX à M. de Montalembert*, 16 mars 1848.

vorable à la liberté ; il l'avait revendiquée avec énergie et persévérance comme étant le droit de tous. Il n'avait point à changer sa ligne de conduite.

Aussi, s'adressant aux catholiques de France, leur disait-il :

« Dans ce changement si grand et si imprévu, nous, catholiques avant tout, nous n'avons rien à changer. Nos droits, nos devoirs, nos intérêts, restent les mêmes. Le drapeau que nous avons planté en dehors et au-dessus de toutes les opinions politiques est intact. Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour professer le culte de la sainte liberté ; pour déclarer la guerre à tous les genres d'oppression et de mensonge ; pour proclamer que la cause catholique, telle que nous l'avons toujours défendue, n'était identifiée à aucun pouvoir, à aucune cause humaine. Nous aimons à croire que la persévérance avec laquelle nous prêchons depuis dix-huit ans cette souveraine indépendance des intérêts religieux aidera les catholiques français à comprendre et à accepter la nouvelle phase sociale où nous entrons. Nul d'entre eux n'a le droit d'abdiquer. Ils descendront donc dans l'arène, avec tous leurs concitoyens, pour y revendiquer toutes les libertés politiques et sociales qui seront désormais le patrimoine imprescriptible de la France. Ils y descendront pour remplir un devoir sacré, un devoir national, un devoir chrétien. Ils y porteront une confiance illimitée dans les desseins impénétrables de Dieu, un ardent amour pour la patrie, un impérissable dévouement à sa gloire et à son bonheur. » (1)

Rien donc ne fut changé. Quelques catholiques cependant, croyant que 1848 allait inaugurer une *ère nouvelle*, fondèrent un journal auquel ils donnèrent ce nom et où ils professaient avec une ardeur intempérante la solida-

(1) *Aux catholiques, le lendemain de la République.* (Art. publié dans l'*Univers* du 28 février 1848.)

rité du christianisme et de la démocratie. Glissant sur la pente sur laquelle ils s'étaient engagés, ils se laissèrent aller bientôt à parler avec une regrettable partialité des utopies modernes. La scission qu'ils opérèrent au sein des catholiques fut promptement étouffée, grâce à M. de Montalembert. Dans deux lettres successivement publiées dans l'*Ami de la Religion*, il signala avec une implacable franchise le danger de leurs tendances et de leurs doctrines, et leur donna par là même le coup de mort, et, sous son habile direction, le parti catholique eut bientôt la gloire de devenir un centre vers lequel vinrent converger toutes les forces conservatrices du pays (1).

Un gouvernement provisoire était sorti de l'ancienne Chambre des députés ; il décréta bientôt, afin de régulariser le Pouvoir, la réunion d'une assemblée constituante. Tous les Français devaient prendre part à l'élection et on acclamait le suffrage universel.

Le Comité électoral dont M. de Montalembert était président et qui avait rendu sous la monarchie de juillet tant et de si réels services à la cause religieuse, indiqua aux catholiques la règle de conduite qu'ils avaient à suivre, les candidats qu'ils devaient choisir. Son programme fut celui qu'il avait toujours eu depuis sa formation, c'était la liberté. « Cette liberté, disait-il, nous la voulons franche, sincère, complète et absolue. »

En un mot, nous voulons : « la liberté en tout et pour tous. »

M. de Montalembert, rappelant dans un récit rapide, énergique, sincère, son passé, exprima les mêmes sen-

(1) L'*Ère nouvelle* fut fondée par le R. P. Lacordaire, M. l'abbé Maret, M. Ozanam, et M. de Coux. Le P. Lacordaire se démit de la direction de ce journal, peu de temps après s'être retiré de la Chambre. L'*Ere nouvelle* passa alors sous la direction immédiate de M. l'abbé Maret, avec la coopération de MM. Ozanam, Justin Maurice, et Audley.

timents dans la profession de foi qu'il adressa à ceux de ses concitoyens qui lui avaient offert leurs suffrages.

Les élections eurent lieu le jour de Pâques (23 avril). Le clergé y prit une part active, et, des neuf cents députés qui sortirent du scrutin le plus grand nombre étaient conservateurs. Trois évêques, un religieux et plusieurs ecclésiastiques allaient y personnifier l'Église. (1)

M. de Montalembert fut élu représentant du Doubs. Il parut à l'Assemblée avec modestie et comme un homme qui se trouvait étranger au milieu des nouvelles ambitions qui commençaient à se faire jour. Il était avec le marquis de Barthélemy, le seul Pair de France qui surnageât au naufrage. « C'étaient, dit M. L. Veuillot, les seuls au Luxembourg qui fissent leur principale affaire de défendre la religion et la liberté d'enseignement. »

Les premières séances de l'Assemblée furent absorbées par des débats de partis et de personnes, où le noble champion de la liberté, étranger de tout temps à ces sortes de questions, n'intervint, comme il nous l'apprend lui-même, que par un vote désintéressé et silencieux. Mais l'occasion de reparaître sur la brèche pour défendre les grands intérêts de la société ne devait point tarder à s'offrir de nouveau.

Les passions révolutionnaires ne cessaient de bouillonner; échauffées par une presse incandescente (1) et ex-

(1) Mgr *Parisis*, Évêque de Langres, député du Morbihan ; Mgr *Fayet*, Évêque d'Orléans, député de la Lozère ; Mgr *Graveran*, Évêque de Quimper, député du Finistère ; Le R. P. *Lacordaire*, député des Bouches-du-Rhône ; M. M. les abbés *Sibour*, députés de l'Ardèche ; *de Cazalès*, du Tarn-et-Garonne ; *Daniélo* et *Leblanc*, du Morbihan, etc.

(1) Si l'on veut avoir une idée de l'activité que le socialisme déployait dans la presse, il suffit de parcourir la liste, très-incomplète, que nous donnons, des Journaux qui parurent à la suite de la Révolution de Février : le *Peuple*, le *Peuple constituant*, le *Populaire*, le *Réveil du Peuple*, la *Sentinelle du Peuple*, la *Voix du*

ploitées avec une sauvage habileté par des meneurs ennemis de tout ordre social, elles ne tardèrent point à s'enflammer.

Paris, à cette époque, était semblable à un volcan ; lorsque le désordre n'apparaissait point à sa surface, il préparait dans les ténèbres ses éruptions soudaines.

Le 15 mai, l'Assemblée fut envahie par une troupe sans aveu ; l'émeute la tint pendant trois heures sous le coup de ses violences sans la faire transiger. Les factieux furent dispersés par la garde nationale, la garde mobile et l'armée, qui semblaient n'agir que sous une seule impulsion. M. de Montalembert assistait avec tristesse, mais sans effroi, à cette scène de désordre.

Dès le commencement de l'irruption, un jeune homme vint près de lui et lui dit : « *Je suis du Club Blanqui ; j'ai fait ce que j'ai pu pour vous prévenir et je reste auprès de vous pour vous protéger.* » Il ajouta, indiquant les émeutiers : « *Il y a du bon grain dans cette ivraie.* » En prononçant ces mots, il montra un chapelet comme lettre de créance.

L'Assemblée continua de se réunir ; M. de Montalembert prit la parole à propos de la reprise des chemins de fer par l'Etat. Négligeant à dessein le côté financier de la question, il combattit la mesure proposée comme portant atteinte à l'esprit d'association et de propriété, et, s'élevant bientôt à des considérations plus élevées, il entretint l'Assemblée des périls que courait la société,

Peuple, l'*Apôtre du Peuple*, l'*Echo du Peuple*, le *Tribun du Peuple*, l'*Ami du Peuple*, la *Cause du Peuple*, le *Bon sens du Peuple*, l'*Esprit du Peuple*, le *Triomphe du Peuple*, la *Souveraineté du Peuple*, le *Fanal républicain, éclaireur français du Peuple souverain ;* la *Voix des Clubs, journal quotidien des assemblées populaires ;* l'*Aimable faubourien, journal de la canaille ;* les *Murs de Paris, journal de la rue ;* le *Gamin de Paris*, la *Carmagnole, journal des enfants de Paris ;* le *Journal des Pauvres*. Prix annuel : 1 franc 50 centimes, etc., etc.

de ce que l'on pouvait craindre des passions révolutionnaires encouragées par la peur des honnêtes gens.

Dès le lendemain l'insurrection éclatait: les journées de Juin commençaient. « Ceux qui étaient là, dit le noble comte, ceux qui ont respiré l'atmosphère enflammée de ces jours solennels et terribles, visité ces rues étroites, encombrées par des barricades de cadavres empilés et où coulait littéralement le sang, parcouru ces quais déserts et ces quartiers bloqués dont le silence lugubre n'était interrompu que par ce que notre collègue Proudhon (1) appelait *la sublime horreur de la canonnade* ; ceux qui ont dû délibérer durant trois jours et deux nuits au bruit de cette canonnade, pendant que les messages de mort venaient alterner avec les bulletins de la plus triste, mais de la plus nécessaire des victoires, ceux-là seuls peuvent savoir à quel prix et par quels moyens on devient réellement le sauveur de son pays, sans violer aucune des lois de la justice, de l'honneur et de l'humanité.

Ceux qui n'étaient pas là ne se feront jamais une idée, ni de l'intensité du péril, ni du précipice béant où nous faillîmes être engloutis, ni de l'admirable mélange d'opiniâtre énergie et d'invincible patience qu'il fallut déployer pour vaincre ces masses égarées, mais intrépides, aguerries, désespérées, et dont un trop grand nombre d'anciens militaires dirigeaient les coups contre l'inexpérience de la garde mobile ou l'hésitation des troupes récemment rentrées dans Paris. » (2)

(1) Les journées de Juin coûtèrent à l'Assemblée, deux de ses représentants : à l'armée, sept de ses meilleurs généraux ; à l'Église, Mgr Affre, archevêque de Paris. Tout le monde connaît l'héroïque dévouement et la fin sublime de ce saint prélat. Frappé à mort, pendant qu'il adressait aux insurgés des paroles de paix, il expira en disant : « Mon Dieu, que mon sang soit le dernier versé ! » Son vœu fut exaucé.

(2) *Le Général de la Moricière*, par le comte de Montalembert pages 9 et 10.

Un calme plein de stupeur succéda à l'orage. Le socialisme, vigoureusement repoussé, rentra dans son repaire, laissant derrière lui une trace de sang.

L'Assemblée qui avait, au commencement de la lutte proclamé l'état de siège et remis tous les pouvoirs entre les mains du général Cavaignac reprit, après la victoire, la série de ses travaux. Elle n'osait croire à la paix et se sentait agitée, inquiète, accablée sous le poids de sa responsabilité. Tous les regards se tournaient vers elle. Le pays attendait de ses lumières et de son dévouement la solution des difficultés que la révolution ne cessait d'annoncer. On lui demandait à grand cris un remède au mal violent qui consumait la société et qui se traduisait au dehors par de si frénétiques accès. Les plus sages se mirent à l'œuvre : les uns proposèrent des lois de police, les autres conseillèrent de désarmer les ouvriers, ceux-ci de fermer les clubs, ceux-là de supprimer certains journaux. Aucun ne donnait le véritable remède ; pour le trouver, il fallait connaître la vraie nature du mal. Le mal était à l'âme. Le mal était dans les intelligences et dans les cœurs. Comme on le disait alors, les fusils qu'on avait braqués contre la République et contre la société, étaient chargés avec des idées. Or ces idées de qui venaient-elles ? Depuis près de cinquante ans l'Université avait été presque exclusivement chargée de l'éducation en France. Qu'avait-elle fait ? Au lieu de donner à la société, une instruction basée sur la religion ; elle lui avait prodigué ses sophismes et ses impiétés. Au lieu de lui donner une nourriture saine et substantielle, la marâtre l'avait empoisonnée. Elle avait corrompu toutes ses nobles facultés : de là, cet amour effréné des jouissances qui la consumait ; de là, cet orgueil intraitable, ce mépris souverain de toute autorité, qui l'exaltait et lui donnait la fièvre.

C'est là ce que M. de Montalembert fit admirablement

sentir, lorsque, reprenant la campagne commencée et poursuivie avec tant d'ardeur et de persévérance sous Louis-Philippe, il aborda, à la constituante, quelques mois après l'insurrection de Juin, la thèse de la liberté d'Enseignement.

L'arbre avait donné ses fruits ; il jugea les fruits et l'arbre.

Il alla droit au vif de la question et de la situation.

Avec cette profondeur de vue qui le distingue, il mit à nu le péril où se trouvait la société ; il montra l'origine et la nature de la maladie qui l'avait minée et qui la minait encore chaque jour dans l'éducation corruptrice qu'elle recevait depuis longtemps. Après avoir découvert la plaie, il indiqua le remède et démontra que, pour se régénérer, la société avait besoin de se retremper dans les doctrines vivifiantes de la religion chrétienne.

Voudrait-on le croire, ce discours ne fut point accepté, et, malgré tous les efforts que fit le prudent orateur pour éviter de susciter des orages, des clameurs furieuses s'élevèrent de toutes parts, mais elles se brisèrent contre sa fermeté. Il put néanmoins se rendre compte dès ce jour de la difficulté qu'il y aurait de faire passer dans les esprits épais et souvent mal disposés de l'Assemblée les saines doctrines dont il s'était fait l'intrépide représentant.

L'Assemblée était loin de ressembler au Luxembourg. Les passions y bouillonnaient sans cesse et éclataient en cris, en murmures, et souvent même en insultes grossières. La gauche surtout déployait une excessive violence.

M. de Montalembert, plus que tout autre, eut l'honneur de provoquer ses animosités. Les causes qu'il avait à défendre, le donnaient comme point de mire aux socialistes, et c'était contre les socialistes qu'il dirigeait ses attaques. Il eut bientôt à se porter champion du pape Pie IX.

Cet illustre pontife dont l'avènement avait été salué

avec acclamation, fut indignement chassé de Rome, au milieu d'utiles réformes, et après avoir vu massacrer son ministre Rossi. (1) Le Pouvoir exécutif avait pris l'initiative d'aller à son secours. Cette démarche fut, de la part de la gauche, l'objet de violentes protestations. Il appartenait à celui qui avait si longtemps défendu la religion et la liberté de les défendre personnifiées en Pie IX. Il le fit en ces termes vigoureux, bien que modérés, et il s'attacha surtout à faire ressortir aux yeux de ses adversaires la gloire et l'importance de leur entreprise :

« Ainsi, vous avez l'honneur de pouvoir soutenir, de pouvoir sauver à la fois ce qu'il y a au monde, à l'heure où je parle, de plus faible et de plus innocent. Mais, je le répète, ce n'est pas là le premier et le plus grand de vos avantages dans cette question. Avant tout, votre avantage, c'est de pouvoir intervenir, avec la grandeur et la puissance de la France, dans cette question catholique que je vous ai indiquée tout à l'heure. Veuillez en comprendre toute la grandeur. Voyez! 200 millions d'hommes répandus sur toute la surface de l'univers, non pas seulement en Irlande, en Espagne, en Pologne, en Europe, mais jusque dans les missions de la Chine et dans les déserts de l'Orégon, ces 200 millions d'hommes répandus sur toute la surface de l'univers, vont apprendre, quoi? Ils vont apprendre, les uns après les autres, que le chef de leur foi, le docteur de leurs consciences, le guide de leurs âmes, celui qu'ils appellent tous leur père, a été assiégé, insulté, opprimé, captif dans son palais. Ils en frémiront tous d'indignation et de douleur. Mais qu'apprendront-ils en même temps? Ils apprendront que la France, de cette même main avec laquelle elle a écrit depuis soixante ans dans ses codes et dans ses constitutions

(1) 15 novembre 1848.

le principe de la liberté de conscience et des cultes, que, de cette même main, elle a étendu l'épée de Charlemagne... (*Interruption et rumeurs à l'extrême gauche. — Vive et longue approbation sur d'autres bancs.*)... oui, l'épée de Charlemagne, pour sauver l'indépendance de l'Eglise menacée dans son chef. Eh bien! je dis qu'il y a là pour la France un immense honneur; je dis qu'au point de vue purement humain, au point de vue purement politique, il y là pour la République française ce que je ne craindrai pas d'appeler une immense bonne fortune. Et, quant à moi, quand je pense à ce sentiment de reconnaissance et d'admiration pour la France qui viendra se placer dans tous ces millions de cœurs, qui viendra apaiser leur douleur et leur indignation, j'éprouve moi-même, à côté de la douleur, de l'indignation que j'ai ressentie comme chrétien, j'éprouve comme Français un sentiment de joie, de bonheur et d'orgueil, que je suis heureux de pouvoir apporter et proclamer à cette tribune (1). (*Très bien.*) »

Mais déjà la Constituante touchait à sa fin. La constitution qu'elle avait mise au jour et contre laquelle M. de Montalembert avait voté, (2) divisait le gouvernement entre l'Assemblée et un Président de la République. L'élection eut lieu.

(1) *Discours sur l'expédition de Rome* (séance du 30 novembre 1848); Œuvres de M. de Montalembert, tome III, page 106.

(2) La constitution fut votée le 4 novembre 1848. M. de Montalembert explique ainsi son vote: « Je suis convaincu qu'il ne peut y avoir ni stabilité pour les pouvoirs publics, ni indépendance pour les simples citoyens, sous un gouvernement où l'omnipotence législative est concentrée dans une assemblée unique. Je suis également convaincu que le suffrage universel ne saurait être sincère ou efficace si le vote a lieu au chef-lieu de canton, et s'il est accordé ainsi une prépondérance unique et dangereuse aux populations des villes sur les habitants des campagnes. »

Lettre sur le vote contre la Constitution, 5 novembre 1848.

La majorité appuya de toutes ses forces le général Cavaignac.

Le prince Louis Napoléon Bonaparte fut élu par la nation.

Un antagonisme regrettable et de nature à paralyser la marche des affaires s'ensuivit. La Constituante n'avait qu'une chose à faire, se retirer. Elle ne le voulut point comprendre.

Le pays, par ses Conseils généraux, par ses pétitions réitérées, lui fit parvenir ses vœux. Elle fit la sourde. Un député, M. *Rateau*, se faisant l'interprète de tous les gens de cœur, déposa, le 28 décembre, une proposition tendant à la dissoudre La discussion s'ouvrit le 12 janvier 1849.

Le champion des opposants fut M. Pierre Bonaparte. La droite eut pour défenseur M. de Montalembert. Comme un véritable chevalier, le généreux orateur marcha droit à l'ennemi, et, lui arrachant le masque derrière lequel il s'abritait, il dévoila sans pitié les calculs étroits de son égoïsme et de son esprit de parti. L'échafaudage de raisons mesquines invoquées par la gauche s'écroula bientôt sous ses coups redoublés et impétueux ; s'élevant alors au-dessus des petits intérêts dont il venait de faire justice, « évoquant tous les grands principes, l'autorité, la propriété, la loi des gouvernements parlementaires, la liberté surtout, » il les appela en témoignage « contre ceux dont l'aveuglement allait les compromettre et les perdre,» puis tout d'un coup, «passant des sévères leçons de l'histoire au récent exemple qui était le mieux fait pour toucher ses adversaires en les honorant, il prit parmi eux le général Cavaignac pour leur représenter leur ancien chef comme le plus parfait modèle de désintéressement et de patriotisme. » Ses généreux accents formèrent la majorité et la prise en considération fut votée.

l'Assemblée ne se tint pas pour battue elle chercha à prolonger son existence à l'aide des lois organiques. M. de Montalembert, plus que tout autre, fit, par son noble langage, oublier son agonie.

Dans une brillante improvisation (17 février 1849), il fit triompher un amendement qui avait pour but de maintenir la liberté des élections en rapprochant le plus possible de l'urne du scrutin les habitants des campagnes et défendit successivement avec la plus noble ardeur, contre de ridicules défiances, le peuple des vrais ouvriers, le peuple des campagnes et le peuple de l'armée. Peu de temps après, il prit en main la cause de l'ordre judiciaire. « Le pouvoir exécutif avait été investi de la faculté de renouveler la magistrature. Cette dernière était ainsi placée sous la menace d'une épuration politique. » Plus d'une fois, M. de Montalembert avait opposé la digne de son éloquence aux empiètements de la magistrature dans l'ordre religieux. Il s'efforça de la maintenir intacte dans sa sphère et de l'élever par l'*inamovibilité* au-dessus des bouleversements de la politique ; il le fit avec une entraînante éloquence. Pour lui, la justice n'est point une chose ordinaire. C'est un véritable sacerdoce.

« Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce mot de *sacerdoce* dont je viens de me servir.

» De toutes les infirmités et de tous les égarements du temps où nous vivons, il n'en est point qui me répugne davantage que ces accouplements impurs d'expressions et d'images empruntées à la religion avec les faits et les idées les plus profanes et les plus coupables. *(Assentiment sur plusieurs bancs.)*

» Mais je dois reconnaître que notre vieille et belle langue française, traductrice intelligente et immortelle du bon sens national, avait su, par un instinct merveilleux, assimiler la religion à la justice. Elle a toujours dit : *Le temple de la loi, le sanctuaire de la justice, le sacer*

doce de la magistrature. Eh bien, je vous conjure d'accepter, de respecter cette synonymie et de la prendre pour guide. Or, qu'est-ce qui fait en France une des plus grandes forces de la religion, de l'Église ? A coup sûr, ce n'est pas moi qui voudrais omettre ou oublier les motifs surnaturels et divins de cette force et de cette autorité dont jouit la religion parmi nous ; mais il y a aussi des motifs naturels et humains que j'aime à reconnaître, et je déclare que, selon moi, le premier de ces motifs naturels et humains, c'est l'inamovibilité de l'Église.

» Oui, trois grandes révolutions politiques ont passé sur la France depuis le commencement de ce siècle : la Restauration, la Révolution de 1830 et celle de 1848. Eh bien, aucune d'elles n'a touché à l'Église ; pas un évêque dans son palais, pas un curé dans son presbytère n'a été ébranlé. Je n'hésite pas à dire que notre population, en voyant survivre et dominer cette majesté inébranlable de l'Église au milieu des agitations et des révolutions, a dû sentir grandir dans son cœur le sentiment du respect pour cette grande majesté ; et de là a dû naître, partiellement du moins, ce prestige, cette force, cette autorité imprévus pour plusieurs, dont elle s'est trouvée investie au milieu des circonstances si orageuses qui nous entourent. (*Marques d'approbation.*)

» Eh bien ! qu'est-ce que je vous demande, moi, l'enfant le plus docile, le plus jaloux de l'Église? (*Légère rumeur à gauche.*) Je vous demande d'associer à cette majesté et à cette stabilité de l'Église, de lui associer l'État, dans ce que l'État a de plus auguste, dans l'administration de la justice. Voilà ce que je vous demande, et je plaindrais ceux qui ne sentiraient pas, dans cette demande, l'acte d'un bon citoyen et d'un véritable ami de l'État, quelle que soit la forme du gouvernement qui domine. (*Très-bien !*)

Oui, Messieurs, les révolutions ont passé sur la tête du prêtre sans l'incliner. Je vous demande de faire en sorte qu'elles passent sur la tête du juge sans la frapper. Que le fleuve du progrès, si progrès il y a... (*ah ! ah ! — Rumeurs diverses*) que la destinée de la nation, ce qu'il y a de variable, si vous l'aimez mieux, dans les destinées de la nation, roule son cours entre deux rives inébranlables, entre le temple de la loi et le temple de Dieu, entre le sanctuaire de la justice et le sanctuaire de la vérité, entre le sacerdoce du prêtre et le sacerdoce du juge. (*Mouvement.*) » (1)

L'amendement soutenu par M. de Montalembert fut voté ; la magistrature resta toute entière à l'abri des innovations projetées et garda son inamovibilité. Cet amendement (2) fut l'un des derniers qui furent proposés à la Chambre. Elle se retira enfin devant le mécontentement du pays ; elle le fit de mauvaise grâce et en essayant d'enfoncer, « de sa main moribonde, le poignard dans le cœur de l'assemblée qui allait lui succéder. »

(1) *Discours sur l'inamovibilité de la magistrature ;* Œuvres de M. de Montalembert, tome III, page 165.

(2) Cet amendement était conçu en ces termes : « En procédant à la composition des nouveaux tribunaux, le pouvoir exécutif adressera une institution nouvelle à chacun des magistrats inamovibles actuellement en fonctions.

» Les réductions prescrites par la présente loi n'auront lieu qu'au fur et à mesure. »

CHAPITRE XXIII.

Elections du 13 mai 1849. — Assemblée législative. — *Situation de la France.* — M. de Montalembert orateur. — Physionomie d'une Assemblée délibérante française, par Timon. — Liberté de la Presse. — *Le médecin et son malade.*

1849.

A l'approche des élections, les factions démagogiques s'agitèrent. Abandonnant, pour un temps, les dissentiments qui les divisaient, elles serrèrent leurs rangs et se préparèrent à livrer, au grand parti de l'ordre, un vigoureux combat. De leur côté, les amis de la société sentirent le besoin d'unir leurs efforts. Le *Comité électoral de la liberté religieuse* donna la main au Comité dit de la *Rue de Poitiers.* Ce Comité avait depuis sa fondation, réuni dans son sein toutes les nuances de l'opinion modérée. Ils s'avancèrent tous deux au scrutin sous le même drapeau. Leur mot d'ordre était : *Maintien de la Société.* Les Comités des provinces imitèrent leurs exemples.

Les élections eurent lieu le 13 mai.

M. de Montalembert, élu à la fois dans le Doubs et dans les côtes du Nord, obtint en outre un grand nombre de voix dans le département de la Seine. Il opta pour le Doubs dans la séance du 6 juin.

L'Assemblée législative avait remplacé l'Assemblée constituante le 28 mai 1849.

La nouvelle Assemblée différait peu de l'ancienne. Si la majorité se composait d'hommes fermes et bien intentionnés, décidés à défendre, à améliorer la société et à opposer un invincible dédain à la violence, l'opposition n'avait rien perdu de son audace et de son cynisme. Moins nombreuse qu'à la Constituante, elle était plus ardente et plus emportée. Comprenant qu'elle ne pouvait vivre que dans la confusion, elle ne devait reculer devant aucune insulte, devant aucune grossièreté. Elle se sentait soutenue par le parti démagogique dans son odieux dessein de bouleverser l'ordre social et elle abusait de la force qu'elle se supposait par cette protection.

Au dehors, les passions révolutionnaires étaient loin d'être vaincues. Elles couvaient sous la cendre et le moindre souffle devait les raviver.

M. de Montalembert, dans un discours prononcé à Besançon, dans un banquet, exposait ainsi la situation du pays :

« Sur ces routes admirables, que des mains hardies et prudentes ont tracées dans vos montagnes, le long des précipices, vous voyez quelquefois que les voitures, les voyageurs sont renversés et roulent dans les précipices. Quelquefois aussi, un arbre, un tronc, se trouve là providentiellement, les arrête et les retient à moitié chemin de leur perte. Eh bien ! Messieurs, c'est là, selon moi, l'image fidèle de la position actuelle. Nous avons versé, en Février, et nous roulions sur la pente de l'abîme, lorsque nous avons rencontré le tronc d'arbre qui nous retient encore, c'est-à-dire l'assemblée et le président que le suffrage universel a donnés à la République. Maintenant, notre sort est entre nos mains : si nous nous laissons aller, nous tomberons au fond du précipice, nous y serons brisés et broyés, et il ne restera plus de notre belle patrie qu'un squelette informe. Si, au contraire, nous voulons nous sauver, il faut alors remonter la pente :

il faut la gravir laborieusement et courageusement, non pas en nous divisant, non pas un à un, en tirant chacun de son côté, mais en nous tenant tous par la main, et rentrer ainsi dans la grande route de l'ordre et de la vraie liberté.

» Et comme je ne veux pas être mal compris, je déclare sans détour que je n'entends pas parler ici d'une route qui ne pourrait être éclairée que par le fanal de telle ou telle dynastie, de telle ou telle constitution, mais de la route que Dieu a tracée, indépendamment de toutes les formes politiques, lorsqu'il a posé les grandes lois de la société humaine, les grandes conditions de la nature sociale, ces lois, ces conditions que l'instinct de la France a si bien résumées par la triple formule : Religion, Famille, Propriété. » (1)

La Religion, la Famille, la Propriété, ces trois colonnes de l'édifice social étaient et allaient être, à cette époque, brutalement attaquées. Elles allaient trouver de vaillants défenseurs. M. de Montalembert fut l'un des plus éloquents, et il est permis de le dire, le noble comte eut, dans la Chambre démocratique, la même influence et les mêmes succès, qu'il avait eus à la Chambre aristocratique des Pairs. Dans les bureaux, dans les commissions où il fut souvent appelé il allait, avec une habileté égale à son ardeur, démasquer les projets dangereux de la Révolution, et museler plus d'une fois le monstre qui, sous prétexte de liberté, voulait renverser toutes les libertés.

Le socialisme, tel est l'ennemi qu'il poursuit. Il l'attaque, il le harcèle, jusque dans ses derniers retranchements.

La Presse n'avait cessé de le nourrir, l'Enseignement pervers de l'Université l'avait exalté outre mesure, le mépris de toute autorité en avait fait un instrument de ruine. M. de Montalembert devait tour à tour aborder

(1) Discours prononcé à Besançon, le 2 septembre 1849.

toutes ces questions : et, en les traitant, remporter ses plus beaux et ses plus féconds triomphes oratoires.

Il était arrivé à l'apogée de sa force. Toutes les qualités qu'il avait reçues de Dieu, il les avait fortifiées et développées par l'exercice. Ses derniers discours le rangeaient définitivement parmi les maîtres de la parole et seul, avec M. Berryer et M. Thiers, il allait avoir le privilège de se faire écouter toujours par ses plus violents adversaires.

C'est donc ici le lieu de noter les traits principaux de son éloquence.

M. de Montalembert monte à la tribune comme on monte à l'assaut : il a dit un jour : « Je ne suis pas à vrai dire un orateur : je n'en ai ni les goûts ni les qualités : je ne suis qu'un soldat qui monte à la tribune, comme à la brèche, pour planter un principe ou une vérité, en présence de l'ennemi. »

Ne cherchez donc point dans ses discours les mille ruses, les mille adresses de la rhétorique. Le noble défenseur de l'Église n'en fait point usage. C'est pour lui un inutile bagage et il le laisse aux artisans de périodes et aux limeurs de phrases : *È un vero Campione* (1).

C'est un véritable combattant ; il va droit à l'ennemi : son éloquence est avant tout militante, pleine de provocations et de fougue. Il y a de la *furia francese* dans ses paroles. (2) Il fond sur son adversaire avec l'impétuosité des anciens croisés ses ancêtres, il leur arrache le masque qui les couvre, les provoque, les renverse, les défie, les poursuit dans leurs derniers retranchements et fait crouler sur eux l'échafaudage de leurs sophismes et alors, triomphant, il établit sur leur ruine la vérité et il en étale, avec un juste orgueil, la merveilleuse beauté.

Tantôt s'adressant à l'intelligence de ses auditeurs, il se

(1) Parole de Pie IX sur M. de Montalembert.
(2) Mme Swetchine.

laisse aller aux considérations les plus élevées et sa phrase alors laisse tomber de ses larges plis les pensées profondes, les aperçus ingénieux, les points de vue nouveaux avec une admirable fécondité.

Tantôt, s'adressant à leurs cœurs, il en fait vibrer les fibres les plus intimes, et il réveille en eux tous les nobles sentiments de l'âme humaine.

Si quelque interrupteur maladroit ou grossier élève tout à coup sa voix discordante et provocatrice, il lui décoche un de ces traits acérés et pleins d'amertume qu'il tient toujours en réserve et le renverse sous le poids d'un froid dédain ; mais sa raillerie est toujours digne ; elle ne dégénère jamais en insultes et ne se perd point dans des longueurs ; c'est la foudre qui descend et qui remonte aussitôt.

Mais ce qui fait la force de M. de Montalembert, ce qui lui donne une place à part parmi les orateurs modernes, c'est cette conviction profonde, cette foi, disons le mot, qui palpite sous chacune de ses expressions, qui circule dans tous ses discours, et qui y répand à flots la chaleur et la vie ; c'est cet amour impétueux de la vérité qui, s'appuyant sur une indépendance indomptable, se traduit au dehors par une implacable franchise.

« L'homme digne d'être écouté, disait Fénelon, est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité et la vertu. »

« M. de Montalembert, disait Mme Swetchine n'exprime jamais que ce qu'il pense et ce qu'il croit : c'est là le secret de son éloquence. » (1)

De là ce bonheur d'expressions qui ne l'abandonne jamais; de là cette énergie, cette simplicité qui relève tout ce qu'il dit; de là ces puissants et chaleureux mouvements qui remuent les âmes les plus indifférentes ; ces images grandioses qui fascinent les imaginations les plus froides ;

(1) Lettre de Mme Swetchine à la princesse Wittgenstein.

cette ardeur brûlante qui passionne tous ses raisonnements et entraîne les intelligences les plus rebelles.

L'ardeur qui anime tous ses discours met en relief son action. L'action chez M. de Montalembert, c'est son éloquence qui se reflète à l'extérieur. Chez lui le geste est sobre, mais facile, noble, digne, aristocratique.

Sa tête légèrement renversée donne à sa pose un ton provocateur.

Un sourire perpétuel erre sur ses lèvres et devient tour à tour bienveillant, dédaigneux, railleur.

Dans ses yeux, qu'il a grands et mélancoliques, passent successivement, en s'y traduisant avec énergie, les divers sentiments qu'il exprime.

Sa voix « d'un courant pur et d'une longue haleine, d'un timbre net et clair, d'un accent distinct et vibrant, marque avec une parfaite justesse les intonations généreuses ou ironiques de son discours. (1) »

En un mot, sa voix, son geste, son maintien, son regard, dénote un véritable chevalier. *E un vero campione*. Ajoutons-le, la tribune du haut de laquelle il avait parlé depuis 1848, comme celle sur laquelle il allait monter, était un véritable champ de bataille où l'on devait combattre plusieurs ennemis à la fois.

Pour nous en convaincre, il nous suffira de citer, en l'abrégeant, le portrait qu'en a tracé avec sa verve caustique le spirituel Timon (2), dans son *Livre des Orateurs*.

« Derrière lui (l'orateur), le président agite sa sonnette... à ses côtés l'huissier crie : Silence, Messieurs! Devant lui, ses adversaires des centres de droite ou de gauche frappent sur leurs pupitres avec les couteaux de buis, trépignent sous les tables, causent, sifflent, grognent, murmurent, s'exclament et l'interrompent.

(1) Sainte-Beuve.

(2) M. de Cormenin.

On crayonne à bout portant sa silhouette, dont on lui laisse entrevoir le profil.

On contrefait son organe...

On répète en ricanant ses mots, dont on détourne le sens.

On l'interpelle pour le démonter au milieu d'un syllogisme.

On se raidit contre ses démonstrations et son éloquence... prédéterminé qu'on est à ne se laisser par lui ni toucher, ni convaincre.

On le menace du poing.

On lui riposte par des injures, s'il dit une bonne vérité; et ses amis ne le déconcertent pas moins en l'applaudissant... (1) »

C'est au milieu de ce tumulte qu'il fallait parler, se défendre, attaquer. M. de Montalembert s'y était vite habitué ; bientôt, il sembla s'y complaire, et, dans la suite, les tempêtes déchaînées par les passions de ses adversaires ne firent que donner plus de force et de rapidité aux ailes de son génie.

Dès son premier discours à la nouvelle Chambre, il monta à une hauteur qui captiva l'admiration de ses amis et de ses ennemis. Le noble comte voyait avec effroi bouillonner la lave révolutionnaire ; il la savait entretenue par les journaux et les brochures. Il saisit l'occasion de l'éteindre en soutenant un projet de loi destiné à limiter la liberté de la presse. Ses adversaires étaient aux aguets ; ils savaient qu'il avait, au début de sa vie parlementaire, combattu les *lois de Septembre*. Plusieurs d'entre eux jouissaient d'avance du plaisir de le mettre en contradiction avec lui-même. Il les prévint et expliqua sa conduite avec une mâle franchise.

« Supposons un médecin appelé et consulté sur le régime d'un homme robuste, d'un homme qui se livre à

(1) « *Le Livre des Orateurs*, par Timon (M. de Cormenin), I, 4. »

tous les exercices, à tous les travaux de la vie ordinaire il est bien permis à ce médecin, en jugeant le tempérament de cet homme, de lui conseiller un régime substantiel, énergique, stimulant.

» Eh bien ! c'est ce que nous avons fait quand nous voyions, quand nous étudiions le tempérament de la France, il y a quinze ans : nous l'avons crue alors robuste, capable de résister au régime de liberté absolue qui existait alors. Mais si le même médecin est rappelé au bout de dix ans auprès du même sujet et qu'il le trouve épuisé par ses propres excès, qu'il le trouve en proie à la fièvre, au délire, au frisson, est ce qu'il continuera à lui imposer le même régime? S'il le faisait, ce ne serait plus un médecin, ce serait un insensé, un ignorant ou un assassin.

» Toute la question consiste donc à savoir si la société française doit et peut être comparée à un malade.

» Selon moi, elle est profondément malade, j'allais dire mortellement malade ! Il faut la sauver, Messieurs, il faut la sauver à tout prix, et avec elle sauver la liberté... (*Sourires à gauche.*)

» Et comment sauver la liberté? En la limitant, car l'expérience est là, l'expérience des dix-huit mois par lesquels nous venons de passer, pour montrer que la liberté illimitée est l'ennemie de la liberté, qu'elle fait de la suppression des journaux le remède naturel et nécessaire, et qu'il n'y a presque pas de transition entre la liberté illimitée et la dictature.

» Oui, dans mon âme et conscience, la liberté illimitée serait la dictature demain. » (1)

Partant de là, il montre, en traits sanglants, les ravages qu'exercent la presse démagogiste. Implorant la pitié de l'Assemblée, il lui demande, avec une éloquence émue, de réprimer les désordres fatals qui minent de jour

(1) Discours sur la liberté de la presse, tome III, p. 204.

en jour davantage la Société, et de rendre enfin à notre malheureux pays la paix, le calme et la sécurité que lui refusent ses éternels agitateurs. Le projet de loi fut voté, et quelques jours après l'Assemblée se prorogea.

M. de Montalembert fit un voyage en Bretagne, et un dans le Doubs. Il fut accueilli partout avec les marques de la plus vive sympathie.

« Vous êtes contents de moi, e jle sais, disait-il à ceux qui l'avaient élu, je le sens. L'accueil si cordial, si affectueux, et, je dois le dire, si tendre, que je reçois à chaque pas, devant chaque porte, à chaque hameau de votre contrée, me montre assez que je n'ai pas démérité à vos yeux. L'ardente et expressive sympathie que vous me témoignez,ne m'inspire pas seulement une reconnaissance vraie, une affection réciproque. J'y puiserai de plus ce redoublement de force et de confiance dont j'ai tant besoin pour continuer la lutte où vous m'avez lancé. (1) »

Le noble comte tint parole, et nous allons assister à sa plus belle journée oratoire.

(1) *Discours prononcé à Maiche*, 30 août 1849.

CHAPITRE XXIV.

Expédition de Rome.— Lettre à Edgar Ney.— *Motu proprio* du Pape. — Discours de M. Victor Hugo. — Réponse de M. de Montalembert.

L'ÉGLISE EST UNE MÈRE!

19 octobre 1849.

Cependant l'expédition romaine avait été couronnée d'un plein succès, et le pape Pie IX était rentré dans sa capitale, précédé des *baïonnettes* françaises. L'allégresse était presque universelle en France, et l'assemblée s'associait à la joie de tous, quand une lettre écrite par le Président de la République à M. Edgar Ney, son officier d'ordonnance à Rome, et où il manifestait l'intention d'exiger du gouvernement romain certaines réformes et certaines institutions, jeta de nouveau l'inquiétude dans les cœurs catholiques. Pie IX ne tarda point à la dissiper en faisant connaître par lui-même les libertés nouvelles qu'il allait octroyer à ses états. Ce fut sur ces entrefaites que l'assemblée fut saisie de la demande d'un crédit relatif à l'expédition de Rome. La Commission chargée du rapport se prononça énergiquement pour le maintien de l'indépendance absolue du souverain Pontife et « M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, déclara, au nom du Gouvernement, qu'il acceptait la lettre du Président, mais qu'il trouvait dans le *motu proprio* du Pape le germe de libertés suffisantes. » Après un très remar-

quable discours de M. de la Rosière, en faveur du pouvoir temporel des papes, M. Victor Hugo, l'orateur de la montagne, prit la parole.

Son discours « résumé bizarre de lieux communs, de grossièretés et d'injures, parés des ornements outrés et creux d'une imagination vagabonde », était tout entier dirigé contre la politique du gouvernement pontifical. Accueilli avec une froideur dédaigneuse par la majorité, il fut soutenu par les applaudissements, les cris approbateurs et frénétiques de la montagne. Lorsqu'il fut terminé, les adeptes de la Révolution se précipitèrent pour féliciter l'orateur. On suspendit la séance, et M. Hugo sortit triomphant, suivi des bravos et des acclamations bruyantes de son parti.

« Mais, dit un témoin de cette scène, avant de quitter la salle, s'il a jeté un regard sur la tribune ébranlée de ses coups de poing, il y a vu la figure émue et grave de M. de Montalembert .. et M. de Montalembert n'avait encore prononcé qu'une phrase que déjà justice était faite... »

« Messieurs, le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli.

A DROITE. Très bien! très bien! (*Vives réclamations à gauche.*)

UN MEMBRE A GAUCHE. Vous êtes un insolent!

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre! (*Agitation bruyante.*)

(1) M. LE PRÉSIDENT (DUPIN). Ce n'est pas parlementaire, M. de Montalembert.

(1) Après la prorogation de 1849, le *Moniteur* substitua dans ses compte-rendus la désignation habituelle de Monsieur à celle de *citoyen*. Quelques membres de la gauche réclamèrent : ils ne furent pas écoutés. Le Président de l'Assemblée, M. Dupin, mit fin à la discussion en citant ce vers :

Appelons-nous Messieurs, et soyons citoyens!

(Note de M. de Montalembert.)

A GAUCHE. Nous demandons le rappel à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. J'ai fait observer à l'orateur que son expression n'était pas parlementaire.

A GAUCHE. Mais c'est une insolence! A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai dit à l'orateur ce que je devais lui dire.

CRIS. A l'ordre! (*Tumulte.*)

M. ARNAUD (de l'Ariège). Pourquoi de telles provocations de la part d'un chrétien? Nous avons applaudi aussi, nous!

M. DE MONTALEMBERT. Vous n'êtes pas chargé de ma conscience de chrétien.

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à la gauche*. C'est vous que je rappelle à l'ordre maintenant, car vous le troublez. (*A l'ordre! à l'ordre! — L'agitation est à son comble.*) Ce n'est pas à vous de rappeler à l'ordre, c'est à moi!

A GAUCHE. Eh bien! rappelez-y donc!

M. LE PRÉSIDENT. J'ai adressé à M. de Montalembert les paroles que j'ai cru devoir lui adresser.

A GAUCHE. Lesquelles! lesquelles!

M. LE PRÉSIDENT. Si vous aviez gardé le silence, vous les auriez entendues

M. de Montalembert a maintenant le droit de s'expliquer; il a la parole.

VOIX À GAUCHE. Eh bien! nous écoutons.

M. LE PRÉSIDENT. C'est fort heureux que vous vouliez bien vous soumettre au règlement.

A GAUCHE. Pourquoi tolérer des provocations?

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez d'en dire cent fois plus que M. de Montalembert. (*Vives rumeurs à gauche.*) Je ne céderai jamais à la violence, quelle qu'elle soit! *Très bien !*

VOIX À GAUCHE. Nous ne laisserons pas parler l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous vous croyez les maîtres ici? C'est-à-dire qu'il dépendra de vous, Messieurs, d'empêcher la séance de continuer! Gardez le silence. L'orateur a la parole, vous ne l'avez pas! Il a la parole pour s'expliquer. (*Ecoutez ! écoutez !*)

M. NADAUD. Je prends l'engagement de ne jamais insulter personne, mais je ne me laisserai pas insulter non plus.

M. LE PRÉSIDENT. Ajoutez-y l'engagement de vous taire et d'observer le règlement. (*Très bien ! très bien !*)

M. DE MONTALEMBERT. Puisque le mot de châtiment vous blesse, Messieurs, je le retire et j'y substitue celui de *récompense*. (*Rires et approbation à droite. — Murmures à gauche.*)

Je dis donc que l'orateur a déjà recueilli pour récompense les applaudissements de l'extrême opposition, mais que la majorité dont il a fait partie jusqu'aujourd'hui, que les électeurs modérés de Paris qui, comme moi, l'ont nommé... (*interruption*), qui l'ont nommé pour représenter le parti et les grands intérêts de l'ordre, que ces électeurs-là auront le droit de se demander si c'est pour recueillir de tels applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette tribune. (*Exclamations à gauche.*)

M. A. THOURET *et plusieurs autres membres*. C'est une nouvelle injure.

M. FLANDIN. Il y a double injure, et contre l'orateur, et contre ceux qui l'ont applaudi !

M. GRÉVY. L'orateur a injurié une partie de l'Assemblée. (*Agitation.*) Monsieur le Président, vous ne devez pas tolérer cela.

M. LE PRÉSIDENT. L'expression qui vous a blessés a été retirée. (*Exclamations nombreuses à gauche.*)

UN MEMBRE. Elle a été aggravée !

M. GRÉVY. Vous n'auriez pas toléré cela de la part de la gauche.

Voix à droite. Vous n'avez pas la parole! A l'ordre!

M. de Montalembert. L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant .. vous ne permettrez de lui dire cela... l'avenir lui garde un autre châtiment... (*Nouvelles exclamations à gauche.*)

M. le Président. C'est trop personnel.

M. A. Thouret. M. Victor Hugo n'est pas là! Attendez qu'il y soit! Vous attaquez un orateur absent, cela n'est pas digne de vous. (*Vive agitation.*)

(Un certain nombre de représentants de la gauche se lèvent et paraissent se disposer à quitter la salle. — Un grand tumulte éclate.)

A droite. A l'ordre! à l'ordre! Assis! assis!

M. le Président, *à l'orateur, au milieu du bruit.* Vous devez laisser M. Victor Hugo en dehors de votre discussion. Si c'est une attaque personnelle, je ne la tolérerai pas!

M. de Montalembert. Je n'attaque pas la personne de M. Victor Hugo...

M. le Président. Répondez à ses raisonnements, mais n'attaquez pas sa personne. (*Très bien!*)

M. A. Thouret. A la bonne heure, c'est de la justice.

M. le Président, *s'adressant à l'extrême gauche.* Mais vous ne voulez pas même entendre ce qu'a dit le président, à force de faire du bruit. Vous le lirez demain, puisque vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui. Vous cédez trop à la violence, je vous le dis. (*Exclamations à gauche.*)

M. Pascal Duprat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président. Qu'est-ce que c'est que ce rappel au règlement?

M. Pascal Duprat. Je vais vous le dire : je veux m'adresser à l'Assemblée.

(M. Pascal Duprat monte à la tribune et se présente à côté de M. de Montalembert.)

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre! Vous n'avez pas la parole!

(M. le président invite M. Pascal Duprat à descendre de la tribune. Après quelques paroles échangées avec lui, M. Pascal Duprat quitte la tribune.)

M. LE PRÉSIDENT. Je répète qu'on n'a pas le droit de me dire que je devais rappeler à l'ordre l'orateur, parce que c'est moi qui en suis juge.

M. PASCAL DUPRAT. Vous oubliez le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. A la première phrase de M. de Montalembert, je lui ai fait remarquer que cette phrase n'était pas parlementaire; il avait le droit de s'expliquer; il a retiré le mot qui vous avait blessés et l'a remplacé par un autre.

A GAUCHE. Par un autre plus blessant!

M. LE PRÉSIDENT. A sa seconde phrase, qui me semblait trop personnelle, je lui ai dit : « Répondez aux raisonnements de l'orateur, et n'attaquez pas sa personne. » (*Très bien!*)

J'ai cru remplir en cela mon devoir, et quant à l'injonction de rappeler à l'ordre, j'en suis juge sous ma responsabilité. (*Rumeurs à gauche. — Vive approbation à droite.*)

Je ne rappelle à l'ordre que les interrupteurs violents. (*Nouvelle interruption.*)

Je le répète, j'en suis seul juge, vous n'avez pas le droit de me dicter mon devoir. (*Très bien! très bien!*)

Ecoutez maintenant. M. de Montalembert a la parole.

M. DE MONTALEMBERT. On me demande de répondre à l'orateur; c'est mon désir, mon droit, mon devoir, et, en même temps, on me fait remarquer qu'il est absent et que je ne dois pas parler de lui en son absence.

Il est cependant bien difficile de suivre un discours

aussi passionné, aussi véhément, aussi emporté que celui que vous venez d'entendre (*mouvements divers*) sans être nécessairement entraîné, non pas à attaquer la personne de l'orateur, rien n'est plus loin de ma pensée (*interruption*), mais à lui adresser des interpellations auxquelles on n'a pas le droit de m'opposer son absence.

Plusieurs membres à droite. Vous avez raison ; il devrait être là !

M. de Montalembert. Je ne crois pas qu'un orateur quelconque ait le droit de laisser la Chambre sous le coup des paroles et des idées qu'il a énoncées devant elle, et puis de s'éloigner, et de ne pas rester là pour écouter la réponse. (*Mouvements divers.*)

Du reste, Messieurs, vous allez juger; permettez-moi d'achever ma pensée et vous jugerez ensuite si elle a quelque chose d'injurieux et de trop personnel.

Voici ce que je voulais dire de l'avenir que j'annonçais à l'honorable préopinant. Je lui disais qu'un jour, peut-être, il irait lui-même à Rome, dans cette ville incomparable, il irait y chercher le repos, le calme, la paix, la dignité dans la retraite, tous ces biens qui ont été assurés à cette ville éternelle, depuis tant de siècles, par ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces bienfaits; il les trouvera, et alors il bénira le ciel d'avoir inspiré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe un asile, un seul, pour des biens si précieux, à l'abri de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces violences de la vie politique, où son inexpérience semble aujourd'hui placer le bonheur suprême des peuples et des individus. Eh bien ! là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il vient de prononcer et ce repentir sera son châtiment. Je ne lui en souhaite pas d'autre. (*Rumeurs à gauche.*)

Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure...

Voix à gauche. Donnez-lui l'absolution !

M. de Montalembert. Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure, et ne me permettrez-vous pas de dire la calomnie? contre le chef vénéré de l'Eglise, contre l'oracle vivant de nos cœurs, de nos consciences et de nos âmes. Oui, la calomnie. C'est calomnier la France que de lui prêter les instincts et les pensées dont il s'est fait l'organe à cette tribune? Et c'est surtout calomnier le pape que de le supposer capable d'entretenir un moment la pensée des supplices, des proscriptions, des rigueurs, des violences qu'il lui reproche. (*Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.*)

Où sont donc ces gibets, ces bourreaux, ces supplices qu'il a essayé de nous montrer? Où ont-ils jamais existé dans la pensée de Pie IX, ou même sous ses prédécesseurs? (*Exclamations à gauche.*)

Non, pas même sous ses prédécesseurs. Depuis trois siècles...

Une voix à gauche. L'histoire est là!

M. de Montalembert. Oui, l'histoire est là, et l'histoire dit que depuis trois siècles il n'y a pas eu à Rome un seul pape cruel, dur ou tyrannique. Voilà ce que dit l'histoire.

M. Antony Thouret. L'histoire du père Loriquet! (1)

M. de Montalembert. Vous le savez bien, le pape pardonne toujours; il est obligé de pardonner. Vous l'avez dit, vous le comprenez, il doit toujours pardonner, et c'est pourquoi il est obligé, dans cette amnistie que vous avez injurieusement qualifiée de proscription, non pas de dévouer tels ou tels individus, qu'il en a exceptés, aux supplices, aux bourreaux, aux prisons même, mais simplement de les tenir éloignés du domaine que vous venez de reconquérir pour lui, afin qu'ils ne recommencent pas

(1) Recteur du collége de St-Acheul (près Amiens) et auteur de plusieurs abrégés de l'histoire justement estimés.

à lui rendre son gouvernement impossible. Et il le fait par cela seul qu'il ne peut pas les punir comme d'autres puissances peuvent le faire, comme on le fait même en France. Il est obligé d'avoir recours au système préventif, parce que le système répressif lui est plus difficile et plus impossible qu'à qui que ce soit. (*Approbation à droite.*)

Vous parlez d'amnistie, et vous faites reposer toute la discussion, du moins la partie la plus véhémente de la discussion, sur ce point, et vous oubliez, vous qui vous faites l'orateur du gouvernement et du président de la République, vous oubliez que c'est un glaive à deux tranchants ; vous oubliez que le gouvernement du président de la République, d'accord avec l'immense majorité de cette assemblée, a refusé l'amnistie que sollicitaient avec tant d'instance, pour d'autres coupables, les hommes qui vous applaudissent aujourd'hui. (*Approbation à droite.*

Une voix a gauche. Ce n'est pas la même question.

M. de Montalembert. Vous parlez d'amnistie, et vous oubliez que Pie IX l'a déjà donnée. Quel a été donc le premier acte de son pontificat ? L'amnistie la plus complète, la plus étendue, la plus universelle. Le lendemain du jour où il a ceint la tiare, il a donné cette amnistie, et il l'a donnée à qui ? A des hommes qui sont tous, ou presque tous, devenus parjures ; à des hommes qui avaient juré de ne pas l'attaquer, qui avaient tous solennellement juré de respecter son pouvoir, tel qu'ils le trouvaient en rentrant dans ses États, à des hommes qui ont communié de ses mains, en prêtant ce serment. (*Sourires sur quelques bancs de la gauche.*)

Oh ! je rends cette justice aux démagogues, aux révolutionnaires français ; ils peuvent approuver ces parjures, mais ils ne les imiteraient pas ; ils n'auraient jamais commis un acte aussi sacrilége. *Très-bien ! Très-bien !*)

Voilà ce que le pape a fait, voilà la récompense qu'il a reçue, et vous osez lui reprocher encore de n'avoir pas donné l'amnistie, quand c'est là la récompense qu'il a reçue pour la première amnistie qu'il a donnée.

A DROITE. Très-bien ! très-bien !

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, Bossuet a parlé de je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Eh bien ! Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé ; il a connu le malheur, mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant, de plus cruel dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserai presque dire, je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut ; pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats. Heureux donc ceux qui font des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude ! (*Vive approbation à droite.*)

Pie IX a trouvé l'ingratitude non-seulement à Rome, non-seulement en Italie, mais en Europe, mais ici ! car c'est être souverainement ingrat envers le souverain Pontife que de méconnaître à ce point ses vertus et ses services. C'est être ingrat envers lui que de répondre à sa conduite et à sa vie par les virulentes attaques du préopinant, et par des injures grossières dont la sévérité légitime de notre président a fait justice l'autre jour, mais que le *Moniteur* garde pour l'instruction de la postérité indignée. (*Nouvelle approbation à droite.*)

Eh bien ! à cette ingratitude, qui a trouvé ici, à cette tribune même, un piédestal si déplorable, qu'il me soit permis d'opposer ici le tribut solennel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mon amour.

A DROITE. Très-bien ! très-bien !

UN MEMBRE A GAUCHE. Il se croit en carême.

M. de Montalembert. Un mot encore avant de quitter ce terrain, où il m'a été si douloureux et si dur de descendre à la suite de l'honorable préopinant. Vous l'avez entendu affecter, pendant tout le cours de son discours, de séparer le souverain Pontife de ce qu'il appelle son entourage. Eh bien ! Messieurs, je viens protester contre cette ruse de guerre, contre cette ruse de tribune. Non, Messieurs, de deux choses l'une : ou le pape Pie IX sait ce qu'il veut et fait ce qu'il veut, et alors toutes les invectives que vous adressez au gouvernement clérical et à son entourage tombent sur lui ; ou bien, il ne sait pas ce qu'il veut, il est l'instrument d'autrui, et alors il ne mérite aucun des éloges dérisoires que vous daignez encore accorder à sa personne. Choisissez. (*Approbation à droite.*)

Cette distinction, Messieurs, est une bien vieille rubrique, une vieille rubrique révolutionnaire que l'honorable M. Victor Hugo aurait dû trouver au-dessous de lui : elle est d'ancienne date. Savez-vous pour qui a été inventée cette distinction entre le chef de l'Etat et son entourage ? Je vais vous le dire. C'est pour l'infortuné Louis XVI. Oui, quand Louis XVI a commencé sa carrière de réformateur comme Pie IX, il a été entouré des applaudissements de tous et salué par l'enthousiasme hypocrite d'un grand nombre.

Un membre à gauche. Il a trahi la France ! (*Marques de réprobation à droite.*)

M. de Montalembert. Puis on s'est mis à le séparer de son entourage, à le distinguer de sa famille, de ses serviteurs et amis, et on a dit : Le roi est bon ; il a de bonnes intentions, mais ce qui est détestable, c'est ce qui l'entoure, ce qui le dirige, ce qui inspire son action et sa pensée. Et après qu'on a eu séparé, emprisonné et immolé ses serviteurs, ses amis, on l'a pris, lui, seul, dépouillé, isolé de tous, et on l'a jeté au bourreau sous le

nom de Louis Capet. (*Vive adhésion à droite. — Sensation prolongée.*)

UN MEMBRE A GAUCHE. On a eu raison. (*Protestations vives et nombreuses à droite.*)

M. DE MONTALEMBERT. Maintenant, si vous voulez me le permettre, je rentrerai dans l'examen de la question même. Elle embrasse trois faces, que la plupart des orateurs précédents ont mêlées comme à dessein : La souveraineté temporelle du Pape, la conduite de l'expédition à Rome, et la nature des institutions ou des libertés qu'il s'agit de garantir aujourd'hui à l'État romain. Je compte laisser complétement de côté les deux premières questions que je viens d'indiquer. Je les crois tranchées par des votes de l'assemblée. Oui, quant à la souveraineté temporelle du Pape en soi, et quant à la conduite de l'expédition, les votes souverains de l'Assemblée législative ont prononcé.

Il n'y a pas de recours contre ces arrêts souverains, si ce n'est devant l'avenir. Dans le présent, je ne connais plus qu'une question vraiment essentielle, celle du degré de liberté que la France doit et peut réclamer, après avoir rétabli le Pape dans Rome et sur son trône temporel. Je veux la débattre, la préciser, l'approfondir autant que possible.

Le plus grand nombre des orateurs qui se sont fait entendre ici, ont déclaré qu'on ne pouvait pas réclamer pour les Etats romains ce que M. le ministre des affaires étrangères (1) a appelé la grande liberté politique.

Je tâcherai d'examiner avec vous si, ce principe étant admis, on peut et on doit demander autre chose que ce qui est contenu dans le *Motu proprio* du 12 septembre. Ce *Motu proprio*, remarquez-le bien, n'est qu'un programme. C'est en quelque sorte, comme on vous l'a dit, je le crois, la déclaration de St-Ouen qu'a faite Louis XVIII.

(1) M. de Tocqueville (né en 1805, mort en 1859.)

avant de donner la Charte de 1814. C'est un acte qui renferme les principes et les bases du gouvernement futur des États romains. On vous l'a dit, et je demande la permission de le redire pour bien fixer le point de la discussion, cet acte assure quatre principales garanties : d'abord la réforme de la législation civile ; ensuite la réforme des tribunaux ; en troisième lieu, de grandes libertés provinciales et municipales ; libertés plus grandes, comme a semblé le dire hier M. le président du conseil, (1) que celle que nous avons, ou même que nous aurons en France ; libertés si grandes que vous n'osez pas, quant à présent, en faire jouir la ville de Paris elle-même, et vous avez bien raison. (*Rire approbatif à droite.*)

Voilà pour les franchises provinciales et communales : le Pape ne fait aucune exception.

En quatrième lieu, le *Motu proprio* garantit la sécularisation de l'administration, en ce sens qu'il n'y a pas exclusion des ecclésiastiques, mais admission des laïques. Il est bon de dire d'abord que cette admission des laïques est déjà aujourd'hui, sous le pontificat de Pie IX, tellement générale, que, d'après une statistique officielle de tous les emplois de l'État pontifical, qui a été publiée dernièrement à Naples, d'après la statistique officielle de tous les emplois et charges dans l'ordre politique, judiciaire et administratif, et des traitements qui leur sont respectivement assignés en 1848, il y a en tout 109 ecclésiastiques seulement et 5,059 laïques. Voilà quelle est la proportion actuelle.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION. Il y en a 243.

M. DE MONTALEMBERT. Oui ; mais ce nombre comprend 134 aumôniers des prisons.

Maintenant, il ne peut entrer dans la pensée de personne, ce me semble, de vouloir exclure les ecclésiastiques du petit nombre de places éminentes qu'ils rem-

(1) M. Odilon Barrot.

plissent aujourd'hui; je dis éminentes, parce que le Souverain étant lui-même ecclésiastique... à moins que vous ne vouliez peut-être que le Pape soit un laïque (*rires approbatifs à droite*), il faut nécessairement qu'il ait autour de lui, comme principaux ministres de sa souveraineté, des ecclésiastiques comme lui ; et vous allez le comprendre. Prétendre imposer au Pape l'obligation d'exclure les ecclésiastiques des principaux offices de ses États, ce serait comme si vous imposiez à l'empereur de Russie, souverain essentiellement militaire, l'obligation de gouverner uniquement par des avocats. (*Rires approbatifs à droite.*)

Au lieu de cela, que fait l'empereur de Russie? Il place sans cesse à la tête de ses ministères et de ses principales administrations des militaires comme lui, et il a eu longtemps pour ministre des finances un général d'infanterie, et ses finances ne s'en sont pas plus mal portées, au contraire. (*Exclamations et rires.*)

Une voix a gauche. Il n'avait pas le titre de général.

M. de Montalembert. Si, c'était le général Cancrine. Remarquez d'ailleurs que le *Motu proprio* se prête à tous les développements, à toutes les applications des principes, des concessions, des libertés qui y sont contenues, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, en germe. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour désirer que le Gouvernement français insiste sur l'exactitude et l'intégrité de ces applications.

J'insisterais comme lui, dans le double intérêt d'abord de la dignité de notre politique à l'extérieur, et ensuite dans l'intérêt même de la sécurité du pouvoir temporel du Pape. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. de Montalembert. Mais veut-on plus, veut-on des institutions, des libertés politiques, dont aucune mention n'est faite dans le *Motu proprio*? S'il en est ainsi, je

crois qu'on se trompe et qu'on court risque de se briser sur un écueil, parce que ces libertés sont incompatibles avec la nature même des choses.

Je voudrais d'abord bien établir pourquoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen âge. Alors des libertés très-considérables, locales individuelles et générales ont coexisté dans les Etats romains avec la souveraineté temporelle des papes, comme elles coexistaient dans d'autres pays avec la souveraineté des rois.

Mais qu'est-il arrivé dans ces derniers temps ? C'est que la démocratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté du peuple ; il y a eu une grande liberté politique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de la souveraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souveraineté temporelle du Pape ; et c'est parce que l'on confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, qu'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont incompatibles avec la souveraineté du Pape. (*Approbation à droite.*)

J'irai même plus loin, et je dirai presque que la souveraineté du peuple elle-même, à un certain degré, ne serait peut-être pas incompatible avec la domination temporelle du Pape ; mais il faudrait pour cela que cette souveraineté consentit à s'effacer, à rester dans le vague, à fixer seulement l'origine du pouvoir, comme cela s'est fait en Belgique, comme cela s'est fait en Amérique, lorsque les

États-Unis se sont constitués. Mais ce n'est pas là ce qu'entendent les politiques et les démocrates de notre temps.

Ils entendent par la souveraineté du peuple, non pas le droit qu'a un peuple de créer son gouvernement et de fonder ses institutions, mais le droit de les changer comme il l'entend, de tout renverser, de tout remettre en question, tous les jours, sans prétexte, sans cause, sans provocation même, uniquement au gré de sa volonté. Voilà ce qui est absolument incompatible avec la notion catholique de l'autorité ; et voilà cependant ce qu'on entend aujourd'hui par la souveraineté du peuple ; voilà ce que les Romains, notamment, ont entendu par la souveraineté du peuple. (*Vives réclamations à gauche.*

S'ils avaient voulu se contenter de la liberté modérée, ils auraient aujourd'hui et les deux Chambres et la garde civique, et la liberté de la presse, et toutes les libertés qu'avait données Pie IX. Ils n'en ont pas pas voulu ; ils ont préféré aux concessions de Pie IX les excitations de je ne sais quels démagogues titrés ou non titrés ; ils ont préféré la révolution à la liberté, et maintenant ils portent la peine du choix qu'ils ont fait : ils perdent la liberté politique pour avoir voulu la confondre avec l'exercice arbitraire, inique de la souveraineté du peuple. (*Très-bien.*)

Je veux éviter, autant que possible, toutes les questions vagues, je veux avant tout sortir du vague ; c'est le premier besoin de la question.

Les grandes libertés politiques des nations modernes consistent surtout, comme l'a dit M. de Tocqueville, dans trois choses : la garde nationale, la liberté de la presse et la liberté de la tribune, ou pour mieux dire la souveraineté de la tribune, car partout où la tribune est libre, elle est souveraine. On nous reproche donc d'écarter, à Rome, la liberté de la tribune, la garde civique et la liberté de la presse.

Quant à ce qui touche la liberté de la presse, je ne sais pas de meilleur moyen de répondre à l'objection qu'on fait à ce sujet que de citer le mot d'un homme d'Etat anglais en 1814, au Congrès, où l'on discutait sur les institutions, sur la constitution que l'on donnerait à l'île de Malte, qui était une nouvelle acquisition de l'Angleterre. Cet homme d'Etat déclara que l'Angleterre ne donnerait pas à l'île de Malte la liberté de la presse. Comment! lui dit-on, vous Anglais, qui avez la liberté illimitée chez vous, vous n'aimez donc pas la liberté de la presse?

Si fait, répondit-il, je l'aime beaucoup; mais je ne l'aime pas sur un vaisseau de ligne. Eh bien! si un Anglais pouvait comparer l'île de Malte à un vaisseau de ligne, à plus forte raison le monde catholique a-t-il le droit de comparer la ville de Rome à un vaisseau de ligne et d'y maintenir une certaine discipline incompatible avec la liberté de la presse. (*Rires ironiques à gauche.*)

Mais, nous dit-on, nous ne demandons rien de tout cela; nous ne demandons aucune de ces grandes et difficiles libertés que vous venez de citer; nous ne demandons qu'une seule chose qui se trouve dans l'annexe d'une des dépêches que le Gouvernement a lues à la tribune hier.

Cette chose, c'est le suffrage délibératif en matière d'impôts accordé à la Consulte qui est créée par le *Motu proprio*.

Eh bien! Messieurs, je conçois parfaitement que le Gouvernement ait demandé cette condition, mais j'approuve très fort qu'il n'en ait pas fait l'objet d'un *ultimatum*, et voici pourquoi : c'est que cette chose, si petite en apparence, est grosse comme le monde; elle renferme en soi tous les principes de la souveraineté parlementaire. Donner le suffrage délibératif en matière d'impôts à une

Assemblée, c'est constituer en sa faveur le partage de la souveraineté; ce n'est pas autrement que les parlements d'Angleterre et de France sont devenus souverains.

En effet, lisez l'histoire d'Angleterre, et voyez comment la chambre des Communes est parvenue successivement à dominer la Couronne et la Chambre des pairs; c'est uniquement parce qu'elle a été investie du vote des subsides et de la faculté souveraine de refuser le budget.

Mais, en France, croyez-vous que quand Louis XVIII donnait la Charte de 1814, il avait l'intention de créer la souveraineté parlementaire? Quant à moi, je n'en sais rien; mais je ne le suppose pas. Comment donc a-t-il été amené à reconnaître cette souveraineté parlementaire? Parce qu'il a accordé, entre autres choses, dans sa Charte, le vote souverain de l'impôt, et cette puissance délibérative en matière de finances réclamée pour la Consulte de Rome. Pas autre chose. Ce n'est pas la composition des Chambres qui a fait leur souveraineté, ce n'est pas même le suffrage électoral dont l'une d'elles émanait, c'est cette faculté d'accorder ou de refuser les finances au roi. En effet, voyez ce qui est arrivé la première fois que le roi a voulu user du droit que la Charte de 1814 lui assurait, du droit de faire la paix ou la guerre, la guerre d'Espagne en 1823: comment s'y est-il pris? Est-ce qu'il a pu la faire comme il l'entendait? Pas le moins du monde; il a été obligé de venir demander aux Chambres, à la Chambre des députés, l'argent nécessaire pour faire la guerre, et c'est la Chambre des députés qui a décidé, en donnant ou en refusant des millions, qu'il y aurait la guerre ou qu'il y aurait la paix. A partir de ce jour-là, et dès avant la Charte de 1830, la souveraineté parlementaire a été créée en France.

Il en serait de même à Rome, il en serait de même si la Consulte ou une assemblée quelconque était investie du suffrage délibératif en matière de finances. (*Bruits en*

sous diverses. Mais voyez, Messieurs, ce qui arriverait. Toutes les fois que dans cette assemblée se manifesterait un esprit hostile à la direction donnée par le Saint-Père, même aux affaires de l'Église, savez-vous ce qui arriverait? On lui refuserait les subsides, ou on le menacerait de ce refus; on menacerait du refus de budget un Pape qui ne voudrait pas suivre telle ou telle voie dans le Gouvernement général de l'Église, exclure, par exemple, telle ou telle congrégation; vous verriez venir à la tribune de l'assemblée romaine tel orateur qui, s'inspirant des idées exprimées il n'y a pas longtemps à celle-ci par l'honorable M. Pierre Leroux (1), viendrait prouver l'incompatibilité de telle ou telle congrégation religieuse, de la Compagnie des Jésuites, par exemple, avec le progrès moderne, en accompagnant son argumentation du *baculus* et du *caduceus*, et de tout le cortége habituel... *cætera desunt*, et puis joindre à sa proposition la menace du refus du budget.

Quel remède aurait le chef de l'Église, et quel remède trouverait le monde catholique tout entier dans une position si délicate et si difficile? Comprenez bien, Messieurs, que si on voyait à côté du Pape une chambre législative investie de cette grande prérogative, les catholiques du monde entier ne sauraient plus à quoi s'en tenir. Leur position deviendrait, sous certains rapports, plus délicate, plus difficile, plus pénible, que si le Pape était captif d'une autre puissance, ou même sujet, ouvertement sujet de la République romaine. Alors, au moins, les catholiques sauraient à qui ils ont affaire.

Mais avec une Chambre investie du suffrage délibératif à côté de lui, on serait toujours dans le doute; la souve-

(1) M. Pierre Leroux fit partie de la Constituante et de l'Assemblée législative. Il s'y distingua par son excentricité et le peu de clarté de ses doctrines et y fut l'un des principaux soutiens du socialisme.

raineté serait partagée, elle serait par conséquent anéantie. Le Pape serait nominalement le chef, mais réellement le sujet; il serait condamné à faire la volonté d'autrui au nom de sa propre volonté; ce serait pour lui, comme pour nous, la position la plus fausse, la plus équivoque, la plus terrible : la raison, la conscience et la bonne politique nous invitent également à l'éviter. (*Très bien! très bien!*)

Un membre. Et la monarchie représentative...

M. de Montalembert. Dans la monarchie représentative, l'honorable interrupteur le sait aussi bien que moi, le roi n'est au fond que ce que je viens de dire tout à l'heure : il n'est que le chef nominal, il n'est pas le chef réel de la politique: ceci a été consacré en 1830. (*Approbation à droite.*)

Eh bien! voilà l'état que nous ne pouvons pas admettre pour Rome, et qu'aucun esprit, vraiment politique, ne saurait infliger, je ne dis pas seulement au souverain Pontife, mais au monde catholique; car alors, en allant rétablir le Pape dans sa souveraineté, vous auriez manqué complétement votre but; cette souveraineté, vous l'auriez divisée, partagée, anéantie, et, tôt ou tard, vous l'auriez condamnée à subir le sort du patriarche de Constantinople, c'est-à-dire à perdre son indépendance, son autorité et sa dignité dans je ne sais quel dédale de factions et de partis politiques, dont sa souveraineté réelle et effective peut seul le préserver. C'est ce qui est arrivé au patriarche de Byzance. (*Approbation à droite.*)

Maintenant, qu'avez-vous été rétablir à Rome? Ce n'est pas un souverain, comme par exemple le grand-duc de Toscane, car vous n'avez pas été rétablir le grand-duc de Toscane quand il a été détrôné!

Ce n'est pas non plus! comme l'a dit l'honorable géné-

rai Cavaignac, ce n'est pas un homme infiniment respectable...

A GAUCHE. Ah ! ah ! *(Bruit.)*

M. DE MONTALEMBERT. Certes, le Pape est à la fois un souverain et un homme infiniment respectable; mais je dis que ce n'est ni le souverain ni l'homme infiniment respectable que vous avez été rétablir : c'est le Pape, le pontife, le chef spirituel des consciences catholiques que nous avons été rétablir. Eh bien ! maintenant, quel est votre intérêt après la grande œuvre que vous avez entreprise et accomplie? c'est de rétablir et de maintenir ce Pape dans la plénitude de son autorité morale sur les consciences catholiques que vous avez voulu servir et affranchir du plus grand des dangers. Mais, sachez-le bien, cette autorité morale peut être plus ou moins entière.

Je touche ici un sujet infiniment délicat. Si le Pape faisait les concessions que demandent l'honorable M. Victor Hugo et plusieurs autres membres de cette Assemblée...

Mon Dieu ! je ne voudrais rien dire qui pût porter atteinte le moins du monde au respect que je lui dois, à l'autorité infaillible qu'il a sur toutes les consciences catholiques; mais je suis obligé de le déclarer, il ne jouirait peut-être plus de cette grande et si juste popularité dont il a été investi par les acclamations unanimes de toutes les nations catholiques du moment où il est monté sur le trône apostolique.

Je ne parle pas de ces acclamations hypocrites qui n'ont été pour Pie IX que le signal de la perfidie et de la conspiration; je parle de cet enthousiasme sincère, universel, dont le monde catholique, hors de l'Italie, hors de Rome, l'a salué et entouré. Si on voyait Pie IX profiter si peu de l'expérience douloureuse qu'il a faite, et vouloir recommencer à courir les risques, les dangers

de la situation où il s'est déjà trouvé; si on le voyait rétablir, non pas même la liberté de la presse, non pas même la garde civique, mais seulement ce pouvoir parlementaire que le *Motu proprio* refuse, je dis humblement, sincèrement, que la confiance, la profonde et filiale confiance que nous avons eu lui serait alarmée; je ne dis pas ébranlée, mais alarmée. (*Mouvement.*)

Permettez, je le disais tout à l'heure, qu'est-ce qui fait donc l'empire du Pape? Je ne veux pas parler, comprenez-moi bien, de l'autorité dogmatique, infaillible, qui lui resterait toujours; je parle de l'autorité personnelle du Pape actuel, de la popularité du Pape du moment. Cette autorité-là serait ébranlée dans l'opinion des catholiques si on le voyait, après la grande et glorieuse épreuve qu'il a faite (et que je le féliciterai toute ma vie d'avoir entreprise), si on le voyait recommencer cette carrière pleine de périls pour lui, pour l'Eglise, pour la charge dont il n'est, après tout, comme il le dit lui-même chaque jour, que le dépositaire. (*Assentiment à droite.*) Et il faut bien, après tout, puisqu'on lui recommande tant de tenir compte de l'opinion publique, qu'il compte pour quelque chose celle des catholiques.

Maintenant, si, comme je le crois, il est établi que le suffrage délibératif accordé à la Consulte est identique avec le gouvernement parlementaire, je dis que le souverain Pontife et ceux qui défendent sa politique ici ont le droit d'opposer à la création, ou plutôt au rétablissement du pouvoir parlementaire dans l'Etat romain, différents ordres d'objections que je vais rapidement parcourir devant vous. Ils ont d'abord le droit d'examiner quels sont ceux qui demandent ces institutions. Je parle des institutions parlementaires, de ce qu'on appelait tout à l'heure la monarchie représentative.

Or, il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institutions: les premiers sont ceux qui les ont détruites

en France; ce sont ceux qui s'appellent les républicains de la veille.

Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions qu'ils ont détruites en France? (*Rire d'assentiment à droite.*)

Savez-vous pourquoi ils le font? J'en trouve l'explication dans un passage du journal *le National*, qui porte la date du 12 septembre 1849, la même date que le *Motu proprio*.

Une voix. La concordance de date est curieuse.

M. de Montalembert. Voici ce que dit ce journal :

« Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données; il ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pouvoir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité. (*Ah ! ah ! — Hilarité prolongée à droite.*)

Un membre. Va pour le *Motu proprio* du *National*.

M. de Montalembert. Je trouve les hommes qui parlent ce langage très-logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont incompétents dans la matière. Au contraire, je les trouve très compétents. (*Nouvelle hilarité.*) Seulement, je déclare que leur opinion, ainsi manifestée, prouve contre leurs réclamations, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux aussi francs et aussi logiques.

Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le gouvernement représentatif en Italie.

Maintenant, il y en a une autre; et ceux-là sortent de la nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gouvernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au contraire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai beaucoup aimé le gouvernement représentatif : j'ai fait plus que l'aimer, beaucoup plus : j'y ai

cru. J'ai cru de bonne foi, et même, si vous voulez que je vous l'avoue, j'y crois encore... (*Rires prolongés à gauche.*)

Plusieurs voix. Très bien ! très bien ! (*Rumeurs à gauche.*)

M. de Montalembert. Je crois qu'en théorie, et vu l'imperfection humaine, c'est le meilleur des gouvernements (*Murmures.*)

Mais vous m'avez enseigné une pratique toute différente de la théorie (*on rit*), et, après avoir vu que ce gouvernement, conduit, dirigé comme il l'était de part et d'autre, dans le pouvoir et dans l'opposition, par les hommes éminents que je vois devant moi, M. Barrot, M. Thiers, M. Dufaure, M. Molé et tant d'autres; après avoir vu que ce gouvernement, ainsi conduit, ainsi dirigé, avec toutes les conditions possibles de prospérité, de succès et de durée, a fini, comme vous l'avez vu, par une surprise qui l'a renversé net, de fond en comble, en un jour... (*Vives réclamations à gauche.*)

A droite. Très bien ! très bien ! — C'est très vrai ! (*Agitation.*)

Un membre, *au milieu du bruit*. Par un escamotage !

M. de Montalembert. Je dis qu'après avoir vu ce grand et puissant gouvernement constitutionnel se terminer en France par... vous ne voulez pas que je l'appelle une surprise... par une révolution qui l'a renversé... (*Bruit à gauche.*)

A droite. Allez ! allez ! Très bien !

M. de Montalembert. Après l'avoir vu finir de la sorte, je suis bien obligé de me dire à moi-même que là n'est pas la perfection en fait de politique, et je conçois, par conséquent, que le Pape ou tout autre souverain, à qui j'aurais été tenté moi-même, en 1846 ou 1847, de conseiller le gouvernement représentatif, nous réponde aujourd'hui : « Avant de le conseiller aux autres, vous

auriez bien dû réussir à le garder vous-mêmes. » (*Rires d'adhésion à droite.*)

UNE VOIX A GAUCHE. Et la monarchie absolue, l'avez-vous su garder ?

M. DE MONTALEMBERT. Non, car je n'y ai jamais cru ; je ne l'ai jamais défendue nulle part.

Voilà pour les personnes qui recommandent le gouvernement constitutionnel au Pape et leurs deux catégories.

Mais j'ajoute qu'il y a une autre objection, plus puissante encore, tirée des expériences qu'on a faites de ce gouvernement constitutionnel en Italie.

Il y a encore un pays qui possède un gouvernement constitutionnel en Italie, c'est le Piémont. Quel usage y a-t-on fait du gouvernement représentatif et de la souveraineté parlementaire? Je vous prie de réfléchir à ceci, et d'y répondre, si vous le voulez.

Oui, il est venu un moment où le roi de Sardaigne a donné à son peuple le gouvernement constitutionnel qu'on veut aujourd'hui contraindre le Pape à accepter. Eh bien! quel usage la majorité de la chambre piémontaise a-t-elle fait de ce nouveau pouvoir?

Elle a d'abord, comme vous le savez, précipité le roi Charles-Albert dans la dénonciation de l'armistice avec les Autrichiens et dans la catastrophe de Novare. Et puis, comment a-t-elle supporté ce malheur? Vous souvenez-vous du tableau qu'a fait, à cette tribune même, notre honorable collègue M. Drouyn de Lhuis, à l'Assemblée constituante qui était quelquefois plus tolérante que vous, Messieurs? (*Approbation à droite.*)

Vous souvenez-vous du tableau qu'il a tracé de cette opposition piémontaise qui, lorsque les Autrichiens faisaient mine d'entrer par une des portes de Turin, comme par cette porte-là, s'en allait par celle-ci ? (*Mouvement*

Vous souvenez-vous de ce tableau? Pour moi, il est resté gravé dans ma mémoire.

M. Bixio. Il n'a pas dit cela! (*Réclamations et mouvements divers.*)

M. de Montalembert. Mais dès que l'ennemi s'est retiré, l'opposition est rentrée par sa porte. Et qu'a-t-elle fait depuis qu'elle est rentrée, car c'est elle qui est devenue majorité? Elle rend le gouvernement impossible en Piémont, de l'aveu de tout le monde, de l'aveu des amis sincères et dévoués de la liberté italienne, de la liberté constitutionnelle en Italie. Elle répond par des bravades aux Autrichiens qui sont loin, et au gouvernement qui est sous sa main elle rend le pouvoir impossible. Elle complique les difficultés, crée mille embarras, et rend insupportable le fardeau du gouvernement aux hommes généreux et dévoués qui en sont chargés, à la dynastie nationale et patriotique, qui est la seule garantie de l'indépendance de ce pays. (*Approbation.*)

Voilà les conséquences que donne la pratique du seul gouvernement constitutionnel d'Italie. Voilà les encouragements qu'il donne à Pie IX. J'oublie même que ces grands hommes d'État sont occupés depuis quelque temps à tourmenter, à vexer les évêques et l'Eglise elle-même, en Piémont. (*Exclamations et rires ironiques à gauche.*)

Voulez-vous que Pie IX, le chef des évêques, ne s'inquiète pas de la manière dont ils sont traités par la chambre piémontaise? Croyez-vous qu'il n'ait pas l'œil ouvert sur toutes ces choses? Croyez-vous que ce soit un encouragement pour lui que de voir la manière dont l'assemblée délibérante et parlementaire du Piémont traite et dirige les affaires ecclésiastiques de ce pays, là, à sa porte? Croyez-vous que ce soit un argument en faveur du gouvernement constitutionnel à Rome?

Et cependant les Piémontais n'ont pas affaire à un gouvernement clérical; le gouvernement appartient à des laïques, à des hommes qui sont, à ce qu'on prétend, les plus indépendants, les plus éclairés et les plus libéraux de l'Italie actuelle. Eh bien! ils leur rendent, je le répète, le gouvernement impossible; ils font douter les amis de la liberté italienne de la possibilité d'avoir un gouvernement parlementaire dans ce pays. (*Très bien !*)

Mais il y a une autre expérience; c'est celle qu'a faite Pie IX lui-même.

Est-ce qu'il n'a pas donné à son pays, comme je le disais tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame, et plus encore? Il a donné la liberté de la presse; il a donné la garde civique. Il a donné les deux Chambres, le Statut constitutionnel. Eh bien! quel en a été le résultat pour lui? La presse l'a renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux chambres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été assassiné (1); et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps-là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre assassiné et le geôlier du Saint-Père.

Voilà l'expérience qu'a faite le Pape du gouvernement constitutionnel. (*Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.*)

Les uns disent que le Pape a changé; les autres diraient volontiers qu'il s'est trompé. Je ne crois ni l'un ni l'autre. Non, Pie IX n'a ni changé, ni erré; il ne s'est ni trompé, ni transformé.

Il ne s'est pas trompé en essayant de donner la liberté à son pays et à l'Italie; quand il a invité, non pas, comme on l'a dit, l'Eglise à se réconcilier avec la liberté... l'Eglise réconcilie, elle ne se réconcilie pas, elle n'a besoin de se réconcilier avec personne... (*mouve-*

(1) M. Rossi.

ment), mais quand il a invité la liberté moderne à se réconcilier avec l'Eglise trop longtemps méconnue par elle.

S'il n'avait pas fait ce grand essai, cette grande et noble épreuve, et cela avec une droiture et une bonne foi incomparables, on aurait pu douter de la grandeur de son âme; on aurait pu croire, quelques esprits étroits auraient pu croire, que l'autorité pontificale repoussait systématiquement le progrès, la civilisation, la liberté. Mais maintenant, après l'épreuve qu'il a faite, il est hors de doute que si la liberté n'a pas pris racine à Rome, ce n'est pas la faute de Pie IX, c'est la faute de ceux à qui il a donné cette liberté. (*Vive approbation à droite.*)

Il ne s'est donc pas trompé en entreprenant cette noble et grande œuvre qui l'immortalisera, et dont, pour mon compte, je le féliciterai toujours.

Il ne doit pas non plus avoir changé; je suis convaincu qu'il n'est nullement disposé à sacrifier la cause de la liberté, de la liberté du bien, au culte de la force; mais il a vu, il s'est éclairé, il a tenu les yeux ouverts, il a profité de la leçon que Dieu lui a donnée par les événements, et il serait inexcusable de ne pas en profiter.

Et, du reste, s'il avait changé, ce que je ne crois pas, est-ce qu'il serait par hasard le seul qui ait changé en Europe, en France et partout ailleurs?

On a parlé hier de l'apostasie du grand parti libéral.

Eh bien! Messieurs, que s'est-il passé en effet dans le monde depuis quelques années? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, de cœur, de conscience, y aiment la liberté, ou croient en elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au progrès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le faisaient il y a deux ou trois ans? (*Mouvement en sens divers.*) Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les cœurs, les consciences, les intelligences les plus hardies n'aient pas

été ébranlées ? Croyez-vous qu'une lumière sanglante ne s'est pas élevée dans bien des intelligences et dans bien des consciences ? (*Nouvelle approbation à droite.*)

Et si vous doutez de notre compétence, de notre impartialité, à nous, hommes politiques, à nous, hommes parlementaires usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, eh bien ! alors je vous dirai : Allez sonder les profondeurs des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste interroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents : allez demander aux hommes qui ne sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, des dégoûts de la vie politique; frappez à la porte de leur cœur, sondez leur conscience, et demandez-leur s'ils aiment le progrès, la liberté, du même amour qu'ils l'aimaient autrefois; ou bien si, en l'aimant toujours, ils y croient avec la même foi, avec la même confiance? Vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille. (*Vive et longue approbation à droite. — Murmures et dénégations à gauche.*)

Ah ! cela est triste, c'est une triste vérité; je conçois la douleur qu'elle vous inspire, elle m'en inspire aussi à moi; mais c'est une vérité, et je défie de la nier. Faites cette recherche que je vous indique : allez sonder les cœurs, vous n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille parmi les libéraux d'autrefois qui aient la même foi, la même ardeur qu'ils avaient il y a deux ou trois ans. (*C'est vrai ! c'est vrai ! — Non ! non !*) Mais hier vous l'avez dit : l'un de vos orateurs (1) que nous avons écouté avec le silence du respect, si ce n'est celui de la sympathie, l'un de vos orateurs l'a dit lui-même hier à cette tribune; il l'a signalé, il l'a défini il a qualifié cela d'apostasie du grand parti libéral; je tâche de venir vous expliquer ce phénomène, et vous m'interrompez, vous regardez cela comme une injure.

(1) Le général Cavaignac.

J'ai bien plus à vous dire, je dis que ce phénomène est universel, et je vais maintenant en donner la raison. Pourquoi ce changement? Parce que le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. (*Violentes exclamations à gauche. — Vive approbation à droite.*)

Pourquoi donc, Messieurs, (*l'orateur se tourne vers la gauche*), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous? (*Rires à droite.*) Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter? Laissez-moi donc faire ici de l'histoire.

Je dis que partout d'impurs et incorrigibles démagogues ont souillé la cause de la liberté. (*Nouvelle interruption à gauche.*

Un membre a gauche. Ce sont les Jésuites qui l'ont salie. (*Exclamations et rires à droite.*)

M. de Montalembert... Je dis que partout, au pied du Capitole comme à la barrière de Fontainebleau, dans les faubourgs de Francfort comme sur le pont de Pesth (1), partout le poignard démocratique a été indignement uni au drapeau de la liberté. (*Vives réclamations à gauche. — Nouvelle et plus vive approbation à droite.*)

M. le Président. Laissez donc la liberté de parler contre l'assassinat!

M. V. Lefranc. A-t-on parlé de ceux de la Hongrie?

M. Charras. Et les gibets monarchiques!

M. de Montalembert. J'entends une interruption que je saisis au passage. On m'objecte les gibets monarchiques.

(1) Allusion aux assassinats commis par les insurgés révolutionnaires sur le général de Bréa, en juin 1848; sur le prince Lichnowski et le général Auerswald à Francfort, en septembre 1848; sur le ministre de la guerre comte de la Tour, à Vienne, et les généraux comte de Lamberg et de Zichy, en Hongrie, en octobre 1848.

Croyez-vous que j'aie deux poids et deux mesures ? Jamais ! C'est moi qui ai flétri autrefois les massacres de Gallicie à la Chambre des pairs. Je ne m'en repens pas, et je ne rétracte rien.

Vous m'objectez les supplices de la Hongrie, les supplices du comte Bathiani et autres. Je n'hésite pas à déclarer ici que si les faits que les journaux rapportent sont vrais, que s'il n'y a pas d'autres motifs pour ces exécutions que ceux publiés...

A GAUCHE. Ah ! ah ! vous en doutez ?

A DROITE. Laissez donc parler !

M. DE MONTALEMBERT... S'il en est ainsi, je réprouve ces exécutions : je les réprouve, je les déplore, je les déteste ; mais j'ajoute qu'après tout, ce sont des représailles provoquées par le meurtre du comte Zichy, du général de la Tour... (*Exclamations ironiques à gauche*).

VOIX A GAUCHE. C'est là de la charité chrétienne !

M. FRICHON. Ce n'est guère catholique.

M. WOLOWSKI. On se déshonore par des représailles pareilles !

M. DE MONTALEMBERT. Je poursuis et je dis que ce sont les forfaits, les assassinats, les crimes commis partout au nom de la liberté, qui ont glacé et désolé les cœurs les plus dévoués à sa cause.

Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayonnante et féconde de la liberté ? Ce n'est pas la main des tyrans. Voyez la Pologne ! Depuis trois quarts de siècle, est-ce que cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible sous une triple oppression ? Savez-vous ce qui l'éteint ? Ce sont eux, eux ! ces démagogues dont je parlais tout à l'heure, ces anarchistes (*vive et longue approbation à droite ; — réclamations à gauche*), ces hommes qui déclarent partout une guerre impie et implacable à la nature humaine, aux conditions fondamentales de la société, aux bases éternelles de la vérité, du

droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent l'amour de la liberté (*Nouvelle approbation.*)

Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe il y a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son empire : les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le veux bien... (*on rit*) ; mais ils venaient tous, tour à tour, déposer en quelque sorte, leur couronne aux pieds de la liberté, lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le Pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation du pouvoir le plus auguste et le plus ancien... (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*)

M. le Président. Je dois constater, à la charge de qui il appartiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie et l'anarchie sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut pas rendre hommage à ce qui est respectable sans exciter les rires et la dérision. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.*)

Vous blessez tous les sentiments publics. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. de Montalembert. Pie IX lui-même, le symbole le plus auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien ! que s'est-il passé ? Vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté ! (*Applaudissements à droite.*)

M. de Montalembert. Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien. Elle

n'est pas remontée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh ! je sais bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, sur tous les murs, sur toutes les corniches. (*L'orateur montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité à droite.*) Mais dans les cœurs, son nom est effacé. Oui, la belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons tant aimée, tant chérie, tant servie... (*violents murmures à gauche*), oui servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous (*nouvelles rumeurs*) : cette liberté-là, elle n'est pas morte, j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée (*nouvelles rumeurs à gauche*) entre ce que l'un de vous a osé appeler la souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal, et, de l'autre côté, ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la société et pour le cœur humain, effrayé de vos excès. (*Marques d'approbation et longs applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Eh bien ! ce même mouvement que je signalais, que vous signalez, que vous reconnaissez vous-mêmes dans le monde politique, ce mouvement s'est produit dans l'Église et dans le monde catholique dont vous discutez aujourd'hui les destinées.

Oui, quand Pie IX est monté sur son trône, et quand, voyant devant lui la liberté, la démocratie moderne, il a marché droit à elle, et lui a dit : Vous êtes ma fille et je suis votre père... (*Rires ironiques à gauche.*)

M. le Président. C'est le comble de l'indécence !

Voix nombreuses à droite. Très bien ! très bien ! — Attendez le silence !

M. de Montalembert. Ce jour-là il s'est manifesté immédiatement deux opinions dans l'Église catholique. Les uns, c'était la minorité, les gens prudents, un peu peureux, un peu diplomates, les gens expérimentés,

âgés, les sages, disaient volontiers : Mais le Pape entreprend là peut-être quelque chose de bien risqué, de bien dangereux, qui tournera mal pour lui. Les autres, et c'était la grande majorité, et j'en étais, moi, Messieurs ; oui, moi et mes amis, ce qu'on appelait alors le parti catholique, nous avons salué avec passion, avec enthousiasme, ce mouvement du Pape. Eh bien ! nous sommes obligés de le dire, nous avons reçu un effroyable démenti. L'épreuve a tourné non pas contre nous, non pas contre Pie IX, mais contre la liberté. (*Bravos nombreux à droite.*) C'est pour cela que je voudrais tenir ici, devant moi, tous ces démagogues, tous ces perturbateurs dont je parlais tout à l'heure, et je voudrais leur dire une bonne fois la vérité, et la voici. (*Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.*)

A DROITE. Très bien ! très bien ! — Parlez ! parlez !

M. DE MONTALEMBERT. La voici cette vérité. Si je pouvais m'adresser à tous ensemble, je leur dirais : Savez-vous quel est devant le monde le plus grand de tous vos crimes ? Ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au ciel contre vous ; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos doctrines. Non ! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (*Acclamations à droite. — Très bien ! très bien !*)

C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde ! C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance ! C'est d'avoir refoulé vers sa source le torrent des destinées humaines ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*)

Je demande mille pardons à l'Assemblée de la retenir encore à une heure si avancée.

A DROITE. Parlez ! parlez !

M. DE MONTALEMBERT. J'aime à croire que Pie IX n'accepte pas la déplorable alternative que je signalais tout à l'heure ; j'aime à croire, et je suis même convaincu, qu'il reconnaît qu'il y a un milieu à garder entre cette souveraineté du mal que la fausse liberté réclame, et le retour exagéré et absolu vers le despotisme. Mais au moins vous tous, amis sincères et fidèles de cette pauvre liberté dont je vous peignais tout à l'heure les douleurs et les catastrophes, aidez-le dans sa tâche, ne le découragez pas, ne l'embarrassez pas, ne compliquez point sa situation déjà si difficile et si douloureuse ; prêtez-lui le concours de vos sympathies et de vos respects, et aidez-le à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la pureté de ses intentions ce milieu que nous désirons, nous tous qui croyons encore, malgré tout, à la liberté. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Mais enfin, supposons, et c'est par là que je devrais terminer : vous m'êtes témoins que si je vous ai fatigués trop longtemps à la tribune...

A DROITE. Non ! non ! Parlez !

M. DE MONTALEMBERT. Vous savez que mes interrupteurs ont occupé au moins la moitié du temps que je vous ai pris. (*Rire approbatif à droite.*)

Maintenant, je ne puis pas descendre de la tribune sans examiner une supposition menaçante. Je suppose que je me trompe, que M. Thiers se trompe, que la commission se trompe, que le Pape se trompe, que tout le monde se trompe, excepté MM. de l'opposition, et une certaine fraction que je ne sais trop comment appeler ; cette portion de la plaine ou de l'ancien parti modéré, dont M. Victor Hugo s'est fait l'orateur. (*Réclamations violentes sur les bancs que veut désigner l'orateur.*) Je suppose donc que nous avons tous tort de trouver que le Pape accorde assez par son *Motu proprio* ; il faut donc exiger plus ; il faut, comme

l'a dit M. Victor Hugo, le contraindre à faire plus. Voyons donc comment vous vous y prendrez, vous, pour le contraindre ; car, avant tout, il ne faut pas rester, comme on l'a fait jusqu'à présent, dans le vague ; il faut voir où l'on va, où l'on marche. Je suis convaincu que personne ici ne veut, à l'heure qu'il est, user de violence. Quant au Gouvernement, le langage intelligent et généreux qu'a tenu hier M. le Ministre des affaires étrangères ne me permet pas de supposer un instant qu'il veuille jamais avoir recours à la contrainte, à la violence. Je suis même convaincu que personne, ni dans la majorité, ni même dans la minorité n'a cette pensée, quant à présent. Ne me démentez pas, je vous en supplie. (*Interruption.*)

Une voix à gauche. Ah ! comme c'est gentilhomme !

M. de Montalembert. Je dis que personne ici, ni d'un côté ni de l'autre, ne veut, de propos délibéré, employer contre le Saint-Père une violence quelconque. (*A gauche: Non!*) Nous sommes donc d'accord.

Eh bien, maintenant, puisque vous ne voulez pas employer cette violence, puisqu'il n'entre dans l'esprit de personne, sans exception, de renouveler contre Pie IX des attentats qui ont été commis contre Boniface VIII (1) et tant d'autres papes, évitez d'entrer dans la voie qui peut conduire, qui peut aboutir à cette violence dont vous désavouez d'avance la pensée.

Mais laissez-moi vous le demander : Croyez-vous que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siége, sur les souverains Pontifes eux-mêmes, soient entrés avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-Siége? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le Pape prisonnier ou je lui forcerai la main par tous les moyens que peut fournir la violence ou la contrainte? Je suis convaincu qu'il n'en est rien; mais

(1) Boniface VIII fut souffleté par Nogaret, envoyé de Philippe-le-Bel, roi de France.

ils y ont été conduits comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle; voilà comme on aboutit à la contrainte et à la violence. (*Sensation.*)

Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il a envisagé d'avance la nécessité où il s'est cru placé, de traîner Pie VII à Savone et à Fontainebleau?

Je suis convaincu du contraire; et puisque j'ai cité ce nom et cette histoire, déjà citée dans cette discussion par M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'histoire que cette défaite de Napoléon par Pie VII; il doit être familier à tous les esprits; cependant il renferme de bien grands enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : mais, après tout, nous ne luttons avec le Saint-Siége que sur un objet purement temporel ; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spirituelle, de la vérité dogmatique. C'est très vrai; mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règlement de police et pour une question de guerre; pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais; pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer aux Anglais, tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Église.

Et qu'est-il résulté après tout de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Une grande faiblesse et une grande

déconsidération pour le grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être dominer chez-moi en ce moment, ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siége, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain; certain, notez-le bien!

Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! remarquez bien ceci : parce qu'il y a entre le Saint-Siége et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, du canon, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir une prétention, et cet empire est immortel. (*Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.*)

Vous le niez; vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs. Eh bien, soit; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siége. Or, sachez-le, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous. Oui, vraiment, car il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.*)

Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette

femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas. (*Très bien! très bien!*) Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère. (*Très bien! très bien! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.*)

C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Figurez-vous, Messieurs, Pie IX en appelant à l'Europe, en appelant à la postérité, en appelant à Dieu contre les violences et contre la contrainte de la France, de la France qui l'a sauvé, et qui viendrait ainsi ajouter la plus ridicule des inconséquences à un crime qui n'a jamais porté bonheur à personne depuis que l'histoire existe. (*Très bien! très bien! longue approbation.*)

En outre, Messieurs, sachez bien que vous n'en viendrez pas à bout, parce que l'Église a des ressources infinies pour la résistance. (*Hilarité et violente interruption à gauche.*)

M. Chavbas. Nous le savons bien; demandez plutôt à Ravaillac!

M. de Montalembert. S'il vous arrive jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, d'être engagés dans une lutte sérieuse avec elle, vous ne ririez pas longtemps, je vous le promets.

Voix à gauche. Nous le savons bien!

M. de Montalembert. Je dis qu'elle a des ressources

infinies pour la défense. Oh ! pour l'attaque, quand cela lui arrive, je conçois son infériorité; elle n'a rien de ce qu'il faut pour l'attaque, pour le rôle agressif. Mais pour la défense, je vous assure qu'elle est incomparable. C'est le contraire des places assiégées dont je vous parlais la dernière fois que j'ai paru à cette tribune. Je vous disais que les places assiégées, et c'est un axiome de la science stratégique des modernes, sont toujours prises, tôt ou tard. Eh bien! pour la citadelle de l'Eglise, c'est précisément le contraire; elle est imprenable.

Un membre a gauche. Elle n'existe plus! (*Rires ironiques.*)

Voix a droite. Le nom de l'auteur!

M. de Montalembert. Vous devez le savoir, Messieurs, elle a, dans un vieux livre appelé les *Actes des Apôtres*, un vieux texte, *non possumus*, qui a été inventé par un vieux Pape appelé saint Pierre. (*Rire général et approbation.*) Et avec ce mot-là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la fin des siècles sans céder. (*Rumeurs à gauche.*)

Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les idées étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les dogmes. C'est bien là la prétention du monde moderne, de créer des idées et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

Eh bien ! je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique... (*rumeurs à gauche*) ; oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre le canon et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (*Très bien ! très bien !*) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi... on connaît les officines où elles se fabriquent... (*Rire général et*

marques prolongées d'approbation à droite.) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle...

A GAUCHE. Oh ! oh !

A DROITE. Oui ! oui ! Très bien ! très bien !

M. DE MONTALEMBERT. Et, en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps ; et sur quoi ? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (*Applaudissements prolongés à droite.*)

Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que je réclame pour l'Église.

Je termine, en relevant un mot qui m'a été sensible, comme à vous tous, sans doute : on a dit que l'honneur de notre drapeau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre Rome pour détruire la République romaine et rétablir l'autorité du Pape.

A GAUCHE. Oui ! oui !

M. DE MONTALEMBERT. A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sensibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment. Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ; non, car jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. (*Réclamations à gauche.*)

L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage et son jugement.

A GAUCHE. Nous aussi.

M. DE MONTALEMBERT. Vous aussi, soit ! L'histoire, si je ne me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous (*très bien !*) ; elle jettera le voile sur tout

cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. (*Nouvelles approbations à droite.*)

Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon ; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que trente mille Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes guerres impériales (*vifs applaudissements à droite*) ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. (*Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.*)

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle.

Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs ; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. (*Vifs et longs applaudissements à droite.*) »

CHAPITRE XXV.

Défense de l'impôt. — Le Monopole, père du *Socialisme*. — *Rôle de l'Université et de l'Eglise dans l'éducation*. — Traité de paix entre les partisans de la liberté d'Enseignement et les partisans du Monopole. — *La loi Falloux*. — Sa défense par M. de Montalembert. — L'illustre chef du parti catholique explique pourquoi il a fait la paix. — *Inflexibilité et douceur de l'Eglise*. — Vote du projet de loi.

1850

Fils passionné de l'Eglise, M. de Montalembert venait dans un discours salué par tous comme l'un des « chefs-d'œuvre de la parole humaine et l'une des impérissables gloires de la tribune française », de défendre la papauté odieusement minée par la Révolution ; enfant dévoué de la France, il allait, avec non moins de courage, défendre l'une des assises même de la société, en parlant en faveur de l'impôt (1) violemment attaqué par le socialisme.

Pour lui, aborder une question, c'est l'élever au-dessus des discussions ordinaires. Son mâle génie se trouve à l'étroit dans les chiffres et les calculs ; et, dans ses puissantes mains, les questions les plus communes et les plus arides se transforment bientôt en questions sociales.

« Cette guerre, cette croisade contre l'impôt, disait le noble orateur, je ne crains point de l'affirmer, n'est qu'une forme, ou une phase nouvelle de la guerre contre la société. Elle aboutit au triomphe du socialisme. Elle

(1) Discours sur l'impôt des boissons, séance du 13 décembre 1850.

est faite par des ennemis que nous connaissons bien. Nous les avons vaincus dans la rue, nous les avons vaincus dans les lois, nous les avons vaincus dans le sanctuaire de la justice. Ils cherchent aujourd'hui un dernier refuge pour livrer une dernière bataille dans le domaine de nos finances. Il faut les y poursuivre, il faut leur en fermer l'accès, il faut y remporter encore, s'il est possible, une dernière victoire. » (1)

Cette victoire fut remportée, grâce à l'éloquence pleine de chaleur, de verve et de bon sens que déploya M. de Montalembert ; un autre succès non moins important allait la suivre.

Les luttes brillantes que les catholiques de France et leur vaillant chef avaient soutenues sous Louis-Philippe et sous la République, en faveur de la liberté d'Enseignement, allaient se terminer par un traité de paix.

Le bouleversement de Février, nous l'avons vu, avait déchaîné, dans le socialisme, un ennemi redoutable, auquel s'opposaient toutes les forces conservatrices du pays. » D'affreux petits rhéteurs », tristes copistes des « scélérats grandioses » de 93 minaient chaque jour les assises de la société. « Une foule d'ambitions, de vanités, de cupidités, écrasaient la société de leur pression. « Une nuée de prétendants propres à tout, bons à rien » planait sur Paris et sur la France et menaçait de les abimer dans une ruine universelle.

Or, à qui devait-on attribuer le mal ?

« Vous avez tous, probablement, expliqué Tite-Live comme moi, disait M. de Montalembert, et vous l'avez tous oublié comme moi. (*On rit.*) Mais cependant, l'autre jour, en le relisant, j'y ai trouvé un trait d'histoire qui m'a paru résumer la position, le rôle récent de l'éducation publique en France. Vous souvenez-vous du siége de

(1) Discours sur l'impôt des boissons, par M. de Montalembert : OEuvres, tome III, page 300.

Falère par l'armée romaine, sous Camille ? Pendant que cette ville était assiégée par les Romains, le maître auquel était confiée l'élite de la jeunesse des Falisques conduisit cette jeunesse petit à petit jusqu'aux avant-postes du camp ennemi, et la livra aux assiégeants.

» Eh bien ! c'est là, je ne crains pas de le dire, c'est là ce qu'a fait en France l'éducation publique, le monopole de l'éducation publique.

» Je ne parle pas des personnes ; je fais la part des exceptions ; j'en connais d'infiniment honorables ; je ne parle que de l'esprit général de l'institution, et je dis que cette grande institution a livré la jeunesse française à l'assiégeant, à l'ennemi qui assiége notre société française.

» Sous la Restauration, le monopole de l'éducation publique a fait ce qu'on appelait dans ce temps-là des libéraux et des révolutionnaires ; sous le régime de Juillet, elle a fait des républicains, et sous la République, elle fait des socialistes. »

Qu'est-ce que le socialisme ?

» M. le président nous disait l'autre jour qu'il était fort difficile de le définir. Je vais tâcher de le définir, ou du moins je vais tâcher d'expliquer ce que j'entends par le socialisme.

» J'entends par le socialisme pratique le parti qui, dès le lendemain de la révolution de Février, a voulu substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore ; le parti qui, le 15 mai, a pénétré dans cette enceinte, nous en a expulsés, et a proclamé l'impôt d'un milliard sur les riches ; le parti qui, le 24 juin 1848, a livré bataille à la société, et nous a coûté plus de généraux que ne nous en avait coûté la déroute de la Bérésina ou celle de Waterloo ; le parti qui, le 13 juin dernier, nous a mis hors la loi, et qui aujourd'hui proclame, en attendant mieux, l'abolition de l'impôt et l'abolition du capital ; le parti

enfin qui fait chaque jour malheureusement de nouvelles recrues parmi les ambitions mécontentes, parmi les vanités blessées, parmi les existences ruinées, toutes impatientes de saisir la première occasion pour s'emparer de la société par un coup de main. Voilà ce que j'appelle le socialisme pratique.

» Mais, à côté de cela, il y a le socialisme théorique, c'est-à-dire l'esprit qui n'est jamais satisfait de rien ; qui fait de chaque réforme un prétexte ou une occasion de révolution ; qui, le lendemain de 1789, a voulu 1792 et 1793 ; qui, le lendemain de la révolution de Juillet a voulu la République, et qui, le lendemain de la République démocratique et constitutionnelle, réclame la République sociale, c'est-à-dire la dissolution de la société.

» Voilà ce que j'appelle le socialisme théorique.

» Je sais qu'on appelle cela l'esprit de progrès et l'esprit de vie. Moi, j'appelle cela l'esprit de ruine et l'esprit de mort, ou plutôt, pour lui donner son véritable nom, l'esprit révolutionnaire. (1)

» Et d'où vient cette infirmité cruelle de notre époque? Je n'hésite pas à vous le dire avec la franchise que l'honorable préopinant réclamait tout à l'heure, elle vient de ce que l'on tue, dans l'éducation publique, le sentiment du respect de l'autorité, de l'autorité de Dieu d'abord. (*Mouvement.*) Ce n'est pas volontairement, ici je n'accuse les intentions de personne, mais voici le fait : c'est que, dans l'éducation publique, on tue le respect de Dieu, le respect du père, c'est-à-dire de la famille, et enfin le respect du pouvoir ou de l'Etat. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

» On apprend chez nous aux jeunes gens le savoir et non pas le devoir; on leur apprend à émanciper, comme on vous l'a dit plus d'une fois, la raison ; mais savez-vous

(1) Discours sur la liberté de l'enseignement: Œuvres, tome III, p. 343.

ce que l'on émancipe en même temps chez eux? L'orgueil! (*Mouvements divers.*) On tue l'humilité, l'humilité qui est la base de toutes les vertus publiques et privées; et à force d'émanciper cette raison ou plutôt cet orgueil, on est arrivé à l'état que nous voyons, et à un problème que l'on trouve insoluble avant même de le poser, savoir : trouver le moyen de faire coexister le maintien de l'autorité sociale avec l'émancipation générale de l'orgueil, déguisé sous le nom de raison.

» Eh bien! nous venons proposer le remède à cet état de choses; ce remède, c'est de faire rentrer la religion dans l'éducation par la liberté, de l'y faire rentrer, non pas pour tuer la raison, (comme on le prétend sottement, quand ce n'est pas calomnieusement), non pas pour tuer la raison, mais pour la régler, pour la discipliner pour l'éclairer et pour l'épurer.

» L'Église, si elle peut y reprendre le rôle qui lui convient par l'éducation et par le catéchisme savez-vous le grand service qu'elle rendra au peuple, à nous tous? Le voici : elle ne nous flattera pas! Elle ne divinisera pas, comme on le fait tous les jours, tous nos mauvais penchants; elle ne fera pas l'apothéose de nos cupidités; elle n'ira pas chercher dans je ne sais quelle théologie de contrebande, et dans je ne sais quelle philosophie absurde, une apologie pour toutes les mauvaises passions de l'humanité. Voilà ce que l'Église ne fera jamais; elle ne flattera pas le mal qui est au fond de nos cœurs à tous, et qu'on flatte si impitoyablement aujourd'hui. (*Longue approbation à droite.*)

» Non, Messieurs, elle dira, au contraire, tous les jours à ceux qui en ont tant besoin dans tous les rangs de la société, elle dira à l'homme : Tu es poussière, et ta vie tout entière doit être une série de souffrances et de luttes dont le prix n'est pas ici-bas. Elle lui dira qu'il sort du néant, et qu'il doit se défier de ses penchants et les con-

tenir. Voilà ce qu'elle dira à la société, au peuple; c'est le plus grand service à rendre à la société moderne.

» Elle fait plus encore pour le peuple; elle pose au fond de la conscience de chacun toutes les conditions du gouvernement des Etats. Elle fait de son âme, de l'âme de chacun de nous, le type d'un gouvernement vrai, l'image d'une société ordonnée comme elle l'est elle-même. C'est là le rôle de l'Eglise dans l'éducation. Elle crée le modèle de tout gouvernement dans l'âme humaine; elle enseigne à l'homme à concilier la liberté divine de choisir entre le bien et le mal qu'il a reçue avec la vie, et l'autorité à laquelle il est obligé de soumettre l'exercice de cette liberté.

» Voilà les services que rendra l'Eglise à l'éducation, et à chaque membre de la société par l'éducation. Avec cela vous pourrez avoir un peuple gouvernable, et sachez bien que, sous la République comme sous le despotisme, la première nécessité sociale, c'est d'avoir un peuple gouvernable; et aujourd'hui il est ingouvernable.

» Voilà pourquoi un illustre contemporain qu'on a déjà cité dans cette discussion, M. Guizot, a pu dire que le catholicisme « est la plus grande école de respect qui existe ici-bas. »

» Eh bien! je vous demande, Messieurs, si le premier besoin de notre société moderne n'est pas le respect de la loi, le respect de l'ordre, le respect du pouvoir, le respect de la société et le respect de la propriété. Y a-t-il un besoin plus établi, plus incontestable que celui-là?

» Une voix. Et le respect de soi-même.

» M. de Montalembert. Vous avez mille fois raison, et le respect de soi-même! Allez donc à l'école où on peut le trouver, ce respect. C'est à l'école de l'Eglise. »(1)

Or, pour que l'Eglise pût agir dans l'éducation, il fallait

(1) Discours sur la liberté de l'Enseignement: Œuvres, tome III. page 358.

que son action fût acceptée. La Constitution, il est vrai, proclamait la liberté d'Enseignement ; mais cette liberté n'était point absolue et une loi devait sortir, pour en régler les limites par la surveillance de l'Etat.

M. de Falloux, déjà connu comme écrivain et qui s'était, depuis peu, placé au premier rang des orateurs contemporains, par sa grâce et son énergie, notoirement connu comme catholique, avait été nommé ministre de de l'Instruction publique. Il s'occupa de préparer un projet de loi conforme aux vœux des partisans de la liberté de l'Enseignement et aux exigences de la Constitution. Les deux Commissions qu'il nomma à cet égard, se réunirent en une seule, dès la première séance. Elles se composaient d'éléments hétérogènes mais unis par la modération de leurs sentiments et leur esprit de conciliation (1).

« Deux opinions absolument opposées se trouvèrent en présence : l'une prétendait que le droit d'enseigner devait, comme la justice et la force publique, relever exclusivement de l'Etat et n'être donné que par lui ; l'autre affirmait, au contraire, que l'Etat est aussi incompétent en fait d'éducation qu'en fait de religion, et que c'était pour l'Etat un tort et un malheur d'avoir entrepris, depuis soixante ans, une œuvre en dehors de sa mission et au-dessus de ses forces. La Constitution de 1848 semblait donner raison à cette dernière opinion, puisqu'elle proclamait que l'Enseignement était libre et ne faisait aucune mention de l'Enseignement donné par l'Etat. Toutefois, en présence du grand fait créé par l'Empire sous le nom d'*Université*, et des habitudes prises par le pays depuis la

(1) Partisans de la liberté d'Enseignement : M. l'abbé Dupanloup, M. l'abbé Sibour, MM. de Montalembert, de Corcelles, de Melun, de Riancey, Fresneau, Cochin, de Montreuil, Roux-Lavergne, Laurentie. Universitaires : MM. Cousin, Saint-Marc Girardin, Dubois, Poulain de Bossay. Neutres : MM. Freslon, Janvier, Cuvier, Peupin, Michel et Bellaguet, M. Thiers.

Révolution, les hommes pratiques sentirent tous la nécessité de respecter et de maintenir l'institution Universitaire, tout en lui opposant la concurrence de l'esprit religieux par la liberté, ainsi que le voulait la Charte de 1830 et que le prescrivait formellement la Constitution nouvelle.

Le projet de loi ne fut autre chose qu'une transaction entre ces deux ordres d'idées. C'était un traité de paix destiné à mettre un terme à des luttes trop prolongées. La liberté y était garantie, mais l'enseignement de l'Etat n'y était point sacrifié » (1).

« Quelques-unes de ces séances, à huis clos, dit M. de Falloux, s'élevèrent à la hauteur des plus mémorables séances de l'assemblée. Les esprits y apportaient moins d'apprêt, les cœurs plus d'abandon (2). »

M. de Montalembert, pour la première fois, goûtait la jouissance de se sentir appuyé sur un terrain large par toutes les forces vives de la grande croisade du bien. »

Le 18 juin, fut déposé sur le bureau du président le projet de loi de l'Enseignement. »

Il consacrait « l'abolition de l'autorisation préalable et du certificat d'études, la réforme radicale de l'Enseignement primaire, l'affranchissement des petits séminaires, la liberté des congrégations religieuses, non reconnues; il créait une Académie par département; il appelait les délégués de l'Episcopat, de l'Institut, des grands corps de l'Etat et des Conseils généraux, à siéger dans le Conseil de l'Instruction publique ou dans les quatre-vingt six Conseils académiques; enfin, tout en étendant la surveillance de l'Etat aux petits Séminaires, comme l'exigeait impérieusement la Constitution, il bornait cette surveillance pour tous les établissements libres aux questions d'ordre public.

(1) Instruction publique, *Discussion dans les bureaux*, 27 juin 1849; Œuvres de M. de Montalembert, tome III, page 194.

(2) Le parti catholique, par M. de Falloux, 2e édition, page 102. Les héros de ces séances furent MM. Dupanloup et Thiers.

« Il fut immédiatement renvoyé dans les bureaux. » M. de Montalembert le défendit dans le 9me bureau, dont il faisait partie.

Le projet fut, dès son apparition, vigoureusement attaqué par le journal l'*Univers*, qui craignait d'engager l'avenir par la loi proposée, laquelle, selon lui, n'était pas une loi de liberté, mais attribuait à l'Eglise une part du monopole. Il fut, dans le journalisme, vaillamment soutenu par l'*Ami de la Religion*, et à la Chambre, par MM. Thiers, Poujoulat, Mgr Parisis qui s'abstint néanmoins de voter, MM. Béchard et Fresneau.

M. de Montalembert y couronna ses vaillantes luttes par un discours où brillent de fréquents éclairs d'éloquence, mais où se trahit, peut-être avec trop d'amertume, la tristesse d'être abandonné d'une partie des siens. Ceux qui connaissent son cœur, comprendront sa douleur, alors même qu'ils n'approuveraient point toutes ses plaintes. Il explique, du reste lui-même, les raisons qui le portèrent à *cesser* la lutte.

« On nous a reproché, dit-il, d'avoir fait un compromis avec l'enseignement de l'Etat, de ne pas l'avoir abandonné à lui-même; on nous a reproché d'avoir fait une alliance où nous serions dupes et victimes; on nous a reproché, ce dont nous nous honorons, d'avoir conclu une paix honorable au lieu de perpétuer la lutte, et, après avoir garanti la liberté pour nous et les autres, d'avoir accepté, pour la religion, une part sérieuse dans l'instruction officielle. En un mot, on nous a reproché d'avoir substitué l'alliance à la lutte.

Messieurs, j'ai fait la guerre et je l'ai aimée; je l'ai faite plus longtemps, aussi bien et peut-être mieux que la plupart de ceux qui me reprochent aujourd'hui de la cesser.

Mais je n'ai pas cru que la guerre fût le premier besoin, la première nécessité du pays. Au contraire, j'ai pensé

qu'en présence du danger commun, des circonstances si graves et si menaçantes où nous sommes, et en présence aussi (pourquoi ne le dirai-je pas?) des dispositions que je rencontrais chez des hommes que nous avions été habitués à regarder comme adversaires, le premier de nos devoirs était de répondre à ces dispositions nouvelles. Et c'est à cette pensée honorable que j'ai consacré, depuis un an, toute l'activité et tout le dévouement de mon âme.

Je n'ai pas la prétention d'avoir pesé plus qu'un autre dans cette œuvre patriotique et religieuse; je n'ai pas la prétention, pas plus que mes collaborateurs et amis, d'avoir apporté, d'avoir trouvé, d'avoir proclamé une solution souveraine et parfaite; je suis aussi modeste que possible (*chuchotements à gauche*) dans l'appréciation de nos efforts et de nos œuvres.

Nous n'avons pas la prétention non plus d'avoir converti nos anciens adversaires; nous n'avons pas la prétention de les avoir réduits. Nous en avons rencontré de diverses natures. Nous n'avons pas la prétention d'avoir produit un effet quelconque sur certaines natures intraitables, sur ce que j'appellerai l'orgueil implacable de la fausse philosophie. Non, nous n'avons rien fait sur ceux-là; ni nous, ni les circonstances, ni les événements, ni l'histoire du monde contemporain n'a pu les éclairer. Mais, ajoute-t-il, nous avons rencontré des adversaires pour qui les leçons des événements n'avaient pas été stériles, pas plus qu'elles ne l'ont été pour nous, car tout le monde avait à apprendre, et tout le monde avait à profiter. (*Très bien!*) Nous avons rencontré des hommes, nos adversaires de la veille, qui nous ont tendu la main au lendemain de ce que nous regardions tous comme une catastrophe imprévue. Devions-nous repousser cette main? Non; ce serait le plus grand reproche que je me ferais de ma vie si je l'avais repoussée.

Certes, ces hommes ne croient pas tout ce que nous

croyons; certes, ces hommes ne veulent pas tout ce que nous voulons. Non, certes, je ne leur décerne ni cet éloge, ni, ce qui serait à certains yeux, cette injure; mais ils croient aujourd'hui au péril qu'ils niaient jadis et que nous signalions d'avance; ils veulent, comme nous, un remède à ce péril; ils veulent le salut de la société, et ils nous ont invités à y travailler avec eux.

Eh bien! nous avons accepté l'invitation comme devaient l'accepter des cœurs dévoués à la patrie et à la société.

Messieurs, on fait la paix le lendemain d'une victoire, on fait la paix le lendemain d'une défaite, mais on la fait surtout, selon moi, le lendemain d'un naufrage.

Eh bien! que l'honorable M. Thiers me permette de le dire, nous avons fait naufrage, lui et moi, en Février (*mouvements divers*), quand nous naviguions ensemble sur ce beau navire qu'on appelait la monarchie constitutionnelle...

M. le Président Dupin). Ce n'était pas un bateau plat!

« M. de Montalembert. Oui, quand nous voguions sur ce navire qui a porté pendant trente-quatre années avec tant d'honneur les destinées et le pavillon de la France...

A droite. Très-bien!

M. de Montalembert. Quand nous voguions ensemble sur ce navire sans nous connaître, ou nous connaissant à peine, nous pouvions et nous devions nous disputer sur la direction du navire. Mais la tourmente est venue à éclater, le pilote a été jeté à la mer, le navire a sombré dans un clin d'œil; nous périssions si la Providence ne nous avait permis de nous retrouver, lui et moi, sur le radeau... J'appelle le Gouvernement actuel un radeau .. (*Hilarité générale et prolongée.*

» Je ne sais vers quelle plage ce radeau nous conduit; mais je déclare que, tout en regrettant le navire, je bénis le radeau.

Eh quoi donc! en nous retrouvant ensemble au lendemain du naufrage sur cette frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme, fallait-il, sans nécessité impérieuse, recommencer la lutte de la veille? Fallait-il repousser la main que, tout naturellement, nous étions portés à nous offrir l'un à l'autre? Fallait-il ressusciter toutes les récriminations, tous les ressentiments, mêmes les plus légitimes? Non. Je ne l'ai pas pensé, je ne l'ai pas voulu, je ne l'ai pas fait, et je ne m'en repens pas.

» Du reste, je dis que l'œuvre que nous avons entreprise, ou du moins la pensée qui nous l'a dictée, est de tout point conforme à l'esprit de l'Église, non-seulement par les motifs qu'a fait valoir avant-hier avec tant d'éloquence et de force le vénérable évêque de Langres, non-seulement parce qu'il y a là pour l'Église une occasion de dévouement, et que, comme il l'a si bien dit, partout où il y a du bien à faire, l'Église y court ; ce n'est pas seulement pour cette raison : c'est parce que l'Église, tout en étant inflexible dans la lutte contre l'orgueil, dépasse toujours ses adversaires, ses rivaux, dans l'esprit de conciliation quand le moment de la paix est arrivé. Quand on fait un pas vers elle, elle en fait deux vers vous. Voilà le rôle de l'Église tel que je l'ai étudié et apprécié dans son histoire. L'Église, inflexible contre ce que j'appelais tout à l'heure l'incorrigible orgueil de la fausse philosophie, est pleine de douceur, de sympathie, de tendresse, pour les hommes qui font un pas vers elle. Elle fait tout ce qu'elle peut pour les encourager à faire le second, et elle marche, de son côté, à leur rencontre. L'Église ne veut jamais humilier personne devant elle, elle n'humilie que devant Dieu. L'Église ne dit jamais ces deux paroles que vous entendez tous les jours dans la sphère de la politique : *Tout ou rien*, et : *Il est trop tard*. Elle ne dit jamais : *Tout ou rien*, car c'est le mot de l'orgueil, de la passion humaine qui veut jouir et

vaincre aujourd'hui, parce qu'elle doit mourir demain. (*Très bien !*) L'Église, comme on l'a tant dit, est patiente parce qu'elle est éternelle, et voilà pourquoi elle ne dit jamais : *Tout ou rien*. Elle ne dit pas non plus : *Il est trop tard*, ce mot coupable et impitoyable, parce que, s'il n'est jamais trop tard pour sauver une âme, il n'est jamais trop tard non plus pour sauver une société qui consent à être sauvée. » (1)

Le pivot de la nouvelle organisation, l'âme même de la loi, sa création réellement neuve et originale était le Conseil départemental de l'Instruction publique. Cette combinaison fut attaquée par M. Wallon, qui proposa de réduire le nombre des académies à celui des cours d'appel.

Elle fut défendue par M. de Montalembert. L'illustre orateur exposa avec une lucidité parfaite la composition et le rôle de ce Conseil et déroula avec éloquence les heureux effets qu'il en attendait. Les plus importants devaient être la régénération des études classiques et la décentralisation intellectuelle substituée à cette « sorte de machine pneumatique qui pompait la vie intellectuelle de toute la surface de la France pour la concentrer à Paris. »

La loi fut adoptée, dans son ensemble, par 399 voix contre 237. Elle fut promulguée le 20 mars.

(1) Discours sur la liberté de l'enseignement; OEuvres, tome III.

CHAPITRE XXVI.

Elections socialistes. — Réforme de la loi électorale. — Le suffrage universel devenu une arme entre les mains du socialisme. — Courage de M. de Montalembert. — Une exécution : M. Hugo. — Prorogation de l'Assemblée. — M. de Montalembert reçoit le diplôme de citoyen romain

1850.

Pendant que l'on votait le projet de loi sur l'Enseignement contre le socialisme, le socialisme prenait sa revanche dans les élections, et envoyait à la Chambre, grâce au suffrage universel, quatre de ses représentants. Parmi eux se trouvait M. Eugène Sue, dont les « immondes et sots romans » (1) avaient puissamment contribué à corrompre et à salir l'âme de la France (2) sous Louis-Philippe. Les partisans de l'ordre furent effrayés de ce succès, et jugèrent qu'il était urgent de restreindre le suffrage universel.

Les chefs de la majorité eurent, à cet égard, plusieurs conférences avec le Président de la République. Le ministre de l'Intérieur forma une Commission chargée de préparer un projet de loi. M. de Montalembert en fit partie.

La presse démagogique protesta.

(1) L. Veuillot.

(2) Expression de M. de Montalembert.

La *Voix du peuple*, l'un de ses organes les plus accrédités, osa imprimer ces menaces à l'adresse de la Commission :

« Les vieillards entêtés, les hommes pleins d'intrigues qui composent le comité du salut public, ont-ils bien réfléchi qu'en faisant ce qu'ils font, ils vouent leurs têtes aux dieux infernaux de la Révolution. »

Les noms des dix-sept auteurs de la loi furent publiés, encadrés de noir en tête de toutes les feuilles démocratiques de Paris et des départements. Ces menaces n'intimidèrent point les hommes de cœur, qui faisaient partie de la Commission et la loi fut présentée. Elle restreignait le droit de suffrage aux citoyens inscrits sur le rôle de la contribution personnelle ou de la prestation en nature.

Elle fut attaquée par plusieurs Montagnards.

M. Victor Hugo déploya, contre elle, « l'éloquence tuméfiée » qu'on lui connaît déjà, et il décocha avec effort contre M. de Montalembert, qui se permettait de rire de ses roulements sonores et de ses antithèses creuses, quelques traits vieillis, qu'il essaya en vain de rajeunir.

Après plusieurs autres, M. de Montalembert répondit, et, selon sa coutume, il éleva la question légale à la hauteur d'une question politique.

Tout d'abord, il cherche son ennemi pour le frapper :

« Je sais bien qu'il faut aller au fond des choses, qu'il y a dans ce pays un grand parti qui ne tient pas, quoi qu'en ait dit l'honorable M. Pascal Duprat (il n'appartient pas à ce parti, je le reconnais), qui ne tient pas à maintenir la société actuelle, tout au contraire, qui se donne pour mandat et pour programme de changer la société telle qu'elle est, et qui traiterait volontiers cette société comme la femme savante de Molière traitait le corps humain, de guenille. Mais moi, je répondrai avec Molière :

« Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère. (*On rit.*

» Ce n'est pas que je sois un admirateur frénétique de cette société; elle renferme beaucoup trop de rationalisme et de matérialisme pour me plaire complétement; mais je la prends telle qu'elle est, et je la préfère mille fois à ses prétendus médecins qui ne sont à mes yeux que des assassins, et qui, après tout, ne lui recommandent que le vieux remède mythologique de Médée, c'est-à-dire de découper en morceaux cette vieille société, notre mère, et de la faire bouillir dans la chaudière du socialisme. (*Longue hilarité. — Approbation sur les bancs de la majorité.*) »

» De même qu'on a entrepris l'expédition de Rome contre une république qu'on cherchait à rendre solidaire de la république française, ajoute-t-il, il faut entreprendre une guerre sérieuse contre le socialisme qu'on cherche à rendre solidaire de la république et de la Constitution. »

Et s'il combat le suffrage universel, c'est parce qu'il doit aboutir au socialisme.

« Je dirai, Messieurs, du suffrage universel précisément ce que je viens de dire de la Constitution. Voici ce que je lis dans un journal, l'organe le plus accrédité du parti socialiste : « De la réforme électorale est sortie la république; de même du suffrage universel doit, tôt ou tard, naître la réforme sociale, » c'est-à-dire le socialisme. (*Voix du Peuple* du 9 mai 1850.)

» Vous le voyez, voilà l'affirmation de nos adversaires : le suffrage universel doit aboutir au socialisme! Eh bien, s'il en est ainsi, je n'hésite pas à dire que le suffrage universel doit être modifié; car, avant tout, nous ne pouvons pas admettre cette conclusion qu'on nous pose audacieusement en face de la Constitution, en face des pouvoirs constitués; nous ne pouvons, nous ne voulons pas, nous ne devons pas l'admettre. C'est donc à vous, défenseurs du suffrage universel, à nous prouver que le suffrage universel n'y conduit pas. Eh bien, dans les

dernières élections qu'a-t-on vu ? On a vu des symptômes menaçants de ce triomphe qu'annonçait l'organe que je viens de citer. A partir de ce moment il a été du devoir des hommes sincèrement attachés à la société et à la Constitution telle que nous l'entendons et telle que je viens de vous l'exposer, c'est-à-dire à la Constitution compatible avec le maintien de la société, il a été de leur devoir de songer aux moyens de corriger, ou, au moins, d'avertir et d'éclairer le suffrage universel. » (1)

Le suffrage universel on l'a empoisonné.

« Dans ce prétendu conclave, dans ces clubs électoraux qui ont dévasté, désolé Paris pendant un mois et plus, qu'a-t-on fait ? On a commencé par y faire l'apologie des Robespierre, des Marat, par réhabiliter les noms les plus abominables de l'histoire et les époques les plus honteuses de notre histoire. (*Violents murmures à gauche.*)

A DROITE. Oui ! oui !

M. DE MONTALEMBERT. Voilà l'aliment qu'on a donné au suffrage universel ; c'est par là qu'on a essayé de l'empoisonner et de le pervertir, et on n'a que trop réussi. On a fait plus, on a spéculé, comme je l'ai dit une fois ici, on a spéculé dans ces clubs, dans ces réunions électorales et dans toutes les publications de la presse qui les ont appuyées, on a spéculé sur la crédulité et sur la cupidité des classes inférieures, des classes ignorantes : on a spéculé sur leur crédulité en leur faisant croire à toutes sortes d'utopies ridicules ou coupables, et, on a spéculé sur leur cupidité en irritant dans leur cœur, au delà de toute mesure, cette malheureuse passion du bien d'autrui que nous sommes tous obligés de comprimer dans notre âme. » (2)

Il engage la Chambre à le prévenir, à prendre l'offen-

(1, 2) Discours sur la réforme électorale: Œuvres, pages 138 et suivantes, tome III.

sive et répondant aux menaces de la *Voix du peuple*, il s'écrie avec une noble fierté et une noble indépendance :

« Messieurs, un dernier mot, un mot qui m'est personnel à moi et à dix-sept de vos collègues : on nous a dit dans un journal démocratique, le plus répandu de tous, et qui n'a été désavoué par aucun de ses confrères, que nous, vos dix-sept collègues chargés de préparer la loi que vous discutez aujourd'hui, nous avions dévoué nos têtes aux dieux infernaux de la révolution. (*Exclamations à gauche. — Vive approbation à droite.*) Enfin, le niez-vous ? l'avez-vous désavoué ? Aucune feuille de votre bord n'a désavoué cette menace.

Or, on sait ce que cela veut dire. L'histoire des hauts faits de vos ancêtres est là pour nous apprendre ce que cela veut dire, ce que sont les dieux infernaux de la révolution : c'est le choix entre l'échafaud de la Terreur, ou le poignard démocratique qui a frappé M. Rossi et que vous osiez nier tout à l'heure. Voilà les dieux infernaux de la révolution ! (*Approbation à droite.*)

Eh bien ! ce sort, je l'accepte, et je le préfère, je le préfère mille fois à l'infamie et au mépris écrasant dont la postérité accablera ceux que la France avait chargés de la sauver, et qui l'auront livrée... (*très-vives marques d'approbation à droite*), qui, en proie à une pusillanimité sans exemple et sans excuse, auront livré la patrie déshonorée, la société trahie, la France éperdue, à la servitude, à la honte et à la barbarie que vous lui préparez. (*Bravos et applaudissements prolongés. — Un grand nombre de représentants viennent féliciter l'orateur à sa place. — La séance reste quelques minutes suspendue.* »

Dans cette intrépide défense de la société, le fils des Croisés avait lancé quelques coups de massue à l'orateur éminent de la Montagne.

Le lendemain, encore étourdi du coup, M. Hugo parut.

« Nous l'attendions, dit un témoin, nous étions sûr qu'il viendrait. Pourquoi ? Vous allez le savoir. Le poète a toute la figure d'un homme qui n'a pas bien dormi. Il a fait de mauvais rêves : un cauchemar affreux a troublé sa nuit. Chose étrange ! il fait toujours de ces rêves-là, quand M. de Montalembert a parlé ; il a toujours besoin de se tâter et de se frotter à la tribune. La Montagne le frictionne et le pause de son mieux ; on l'enveloppe de couvertures, on le couvre de cataplasmes. Ne prenez pas garde à ce que dit ce tartufe, ce sacristain ! Il vous a éclopé, c'est vrai ; mais vous avez notre estime.... N'importe ! M. Hugo veut que l'on juge entre M. de Montalembert et lui et que l'opinion les compare. » (1)

On nous pardonnera de ne point donner le discours de M. Hugo. C'est une antithèse perpétuelle et une perpétuelle injure.

M. de Montalembert : Je ne prendrai pas vingt-quatre heures pour répondre le peu de paroles que j'ai à dire à celles que vous venez d'entendre. (*Rires à droite. — Bravo ! bravo !*)

Depuis le jour où j'ai vu l'honorable M. Victor Hugo, après son discours sur l'expédition de Rome, disparaître pendant la réponse que je lui adressais, pour revenir trois mois après avec un discours laborieusement étudié... (*bruyants applaudissements à droite*), revenir au bout de trois mois, avec un discours contre Escobar et Loyola, contre le parti clérical et tout le reste, qu'il a trouvé le moyen de placer dans la discussion de la loi sur l'enseignement ; depuis ce jour-là, je l'avoue, je ne pensais pas qu'il fût nécessaire de prendre au sérieux son opposition. (*Rumeurs à gauche.*) C'est une erreur peut-être, mais, que voulez-vous ? c'était mon impression.

Mais lorsque je l'ai vu recommencer cette manœuvre

(1) L. Veuillot, mélanges, 1re vol. *passim*.

avant-hier, après un discours qui avait légitimement indigné la majorité... (*Réclamations à gauche.*)

A DROITE. Oui ! oui !

M. LEGROS-DEVOT. Et toute la France.

M. NOEL-PARFAIT A M. DE MONTALEMBERT. C'est le vôtre qui a indigné la France.

M. DE MONTALEMBERT. Votre France, soit ! pas la mienne ! pas la nôtre !

... Après cette répétition de son ancienne manœuvre, je n'ai pas pu m'empêcher de lui adresser, en son absence toujours volontaire et prolongée, l'allusion qu'il vient de relever tout à l'heure. Il me défie maintenant de justifier mes paroles, les paroles par lesquelles je l'ai accusé d'avoir tour à tour chanté, flatté et renié toutes les causes. Je relève ce défi. Il a d'abord chanté, pour ne pas dire flatté, la Restauration : il a chanté la naissance et le baptême de M. le duc de Bordeaux ; il a chanté le sacre de Charles X ; il s'en défend aujourd'hui...

M. VICTOR HUGO. Du tout !

M. DE MONTALEMBERT. Comme ayant été trop candide et trop jeune (*Rires prolongés à droite*).

M. VICTOR HUGO, *de sa place*. Je fais réimprimer tous les six mois les vers dont vous parlez.

UN MEMBRE. M. Hugo plaide le défaut de discernement comme en police correctionnelle !

M DE MONTALEMBERT. Aussitôt après la révolution de Juillet, comme pour racheter cette faute de jeunesse, il a chanté les obsèques des héros de Juillet, et cela le lendemain de la chute du roi Charles X.

M. VICTOR HUGO. Je vous défie de citer les vers dont vous parlez, monsieur de Montalembert.

M. DE MONTALEMBERT. Mais je laisse là sa poésie, je ne m'occupe que de sa prose, et de sa prose à cette tribune, qu'il a invoquée tout à l'heure lui-même.

Oui, je n'ai pas pu me défendre d'un mouvement d'in-

dignation, quand je me suis souvenu d'avoir entendu moi-même, en pleine cour des pairs, adresser par lui, au roi Louis-Philippe, les paroles les plus adulatrices qui aient jamais frappé mes oreilles... (*Rires approbatifs sur les bancs de la majorité*), et qu'ensuite, deux ans après, à cette même tribune où je parle, et où il parlait tout à l'heure, il est venu, devant l'Assemblée constituante, féliciter le peuple de Paris d'avoir brûlé le trône où siégeait ce vieux roi naguère adulé, et d'où était descendu jusqu'à lui le brevet de pair de France.

M. Victor Hugo. Cela n'est pas vrai.

M. le général Changarnier. Très bien ! très bien ! tous les hommes de cœur sont avec vous, monsieur de Montalembert, faites justice !

M. Druet-Desvaux. Elle sera ratifiée par le pays !

M. de Montalembert. Et c'est vous qui nous accusez, nous, majorité, de ne pas savoir distinguer l'orient de l'occident, le levant du couchant ! Oh ! nous ne vous adresserons jamais cette accusation-là.

Jamais soleil levant n'a eu d'adorateur plus intrépide que vous !

A droite. C'est vrai ! c'est vrai !

M. de Montalembert. L'honorable M. Hugo voit aujourd'hui se lever à l'horizon ce qu'il appelle la majesté du peuple, ou plutôt la grandeur future du socialisme; et le voici qui se prépare à se poser, le lendemain de la victoire du mal, en socialiste de la veille.

Vous trouverez dans son langage toujours les mêmes formules mais adressées à des objets différents. C'est ainsi qu'il vous parlait avant hier de sacrer l'ouvrier, de sacrer le simple citoyen ! C'est bien le poëte qui chantait naguère le sacre de Charles X : il lui faut toujours quelque puissance à sacrer ou quelque idole à adorer.

Eh bien ! voici ce que je lui prédis : Si jamais il s'élève

comme je le redoute, dans ce pays-ci, sur les ruines de la liberté déshonorée et dégradée par le parti auquel s'est rallié M. Hugo, si jamais il s'élève un despotisme quelconque, il sera le premier à le flatter, il essayera de faire respirer à ce despotisme futur cet encens qu'il offre aujourd'hui à l'ouvrier et qu'il a déjà fait respirer à deux dynasties. » (1)

Hâtons-nous d'ajouter, pour être impartial, que M. Victor Hugo ne réalisa point ce pronostic. La verte leçon que lui avait donnée M. de Montalembert porta ses fruits et quand parut, dans son éclat, le soleil levant qu'annonçait le noble orateur, le poète s'éloigna, et consola son exil, en lançant, contre le nouveau régime et ses partisans, les nuages épais de sa rhétorique usée et de sa poétique ténébreuse.

L'Assemblée, après différents autres travaux, se prorogea du 11 août au 11 novembre. Elle avait, bien gagné son repos. Depuis le 1er octobre de l'année précédente, elle avait discuté, voté et adopté 228 lois sans compter celles qu'elle avait rejetées.

Les commissions aussi avaient bien travaillé.

« C'est surtout, Messieurs, disait M. de Montalembert dans son rapport(1), dans le sein de vos commissions, loin des regards du public, loin des luttes et des entraînements de la tribune, que se déploient ce zèle modeste, cette étude approfondie des questions les plus épineuses, ce dévouement sérieux au pays, cette recherche désintéressée du bien public, qui sont les vertus spéciales du législateur. C'est grâce à vos commissions que vous avez pu satisfaire, sans y succomber, aux obligations de votre situation, telles qu'elles vous étaient imposées par les

(1) Explications entre MM. V. Hugo et de Montalembert ; OEuvres, tome III, page 459.

(2) Rapport sur la prorogation de l'Assemblée ; OEuvres, tome III, page 469.

propositions du Gouvernement et par l'intarissable fécondité de l'initiative individuelle. »

Pendant la prorogation de l'Assemblée, M. de Montalembert alla passer quelques jours à Rome.

Le prince Odescalchi, président de la municipalité romaine, lui remit, avec une médaille d'or, le diplôme de citoyen romain. Ce titre que Pétrarque reçut le premier, était une distinction éminente et rarement accordée. Les généraux Oudinot et Rostolan en avaient été récemment investis. Ces guerriers intrépides le devaient à l'expédition romaine ; l'expédition romaine avait été préparée par M. de Montalembert. Il était bien juste qu'il reçût la même récompense.

CHAPITRE XXVII.

Agitation des partis. — *Attitude du socialisme.* — *Profanation du dimanche, en France.* — Rapport de M. de Montalembert.— *Tristes effets de la profanation du dimanche.* — Destitution du général Changarnier. — *L'approche de 1852.* — *Défense du respect de l'Autorité.* — Appel à la conciliation. — Antagonisme de l'Assemblée et du président de la République. — Coup d'État.

1851.

Pendant cette prorogation, les partis s'agitèrent. Les légitimistes allèrent à Wiesbaden visiter le comte de Chambord, les orléanistes à Claremont saluer Louis-Philippe. Les socialistes ayant à leur tête Ledru-Rollin et Mazzini fondèrent à Londres la caisse du peuple et fixèrent l'année 1852 pour la réalisation de leurs espérances.

Le pays était inquiet et jetait avec intention ses regards sur le président. Celui-ci parcourut une partie de la France et les discours qu'il prononça rendirent son nom de plus en plus populaire.

L'armée surtout acclamait avec enthousiasme le nom de Napoléon : aux camps de St-Maur et de Satory, on entendit à différentes reprises le cri de : *Vive l'Empereur* ! C'était, à vrai dire, le cri que poussait dès lors la grande majorité des Français. Les insurrections successives qu'on avait eues à réprimer, inspiraient peu de con-

fiance pour le système républicain, et tout le monde comprenait que le socialisme était loin d'être anéanti.

Quelques jours après le retour de l'Assemblée, M. de Montalembert qui avait l'œil ouvert sur les évolutions de ce redoutable ennemi de la société, faisait entendre ces graves paroles :

« Nous conjurons les amis de l'ordre de ne pas s'endormir dans une sécurité trompeuse, et de ne pas se fier au calme apparent dont nous jouissons. La révolution se dissimule, mais elle vit. Elle est patiente, parce qu'elle croit que tout travaille pour elle. Convaincue de l'inutilité actuelle de la violence, elle applique toute son énergie à miner les vieux dogmes et la vieille morale que la France professe depuis quatorze siècles. Lorsque ces antiques boulevards de la société moderne seront prêts à s'affaisser, il suffira de la pousser du doigt pour la faire écrouler tout entière. Prenons garde qu'un réveil, plus terrible mille fois que celui de 1848, ne nous attende et ne nous surprenne. Pour arrêter le travail souterrain et persévérant de nos ennemis, il est un obstacle plus efficace que les lois les plus répressives, que les constitutions les plus savamment pondérées : c'est le retour à la vérité sociale.

» Au milieu de regrettables dissidences et d'incessantes complications, continua-t-il, on cherche laborieusement des solutions à la crise où nous nous débattons. Il en est une qui peut les remplacer toutes, sans en exclure aucune : c'est le rétablissement de la loi morale. Cette loi n'a pas d'autre base, ni d'autre sanction que le christianisme, lequel n'a pas de précepte plus auguste, plus obligatoire et plus facile que l'observation du dimanche. (1) »

« Hélas! ajouta-t-il, en France, dans toutes nos villes et dans une trop grande partie de nos campagnes, le

(1) Rapport sur l'Observation du dimanche, par M. de Montalembert. Œuvres, tome III, page 531.

repos du dimanche est violé, et le culte qui était la conséquence et la condition de ce repos est abandonné: l'âme est privée de sa nourriture en même temps que le corps de son repos; le pauvre, l'ouvrier sont livrés, sans défense, à l'influence chaque jour croissante du mensonge et du mal. Nous vivons dans un temps où ce mal, semé d'abord par les maîtres de la philosophie, de la littérature et de l'histoire (*rires et chuchotement à gauche*), est désormais répandu, par l'effort quotidien de mille mains infatigables, jusque dans les plus obscurs recoins de la société, dans un temps où les écrivains les plus populaires ont mis autant de soin à égarer et à dépraver le peuple que l'on en mettait, dans d'autres siècles, à l'épurer et à le grandir. (*Rumeurs à gauche.*) Et voici que le contre-poids qu'opposaient à la raison égarée et aux passions émancipées le culte public, l'enseignement périodique et permanent de la vérité révélée, infaillible et traditionnelle, ce dernier et trop faible contre-poids a presque disparu d'entre nous! Par un raffinement odieux, on a imaginé, dans une foule de manufactures et de magasins, de faire durer le travail du dimanche précisément jusqu'à l'heure où les exercices obligatoires du culte ont cessé, de manière à assurer la liberté du mal après avoir annulé la liberté du bien. C'est ainsi que la profanation du dimanche est devenue la ruine de la santé morale et physique du peuple en même temps que la ruine de la famille et de la liberté religieuse (1) »

Pour s'opposer à cette ruine de plus en plus imminente, « l'Assemblée nationale avait, dans sa séance du 30 mai 1850, pris en considération une proposition relative à l'observation des dimanches et des jours fériés.

(1) Rapport sur l'Observation du dimanche. Œuvres, tome III, page 190.

Cette proposition avait été renvoyée à l'examen d'une Commission.

M. de Montalembert fut chargé d'en faire le rapport.

Il le lut au milieu des railleries grossières, des rires insultants, des sarcasmes provocateurs de la gauche.

On n'en doit point être étonné.

Le noble rapporteur venait demander « simplement et franchement de restituer ce qui était dû à la majesté de Dieu, et à la dignité du pauvre. » Or, la gauche affichait un souverain mépris envers Dieu et cachait derrière les voiles d'une sèche philanthropie, une profonde aversion pour le pauvre. Le noble comte mit, du reste, dans son travail, son intelligence, son cœur, sa foi et son amour passionnée pour la liberté. En jetant des flots de lumière sur la question sociale du dimanche, il s'appliqua surtout à faire ressortir les désastres causés par la profanation de ce saint jour.

« On se plaint partout que le secret du commandement est perdu, que l'autorité n'existe plus, qu'elle a perdu toute force morale, toute sécurité, tout prestige, et cette plainte universelle n'est que trop fondée. On se demande avec surprise et avec effroi d'où sortent ces masses d'hommes sans foi ni loi qui apparaissent aux jours des discordes sociales, et, comme les hordes barbares d'il y a quinze siècles, menacent d'engloutir toute une civilisation. (*Approbation à droite.*) On a raison de s'en alarmer, mais on n'a pas le droit de s'en étonner. Elles sortent de ces abîmes où on a refoulé les populations en les forçant de travailler le dimanche (*exclamations à gauche*), en les arrachant à tout ce que la religion avait si naturellement imaginé pour les instruire et les consoler en ce grand jour, en permettant que le sceau de l'ignorance soit imprimé sur leurs âmes par la main d'une insatiable cupidité. Elles sont affamées, parce qu'on les a privées de tout aliment moral ; elles sont sans

foi, parce que des hommes riches et instruits ont travaillé pendant un siècle, *(Vive approbation à droite.)* avec une infatigable persévérance à extirper ce trésor de leurs cœurs (*applaudissements ironiques à gauche*) : elles sont sans loi parce que trop souvent en violant eux-mêmes la première des lois, leurs maîtres et leurs guides leur ont appris à n'en respecter aucune. » (1)

Cependant les sentiments sympathiques que le président de la République avait inspirés dans les provinces se traduisaient chaque jour sous de nouvelles formes avec plus de vivacité. Les partis en prirent ombrage. Ils se rangèrent autour du général Changarnier, commandant des gardes nationales de la Seine et des troupes de la première division militaire.

Le président redoutait l'influence du général, qu'il savait lui être hostile. Il le destitua.

« Si l'Assemblée cède, s'écria M. Thiers, l'Empire est fait ! » — L'Assemblée ne céda pas : la mesure n'en fut pas moins exécutée.

Le ministère se retira ; un autre lui succéda et, le 5 février, il demanda le renouvellement d'un crédit de 1,800,000 francs, accordé l'année précédente pour les frais de représentation du Président de la République.

Le rapport de la Commission conclut au rejet. La majorité de l'Assemblée manifestait de cette manière son mécontentement.

M. de Montalembert monta à la tribune.

« Messieurs, dit-il, vous connaissez ce fleuve de l'Amérique qui roule ses ondes à travers les déserts, les villes, les lacs, les forêts, et puis qui tout à coup, se précipitant avec un irrésistible élan et d'une hauteur effroyable, forme la cataracte la plus formidable du monde, la chute du Niagara.

(1) Rapport sur l'observation du dimanche : OEuvres, tome III, page 486.

« Malheur à ceux qui sont embarqués sur ce fleuve et qui ne s'arrêtent pas à temps pour aborder au rivage ou pour remonter le courant : ils sont engloutis !

» Eh bien, Messieurs, malheur à nous ! car nous sommes embarqués sur un fleuve semblable, et il ne faut pas prêter une oreille bien attentive pour entendre de loin les mugissements de la cataracte qui doit nous engloutir tous. »

Le noble orateur voyait, avec peine et avec effroi, l'abîme où les divisions des partis et le désaccord des deux pouvoirs allaient précipiter la France.

Libre à l'égard de l'Assemblée, libre à l'égard du président, il parla avec une pleine indépendance. S'adressant à la fraction de la majorité qui avait à sa tête MM. Berryer, Thiers et Changarnier, il lui reprocha ce qu'il ne craignit point d'appeler son injustice et son ingratitude. S'inspirant ensuite du plus pur patriotisme, il fit entendre en faveur du respect de l'autorité ces généreuses, sévères et sages paroles :

« Avez-vous jamais réfléchi, Messieurs, à la nature de l'autorité parmi nous ? Tout ce qui se passe depuis quelques années en France est cependant de nature à soulever de bien graves réflexions sur ce sujet. Tout le monde veut l'autorité, tout le monde la réclame, tout le monde veut rétablir l'autorité, tout le monde veut l'imposer, tout le monde veut la sauver. Mais chacun fait, à part soi, cette réserve, c'est que l'autorité qu'il s'agit de rétablir et d'imposer ne nuira en rien ni à ses préjugés, ni à ses violences, ni à ses rancunes, ni à ses antécédents, ni à ses affections, ni à ses répugnances, ni à rien de ce qui lui est personnel. Sinon, non ; sinon, on lui fait la guerre, à cette pauvre autorité, jusqu'à ce qu'elle soit à nous, jusqu'à ce qu'on en devienne soi-même le détenteur ou le possesseur. C'est une plante bien frêle et bien délicate que cette autorité ; elle réussit bien difficilement dans

notre pays, et cela par une très-bonne raison, c'est que personne ne veut la planter ailleurs que dans son propre jardin.

» Ces préoccupations égoïstes et personnelles, qui sont malheureusement le propre de tous les partis en France, constituent pour l'autorité une condition mortelle et incompatible avec la société comme avec la liberté. Ce grand et sage roi qui vient de mourir dans l'exil, disait de la France, dans les derniers jours de sa vie : « La désorganisation a son parti. » Hélas! il en savait bien quelque chose, mais il n'a peut-être pas assez dit combien ce parti avait de complices, involontaires sans doute, dans les partis qui se donnent pour mission de combattre la désorganisation et l'anarchie.

» Je suis frappé, quant à moi, de la facilité avec laquelle, en France, dès qu'on est parvenu, au lendemain d'une révolution, à rétablir un fantôme, une ombre d'autorité quelconque, immédiatement, sans se soucier de l'avenir, sans la moindre idée arrêtée sur ce que sera cet avenir, sans avoir rien combiné, rien arrêté, rien fait adopter d'avance à la conscience du pays, de gaieté de cœur et comme par une sorte de récréation, on se plaît à miner, à attaquer et à défaire moralement cette autorité. »

S'adressant plus particulièrement aux partisans des Bourbons et de la branche d'Orléans, il ajouta: vous qui êtes les défenseurs, les amis de ces deux monarchies, vous qui espérez qu'un jour la libre volonté de la France (et vous en avez parfaitement le droit, selon moi), vous qui espérez qu'un jour la libre volonté de la France souveraine, d'elle-même rappellera l'une ou l'autre de ces monarchies, comment se fait-il que, d'avance, vous ne pensiez pas aux conditions que vous leur préparez, à l'une et à l'autre? Comment se fait-il qu'il ne vous entre pas dans la tête qu'en continuant, en encourageant, ou en tolérant, je ne veux rien dire de trop fort, en approuvant contre le Gou-

vernement actuel, contre Louis Bonaparte, le même système qui a été employé avec tant de succès contre les gouvernements de Charles X et de Louis-Philippe, vous préparez pour l'avenir les mêmes conditions qui ont fait périr dans le passé ce que vous aimez le plus?

» Je suppose, Messieurs, que vous, partisans de l'une ou de l'autre des dernières monarchies, vous soyez un jour les maîtres, et je crois qu'il n'y a rien de plus possible et même de plus probable.

» Oui, Messieurs, en France, on l'a dit avec justesse, tout arrive; et moi j'ajoute : Tout est probable dans un pays qui a vu dans la même année la révolution du 24 février et l'élection du 10 décembre; je dis donc que tout est probable.

» Eh bien, supposons l'une ou l'autre de ces monarchies debout. Elles ont parmi leurs défenseurs les orateurs les plus puissants et les hommes d'Etat les plus illustres de ce pays-ci; mais je leur demande à eux-mêmes, y a-t-il parmi eux un homme assez sûr de lui pour pouvoir se se dire : Oui, moi je dompterai cet esprit perpétuel d'opposition, ces clameurs, ces outrages, ces calomnies, ces insinuations contre le pouvoir; je viendrai à bout de ces persécutions de tous les jours et de tous les instants; je saurai dire à toutes ces voix déchaînées : Distinguons, ceci était bon l'autre jour, quand je n'étais pas au pouvoir; aujourd'hui, je commande, c'est mauvais; distinguons.

» Non, il n'y a personne parmi vous, quelle que soit sa juste renommée, qui puisse dire qu'il sera le Neptune de ces flots irrités, et que d'un accent de sa voix, d'un geste de sa main, d'un coup de son trident, il pourra faire rentrer dans leur lit ces flots amentés par soixante années de révolutions.

Vous vaincrez peut-être, je le veux bien; mais c'est ce jour-là, mais le lendemain de ce jour que commenceront vos embarras et vos dangers. Vous verrez renaître contre

vous, surgir contre vous, employer contre vous toutes les armes, toutes les perfidies, toutes les malices, toutes les iniquités, tous les outrages, toutes les ruses qui ont été employées de votre temps contre les pouvoirs que vous attaquiez; vous les subirez tous, et il faut bien que j'ajoute, vous les aurez tous mérités.

» Il n'y a qu'une condition pour rétablir l'autorité dans ce pays, et je l'ai déjà dit à cette tribune, c'est de la défendre quand on n'en est pas le dépositaire; je vais plus loin, c'est de la défendre même quand elle vous est désagréable sous certains rapports; car, après tout, on n'a pas toujours dans ce monde le gouvernement qu'on veut, on a le gouvernement qu'on peut avoir; on a des gouvernements tels quels; il faut les subir, les accepter, les défendre lorsqu'ils ne sont pas radicalement mauvais.

M. le général de Grammont. C'est un volume pour l'histoire de nos jours!

M. de Montalembert. Après que vous en aurez agi ainsi avec les gouvernements qui n'étaient pas de votre goût, oh! quand arrivera le jour du gouvernement selon votre cœur, selon vos préférences, alors vous serez tout-puissants pour le défendre. Alors vous pourrez dire aux autres : « Je commande aujourd'hui, et vous, obéissez : j'ai le droit de vous parler ainsi; obéissez, car j'ai obéi quand je ne commandais pas. Respectez-moi, car j'ai respecté quand ceux qui commandaient, n'étaient pas ceux que mon cœur eût voulus; servez-moi, car j'ai servi le pays avec ceux que je n'aimais pas. Et après avoir donné cet exemple à vos adversaires, vous pourrez vous vanter d'avoir entre vos mains une arme qu'ils ne réussiront jamais à briser. » (1)

En terminant il fit un puissant appel à la conciliation.

(1) Discours sur la dotation du président de la république ; Œuvres, tome III, page 555 et suivantes.

« Je vous en conjure, permettez-moi de m'adresser, en terminant, du haut de cette tribune, aux deux pouvoirs. Vous savez assez de quel côté, selon moi, est le tort, et de quel côté est la raison : mais j'admets qu'il y ait des torts de part et d'autre, et qu'ils soient égaux. Eh bien, je leur dis à tous deux, d'une voix loyale et respectueuse : Cessez cette guerre impie, cette guerre dénaturée, qui ne peut profiter qu'à nos ennemis communs. Je leur demande, à tous deux, grâce pour le pays, grâce pour son repos, pour son travail, pour son crédit.

« Voix diverses à droite. Oui! Très-bien!

» M. de Montalembert. Je leur demande, à tous deux, grâce pour notre œuvre et pour notre renommée commune car c'est notre œuvre et notre renommée qui sont en péril. Oui, si nous arrivons à cette crise fatale de 1852, en nous faisant l'un à l'autre la guerre, savez-vous ce qui arrivera? C'est que les esprits sages diront de nous, quel que soit notre parti : « Ces hommes ont substitué chacun une idole privée au bien public, et ils ont placé cette idole sur l'autel de la patrie. » Et savez-vous ce que diront dans leur grossier, mais expressif langage, les paysans qui nous ont élus? Ils diront ceci : « Voyez ces blancs que nous avons nommés, ils n'ont su que se diviser entre eux. Eh bien, nommons des rouges. »

« Plusieurs membres. Cela pourrait bien arriver!

« M. de Montalembert. Ce qui triomphera donc, ce qui sortira de nos luttes, de nos funestes dissentiments, ce ne sera pas, comme on l'a dit, l'Empire, ce ne sera pas, non plus, le gouvernement parlementaire, ce sera le socialisme (*rires ironiques à gauche*), et non pas le socialisme insurgé, violent, brutal, par conséquent éphémère et facile à vaincre; non, ce sera le socialisme légal, le socialisme électoral, c'est-à-dire un mal irrémédiable, ou pour lequel du moins je ne connois aucun remède humain. Messieurs, ce n'est pas là une menace, c'est une

prédiction. Je descends de la tribune avec la conviction d'avoir rempli un impérieux devoir, et avec une seule ambition, l'ambition d'être un faux prophète. » (1)

Malgré ces sages paroles, l'hostilité persista.

Des pétitions arrivèrent bientôt de tous côtés à l'Assemblée soit pour la révision totale, soit pour la révision partielle de la Constitution. M. de Montalembert était favorable à cet avis. Il fut nommé de la Commission à laquelle on en renvoya la proposition. Il combattit peu de temps après l'abrogation de la loi du 31 mai. Cependant l'assemblée cherchait à restreindre les droits du Président ; elle demanda le droit de requérir la force armée. Ce droit lui fut refusé. Les deux pouvoirs ne cessaient pas de se combattre. L'opinion était inquiète. On touchait au dénouement.

Le 2 décembre, on lut sur les murs de Paris une proclamation du Président, suivie de plusieurs décrets. Louis Napoléon prononçait la dissolution de l'Assemblée, rendait le peuple juge des différends qu'il avait avec elle et soumettait à la nation tout entière les bases d'une nouvelle Constitution (1).

Des mesures avaient été prises pour empêcher toute résistance. Plusieurs représentants avaient été arrêtés. Des troubles éclatèrent néanmoins à Paris et dans les provinces, mais ils furent vigoureusement réprimés.

Les 20 et 21 décembre, la France répondit à l'appel du Président. 540,737 voix blâmèrent sa conduite ; 7,439,216 l'approuvèrent.

M. de Montalembert, avec soixante quatre autres députés faisant partie de la réunion dite *des Pyramides*, signa une protestation contre la dispersion de l'Assemblée par la violence.

(1) Discours sur la dotation du président de la République: Œuvres, tome III, page 573.

« Nommé à son insu membre de la Commission consultative créée par décret du 2 décembre, il déclara qu'il ne pouvait accepter ces fonctions en présence de la détention d'un grand nombre de ses collègues, et ne consentit à faire partie de la Commission qu'après la mise en liberté des représentants qui avaient été arrêtés à la mairie du X^me^ arrondissement. »

Plusieurs personnes le consultèrent « au sujet du vote à émettre sur le plébiscite du 20 décembre proposé au suffrage universel par Louis-Napoléon. » Il répondit d'une manière favorable au gouvernement (1).

Le 28 janvier 1852, M. de Montalembert protesta contre la confiscation du patrimoine des princes de la maison d'Orléans, en donnant sa démission de la Commission consultative.

Nommé représentant du Doubs au Corps-Législatif, il y fut, jusqu'en 1857, l'un des membres de l'opposition.

(1) « 1° Un chef responsable nommé pour dix ans; 2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul; 3° Un conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps-Législatif; 4° Un Corps-Législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection; 5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. »

M. de Montalembert n'a point reproduit dans ses œuvres la lettre qu'il publia à cette occasion, le 12 décembre 1851. Voici la raison qu'il donne de cette omission : « Le régime actuel de la presse ne comportant pas des explications complètes sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi cette lettre, l'auteur ne se croit pas obligé à une reproduction, qui, sans ces explications, semblerait l'avouer de nouveau. »

CHAPITRE XXVIII.

Nomination et réception de M. de Montalembert à l'Académie. — Son discours. — *La Grande Constituante.* — *Inutilité de la Révolution de 1789.* — *Mirabeau aux pieds de Marie-Antoinette.* — *Devoirs de l'Académie.* — Réponse de M. Guizot. — M. de Montalembert est nommé directeur. — Son discours aux Cinq Académies. — *Sursum corda!*

1852.

Le règne des libertés parlementaires venait de finir avec la Constitution que la République avait donnée à la France. M. de Montalembert en avait usé plus et mieux que tout autre. Il avait mérité un noble repos. L'Académie le lui offrit en lui ouvrant son sein. L'âpre défenseur de l'Eglise fut élu par ses anciens adversaires devenus ses alliés, grâce à la Révolution de 1848. Cet honneur déjà tant briguê du temps de Bossuet et de Montesquieu lui était, du reste, dû à tous les titres.

« L'Académie, en effet, a été instituée pour mettre en honneur les lettres, puisqu'elles sont un des principaux instruments de la vertu, et le plus noble de tous les arts qui est l'éloquence. »

Son éloquence, on peut le dire, avait fait palpiter tous les cœurs, et on sait à quelles sources elle puisait ses nobles inspirations.

La vie de *Ste-Elisabeth* et ses nombreux écrits poli-

tiques, historiques, littéraires et artistiques, avaient depuis longtemps donné la valeur de sa plume.

Et toute sa vie, on le sait, n'avait été qu'un long combat en faveur de la religion et de la vertu. Mais peut-être ce dernier titre qui aurait eu tant de valeur au XVII^e^ siècle, était-il un obstable au XIX^e^. Le vent impur qui, au XVIII^e^ siècle, desséchait tout, avant de tout déraciner » soufflait encore, et il avait flétri, dans l'illustre assemblée, plus d'une noble intelligence. Voltaire « le plus formidable esprit que le mal ait jamais enfanté » y avait de nombreux partisans, et de zélés adorateurs. Pour tout dire, en un mot, l'Académie n'avait pas craint, quelques années auparavant, de mettre au concours l'éloge du patriarche de l'incrédulité.

L'affluence fut grande à la séance de réception de M. de Montalembert. Les places mêmes réservées aux académiciens furent envahies. On était curieux d'entendre les paroles que le fils des Croisés allait adresser à la docte Assemblée qui comptait, dans ses rangs, un si grand nombre de ceux qu'il avait si énergiquement mais si justement appelés : les fils de Voltaire.

Le fils des Croisés fut fidèle à son passé. Il ne recula pas. Il était entré à l'Académie en victorieux ; il parla en vainqueur.

Après avoir raconté, avec autant de charme que de simplicité, la vie de M. Droz, son prédécesseur, il apprécia ses ouvrages au point de vue du chrétien, du moraliste et de l'historien. Le plus remarquable de tous, l'*Histoire de Louis XVI*, lui inspira les plus belles pages qui soient sorties de sa plume. On a dit de M. de Montalembert qu'il y a eu en lui du Tacite. C'est vrai, mais, selon nous, nulle part l'illustre orateur ne ressemble plus au grand historien des Césars, que dans les pages magnifiques où, après M. Droz, il trace, à la manière des grands maîtres, le portrait de la première Consti-

tuante. Il ne se laisse point aller au dénigrement, il fait justice. Chacun de ses coups est porté avec une impétueuse justesse. Du reste, même simplicité, même grandeur de diction, même vivacité d'éloquence, même énergie de blâme, même vigueur de pinceau. Son indignation longtemps concentrée foudroya cette assemblée « qui perdit la France, en se déshonorant elle-même, » et que cependant des plumes, criminelles ou trompées, exaltaient chaque jour.

Ecoutons le :

« C'est elle qui détourna le cours naturel des aspirations de la France; c'est elle qui changea le sens des choses et des mots. Jusqu'alors, on avait donné le nom de Révolution à ces crises toujours redoutables, mais quelquefois salutaires et légitimes, qui ravivaient l'existence des peuples, comme celle de 1688 en Angleterre; comme celle qui avait rendu au Portugal, asservi par l'Espagne, sa nationalité glorieuse; comme celle qui venait d'armer la Belgique, pour ses vieilles libertés, contre les innovations tyranniques de Joseph II; comme celle encore qui allait jeter une lueur d'espérance et de vie sur la noble Pologne, déjà mutilée par ses spoliateurs. Jusqu'alors, on avait cru que la Constitution d'une nation, comme celle de l'homme, était son tempérament naturel, fortifié, amélioré par l'âge, l'éducation, le travail et l'expérience. C'est l'Assemblée de 1789 qui fit du mot de Révolution le synonyme de la destruction méthodique, de la guerre permanente contre tout ordre et contre toute autorité; c'est elle qui baptisa du nom de Constitution ces créations artificielles de la scolastique des partis, sans racines et sans majesté, éphémères comme la passion et stériles comme l'orgueil.

» Sans doute, l'Assemblée constituante renfermait une foule d'hommes distingués, dotés de tous les trésors de l'éloquence, et la plupart animés d'un amour sincère de

l'humanité. Sans doute, elle opéra des réformes indispensables que la monarchie avait préparées, et que lui imposaient d'ailleurs ses commettants. Mais son œuvre fut à la fois coupable et insensée, parce qu'elle dépassa toujours le but, sans y être contrainte par les hommes ni par les choses. Là, comme depuis, comme toujours, la révolution vint d'en haut, avant de venir d'en bas. Avant de descendre dans les masses, elle fut conçue et fomentée par un petit nombre d'ambitieux dont les malheurs ont trop fait oublier les crimes. L'Assemblée commença par détruire le mandat qu'elle avait reçu de la royauté et des électeurs, seule origine légitime de ses pouvoirs. C'était se proclamer omnipotente et infaillible. Elle eut bien plus de présomption et d'orgueil que de lumières. Elle méconnut la première condition du vrai législateur : la défiance de soi et de la nature humaine. Les ténèbres et le néant de l'homme livré à lui même ne lui inspirèrent jamais cette modestie qui est une vertu publique aussi bien qu'une vertu chrétienne. Elle semble n'avoir jamais eu la conscience de cette inexpérience que de trop indulgents apologistes lui donnent pour excuse. Amoureuse de théories et de métaphysique, pleine de mépris pour les faits et d'une confiance niaise dans les lieux communs, elle ne voulut pas comprendre qu'en politique les idées vraies ne sont jamais simples, mais presque toujours complexes, parce que la politique n'est pas de la géométrie. Elle déchira ces symboles, ces traditions, ces formules qui sont le vêtement nécessaire de notre nature infirme, pour la jeter frissonnante et nue dans les déserts de l'abstraction. Elle eut cette manie de l'uniformité, qui est la parodie de l'unité, et que Montesquieu appelle la passion des esprits médiocres. On la vit tour à tour dominée par la pétulance des rhéteurs et l'outrecuidance des sophistes, altérée de cette popularité qui n'honore pas plus qu'elle ne dure, poussant jusqu'à la servilité la tolérance

des minorités factieuses, impitoyable envers la royauté vaincue, inerte et muette devant l'émeute et l'assassinat.

» Les hommes que j'accuse, parce que leur mémoire est encore debout, et parce que leur esprit vit encore parmi nous, se figuraient qu'on pouvait ici-bas tout changer, tout créer à volonté. L'homme n'a ni ce droit, ni cette force. Celui des disciples de M. Droz qui lui a fait le plus d'honneur, votre confrère, M. Nodier, disait avec raison : « La mission du génie est de conserver, » quand il vient trop tard pour créer. » Il y avait alors beaucoup à conserver en France, ne fût-ce que l'honneur de son histoire et de sa bonne renommée devant le monde. Chaque progrès récent de la science historique a confirmé la vérité du principe deviné par madame de Staël : « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en » Europe, c'est le despotisme. » Cela était vrai de la France, comme de tous les autres peuples chrétiens. On pouvait, on devait donc revendiquer la liberté comme l'imprescriptible apanage de la France, comme le patrimoine du peuple franc par excellence. On pouvait renoncer à cet enthousiasme aveugle pour la royauté, qui était devenu depuis peu le seul principe de l'ancien régime, et qui formait un si étrange contraste avec l'abaissement moral de Louis XV, sans renoncer en même temps au bénéfice des douze siècles d'existence pendant lesquels la France avait traversé tant de fortunes diverses. Il fallait oublier tout le règne de madame de Pompadour et de son adulateur Voltaire, pour aller, en remontant le cours des âges, réclamer les droits périmés mais non éteints, qu'une nation sans cesse distraite par la guerre et la cour avait laissé peu à peu confisquer par ses rois. En les adaptant aux mœurs nouvelles, aux exigences de l'unité nationale, on centuplait leur valeur. La liberté acquérait ainsi des ancêtres. On l'identifiait avec les gloires et les forces du passé. C'est précisément

ce que ne voulait pas l'Assemblée constituante. Elle voulait une liberté faite de ses mains, créée par son souffle. Elle ne voulait pas de la liberté à titre d'héritage : et cependant ce titre était la plus sûre des garanties, parce que l'homme, quoi qu'on fasse, a besoin de cette transmission pour se croire vraiment propriétaire d'un bien quelconque ; parce que l'ambition secrète du novateur le plus audacieux est de se chercher des aïeux dans le passé ; parce que chacun hérite, même malgré lui, de la pensée des siens, comme de son nom, de sa langue, de sa vie : parce qu'en tout l'hérédité est l'accord de la raison et de la nature.

L'Assemblée constituante aima mieux déclarer que le peuple français n'avait été pendant douze siècles qu'un ramas d'esclaves, afin de créer un peuple neuf, un peuple fabriqué de la veille, comme une machine propre à faire l'expérience des théories et des abstractions dont elle s'était éprise. Elle traita la France en pays conquis : elle mit à sac toutes les affections, tous les souvenirs, tous les vestiges du passé ; elle les immola tous à cet orgueil cruel qui est le propre des novateurs.

Les nations ont une âme comme les individus : pour n'être pas immortelles, elles n'en ont pas moins leur raison d'être dans le passé et de longues espérances d'avenir. C'est sur cette âme de la France que la Constituante porta la main ; elle entreprit de la tuer : elle y réussit à moitié.

Rabaut-Saint-Etienne lui avait dit : « Pour rendre le » peuple heureux, il faut le renouveler : changer ses » idées ; changer ses lois ; changer ses mœurs... ; changer » les hommes ; changer les choses ; changer les mots... ; » tout détruire : oui, tout détruire, puisque tout est à re- » créer. » L'Assemblée choisit pour président l'auteur de ce programme, et elle l'appliqua servilement. Elle crut avoir tout fait, parce qu'elle avait tout changé ou tout détruit. On aurait pu lui rappeler qu'il ne faut qu'une cognée

et un quart d'heure pour abattre le plus beau chêne de nos forêts, et qu'il faut un siècle pour le remplacer. Mais elle ne comptait pas plus avec le temps qu'avec la nature. Elle fit la guerre à l'un et à l'autre, sous prétexte de la faire aux préjugés.

La durée avait été jusque-là la condition de toute force et de toute grandeur : elle en fit un principe de déchéance et de mort civile.

N'ayant pas su lire dans l'histoire du monde qui démontre que nulle part la démocratie n'a pu régner sans dégénérer en despotisme, elle entreprit de fonder en France la démocratie. Pour y réussir, elle dut renverser toutes les barrières qui jusque-là avaient contenu la tyrannie, soit des rois, soit des masses. Elle introduisit l'instabilité partout, dans l'Etat comme dans l'Eglise, dans la propriété comme dans la famille. Elle eut la bizarre idée de superposer une royauté héréditaire à cette démocratie souveraine dont elle avait banni toute tradition, toute durée et toute hérédité. Elle créa un état politique et social qui jusque-là ne s'était jamais vu dans le monde. Elle osa se condamner à combattre sous toutes les formes les deux bases de toute société, l'autorité et l'inégalité : — je dis l'inégalité, qui est la condition évidente de l'activité, de la fécondité, de la vie sociale; qui est à la fois la mère et la fille de la liberté : tandis que l'égalité ne peut se concevoir qu'avec le despotisme. Non pas certes cette égalité chrétienne, dont le vrai nom est l'équité, mais cette égalité démocratique et sociale qui n'est que la consécration légale de l'envie, la chimère de l'incapacité jalouse; qui n'a jamais été qu'un masque, et qui ne pourrait devenir une réalité que par la destruction de tout mérite, de toute vertu.

Si les hommes pouvaient être tous égaux entre eux, la première condition de leur existence serait la suppression complète de la liberté. La nature humaine répugne heu-

reusement à cet excès de misère. Mais ne voyons-nous pas propager partout en Europe ce goût dépravé du nivellement qui préfère l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté, et qui fournit au despotisme son plus solide appui et sa plus éclatante justification? N'a-t-on pas déjà reconnu et avoué que chaque progrès des peuples modernes vers l'égalité était une étape vers le pouvoir absolu.

Or, ne l'oublions pas, ce sont les législateurs de 1789 qui ont inscrit dans nos lois et dans nos cœurs, en dépit de la nature et du bon sens, cette vaine promesse dont la réalisation toujours promise et toujours attendue constitue la société à l'état permanent de mensonge et de guerre. Faciliter au vrai mérite l'accès des carrières les plus brillantes, satisfaire toutes les ambitions légitimes, moyennant l'épreuve du travail et de la persévérance, c'est un devoir; mais stimuler la production factice et universelle de prétentions sans limites, en renversant toutes les digues, d'ailleurs si flexibles, que la tradition, l'habitude, les souvenirs de famille opposaient au torrent des médiocrités avides, c'était une criminelle folie. Cette folie nous l'avons faite, et nous en portons la peine.

Il faut avoir la franchise de l'avouer au milieu des dangers dont nous sommes assaillis : en appelant tous à tout, on a aggravé le mal qu'on prétendait détruire; on a éveillé les ambitions endormies sans pouvoir les satisfaire; on a irrité, provoqué, enflammé toutes les cupidités, et on s'est ôté le droit et la force de les réprimer; on a tué le sentiment le plus tutélaire, le bonheur d'être à sa place, à son rang; on a promis plus qu'aucune société ne peut tenir; on a créé un problème insoluble, et on a rendu la France entière victime d'une odieuse déception.

C'est ainsi que la tempête est devenue incessante, la révolution éternelle. C'est ainsi que l'inégalité des fortunes est devenue le point de mire des ambitions déçues et des

candidats rejetés. En proscrivant toutes les propriétés collectives, toutes les associations solidaires ; en déchirant tous les liens antiques entre l'homme et ses ancêtres, entre l'homme et la terre, entre l'homme et l'homme ; en détruisant tous les prestiges, toutes les fictions qui établissent entre les diverses classes de toute nation bien organisée une gradation bienfaisante, la Constituante n'a plus laissé que deux armées en présence, les propriétaires et les prolétaires. Ce n'est pas la Convention qui a semé ce poison : c'est la Constituante. Elle avait peut-être le fol espoir que le flot déchaîné par elle s'arrêterait devant la distinction qui naît de la richesse, après avoir effacé toutes celles qui naissent de la gloire, des services rendus, des droits acquis ; comme si la richesse et la propriété elle-même n'était pas aux yeux du pauvre et du prolétaire, de tous les priviléges le plus exorbitant, et de toutes les inégalités la plus blessante.

Non, la propriété, dernière religion des sociétés abâtardies, ne résistera pas seule au bélier des niveleurs. N'a-t-on pas vu de nos jours contester jusqu'au privilége de l'intelligence, et faire un appel à l'ignorance pour abriter la révolution ? Tant il est vrai que, pour rester dans la logique, le dogme de l'égalité ne doit pas plus respecter le mérite et la fortune que la naissance.

Mais, d'ailleurs, l'Assemblée constituante elle-même a légué au monde un exemple fatal, et dont nous avons déjà pu apprécier les conséquences. Jusqu'à elle la confiscation des biens n'avait existé qu'à titre de pénalité : la première elle en fit une ressource fiscale et un principe d'utilité publique. En proclamant le droit de l'Etat sur la propriété de l'Eglise, elle déposa dans nos institutions et dans nos idées le germe du communisme. Il n'est pas un argument employé par les orateurs de sa majorité contre les moines et contre les évêques qui n'ait été retourné de nos jours contre les capitalistes et contre les propriétaires

oisits. Ouvrez le *Moniteur*, changez les noms et les dates, et vous y trouverez la première édition des doctrines qui ont le plus effrayé l'Europe contemporaine.

Je ne dis rien de ce qu'elle a fait contre la religion : on sait assez ce que j'en dois penser. Je remarque seulement qu'elle inaugura ses travaux par une déclaration pompeuse en faveur de la tolérance universelle, et de la liberté des cultes ; qu'ensuite elle se transforma en concile, se mit à interpréter le droit canon, et après avoir confisqué le patrimoine du clergé, tenta de lui confisquer sa conscience en lui imposant un serment qui devint le prétexte de la persécution la plus sanglante que l'Eglise ait subie depuis Néron.

En résumé, l'Assemblée constituante ne manqua pas seulement de justice, de courage et d'humanité, elle manqua surtout de bon sens. Le mal qu'elle a fait lui a survécu. Elle nous a fait croire que l'on pouvait tout défaire et refaire en un jour. Elle a inauguré contre le plus doux et le plus irréprochable des rois cette série d'attentats qui devait habituer un peuple égaré à toutes les injustices et à toutes les ingratitudes dont nous avons été témoins.

Dieu l'a châtiée surtout par la stérilité de ses œuvres. Elle prétendait fonder à jamais la liberté, et elle eut pour successeurs les tyrans les plus sanguinaires qui aient jamais déshonoré aucune nation. Elle avait pour mission de rétablir les finances, l'empire de la loi, et elle a légué à la France la banqueroute, l'anarchie et le despotisme, le despotisme sans même ce repos dont on fait à tort la compensation de la servitude. Elle a fait plus : elle a laissé des prétextes pour tous les abus de la force, et des précédents pour tous les excès de l'anarchie future. Mais elle n'a rien fondé : rien ! L'ancienne société qu'elle renversa avait duré, malgré ses abus, mille ans : la nôtre, celle que la Constituante a voulu créer, est déjà à bout de voie, et elle dure à peine depuis cinquante ans. Si nous vivons encore,

s'il nous reste une législation civile, une organisation judiciaire, militaire, administrative, fiscale, qui ont survécu à nos tourmentes politiques, on sait à qui nous le devons : aux éléments d'ordre et de vie que Louis XIV et Napoléon ont déposés dans nos codes ; Napoléon surtout, moins grand à mes yeux pour avoir vaincu à Austerlitz et à Iéna, que pour avoir livré à l'esprit révolutionnaire dont il était issu une première bataille, et pour l'avoir gagnée.

Les chefs de l'Assemblée constituante s'enorgueillissaient de deux œuvres capitales : la constitution civile du clergé, qu'il suffit de nommer pour la qualifier ; et la Constitution de 1791, qui a duré trois fois moins de temps qu'on n'en avait mis à la discuter. En revanche, ils posèrent tous les principes dont la Convention ne fit que tirer les conséquences, et dont la plus récente de nos révolutions nous a révélé la fatale et permanente vitalité. Ils ne proscrivirent pas la propriété, mais ils l'ébranlèrent jusque dans ses racines. Ils ne proclamèrent pas le culte de la Raison, mais ils le pratiquèrent. Ils n'abolirent pas la royauté, mais ils la livrèrent désarmée, enchaînée, avilie, avec un sceptre de roseau et une couronne d'épines, aux bourreaux qui venaient les remplacer. » (1)

Après avoir ainsi châtié la Constituante, le grand orateur flétrit la révolution de 1789 et ne craignit point de l'appeler en présence de ceux qui en avaient fait l'éloge, une sanglante inutilité.

» Ayons le courage de le dire en présence des arrêts de l'histoire et des menaces de l'avenir : la révolution de 1789, *telle qu'elle s'est faite*, n'a été qu'une sanglante inutilité. Tous les bienfaits qu'on lui attribue, ses conséquences durables que nul ne songe à contester, les droits et les garanties qui nous sont devenus comme une seconde vie, tout cela eût été obtenu graduellement, complétement,

(1) Discours de réception à l'Académie française, 5 juillet 1852 : Œuvres, tome III, page 614.

sans aucune des violences révolutionnaires, et n'en eût été que plus solidement enraciné, plus universellement respecté. Prétendre qu'il valait mieux conquérir la liberté politique et l'égalité devant la loi par une crise meurtrière que par un effort légitime et continu, par la persévérante énergie du droit et du sacrifice, c'est une doctrine qui aujourd'hui ne devrait guère être professée que par les hommes déterminés à livrer un assaut semblable à la société actuelle, encore toute meurtrie et mal assise par la faute de nos pères et par la nôtre. Tout homme qui absout sans réserve 1789 prononce d'avance la sentence de mort contre tout gouvernement de son choix et de son temps.

Car 1789 ne fut pas la liberté : ce fut la révolution. Un écrivain distingué (1) l'a dit : la liberté politique en France a un grand malheur, c'est d'être née de la révolution et par suite de n'avoir guère servi qu'à la révolution. Et cependant, à vrai dire, ce sont les deux contraires. La liberté c'est le droit limité par le devoir. La révolution n'est que la force triomphant à la fois du devoir et du droit. » (2)

Voilà pourquoi les deux plus fameux champions de la liberté, parmi les modernes, deux hommes très-divers, mais qui, tous deux, devaient leur force et leur renommée à l'insurrection contre les pouvoirs établis, ont fini par réagir contre la révolution française.

Ces deux hommes furent Washington et Mirabeau.

« Il fut du moins donné à ce dernier, avant de succomber, de s'incliner devant la reine, d'en obtenir son pardon, de lui offrir quelques espérances, quelques illusions consolantes. »

Il fallait, après les outrages que des plumes souillées avaient prodigués à la mémoire de cette pieuse et

(1) M. le comte Franz de Champagny.

(2) *Discours de réception à l'académie*; Œuvres, Tome III, page 623.

grande reine, après les insinuations perfides et cruelles devant lesquelles n'avait point reculé M. de Lamartine, l'auteur de l'histoire des Girondins, une publique et solennelle réparation. Le noble académicien la fit et elle fut complète :

« Connaissez-vous, Messieurs, un spectacle plus émouvant que celui de Mirabeau devant Marie-Antoinette, et ne comprenez-vous pas ce respect, cet attrait, cet hommage attendri de l'homme en qui semblait s'incarner le génie de la révolution pour la femme qui devait en être la plus noble victime? Je n'adresse qu'un reproche à l'histoire de M. Droz : c'est de n'avoir pas subi comme Mirabeau l'ascendant de cette femme héroïque; c'est d'être resté froid et presque sévère pour elle. Pour moi, j'avoue que, dans les annales de la France et du monde, je ne sais rien, je n'imagine rien de plus saisissant et de plus douloureux que la destinée de Marie-Antoinette. Qui ne se sent comme éperdu de douleur et d'admiration devant ce contraste tragique entre l'éclat incomparable des dix premières années de son règne, et les ignominies dont sa fin fut abreuvée; devant cette vertu charmante, ce bon sens si aimable et si méconnu, ce sang froid, cette patience sereine, cette décision qui faisait dire à Mirabeau : « *Le roi n'a qu'un homme, c'est sa femme.* » Epouse, sa fidélité va jusqu'à paralyser son énergie naturelle; chrétienne, elle se résigne à tout, excepté à une apparence de complicité avec le schisme; mère, elle venge toutes les mères par le cri sublime qui confond ses accusateurs. Son cœur, modeste et calme, grandit toujours avec sa destinée, jusqu'à ce qu'il soit à la hauteur de cet échafaud où devait monter la fille de Marie Thérèse après le petit-fils de Louis XIV.

Non, la France n'a point encore expié ce crime, le plus grand de tous ceux qu'elle a laissé commettre. Un jour viendra peut-être où elle élèvera un autel dans le cœur

repentant de chacun de ses enfants à cette martyre de nos égarements. Ce jour-là nous serons *désaveuglés*. Le mot n'est pas français ; je le sais : mais il est de la reine de France, il est de Marie-Antoinette (1), et vous ne le répudierez pas. » (2)

La péroraison fut digne du reste du discours, par sa franchise et son énergie. Le nouvel académicien y traça en termes magnifiques un magnifique programme, pour la compagnie dans laquelle il venait d'entrer.

« Pour vaincre et arrêter la révolution, il faut avant tout renier l'esprit révolutionnaire. On n'y parviendra point à moins de revenir, comme l'a fait M. Droz, à la vérité tout entière. En politique comme en religion, cette vérité est dans le Christianisme et elle n'est que là. On parle de progrès : depuis que le monde existe, quel progrès approcha jamais de la révélation chrétienne ? Elle est la base unique de toute restauration sociale. Elle seule peut *redresser*, comme parle Bossuet, le *sens égaré*. L'idée d'autorité ne peut naître que par l'idée de Dieu. Nos ennemis le savent bien et le disent : ne soyons ni moins hardis ni moins logiques. Il ne s'agit pas de reconstruire l'édifice politique d'un passé détruit sans retour ; il ne s'agit pas de ressusciter les morts ; mais bien de reconnaître la vie là où elle n'a jamais cessé d'être. Il s'agit surtout de ne pas nourrir la prétention insensée de vivre en s'abreuvant chaque jour du poison qui a tué tout ce qui nous a précédés. Il s'agit d'émanciper le principe chrétien et de se confier à la fécondité réparatrice de la vérité.

C'est à l'Académie qu'il appartient en partie de réaliser cette œuvre.

L'esprit révolutionnaire, qu'il faut combattre partout,

(1) Discours de réception à l'Académie : Œuvres, page 629, tome III.

(2) Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Marck, t. I, p. 31.

sera réprimé par vous dans le domaine des lettres, du style, de la langue. Vous défendrez la société contre l'empire fatal de la phrase. Vous vengerez notre langue, chaque jour insultée par l'emploi sacrilége des termes, des images, des symboles empruntés à la religion, par la prostitution des mots les plus saints aux choses les plus souillées. Les bons écrivains ne sauraient être révolutionnaires : s'ils commencent quelquefois par là, ils s'en corrigent : s'ils le deviennent, après avoir brillé par ailleurs, leur châtiment ne se fait pas attendre : ils cessent d'être et ne comptent plus. Oui, sauver cette langue française, qui est la forme la plus attrayante, la plus expansive de la vérité, c'est une mission qui vous appelle, Messieurs, aux premiers rangs dans l'œuvre de la régénération sociale, et qui vous attirera toujours le respect, la sympathie, les vœux de tout ce qui aura conservé parmi nous nous les traditions de l'ordre, de l'esprit, du goût et du bon sens. » (1)

Par une heureuse coïncidence, l'académicien chargé de répondre à M. de Montalembert fut M. Guizot. Ce prince de la parole avait gardé le silence depuis la révolution de 1847. Son discours fut le digne pendant de celui du récipiendaire et l'on entendit, avec allégresse et admiration, l'homme d'Etat protestant, rendre hommage à l'église catholique ; l'ancien ministre de la monarchie de juillet, s'incliner devant les opinions qu'il avait jadis combattues.

Tous les trois mois, l'Académie française élit, par la voix du sort, un directeur. Ce directeur a pour devoir de la représenter dans les circonstances solennelles où elle est appelée à paraître.

C'est en cette qualité que M. de Montalembert fut, en 1857, chargé de présider la séance publique annuelle

(1) Ibid. page 641.

des cinq académies de l'Institut. Il s'y montra ce qu'il a toujours été : catholique et libéral. Il y traça avec une parfaite justesse le but de l'Institut de France ; il décerna aux membres décédés depuis la dernière réunion la part de louanges qui revenait à chacun, et il termina son discours par un cri qui résume admirablement tout ce qu'il a dit et écrit : *Sursum corda !* » (1)

« *Sursum corda* ! c'est le cri quotidien de la religion ; c'est aussi le mot d'ordre de toute vraie science, de toute littérature honnête, de tout art sincèrement consacré à la vraie beauté. C'est au fond la traduction de la primitive devise de la plus ancienne Académie de l'Institut : *A l'immortalité* ! Il n'y a d'immortel ici-bas que l'effort de l'homme vers ce qui est plus grand que lui. Le reste n'est qu'illusion ou faiblesse.

(1) Discours aux cinq académies : Œuvres, tome v, page 651.

CHAPITRE XXIX.

Divisions parmi les catholiques. — Douleur et colère de M. de Montalembert. — Les intérêts catholiques au XIXe siècle. — Renaissance catholique. — *Haute position du Saint-Siège.* — *Les ordres religieux.* — Bienfaits du régime parlementaire. — M. de Montalembert et la liberté.

1852

La liberté que M. de Montalembert avait servie avec tant d'amour avait été étouffée par la démocratie. Le coup d'Etat la mit au tombeau. Un bien petit nombre de fidèles songèrent à la pleurer.

M. de Montalembert avait prévu et annoncé plus d'une fois la fin de son règne, mais il espérait que peu à peu elle reparaîtrait. Ses espérances furent déçues. Le nouveau gouvernement ne songea point à rendre à la France une arme dont elle venait de si mal user.

« A quelque parti qu'on appartienne, dit un des amis de l'illustre orateur, on conviendra que ce dût être après la fin du régime de 1848, pour M. de Montalembert, une amère déception, que de voir le nouveau régime qu'il avait contribué à fonder ne donner aucune satisfaction à ses convictions les plus chères. » (1)

Une autre cause de profond chagrin pour le noble

(1) *M. Cochin* : sur les œuvres de M. de Montalembert : *Correspondant*, tome LII, page 137.

comte, fut la scission qui s'opéra alors parmi les catholiques.

Les uns continuèrent de réclamer la liberté pour tous.

Les autres voyant le pouvoir absolu favorable à l'Église le soutinrent de leurs vœux, de leurs conseils et de leur influence. Sous Louis-Philippe, disaient-ils, nos adversaires n'ont jamais réclamé la liberté pour nous; nous ne nous trouvons point aujourd'hui obligés de la réclamer pour eux. Ils voyaient, du reste, avec plaisir cesser ce qu'ils appelaient les jeux stériles de la tribune et ils applaudissaient sans détour au gouvernement de l'action. Ces éloges renfermaient un blâme pour le gouvernement parlementaire et les institutions libérales auxquelles M. de Montalembert restait profondément attaché. Aussi conçut-il dès lors une indignation qui ne fit que s'accroître par la suite. Elle commença à se faire sentir dans son discours à l'Académie, et fit explosion dans : *Les Intérêts catholiques au XIX^e^ siècle*, publiés en novembre 1852.

Se reportant cinquante ans en arrière et jetant un regard sur l'Europe, M. de Montalembert découvre partout le catholicisme en ruine ; la religion semble descendue dans le tombeau ; cinquante ans plus tard elle reparaît féconde; sous son influence salutaire, la Pologne reprend vie au milieu des humiliations et des ruines ; la Suisse catholique secoue les chaînes dont on veut l'entourer ; l'Espagne régénérée apparaît radieuse entre Balmès et Donoso Cortès; le catholicisme renverse le protestantisme en Allemagne et les ordres religieux refleurissent sur ses décombres; l'Autriche, la Prusse affranchissent l'Église; la Belgique, la France, l'Angleterre et la Hollande lui tendent une main amie et au milieu des puissances occidentales, Rome élève sa tête triomphante et vers elle se tournent tous les cœurs.

« Certes il faut remonter bien haut dans l'histoire pour

retrouver un temps où le Saint-Siége ait occupé, étonné, dominé les esprits, comme depuis que Pie IX y est monté. Destiné, comme celui dont il est le vicaire, à passer, pendant sa vie mortelle, par toutes les vicissitudes de la grandeur et de la douleur, tantôt investi de la popularité la plus enivrante, tantôt assiégé dans son palais, fugitif, exilé, il n'a cessé de fixer les regards du monde et de constater l'incomparable majesté du pontificat romain, soit en réveillant les sympathies des indifférents et des incrédules, soit en provoquant, dans l'épiscopat et chez tous les fidèles (1), les manifestations d'une union dans l'obéissance et d'une subordination à l'Église mère et maîtresse, qui n'a pas été surpassée dans les plus beaux temps du moyen âge. Digne d'aimer et de comprendre la liberté, il a voulu en doter, dans la mesure du juste et du bien, un peuple que les agitations démocratiques en ont rendu profondément incapable. Mais au plus fort des entraînements de cette position difficile, par la célèbre allocution du 29 avril, qui brille comme un premier rayon de lumière et de vérité à travers les ténèbres de 1848, et en refusant de déclarer la guerre à l'Autriche, il a su montrer que jamais la politique ne lui ferait oublier la sublime neutralité du père commun de toutes les nations. Bien au-dessus des réformes politiques, dont sa sollicitude s'occupait à si juste titre, il a placé les réformes ecclésiastiques et les intérêts spirituels commis à sa garde. Pendant que toute l'Europe se préoccupe de son sort, et pendant que l'on proclame à Rome sa déchéance et la création de la république, lui, calme et libre au fond de son exil, à Gaëte, les yeux fixés sur le ciel, et le cœur uniquement préoccupé du gouverne-

(1) Voir le recueil curieux, intitulé *l'Orbe cattolico* (Rome, 1850, 2 vol. in-4), et contenant les lettres adressées par divers évêques et autres personnages au pape, pendant son exil à Gaëte. (M. de M.)

ment des âmes et des devoirs de sa charge apostolique, adresse à tous les évêques de l'univers une bulle destinée à hâter le moment où la doctrine de l'Immaculée Conception sera érigée en article de foi. Ramené dans Rome affranchie par la valeur française, avec le concours des armes de l'Espagne, de l'Autriche et de Naples, il y rétablit son autorité paternelle, à l'ombre de ce drapeau tricolore qui avait jadis présidé à l'enlèvement de Pie VI et de Pie VII. Les secrets de l'avenir sont à Dieu ; mais, quelle que soit l'issue de l'occupation française, la prise de Rome et le rétablissement du pouvoir pontifical par l'armée de la république répondent aux plus grands souvenirs de l'Église et de la France. Celui qui a vu nos soldats agenouillés, dans leur force et dans leur simplicité, sur la place du Vatican, inclinant leurs bannières libératrices, ayant devant eux Saint-Pierre, la cathédrale du monde, sous leurs pieds la poussière des martyrs, sur leur tête la main de Pie IX étendue pour les bénir, celui-là peut se dire qu'il a vu le plus beau spectacle que puisse éclairer le soleil ; et il ne lui reste qu'à répéter, avec l'accent d'une reconnaissante admiration, les paroles gravées par Sixte-Quint sur l'obélisque de Néron : VICIT LEO DE TRIBU JUDA : FUGITE, PARTES ADVERSÆ. CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS AB OMNI MALO PLEBEM SUAM DEFENDAT. » (1)

L'Église n'a point seulement reconquis son influence et sa liberté au dehors ; elle a encore vaincu au dedans les tendances hétérodoxes, la torpeur et l'indolence des fidèles, leur ignorance et leur dédain des gloires et des forces vitales du catholicisme. Et c'est surtout par la recrudescence de la foi, l'efflorescence de la charité et la vie nouvelle de la science qu'il faut mesurer tout le terrain que l'esprit de vie a gagné sur l'esprit de mort.

(1) Des Intérêts catholiques au XIX^e^ siècle ; œuvres de M. de Montalembert, page 46, tome V.

Sur les ruines du gallicanisme, la poésie, l'histoire, les arts, se *christianisent :* la liturgie et les institutions des âges de foi ressuscitent. Les œuvres de la piété refleurissent de toutes parts.

Et comme pour combler la mesure des grâces que Dieu nous a accordées, pour imprimer à la victoire un cachet incontestable, pour confondre l'orgueil et la sagesse humaine, on a vu reparaître ces ordres religieux, ces moines qui étaient l'objet spécial de la haine et des mépris du monde rationaliste.

« Les voilà qui sortent un à un de l'abîme où l'on croyait les avoir précipités pour toujours ; qui marchent avec une modeste confiance à la conquête des âmes ; qui, n'ayant que la pauvreté pour arme et pour refuge, luttent contre tous les obstacles et toutes les tentations de la civilisation. Les voilà ! non-seulement ces Jésuites, dont la ruine, opérée par le criminel aveuglement des rois, a été partout l'avant-coureur de la chute des trônes, et qui partout répondent à leurs détracteurs par des prodiges de zèle, de patience et de charité ; mais encore ces nouveaux Oratoriens qui vont consacrer à la pratique de l'enseignement libre des talents supérieurs et un dévouement aussi modeste que pur ; mais aussi les Bénédictins, humblement courbés sur l'ineffaçable sillon que leur ordre a tracé dans toutes les sciences et toutes les gloires ; mais les fils de saint Bernard, plus nombreux et plus austères dans leurs Trappes qu'on ne les avait vus au temps de Rancé ; mais les Dominicains, régénérés par un homme qui est un saint religieux avant d'être un admirable orateur ; mais jusqu'aux Capucins, dont le froc, si longtemps méprisé, excite encore plus de sympathie que de surprise. Les voilà ! non-seulement à Rome ou en France, mais dans les cités enfumées de l'industrie anglaise ; dans les landes de la Westphalie, où ils confondent les prédictions des novateurs ; en Algérie, où ils attirent

le respect des Arabes; sur les rives des grands fleuves de l'Amérique, où ils défrichent les bois et les cœurs, comme autrefois les fils de saint Benoît aux bords du Danube et du Rhin. Les voilà au bagne, où ils convertissent les forçats; dans les champs et les forêts, où leurs labeurs dépassent ceux du plus robuste prolétaire; dans la chaire, où quelques-uns égalent l'éloquence des plus célèbres orateurs; dans le confessionnal, où tous remuent les consciences, éclairent les esprits, consolent et pacifient les cœurs, et livrent à cet orgueil rationaliste, que la fausse science a fait descendre jusque dans les masses, une guerre permanente et victorieuse.

Et que serait-ce si je pouvais passer ici en revue, à côté des ordres d'hommes renaissants, toute l'immense armée des congrégations de femmes? Elle a déjà repris possession du sol de la France, au nom de la prière et de la charité. Bravant tous les genres de mépris et d'obstacles, elle envoie de Paris, d'Angers, de Nancy, des essaims de jeunes et intrépides conquérantes jusqu'à Berlin et au Caire, jusqu'en Chine et en Californie. Sur ces vaisseaux qui portent dans le pays de l'or des nuées d'hommes dévorés par la cupidité et dégoûtés de la vie régulière, voyez-vous ce groupe à part, tranquille, recueilli, patient et joyeux? C'est un missionnaire avec quelques sœurs de charité, qui vont à la recherche de quelques pauvres âmes qu'il s'agit de dérober à la fièvre du gain et de préserver d'une ruine éternelle.

Partout cette race immortelle pullule, si j'ose m'exprimer ainsi, avec la même rapidité que les misères et les infirmités de l'homme. Embrassant dans sa vaste étreinte toutes les forces et toutes les faiblesses de la nature déchue et rachetée, elle est plus vieille que toutes les constitutions, plus neuve et plus féconde que toutes les utopies; elle renouvelle, elle maintient, elle applique toutes les ressources qu'ont produites et le génie du moyen âge et

la rassurante fécondité de la charité contemporaine, depuis les nobles filles de sainte Scolastique et de sainte Claire, jusqu'à ces *petites sœurs des pauvres*, inventées par une servante bretonne, à l'effet de recueillir les délaissés de la charité régulière, et de se nourrir des restes, non de la table des riches, mais de la desserte des pauvres. Il y a cinquante ans, pas une seule religieuse ne se montrait sur le sol de la France; aujourd'hui, on voit apparaître leur cornette blanche, leur visage riant, leur regard pur et calme, dans chaque ville, dans chaque bourgade, à l'ombre de tous les clochers, sur le seuil de toutes les écoles, de tous les hospices, partout où il y a une larme à essuyer, une misère à alléger, un mort à ensevelir, un vivant à consoler.

Vous avez vu une forêt abandonnée à la cognée du bûcheron : tout paraît mort, dévasté, stérile; les vieux chênes sont tombés, et leur feuillage desséché jonche le sol d'alentour; leurs grands bras dépouillés et dépecés, leurs troncs mutilés gisent à terre : rien n'est épargné, et jusqu'aux jeunes rejetons qui croissaient à l'ombre de leurs ancêtres semblent entraînés dans la ruine commune. Et cependant, rien n'a péri! De ces cépées, que la hache a découronnées, la sève et la vie vont jaillir de nouveau. Tout renaît, tout repousse, tout s'élève et reverdit de nouveau. Au bout de quelques années, vous repassez, vous retrouvez d'épais ombrages, une végétation féconde, partout la fraîcheur, la jeunesse, la beauté et l'impérissable témoignage de la vitalité dont Dieu a doté la nature!

Ainsi, et plus vivace encore, renaît du sein déchiré mais inépuisable de l'Eglise la race invincible des serviteurs et des servantes de Dieu. » (1)

Or, cette renaissance universelle, à qui la doit-on? Ce n'est ni à Napoléon, ni à la Restauration; c'est à la

(1) Ibid, page 147.

liberté tempérée qu'on ne doit pas confondre avec la liberté révolutionnaire, mère du despotisme.

« Variable dans son application et dans son étendue, selon les temps et les lieux, selon les hommes et les choses, elle a été, dit M. de Montalembert, la foi religieuse, politique et sociale du moyen-âge. »

Elle trouve son expression politique la plus complète dans le régime parlementaire, dans le gouvernement représentatif. De tous les gouvernements, continue le noble comte, c'est certainement celui-ci, qui, dans les temps modernes, a fait le plus de bien et le moins de mal à l'Eglise.

On comprend dès-lors la chaleur des éloges qu'il lui décerne, et l'amertume des reproches qu'il adresse à ceux qui lui sont hostiles.

Son livre est, à vrai dire, un hymne en faveur de la liberté, et un plaidoyer en faveur du gouvernement parlementaire; une satire contre le pouvoir absolu et une diatribe contre les catholiques qui s'étaient ralliés à l'Empire

Il ne nous appartient ni de combattre, ni de soutenir la thèse de M. de Montalembert, mais nous avons le devoir de signaler, dans son œuvre, le talent merveilleux de l'écrivain. Le jeune rédacteur de l'*Avenir* revit tout entier dans les *Intérêts catholiques au* XIX^e^ *siècle*. Nous retrouvons là, mais mûries et développées, toutes les qualités qui le distinguaient en 1830.

Le temps l'a fortifié sans le vieillir.

Il a conservé le ton incisif, la richesse parfois exubérante, la chaleur entraînante de ses jeunes années, mais il déploie en même temps tout ce que la maturité donne de perfection et d'autorité aux dons de l'intelligence.

CHAPITRE XXX.

Voyage de M. de Montalembert en Angleterre. — Accueil qui lui est fait. — Crise subie par ce pays. — De l'Avenir politique de l'Angleterre. — *Le parlement anglais!* — *Les écoles anglaises.* — *Le catholicisme en Angleterre.* — *Appréciation de l'ouvrage de M. de Montalembert*, par la presse et le parlement anglais.

1832-1833.

M. de Montalembert est né pour l'action. « Homme de guerre dans la vie civile, » selon l'heureuse expression de M. Guizot, et aimant à guerroyer, il subissait, plus qu'il n'en jouissait, le repos dans lequel l'avait placé, avec tant d'autres nobles intelligences, le gouvernement impérial.

En outre, amant fidèle de la liberté, il voyait avec une douleur amère, les affections du pays se détourner de jour en jour davantage de cette idole de son âme, pour se porter vers le pouvoir absolu.

Pour distraire sa tristesse, M. de Montalembert partit pour l'Angleterre. L'Angleterre a été, pour ainsi dire, son berceau ; il y a une partie de sa famille, d'illustres et anciens amis, de nombreux admirateurs. Elle possède le gouvernement le plus parlementaire de l'Europe. C'est plus qu'il n'en faut pour expliquer l'affection qu'a toujours eue pour elle le noble comte.

Il fut, du reste, partout magnifiquement accueilli. L'aristocratie lui offrit des fêtes brillantes. Les protestants rivalisèrent, à son égard, avec les catholiques de sympathie et d'admiration. L'Université d'Oxford, la plus célèbre de l'Angleterre, lui fit hommage du manteau d'hermine de son doctorat.

Mais, nous le savons déjà, pour M. de Montalembert, voyager, c'est étudier. Il revint en France avec d'abondantes notes, et fit paraître, peu de temps après son retour, dans le *Correspondant*, une série d'articles sur : l'*Avenir politique de l'Angleterre*. Cet écrit était, de la part du comte, un témoignage de reconnaissance.

A cette époque-là même, l'Angleterre subissait une crise qui inspirait à ses amis de sérieuses inquiétudes.

On était au lendemain de la guerre d'Orient. Son armée et sa marine étaient restées dans une infériorité évidente.

L'astuce et l'hypocrisie de sa politique étrangère inspiraient partout le dégoût le plus mérité.

Les partisans du pouvoir absolu et de la démocratie la criblaient chaque jour de leurs attaques.

A l'intérieur, une presse indisciplinée infusait sans cesse l'esprit révolutionnaire dans les masses, et jusque dans les classes supérieures.

La classe ouvrière qui avait, depuis quelques années, pris des proportions considérables, demeurait étrangère et inabordable à toute influence religieuse, et exprimait son mécontentement par de fréquentes émeutes.

Enfin, l'extension de l'éducation dans le peuple, en déclassant une foule d'individus, avait créé une foule d'aspirants à la bureaucratie, et d'un autre côté, les progrès lents mais incontestables de la centralisation administrative avaient augmenté le nombre des places à donner, tout en laissant la demande supérieure à l'offre :

« De toutes les maladies sociales, dit M. de Monta-

lembert, c'est là la pire. Elle répand dans tout le corps de la nation une humeur vénale et servile qui n'exclut nullement, même chez les mieux pourvus, l'esprit de faction et d'anarchie. Elle crée une foule d'affamés capables de toutes les fureurs pour satisfaire leur appétit, et propres à toutes les bassesses dès qu'ils sont rassasiés. Un peuple de solliciteurs est le dernier des peuples; il n'y a pas d'ignominie par où on ne puisse le faire passer. » (1)

L'Angleterre résisterait-elle à ces dangers qui menaçaient de la faire tomber en ruines? Telle était la question que tout le monde se posait; telle est celle que M. de Montalembert se posa également.

« Grâce, dit-il, à des institutions nées dans le moyen-âge, et que seule en Europe elle a su conserver et perfectionner, seule aussi, elle a su jusqu'à présent échapper à l'autocratie et à l'anarchie, tandis que tous les peuples du continent sont tombés en proie à l'une ou à l'autre, et quelquefois à toutes deux. »

Grâce à ces institutions, continue-t-il, elle maintiendra ce glorieux privilége à travers la crise qu'elle subit aujourd'hui, car ces institutions n'ont pas encore jusqu'ici subi d'atteintes essentielles.

Et avec un charme admirable, une netteté parfaite, et une éloquence qui va jusqu'à l'enthousiasme, M. de Montalembert nous initie à la vie sociale, à l'administration intérieure de la Grande-Bretagne.

« L'Angleterre, a-t-il dit, n'est pas un de ces parcs à allées droites et à arbres taillés, ni à perte de vue, où le regard va droit devant, où tout est aligné, émondé, sablé et arrosé par l'ordre de la police; c'est une forêt vigoureuse et touffue où il y a de bons et de mauvais cantons,

(1) *De l'Avenir politique de l'Angleterre*, par M. de Montalembert. Œuvres, tome v, page 292.

des pelouses charmantes et d'abominables fondrières, des chênes séculaires et des broussailles inextricables... »

Il est facile de le voir, cette forêt, il l'a parcourue en tous sens, il en connaît les endroits les plus cachés, il en a sondé les abîmes, il en a étudié les richesses.

Entrons à sa suite dans ce noble pays et ne nous effrayons point de l'activité fébrile qui s'y déploie partout :

« Quand on entre dans quelque grande usine, la première impression d'un ignorant ou d'un enfant est de se demander comment on y peut vivre, comment l'ordre se maintient au sein de cette population nombreuse, de ce mouvement perpétuel, de ce tapage étourdissant; comment l'esprit résiste et se retrouve entre ces roues qui tournent, ces pistons qui gémissent, ces scies qui grincent, entre l'aigre sifflet de la vapeur, l'infecte odeur de la graisse, les noirs tourbillons de la fumée. Et cependant tout marche, tout aboutit, tout réussit, et du fond de cette confusion apparente, de ce bruit odieux, de cette fourmilière d'hommes, voici que l'on retire les chefs-d'œuvre de la mécanique et de l'industrie, les armes et les instruments de précision qui vont assurer les victoires de nos soldats, ou les prodiges d'élégance et de finesse qui servent à la parure de nos filles. » (1)

Cette vaste usine est l'image parfaite de l'Angleterre. Ce noble pays est administré par l'aristocratie qui se retrempe, à chaque instant, dans la démocratie et qui tient ses assises au Parlement.

Le Parlement, que d'émotions il réveilla dans le cœur de l'illustre orateur !

« Je ferais, je l'avoue, peu de cas du cœur et du jugement de l'homme qui approcherait sans émotion de ce palais du parlement anglais, de ce temple de l'histoire et de la loi, de l'éloquence et de la liberté. On ne doit fouler ce

(1) Avenir politique de l'Angleterre, par M. de Montalembert : Œuvres, tome V, page 263.

sol qu'avec respect : il est plus sacré mille fois que celui du Pnyx d'Athènes ou du Forum romain, car il est depuis mille ans le sanctuaire politique et législatif d'un peuple chrétien et le berceau des libertés du monde moderne.

Là, pendant de longs siècles, le droit des peuples et la dignité de l'homme ont lutté victorieusement contre le pouvoir absolu et l'omnipotence d'un seul. Là s'est brisée en éclats la théorie humiliante de l'inamissibilité du pouvoir et de l'autocratie des princes. Là s'est célébré le triomphe de cette liberté disciplinée qui implique et maintient le respect de l'autorité, et qu'exprime si bien le terme anglais : *The liberty of the subject*. Là se sont débattues les plus nobles causes que la parole humaine ait eu à défendre de nos jours : la cause de la liberté et de l'humanité contre la révolution, plaidée et gagnée par le génie de Burke et de Pitt ; la cause des esclaves noirs contre le féroce égoïsme de l'industrie coloniale, plaidée et gagnée par l'intrépide et persévérante vertu de Wilberforce ; la cause des catholiques d'Irlande et d'Angleterre contre trois siècles de préjugés et de persécutions, plaidée et gagnée par la bouillante éloquence d'O'Connell et de Sheil ; enfin la cause de l'ouvrier et du pauvre contre l'aveuglement de la grande propriété, plaidée et gagnée par le mâle bon sens de Peel.

Là du moins la parole humaine ne sera point accusée de stérilité et d'impuissance. Sans doute on s'y laisse entraîner, comme ailleurs, à d'étranges illusions, à de funestes emportements ; mais la raison n'y a jamais été condamnée sans appel. Sans doute l'erreur, le mensonge y ont souvent exercé, y exercent encore aujourd'hui leur détestable empire ; mais la vérité n'y est jamais restée longtemps sans défenseurs. La justice y a été, sinon toujours exaucée, au moins toujours entendue, et le droit y a sans cesse triomphé de la force par les seules armes de l'éloquence et de la raison.

» Le monument répond à la majesté de sa destination. Il est à coup sûr le produit le plus magnifique de la renaissance de l'architecture au dix-neuvième siècle. On pourrait désirer un style moins fleuri, une richesse moins monotone dans les décorations de ce splendide édifice. On regrette que l'architecte ne se soit pas laissé inspirer par la noble simplicité de l'abbaye de Westminster, plutôt que par le voisinage trop immédiat de la chapelle de Henri VII, ou par le style flamboyant de l'ancien cloître des chanoines de Saint-Etienne, qu'il a bien fait de conserver scrupuleusement au centre de son œuvre moderne, mais dont il pouvait se dispenser de faire le type et le motif dominant du palais régénéré. Mais n'importe : l'ensemble est incomparable. Cette masse énorme découpée à jour, cette forêt de pignons, de créneaux, d'arcs-boutants, cette profusion de sculptures au dehors et au dedans, ces tours colossales, ces innombrables clochetons, cette façade sur la Tamise avec sa double terrasse baignée par les flots du fleuve qui viennent jeter aux pieds du législateur la grandeur navale et commerciale de l'Angleterre, tout cela mérite bien le cri d'admiration que jeta l'empereur Nicolas à la vue du monument encore inachevé : *C'est un rêve en pierre*.

» On entre, et l'on est comme écrasé par l'immensité de la salle qui sert de vestibule, du vieux *Westminster-Hall* avec sa voûte en bois portée sur des figures d'anges qui servent d'entraits. Cette salle passe pour la plus grande de l'Europe et la plus hardie, puisque la voûte ne porte que sur les murs latéraux. C'est là que s'est célébré jusqu'en 1820 le banquet féodal qui terminait la cérémonie du sacre des rois d'Angleterre, et pendant lequel un champion armé de pied en cap entrait à cheval, flanqué du connétable et du comte maréchal, et jetait son gant au téméraire qui voudrait contester le droit du roi à la couronne qu'il venait de prendre sur le tombeau d'Édouard

le Confesseur. C'est là aussi qu'ont été jugés tous les grands procès politiques qui donnent à l'histoire d'Angleterre un caractère si spécial, depuis celui du roi Charles Ier jusqu'à celui de la reine Caroline en 1820. C'est là surtout que le procès de Warren Hastings absorba pendant quinze ans toutes les merveilles de l'éloquence de Burke, de Pitt, de Fox et de Sheridan. Ce sont bien là les propylées de la grandeur parlementaire.

» On gravit l'escalier qui en sort pour conduire à l'enceinte des deux Chambres, et on y rencontre les statues des hommes d'Etat, des magistrats, des ministres, des grands citoyens qui ont le plus honoré l'Angleterre. En franchissant la porte principale, on passe entre Falkland et Hampden, les deux héros de la grande guerre civile, le royaliste intègre, conciliant et désintéressé, le parlementaire intrépide, modeste et chevaleresque, réconciliés par la mort et réunis par la gloire dans l'admiration commune d'une postérité reconnaissante. Ailleurs et partout, des peintures à fresque, qui pourraient être meilleures, reproduisent des sujets exclusivement empruntés à l'histoire ou à la poésie nationale, au lieu des allégories stupidement mythologiques qui présidaient aux délibérations du Luxembourg et du palais Bourbon.(1) Rien de plus saisissant, de plus approprié à sa destination que la disposition et la décoration des deux salles des séances qui font face l'une à l'autre, aux deux extrémités des bras d'un corridor en forme de croix, dont les voûtes immenses appellent et étonnent le regard. La Chambre des lords offre un aspect splendide : tout n'y est pas irréprochable au point de vue de l'art, mais de combien ne dépasse-t-elle pas en magnificence et en majesté tous les édifices analogues en Europe! Les célèbres tapisseries qui représentaient la défaite de l'*Armada* espagnole par les flottes de la reine

(1) Voyez la spirituelle critique qu'en a faite M. de Montalembert en 1842; Œuvres, Tome VI, 266.

Elisabeth, et que consuma l'incendie de 1835, ont été remplacées par des vitraux où figurent les rois et les reines d'Angleterre. Entre les fenêtres se dressent les statues des barons qui imposèrent en 1215 la grande charte au roi Jean : revêtus de leurs cottes de mailles, appuyés sur leurs glaives et leurs écussons armoriés, ils semblent promener un regard austère et paternel sur leurs descendants qui siégent à leurs pieds, et qui ont reçu d'eux l'inestimable patrimoine de la liberté et de l'honneur. Partout le blason vient éclairer et expliquer l'histoire. Les armoiries des grands justiciers depuis le temps de la conquête normande, avec leurs noms et la date de leur installation, décorent avec une parfaite convenance l'enceinte où siége toujours la plus haute juridiction du pays. Les chanceliers qui ont de tout temps présidé la chambre des pairs y ont aussi leurs annales écrites dans leur blason ; le nom de Thomas Becket y figure avec celui de tant d'autres évêques, archevêques, cardinaux qui ont rempli comme lui cette charge illustre. Le culte de la tradition et de l'histoire, le vrai patriotisme, l'a emporté partout sur l'esprit de secte ou de parti. Nulle part le protestantisme n'a posé son empreinte sur le monument : nulle part ne se montre la solution de continuité qui a séparé par la réforme les Anglais du seizième siècle de leurs glorieux et invincibles ancêtres. Partout, au contraire, triomphent les formes et les souvenirs de l'art catholique : et on pourrait reprocher à l'ensemble des décorations, confiées au talent prodigieux du catholique Pugin, d'avoir affecté un caractère trop ecclésiastique, et de trop donner à cette enceinte législative l'apparence d'une cathédrale. Le trône où la reine vient ouvrir et clore les sessions annuelles du parlement, ce trône avec son dais, ses candélabres, ses marches du style le plus riche et le plus liturgique, semble un véritable autel.

» Jamais la royauté, la liberté et l'histoire n'ont eu de plus splendide sanctuaire.

» L'effet de la Chambre des communes, plus simple, plus austère, eût été non moins grandiose, s'il n'avait fallu sacrifier en partie aux exigences de l'acoustique. Mais là aussi le caractère historique et traditionnel a servi de base à la décoration. Les représentants du peuple y siégent au milieu des insignes des villes, des provinces, des rois et des reines dont l'autorité, les intérêts et la grandeur sont venus, après tant de siècles de conflits, s'absorber dans ce grand corps qui s'est longtemps vanté d'être *the first assembly of gentlemen in Europe* ; et là comme partout, sur le pavé comme sur le plafond, à leurs pieds comme au-dessus de leurs têtes, les fidèles Communes lisent la fière devise donnée par Richard Cœur de Lion à sa couronne et qui résume si bien l'histoire, la grandeur et la force de l'Angleterre : *Dieu et mon droit*.

» C'est au milieu de toutes ces magnificences de l'art et de l'histoire que délibère le Parlement d'Angleterre et qu'il délibère avec une simplicité, une aisance et une tranquillité qui sont le gage des institutions fortes et sérieuses. Rien d'affecté, rien de théâtral. Quelques hommes en frac et en paletot, le chapeau sur la tête, s'y occupent des intérêts du plus grand empire de l'univers et y font, avec une lenteur salutaire, des lois qui vont régir les destinées de deux cent millions d'hommes répandus dans les cinq parties du monde. Ils parlent comme ils siégent, sans façon. Cette admirable et enviable simplicité est ce qui frappe le plus dans les discussions du palais de Westminster. Chacun s'y montre tel qu'il est, et, chose rare, chacun y prend facilement et rapidement la place qui lui appartient légitimement ; chacun y remplit le rôle auquel il est le mieux adapté, et que l'instinct de tous lui a reconnu. A côté de l'homme politique pre-

prement dit, de l'homme d'affaires rompu au maniement des finances ou des bureaux, vient se placer le légiste, l'industriel, le chef de parti en qui se résument la force et le droit d'une moitié de l'Angleterre. A côté de l'enfant perdu d'une conviction isolée, le *debater*, c'est-à-dire l'homme qui sait mener et éclairer un débat, intervient, quand il le faut, avant et après l'homme qui ne sait faire qu'un discours méthodique et préparé. Point de tours d'inscription : chacun parle au moment qui lui convient le mieux et que nul ne songe à lui contester.

» On fait aux ministres trop de questions et des questions souvent indiscrètes ou inopportunes, qui n'obtiennent et ne méritent que des réponses évasives et dérisoires. Tout le monde y parle trop longuement pour notre goût, et c'est le grand défaut de leur système de discussion. Mais ce défaut même n'est que l'excès d'une vertu dont le nôtre était trop complétement dépourvu : le respect du droit individuel, et la tolérance des opinions adverses. Quelquefois on se dérobe, par la fuite, à une épreuve trop prolongée, et le désert se fait autour du membre malencontreux qui abuse de sa facilité, surtout s'il méconnaît les exigences de l'appétit ou du sommeil de ses auditeurs ; mais, le plus souvent, on y sait supporter l'ennui comme la contradiction. On n'y a pas l'habitude d'interrompre un orateur par des murmures, par des exclamations, par des protestations contraires aux idées qu'il soutient. On sait bien que, s'il parle, c'est pour faire valoir ses propres idées, non celles de ses adversaires : ceux-ci attendent patiemment leur tour pour lui répondre. La réponse peut être aussi mordante, aussi violente que l'on voudra, mais, au moins, le préopinant aura pu rendre toute sa pensée, sans avoir eu à lutter contre les clameurs et les aboiements de ceux qui se figurent qu'une opinion refoulée par le bruit dans la poitrine d'un orateur est une opinion confondue et anéantie.

» J'ai entendu non-seulement les grands orateurs à qui le prestige du talent pourrait faire supposer une autorité spéciale, mais des personnages de troisième et de quatrième ordre soutenir les thèses les plus impopulaires, les plus odieuses à l'immense majorité de l'assemblée, au milieu d'une chambre, sinon attentive, du moins respectueusement silencieuse.

» Chose digne de remarque! le Parlement anglais semble devoir être la terre promise de l'hérédité du pouvoir et de l'éloquence politique, c'est-à-dire des deux forces qui répugnent le plus au système qui se partage la domination du monde moderne ; mais ni la naissance, qui est le cauchemar des révolutionnaires, ni la parole, qui est le cauchemar des absolutistes, n'y exercent une influence abusive. L'histoire démontre que, depuis Somers jusqu'à Peel, les grands rôles y ont surtout été joués par des hommes dont la naissance était inférieure à celle de la plupart de leurs auditeurs et de leurs partisans, et qui n'eussent point fait partie de ce qui s'appelle la noblesse sur le continent. Et quant à l'empire abusif de la parole, cette patrie de l'éloquence politique est de tous les pays du monde celui où la parole, quand elle n'est que la parole, obtient le moins de faveur. Le *vox et præterea nihil* n'y a aucune chance de succès. Un homme qui n'est qu'un beau parleur est aussitôt mis à sa place, c'est-à-dire très-bas. On lui préfère toujours l'homme de conscience ou d'affaires qui bégaye ou qui bredouille, mais qui parle le langage de la conviction, de l'expérience, ou de la passion. On sait que l'esprit de discipline et de pratique a fait comprendre de tout temps au parti du gouvernement, comme à celui de l'opposition, la nécessité d'avoir un chef avoué, ou, comme ils disent, un conducteur, *a leader*, dans chacune des deux Chambres. On subit souvent sa domination en frémissant, mais on la subit toujours docilement tant qu'elle dure. Or, on a vu l'armée

ministérielle et, ce qui est plus étrange encore, l'opposition, conduite par des hommes qui étaient bien loin d'être éloquents. Ni lord Castlereagh, ni lord George Bentinck n'étaient, à vrai dire, des orateurs ; sir Robert Peel l'était peu, le duc de Wellington pas du tout, et je ne pense pas que lord Palmerston l'ait été plus d'une fois dans sa vie. Mais tous à certains jours donnés ont régné par l'empire de leur parole, parce que, sous une forme souvent inculte, elle reproduisait fidèlement l'autorité de leur position et la volonté de leur parti. Leurs vrais orateurs s'élèvent le plus souvent à l'éloquence sans y aspirer. Ils y arrivent insensiblement, à travers les embarras techniques d'une discussion hérissée de chiffres ou de détails ; mais montés à ce faite ils y planent avec un naturel et une majesté dont le charme et l'ascendant sont infinis. Alors l'Angleterre tout entière tressaille : elle reconnaît ce prestige éphémère, mais incomparable, qui fait de la parole humaine, à certains moments, le type suprême de la beauté, l'arme irrésistible de la vérité. Elle inscrit avec orgueil le nom de ce nouveau venu au premier rang de ses gloires ; elle salue en lui un *orateur ;* car les Anglais ne comprennent pas que, dans notre langage parlementaire, nous ayons été conduits à donner ce grand nom à tout homme qui parle. » (1)

Du parlement, M. de Montalembert nous conduit dans les écoles ; elles offrent à l'observateur un spectacle plus grandiose encore et à la vieille société anglaise une garantie plus sûre que le gouvernement représentatif.

« On sait que, sous le nom modeste d'*écoles*, trois ou quatre vastes fondations, parmi lesquelles Eton (2) et Harrow (3) occupent le premier rang, reçoivent, presque

(1) Avenir politique de l'Angleterre, tome V des œuvres, page 320 et suivantes.

(2) Fondé par le roi Henri VI en 1441.

(3) Fondé par John Lyon en 1585.

sans exception, les enfants de toutes les familles aisées du pays et leur offrent une éducation à la fois classique et virile, sous la direction de quelques membres éminents du clergé anglican. Elles se distinguent de tout ce que nous avons d'analogue en France par deux caractères : leur antiquité et leur emplacement à la campagne. Identifiées en quelque sorte par leur date avec l'histoire de la nation, elles offrent pour premier enseignement à leurs élèves la mémoire des grands hommes qui les ont précédés sur ces bancs scolaires qu'ils ont quittés pour aller présider aux destinées du plus vaste empire qui existe sous le soleil. Une collection de bustes et de portraits y représente sans cesse aux jeunes habitants de ces lieux les traits des citoyens dont le nom remplit les annales de l'Angleterre, ou occupe encore la première place dans l'attention des contemporains. La plupart y sont représentés encore jeunes, tels qu'ils étaient au moment où les premiers feux de la gloire vinrent dorer leur front, et où leur renommée naissante a fait désirer un souvenir de leur présence. Cet air juvénile semble un rapprochement de plus entre eux et leurs successeurs.

» Mais c'est surtout en éloignant de la capitale et des grandes villes ces grands centres de l'éducation secondaire, et en les maintenant dans cette situation, que les Anglais se sont assuré un avantage incalculable. On connaît leur amour pour la vie rurale, et l'influence salutaire qu'elle exerce sur eux. Rien donc de plus naturel que d'avoir placé les foyers de l'éducation nationale à la campagne; rien aussi de plus utile au développement moral et matériel de cette jeunesse. Il est difficile de concevoir un séjour mieux fait pour exercer une action heureuse et durable sur l'élite des fils d'une grande nation que celui d'Eton, par exemple. Les logements des maîtres et des élèves y forment un vaste et bel édifice, dans ce style semi-gothique qui répond si bien aux

mœurs et aux idées du pays. La chapelle, qui serait digne d'être une cathédrale, compte parmi les plus beaux morceaux de l'architecture anglaise du quinzième siècle. Vis-à-vis, et de l'autre côté de la Tamise, s'élève le château de Windsor, demeure de la royauté, avec sa grosse tour ronde bâtie par Guillaume le Conquérant et sa chapelle de Saint-Georges, toute couverte de blasons des chevaliers de la Jarretière depuis Edouard III. Tout à l'entour du collége, de vastes prairies limitées par les ondulations de la Tamise forment un parc orné de pelouses et de futaies à perte de vue. Ce n'est pas là seulement que ces enfants prennent leurs récréations : ils se répandent à toute heure dans la campagne ou dans le bourg voisin ; sauf le temps des classes, ils font à peu près ce qu'ils veulent, et n'abusent que rarement de cette liberté si étrange à nos yeux. Sans surveillants, sans autres restrictions que celles imposées par certains usages traditionnels et par ce respect de soi-même dont tout Anglais est pénétré, ils commencent ainsi avec une impétueuse et précoce vigueur l'apprentissage de la vie publique, du *self-government*, comme le faisaient d'ailleurs leurs pères et les nôtres dans les écoles du moyen-âge. Le nombre des élèves laborieux n'est sans doute pas plus grand que dans nos lycées, peut-être l'est-il moins ; mais l'étude des langues anciennes y est à la fois très avancée chez quelques-uns et populaire chez tous. En outre, chez la masse des enfants, la vie, la santé, l'intelligence, coulent à pleins bords, avec une sorte de sérénité expansive et respectueuse que l'on ne rencontre guère chez les élèves de nos casernes universitaires. Quelle différence entre un pareil séjour et les maisons où nous avons fait nos classes, vraies prisons murées entre deux rues de Paris, dominées partout par des toits et des tuyaux de cheminée, avec deux rangées d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée ou

sablée, et une malheureuse promenade tous les huit ou quinze jours à travers les guinguettes des faubourgs !

» Cependant, on ne remarque pas de rudesse ni de grossièreté chez cette jeunesse émancipée de si bonne heure. A certains jours solennels, ses aînés figurent en costume de cour devant la famille royale et l'aristocratie, et y déclament des discours grecs, latins, anglais, avec une aisance et une simplicité de bon goût que tout le monde envierait. Mais c'est pendant leurs récréations ordinaires qu'il faut les voir, à l'ombre de leurs grands arbres, pour juger de la virilité anticipée de ces enfants de la liberté, en même temps que de l'énergique vitalité des classes supérieures de l'Angleterre ; et l'on comprend le mot du duc de Wellington, lorsque, revenu vers le déclin de ses jours dans ces beaux lieux où il avait été élevé, se rappelant les jeux de son enfance, et retrouvant la même précoce vigueur chez les descendants de ses camarades, il dit tout haut : *C'est ici qu'a été gagnée la bataille de Waterloo.*

» Si l'on passe des *écoles* aux *universités*, on aperçoit plus clairement encore le lien qui unit l'éducation à la vie publique, et les racines par où les vieilles institutions britanniques puisent leur robuste vie dans la vie sans cesse renouvelée des jeunes générations. Les universités d'Oxford et de Cambridge sont, à mon sens, la vraie merveille de l'Angleterre. C'est par là que passent d'abord tous les membres du clergé anglican, tous les héritiers de la pairie, de la grande propriété, les légistes et les gens de lettres, les hommes politiques; c'est là que les pères de famille enrichis par le commerce, l'industrie ou la littérature se hâtent d'envoyer leurs fils: c'est donc là que se forme presque exclusivement la classe dirigeante du pays. Dans la liste des *honors*, c'est-à-dire des hauts grades académiques obtenus depuis 1802, et que l'on reproduit dans l'annuaire de chaque université, on retrouve plu-

sieurs des grands noms de l'Angleterre contemporaine. Aussi cette liste, quand elle est publiée chaque année dans les journaux, est accueillie par la nation tout entière avec un vif intérêt : et un *honneur* ainsi obtenu reste pendant la vie entière une distinction hors ligne pour les titulaires.

» C'est ici que l'avenir de l'Angleterre se retrempe incessamment dans les eaux du passé. Nulle part au monde le moyen âge n'est encore debout et vivant comme à Oxford et à Cambridge. Il n'y est point à l'état de résurrection factice, ou de mosaïque déterrée sous la lave mal éteinte des révolutions. Il n'y a jamais péri.

» La plupart des fondations remontent aux temps où l'Angleterre était encore catholique, et ont gardé l'ineffable empreinte de leur origine. L'esprit de conservation, qui est le plus précieux apanage de la race anglaise, y règne plus que partout ailleurs. Dans ces foyers de l'anglicanisme, on a maintenu avec respect et dans la situation la plus apparente les effigies des deux souverains que leur catholicisme a rendus les plus impopulaires de tous ceux qui ont régné sur la Grande-Bretagne. A Cambridge, et là seulement dans toute l'étendue des trois royaumes, on voit la statue de la reine Marie, si odieuse au peuple anglais parce qu'elle essaya, par les tristes moyens que sollicitait l'intolérance de son siècle, entre le brutal Henri VIII et l'impitoyable Élisabeth, de ramener son royaume à l'unité catholique. A Oxford reste également debout la statue de Jacques II, qui paya de sa couronne le périlleux honneur d'avoir voulu imiter Louis XIV en imposant à la fois le catholicisme et le pouvoir absolu à son royaume. Le peuple anglais ne connaît pas, du reste, cette odieuse manie de dégrader et de mutiler les monuments historiques, dans le vain espoir d'effacer jusqu'au souvenir des victimes de la passion ou de l'injustice des révolutions. Bien plus, au plus fort du siége de Sébastopol,

pendant la *Commémoration* d'Oxford, à la cérémonie où deux généraux de l'armée de Crimée venaient recevoir, avec les insignes du grade honorifique de docteur ès-lois, l'ovation la plus chaleureuse qu'une ardente et patriotique jeunesse pouvait décerner à d'illustres vétérans, on voyait à la place d'honneur, dans l'enceinte où se célébrait cette fête, le portrait en pied de l'empereur de Russie, qui avait participé en 1815 à une solennité semblable; son image y était comme témoignage du passé, et nul ne pensait à lui faire payer la rançon du présent. Comme de raison, les gloires plus spécialement universitaires y sont l'objet des plus respectueux hommages. Où pourrait-on comprendre mieux le culte des ancêtres intellectuels que dans une corporation qui, comme le collége de la Trinité à Cambridge, a l'insigne honneur de compter à lui seul dans son arbre généalogique les noms de Bacon, de Milton, de Newton et de Byron, c'est-à-dire les plus grands génies de l'Angleterre sauf Shakspeare, qui ne fut d'aucune université, et Burke, qui fut élevé à celle de Dublin?

» On conçoit que l'esprit de conservation si bien justifié ne se borne pas seulement aux monuments matériels, et se déploie plus énergiquement encore dans la garde des habitudes et des traditions qui ont présidé à la naissance de ces grandes institutions. Tout subit l'influence de ce souffle tutélaire. Je priais un jour le *master* (président ou supérieur) d'un collége de me donner quelques détails sur le règlement intérieur de la maison : « Rien de plus facile, » me répondit-il ; « nous n'avons rien changé aux statuts que nous a donnés notre fondatrice, lady Marguerite, comtesse de Richemond, mère du roi Henri VII, en 1505.

» Tous les chefs de l'Université, tous les membres des différents collèges dont l'agrégation forme l'Université, sont élus par leurs pairs, comme les membres de l'Institut de France, mais sans aucune intervention, présen-

tation ou approbation du pouvoir. Ils ne reçoivent du gouvernement ni mandat ni salaire. Ils ne lui rendent aucun compte de leur enseignement. Le programme des études, les conditions d'admission, d'examen, les règlements de discipline intérieure ou extérieure, tout est en dehors et au-dessus de l'action du pouvoir royal ou ministériel. L'esprit conservateur qui a toujours distingué les universités anglaises est donc uniquement le fruit spontané de l'indépendance et de la conviction. Elles sont en cela, comme en tout, l'image de la société anglaise et de son aristocratie, libre et fière, mais ordonnée, d'autant plus respectueuse envers l'autorité qu'elle en est plus indépendante, toujours ouverte au mérite, toujours prête aux progrès utiles, aux réformes nécessaires, mais solidement assise sur la tradition et sur le droit individuel.

» C'est pourquoi la charge de chancelier de l'université d'Oxford ou de Cambridge, conférée à vie par l'élection de tous les docteurs et licenciés, est regardée comme le suprême honneur dont puisse être revêtu un prince ou un pair d'Angleterre, et qu'elle a été imposée à ce titre au duc de Wellington avant de l'être au comte de Derby ; comme aussi le mandat de représentant d'une des universités à la Chambre des communes est le plus recherché de tous par les ministres et les orateurs, tels que Pitt, Peel et M. Gladstone.

» Après l'indépendance politique, ce qui distingue surtout les universités anglaises des établissements qui portent le même nom sur le continent, c'est que chacune d'elles se compose d'une agrégation de vingt *collèges* distincts, lesquels sont autant de petites républiques dont les fondateurs ont été les législateurs. Chaque collège renferme un nombre de *fellows* ou de prébendaires dont le nombre varie de dix à cent, qui se recrutent eux-mêmes à certaines conditions voulues par le fondateur, et ne peuvent perdre leur dignité qu'en se mariant ou en obtenant

un bénéfice au dehors. Ils élisent entre eux un chef inamovible, et président sous sa direction à l'instruction et aux examens des étudiants. Cette existence *collégiale* est la base de l'existence de l'Université : chaque collége a des lois et des règlements particuliers, des *honneurs* et des examens spéciaux, en dehors des grades conférés ou reconnus par l'Université tout entière. C'est une vraie fédération morale et intellectuelle, dont chaque branche a, comme les divers États de l'Amérique du Nord, ou les cantons de l'ancienne Suisse, une histoire, une législation, une influence, une renommée à part, mais qui toutes viennent aboutir, comme les affluents d'un grand fleuve, dans un réservoir commun de gloire, de force et de vie.

» En outre, chaque collége est propriétaire. Ils ont tous été richement dotés par leurs fondateurs en domaines fonciers qui, bien qu'éloignés et souvent éparpillés dans plusieurs comtés divers, passent pour être mieux administrés que toute autre propriété dans un pays où toutes le sont très-bien. C'est un argument assez contrariant pour les adversaires de la main morte. Les revenus, joints aux droits que payent les étudiants, servent à entretenir le personnel et le matériel de ces collèges, où sont logés et nourris maîtres et élèves, et dont la magnificence rivalise avec celle des plus beaux palais de l'aristocratie.

» Ainsi donc l'indépendance la plus absolue à l'encontre du pouvoir, la variété dans l'unité, la diversité des règlements, la liberté des enseignements, l'antiquité et le caractère religieux de l'origine, l'opulence et la stabilité du patrimoine, telles sont les bases sur lesquelles repose le haut enseignement en Angleterre.

» Je ne dirai qu'un mot des étudiants; ce sera pour relever un contraste nouveau et significatif entre eux et les nôtres. Les nôtres sortent brusquement de la servitude des lycées, où chaque minute de leur journée est réglementée sur un échantillon commun à la France entière,

pour entrer dans la liberté absolue de la vie de jeune homme à Paris. Dès que notre lycéen est transformé en étudiant, nul ne surveille ni sa conduite ni ses études; il loge où il veut et fait tout ce qu'il veut du matin au soir et du soir au matin. L'étudiant anglais sort d'une école comme Eton, où il a déjà goûté l'attrait et la responsabilité de la liberté, pour retrouver à Oxford ou à Cambridge une discipline presque aussi sévère que celle qu'il a suivie pendant son enfance. Il peut disposer de sa journée, mais à la condition d'assister deux fois par jour à l'office divin, et de ne jamais sortir dans la rue sans le costume officiel, une robe noire avec un bonnet carré. En outre, tout étudiant doit loger dans un des colléges de l'Université ; il y occupe un appartement particulier, mais il faut qu'il dîne au réfectoire commun avec ses camarades et ses maîtres, et que le soir il soit rentré à heure fixe. Toute contravention grave à ces lois, tout outrage constaté à la régularité des mœurs ou simplement aux usages du monde poli, entraîne soit l'expulsion de l'Université, soit la *rustication*, c'est-à-dire un exil de trois mois, qui équivaut, par la perte des frais d'inscription, etc., à une amende de mille à douze cents francs, infligée à la famille du délinquant. Tel est le régime que subit, sans l'ombre d'un murmure, l'élite de la jeunesse anglaise de dix-huit à vingt-deux ans, et qui leur apprend le respect de soi en même temps que le respect de la loi et de la tradition. J'allais oublier l'aspect extérieur de ces universités, et cependant il est au moins aussi frappant et aussi original que leur organisation. Mais comment peindre un spectacle si curieux? Que l'on se figure, réunies dans le pourtour d'une même ville, et se touchant par leurs enceintes particulières, quinze ou vingt de nos anciennes abbayes, dans toute la grandeur et toute la magnificence de leur époque la plus florissante, telles qu'on peut se les représenter d'après les planches si rares du *Monasticon galli-*

canum, ou les vues plus rares encore de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux ; chacune d'elles avec deux, trois et quatre cloîtres à arcades ogivales ou cintrées, avec un réfectoire grand, haut et voûté comme une église, avec une bibliothèque toujours, avec un musée et une galerie de tableaux quelquefois, surtout avec une chapelle où se célèbre deux ou trois fois par jour l'office canonial accompagné de chants d'une beauté antique. Sans doute chacun de ces édifices, pris isolément, n'est pas irréprochable. Il en est cependant bien peu qui n'étonnent par leur grandeur, leur distribution pittoresque et si excellemment adaptée à leur destination ; bien peu aussi qui n'offrent un certain mérite de style ou d'antiquité. Plusieurs sont des monuments du plus haut prix, tels que la chapelle de *King's College* et la façade de *S. John* à Cambridge, les cloîtres de *Magdalen* et de *Merton*, et l'église de *Christ-Church* à Oxford. Mais c'est surtout l'ensemble et l'agglomération si rapprochée de ces vastes et curieux édifices qui a quelque chose de prodigieux et d'unique, et qui, comme l'Alhambra à Grenade ou la Piazzetta de Venise, laisse une impression qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

» Sous ce rapport, Cambridge est peut-être préférable à Oxford même, parce que ses dix-sept colléges, moins vastes pour la plupart que les vingt-quatre de sa rivale, y sont mieux groupés et plus rapprochés. Presque tous sont disposés les uns à la suite des autres le long d'une limpide et profonde rivière, qui arrose et embellit une série de parcs remplis d'arbres comme on n'en voit nulle part ailleurs. Chaque collége a son parc, et ces parcs ne sont séparés entre eux que par des grilles à jour ou des fossés sans murs, de sorte que leur réunion forme une vaste forêt de haute futaie, au milieu de laquelle on voit surgir les tourelles, les clochers et les toits crénelés des colléges. A Oxford, plus isolés, les préaux, les jardins, les parcs consacrés aux récréations des maîtres et des étudiants,

sont encore plus vastes; les uns vont se confondre avec la campagne environnante : dans les autres, on voit errer sur des pelouses incomparables, à l'ombre de ces arbres séculaires qui sont là comme partout la plus belle parure de l'Angleterre, des troupes de cerfs ou de paons que l'on entretient respectueusement, parce que le fondateur l'a ainsi voulu il y a trois ou quatre siècles. Ce sont les jardins d'Armide, transportés des régions de la féerie dans celle de l'histoire et de l'éducation réelle. »

Mais il est en Angleterre pour un catholique, « une merveille plus noble et plus ébouissante que toutes les merveilles d'Oxford et de Cambridge ; c'est le courage de ceux qui ont du abandonner les jouissances d'un tel séjour, sortir de ces collèges où ils occupaient le premier rang, quitter ces lieux enchanteurs, briser les liens les plus tenaces du cœur de l'homme pour rentrer dans l'unité. »

M. de Montalembert le salue avec amour et admiration, dans les Manning, les Newmann, les Faber, les Wilberforce, et, pour nous faire comprendre toute la consolation de leur sacrifice, en sortant des palais académiques qu'ils ont quittés, il nous conduit, avec une noble fierté dans la pauvre petite chapelle où repose la vérité qu'ils ont reconquise.

« Quand arrive le dimanche,ou une de ces fêtes supprimées par la réforme, et naguère célébrées avec tant de pompe dans ces basiliques qui n'ont conservé d'autre trace du catholicisme que leur beauté architecturale ou un nom qui semble un reproche vivant, il faut que le voyageur sache s'arracher à la séduction de ces splendeurs dont l'orgueil révolté a fait sa proie, pour fêter ailleurs le Dieu des humbles et des pauvres. Il faut qu'il entre dans ce sanctuaire modeste, sombre et bas, mais qui, à Cambridge du moins, dans sa pauvreté, a reçu de la main de Pugin l'empreinte de la renaissance ogivale. Il y rencontrera

peut-être le descendant d'une de ces anciennes races de gentilshommes normands dont la foi a bravé victorieusement, pendant dix générations, la proscription et le dédain. Il se trouvera à côté de quelque pauvre servante sans place, qui a, elle aussi, tout sacrifié et tout enduré pour la vérité. Il y verra un ou deux étudiants craintifs et curieux, venus pour voir et non pour prier puis des ouvriers, des laboureurs irlandais, missionnaires en guenilles de la vieille religion. Mais il y subira la contagion d'une ferveur inaccoutumée; la plus douce et la plus noble des émotions inondera son âme. Il y goûtera dans toute sa pureté la joie d'appartenir à cette église qui, à travers tant de pertes et tant de malheurs, survit à tout et se rajeunit toujours. Et alors la conscience d'une grandeur et d'une force surnaturelle s'emparera de son cœur. Il se dira avec orgueil que la majesté du peuple anglais est moins imposante, sa constitution séculaire moins antique, sa robuste société moins solide, et cet immense empire britannique sur lequel le soleil ne se couche plus, moins immense que le grand corps de l'Eglise, dont il est, lui étranger, avec ces pauvres déshérités, l'enfant et le représentant sur cette terre usurpée. » (1)

L'*Avenir politique de l'Angleterre* fut accueilli avec enthousiasme par presque toute la presse anglaise. Quant au Parlement, il lui fit un honneur qui n'avait jamais été accordé à aucun ouvrage étranger. Le livre du noble comte servit de thème à plusieurs de ses discussions. Invoqué, tour à tour, par les opinions les plus diverses, il ne rencontra que des suffrages unanimes.

(1) De l'Avenir politique de l'Angleterre, par le comte de Montalembert ; OEuvres, tome V, passim.

CHAPITRE XXXI.

Congrès de Paris. — Accusations portées contre le Gouvernement du St-Siège. — Pie IX et lord Palmerston. — *Rome et la Papauté.* — Apostrophe à lord Palmerston. — Guerre d'Italie.—Pie IX et la France en 1849 et en 1859.— *Justifications de Pie IX.* — *Lamoricière et ses zouaves.*— Hypocrisie de M. de Cavour. — 1re et 2e lettres à M. de Cavour. — Ancêtres, auxiliaires et antécédents de ce ministre. — Inutilité de ses efforts.

1854-1861

Dans ce panégyrique des institutions et des mœurs politiques de l'Angleterre, M. de Montalembert signalait, avec raison, le long murmure qui s'élevait de tous les coins de l'Europe contre l'inconséquence de son intervention dans les destinées des nations continentales. Il eut bientôt l'occasion de faire entendre, à ce sujet, de nouvelles protestations.

La guerre d'Orient, si glorieuse pour la France, venait de se terminer. Un congrès réuni à Paris avait achevé l'œuvre de la pacification européenne. La joie était universelle. Tout à coup l'on apprit avec une douloureuse surprise que des accusations graves avaient été portées devant les plénipotentiaires de l'Europe, contre le gouvernement du Saint-Siège. Ces accusations furent peu de temps après commentées, développées et aggravées devant

les parlements de Londres et de Turin, par Lord Palmerston et M. de Cavour.

L'on put prévoir dès lors les épreuves qui allaient fondre sur l'Eglise.

M. de Montalembert avait défendu, toute sa vie, avec une indomptable persévérance, la cause de la sainte faiblesse de la papauté. Il avait eu naguère la gloire de la plaider et de la gagner au milieu des orages, devant la France agitée et l'Europe attentive.

Il éleva de nouveau sa voix. Ne pouvant monter à la tribune, il employa la plume pour bafouer les insulteurs de l'Eglise sa mère. Il répondit, dans une brochure, intitulée : *Pie IX et lord Palmerston*, à tous les griefs, en résumant toutes les réponses faites par le sentiment chrétien et le droit des gens. Puis s'adressant à l'Italie et à l'Angleterre, il rappella à la première sa grandeur, la noble mission de la maison de Savoie, les lois du devoir et de la reconnaissance envers la papauté, aujourd'hui, « la seule grandeur vivante de l'Italie. »

Prenant à parti le plus diplomate des orateurs anglais :

« Nous ne vous mènerons pas dit-il, au pied de ces autels que vous ne connaissez pas; nous ne vous parlerons pas le langage de la foi, du tendre et fidèle dévouement à ce que vous avez renié et persécuté. Non, non, restez sourds, si bon vous semble, à la voix des siècles qui proclame la majesté bienfaisante de l'institution que vous prenez pour point de mire. Fermez les yeux, en aveugles volontaires, aux signes des temps, aux symptômes éclatants qui démontrent que jamais le Catholicisme n'a été plus vaillant et plus fécond, et qu'après avoir survécu à la Réforme il est en train de survivre à la Révolution. Mais tâchez au moins de n'être ni sourds ni aveugles sur le terrain des faits, de la pratique des affaires, de la nature des choses ; et, la religion mise hors de cause, tâchez de ne pas exiler avec elle la justice d'abord, puis le bon sens, et enfin

l'honneur, cette vieille divinité des gens de cœur, dont la notion s'est tant affaiblie, mais dont le nom et le culte conservent encore un prestige sans rival.

» Les faits d'abord : il en est un qui saute aux yeux, c'est qu'il y a autant et plus de chrétiens catholiques dans le monde que de chrétiens non catholiques et que tous ces catholiques tiennent et obéissent au moins nominalement à ce pape que vous dénoncez, que vous insultez, que vous menacez sans relâche.

» Rome, par la raison qu'a donnée lord Lansdowne, et parce qu'elle est la capitale spirituelle du monde catholique, est en quelque sorte la propriété commune de tous les catholiques. Elle se vante d'être la ville éternelle : mais qui donc l'a faite éternelle? qui l'a empêchée de mourir comme Babylone et Memphis, ou de languir dans une incurable décrépitude, comme Athènes et Constantinople? Qui, si ce n'est la Papauté et le respect des peuples rajeunis de l'Occident pour cette Papauté, qui a su remplacer l'empire romain et durer trois fois plus que lui. Rome, la Rome moderne, l'Etat romain, *lo Stato pontificio*, qu'est-ce donc, si ce n'est l'œuvre des peuples catholiques, de leur amour, de leur respect tendre et généreux pour ces Papes, et non pour la ville ou le peuple de Rome? Ces monuments qu'invoquent quelquefois, dans leurs déclamations ingrates, les faux Romains, adversaires du Saint-Siége ; ces palais, ces églises, ces sanctuaires innombrables, ces chefs-d'œuvre de l'art, qui donc les a construits, inspirés, et, il faut bien le dire, payés, si ce n'est la Papauté, enrichie par la foi et la charité filiale de l'Europe, alors tout entière catholique? Oui, c'est nous, Europe catholique, qui avons créé, constitué, maintenu, enrichi la Rome moderne. Nous, le peuple romain n'est pas maître de ses destinées au même point où peut l'être ou le devenir tout autre peuple. Il nous doit compte de tout ce que nous, peuples chré-

tiens, nous avons fait pour lui. Il nous doit compte de l'institution que nous avons prétendu maintenir chez lui, à son très-grand profit, mais non pour la livrer au hasard de sa passion ou de son caprice.

» Le bon sens universel démontre que le Pape ne peut pas être le sujet d'un maître étranger; mais peut-il davantage être le sujet de son propre peuple, ou de quelque pouvoir né à Rome même et placé au-dessus ou même à côté de lui ? L'idée d'avoir à Rome un pouvoir qui ne fût pas la Papauté a toujours existé et n'a jamais triomphé. Elle a toujours succombé sous une de ces défaites qui, sans cesse renouvelées, semblent émaner d'un arrêt de la Providence. Dès les premiers temps du moyen âge, le patriciat romain essaie d'exploiter, d'opprimer et de remplacer la Papauté. Après les comtes de Tusculum, vinrent les empereurs allemands ; après eux, Arnaud de Brescia, Rienzi et tant d'autres. Tout a toujours échoué. On voudrait recommencer au profit de la démocratie moderne les vaines tentatives de l'aristocratie féodale ; mais leur fortune sera la même. Les mêmes intérêts, les mêmes lois de l'histoire, s'y opposent. Le Pape ne peut pas plus devenir le jouet des factions romaines que du despotisme des étrangers. « Le Pape, a dit Napoléon, dans cette allocution mémorable citée par M. Thiers, tant de fois répétée, et qu'il ne faut jamais se lasser de rappeler, le Pape est loin de Paris, et cela est bien : il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols, consentiraient à recevoir ses décisions ? On est donc trop heureux qu'il habite cette vieille Rome, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait.

Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison. »

» Mais ce qui est si vrai pour les puissances étrangères ne l'est-il pas tout autant pour les Romains eux-mêmes ou pour les Italiens en général ? S'il faut que le chef de notre religion soit libre, libre non-seulement à l'égard de l'Autriche ou de l'Espagne, ne faut-il pas qu'il le soit également vis-à-vis de ses propres sujets ?

» Des catholiques de France ou de tout autre pays n'ont pas plus de raison d'obéir aux Romains qu'aux Russes ou aux Anglais. Quoi ! l'Europe chrétienne aurait dérobé, d'un consentement unanime, Rome et la Papauté à toutes les grandes puissances pour finir par les livrer à la démocratie italienne ? Ce serait anéantir la liberté des élections pontificales, ébranler toute l'administration de l'Eglise, soumettre ses destinées à une action à la fois turbulente et tyrannique. Ce serait démentir l'histoire du monde et l'une des lois fondamentales de la civilisation chrétienne. » (1)

Après avoir vengé le magnanime Pie IX de tous les reproches ou plutôt de tous les outrages que lui avait adressés Lord Palmerston, passé en revue les réformes qu'on voulait lui imposer, retracé en traits de feu la honteuse et sanglante histoire de la république romaine, il met au grand jour, par une apostrophe accablante, la basse hypocrisie des hommes d'état anglais :

» Et comment ne pas être révolté par le caprice, j'allais dire par le cynisme, de vos alliances et de vos antipathies, de vos préférences et de vos abandons ? On vous voit applaudir, en Piémont et en Espagne, aux spoliations infligées à une Eglise déjà plus qu'à moitié dépouillée par les guerres révolutionnaires, et l'on sait que vous ne

(1) Pie IX, et lord Palmerston.

voulez pas souffrir la moindre atteinte aux richesses exorbitantes de l'Église anglicane. On vous entend gémir sur l'asservissement de certains peuples ; et on se souvient du sacrifice de Parga, de votre cruelle indifférence à l'endroit des vénérables républiques de Gènes et de Venise, de la noble Venise surtout, non-seulement en 1814, mais en 1848, lorsqu'elle seule honorait par sa résistance opiniâtre les armes italiennes et vous tendait une main que vous pouviez si facilement saisir. On rit et on s'indigne du contraste que présentent vos théories à l'usage de votre politique extérieure et votre pratique à l'intérieur, dans le passé comme dans le présent. Ne remontons pas jusque dans le moyen-âge : mais il y a un siècle à peine, dans le siècle de la philosophie et des lumières, n'avez-vous pas réprimé, avec la plus impitoyable barbarie, la révolte des derniers partisans des Stuarts ? N'avez-vous pas infligé aux chefs de l'aristocratie écossaise, et à tant d'autres plus obscurs, des supplices dont l'horreur n'a été surpassée que par les atrocités de Pombal vers la même époque ? Et il y a soixante ans, lorsqu'en 1798 l'Irlande, presque épuisée par six siècles d'oppression et de misère, se souleva encore une fois et ouvrit ses bras à la Révolution française, ne lui avez-vous pas fait subir toutes les exécutions, toutes les violences, tous les outrages qu'une soldatesque effrénée, que des juges passionnés, que des conquérants implacables peuvent infliger à une race étrangère et vaincue? N'avez-vous pas égalé et même surpassé alors toutes les cruautés, toutes les violences de nos récentes révolutions, et jusqu'à ces flagellations et ces gibets de la Hongrie, que vous avez tant et si justement reprochés à l'Autriche ? Si, depuis le commencement de notre siècle, la sagesse et l'équité de vos lois et l'admirable développement de vos mœurs politiques ont préservé les trois royaumes de tout conflit, de toute explosion, de toute violence sanglante, en a-t-il été de même de vos colonies ?

Quel est le gouvernement italien ou autre qui ait réprimé l'insurrection dans ses États avec autant de sévérité et par des châtiments plus cruels, plus nombreux, plus humiliants, que vous n'en avez déployé contre les Grecs des îles Ioniennes et contre les indigènes de l'île de Ceylan ? Et quel était leur crime ? Ils réclamaient, les uns et les autres, par des moyens que votre légalité condamne, la liberté ou la nationalité; et vous les leur refusiez avec tout autant de résolution et plus de succès que ces princes italiens, traités par vous de tyrans ou de bourreaux. » (1)

Mais la Papauté ne périra pas.

« Le Dieu qui, deux fois dans ce siècle, l'a miraculeusement sauvée, qui s'est servi des Russes et des Anglais pour protéger l'élection de Pie VII à Venise, et des armées de la seconde République française pour ramener Pie IX à Rome, saura bien trouver un remède contre les vieux abus qui peuvent le compromettre, en même temps qu'une sauvegarde victorieuse contre le lamentable aveuglement de M. de Cavour et contre l'animosité étourdie de lord Palmerston. »

Lord Palmerston persista dans son animosité étourdie et M. de Cavour dans son lamentable aveuglement.

« L'habile mais coupable persévérance de la politique piémontaise ayant réussi à amener une rupture entre la France et l'Autriche, la guerre se porta en Italie. Amis et ennemis du Saint-Siège aperçurent, dès le premier moment, l'orage qui devait éclater sur les États Pontificaux. » Cet orage éclata aussitôt après la guerre.

La comédie préparée par M. de Cavour réussit à merveille.

Les Légations se séparèrent de Rome, disant que son joug était insupportable.

« La plus stricte équité, écrivait quelques jours après

(1) Pie IX et lord Palmerston : Œuvres de M. Montalembert, tome V, page 502.

M. de Montalembert, dans un article (1) qui lui attira un avertissement du ministère de l'intérieur, oblige de reconnaître que le Pape, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable, ne le cède en vertus à aucun des souverains de l'Europe, et qu'après avoir été le prince le plus populaire de son siècle, il en est demeuré le plus irréprochable.

» Quel serment a-t-il violé ? Quelle constitution a-t-il abolie ? Quel sang a-t-il versé ? Quelle propriété a-t-il confisquée ? Quel piége a-t-il tendu ? Quel mensonge a-t-il proféré ? Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté ? (2) Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siége : ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite ? Il les avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quoiqu'elle ait paru imprudente à beaucoup : on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'assiéger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin qu'elle bassesse a-t-il commise ? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes amies mais étrangères : or, je le demande aux plus délicats et aux plus dédaigneux, quel prince a eu, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne ?

» De tous les griefs que les Italiens ont élevés contre d'autres princes, en est-il un seul qu'on puisse, avec une ombre même de justice, imputer à Pie IX ? Pas un. Est-

(1) Pie IX et la France en 1849 et 1859, inséré dans le Correspondant du 25 octobre 1859. Le titre de cet article en donne l'analyse.

(2) On se rappelle la belle parole du cardinal Consalvi, premier ministre de Pie VII. « Un état de mensonge est la vie habituelle des cours. Mais un mensonge à Rome perdrait tout un règne : sur le-champ IL FAUDRAIT UN AUTRE PAPE. » ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. I, p. 167.)

ce un tyran? non. Personne, parmi ses plus forcenés adversaires, n'oserait l'affirmer. Est-il en fuite? non. Est-il usurpateur? non. Est-il étranger? non. Il est le plus Italien, le seul tout à fait Italien des princes de la Péninsule; bien autrement Italien, au moins d'origine, que cette maison de Savoie, qui le dépouille au nom de l'Italie. On ose parler de ses sympathies autrichiennes; il faut convenir que, s'il en avait, on emploierait de singuliers moyens pour le convertir; mais ces sympathies, où en sont les preuves? Après avoir secondé de son mieux le mouvement italien de 1847, après avoir été même jusqu'à exhorter l'Autriche à se retirer de l'Italie, il n'a pas voulu lui déclarer la guerre à laquelle le voulaient contraindre le P. Ventura et d'autres courtisans de la force et de la popularité. Il a mille fois bien fait, car c'eût été manquer alors à son devoir de père commun des fidèles. En 1859, on ne lui a demandé que d'être neutre, et cette neutralité, il l'a observée dans sa plus rigoureuse étendue. Mais lui-même, par une inspiration d'honneur et de fierté digne d'un autre siècle que le nôtre, avait demandé que les troupes françaises et autrichiennes sortissent à la fois de ses États dans un temps où la guerre n'était pas encore déclarée et où les peuples n'avaient pas été poussés à la révolution.

» Quel est donc enfin son crime? Il y en a un, un seul : il est prêtre. Tout est là. Ces fiers Romagnols, si docilement soumis à la maison d'Este et à je ne sais combien d'autres tyranneaux du moyen-âge, ces patriotes indomptés qui invoquent avec tant d'orgueil les souvenirs récents du royaume d'Italie, créé, inspiré et gouverné par une puissance étrangère, ne veulent plus obéir à la souveraineté la plus ancienne, la plus vénérable et *la plus italienne* de l'Europe, parce que ce souverain est un prêtre. C'est leur idée, leur fantaisie, leur façon d'entendre les droits de l'homme et du peuple. Mais depuis quand donc,

ajoute le généreux écrivain, pour avoir le droit de s'insurger, de bouleverser son pays et l'Europe, suffirait-il de n'être pas gouverné selon sa fantaisie, et de suivre pour règle unique ses préférences ou ses mécontentements ?

» Admettre un pareil droit social, le reconnaître, le laisser impunément pratiquer, ce serait introniser le désordre et la démoralisation, ce serait condamner l'Europe contemporaine au sort de l'Amérique méridionale, où l'on voit surgir tous les quinze jours un nouveau gouvernement, où tout général qui peut se faire suivre par quinze cents hommes et inventer ou réchauffer un programme d'opposition, aspire et réussit à démolir et à remplacer le gouvernement de son pays. C'est à ces folies égoïstes, à ces caprices tumultueux, à ces criminelles et homicides étourderies que Dieu prépare les déceptions les plus amères et les plus légitimes : c'est à elles qu'il réserve le châtiment le plus cruel et le plus honteux pour une nation policée, le despotisme de la caserne. »

Un forban, du nom de Garibaldi, s'était mis à la tête du mouvement.

Exalté par de faciles victoires, il se prépara à marcher contre Rome.

De jeunes catholiques, français, belges, autrichiens, accoururent pour défendre Pie IX et la Papauté.

Il leur fallait un chef.

Un ancien général français, qui à trentre-quatre ans, était maréchal de camp ; à trente-sept, lieutenant-général ; à trente-neuf, gouverneur général de l'Algérie par intérim ; véritable type de l'héroïsme et de l'intrépidité militaire, Lamoricière enfin, le vainqueur d'Abd-el-Kader, avait été relégué, par le coup d'État, sur la terre d'exil. Un prêtre, qu'il avait connu soldat sur la terre d'Afrique et sous le drapeau de la France, vint lui offrir au nom de Pie IX de courir à de nouveaux périls avec la certitude d'être vaincu dans une lutte désespérée.

Écoutons M. de Montalembert :

« Il y court. Aussitôt un long cri d'insulte et de dérision s'élève du sein de tout ce qui s'appelle la démocratie européenne. Il est traîné aux gémonies, lui et la poignée de jeunes braves qui s'élancent sur ses traces. Des bords de la Tamise à ceux de l'Arno, une hideuse clameur, sortie des profondeurs de la bassesse humaine, poursuit de ses invectives, de ses railleries, de ses calomnies la troupe dévouée et son chef héroïque. Les plats calomniateurs de la vertu désintéressée parlent tous à la fois et parlent tout seuls. L'Europe et la France leur donnent raison. L'Italie nouvelle rugit à son tour en se voyant abordée par des gens assez osés pour vouloir combattre et mourir sous les enseignes d'un pontife et d'un père. Elle demande et obtient la liberté de les écraser. Mais elle essaye de les tuer par le mensonge avant de les entamer par le fer, et par des mensonges tels que le monde n'en avait pas écouté depuis le guet-apens de Bayonne en 1808. Un Cialdini ose dire, dans un ordre du jour à son armée, que La Moricière et ses compagnons sont des *mercenaires altérés par la soif de l'or et du pillage*, et le roi Victor-Emmanuel annonce à l'Empereur des Français « qu'il fait entrer ses troupes dans les Marches et » l'Ombrie pour y rétablir l'ordre sans toucher à l'auto» rité du Pape et pour livrer, s'il le fallait, une bataille » à la révolution sur le territoire napolitain. » Huit jours après, les troupes de ce roi fondent, dix contre un, sur la petite armée de La Moricière. La bourgade inconnue de Castelfidardo est immortalisée par cette boucherie : Pimodan y périt d'une mort digne de son chef ; celui-ci, réfugié dans Ancône, capitule quand sa dernière pièce est démontée : ce général français, et quel général ! rend son épée à des Piémontais. Ses jeunes compagnons, prisonniers comme lui, traversent l'Italie au milieu des avanies et des outrages, et, rentrés dans leur patrie, se

voient contester jusqu'à leur qualité de Français. Lui-même relâché, dès que l'œuvre de spoliation est consommée, revient en France pour y être raillé par ceux qui l'avaient insulté au départ.

» Depuis lors tout s'est accompli, ou du moins tout a marché vers la fin prévue et voulue. Les plus sombres pressentiments, les plus tristes prédictions se sont vérifiés. La France chrétienne s'est résignée et l'Europe s'est habituée à ce qui paraisssait, il y a cinq ans, le *nec plus ultra* de l'iniquité impossible : on en est venu à regarder le maintien de la spoliation dans ses limites actuelles comme un bienfait dont la certitude ferait éclater un *Te Deum* sur les lèvres des catholiques endormis ou trompés. » (1)

Pendant que ses dignes satellites essayaient de renverser l'Eglise en attaquant Rome, M. de Cavour l'écrasait partiellement en Italie, en exilant ses évêques, en emprisonnant ses défenseurs, en poursuivant ses écrivains. Et joignant l'hypocrisie à l'injustice, il ne craignait point de faire appel aux principes de la liberté pour accomplir la grande iniquité qu'il méditait, depuis si longtemps.

« Je crois, disait-il, je crois que la solution de la ques-
» tion romaine doit être amenée par la conviction qui se
» répandra de plus en plus dans la société moderne,
» et même dans la grande société catholique, que la
» liberté est hautement favorable au développement du
» véritable sentiment religieux.

» Ma conviction est que cette vérité triomphera bientôt.
» Nous l'avons déjà vue reconnue par les défenseurs les
» plus passionnés des idées catholiques ; nous avons vu
» un illustre écrivain, *dans un moment lucide*, démon-
» trer à l'Europe, dans un livre qui a fait grand bruit,

(1) Le général de la Moricière, par M. de Montalembert, page 8.

» que la liberté avait été très-utile pour relever l'esprit » religieux. »

« On m'assure, lui répondit M. de Montalembert, que c'est à moi que vous avez entendu faire allusion. Si vos paroles ne renfermaient qu'un éloge, je ne me permettrais pas de les prendre pour moi. Mais elles contiennent aussi une injure : ma modestie peut donc s'en accommoder.

» Vous m'interpellez devant le public, vous me donnez le droit de vous répondre devant lui.

» J'éprouve à le faire une répugnance que j'ai peine à surmonter. Le sang français a été versé par vos ordres ; l'honneur catholique a été insulté par vos lieutenants ; le foyer séculaire, le dernier abri du Père commun des fidèles, est menacé par vos paroles. Il n'est pas un de vos actes qui ne me blesse et ne me révolte. Voici maintenant que vous portez un nouveau coup à tout ce que j'aime, en enveloppant vos desseins pervers sous le voile d'un accord mensonger entre la religion et la liberté ; et, à l'appui de vos dires, vous invoquez mon témoignage !

» Je me dois de protester que sur aucun point, monsieur le comte, je ne suis avec vous.

» Grâce à Dieu, votre politique n'est pas la mienne.

» Vous êtes pour les grands Etats centralisés : je suis pour les petits Etats indépendants.

» Vous méprisez les traditions locales en Italie ; je les aime partout.

» Vous êtes pour l'Italie unitaire ; je suis pour l'Italie confédérée.

» Vous violez les traités et le droit des gens ; je les respecte, parce qu'ils sont entre les Etats ce que sont entre les hommes les contrats et la probité.

» Vous sacrifiez à votre but les engagements, les promesses, les serments. Je vous réponds avec le généreux

Manin : « Des moyens que le sens moral réprouve, lors même que matériellement ils seraient utiles, tuent moralement. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même. » (1)

» Vous détruisez le pouvoir temporel du Souverain Pontife ; je le défends avec toute l'énergie de ma raison et de ma tendresse.

» Vous réprouvez la politique qui a fait l'expédition de Rome en 1849, et je me fais gloire de l'avoir soutenue. Malgré les cruels et inexcusables démentis qu'elle a reçus depuis, je lui rends grâce encore, car c'est la dernière et vacillante conséquence de cette expédition qui, aujourd'hui même, contraint la France et le Piémont à se rencontrer face à face devant le Capitole.

» Vous donnez aux *héros* de Garibaldi les éloges que je réserve aux *mercenaires* de l'immortel Pimodan.

Vous êtes avec Cialdini, je suis avec La Moricière. Vous êtes avec le père Gavazzi, je suis avec les évêques d'Orléans, de Poitiers, de Tours, de Nantes, avec toutes ces voix catholiques qui, dans les deux mondes, ont protesté et protesteront contre vous.

» Je suis surtout avec Pie IX, qui fut le premier ami de l'indépendance italienne, jusqu'au jour où cette grande cause passa aux mains de l'ingratitude, de la violence et de l'imposture.

» Vous prétendez résoudre la question romaine en prouvant au monde les bienfaits de l'alliance entre la liberté et la religion.

» Que voulez-vous dire ?

» Je sers cette noble alliance depuis trente ans : j'en crois le triomphe indispensable au salut de la société, et c'est pour cela même que je vous combats, car nulle politique n'a jamais rendu ce triomphe plus difficile que la

(1) *Documents*, etc., publiés par M. Planat de la Faye, tome II, p. 420.

vôtre. Vos paroles, que j'accepte, sont absolument démenties par vos actes, que je réprouve.

» Je demeure plus que jamais fidèle à la conviction que vous avez signalée dans mes écrits. Toutes les libertés civiles et politiques, qui constituent le régime normal d'une société civilisée, bien loin de nuire à l'Eglise, aident à ses progrès et à sa gloire. Elle y trouve des rivalités, mais des droits ; des luttes, mais des armes, et celles qui lui conviennent par excellence, la parole, l'association, la charité. Mais la liberté ne convient à l'Eglise que sous une première condition, c'est qu'elle jouisse elle-même de la liberté. Je parle ici en mon nom, sans mission, sans autorité, appuyé seulement sur une expérience déjà longue et singulièrement éclairée par l'état de la France depuis dix ans. Mais je dis sans hésiter : « *L'Eglise libre au sein d'un Etat libre*, voilà pour moi l'idéal. » (1)

Quelque temps après, M. de Cavour, parlant devant le parlement Italien, cita M. de Montalembert parmi les représentants du libéralisme qu'il souhaitait aux catholiques et annonça qu'une fois à Rome il proclamerait ce grand principe : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*.

En voyant ce drapeau entre ces mains ennemies le noble comte se sentit ému. Il connaissait l'usage qu'en voulait faire le ministre piémontais.

Sa réponse ne se fit pas attendre.

» Pour nous gagner, vous nous promettez, par un ordre du jour, « la liberté pleine et absolue de l'Eglise (2), » et vous vous faites fort « de signer la paix entre l'esprit religieux et les grands principes de liberté (3). »

» Cette promesse, vous ne la tiendrez pas. Je ne parle pas de votre bonne foi : *je constate votre impuissance*.

(1) Lettre de M. de Cavour, par M. de Montalembert.

(2) *Moniteur* du 30 mars 1861.

(3) *Moniteur* du 30 mars 1861.

J'ai pour garants de cette impuissance *vos ancêtres, vos auxiliaires, vos antécédents.* »

» Arnaud de Brescia, qui contestait aux successeurs des apôtres le pouvoir de lier et de délier ; qui refusait au clergé le droit de posséder, seule garantie alors du droit de vivre et d'agir (1) ; qui prêchait surtout la soumission absolue des prêtres et des laïques à la tyrannie de l'État :

Omnia principibus terrenis subdita sunto !

» Fra Paolo *Sarpi*, hérétique et servile, le courtisan de Philippe II, le panégyriste gagé du despotisme oligarchique de Venise, le blasphémateur du concile de Trente, de la grande assemblée réformatrice, des dernières grandes assises de la chrétienté !

» Giannone, l'apologiste des vice-rois espagnols à Naples, le type et l'oracle de ces jurisconsultes oppresseurs, qui ne rêvent et ne prêchent qu'une Église bâillonnée, enchaînée, soldée. »

» Voilà de belles autorités en fait de liberté, de justice, de conscience ! »

Les auxiliaires du Ministre italien, sont partout les ennemis implacables de la liberté des catholiques. Parmi eux s'en trouve un que le noble comte poursuit avec tout l'acharnement de l'affection trompée.

» C'est l'Angleterre, non plus, hélas ! cette glorieuse Angleterre, libérale et conservatrice, que nous avons vantée, aimée, admirée, imitée ; mais une Angleterre dégénérée, méconnaissable, au moins passagèrement, infidèle à ses vrais intérêts, à son bon sens, à son équité naturelle, à ses meilleures traditions, à ses plus pures gloires ; une Angleterre où l'intolérance est poussée si loin, que le premier ministre déclare hautement qu'un catholique sincère est incapable de remplir les fonctions de simple archi-

(1) *Nil proprium cleri, fundos et prædia nullo*
Jure sequi monachos.

viste (1) ; une Angleterre qui à Suez sacrifie à son égoïsme mercantile les intérêts du genre humain ; qui en Syrie sacrifie à sa jalousie contre la France l'humanité, la pitié, la justice, et « aime mieux voir massacrer trente mille chrétiens que de les laisser sauver par nous ; » qui en Italie sacrifie à la recrudescence de son fanatisme protestant le droit des gens et tout ce qu'elle a elle-même garanti ou fondé ; qui applaudit et qui provoque chez nous à toutes les oppressions que ses lois lui interdisent chez elle ; qui fomente et encourage contre le Pape et les princes catholiques les actes et les idées qu'elle a noyés dans le sang des Irlandais, des Ioniens ; qui, dès qu'il s'agit de nuire à l'Église, a de l'argent pour tous les aventuriers, de la connivence pour toutes les invasions, de la sympathie pour tous les crimes ; un Palmerston pour mener, en se moquant le deuil du droit européen comme de l'antique honneur britannique ; et, je le constate avec le plus douloureux mécompte, un Gladstone pour insulter à la pudeur filiale de tous les catholiques, en qualifiant leur pontife et leur père de *mendiant sanguinaire*.

» Vous prétendez, continue-t-il, vous prétendez prouver jusqu'à l'évidence aux plus incrédules « la sincérité de vos propositions. » Vous dites que votre système veut « la liberté en toutes choses... la liberté complète dans les rapports de l'Église et de l'Etat (2). » Vous promettez au Pape, à l'évêque des évêques, le respect et la liberté, à la seule condition de le dépouiller préalablement de son temporel. Mais comment avez-vous traité les évêques ses frères qui n'ont pas de temporel et qui sont déjà vos sujets, comme vous prétendez qu'il le devienne ? Vous aviez un archevêque à Turin, qu'en avez-vous fait ? Vous l'avez arraché de son

(1) Voir la réponse de lord Palmerston à lord Normanby dans l'affaire de M. Turnbull.

(2) *Moniteur* du 30 mars 1861.

siége et déporté sans jugement en France. Vous en aviez un à Cagliari, où est-il ? Déporté à Rome. Vous aviez un cardinal-archevêque à Pise ; je le cherche et je le trouve déporté en Piémont. Vous aviez un cardinal-archevêque à Naples ; de quel respect, de quelle liberté jouit-il ? Chaque jour nous le voyons outrager impunément dans son palais par des hordes d'émeutiers, et, quand il interdit la parole à des prêtres qu'il juge indignes, votre autorité civile les fait remonter en chaire. Sont-ce là les gages qui doivent rassurer les fidèles du monde entier sur le sort futur de leur père, et le Pape lui-même sur la liberté future de son ministère ? Vous aviez des monastères qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, que sont-ils devenus ? Je les vois partout dépeuplés, profanés, confisqués. Vos religieuses, n'ont-elles pas été expulsées violemment de leur sanctuaire virginal et jetées dans la rue ? Vous qui convoitez le tombeau de saint Pierre, qu'avez-vous fait du tombeau de vos anciens rois ? Leur dépouille dormait à Hautecombe, sous la garde des enfants de saint Bernard que vous avez *sécularisés*, c'est-à-dire compris dans la spoliation universelle. Dans les Marches, dans l'Ombrie, dans les Deux-Siciles, la suppression de la vie religieuse, la confiscation des biens monastiques n'a-t-elle pas suivi partout, comme une conséquence nécessaire et immédiate, l'apparition du drapeau piémontais ?

»Vous avez des journaux catholiques ; qu'en faites-vous ? Chaque courrier nous apporte la nouvelle d'une poursuite, d'une saisie, d'un procès, d'une condamnation à la prison et à l'amende, et contre qui ? contre les catholiques, contre eux uniquement. Vous avez cependant écrit dans vos lois la liberté de la presse : tout le monde, chez vous, peut en user et en abuser impunément, excepté les catholiques. Vous voyez bien que vous êtes d'accord avec vos auxiliaires de France et d'ailleurs, et que vous pra-

tiquez comme eux la liberté pour tous, excepté pour l'Église. Dans tous les pays de votre domination, l'Église entravée, insultée et dépouillée, les évêques exilés, les écrivains emprisonnés, les journaux catholiques ruinés, les prêtres outragés et traqués, les monastères fermés et profanés, les religieuses arrachées de leurs cellules violées : voilà vos titres à notre confiance et à notre reconnaissance. Vous êtes depuis dix ans l'auteur ou l'agent de la persécution, de la spoliation, de l'incarcération, de l'usurpation, de la violence ; et, tout ruisselant d'oppression et d'iniquité, vous osez bien nous regarder en face et nous tendre la main, en nous criant : Voici la liberté ! » (1)

Après avoir battu en brèche les arguments invoqués par M. de Cavour pour s'emparer de Rome, le noble comte s'écrie :

« Vous me parlez d'Église libre dans un État libre, et je ne vois que l'Église menacée dans un Etat ennemi, l'Église dépouillée dans un Etat spoliateur.

» Oui, le Pape sera libre comme un soldat vaincu auquel on rend les honneurs de la guerre en lui prenant ses armes, et qui vit des aumônes de son ennemi, qui vit inconsolable d'avoir survécu à sa cause, libre sous parole, à condition de trembler toujours et de ne remuer jamais.

» Mais à quoi bon se perdre dans ces conjectures et dans ces commentaires sur les résultats d'un rêve ? Tout est possible aujourd'hui, je le sais, et vous le savez mieux que moi, car tout, jusqu'à l'impossible même, vous a réussi. Mais vous ne réussirez pas dans votre projet nouveau. Vous pourrez dépouiller le Pape de tout ce que vous ne lui avez pas déjà pris, mais non lui extorquer la sanction de votre injustice. Vous pourrez tout lui prendre, tout, excepté son droit. Vous ne le réduirez jamais à vous dire que vous avez raison. Et, sans cela, vous n'avez rien.

(1) Deuxième lettre à M. de Cavour ; Œuvres, tome VII.

» Non, votre projet ne se réalisera pas. Il ne sera pas donné aux pygmées du dix-neuvième siècle de réussir là où ont échoué tous les géants du passé. Depuis qu'ont cessé les persécutions des Césars païens, personne parmi les souverains de l'Italie n'a osé coexister avec le Pape à Rome. Personne, entendez-le bien. Constantin recula devant cette majesté désarmée qu'il venait à peine de reconnaître, et alla transplanter à Constantinople sa puissance éclipsée. Charlemagne, maître de tout l'Occident, bienfaiteur du Siége apostolique, Charlemagne appelé par la papauté elle-même à remplacer les empereurs romains, Charlemagne, une fois couronné à Saint-Pierre, retourna vers le Nord comme éloigné par une force invincible et secrète des lieux où se dressait le seul trône qui fût plus élevé que le sien. Après lui, à l'époque sombre et confuse où la papauté fut plus abaissée, plus considérée qu'on ne la vit jamais, à l'époque où il y eut pour la première fois des rois d'Italie, Guy, Hugues, Bérenger, personne n'osa s'établir dans Rome. Plus tard, et à travers les siècles, il en fut de même. Ni les Othon, ni Barberousse, ni Charles-Quint, ni Napoléon, n'y ont songé. Et vous croyez qu'il vous sera donné, à vous et à votre maître, de fouler aux pieds cette loi providentielle devant laquelle toutes ces grandeurs et toutes ces forces se sont silencieusement nclinées !

» Non, vous pourrez être maître de Rome comme l'ont été tous les barbares et tous les persécuteurs, depuis Alaric jusqu'à Napoléon ; mais vous ne serez pas le souverain ni le collègue du Pape. Pie IX sera peut-être votre prisonnier, votre victime, il ne sera jamais votre complice. Il ne capitulera ni avec la ruse, ni avec la spoliation, ni avec le dol, ni avec le vol. Captif, il sera pour vous le plus cruel des embarras, le plus impitoyable des châtiments ; exilé, il sera contre vous, sans même ouvrir la bouche, le plus formidable accusateur que jamais royauté nais-

sante, que jamais peuple affranchi ait rencontré sur la terre.

» Le spectacle de ce vieillard dépouillé d'un patrimoine quinze fois séculaire, victime de la plus noire perfidie, errant de par le monde, en quête d'un asile qui lui tienne lieu des splendeurs du Vatican, en quête d'un toit sous lequel il pourra sceller de l'anneau du pêcheur des lois obéies chez toutes les nations de la terre, ce spectacle élèvera contre vous et contre vos complices, dans l'âme du monde, un orage qui vous engloutira après vous avoir à jamais déshonoré. Prenez garde que les Italiens ne deviennent les juifs de la chrétienté future ! Des extrémités de l'Irlande à celles de l'Australie, prenez garde que nos enfants n'apprennent dès le berceau à les maudire, et que la tiare outragée ne devienne, comme le crucifix, un symbole de douleur et d'amour pour les fidèles, mais aussi un souvenir ineffaçable de la cruauté et de l'ingratitude italiennes !

» Que ce rapprochement ne soit pas à vos yeux un outrage gratuit. C'est un ridicule, je le sais, selon nos usages modernes, que de citer, dans une discussion publique, l'Écriture sainte. Cependant vos amis les Anglais, occupés en ce moment à inonder de leurs Bibles mutilées les provinces que vous avez conquises, vous engageront peut-être à me le pardonner. Je vous demande donc si, dans ces paroles que Dieu adressait aux Juifs par la plume du prophète, vous ne trouvez pas quelques traits propres à vous faire réfléchir sur ce que pensera le monde catholique quand vous aurez intronisé à Rome la révolution italienne.

» Voici que vous vous êtes confiés dans le mensonge, qui ne vous aura servi à rien. Vous avez su tuer.... voler, parjurer, sacrifier à Baal et aux dieux étrangers qui vous étaient inconnus. Puis vous êtes venus, et debout devant moi, dans la maison où mon nom était invoqué, vous avez

dit : Parce que nous n'avons reculé devant aucune de ces abominations, nous voilà libres. Mais moi, dit le Seigneur, je suis là, et moi, le Seigneur, *je vous ai vus* (1). »

» Ne vous faites pas illusion. Vous semblez toucher au but. Vous n'en avez jamais été plus loin. Vous allumez tous les jours de plus en plus l'attention, l'affliction, l'indignation des chrétiens catholiques, c'est-à-dire de la communauté la plus nombreuse, la plus enracinée, la plus opiniâtre qui existe sous le soleil. C'est avec elle, et vous en avez déjà confusément l'instinct; c'est avec elle, et non plus seulement avec le Pape qu'il vous faut traiter. Le Pape nous doit compte de son indépendance, de sa dignité, de son honneur, à nous, entendez-le bien, à nous ses enfants soumis et fidèles. A vous, qui l'avez outragé, trahi et spolié, il ne doit rien, que la pitié et le pardon, quand vous en serez digne. »

Ces paroles étaient écrites le 6 avril. Le 6 juin, M. de Cavour mourut après une courte maladie. S'adressant à l'étrange religieux qui l'assistait, il lui dit avant d'expirer : *Frate, libera chiesa in libero stato.*

(1) Ecce vos confiditis in sermonibus mendacii, qui non proderunt vobis : furari, occidere, adulterari, jurare mendaciter, libare Baalim, et ire post deos alienos quos ignoratis. Et venistis, et stetistis coram me in domo hac, in qua invocatum est nomen meum et dixistis : Liberati sumus, eo quod fecerimus omnes abominationes istas... Ego, ego sum : ego vidi, dicit Dominus... Et nunc, quia fecistis omnia opera hæc, dicit Dominus... projiciam vos a facie mea. (Jérém., VII, 8-11, 13-15.)

CHAPITRE XXXII.

Voyage de Montalembert en Pologne. — Une nation en deuil. — *La Marseillaise des Polonais.* — *L'Europe devant la Pologne.* — *Energie de la Pologne.* — *Langage de la Révolution.* — *Foi de la Pologne.* — *Adam Czartoryski.* — *L'Allemagne.* — *Adieux de M. de Montalembert à la Pologne.* — *L'insurrection.* — *Ses causes.* — *Regrets de l'écrivain.*

1861-1863.

« De toutes les tristesses inséparables d'une carrière publique, la plus sombre est peut-être celle qu'on subit en jetant un regard derrière soi, à la vue de tant d'espérances trompées, d'illusions perdues, d'efforts impuissants, d'entreprises avortées, de sacrifices inutiles. Mais si, du sein de ce naufrage qui s'appelle la politique, et parmi les épaves funèbres qui parsèment l'océan de nos souvenirs, on découvre un point à la fois solide et lumineux, un rocher d'où brille comme un phare la flamme inextinguible d'une grande cause justement défendue, d'une grande infortune noblement supportée, alors l'âme se rassérène, se relève et se tourne vers Dieu avec une reconnaissance qui n'exclut pas la mélancolie, mais qui préserve d'un trop lâche abattement. »

Ce phare radieux existait et M. de Montalembert allait se réchauffer à sa flamme. La consolation après laquelle il soupirait au milieu de ses déceptions, il allait la goûter

dans toute son intensité, en foulant pour la première fois la terre polonaise qui depuis trente ans attirait ses regards et fascinait son âme par le double prestige de la justice et du malheur.

Au début de sa carrière, on se le rappelle, il était allé animer son courage au spectacle des souffrances et de l'héroïque résignation de l'Irlande; après avoir longtemps combattu avec la plus énergique persévérance, où pouvait-il mieux qu'en Pologne aller raviver ses espérances et reconforter son cœur?

Il serait difficile de peindre les émotions qu'éprouva le noble comte à la vue de cette nation, dont les cruelles tortures ne faisaient que rendre la volonté plus invincible.

Elle présentait du reste un spectacle navrant.

Souvent, on l'a vu, elle avait essayé de ressaisir sa nationalité par les armes. Chaque fois la main de fer de la Russie l'avait abattue et avait resserré ses liens.

Des démonstrations, sous forme de services et de processions funèbres, suivaient chacune de ses défaites.

A l'époque où nous en sommes arrivés, ces démonstrations étaient devenues ses seules armes.

« Prendre le deuil pour armure et pour uniforme ; ne pas tuer, mais se laisser tuer, telle était la nouvelle et surnaturelle tactique de cette nation insurgée. »

Un mépris enthousiaste de la mort s'était emparé du peuple. Hommes, femmes et enfants conservaient un héroïsme indomptable et calme sous les charges furieuses des cavaliers et sous les feux des bataillons commandés par l'infatigable tyrannie du czar.

La Pologne tout entière était en deuil.

» Ce deuil, dit le noble voyageur, est complet et universel. Cette nation, naturellement gaie, enjouée, avide de spectacles et de plaisirs, se les interdit tous : les théâtres sont abandonnés, les jardins publics déserts, les fêtes publiques et particulières supprimées. La danse, de toutes

les habitudes la plus populaire et la plus impérieuse pour le Polonais comme pour le Hongrois et l'Espagnol, est sévèrement interdite, jusque dans l'intérieur des familles. Toutes les femmes sont en noir de la tête aux pieds : naturellement amoureuses de la parure et si bien faites pour elle, elles ont unanimement renoncé à tout autre vêtement. Il y a bientôt six mois que cette attitude a été prise et gardée d'un bout de la Pologne à l'autre, comme un symbole de réprobation et d'indignation, et aussi comme un gage d'union et de réconciliation. Tous les partis qui divisaient et divisent encore la Pologne sont aujourd'hui confondus en un seul ; tous les dissentiments sont suspendus, oubliés, ensevelis sous le deuil de la patrie commune. »

Rapprochés et confondus dans une douleur unanime, les Polonais de toutes les opinions encombraient les églises et au mépris de toutes les interdictions de la police les faisaient retentir de cantiques funèbres devenus les cris de ralliement de leur nationalité, et d'une révolution telle que notre siècle n'en avait point encore vu.

Il était un hymne surtout que ces insurgés d'un nouveau genre affectionnaient.

« J'ai entendu et admiré dit M. de Montalembert, tous les chefs-d'œuvre de la musique religieuse ou profane, ancienne ou moderne ; mais ni les merveilles trop vantées de la chapelle Sixtine, ni les harmonies enchanteresses de Gluck ou de Beethoven, ne m'ont ému et bouleversé comme ce chant, inspiré par le souffle ardent de la foi, de la douleur et du patriotisme, et qui en sonde les mystères infinis. Chaque fois que ces accords vraiment célestes ont frappé mon oreille, soit en chœur, dans une église de campagne, où l'orgue alternait avec le chant des paysans, soit qu'une simple voix d'enfant ou de jeune fille les fit résonner dans un

jardin solitaire ou près d'un foyer intime, il m'a toujours semblé entendre une mélodie surhumaine. Jamais l'imploration n'a pu inspirer de modulations plus suaves plus pénétrantes et plus passionnées. Je plaindrais sincèrement celui qui pourrait l'écouter sans que son cœur fût transpercé et sa paupière mouillée, à mesure que ces notes plaintives s'élèvent et retombent une à une, sur un rhythme de plus en plus pathétique, jusqu'au moment où l'invocation finale éclate avec un irrésistible élan d'angoisse et d'amour. Que doivent donc éprouver ceux qui l'ont entendu sortir, comme un torrent de feu, de la bouche de vingt mille, de cinquante mille chrétiens à la fois, debout et désarmés devant leurs oppresseurs déconcertés, de ces multitudes décidées, non plus à combattre, mais à mourir, et, en mourant, à exhaler avec leur dernier soupir, comme un défi et une protestation suprême, cet appel irrésistible à la toute-puissance vengeresse de Dieu ? Car c'est à la fois le cri d'une âme et le cri d'une nation, toutes deux navrées par la plus légitime des douleurs, toutes deux enflammées par la foi la plus fervente ; cri d'angoisse et de confiance, de reproche et de tendresse, qui veut déchirer la voûte du ciel pour en faire descendre la justice et la pitié éternelles. »

M. de Montalembert a traduit ce chant sublime :

« Seigneur Dieu, toi qui durant tant de siècles entouras la Pologne de splendeur, de puissance et de gloire ; toi qui la couvrais alors de ton bouclier paternel, toi qui détournas si longtemps les fléaux dont elle a été enfin accablée ; Seigneur, prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, rends-nous notre patrie, rends-nous la liberté !

» Seigneur Dieu, toi qui, plus tard, ému de notre ruine, as protégé les champions de la plus sainte des causes ; toi qui leur as donné le monde entier pour témoin de leur courage, et fait grandir leur gloire au sein

même de leurs calamités ; Seigneur, prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, rends-nous la patrie, rends-nous la liberté !

» Seigneur Dieu, toi dont le bras juste et vengeur brise en un clin d'œil les sceptres et les glaives des maîtres du monde, mets à néant les desseins et les œuvres des pervers, réveille l'espérance dans notre âme polonaise : rends-nous la patrie, Seigneur, rends-nous la liberté !

» Dieu très-saint, dont un seul mot peut en un instant nous ressusciter, daigne arracher le peuple polonais de la main des tyrans, daigne bénir les ardeurs de notre jeunesse. Rends-nous, Seigneur, rends-nous la patrie, rends-nous la liberté !

» Dieu très-saint, au nom des plaies sanglantes du Christ, daigne ouvrir la lumière éternelle à nos frères qui sont morts pour leur peuple opprimé ; daigne accepter l'offrande de nos larmes et de nos chants funèbres ; rends-nous la patrie, rends-nous, Seigneur, la liberté !

» Dieu très-saint, il n'y a pas encore un siècle que la liberté a disparu de la terre polonaise, et pour la regagner notre sang a coulé par torrents ; mais, s'il en coûte tant de perdre la patrie de ce monde, ah ! combien doivent trembler ceux qui perdront la patrie éternelle !

» Prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, Seigneur Dieu, rends-nous la patrie, rends-nous la liberté ! »

En présence d'une pareille infortune que faisait l'Europe ?

« Les événements de cet hiver, s'écrie le généreux écrivain, ont sonné le réveil d'un grand peuple. Mais l'Europe inattentive et distraite n'a guère écouté, n'a guère regardé. Une nation illustre, généreuse, ardente, patriotique, libérale, religieuse, une d'opinion et de croyance, sachant souffrir et sachant mourir, s'est révélée

une fois de plus au monde, et le monde, comme s'il était sans cœur et sans pitié, s'est détourné d'elle. » (1)

Jamais cependant nation ne fut plus digne de sympathie.

Dans le passé, malgré l'abandon où on l'a laissée, la Pologne n'a pas reculé d'une semelle.

Eh bien ! s'écrie son vaillant défenseur.

» Ce qu'elle voulait en 1830, en 1815, en 1791, elle le veut encore, elle est résolue à l'obtenir, et convaincue quelle l'obtiendra, par d'autres moyens sans doute, mais avec la même résolution et la même unanimité. Prenez un Polonais de n'importe quelle contrée et de n'importe quelle condition ; qu'il ait vécu sous la férule prussienne, sous le bâton autrichien, sous le knout moscovite ; prenez le vieillard, l'homme fait, la mère de famille, la jeune fille ; prenez l'enfant à peine debout sur ses petites jambes, chez tous vous trouverez le meme sentiment, la même passion, permanente, souveraine, exclusive, une passion légitime, fière et pure ; tous vous tiendront le même langage ; tous, l'œil enflammé et le cœur palpitant, vous diront ce qu'ils disent à Dieu et ce que disaient leurs pères il y a cent ans : *Rendez-nous la patrie !* »

La révolution polonaise se distingue, du reste, essentiellement de celles des autres peuples : elle est juste et elle n'a commis aucun excès.

« Il parait hors de doute que la première excitation du mouvement qui a eu lieu depuis un an en Pologne est venue du dehors, et de la même source d'où a découlé la révolution italienne. Il parait également certain que depuis les dernières démonstrations, et malgré la victoire morale que la Pologne leur a due, de nouvelles instigations sont survenues sous forme de reproches, ainsi formulés : « Vous êtes d'honnêtes gens, mais vous n'y

(1) Une nation en deuil, par M. de Montalembert, Œuvres, tome VII, page III.

entendez rien ; vous n'êtes pas faits pour organiser une grande cause, vous n'êtes que des moutons. Voyez les Italiens : voilà comme il faut agir ! » — Mais les émissaires de la démocratie révolutionnaire, qui s'appelle parfois la démocratie impériale, n'ont pas encore réussi à altérer le caractère de l'agitation polonaise. Ils ont été entraînés, absorbés, noyés dans le grand mouvement national, où la première place est occupée par le clergé, et où il n'y en a point, du moins jusqu'ici, pour les mauvaises passions, les instincts abjects et les spoliations machiavéliques qui ont déshonoré ailleurs la cause nationale et libérale. Les dernières classes du peuple polonais sont et seront encore longtemps à l'abri des tentations du démon de l'anarchie, s'il faut en juger par cette adresse aux délégués de la Société agricole, émanée des ouvriers de Varsovie (fondeurs, serruriers, chaudronniers, et autres des *métiers durs*, comme ils disent), où l'on trouve ce qui suit : « Sans épargner sa personne, il faut aller à la tuerie et montrer au monde ce que nous voulons ; c'est pourquoi nous avons été avec les processions et chanté pour la constitution, et nous le ferons de nouveau quand il le faudra. Et, s'il y a des victimes, on verra que Dieu le voulait. Et nous sommes prêts, s'il en faut davantage, à tirer au sort à qui doit aller au sacrifice, même à tendre la gorge au couteau, ou à mourir sous le knout... On nous dit : Savez-vous ce que c'est que la constitution ? Nous déclarons que nous le savons comme nos pères nous l'ont appris, comme c'était sous les rois de Pologne. Ne pas combattre injustement, mais défendre le sien. Si un pays veut s'unir à nous, c'est bon : sinon la route est libre. Et, en outre, qu'il y ait une loi juste et obéie par tout le monde ; que règnent la piété, la probité, l'humanité. [illegible] pour tous les hommes également ; qu'il y ait une armée polonaise, ceci absolument. »

Ce langage n'est pas celui de la révolution en France, en Italie ou en Allemagne.

D'où vient cette différence ?

Sans doute, elle vient de la paix *sociale*. Chose admirable ! Toutes les religions, tous les partis, toutes les classes se sont unis pour « former le flot de cet enthousiasme unanime qui fait hésiter, avant de reculer, le flot de la conquête moscovite. »

Mais c'est surtout dans la foi que la Pologne puise sa force et sa modération.

» Quant à la foi, dit le noble voyageur, à ce bienfait suprême, plus rare et plus précieux encore que la paix sociale, tout démontre que cette source de vie, loin d'être tarie, n'a jamais jailli avec une plus impétueuse abondance de l'âme d'un grand peuple. Il suffit de passer un seul jour en Pologne, d'interroger un seul Polonais (j'entends de ceux que les influences étrangères n'ont pas encore pervertis), pour apprendre quel peut être encore le rôle de la religion chez un peuple moderne. L'Espagne, à l'époque de son héroïque soulèvement contre Napoléon, a peut-être donné le même spectacle ; mais on peut affirmer que nulle part ailleurs en Europe on ne trouvera la religion, je ne dis pas seulement plus honorée, mais plus populaire, plus obéie et mieux pratiquée. Là-dessus, le témoignage des prêtres, en général peu enclins à exagérer le bien, est aussi irrécusable qu'unanime. Ce n'est pas seulement dans les campagnes reculées, dans les populations rurales, que le catholicisme est ainsi le premier aliment et le premier intérêt de la vie polonaise, c'est dans toutes les classes, dans toutes les conditions ; c'est dans les villes, et même dans les petites villes (devenues ailleurs la citadelle des esprits forts et du respect humain), que l'universalité des habitants cherche son honneur et son bonheur dans les règles et les habitudes de la vie chrétienne. Sans doute il

doit y avoir en Pologne, comme ailleurs, des âmes indifférentes et des âmes hostiles à la religion; mais on peut hardiment affirmer qu'elles ne sont que des exceptions. C'est le contraire qui est la loi générale, visible et palpable partout. Jamais, pas même dans l'Italie d'autrefois, je n'ai vu prier avec une piété si excessive et si fervente qu'à Cracovie, dans ce sanctuaire de la vie nationale et historique de la Pologne. Cela est vrai encore une fois non pas seulement des pauvres et des femmes du peuple, mais des riches, des jeunes gens, des dames les plus élégantes, des hommes les plus mûrs et les plus considérés, que l'on voit prosternés dans la poussière des églises, sans l'ombre d'embarras ou de respect humain.

» Quant à ceux qui seraient tentés de ne pas attacher beaucoup d'importance à ces démonstrations extérieures, je les inviterais à étudier et à constater sur place la moralité supérieure et incontestable de toutes les classes du peuple polonais. Les juges les plus compétents, les plus éclairés, les moins suspects, affirment toute la réalité d'un immense progrès moral et y insistent tous. Les masses populaires et rurales sont restées ce qu'elles étaient, dominées, pénétrées par la piété la plus pratique en même temps que la plus expansive. Le désordre est, on peut le dire, inconnu parmi elles. Plus on s'enfonce dans l'ancienne Pologne, plus ce phénomène prodigieux devient universel. Mais, chose bien consolante, plus surprenante et plus significative encore, les mœurs des classes élevées se sont transformées, et cette transformation s'est opérée dans les trente dernières années. L'amélioration a été constante, et elle est devenue générale. L'habitude du divorce, qui avait donné un si mauvais renom à l'ancienne société polonaise, a complétement disparu. Les scandales de tout genre sont devenus infiniment rares. Un grand malheur, noblement supporté, a purifié, retrempé, relevé toutes les consciences. Les âmes se sont affranchies

de la tyrannie du mal en attendant que le pays soit affranchi de la domination étrangère. Tous les rangs, toutes les conditions, tous les âges, se rencontrent et se confondent dans la communauté de la foi, de l'espérance et de la prière. Cette vitalité intacte et féconde de la religion, d'une part, et, de l'autre, le goût et la passion de la liberté, enflammés par un patriotisme aussi enthousiaste que résolu, constituent une atmosphère morale et sociale qu'on a rarement respirée de nos jours. L'*Etat des âmes*, comme on disait naguère chez nous, y est excellent. Après avoir mis un moment la main sur le cœur de la Pologne, je ne crains pas d'affirmer qu'elle est la nation la plus saine de l'Europe. » (1)

Oui la foi et un profond amour de la liberté; telle est la double cause de la grandeur de la Pologne. Après avoir tracé à grands traits le rôle politique et religieux de ce noble pays, M. de Montalembert le félicite d'être resté fidèle à l'alliance de la religion et de la liberté, et nous fait admirer en l'un de ses plus nobles enfants cette alliance, tant aimée.

« Personne ne comprenait et ne représentait mieux cette alliance entre le catholicisme et la liberté moderne, dont la Pologne offre le type le plus accompli, que l'illustre et vénérable prince Adam Czartoryski, qui vient de descendre dans une tombe à jamais vénérée, après une vie presque séculaire et consacrée toute entière au service de sa patrie. Seule la religion, dont il était le fils tendre et soumis, pouvait lui inspirer l'abnégation nécessaire pour subir les sacrifices que son patriotisme lui imposait; et personne en Europe n'a sacrifié ce qu'il a sacrifié à son pays et à l'honneur. Lorsqu'à soixante ans, déjà parvenu au comble des honneurs et de la considération, il se mit, en 1830, à la tête de la Pologne soulevée contre ses avis

(1) Une nation en deuil, par M. de Montalembert; Œuvres tome VII, page 123

et contre ses désirs, il risquait de tout perdre et n'avait rien à gagner. Victorieuse, la Pologne devait certainement, comme la Belgique, se donner un roi de race étrangère. Vaincue, elle faisait du chef provisoire qu'elle s'était donné la première proie des ressentiments et des convoitises de l'autocrate. Le prince Adam a noblement accepté toutes ces chances et les a toutes subies. Proscrit, condamné à mort, dépouillé de son immense patrimoine, dédaigné trop souvent par les heureux du monde, insulté par les écrivains aux gages de la Russie, méconnu, calomnié, accusé d'ambition dynastique par d'ingrats compagnons d'exil; témoin impuissant des événements qui renversaient tous les trônes de l'Europe sans toucher aux fers de la Pologne ; trébuchant toujours d'illusion en illusion, de mécompte en mécompte : aucune épreuve ne lui a été épargnée, mais aucune n'a pu l'abattre. Nous l'avons vu pendant trente ans doux, calme, intrépide, portant le deuil de sa patrie, mais dressant parmi nous la sereine gravité de son front et ses beaux cheveux blancs, comme un témoignage de ses inébranlables convictions et une protestation contre l'iniquité dont l'Europe était complice. Comme les prophètes que le peuple de Dieu voyait s'élever de son sein au milieu de la captivité de Babylone, ce nouveau Mardochée était une vivante incarnation du droit méconnu, dont la seule présence reprochait aux rois leurs attentats, et prêchait à ses compatriotes la patience avec l'invincible espoir. Le voilà mort à quatre-vingt-douze ans, et enseveli, non pas avec ses glorieux ancêtres, mais sur la terre étrangère! La disparition d'un vieillard qui succombe sous le poids des années émeut moins au premier abord que celle d'un enfant, d'une jeune mère, d'un glorieux soldat ou de l'homme d'État enlevé à la fleur de l'âge et du talent. Mais cependant quelle leçon que celle d'une vie si prolongée, qui atteint les dernières limites assignées à l'existence humaine, à travers les vicissitudes

les plus diverses, sans avoir jamais bronché, jamais dévié du chemin de l'honneur, du devoir, du sacrifice ! Soldat de Kosciusko, ministre d'Alexandre, presque roi dans son pays insurgé, plus grand qu'un roi dans l'exil, il a légué à la Pologne, si fertile en héros, l'exemple d'un héroïsme nouveau et digne d'une éternelle mémoire. Nous ne l'entendrons plus dire avec une confiance mélancolique comme les sœurs d'Esther :

> Je reverrai nos campagnes si chères,
> J'irai pleurer au tombeau de mes pères :

mais de son dernier regard il a pu entrevoir la résurrection prochaine de la Pologne, par ces voies exclusivement droites et pures qu'il avait toujours lui-même suivies et dont il était l'éloquent et infatigable avocat. Lui aussi pouvait dire à son fils :

> Disce, puer, virtutem ex me, verumque laborem.

mais sans ajouter comme le héros de Virgile :

> Fortunam ex aliis ;

car la fortune n'a donné à aucune des grandes races de notre temps une illustration plus haute, plus rare et plus pure. » (1)

Ces hautes vertus et ces grands exemples ne resteront pas stériles. La Pologne revivra.

Jetant un regard sur les chances de son avenir le noble écrivain les trouve surtout derrière les efforts de la démocratie prussienne et de toute la démocratie allemande, dont elle est l'avant-garde, et entre à ce propos, dans d'intéressants détails :

« Pour bien connaître l'Allemagne, il ne faut pas se laisser rouler uniquement sur les chemins de fer, qui font disparaître non-seulement les distances, mais encore les différences d'un pays à l'autre. Il faut quitter ces grandes voies de la foule, pénétrer dans le cœur des

(1) Une nation en deuil ; Œuvres, tome VII, page 129.

petits États à la recherche de quelque souvenir archéologique ou de quelque paysage solitaire, parcourir ces villes charmantes, à la fois si pittoresques et si confortables, faites pour consoler et reposer l'œil et l'esprit fatigués du vandalisme prodigue et du mauvais goût colossal qui s'étalent dans le nouveau Paris ; il faut sillonner le Hanovre, les petits duchés de Saxe, les duchés de Brunswick et de Nassau, la principauté de Waldeck ou toute autre. C'est là que l'on peut apprécier jusque dans ses recoins les plus intimes la prospérité du pays, l'aisance générale et particulière ; c'est là qu'on voit non-seulement l'agriculture, mais la silviculture et l'horticulture portées aux dernières limites du progrès ; c'est là qu'on admire la merveilleuse condition des routes et des chemins vicinaux, l'excellence et la régularité du service des postes, le luxe et l'abondance des attelages rustiques, le luxe et le bon goût des constructions municipales et scolaires jusque dans les moindres villages, le luxe plus grand encore de la propreté universelle, puis des écoles à foison et de tout ordre, des universités aussi libres que florissantes dans les moindres États ; et avec tout cela pas l'ombre de passeports ni de police politique, une liberté civile politique beaucoup plus grande que celle dont la démocratie impériale se vante et se contente parmi nous, une presse aussi généralement répandue que peu gênée, si peu gênée, que neuf journaux sur dix attaquent ouvertement tous les jours la constitution actuelle de l'Allemagne. Nulle part enfin aucune trace de ces abus plus ou moins exagérés, ou de cette misère plus ou moins réelle, qui ont servi de prétexte à la révolution dont est sortie l'unité italienne. »

Avant de quitter la Pologne, le noble voyageur lui adressa ainsi ses adieux :

« Salut donc, ô chère et noble Pologne ! si Dieu prolonge ton épreuve, c'est pour te rendre plus digne d'une

glorieuse émancipation. Salut, Niobé des nations (1) ! Salut et espoir, comme au type immortel du droit, de l'innocence, de l'infortune, mais aussi de la force, de la vraie force, de la force morale, la seule qui mérite d'être servie et admirée ici-bas ! » L'espoir vivait au cœur de la Pologne ; il se traduisit bientôt en actes :

Au mois de février 1863, M. de Montalembert écrivait :

« La *nation en deuil* est aujourd'hui une nation en flammes et en sang. Ce sang qui coule, c'est le nôtre, car c'est celui de nos frères, celui d'un peuple qui nous est uni par des liens intimes et sacrés. En coulant par torrents, il cimente de nouveau, devant Dieu et devant l'histoire, l'indissoluble union de ce que la France estime le plus, de ce que la Pologne personnifie le mieux : la foi, la liberté, le patriotisme.

» La Pologne est donc soulevée. Les *légions du désespoir*, comme elles s'appellent, ont apparu et ne disparaîtront, si elles doivent être vaincues, qu'après des funérailles qui laisseront sur la conscience de l'Europe le poids d'un insupportable remords.

» Que s'y passe-t-il aujourd'hui ? Que s'y passera-t-il demain ? On ne saurait encore le définir, l'affirmer avec certitude. Mais ce qu'on entrevoit, ce qu'on entend de loin suffit et au delà.

» Les faits parlent et avec une éloquence qu'aucune parole humaine ne saurait égaler. Les renseignements ont beau être confus et incomplets, les stipendiés de la Russie, si nombreux dans la presse continentale, ont beau amplifier ou embellir les bulletins russes, il demeure avéré que l'insurrection qui a éclaté dans la nuit du 22 janvier devient chaque jour plus sérieuse, plus étendue, plus redoutable qu'on ne l'avait d'abord supposé. Les insurgés se comptent par milliers. Il n'y a pas

(1) Oh Rome ! my country ! city of the soul !...
The Niobe of nations ! BYRON.

un homme, pas une femme, dans toute la vaste étendue de l'ancienne Pologne, dont le cœur ne batte pour eux. Ils prennent et ils gardent des villes, des camps, des points fortifiés. Répandus sur toute la surface du royaume, abrités par les bois, les marais, les landes, les lacs, ils entament déjà les provinces lithuaniennes. Vaincus, selon les bulletins officiels, partout où on les rencontre, ils reparaissent partout et ne se découragent nulle part. Ces *désespérés* agissent non-seulement en braves, mais en honnêtes gens et en gens comme il faut. Ils renvoient, avec des excuses, à la grande-duchesse Constantin, ses lettres interceptées, tandis que les généraux russes, dignes émules des Pinelli et des Fumel, leur répondent par le massacre, l'incendie et l'extermination.

» C'est une explosion subite et spontanée, légitime et provoquée, oui, provoquée par un des attentats les plus exorbitants dont notre siècle, fertile en spectacles de ce genre, ait été témoin. C'est la conscription qui l'a fait éclater, une conscription imposée non pas avec les formes équitables et régulières dont ce mot éveille l'idée chez nous, mais avec la sauvage perfidie qui caractérise l'enlèvement des nègres sur la côte de Guinée ; une conscription qui, d'après les instructions secrètes du ministère de l'intérieur et l'aveu public du *Journal de Saint-Pétersbourg*, a eu pour objet de débarrasser le gouvernement des sujets dangereux, et de frapper d'une pénalité monstrueuse les instruments innocents d'une résistance morale dont on ne pouvait atteindre les chefs ; une conscription qui transforme ses recrues en galériens ; dont le but est, non d'armer un peuple, mais de le décimer ; dont les circonstances offrent toutes celles qui constituent le guet-apens nocturne ; dont le résultat est la déportation à vie de vingt-cinq mille jeunes Polonais choisis d'avance par la police russe ! Et cependant ce

monstrueux décret, nous assure-t-on, eût été exécuté sans résistance, supporté avec l'indignation concentrée, la résignation frémissante dont les Polonais ont appris le secret, si les bourreaux avaient su se priver d'un raffinement d'effronterie et de dérision que rien n'explique. Le lendemain de la nuit lugubre où les victimes, réveillées dans leur lit, avaient été saisies, enchaînées et traînées dans les casernes au milieu de l'horreur universelle, des cris, des larmes, des malédictions de leurs proches, le journal impérial osa déclarer que « le recrutement n'avait rencontré aucune résistance, et que les conscrits n'avaient témoigné que de l'empressement et de la bonne volonté, de la gaieté et de la satisfaction d'aller se former à l'école d'ordre que leur ouvrait le service militaire. »

» Cette goutte de poison fit déborder le calice. Ce que n'avait encore pu exciter aucun des attentats commis depuis deux ans à Varsovie et ailleurs, a été l'œuvre du scribe obscur qui a écrit ce mensonge dans sa feuille officielle. Sa main vénale a mis le feu aux poudres. Cet outrage cynique à la douleur et à la pudeur publique prendra rang dans l'histoire à côté de ces outrages à la pudeur des femmes, qui donnèrent le signal à Rome de l'expulsion des Tarquins et des Décemvirs, à Palerme, des Vêpres siciliennes. Honneur immortel au peuple que l'injure morale révolte plus que tous les supplices matériels ; qui peut tout subir, tout endurer, hormis l'hypocrisie officielle, hormis le mensonge promulgué en son nom et pour son compte. Esclave, soit ; mais esclave reconnaissant et satisfait, non ; esclave qui se laisse féliciter d'être libre et heureux, non, mille fois non. Garrotté, bâillonné, flagellé, déporté, soit encore ; mais sous l'entrave, sous le bâillon et sous le knout, le Polonais veut au moins que le monde le tienne pour victime et jamais pour complice de la servitude. La mort et la ruine, tous

les désastres et toutes les tortures plutôt que l'adhésion silencieuse au mensonge couronné et impuni !

» Ah ! continue-t il, qu'il est triste et poignant de ne pouvoir leur offrir qu'une stérile sympathie. Ils meurent pour nous et sans nous ; ils meurent et nous vivons ! Ils meurent et nous écrivons ! Quelques gouttes d'encre sont tout ce que nous pouvons offrir en échange de ce sang qui monte vers le Juge de toutes les justices, vers l'immortel Vengeur, pur comme une larme et saint comme un holocauste. » (1)

(1) L'Insurrection polonaise, par M. de Mo. talembert ; Œuvres, tome VII, page 177.

CHAPITRE XXXIII

Unité de l'Eglise. — Congrès de Malines. — Accueil fait à M. de Montalembert. — Thèse de l'Eglise libre dans l'Etat libre. — *Avènement de la démocratie.* — *Dangers de la démocratie.* — *Renaissance du catholicisme.*

1863.

Jamais n'a relui avec plus d'éclat que dans notre siècle l'admirable unité de l'Eglise. Les inventions modernes en rendant les communications plus rapides ont facilité les réunions des fidèles enfants de Dieu. Et c'est dans ces réunions, on peut le dire, que les courages s'échauffent, que les espérances se ravivent et que s'attise la flamme d'amour et de dévouement qui anime tous les chrétiens.

La Belgique a la gloire d'avoir inauguré les assemblées générales des catholiques. Sa position entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, et ses institutions politiques la conviaient à prendre cet honneur.

Le premier de ses congrès s'ouvrit le 18 août 1863.

Des catholiques éminents accoururent de toutes les parties de l'Univers. On y comptait des évêques en grand nombre, plus de mille prêtres et environ trois mille laïques.

La France y envoya une phalange de ses plus nobles enfants. A leur tête était M. de Montalembert.

« C'est à la Belgique que M. de Montalembert doit l'inspiration de ses travaux ; c'est à elle qu'il doit sa devise, *la liberté comme en Belgique*. C'est à elle qu'il doit le bonheur de son foyer domestique et l'hérédité dans sa maison des grands exemples et des grands sacrifices. »

De son côté, durant sa vie parlementaire, il n'a cessé d'être le zélé défenseur de la Belgique et l'un de ses plus fermes appuis. Il a pris intrépidement sa défense chaque fois qu'elle a été menacée. Il y a donc entre ce noble pays et l'illustre chef du parti catholique, des rapports d'estime et d'amitié, que le temps et les circonstances n'ont fait que rendre plus étroits.

Aussi fut-il accueilli avec un véritable et sincère enthousiasme et dut-il, pour arriver à la tribune, traverser les applaudissements et les acclamations de toute l'assemblée.

Ses auditeurs n'ont point oublié son spirituel début ; « Après l'accueil, dit-il en commençant, qui m'a été fait, et les éloquentes allocutions que vous avez déjà entendues, je suis vraiment confus de ne vous apporter qu'un discours écrit, mais douze années de silence m'ont fait perdre l'habitude de la parole. Je ne sais plus que lire, et lire assis comme à l'Académie française. Vous me pardonnerez, j'espère, de vous traiter comme l'Académie. (*Sourires.*) »

La thèse qu'il développa est celle-ci :

L'avènement de la démocratie est certain et son triomphe est prochain. Si les catholiques veulent sincèrement accepter l'esprit moderne, cet esprit moderne deviendra pour eux un auxiliaire puissant. En outre, la liberté des cultes, qu'on doit accepter et proclamer partout, la fera dans l'avenir, le passé en est garant, marcher avec rapidité de progrès en progrès.

« Quant à moi, je ne suis pas démocrate ; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas

aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent, et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effrayerais volontiers comme homme ; je ne m'en effraye pas comme chrétien ; car, en même temps que le déluge je vois l'arche. (*Longs applaudissements.*) Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Eglise seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut. » (1)

Il convient des dangers de la démocratie et il les énumère avec éloquence :

» Le premier de tous est cet esprit révolutionnaire qui n'est pas de l'essence de la démocratie, mais qui, presque partout, se confond avec elle ; cet esprit plus fatal mille fois à la liberté, dont il empoisonne les sources, qu'à l'autorité, dont il ne subit que trop volontiers le joug en échange d'une pâture quelconque jetée à ses instincts destructeurs. (*Adhésion.*) C'est lui qui, par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps. (*Nouvelle adhésion.*) C'est lui qui condamne la démocratie à se déshonorer en abdiquant et en se personnifiant tantôt dans un César, tantôt dans une Convention.

» Là même où la démocratie n'aboutit pas au césarisme, elle est toujours exposée, en Europe comme en Amérique, à être dissoute et broyée par le niveau égalitaire. Il ne s'agit pas de cette égalité raisonnable et légitime qui n'est que l'équité naturelle appliquée aux institutions sociales,

(1) L'Eglise libre dans l'Etat libre, page 14.

mais de cette égalité brutale qui, en proscrivant toute indépendance et toute diversité, méconnaît à la fois la première loi de la nature et la première condition de la liberté ; qui poursuit le talent et l'intelligence comme les richesses et la naissance ; qui dit avec Fouquier-Tinville à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants ! » et avec M. Louis Blanc, au Luxembourg, en 1848 : « La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire. » Là où elle règne, et elle aspire à régner partout, l'appauvrissement et le sommeil de l'esprit humain suivent de près l'asservissement des cœurs. L'inviolable toute-puissance de la médiocrité propage et fomente une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse. Toute pensée libre et virile est mise au ban de l'universelle platitude. Toute dignité personnelle devient suspecte ; toute résistance locale ou individuelle, impossible. Le droit est étouffé par la force, comme la qualité par la quantité. Les inégalités naturelles et légitimes nées du travail et du mérite sont sacrifiées aux passions et aux préjugés de la foule. Le talent, l'éloquence, la vertu, la justice sont noyés sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtiment n'atteint, que nulle leçon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominent trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émeute, aux honteuses douceurs de la servitude. L'individu, le citoyen isolé, demeure dépouillé de toute garantie comme de toute initiative ; et la propriété n'est pas moins menacée, pas moins dépréciée que l'individu. Dernier abri du privilège, dernier et incontestable signe de l'inégalité, et d'une inégalité choquante entre toutes, elle se voit assimilée à l'aristocratie de naissance. L'héritage rencontre déjà les mêmes objections que l'hérédité. Minée chaque jour par les envahissements de l'expropriation appliquée, non plus à la nécessité ou

même à l'utilité publique, mais à la convenance ou à la fantaisie des agents de l'Etat, l'inviolabilité de la propriété risque d'être bientôt reléguée parmi les préjugés gothiques et les obstacles impuissants que le progrès écrase en passant.

» Ces symptômes du mal dont tous les peuples modernes sont atteints, éclatent surtout dans les progrès constants et quotidiens de la centralisation, inventée par les princes pour faciliter le triomphe de toutes les révolutions, et qui, après avoir été le tombeau de la royauté du vieux droit, menace de devenir la prison, l'ergastule de la démocratie moderne. Cette centralisation insensée commence heureusement à devenir suspecte aux démocrates intelligents et indépendants ; mais nulle part (depuis nos efforts trop rapides et trop timides à l'Assemblée législative de 1849) on n'a songé à lui opposer une digue sérieuse.

» Elle continue partout à armer l'État d'une puissance que ne soupçonnaient pas nos aïeux ; qui envahit des régions, telles que l'enseignement et la charité, où son action avait toujours été inconnue chez les peuples anciens ; qui s'exerce surtout par la distribution exclusive de ces fonctions publiques, dont le nombre s'accroît sans cesse et dont l'ardente curée enflamme toutes les classes. Cette passion universelle et furibonde des places fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, en attendant que d'autres générations de solliciteurs affamés aient réussi à les remplacer par des miracles de servilité ou par la marée montante d'une révolution. Cette lèpre sociale se reproduit dans toute l'Europe avec une régularité effrayante. Il en est de même de cette assimilation qui s'opère entre les législations et les institutions de tous les pays, sur l'échantillon de la centralisation française. Elle prépare l'avénement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau qui finira par tuer la notion de la patrie en même temps que le sentiment de la dignité

individuelle. L'Europe marche ainsi par toutes les voies à ce hideux régime de l'empire romain, sorti, lui aussi, des flancs d'une démocratie corrompue, et qui trouve de nos jours, chez nos savants officiels, chez nos lettrés de cour et même chez certains professeurs allemands (1), de si effrontés panégyristes. Napoléon Ier a déjà montré à l'Europe continentale qu'il n'était pas impossible de courber les nations les plus civilisées sous le joug d'une universelle humiliation. Les lois et les mœurs des États centralisés et *démocratisés* à l'excès abaisseront désormais devant la conquête les barrières et les obstacles dont ne sut pas toujours venir à bout ce grand homme de proie. Me sera-t-il permis d'ajouter que les progrès de la centralisation ne m'alarment nulle part plus qu'en Belgique ? Et si, en échange de la gracieuse et cordiale hospitalité qui nous est offerte ici, j'osais hasarder un conseil d'ami, je dirais aux Belges de tous les partis : « Résistez à outrance aux envahissements de la bureaucratie et de la centralisation. Résistez, non-seulement par amour pour vos libertés politiques et religieuses, mais encore dans l'intérêt de votre nationalité si chère à tous les cœurs vraiment libéraux. Ne votez pas d'avance dans vos lois l'annexion que répudient votre patriotisme et votre bonheur. » (*Applaudissements unanimes*).

» Celles mêmes d'entre les nations qui échapperaient par leur grandeur matérielle à la honte d'une absorption sympathique demeurent, tant que la démocratie n'aura pas trouvé son assiette morale, exposées à toutes les humiliations que comportent l'égalité sans la liberté et une civilisation raffinée sans vitalité politique. Elles risqueront longtemps de voir les jalousies de l'égalité aboutir à une servilité croissante; les entraînements étourdis de la foule se résoudre en des paniques et des léthargies ridi-

(1) Au premier rang desquels il faut signaler MM. Mommsen et Droysen.

cules; le niveau des caractères s'abaisser en même temps que celui des capacités : la réalité de la vie publique remplacée par de vains simulacres; le droit de chacun asservi à la volonté de tous; la vie politique immolée à l'amour du repos, au besoin d'une sécurité éphémère; la révolution évoquée tantôt comme un épouvantail, tantôt comme une complice, pour enchaîner la liberté publique.... enfin la dictature exercée au nom de la multitude déclarée souveraine, et payant de sa liberté la rançon de sa souveraineté dérisoire ; maîtresse pendant un jour, esclave le lendemain et pour des siècles.

» Voilà pour la vie politique. Mais dans la vie morale, dans la vie de l'âme, que de périls plus graves encore dans l'état social que les usurpations monarchiques des trois derniers siècles ont légué à la démocratie ! La passion universelle et exclusive du bien-être; la disparition du frein de l'honneur car la foule, disait Machiavel, n'est pas tenue d'avoir de l'honneur; la folle confiance de l'orgueil humain, l'infatuation de l'utopie, le culte dépravé du succès immoral, l'humilité chrétienne remplacée par la servilité, d'incessantes et formidables tentations dans tous les domaines de la pensée et de l'action; la vogue d'une publicité sans bornes, acquise à tout ce qui attaque le dogme et la morale chrétienne. l'effrayante popularité d'écrivains sans pudeur et sans foi, si bien qualifiés par M. Guizot de *malfaiteurs intellectuels* (*Mouvement d'adhésion*) ; le théâtre transformé, sous la protection de la police, en laboratoire d'insultes et de calomnies contre nous ; l'histoire indignement falsifiée, transformée tantôt en réceptable d'immondices, tantôt en réhabilitation systématique des persécuteurs et des bourreaux, depuis Henri VIII jusqu'à Robespierre ; le roman devenu, non plus seulement, comme autrefois, le pourvoyeur du sensualisme, mais encore le prédicateur de la théologie du mal et l'anatomiste des difformités sociales (*Nouvelle adhésion*) ; l'éducation

de nos enfants, celle même de nos filles, convoitée, disputée par la main insatiable de monopoleurs incrédules qui, sous le nom et les couleurs de l'État, nous les arracheraient pour les enfermer dans des prisons intellectuelles et les y retenir jusqu'à ce que la trace des croyances domestiques soit oblitérée de leurs âmes; la religion, enfin, victime de l'indifférence des masses, de l'acharnement des lettrés, de la défiance ou de l'hostilité du pouvoir, en attendant que la vraie théorie puisse devenir applicable. Et cette théorie, la voici, exposée à treize ans de distance par deux apôtres qu'il convient de louer au moins de leur franchise. En novembre 1849, un représentant du peuple, alors assez notoire, M. Félix Pyat, disait, dans une lettre publique aux électeurs : « La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle procède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spirituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de couronne. Le peuple est pape comme il est roi »

« Et l'an dernier ici même, en Belgique, à Bruxelles, au congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, un démocrate français a dit : « Non, Messieurs, nous ne voulons pas des deux glaives, nous n'en voulons qu'un ; mais nous voulons l'avoir dans la main. » (*Sensation prolongée.*) (1)

Arrivant à la liberté des cultes, M. de Montalembert retrace en termes magnifiques, pour lui en attribuer l'honneur, le tableau de la renaissance du catholicisme au XIX siècle.

« Des papes, depuis longtemps irréprochables, qui ont fait disparaître sans retour la plaie du népotisme, et qui, entourés des hommages passionnés d'une Église plus unie et plus soumise que jamais, la gouvernent avec une autorité plus incontestée à coup sûr que celle de leurs plus cé-

(1) L'Église libre dans l'état libre, 1er discours, page 41.

lèbres prédécesseurs ; des papes comme ces trois du même nom, Pie VI, Pie VII, Pie IX, tous les trois destinés à connaître les plus cuisantes amertumes de l'exil, de la persécution et l'ingratitude humaine, mais destinés aussi à donner au monde les plus magnifiques exemples de patience, de courage, d'invincible grandeur d'âme, et à faire rayonner dans l'histoire le nom de Pie, du même éclat que celui des Grégoire et des Innocent ! (*Explosion d'applaudissements*) ; des évêques, eux aussi irréprochables dans leurs mœurs, irréprochables dans leur doctrine, inébranlables dans leur résistance à toutes les tyrannies du mal, souvent dépouillés, souvent persécutés, souvent exilés, souvent prisonniers, jamais prévaricateurs (*Nouveaux applaudissements*) ; jamais et nulle part complices des adversaires de l'Eglise, mais partout unis au Père commun des fidèles, à l'Evêque des évêques, comme l'épiscopat ne l'avait encore jamais été, pas même dans les plus beaux temps de l'Eglise ; de plus, unis entre eux, amenés les uns et les autres des extrémités du monde, pour se confondre et se grouper autour de leur Chef dans une acclamation unanime, comme on l'a vu à propos de l'Immaculée Conception et de l'adresse relative au pouvoir temporel des papes ! (*Adhésion générale*) ; un clergé exemplaire, plus exemplaire, je ne crains pas de le dire, en France et en Belgique du moins, qu'il ne l'a été à aucune époque de l'histoire, plus pur, plus incorruptible, plus dévoué à ses devoirs, à la culture des âmes ; donnant chaque jour ces exemples de charité, de courage, de dévoûment, de modestie, d'abnégation, d'énergie, qui en font les véritables héros de la vie moderne ! (*Nouvelle adhésion*) ; enfin, des ordres religieux d'hommes et de femmes sortant chaque jour des lugubres ruines du passé et de la poussière stérile du présent ; dégagés de tous les abus dont la rouille les avait longtemps infectés sous l'ancien régime ; semant au milieu de nos orages révolution-

naires, de notre civilisation matérielle, de notre luxe effréné, des prodiges d'activité morale, de mortification, de dévoûment, formant des communautés incomparablement plus régulières, plus austères qu'autrefois, et quelquefois non moins nombreuses (1). (*Bravo! Très-bien! C'est cela!*) Cela est vrai surtout de ces légions de filles héroïques, arrachées par le seul effort de leur volonté de nos flancs et de nos cœurs ensanglantés, immolées dès le matin de leur vie sur l'autel de l'amour de Dieu et du prochain, renouvelant chaque jour, avec une simplicité sublime, le sacrifice de la croix, et y puisant la force de pourvoir, sous mille formes diverses, sous mille noms anciens et nouveaux, à l'éducation, à l'aumône, au soin des malades, au repentir, à toutes les nécessités et à toutes les souffrances. Ah! oui! la renaissance des ordres religieux de notre temps, après l'ouragan révolutionnaire, malgré une impopularité séculaire, malgré des préjugés sauvages, malgré les dénonciations quotidiennes de la presse intolérante, malgré les entraves et les recrudescences fanatiques d'une législation rétrograde, cette renaissance sera une des merveilles de l'histoire.

» J'en dis autant, et à plus forte raison, de la renaissance du catholicisme tout entier depuis la Révolution française. On sait que, en plus d'un endroit (1), pendant les sacrilèges ébats de cette révolution, on vit des misérables, après avoir souillé et volé les vases sacrés, les châsses et les ornements sacerdotaux, violé les tombeaux, brûlé les saintes reliques sur le pavé des églises profanées, on les vit monter dans la chaire de vérité et y défier le Dieu vivant de faire un miracle pour sauver les débris de son culte et prouver son existence. Eh bien! ce miracle, il est fait (*Longue adhésion*); il est quotidien, il est universel. Pas plus que sur le Calvaire, Dieu n'a répondu à la sommation de ses bourreaux : *Salva temetipsum; si*

(1) Notamment à Paris et à Besançon.

Filius Dei es, descende de cruce. Mais à son jour il a pris sa revanche. (*Applaudissements*). Oui, encore une fois, la renaissance de l'Eglise tout entière, du sentiment et de la doctrine catholiques, de l'autorité et de la discipline ecclésiastiques, de la papauté, plus vénérée et mieux écoutée que jamais, de toute la hiérarchie divine, de tant de chères et saintes communautés ; cette renaissance universelle et complète, après les échafauds de la Terreur, après les violences de Napoléon, après les trahisons et les défections de tant de peuples et de tant de rois, en présence de l'effrayante propagation du mensonge et du mal, cette renaissance, dont nous sommes témoins, est un miracle, et il n'y en a pas eu de plus grand dans la mémoire des hommes. (*Longue et vive adhésion*).

» Que d'autres motifs de confiance dans les victoires morales et intellectuelles de la doctrine chrétienne, depuis le commencement de notre siècle! Et ces victoires, elles sont toutes dues uniquement à la force intrinsèque de la vérité, qu'aucune force extérieure, aucun César orthodoxe, aucun bras de chair n'est venu défendre ou venger. Tout a été tenté, non plus seulement contre tel boulevard extérieur, tel retranchement démantelé, mais contre le centre, la citadelle, le cœur de la cité chrétienne, contre le dogme, contre l'Ecriture sainte, contre l'Evangile, contre Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu (*Mouvement*), et rien n'y a fait. Des trombes ont surgi sur l'océan de l'impiété qui nous entoure, et sont venues fondre avec un bruit formidable sur le navire sacré. Puis tout est retombé et s'est évanoui comme une pluie d'orage. Quand j'étais petit garçon, on faisait grand tapage du zodiaque de Denderah, apporté d'Egypte tout exprès pour démolir à jamais la chronologie et la cosmogonie mosaïques. Qui donc en parle aujourd'hui? (*Hilarité.*) Puis ç'a été le tour du docteur Strauss, qui avait savamment relégué la personne de Notre-Seigneur Jésus-

Christ dans la mythologie, l'Allemagne incrédule en tressaillait d'allégresse, et la France incrédule admirait sur parole. Vingt, trente ans se passent ; et voici que l'autre pour le principal organe du rationalisme antichrétien vient nous dire tranquillement « que le fameux livre de Strauss est considéré généralement aujourd'hui comme une tentative manquée (1). » (*Nouvelle hilarité.*)

Soyez sûrs qu'il ne se passera pas un si long temps avant que le même arrêt soit porté sur ce romancier sacrilège (*Applaudissements*), sur ce protégé de César, qui vient de récrire l'Évangile à la façon de son érudition frelatée ; qui nous a tous personnellement outragés en outrageant la personne divine de notre Jésus (*Applaudissements prolongés*) ; qui le transforme en charmant imposteur, en *jeune démocrate*, en *communiste délicat* (2) ; qui a trouvé ainsi moyen de faire de l'éloge la forme la plus répugnante du blasphème ; qui plaide les circonstances atténuantes pour Judas, et qui trouve qu'*il y a pour la sincérité plusieurs mesures* (3), ce qui donne la mesure de la sienne. (*Longue hilarité et bravos unanimes.*) Soyez sûrs que ce nouveau docteur qui essaie, en portant la main sur la divinité de Jésus crucifié, de tarir la source unique du dévoûment, de l'enseignement, de la charité, de la piété et de la vertu chrétienne ; soyez sûrs qu'il ne gardera pas même sa notoriété actuelle, et qu'il ira s'enfoncer, comme tous les autres ennemis de Jésus-Christ, dans le néant qu'il nous prêche. » (4)

En terminant il fit cette déclaration qui résume les sentiments de sa vie entière.

« Je ne saurais terminer un discours où j'ai touché, sur tout de points, à des matières religieuses d'une nature si

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai 1863, p. 113.
(2) Renan, *Vie de Jésus*, p. 168, 170.
(3) Renan, *Vie de Jésus*, p. 253.
(4) L'Église libre dans l'État libre, deuxième discours, page 169.

délicate, sans remplir mon devoir de catholique en soumettant toutes mes expressions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Eglise (*Assentiment.*) Après quoi je dirai avec M. de Maistre : Quand même ma respectueuse voix s'élèverait jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture, un accent qui ne peut être ni contrefait ni méconnu. (*Acclamations prolongées pendant plusieurs minutes.*) »

M. A. Deschamp, ministre d'Etat, portant un toast aux catholiques étrangers, appréciait ainsi le discours de M. de Montalembert.

« Et le comte de Montalembert ! qu'en dirai-je pour ne pas rester trop au-dessous de votre pensée et de votre admiration? Quand cet athlète de la cause catholique nous est arrivé, malade, fatigué, risquant sa précieuse santé pour parler au monde catholique du haut de cette tribune que la Belgique lui ouvrait au moment où la France ingrate lui fermait la sienne; quand nous l'avons vu souffrant, se préparant à lire assis un discours écrit, puis parlant comme à l'Académie française, selon sa spirituelle expression ; oh ! nous étions bien sûrs d'applaudir l'écrivain, mais on pouvait craindre de ne pas pouvoir applaudir au même degré l'orateur. Vous savez Messieurs, combien on s'était trompé ; nous avons assisté à un véritable miracle d'éloquence humaine, en voyant l'illustre orateur tenir une assemblée de près de quatre mille personnes subjuguée pendant quatre heures sous sa parole pénétrante, élevée, puissante, et lui arrachant des mouvements enthousiastes et de frénétiques applaudissements.

Ce discours est un événement qui retentira longtemps dans le monde politique et religieux ; mais c'est surtout

en Belgique qu'il doit retentir. M. le comte de Montalembert nous a dit qu'il avait conçu son discours au pied de la colonne de notre roi. En effet, ces pages éloquentes ne sont qu'un magnifique commentaire de la Constitution belge.

» Je vous déclare, Messieurs, que je me promets bien, lorsque je remonterai à la tribune de mon pays, d'y porter en mains le discours de mon illustre ami. Je dirai à nos adversaires : voilà un programme démocratique et libéral ; nous le signons ; osez-vous le signer ? » (1)

(1) *Assemblée générale des catholiques en Belgique*, tome I, p. 455.

CHAPITRE XXXIV.

La Pologne dans l'abandon. — LE PAPE ET LA POLOGNE. — *La Russie révolutionnaire.* — *La Religion, la Famille et la propriété* en Pologne. — *Apostrophe aux indifférents.* — *Espérances de M. de Montalembert.*

1864.

La Pologne, on s'en souvient, avait fait un appel à toute l'Europe.

L'Europe lui avait-elle répondu ?

Ecoutons M. de Montalembert :

« Quand, sur une grève battue par la tempête, le canon d'alarme éclate dans la nuit et annonce un navire en perdition, dans quel pays chrétien voit-on les habitants de la côte, sourds aux cris des naufragés, à l'appel de leurs semblables, de leurs frères, s'enfermer chez eux pour y dormir en paix ou ne rester éveillés que pour célébrer, au coin du feu, la douce sécurité du rivage et du foyer domestique ?

» Quand retentit dans la rue ou sur la grande route le cri de détresse du passant assailli ou assassiné, que penser des honnêtes gens qui, au lieu de courir au secours de la victime, ne songent qu'à se barricader dans leur maison et entr'ouvrent à peine un volet pour examiner de loin comment le crime s'accomplit ?

» C'est là cependant ce qui se passe en France, en Europe, depuis dix-huit mois.

» Seulement ce n'est pas un vaisseau, c'est un peuple tout entier qui sombre sous nos yeux dans une mer de sang. Ce n'est pas la nuit, ce n'est pas au sein de la tempête ni au fond des bois, c'est en plein jour et en plein calme que la catastrophe s'accomplit. Ce n'est pas un voyageur isolé, ni même une caravane de pèlerins, c'est une nation, une grande nation chrétienne qui est cernée, saisie, garrottée, dépouillée, outragée, assassinée sous nos yeux. Il y a dix-huit mois, cette nation, que n'a pu dompter ni épuiser un siècle entier d'attentats féroces et d'intelligente oppression, s'est dressée dans la tombe que lui ont creusée ses bourreaux. Elle a jeté un grand cri pour rappeler au monde qu'elle avait été enterrée vivante et qu'elle ne voulait pas mourir. Après quoi, désarmée, isolée, éperdue, avec l'audace du désespoir, elle a engagé la lutte qui dure encore.

» La nation victime en a appelé à toutes les forces et à tous les droits d'ici-bas. Elle a invoqué tour à tour, par des adjurations poignantes, la civilisation, l'humanité, le droit des gens, le droit nouveau, les idées modernes, la liberté, le progrès, l'honneur, la reconnaissance, la piété, la conscience publique. Elle n'a rien obtenu. A ce déchirant appel personne n'a répondu.

» La civilisation moderne, si orgueilleuse de ses progrès, de son empire universel, de ses inventions prodigieuses, de ses merveilles populaires, la civilisation est restée muette et impuissante devant ce spectacle monstrueux dressé à sa porte, d'une nation expropriée, mutilée, égorgée avec une régularité savamment implacable, en plein dix-neuvième siècle. La civilisation s'est déclarée vaincue par la barbarie.

» La liberté, dans les pays même où elle fleurit le mieux, n'a rien fait, rien pu, rien essayé pour sauver un peuple, l'un des premiers et des plus anciennement libres parmi les races modernes et qui ne demande à Dieu et aux

hommes que la plus simple et la plus élémentaire des libertés, celle de vivre.

» Le droit moderne, ce droit si persévéramment invoqué dans certains pays, si singulièrement interprété et si audacieusement appliqué dans d'autres ; ce droit qui, s'il fallait en croire ses plus bruyants prophètes, autoriserait les peuples à se débarrasser des rois qui leur déplaisent, sans motif, comme en Grèce, ou pour des motifs insuffisants comme à Naples ; ce droit nouveau permet impunément à un empire plus qu'à moitié asiatique de nier et de violer tous les droits anciens chez un peuple européen et chrétien, tombé en proie au spoliateur après mille ans d'indépendance nationale.

» L'humanité reste impuissante comme la liberté ! La philanthropie, l'adoucissement si justement vanté de nos mœurs, de nos pénalités, la compassion sentimentale réclamée et dépensée par la publicité quotidienne pour tant de malheurs réels ou imaginaires, rien de tout cela n'a prévalu contre ce qui semblait ne pouvoir être qu'un cauchemar, et ce qui est devenu un fait d'une horrible réalité, le fait du vampire qui suce le sang et la vie d'une victime éplorée.

» La conscience publique, la piété, la reconnaissance, elles aussi n'ont su que se renfermer dans l'oubli et le silence. En vain la Pologne étalait-elle devant nos yeux le souvenir de ses services et de ses titres, le spectacle de ses plaies et de ses angoisses, elle qui a été pendant de si longs siècles le boulevard sanglant de l'Europe, l'infatigable alliée de la France. Rien n'y a fait. Rien n'a réussi à vaincre l'impitoyable inattention, la honteuse insouciance, l'impassible indifférence, l'imprévoyance obstinée de l'Europe contemporaine. Elle ne veut plus même qu'on lui parle d'un sujet usé, condamné. Elle veut l'oublier, le chasser de sa pensée, en détourner ses yeux alourdis par la fatigue du gain et du plaisir. La

question est tranchée ; le *Times* a rappelé ses correspondants ; le rideau est tombé. Parlons d'autre chose.

Les plus compatissants, les plus généreux font comme Agar, qui s'éloignait en pleurant pour ne pas voir l'agonie de son fils mourant de soif dans le désert : *et abiit sedit-que e regione procul quantum potest arcus jacere. Dixit enim : Non videbo morientem puerum.* »

Dans son malheur, la Pologne a tendu les bras vers les grandes nations de l'Occident.

L'Allemagne a détourné la tête avec une ingratitude cynique.

L'Angleterre, portant elle-même « attachée au flanc » une nation opprimée, a indignement battu des mains.

La France regarde et se tait.

Qui donc prendra la défense de l'infortunée Pologne ?

« Voici que du milieu de ce silence glacial, de cette indifférence universelle, une voix s'élève, une seule, pour répondre au cri de détresse de la Pologne agonisante. C'est la voix de la religion ; voix plaintive, indignée, immortelle. Celui qui est aux yeux de tous, amis ou ennemis, fidèles ou impies, la plus haute personnification de la religion dans le monde, celui-là a parlé ! Le vicaire de Jésus-Christ, du fils de Dieu, mort sur la croix, a parlé pour la nation crucifiée.

L'éloquence a jailli en flots pressés et bouillonnants, du fond de ce noble cœur, du cœur de Pie IX, cœur d'homme et de pontife, où l'indignation a débordé avec la pitié. »

« C'est le plus faible, le plus désarmé des souverains européens, qui a seul rempli son devoir, seul répondu à l'attente des cœurs généreux, seul obéi à la voix de la justice et de la pitié. Et ce plus faible des souverains, c'est le chef de notre religion, le père de nos âmes ! C'est lui qui nous donne en ce moment le sublime et consolant spectacle de la protestation du faible contre le fort, de la

justice contre l'iniquité, de la vérité contre le mensonge. Mais, ajoute le généreux écrivain, en plaidant ainsi pour la Pologne, Pie IX a, sans le vouloir et sans y songer peut-être, fourni au monde le plus grand argument en faveur du pouvoir temporel de la papauté. Jamais on n'a mieux prouvé qu'il ne pouvait y avoir pour elle de complète indépendance que dans la souveraineté Qu'on nous montre donc une autre façon de rendre son autorité libre et souveraine comme il nous la faut, comme il la faut à la justice et à la vérité qu'elle personnifie pour nous ! Qu'on essaye de se figurer un Pape sujet ou vassal salarié d'un roi d'Italie ; qu'on se le représente usant de ce fier et généreux langage devant un maître allié ou complice de l'oppression qu'il faut dénoncer, de la trahison qu'il faut dévoiler ! »

Pie IX défendant la Pologne, quel beau spectacle !

« Transportons-nous par la pensée à Rome, dans cette sacristie du collége de la propagande, où, le 24 avril dernier, en la fête d'un martyr capucin, saint Fidèle de Sigmaringen, le Pape a prononcé ces paroles désormais acquises à l'histoire et dont nous reproduisons, parmi diverses versions, celle qui paraît le plus à l'abri de tout reproche d'exagération ou d'inexactitude :

« Non ! je ne veux pas être forcé de m'écrier un jour,
» en présence du Juge éternel : *Væ mihi quia tacui !...*
» Le sang des faibles et des innocents crie vengeance
» devant le trône de l'Eternel contre ceux qui le répan-
» dent. Et de nos jours, ne voyons-nous pas aussi un
» sang innocent versé dans un pays catholique, dans la
» malheureuse Pologne? Je me sens inspiré de condamner
» un potentat dont je ne tais le nom en ce moment
» que pour le nommer dans un autre discours, et dont
» l'immense empire s'étend jusqu'aux régions hyperbo-
» réennes... Ce potentat, qui s'appelle faussement catho-

» lique d'Orient et n'est qu'un schismatique rejeté du
» sein de la véritable Eglise ; ce potentat, dis-je, opprime
» et tue ses sujets catholiques, qu'il a poussés par ses ri-
» gueurs à l'insurrection. Sous prétexte de réprimer cette
» insurrection, il extirpe le catholicisme, il déporte des
» populations entières dans les contrées les plus septen-
» trionales, où elles se voient privées de tout secours re-
» ligieux, et les remplace par des aventuriers schismati-
» ques. Il persécute et massacre les prêtres, il relègue
» les évêques au fond de son empire, et, tout hétérodoxe
» et schismatique qu'il est, il ose encore dépouiller de sa
» juridiction un évêque légalement institué par moi. In-
» sensé (stolto) ! il ignore qu'un évêque catholique, sur
» son siége ou dans les catacombes, est toujours le même,
» et que son caractère est indélébile. »

En prononçant ces paroles, le Souverain Pontife, nous dit un témoin oculaire, était sublime à voir. Sa magnifique voix avait atteint un diapason formidable. Elle tonnait. Se soulevant sur son trône, il semblait de son bras étendu lancer une foudre invisible ; la sainte colère qui le remplissait avait empourpré son front sous sa couronne de cheveux blancs, et transfiguré ses traits. Ce vieillard désarmé était là seul, debout au milieu de l'Europe dégénérée et prosternée devant la Russie, seul en face de la prétendue Sainte-Alliance que le czar voudrait reconstituer, et, au moment où la diplomatie européenne s'épuise en ménagements et en adulations pour le potentat moscovite, seul il demandait compte du sang de la Pologne. Les auditeurs, parmi lesquels on comptait quatorze cardinaux et un archiduc d'Autriche, semblaient étonnés de ce mépris pour les calculs de la politique en présence du devoir, de cette majesté presque divine de l'homme qui est le suprême interprète de la vérité. A l'étonnement, au frisson involontaire qui circula dans l'assemblée, suc-

céda bientôt un enthousiasme que le respect seul rendit muet. (1)

M. de Montalembert, le vieux et fidèle ami de la Pologne, l'intrépide chevalier de la papauté en tressaillit d'admiration et de bonheur, et dans les transports de sa reconnaissance, il s'écria :

« A l'heure qu'il est, on peut dire qu'il n'y a en Europe que deux opprimés : Le Pape et le peuple Polonais. » Et saisissant cette plume vaillante qui est devenue son épée depuis que l'épée de la parole lui a été enlevée, il traça ce plaidoyer véhément, cette protestation éloquente que tout le monde a lue, du droit et de l'humanité contre l'extermination du peuple catholique par excellence, étouffé sous la plus dure des oppressions, en présence de l'Europe distraite et indifférente. M. de Montalembert servant d'écho à Pie IX pour défendre la Pologne contre ses indignes persécuteurs, sera salué par l'histoire reconnaissante, lorsqu'elle enregistrera les nobles dévouements de notre siècle.

Le noble comte s'efforce, du reste, en toute circonstance, de séparer la cause de cette grande nation de la cause révolutionnaire.

» Il y a, dit-il, des révolutions légitimes et nécessaires ; il y en a plus souvent encore d'insensées, de coupables et d'inutiles. Mais la Pologne n'est pas plus responsable des unes que des autres. Elle n'a de commun avec la Révolution que d'en être la victime. C'est la Russie, et non la Pologne, qui est la vraie révolutionnaire et qui est en train d'accomplir la révolution la plus inique et la plus atroce que les hommes aient jamais connue, une révolution qui s'appelle la suppression d'un peuple ! La Pologne n'a jamais ni renversé un pouvoir légitime ou national, ni envahi une nation voisine. Son histoire est peut-être la seule au monde où il ne se trouve ni attentat contre la

(1) Correspondance du 27 avril, dans la *Gazette du Midi*.

personne d'un roi, ni guerre de religion. Au moment où la France laissait aboutir la grande révolution de 1789 à la Terreur, la Pologne, par sa constitution du 3 mai 1791, devançait ou atteignait, en établissant une monarchie héréditaire et parlementaire, les résultats acquis par la douloureuse expérience des peuples les plus éclairés. Aujourd'hui même, après tant de catastrophes et de désespoirs, aujourd'hui que la direction du mouvement insurrectionnel a passé des mains de l'aristocratie à celles de la petite noblesse, qui répond à ce qu'on appelait bourgeoisie chez nous, l'esprit révolutionnaire n'exerce aucun ascendant et ne vient ni troubler ni souiller aucun dévouement.

« On peut dire hardiment qu'il n'existe en Pologne ni une idée, ni un instinct, ni une institution révolutionnaire. Si les révolutionnaires du reste de l'Europe sympathisent avec elle, cette sympathie dont il faut les louer fait plus honneur à leur cœur qu'à leur logique. Mais ce qui ne fait honneur ni à la logique ni au cœur de certains conservateurs plus ou moins religieux, c'est le soin qu'ils prennent de chercher un prétexte à leur inhumaine indifférence dans la prétendue complicité des Polonais avec la révolution européenne. Il ne s'agit pas même en Pologne d'une nationalité nouvelle à créer ou à reconnaître ; il s'agit d'une des nationalités les plus anciennes et les plus indélébiles de l'Europe, qui n'a jamais cessé d'exister en fait ni en droit, et qui réclame avec une invincible obstination son indépendance confisquée. »

Oui, invincible. Quel autre peuple aurait pu résister aux tourments qu'on lui fait subir.

« Je sens qu'ici il faut parler vite et peu. Il faut courir à grands pas à travers ces régions sombres, sanglantes, enflammées. Et cependant il faut bien constater en passant comment on respecte en Pologne, sous le régime moscovite, ce fameux programme en trois articles : « *la*

religion, la famille, la propriété. » qui a servi de drapeau à tous les conservateurs de l'Europe après la catastrophe de 1848, et qui a été invoqué partout pour justifier les victoires ou les exigences de l'ordre public et de la monarchie.

» La religion ! Ici le témoignage du Pape, chef et juge suprême des intérêts religieux de la chrétienté catholique, est à la fois le plus compétent et le plus irréfragable de tous. On sait qu'il a reçu des sources les plus authentiques un ensemble de détails d'une gravité inouïe et d'une portée capitale qui démontrent un plan suivi de longue main pour décatholiciser la Pologne. De là ce cri de l'âme qui a ému et stupéfait l'Europe. Mais, en dehors de ces détails qu'il se réserve sans doute de rendre publics, le monde entier est déjà informé, et nul mortel ne peut plus se prétendre ignorant des attentats quotidiens contre la religion nationale des Polonais : leurs églises fermées ou profanées ; leurs monastères violés ou confisqués ; leurs prêtres déportés ou pendus ; leurs évêques emprisonnés, exilés et même destitués de leurs fonctions spirituelles par l'autocrate ; des millions de paysans lithuaniens poussés par la violence dans le schisme, comme l'avaient été des millions de paysans ruthènes sous Catherine II ; en un mot, tous les sacriléges et toutes les persécutions désormais dénoncés à l'Europe et à l'histoire par un auguste et irrécusable témoignage.

» La famille ! Elle est frappée chaque jour, par le poing de l'oppresseur, dans ce qu'elle a de plus sacré et de plus inviolable : dans la femme et l'enfant. L'enfance n'est pas seulement atteinte dans son âme, dans les premières lueurs de son intelligence, confisquée au profit de la tyrannie étrangère par un système qui tarit et qui corrompt toutes les sources de l'enseignement public et privé. Elle est appréhendée au corps ; elle est associée aux supplices et aux tortures de ses parents ; elle est

condamnée à grossir de ses rejetons inoffensifs ces bandes de condamnés innocents, ces longues files de proscrits qui vont peupler la Sibérie, qui semblent renouveler en plein dix-neuvième siècle, au profit d'une tyrannie étrangère, le spectacle de ces migrations de peuples dont l'ère barbare avait le monopole. Une indiscrétion du journal officiel de Wilna, en publiant les clauses de l'adjudication des vêtements destinés aux déportés, a fourni la preuve toute récente et du reste superflue de l'habitude prise par les Russes d'enlever les enfants polonais au-dessous de douze ans, pour les déporter dans les provinces moscovites et les y façonner à leur aise aux mœurs et aux croyances de la servitude.

» Et les femmes ! Ici la plume s'arrête : car, ainsi qu'il est dit dans le manifeste du gouvernement national, en ce qui touche à l'honneur et à la pudeur des femmes, il y a des misères qui se dérobent à la plainte, parce que la plainte elle-même fait rougir de honte la victime. Mais on peut les deviner, ces misères, et il faut les flétrir à jamais, en rappelant les excès, les opprobres dont une soldatesque brutale, qui n'écoute plus même ses officiers, a souillé les campagnes et les villes polonaises.

» Mais à côté de celles que l'on dépouille, que l'on flagelle, que l'on outrage dans leur innocence et leur honneur, quelles sont ces autres Polonaises que l'on aperçoit en costume de bal, couvertes de pierreries, de dentelles ? A quelle fête vont-elles, la tête parée de fleurs et l'œil voilé de larmes ? Où elles vont ! Elles vont au bal *par ordre* dans les hôtels somptueux des gouverneurs russes et le long des rues *spontanément* illuminées par la police russe. Elles vont à ces véritables *bals de victimes* organisés avec un raffinement atroce d'ironie et de cruauté par les autorités russes, à Varsovie comme dans toutes les villes de la Lithuanie, peuplées par une foule captive et désespérée, et qu'il est défendu même de

critiquer sans encourir une sévère responsabilité ! Malheur à celle qui refuse une invitation ou qui, après l'avoir acceptée, s'abstient de danser ! Elle paiera la rançon de son impertinence à la première occasion qui se présentera de la frapper dans sa personne ou dans celle de ses proches. Quoi ! femme intraitable et séditieuse, vous pleurez ! Et qui donc ? votre mari incarcéré ? votre frère déporté ? votre enfant exilé ? vos amis, vos proches morts les armes à la main ? la liberté trahie, votre patrie opprimée, désolée, dévastée ? Il vous déplaît de sourire, de vous parer, de danser au milieu de ces larmes et de ces tombes ? Vous ignorez donc que, sous cette conquête pire que celle des Huns, que sous cette tyrannie renouvelée de celle des Césars, la joie est un devoir, la douleur une licence et le deuil une révolte ?

» Mais ne sont-elles pas encore plus à plaindre, celles qui doivent peupler, non plus les salles de bal des commandants russes, mais les convois immenses qui alimentent les armées de la déportation ? Ni l'âge, ni le rang, ni la maladie, ni ces touchantes infirmités de la mère de famille que le bourreau lui-même, dans tous les pays chrétiens, est condamné à respecter, rien n'arrête ici les pourvoyeurs de la Sibérie. Les jeunes filles de quinze ans figurent à côté des mères, des aïeules d'insurgés absents. Éveillées au milieu de la nuit, entraînées à travers les rues par les sbires, sans avertissement, sans interrogatoire, sans enquête, sans jugement, la plupart à peine couvertes d'un léger vêtement, ces femmes vont grossir le funèbre cortége des transportés et s'entasser dans les wagons du chemin de fer qui l'entraîne vers ces immenses et lointaines régions, vers cet Orient d'où l'on ne revient pas.

» Mais à part même des circonstances monstrueusement aggravantes du sexe, de l'âge, de la maladie, se figure-t-on quelque chose de plus inique et de plus indigne que

ces déportations en masse appliquées même à des hommes, à des jeunes hommes, à d'honnêtes gens dont le crime, l'unique crime est d'avoir aimé leur patrie ? S'imagine-t-on au cœur de l'hiver, par ce froid intense, dont nos climats tempérés ne nous donnent pas une idée, des centaines de victimes, appartenant aux classes aisées ou élevées de la société, enlevées, toujours la nuit, à leur famille, à leurs amis, sans qu'on leur dise ni ce qu'ils ont fait ni où on les mène ? Ils disparaissent de la terre des vivants, de la terre de leurs aïeux, du foyer d'où on les arrache par bandes de cinq à six cents, la tête rasée, les fers aux pieds, vêtus d'un ignoble sarrau gris-noir. On les entend passer à travers l'obscurité, dans cette capitale conquise, où il est défendu de sortir la nuit. Avant l'aube ils sont déjà partis. Au moment où le convoi s'ébranle, on entend parfois entonner l'hymne de la prière nationale : *Grand Dieu, qui aimais naguère la Pologne..., rends-nous la patrie, rends-nous la liberté!* Quelques-uns osent crier leur nom au hasard pour voir si quelque voix amie se trouvera là et leur jettera un dernier adieu. D'autres, plus heureux, entendent des sanglots étouffés ; ils ont aperçu une femme, une mère qui a bravé toutes les prohibitions, tous les dangers pour saisir un regard, une larme de son mari, de son enfant, agenouillée au bord de la voie ou aux approches de la gare. Car il y a des gares, des embarcadères, des voies de fer, des convois et des locomotives pour servir de véhicule à ces infamies, pour dérober avec la rapidité de l'éclair toutes ces victimes à l'œil de l'observateur étranger, pour les aller enfouir là-bas, bien loin, hors de portée de la mémoire et de la compassion des hommes ! »

» Tout cela s'écrie-t-il avec tristesse en terminant, tout cela a été dit et redit, tout cela a été lu et relu, tout cela est oublié ou passe inaperçu au milieu de notre légèreté, de notre insouciance, de notre inexorable futilité.

Tout cela s'enfonce dans l'océan glacé de l'oubli, derrière le rideau vivant de scribes salariés, d'habits dorés, de femmes décolletées, de diplomates mielleux, de journalistes éhontés, que la Russie a élevé entre ses crimes et la réprobation de l'Europe ! » (1)

« Sur quoi, dormez tranquilles et jouissez de la vie, monarques de l'Europe, hommes d'Etat et diplomates, et vous, conservateurs à tout prix. Fermez les yeux à tout ce sang qui coule jusqu'à vos pieds. Fermez les oreilles à ces clameurs déchirantes d'enfants et de femmes qu'on outrage, de jeunes gens et de vieillards qu'on déporte, à ces gémissements, à ces cris de désespoir d'un grand peuple qu'on égorge. *Dormite et gaudete.* Ne songez qu'à vos spéculations, à vos profits, à vos étranges plaisirs, et contentez-vous de pousser votre sympathie jusqu'à emprunter des modes aux costumes polonais et des émotions à la musique polonaise. Mais quand le tonnerre vous réveillera, quand le terrible lendemain apparaîtra, quand tout s'effondrera sous vous, quand, éperdus, tremblants, sous cette terrible lueur que projette sur l'avenir toute calamité imprévue, vous recommencerez à chercher les vieux sentiers de la vérité, n'allez pas chercher bien loin la cause et l'explication de votre catastrophe.

» Ecoutez cette courte page de Chateaubriand, du roi des génies de notre siècle :

« Le monde n'aperçoit de Napoléon que ses victoires. Les larmes dont les colonnes triomphales sont cimentées ne tombent point de ses yeux. Mais, moi je pense que de ces souffrances méprisées, de ces calamités des humbles et des petits, se forment, dans les conseils de la Providence, les causes secrètes qui précipitent du faîte le dominateur. Quand les injustices particulières se sont accumulées de manière à l'emporter sur le poids de la

(1) Le Pape et la Pologne, passim.

fortune, le bassin descend. Il y a du sang muet et du sang qui crie. Le sang des champs de bataille est bu en silence par la terre ; le sang innocent répandu jaillit en gémissant vers le ciel, Dieu le reçoit et le venge. » (1)

» Cependant la Pologne va succomber encore une fois : mais cette fois encore elle ne périra pas. Elle se recouchera sur son lit de misère pour y offrir de nouveau ses angoisses au Dieu dont elle attend la justice avec une indestructible espérance, avec un instinct sûr et profond de l'avenir, avec une confiance indomptée dans l'inépuisable fécondité du sacrifice. Grâce au ciel, la question n'est pas encore tranchée. Dans huit ans il y aura un siècle que le premier partage a été accompli. La résistance n'est-elle pas aussi vivante qu'au premier jour? N'est-ce pas précisément dans les provinces lithuaniennes, arrachées depuis un siècle au vieux tronc national, qu'il a fallu employer tous les raffinements de la destruction et de la vengeance pour contenir et châtier l'éternelle protestation de la vitalité polonaise contre l'oppression et la contagion moscovite? Quoi qu'il arrive, le droit aura été proclamé une fois de plus : la Pologne de 1863, comme celle de 1830, de 1809, de 1795, de 1793, de 1772, aura écrit avec son sang une de ces protestations ineffaçables qui rendent toute prescription impossible. »

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VIII, p. 201.

CHAPITRE XXXIV.

La victoire du Nord aux Etats-Unis. — Allégresse de M. de Montalembert. — Cause de la guerre des Etats de l'Union Américaine. — *Caractères de cette guerre.* — *Abolition de l'esclavage.* — *Acclamations de M. de Montalembert.* — *Abraham Lincoln.*

1865.

Pendant toute sa vie M. de Montalembert s'était fait le champion des causes les plus impopulaires et les plus abandonnées. Il avait presque toujours combattu dans la minorité et partagé ses défaites. Pour la première fois depuis trente ans, il allait, comme il le dit lui-même, encenser la victoire et applaudir aux vainqueurs.

« Une nouvelle heureuse et glorieuse entre toutes » venait de traverser les mers et d'apporter « aux âmes fidèlement éprises de la liberté le frémissement d'une joie » depuis longtemps inconnue.

La guerre des Etats-Unis commencée en 1861 venait de se terminer par le triomphe du Nord contre le Sud.

C'était, dit M. de Montalembert, le triomphe du pouvoir légitime sur une révolte inexcusable, de la justice sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de la liberté sur l'esclavage.

Les Etats du Nord et les Etats du Sud de l'Union Américaine étaient divisés depuis longtemps par une question qui touchait à leurs plus graves intérêts ; celle des

esclaves. Les hommes du Nord voulaient l'abolition de l'esclavage et ceux du Sud aspiraient non seulement à le maintenir, mais même à le propager.

L'élection quadriennale du Président leur ayant été contraire en 1860, ces derniers levèrent l'étendard de la révolte et la guerre commença.

Tous les amis de la liberté, tous les admirateurs des Etats de l'Union attendaient avec inquiétude l'issue de la lutte. Leurs adversaires leur disaient : « Le peuple Américain ne saura pas faire la guerre ou, s'il la fait, victorieux ou vaincu, il tombera en proie à un général heureux. »

Les événements se chargèrent de donner la réponse et M. de Montalembert se hâta de l'enregistrer.

« Les Américains, dit-il avec allégresse, ont su faire la guerre ; ils l'ont faite avec une énergie, un élan et une persévérance incontestables ; ils n'ont été la proie d'aucun général, d'aucun dictateur, d'aucun César. Ils ont fait la guerre et la guerre la plus terrible de toutes, la guerre civile. Ils l'ont faite en y déployant toutes les qualités, toutes les vertus qui font les grandes nations militaires. Ils l'ont faite sur une échelle immense. Aucune nation moderne, pas même la France révolutionnaire avec ses quatorze armées, n'a mis sur pied et lancé sur l'ennemi des forces proportionnellement aussi nombreuses, aussi disciplinées, aussi bien équipées, aussi solides au feu. Ces marchands ont jeté en proie aux exigences de la guerre leur fortune, avec autant de prodigalité que les *boutiquiers* anglais dans leur lutte contre Napoléon, et leurs enfants, avec autant d'héroïque abnégation que la France, en 1792, dans sa lutte contre l'Europe. Pendant que de ridicules détracteurs dénonçaient à l'Europe ces prétendues armées de *mercenaires*, en leur infligeant le même stigmate qu'à nos jeunes et vaillants compatriotes de Castelfidardo, plus d'un million de volontaires prenaient les armes, d'un côté, pour

la défense de l'Union et des institutions républicaines ; de l'autre, pour le maintien de leur indépendance et de leurs franchises locales ; et, de ce million d'hommes armés, pas un, grâce au ciel, n'est devenu ni le bourreau de ses frères, ni le satellite d'un dictateur.

» Ces forces ont été commandées par des généraux improvisés, dont plusieurs se sont montrés dignes de marcher sur les traces des plus célèbres d'entre nos généraux républicains ; par des hommes qui ont été non-seulement des maîtres en tactique et en stratégie, mais des héros de courage et de modération, de grands politiques et de grands citoyens. Grant et Lee, Johnson et Sherman, Mac Clellan et Beauregard, Sheridan et Stonewall Jackson, ont inscrit leurs noms au grand livre de l'histoire.

» Je nomme à dessein les premiers parmi les chefs des deux armées ennemies. Car, je le reconnais avec bonheur, c'est au peuple américain tout entier qu'est dû, sous ce rapport du moins, l'hommage de notre admiration. Les deux partis, les deux camps ont montré le même courage, la même indomptable ténacité, la même merveilleuse énergie, la même intrépide résolution, la même abnégation indomptable, le même esprit de sacrifice. Toutes nos sympathies sont pour le Nord, mais elles n'ôtent rien à l'admiration que nous inspire le Sud. Déployé au service de l'injustice et de l'erreur, ce n'en est pas moins de l'héroïsme. Il paraît même certain que les Sudistes ont montré plus de mérite militaire, plus d'énergie et de talent, plus d'élan et d'éclat que leurs ennemis, surtout dans les premiers temps de la lutte. Comment ne pas les admirer, tout en regrettant que de si hautes et si rares qualités n'aient point été consacrées à une cause irréprochable ! Quels hommes, et aussi et surtout quelles femmes ! Filles, épouses, mères, ces Américaines du Sud ont fait revivre, en plein dix-

neuvième siècle, le patriotisme, le dévouement, l'abnégation des Romaines du plus beau temps de la République. Les Clélie, les Cornélie, les Portia ont trouvé leurs rivales dans mainte bourgade, mainte plantation de la Louisiane ou de la Virginie. Nous avons vu jusque parmi nous de faibles filles, de modestes femmes séparées de leurs proches, dépouillées de leur fortune, mais fières de leur pauvreté, résignées à la détresse, à la ruine, à l'exil, heureuses d'offrir ainsi leur sacrifice à la cause nationale, repoussant avec indignation la moindre idée d'une transaction, d'une concession, portant dans leur regard enflammé la marque incontestable de la détermination qui fait les races viriles. De telles héroïnes faisaient comprendre, mieux que tous les discours, de quels soldats devaient être composées les armées de la confédération, et quels prodiges de résolution et de persévérance il faudrait pour en venir à bout. Ces prodiges, on les a faits, mais au prix d'efforts et de sacrifices qui constatent l'opiniâtre bravoure et l'étonnante solidité des soldats du Sud. Il a fallu quatre ans et sept cent mille hommes pour s'emparer de Richmond, la capitale du Sud. Aucune forteresse, pas même Sébastopol, n'a coûté tant d'efforts, et quant aux capitales européennes, il n'en faut pas même parler. On sait comment elles tombent : Berlin, Vienne, Madrid, Paris, sont là pour le dire.

» La guerre avait mal commencé pour le Nord. Cette subite éruption avait amené toutes les scories de l'état social à la surface, et les avait étalés à tous les regards. La corruption, la trahison, ont cyniquement fait leur métier. Mais bientôt elles ont été dénoncées, contenues, domptées et refoulées dans le néant ; vaincues bien avant l'ennemi dont elles étaient les meilleurs auxiliaires, elles ont disparu. Comme il arrive souvent aux bonnes causes, aux causes que Dieu bénit, l'épreuve a

profité à celle des Américains. Elle les a épurés, avertis, corrigés. »

La victoire, du reste, a été la récompense de leur généreuse entreprise et de la sainteté de leur cause. Elle demeure en effet indécise jusqu'au moment de l'abolition de l'Esclavage.

La législation Américaine la proclame :

« Lincoln et le congrès appellent ainsi la bénédiction céleste sur les drapeaux de l'Union : et Dieu répond du haut des cieux à cet appel, à ce retour fait aux lois éternelles. La guerre, qui se traînait depuis quatre ans en alternatives douloureuses et incertaines, change tout à coup de caractère. Un souffle nouveau, un souffle invincible enflamme les généraux et les soldats du Nord. La marche de leurs armées devient irrésistible. La fortune des combats, capricieuse jusque-là, ne cesse plus de sourire à ce grand peuple libre qui vient de décréter l'affranchissement irrévocable de quatre millions d'esclaves. La stratégie, jusque-là toujours supérieure, des chefs sudistes, devient impuissante. Le cercle de fer formé par les forces du Nord se resserre et se ferme enfin complétement autour du foyer de la rébellion. Cette rébellion, naguère si fière et si forte, chancelle éperdue. Tout se trouble et se confond autour d'elle. Enfin se lève le jour de la justice: la catastrophe éclate, Richmond est pris; le Sud est foudroyé. Dieu ratifie le décret du congrès par la victoire, une victoire aussi complète qu'imprévue, une victoire irrévocable. »

Les noirs se montraient dignes de leurs nobles défenseurs.

« O Providence ! généreuse, lumineuse et ingénieuse Providence ! C'est un régiment nègre qui entre le premier dans la capitale des insurgés, dans ce Richmond si longtemps imprenable. Ces noirs méprisés, émancipés par la victoire, marchent en tête de l'armée libératrice; ils sont

saluées par les acclamations de leurs frères, des noirs esclaves, qu'ils viennent délivrer et mettre à leur niveau. Vont-ils venger les injures séculaires de leur race et les leurs ? Vont-ils assouvir aux dépens des blancs et des blanches le ressentiment des crimes et des infamies inséparables de l'esclavage, que leurs pères et leurs frères, leurs mères et leurs sœurs ont si longtemps subis? Non, non; pour comble de bonheur et d'honneur, ces esclaves d'hier pénètrent dans la capitale des esclavagistes, ils s'en emparent, ils en deviennent et en demeurent les maîtres, et pas l'ombre d'un excès, pas l'ombre d'une représaille ne vient ternir leur victoire ! J'en atteste l'histoire; le soleil n'a jamais éclairé un plus grand, un plus consolant spectacle. »

« Faut-il donc, nous demande-t-on, faut-il vraiment se réjouir et bénir Dieu de cette victoire ? Répondons sans crainte : Oui, il le faut. Oui, il faut remercier Dieu, parce qu'une grande nation se relève, parce qu'elle se purifie à jamais d'une lèpre hideuse qui servait de prétexte et de raison à tous les ennemis de la liberté pour la maudire et la diffamer ; parce qu'elle justifie en ce moment toutes les espérances qui reposaient sur elle, parce que nous avions besoin d'elle, et qu'elle nous est rendue, repentante, triomphante et sauvée.

« Oui, il faut remercier Dieu : parce que cette lèpre de l'esclavage a disparu sous le fer des vainqueurs de Richmond, extirpée pour toujours du seul des grands peuples chrétiens qui, avec l'Espagne, en fût encore infecté, parce que ce grand marché d'hommes est fermé, et qu'on ne verra plus jamais, sur le glorieux continent de l'Amérique septentrionale, mettre à l'enchère une créature humaine, faite à l'image de Dieu, pour être adjugée et livrée en proie, avec sa femelle et ses petits, à l'arbitraire, à l'égoïsme cruel, au lucre infâme, aux viles passions d'un de ses semblables.

» Oui, il faut remercier Dieu : parce qu'en se relevant et en se purifiant, l'Amérique a justifié, honoré, glorifié la France et la politique française, sa vraie politique, la vieille, honnête et courageuse politique de nos meilleurs temps, celle qui jetait hier encore des princes français, jeunes et vaillants exilés, au milieu des fatigues et des dangers de l'armée fédérale ; celle qui conduisit l'élite chevaleresque et libérale de la noblesse française sur les traces de la Fayette, dans le camp de Washington ; parce que, là du moins, le généreux dévouement de nos pères n'aura point abouti, comme ailleurs, à un sanglant et cruel avortement ; parce qu'il en résulte une couronne de plus pour Louis XVI, pour le roi martyr, pour celui qui a été, lui aussi, parmi nous, la victime expiatoire d'une grande révolution, victime d'autant plus touchante et plus sainte, qu'au lieu de disparaître comme Lincoln au milieu d'un deuil universel, elle a été outragée avant d'être immolée, que ces outrages durent encore, et qu'à ce titre elle entraîne notre admiration et notre pitié à une hauteur où il n'y a au-dessus d'elle que le Dieu crucifié.

» Oui, il faut remercier Dieu : parce que, dans cette grande et terrible lutte entre la servitude et la liberté, c'est la liberté qui est restée victorieuse ; la liberté qui, habituée parmi nous à tant de mécomptes, de trahisons et de confusions, compromise et déshonorée par tant de faux amis et d'indignes champions, avait grand besoin d'une de ces grandes revanches qui font tout à coup éclater à tous les yeux son inestimable mérite.

» Oui, il faut remercier Dieu : parce que, selon les récits les mieux avérés, la victoire est restée pure ; parce que la bonne cause n'a été ni ternie par aucun excès, ni souillée par aucun forfait ; parce que ses avocats n'ont point à rougir de ses soldats, ni ces soldats de leurs chefs, ni ces chefs de leur fortune ; ni la fortune elle-même

d'avoir couronné de basses convoitises et de pervers complots.

» Oui, enfin, il faut remercier Dieu : parce que les agresseurs ont été vaincus ; parce que ceux qui ont le premier tiré l'épée ont péri par l'épée ; parce que l'impunité n'a pas été accordée aux provocateurs d'une révolte inique, d'une guerre impie ; parce que cette fois, du moins, il n'a pas suffi de l'audace et de la ruse pour se moquer des honnêtes gens ; parce que les auteurs du crime en ont été les victimes ; parce qu'en passant le Rubicon de la légalité ils ont trouvé sur l'autre rive la défaite et la mort ; parce qu'ayant risqué la fortune et l'avenir de leur pays, avec une témérité d'aventurier et une dextérité de conspirateur, l'*alea jacta est* ne leur a pas profité, et que dans ce jeu impie et sanglant ils n'ont pas réussi. Ils ont joué et ils ont perdu. Justice est faite. »

» Grâces soient donc rendues au Tout-Puissant de ce qu'une jeune et grande nation, une nation chrétienne, a pu extirper de son sein cette monstrueuse institution, qui substitue le troupeau à la famille. Sous quel amas de préjugés coupables, de mensonges intéressés, de casuistique immorale ne faut-il pas qu'un cœur humain soit écrasé, pour ne pas bondir de joie à la seule pensée d'une révolution si salutaire, pour ne pas comprendre, bénir et répéter l'*Alleluia* de toutes ces âmes délivrées !

» Si l'esclavage n'est pas un mal, disait Lincoln, rien n'est un mal. » Et d'ailleurs quelle âme chrétienne pourrait méconnaître dans ce grand drame le bras d'un Dieu vengeur, et, à côté de cette vengeance divine, l'empire et la victoire de la prière ! Car ils ont prié, ces esclaves. Ce ne sont pas des idolâtres ou des sauvages : ce sont des chrétiens asservis à d'autres chrétiens. Ils ont donc prié, et Dieu les a exaucés. « Il y a un lieu, » disait Burke, le plus grand des modernes, en parlant aux pairs

d'Angleterre des victimes de la tyrannie des vassaux de la Compagnie des Indes, il y a un lieu où des mains innocentes et laborieuses, enchaînées et broyées par la servitude, sont pourvues d'une force irrésistible. Quand elles sont levées pour implorer le ciel contre leurs oppresseurs, il n'y a point de citadelle qu'elles ne puissent arracher de ses fondations; il n'y a pas de vengeance que ces mains toutes-puissantes ne puissent faire descendre sur nos têtes. Il y a là de quoi trembler, Messeigneurs, pensez-y bien. »

» Oui, comme l'a dit l'immortel Lincoln dans son langage simple et sensé, au milieu des sérénades et des illuminations qui accompagnèrent la promulgation de ce grand acte : « La patrie américaine vient de donner un beau spectacle au monde. » Oui, il avait raison, aucun spectacle ne pouvait être plus beau. Aux yeux de l'avenir, ce sera, avec l'abolition de la traite imposée au monde par l'Angleterre, la principale conquête de la civilisation contemporaine, son titre de rédemption et d'éternel bonheur.

» Il aura donc disparu pour toujours ce code infâme et ce régime social qui, en écartant toute exagération comme toute déclamation, et en faisant la part des exceptions heureuses comme des atrocités exceptionnelles, réduisait quatre millions d'êtres humains à vivre privés de tout mariage régulier, du droit d'ester en justice; qui érigeait pour eux l'instruction en crime; qui les assimilait à des animaux plus ou moins bien traités, selon leur valeur; qui condamnait les femmes à la promiscuité, les époux, les parents et les enfants à des séparations déchirantes; qui les exposait tous, à tout âge et de tout sexe, à des châtiments dont l'ignominie n'était surpassée que par la cruauté! »

Quelques jours après, Lincoln, le plus ardent ennemi de l'esclavage, périssait, assassiné par un scélérat.

» Tout a été dit sur Abraham Lincoln. Il nous a offert en plein dix-neuvième siècle, un nouvel exemplaire qui n'est ni une copie ni une contrefaçon du génie calme et honnête dont est issu Washington. Sa gloire ne sera pas éclipsée dans l'histoire, même par celle de Washington. Il honore l'humanité non moins que le pays dont il dirigeait les destinées et dont il préparait la pacification avec une si intelligente modération. Son éloge est partout, et on ne fait que céder à l'impérieux appel de la conscience en s'y associant. Mais il nous importe à nous surtout, obscurs avocats de la liberté dont il a été le glorieux et victorieux champion, de graver dans nos âmes et de sceller dans nos vies cette pure et noble mémoire, pour nous encourager, nous consoler et nous engager de plus en plus dans la voie laborieuse où nous sommes volontairement entrés. Il nous importe de constater ce que l'étude de cette carrière, si courte mais si resplendissante, met surtout en lumière, savoir: cette union de la droiture et de la bonté, de la sagacité et de la simplicité, de la modestie et du courage, qui font de lui un type si attachant et si rare, un type qu'aucun prince, aucun homme public de notre siècle n'a surpassé ou égalé. Ce bûcheron devenu avocat, puis placé à la tête d'un des plus grands peuples du monde, a déployé toutes les vertus de l'honnête homme à côté de toutes les qualités de l'homme politique. La tête ne lui a pas plus tourné que la langue. Depuis son accession au rang suprême, nul n'a pu citer de lui un seul mot de menace ou de bravade, une seule expression vindicative ou excessive. Aucun souverain héréditaire ou électif n'a parlé un langage plus éloquent et plus digne, aucun n'a montré plus de calme et de bonne humeur, plus de persévérance et de magnanimité.

« Unissons-nous, écrivait-il, le 20 février dernier, au gouverneur du Missouri, pour lui indiquer les moyens de pacifier cet état récemment soumis et encore cruelle-

ment agité ; rencontrons-nous pour n'envisager que l'avenir, sans aucun souci de ce que nous avons pu faire, dire ou penser sur la guerre actuelle ou sur n'importe quoi. Engageons-nous les uns envers les autres à ne harasser personne et à faire cause commune contre quiconque persistera à troubler son prochain. Alors la vieille amitié renaîtra dans nos cœurs; puis l'honneur et la charité chrétienne nous viendront en aide. »

» L'honneur et la charité chrétienne! N'est-ce pas là ce qui manque le plus et partout aux actes et aux paroles de la politique? Qu'y a-t-il de plus touchant que de voir ce « fendeur de bûches, » cet ouvrier de l'Illinois en rappeler les inspirations et les conditions vitales, d'abord à son propre peuple; puis, grâce au prestige dont l'a couronné sa mort, au monde entier, qui recueille avidement ses moindres paroles pour en grossir le trésor trop pauvre des leçons morales que lèguent à la postérité les pasteurs des hommes! »

CHAPITRE XXXVI.

Oraisons funèbres. — *Mort d'un Juste.* — *Donoso-Cortès.* — *Le père Lacordaire.* — *Eloquence du général de la Moricière.* — *Le tombeau de la Moricière.*

« C'est la triste destinée de ceux qui survivent à leur génération en se survivant à eux-mêmes d'avoir à parler sur la tombe des amis, des compagnons, des chefs qui ont le bonheur de partir les premiers. » (1)

Cette tâche douloureuse mais douce qu'impose l'amitié ou la reconnaissance, M. de Montalembert eut plus d'une fois à la remplir, et chaque fois de son cœur jaillirent des flots de cette éloquence pleine d'émotion, de douleur et d'espérance dont un chrétien a seul alors le secret. Qu'il y a loin de ses paroles toutes imprégnées de foi et d'amour, avec les discours officiels et commandés, qui nous inondent, et dont les phrases lourdes et froides tombent sur la mémoire des morts comme la terre qui recouvre leur cercueil! Qu'il y a loin des élans et des soupirs de son âme affligée mais résignée avec le commentaire banal de cette parole ridicule que l'indifférence a mise au jour: *Que la terre te soit légère!*

Quand le corps est rendu à la terre, l'âme du juste prend son essor vers le ciel, en disant à bientôt! à ceux qu'elle vient de quitter. Tout catholique le sait. Aussi la

(1) Le général La Moricière, par le Comte de Montalembert, page 1.

douleur du catholique est celle qu'inspire l'absence ; tempérée par l'espérance, elle est sanctifiée par la foi. Telle est celle que ressent M. de Montalembert en présence de la mort. Mais en outre son noble cœur veut faire revivre sur cette terre ceux qui l'ont quittée et perpétuer leur mémoire dans les générations futures.

Hélas, quand la mort a passé, l'oubli la suit bientôt pour enlever jusqu'aux derniers vestiges de ceux qu'elle a moissonnés.

« Comme on voit, à la chûte d'un corps dans l'eau, les cercles formés par le déplacement de l'air s'élargir de plus en plus et finir par disparaitre, ainsi le vide créé par la mort dans l'océan des sociétés n'est que trop tôt comblé.»

C'est le devoir de l'amitié d'arracher à l'oubli les nobles actions dont elle a été le témoin ; c'est le devoir d'un ami d'élever un piédestal à ceux qui l'ont devancé dans la mort. M. de Montalembert l'a fait dans ses notices nécrologiques. Le premier qu'il eut à pleurer est Donoso-Cortès.

Qui pourrait lire sans attendrissement le récit de la mort si chrétienne de ce fidèle serviteur du Christ?

« Il n'y avait pas encore deux ans que le marquis de Valdegamas occupait le poste de ministre plénipotentiaire à Paris, et déjà il y avait conquis des sympathies profondes, nombreuses et diverses. Tout annonçait qu'il était appelé à exercer parmi nous une de ces grandes et durables influences dont l'histoire offre quelques rares exemples ; et voilà que Dieu le choisit pour donner à cette grande capitale, dans ses rangs les plus élevés, le spectacle admirable de la mort du juste. Tout Paris, le Paris religieux, politique, littéraire, suivait avec anxiété les progrès du mal mystérieux qui consumait trop rapidement cette organisation si pleine de feu et de vie. Grâce à quelques amis auprès de ce lit de douleur et de

vertus, grâce surtout à la Sœur de Bon-Secours qui veillait près du malade, on a su par quels traits de noble patience, de fervente piété, de forte et tendre résignation, ce grand chrétien a témoigné de sa foi et de sa charité envers Dieu et le prochain. Ce devoir de l'aumône qu'il accomplissait avec une générosité antique, qui lui faisait distribuer à Madrid, où rien ne l'astreignait à une représentation officielle, les *cinq sixièmes* de son revenu (1) ; qui, dans Paris, le conduisait chaque semaine de l'hôtel de son ambassade chez les *petites sœurs des pauvres* et dans les misérables greniers des faubourgs ; ce devoir préoccupait son âme jusqu'au dernier instant. L'un de ses derniers actes fut de veiller à ce que la distribution ordinaire de ses dons ne souffrît aucun retard par suite de ses propres maux, et de délivrer lui-même à des mains amies l'argent qu'il y destinait. Mais ce n'était pas seulement par l'aumône que se manifestait sa charité. Dans sa vie comme à son lit de mort, il avait toujours témoigné une tendre et active sollicitude pour le bonheur et pour la bonne renommée d'autrui. M. Louis Veuillot a dit avec une parfaite justesse : « Sa parole, prompte, ardente et sincère, était en même temps la plus inoffensive que l'on pût entendre, et c'était un charme de voir qu'il eût toujours innocemment tant d'esprit. » — « Ce qui m'étonne le plus, nous disait la Sœur qui a reçu son dernier soupir, ce que je n'ai encore vu que chez lui, c'est qu'il ne dit jamais de mal de personne » Mais s'il aimait ainsi ses semblables, comment ne dut-il pas aimer son Dieu ! Aussi la même Sœur disait encore : « Il n'est » jamais cinq minutes sans penser à Dieu, et, quand il » en parle, ses paroles s'enfoncent dans le cœur comme » des flèches. » Quand on vint lui annoncer que l'Empereur envoyait un aide de camp pour lui témoigner son

(1) Ce fait est affirmé par M. Rafael de Villanueva y Gomez, dans le journal *El Trono y la Constitucion* du 17 mai 1853.

affectueux intérêt, il remercia de la tête; puis, tournant son œil doux et profond vers l'image du Christ portant sa croix, qui pendait à son chevet : « Pourvu, » dit-il, « que Celui-là s'intéresse à moi, c'est tout ce qu'il me » faut. »

» La franche et entière humilité dont il était pénétré se révélait à chaque instant et se mêlait dans tout son être à la plus généreuse patience. Un jour, le pieux et savant médecin qui luttait contre le mal graduellement vainqueur, disait à la Sœur : « Vous soignez là un malade « comme vous n'en avez pas souvent : c'est un vrai saint ! » Donoso l'entendit; il se dressa sur son séant, tout indigné, et avec une véhémence inouïe : « Monsieur Cru- « veilhier, dit-il, avec de telles idées, on me laissera dans « le purgatoire jusqu'à la fin du monde. Je vous dis que « je ne suis pas du tout un saint, mais le plus faible des « hommes. Quand je suis avec de braves gens, ils me « font du bien ; mais si je vivais avec des méchants, je ne « sais ce que je serais. » Puis se retournant avec un regard enflammé et un geste inexprimable vers son crucifix : « Vous le savez, vous, mon Dieu, que je ne suis « pas un saint ! »

» La lutte douloureuse et admirable touchait à sa fin. A l'extrême et séduisante vivacité de tout son être avait succédé, non pas l'affaissement de la maladie, mais le calme du chrétien sûr de sa route et de son maître. Ce calme demeura jusqu'au bout le trait distinctif de sa figure et de ses paroles. Il n'était interrompu que par les effusions de sa piété. Il mêlait à ses prières en français et en latin ces touchantes exclamations de la ferveur espagnole, qui ont quelque chose de plus familier et de plus intime : *Jesus de mi alma* ! *Dios de mi corazon* ! Voici ses dernières paroles, les dernières du moins qu'on ait pu entendre : « Mon Dieu, je suis votre créature; vous « avez dit : J'attirerai tout à moi. Attirez-moi, prenez-

« moi. » C'est ainsi qu'il mourut, le soir du 3 mai 1853, avant d'avoir accompli sa quarante-quatrième année.

» On se rappelle la consternation que la nouvelle funèbre répandit dans Paris, et qui s'est propagée jusqu'aux extrémités du monde catholique. Ce ne furent pas seulement les catholiques qui se sentirent frappés. Il avait su conquérir partout des amitiés : il attirait involontairement ceux que tout semblait éloigner de lui, il captivait ceux qu'il ne cherchait même pas à convaincre. Il fut pleuré par des yeux inaccoutumés aux larmes.

» Ses obsèques offrirent un spectacle édifiant et curieux, plus édifiant qu'il n'arrive d'ordinaire parmi nous, et curieux parce qu'il s'y reflétait une vive image de l'action exercée par cet étranger aimé sur tous les rangs de notre société. On y voyait les plus illustres serviteurs des deux monarchies vaincues et exilées, marchant derrière les grands du régime actuel. Deux mondes divers et contraires se réunissaient pour la première fois autour de ce cercueil, que la religion honorait aussi de son deuil, mais qu'elle illuminait de ses infaillibles espérances.

» Le monde lui avait prodigué ses dons : il occupait comme ministre plénipotentiaire à Paris le premier poste de la diplomatie espagnole ; il était sénateur, grand'croix de l'ordre de Charles III, gentilhomme de la chambre de la Reine, membre de l'Académie royale d'Histoire. Il avait atteint bien jeune encore la plupart des dignités les plus recherchées dans son pays.

» Mais Dieu avait été plus prodigue encore envers cette créature chérie. Outre le bien inestimable de la foi perdue et retrouvée, il lui avait conféré le don d'aimer et de se faire aimer. Ce sage, ce pénitent, ce fervent chrétien portait en lui le bonheur et le répandait au-dehors à grands flots. Ceux qui ne pourront plus que le lire le connaîtront dans son éclat, mais ne se douteront pas de son charme. Car, il faut qu'on nous le laisse dire, c'était un

homme *charmant*. Cette expression, si banale et en apparence si frivole, est encore la seule qui lui convienne dans notre pauvre langue. Jamais personne n'a rendu la religion plus aimable et n'a donné plus d'attrait à la vertu chrétienne. La paix et la félicité qu'il avait goûtées, au moment de sa conversion à Dieu, semblaient s'être gravées en traits ineffaçables dans son cœur, et se faisaient jour jusque dans son langage et dans son regard. Il avait la vivacité expansive de l'innocence, le tendre et généreux élan d'une âme rajeunie d'avance par l'éternel bonheur. Son œil brillait de la joie limpide et naïve d'une jeune épousée. La *lune de miel* de son union avec la vérité durait encore et toujours.

» Il était resté jeune de cœur plus encore que d'années. Ce prophète, qui voyait tout en noir dans les révolutions de l'avenir, était d'un enjouement inépuisable et contagieux ; toujours gai, toujours doux, toujours enclin au bienveillant sourire. Il jouissait de tout, des saillies d'un petit enfant comme des merveilles de la nature et du génie. Il savait admirer avec une intelligente jouissance qui débordait sur tout ce qui l'entourait. Il savait aussi pardonner à la fragilité humaine, et versait chaque jour je ne sais quel baume suave et salutaire sur les infirmités de son prochain. C'est ce qui rendait son commerce si facile et si sûr, ce qui donnait à tout son être quelque chose de pénétrant, de caressant et d'irrésistible. En un mot, c'était au suprême degré ce que les Italiens appellent un homme *sympathique*. Dieu lui avait départi deux dons qui sont le sceau des âmes élues pendant leur passage sur la terre : l'autorité et la sérénité. Il les retrempait sans cesse dans l'humble et généreuse ardeur de sa foi... Mais à quoi bon se perdre dans un effort inutile pour retracer cette image chérie ? En achevant ces pages, je me sens à la fois incapable de le faire deviner à ceux qui ne l'ont jamais connu, et de lui rendre justice

aux yeux de ceux qui l'ont aimé. Qu'il parle lui-même une dernière fois, et qu'il nous dise le secret de sa science, de sa verve, de son calme, de sa force, de son charme. « Je suis purement catholique : je crois et professe ce » que professe et croit l'Eglise catholique, apostolique, » romaine. Pour savoir ce que je dois croire et ce que » je dois penser, je ne regarde pas les philosophes, je re- » garde les docteurs de l'Eglise ; je ne questionne pas les » sages, ils ne pourraient me répondre. J'interroge plutôt » les femmes pieuses et les enfants, deux vases de béné- » diction, parce que l'un est purifié par les larmes, et » que l'autre est embaumé des parfums de l'innocence (1). »

La France et l'Espagne, dont il était la gloire, pleu- raient encore Donoso, lorsque Lacordaire descendit dans la tombe.

« Jamais entrailles humaines ne furent plus ouvertes à la sainte amitié que celles du P. Lacordaire, dit M. H. de Riancey ; et jamais, peut-être, il n'a eu d'ami plus cher que M. de Montalembert.

Leurs lettres sont les monuments impérissables de ce sentiment plein de charme, et le livre que M. de Monta- lembert a écrit à la mémoire de l'âme fraternelle qui lui avait été si profondément attachée, demeurera peut-être comme son chef-d'œuvre. »

M. de Montalembert a peint en traits ineffaçables, dans ce chef-d'œuvre, la grande physionomie du prêtre, le génie de l'écrivain et de l'orateur, la tendresse de l'ami, l'é- nergie de l'homme, le zèle de l'apôtre et la sainteté du moine. Peut-être, à travers ces pages souvent humides de larmes, de cette magnifique oraison funèbre, respire-t-on trop souvent la fumée des batailles ; mais à coup sûr per- sonne ne pourra lire sans émotion « ce récit d'un témoin, » « ce pleur d'un ami. »

(1) *Lettres et discours*, pag. 16.

« *Abion un rey, l'aben perdut!* Nous avions un roi et nous l'avons perdu, » disait en son dialecte albigeois une bonne femme d'entre ces vingt mille chrétiens rassemblés à Sorèze, pour faire au père Lacordaire de si magnifiques et de si populaires obsèques. Ce cri d'une naïve admiration, mêlée à la douleur, répond bien à l'émotion dominante dans tous les cœurs qui ont subi de près ou de loin l'influence de Lacordaire. Mais comment rendre ce que doivent éprouver ceux qui ont vécu de sa vie, et qui ont suivi cet astre depuis ses premiers rayons jusqu'à son splendide couchant?

» Je ressens, en voulant parler de lui, autant de trouble que de tristesse. Le silence semble seul convenir à une grande douleur, surtout quand il s'y mêle un grand respect. C'est lui, je crois, qui me disait un jour : « L'homme est si impuissant pour l'homme! c'est sa plus douloureuse misère. » Je ne l'ai jamais mieux compris que devant cette tâche que l'on m'impose, de rendre un hommage superflu à celui que tant d'hommes ont aimé, que moi aussi j'ai tant aimé et qui a tant aimé mon âme. Je suis trop sûr d'avance de ne pas faire ce que je voudrais, de ne pas rendre justice à cette vie si grande, si pure et si pleine. La voilà donc finie, cette vie qui nous semblait la plus précieuse, la plus nécessaire de toutes! Il est mort, mais nous sommes tous frappés : « Sa mort nous rapetisse tous, » disait Arago sur la tombe de Cuvier. Et ce n'est pas assez dire pour ses vieux amis et ses jeunes disciples. Nous gisons autour de ce grand chêne tombé, quelques-uns écrasés, d'autres déracinés, tous étourdis par sa chute. »

» Né avec ce siècle, il en a connu toutes les douleurs et toutes les grandeurs. Né démocrate et nourri dans les idées républicaines, il a comprimé de bonne heure, sans l'éteindre jamais, cette lave révolutionnaire qui de temps à autre faisait explosion dans sa parole, non plus pour

semer la ruine et l'effroi, mais pour illuminer la nuit d'alentour.

« Devenu chrétien, catholique, prêtre et religieux, il ne trahit aucun des instincts légitimes, aucune des généreuses convictions de sa jeunesse.

« Il ne représentait un de ces barbares que la main maternelle de l'Église allait choisir au milieu des hordes ennemies et victorieuses dont s'épouvantaient ses enfants, pour en faire des apôtres. Une fois baptisés, oints et sacrés par elle, sans jamais abdiquer leur énergie native, ils devenaient comme saint Martin, saint Boniface ou saint Colomban, des médiateurs tout-puissants entre elle et un monde nouveau, et lui ramenaient en foule des fidèles nés hors de son sein, nés pour la combattre, mais transformés soudain en soldats dociles de la vérité :

Miraturque novas frondes et non sua poma.

« Cet Achille chrétien, trempé dès le berceau et tout entier dans l'esprit moderne, rendu ainsi invulnérable aux regrets et aux engagements du passé, n'est sorti de cette onde stygienne que pour s'éprendre des seuls biens de l'âme, pour fixer, pendant quarante ans, son regard sur le ciel, et pour en montrer le chemin à des générations éperdues. » (1)

A peine M. de Montalembert avait-il terminé l'éloge funèbre de celui qu'il appelle avec vérité l'Achille chrétien du XIXe siècle, qu'un héros à qui on a donné avec non moins de raison le titre de Machabée moderne, disparaissait de ce monde.

Tout le monde connaît l'héroïque dévouement de l'illustre général de La Moricière; personne ne l'a mieux compris ni l'a tant admiré que M. de Montalembert.

Il y a, entre ces deux soldats de l'Église, de nombreux points de contact. Aussi se rapprochèrent-ils instinctivement, lorsqu'ils se connurent. A la mort du chef des

(1) Le Père Lacordaire par M. de Montalembert, page 1.

Croisés de nos jours, le fils des Croisés des siècles passés fit entendre sa puissante voix. Rien de plus entraînant, de plus sympathique, de plus mâle que cette oraison funèbre, prononcée par un brave sur la tombe d'un brave. C'est certainement l'un des plus magnifiques monuments que l'éloquence catholique ait élevés au nom de La Moricière. La Moricière est tout entier dans ces pages brûlantes.

Si le pinceau d'Horace Vernet (1) « a fait revivre la brillante audace de La Moricière, à la tête de ses zouaves, le fez rouge sur la tête, le burnous blanc sur l'épaule, se précipitant au sommet de la brèche, où il allait disparaître dans un nuage de fumée et de poussière, au milieu d'une effroyable explosion, pour être retrouvé, les yeux presque perdus, sous un groupe informe de soldats noircis par la poudre, aux vêtements calcinés, aux chairs brûlées ; »

M. de Montalembert a fait revivre le chrétien, le héros, l'orateur.

Qui n'a entendu parler des vertus militaires de La Moricière, qui n'a bondi au récit de ses combats, qui n'a pleuré de reconnaissance au récit de ses défaites plus glorieuses que ses combats ?

Mais La Moricière n'était point seulement un grand général, un vigoureux chrétien, c'était encore un grand orateur. Laissons un prince de la parole révéler à la postérité ce talent trop peu connu du héros des temps modernes.

« La Moricière était né avec le don de l'éloquence, ce don qui n'est la condition première ni de l'exercice du pouvoir ni de l'amour de la liberté, mais qui ne se sépare guère plus de l'un que de l'autre, dans les pays et les temps de discussion libre. Il réunissait les trois qualités très-rares que le plus brillant des auteurs contemporains, M. Thiers,

(1) La Moricière, par le Comte de Montalembert., page 5.

exigeait dernièrement chez les hommes qui aspirent à gouverner : l'intelligence des affaires du pays, le talent de les exposer, le caractère nécessaire pour les défendre. Mais, à l'encontre de la règle ordinaire, son éloquence n'était nullement le résultat du travail. Chez lui l'orateur ne se dégagea pas lentement, comme cela est arrivé aux plus illustres, en marchant d'étape en étape par un progrès continu vers la perfection. Il se révéla tout-à-coup comme un improvisateur hardi et heureux qui, sur un terrain bien choisi, n'avait rien à redouter de personne. Il se moquait volontiers de ceux qui passaient pour éloquents sans avoir sa facilité prime-sautière : « Vous autres académiciens, disait-il, vous avez toujours besoin de faire la toilette de votre parole ; vous n'êtes jamais prêts quand on a besoin de vous. » Quant à lui, il l'était toujours; et c'était un vrai plaisir de l'entendre et de le voir s'élancer à la tribune comme à cheval, l'enfourcher pour ainsi dire et la maîtriser tout d'abord avec l'aisance d'un parfait cavalier; puis aborder les questions les plus compliquées, provoquer les adversaires les plus redoutables, tels que M. Thiers lui-même, dominer le tumulte, ramener et enchaîner l'attention distraite, instruire et charmer ceux même qu'il ne parvenait pas à convaincre. L'œil étincelant, la tête haute, la voix saccadée, il semblait toujours sonner la charge en parlant. Il maniait les chiffres, les images, les arguments, avec autant de prestesse, d'élan et de sans gêne que ses zouaves. Souple et impétueux, bondissant comme la panthère, il tournait autour de son adversaire, comme pour chercher le point vulnérable avant de se jeter sur lui et de le renverser. Rarement il descendait de la tribune sans avoir remué son auditoire, éclairci une question, dissipé un malentendu, réparé une défaite, préparé ou justifié une victoire. Jamais le fameux mot de Caton sur les Gaulois ne fut plus exactement vérifié que par La Moricière : *Bene militarem et acute loqui*. Sous ce rapport

comme sous tant d'autres, il a été le plus Français des Français de notre âge. »

Tristes suites des bouleversements de notre époque ! l'avenir brillant, qu'ouvrait au général de La Moricière sa féconde éloquence et ses qualités militaires, s'évanouit en une nuit. Le coup d'Etat mit fin à sa vie publique en l'envoyant en exil. Mais la Providence lui réservait une impérissable gloire. Nous ne raconterons pas après M. de Montalembert la série des poignantes adversités qui en furent la source, mais nous nous édifierons avec avec lui auprès de la tombe de cet intrépide défenseur de la foi, de ce vaillant soldat du Christ.

« J'irai, » disait l'évêque d'Orléans, en parlant de la tombe des jeunes soldats de La Moricière, immolés sous » ses yeux dans sa dernière bataille; j'irai là jeter un regard » vers le ciel et demander le triomphe de la justice et de » l'éternel honneur sur la terre. J'irai là relever mon » cœur de ses tristesses et fortifier mon âme de ses épui- » sements... « J'irai apprendre d'eux à conserver en moi » la flamme du zèle pour l'Église et pour les âmes à » vouer aux luttes de la vérité et de la justice jusqu'à mes derniers accents et mes derniers soupirs. »

» Et nous, nous irons, et le grand et cher évêque y viendra avec nous, nous irons demander et apprendre tout ce qui nous manque, près de cette tombe creusée dans une lande de Bretagne, au pied d'une croix ignorée, où gisent les restes du chef immortel de ces jeunes victimes, de celui qui, comme Du Guesclin, son compatriote Du Guesclin, aurait mérité de dormir entre les rois à Saint-Denis. Tant qu'il y aura une France chrétienne, cette tombe lointaine et solitaire apparaîtra aux âmes parée d'une grandeur solennelle et d'une majesté touchante. Loin des enivrements du champ de bataille, loin du théâtre de ses luttes et de ses succès, sous le tertre qui recouvrira jusqu'au jour du jugement ce cœur intrépide

et ce bras victorieux, c'est là qu'on aimera à évoquer une grande âme trahie par la fortune et grandie par le sacrifice C'est là qu'on admirera sans réserve le guerrier, l'homme public qui a su garder intact son honneur, l'honneur du soldat, du citoyen et du chrétien. C'est là qu'il faudra aller apprendre le néant des espérances humaines, mais apprendre aussi qu'il y a, même en ce monde, une vraie grandeur et une vraie vertu. Cette tombe nous dira comment il faut s'y prendre pour mépriser les iniquités de la victoire; pour servir dans l'armée de la justice contre l'armée de la fortune; pour protester contre les mollesses énervantes, contre les complaisances serviles, contre l'idolâtrie du succès; pour placer, au-dessus des pauvres oripeaux d'une fausse grandeur, la fidélité aux convictions désertées, aux drapeaux déchirés, à la liberté reniée, aux amis persécutés, aux proscrits et aux vaincus. Cette tombe nous enseignera, dans la confusion et l'instabilité du monde actuel, à sauver avant tout le caractère qui fait toute la puissance et toute la valeur de l'homme ici-bas. Mais de cette tombe sortira en même temps une leçon plus difficile et plus nécessaire encore. Elle nous enseignera à être doux et forts dans le malheur; à trouver le calme et la joie dans la souffrance, à la supporter sans abattement et sans aigreur, à savoir accepter, quand il le faut, de n'être plus qu'un serviteur inutile, et à gagner ainsi la vie éternelle. Oui, tout cela nous sera révélé sur la tombe de celui qui ne sera point oublié, parce qu'il a réuni dans sa glorieuse vie ce qui a été trop souvent séparé; parce qu'il a été non-seulement un grand capitaine, un grand serviteur de la France, un fidèle soldat de la liberté, un honnête homme, un grand citoyen; mais encore un grand chrétien, un chrétien humble et intrépide, qui a aimé son âme et qui l'a sauvée.»

CHAPITRE XXXVII.

Les moines d'Occident. — *But et origine de cet ouvrage.* — Immenses recherches de l'auteur. — M. de Montalembert au château de la Roche. — Impartialité et autres qualités de l'historien. — *Le moine de Columba.* — *Les Hybrides.* — *Columba et le brigand.* — Les moines et M. de Montalembert.

Il semble qu'après les œuvres si nombreuses et si variées, dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, il n'y ait plus qu'à clore ce modeste volume par l'expression de notre reconnaissance pour tant de services rendus à l'Eglise et à l'humanité, pour tant de travaux entrepris pour l'honneur du catholicisme et de notre patrie. Et cependant il nous reste à parler d'un ouvrage qui eût suffi, à lui seul, à remplir l'une des vies les plus occupées de notre siècle.

Les excessives occupations du glorieux chef du parti catholique, voudrait-on le croire, lui laissaient des loisirs et l'emploi de ces loisirs a donné naissance à une œuvre gigantesque, une œuvre de bénédictin, l'histoire *des Moines d'Occident.* (1)

(1) M. de Montalembert a en outre écrit dans différents journaux un grand nombre d'articles. Nous citerons ici: *Persécution du clergé Badois* (1853); de l'appel comme d'abus et des articles organiques du concordat (1857). Le nouveau ministère et la dissolution de la chambre en Belgique (1857.) Un débat sur l'Inde au Parlement anglais (1858).

Cet ouvrage monumental qui doit se terminer par la vie de Saint-Bernard, couronnera dignement la noble reputation de M. de Montalembert, comme écrivain, comme érudit, comme artiste, comme orateur et surtout comme défenseur de l'Eglise.

Dans une introduction, la plus « belle apologie qui ait jamais été écrite de l'ordre monastique, » (1) M. de Montalembert nous apprend lui-même le but de son ouvrage, les vicissitudes qu'il a subies, les recherches qu'il lui a demandées, les découragements qu'il lui a causés, les joies pures qu'il lui a values.

Son but est de plaider en faveur des ordres religieux, et par l'exposé des faits de « rendre leur auréole à ces vieux saints oubliés qui ont été les héros de nos fastes, les ancêtres divins de tous les peuples chrétiens, les patriarches de toutes les races fidèles, les modèles immortels de la vie de l'âme, les témoins et les martyrs de la vérité. »

« Ce livre, nous dit-il, est né d'une pensée plus restreinte que ne l'indique son titre. Après avoir raconté il y a plus de vingt ans, dans l'histoire de Sainte-Elisabeth, la vie d'une jeune femme en qui se résume la poésie catholique de la souffrance et de l'amour, et dont l'existence modeste et oubliée se rattachait néanmoins à l'époque la plus resplendissante du moyen-âge, je m'étais proposé une tâche plus difficile. Je voulais, en écrivant la vie d'un grand moine, contribuer à la réhabilitation des ordres monastiques, heureux d'avoir pu attirer quel-

L'art et les moines (1847). Histoire de Mme de Maintenon par le duc de Noailles. (1849) *Mlle de Melun* (1855.) La nouvelle édition de St-Simon (1856.)

De quelque recents travaux d'histoire monastique. (1858-1860). Articles nécrologiques sur le comte Henri de Mérode, le comte de Tascher, le duc de Norfolk, etc., etc.

(1) M. l'abbé U. Maynard.

ques regards sur un côté de l'histoire religieuse, trop longtemps obscurcie et sacrifiée, en glorifiant l'action du catholicisme sur les sentiments les plus tendres et les plus exhortés du cœur humain. J'espérais conquérir, par une étude d'un autre ordre, les mêmes suffrages, en vengeant la vérité catholique et historique sur le terrain même où elle a été le plus méconnue, et où elle rencontre encore le plus d'antipathies et de préjugés. »

» Or, à qui cherche le type le plus accompli du religieux, Saint-Bernard se présente tout d'abord. Nul n'a jeté plus d'éclat que lui sur la robe du moine. » — Il « fut un grand homme et un homme de génie, il exerça sur son siècle un ascendant sans pareil, il régna par l'éloquence, la vertu et le courage. Plus d'une fois il décida du sort des peuples et des couronnes ; un jour même il tint entre ses mains la destinée de l'Eglise. Il sut remuer l'Europe et la précipiter sur l'Orient ; il sut combattre et vaincre dans Abailard le précurseur du rationalisme moderne. Tout le monde le sait et le dit, tous le rangent volontiers à côté de Ximènes, de Richelieu et de Bossuet ; mais cela ne suffit pas. S'il fut, et qui en doute ? un grand orateur, un grand écrivain, un grand personnage, c'était presque à son insu, et bien malgré lui ; il fut et surtout il voulut être autre chose : il fut moine et il fut saint ; il vécut dans un cloître et il fit des miracles.

» L'Eglise a défini et constaté la sainteté de Bernard ; l'histoire reste chargée de la mission de raconter sa vie, et d'expliquer l'influence merveilleuse qu'il exerça sur ses contemporains.

» Mais, en voulant étudier la vie et l'époque de ce grand homme, qui fut moine, on trouve que les papes, les évêques et les saints qui étaient alors le boulevard et l'honneur de la société chrétienne, sortaient tous ou presque tous de l'ordre monastique comme lui. Qu'étaient-ce

donc que ces moines ? d'où venaient-ils et qu'avaient-ils fait jusque-là pour occuper, dans les destinées du monde, une place si haute ? il fallait d'abord résoudre ces questions. Il y a plus. En essayant de juger la période où vécut Saint-Bernard, on voit qu'il est impossible de l'expliquer ou de la comprendre, si on ne reconnait par qu'elle est animée du même souffle, qui a vivifié une époque antérieure, dont elle n'est que la continuation directe et fidèle.

» Si le XII^e^ siècle s'est incliné devant le génie et la vertu du moine Bernard, c'est parce que le XI^e^ avait été régénéré et pénétré par la vertu et le génie du moine qui s'appella Grégoire VII. Ni l'époque, ni l'action de Bernard ne sauraient donc être envisagées à part de la crise salutaire qui avait préparé l'une et rendu l'autre possible; et jamais un simple moine n'aurait été écouté et obéi comme le fut Bernard, is [sa grandeur incontestée n'avait été précédée par les luttes, les épreuves et la victoire posthume de cet autre moine qui mourut six ans avant sa naissance. Il a donc fallu, non seulement caractériser par un résumé consciencieux le pontificat du plus grand des papes sortis des rangs monastiques, mais encore passer en revue toute la période qui réunit les derniers combats de Grégoire aux premiers efforts de Bernard, et tenter ainsi le récit d'une lutte qui fut la plus grave et la plus glorieuse que l'Eglise ait jamais livrée, où les moines furent les premiers à la peine comme à l'honneur.

»Mais cela ne suffisait pas. Bien loin d'être les fondateurs de l'ordre monastique, Grégoire VII et Bernard n'en étaient que les rejetons comme tant de milliers de leurs contemporains. Cet institut existait depuis plus de cinq siècles, lorsque ces grands hommes surent en tirer un si merveilleux parti. Pour en connaître l'origine, pour en apprécier la nature et les services, il faut remonter à

un autre Grégoire, à St-Grégoire le Grand, au premier pape sorti du cloître, et plus haut encore, à Saint-Benoit, législateur et patriarche des moines d'occident; il faut au moins entrevoir pendant ces cinq siècles les efforts surhumains tentés par ces légions de moines sans cesse renaissantes, pour dompter, pacifier, discipliner, purifier vingt peuples barbares, successivement transformés en nations chrétiennes. C'eût été une injustice, et une ingratitude révoltante que de se taire sur vingt générations d'indomptables laboureurs qui ont défriché les âmes de nos pères et en même temps que le sol de l'Europe chrétienne, et n'ont laissé à Bernard et à ses contemporains que la fatigue du moissonneur.»

On le voit, M. de Montalembert a deviné la vaste étendue de son sujet; il a découvert jusqu'aux racines de cet arbre monastique si fécond qui a produit St-Bernard; il a voulu descendre jusqu'aux fondements de cet édifice merveilleux sur lequel se dresse la statue imposante du plus grand des moines.

M. Ozanam, écrivant à deux de ses amis, leur disait : « Si je veux faire un livre à trente-cinq ans, je dois commencer à dix-huit les travaux préliminaires qui sont en grand nombre. » M. de Montalembert suivit ce conseil; ses études furent consciencieuses et longues. Dès l'année 1844, dans son remarquable discours sur la liberté des ordres religieux, il disait que depuis dix ans il avait fait ses études spéciales et assidues de l'histoire des Moines. Depuis ce temps, il n'a cessé d'en remplir tous ses loisirs, il ne s'est épargné aucune recherche. « On me permettra d'affirmer, dit-il, qu'il est impossible de pousser plus loin la rigueur du scrupule en ce qui touche à l'exactitude des recherches. Chaque mot de ce que j'ai écrit a été puisé aux sources, et si j'ai souvent cité un fait ou une expression provenant d'un auteur de seconde main, ce n'a jamais été sans en avoir attentivement vérifié l'origine ou com-

pleté le texte. Telle date, telle citation, telle note en apparence insignifiante m'a coûté des heures et quelquefois des journées de travail. » (1)

Le sujet était digne, par sa beauté et son importance, de ces longues et laborieuses recherches ; et sa vaste étendue, ajoutons-le, était capable de décourager l'intelligence la plus robuste, de fatiguer le plus intrépide courage.

Aussi, « que de fois, nous dit M. de Montalembert, n'ai-je point été tenté de renoncer à cette tâche excessive et de fuir cet abîme, où semblaient devoir s'engloutir, avec les années fugitives, une patience épuisée et une fatigue impuissante ! Mais, ajoute-il aussitôt :

« Que de fois aussi, dans le silence des nuits, sous le toit du vieux manoir (2) où j'ai écrit la plupart de ces pages derrière les massifs in-folio où leurs actes ont été enregistrés par une laborieuse postérité, n'ai-je pas cru voir apparaître autour de moi tout cet imposant cortége des saints, des pontifes, des docteurs, des missionnaires, des artistes, des maîtres de la parole et de la vie, issus de siècle en siècle des rangs pressés de l'ordre monastique ! Je contemplais en tremblant ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloire méconnue. Leurs austères et bienveillants regards semblaient errer dans les tombes profanées de leurs œuvres oubliées, des monuments dédaignés de leur infatigable industrie, du site effacé de leurs saintes demeures jusque sur moi, leur indigne annaliste, confus et accablé du poids de mon indignité. De leurs mâles et chastes poitrines j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive : tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu, pour le bien des hommes ! Et pour prix, la calomnie, l'ingratitude, la

(1) Introduction, page CCLXXXI.

(2) Château de la Roche-en-Breny.

proscription, le mépris ! Ne se levera-t-il donc personne dans ces générations modernes, à la fois comblées et oublieuses de nos bienfaits, pour venger notre mémoire !

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor !

» Point d'apologie, point de panégyrique; un récit simple et exact ; la vérité, rien que la vérité ! la justice, rien que la justice ! que ce soit-là notre seule vengeance !

» Et alors, continue le généreux écrivain, je sentais courir dans mes veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion. — Je ne suis, leur répondais-je, qu'une pauvre poussière, mais cette poussière s'animera peut-être au contact de vos ossements sacrés. » (1)

Le premier de son sang, qui n'ait guerroyé qu'avec la plume, M. de Montalembert n'écrit point faisant de l'histoire pour l'histoire comme on fait de l'art pour l'art, il écrit pour combattre. Sa plume est une épée avec laquelle il défend, dans les moines, contre le « génie des grands ennemis de Dieu et contre la nuée des scribes obscurs, des copistes vulgaires et serviles » qu'ils traînent à leur suite, l'honneur, la vertu et la science.

Jamais, surtout quand il l'entreprit, ouvrage ne fut plus opportun; les clameurs qui avaient, pendant trois siècles, assailli l'ordre monastique, ne se lassaient point d'applaudir à sa chute. La prose, le roman, les théâtres et la jurisprudence s'unissaient pour la maintenir. M. de Montalembert avait, dans ses impérissables discours de 1844 et de 1845, vaillamment défendu les religieux contre la jurisprudence. Son livre allait les justifier devant l'histoire, les glorifier contre l'impiété et élever à leur mémoire un impérissable monument.

Nous ne pouvons avoir la prétention de faire entrer, dans le cadre restreint d'un chapitre, l'analyse complète

(1) Introduction, page ccxcvi.

de l'œuvre gigantesque du généreux et intrépide écrivain. Il faudrait un volume pour prendre, avec lui, à sa source, le flot du monachisme et le suivre dans toutes ses sinuosités depuis le moment où il s'oppose et se mêle au flot des barbares, jusqu'à celui où, après avoir fécondé l'Europe pendant tant de siècles, il vient se perdre dans l'abîme creusé par les révolutions. Il faudrait un volume pour suivre, dans toutes ses évolutions, cette armée puissante qui succède, dans l'Eglise, à celle des martyrs, se replie de l'Orient sur l'Occident, envahit successivement l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Angleterre et les pays du Nord, pour y porter avec la foi les bienfaits de la civilisation, et commence au IV^e^ siècle « la lutte et l'apostolat qui doivent durer jusqu'au XII^e^ siècle et ne finir qu'après la constitution définitive de l'Europe catholique. »

L'ouvrage de M. de Montalembert est de ceux qu'on doit lire pour en avoir une idée.

On y retrouve, du reste, à chaque page, les qualités de l'éminent historien de *Sainte-Elisabeth*.

« Pour être impartial, dit quelque part le noble écrivain, il faut être complet; ne montrer dans une existence humaine ou dans une période historique, que le mal, c'est mentir; mais c'est mentir aussi que de ne montrer que le bien. »

Cette maxime, l'historien *des Moines* en a fait sa règle de conduite. « D'une sincérité implacable », il rapporte avec une loyale franchise, et il blâme avec une sévérité qu'on serait parfois tenté de trouver exagérée, les faiblesses et les prévarications de ceux dont il écrit l'histoire; toutes les fois que l'occasion s'en présente, il montre le mal à côté du bien; l'ombre à côté de la lumière. Il dit, avec une simplicité admirable, quels furent les torts, et quelquefois les crimes des moines. Mais d'après qui? d'après les moines eux-mêmes. « Car, le

plus souvent, c'est à eux seuls que nous en devons la connaissance. »

M. de Montalembert avait deux obstacles à vaincre: l'obscurité et la monotonie. Il en a admirablement triomphé.

Il est facile de voir, il est maître de son sujet; il le domine, il en découvre toutes les ramifications, il en saisit tous les détails. Dans son œuvre, les grandes lignes se détachent avec une clarté saisissante. Lorsqu'on lit l'histoire des Moines, il semble que l'on parcourt certaines de ces avennes séculaires, longues et spacieuses, où viennent aboutir mille avenues secondaires. Les arbres en sont presque tous semblables; ils ont cependant un cachet propre, qui, tout en laissant à l'ensemble une unité majestueuse, répand dans le tableau une agréable variété. Les réflexions, les épisodes, les miracles, semblables à des fleurs fraîches écloses, naissent sous les pas du lecteur, et viennent égayer sa route. Il en respire le parfum, il en admire l'éclat, et continue, émerveillé à la vue de la richesse et de la fécondité qui apparaissent partout, sous le style enchanteur de l'écrivain. Car, disons-le, l'imagination de l'historien n'est point étouffée sous le poids de l'immense érudition qu'il a puisée dans les auteurs et dans ses innombrables voyages. Elle garde toute sa force, toute sa fraîcheur; son éloquence jaillit en gerbes éblouissantes, et perce jusqu'à travers l'aride critique, et les discussions subtiles et épineuses des textes. A chaque page, se révèle « cette puissance sans laquelle il n'est pas d'historien véritable, la puissance de rallumer l'étincelle des vieux souvenirs, de ressusciter le passé, de l'illuminer, non de ces pâles rayons qui suffisent aux ruines, mais d'un jour abondant et vif, à la clarté duquel se raniment et respirent ceux qui ne sont plus, si bien qu'on croit parfois converser avec eux, et qu'on se prend à les aimer et à les

hair, comme s'ils étaient autant de contemporains. » (1)

Evoqués par l'historien, les moines des anciens âges se relèvent tour-à-tour, entourés de leurs contemporains, au milieu des circonstances de leur vie, des pays qu'ils ont habités et évangélisés, des monuments qu'ils ont élevés.

Saint Benoît, saint Grégoire-le-Grand, saint Colomban, saint Wilfrid, saint Cuthbert, saint Augustin, saint Columba, et tant d'autres reparaissent et conservent avec des traits communs leur physionomie particulière. Columba surtout! que M. de Montalembert a traité avec une évidente prédilection, et dans la rude nature duquel il n'est pas difficile de reconnaître les qualités, et quelquefois les défauts qui distinguent l'illustre défenseur de l'Église.

Oui, quand on a lu le noble comte, on se représente facilement :

« Ce grand vieillard aux traits réguliers et doux, à l'accent suave et puissant, tonsuré à l'irlandaise avec le haut de la tête rasé et les cheveux pendants par derrière, revêtu de la coule monastique, assis à la prone de sa barque d'osier recouverte de peaux, naviguant à travers l'archipel brumeux et les lacs étroits du nord de l'Ecosse, portant d'île en île, de plage en plage, la lumière, la justice, la vérité, la vie de l'âme et de la conscience. »

Nous le voyons :

« Dominé dans sa jeunesse par toutes les vivacités de son âge, associé à toutes les luttes, à toutes les discordes de sa race et de son pays; vindicatif, emporté, intrépide, batailleur, né pour être soldat plutôt que moine, connu, loué, ou blamé comme soldat; resté soldat jusque sur le roc insulaire, d'où il s'élancait pour prêcher, convertir, éclairer, réconcilier, réprimander les princes, les peuples, les hommes et les femmes, les laïques et le clergé.

(1) Etudes religieuses des RR. PP. Jésuites.

» D'ailleurs plein de contradictions ou de contrastes, à la fois tendre et emporté, brusque et affable, ironique et compatissant, caressant et impérieux, reconnaissant, et implacable, facilement entraîné par la pitié comme par la colère mais toujours dominé par une passion généreuse, et, parmi ces passions, enflammé jusqu'à la fin par deux de celles que ses compatriotes comprennent le mieux, par l'amour de la poésie et l'amour de la patrie. Peu enclin à la mélancolie,.. peu porté même, sauf vers la fin, à la contemplation et à la solitude, mais formé, par la prière et les redoutables austérités, aux triomphes de la parole évangélique; méprisant le repos, infatigable au travail intellectuel ou manuel, né pour l'éloquence et doué pour cela d'une voix si pénétrante et si sonore, que le souvenir en demeura conservé comme un des dons les plus miraculeux qu'il eût reçus de Dieu; franc et loyal, original et puissant dans ses paroles comme dans ses actions, dans le cloître comme dans les missions et les assemblées, sur terre et sur mer, en Irlande et en Ecosse, toujours dominé par l'amour de Dieu et du prochain qu'il voulut et qu'il sut servir avec une droiture passionnée.» (1)

Les portraits tracés par les peintres habiles se détachent sur d'harmonieux paysages. Ecoutons ou plutôt contemplons celui qui sert d'encadrement à la grande figure de Columba.

« Qui n'a pas vu les îles et les golfes de la côte occidentale de l'Ecosse, qui n'a pas vogué dans cette sombre mer des Hébrides, ne saurait guère s'en représenter l'image. Rien de moins séduisant, au premier abord, que cette âpre et solennelle nature. Le pittoresque y est sans charme, et la grandeur sans grâce. On parcourt tristement un archipel d'îlots déserts et dénudés, semés, comme autant

(1) Les Moines d'Occident, par M. le Comte de Montalembert Tome V, page 283 et suiv.

de volcans éteints, sur des eaux mornes et ternes, mêlées parfois de courants rapides et de gouffres tournoyants. Sauf les jours si rares où le soleil du Nord vient raviver ces parages, l'œil erre sur une vaste surface d'eau noirâtre, entrecoupée ça et là par la crête blanchissante des vagues, ou par la ligne écumeuse de la houle qui se brise ici contre des récifs allongés, là contre d'immenses falaises et dont on entend bruire au loin le mugissement lugubre. A travers les brumes et les pluies incessantes de ce rude climat, c'est à peine si l'on aperçoit les sommets des chaînes des montagnes, tant les versants abrupts et déboisés baignent leur base dans ces froides ondes toujours agitées par le choc des courants contraires et les tourbillons de vent qui jaillissent des lacs ou des étroits défilés de l'intérieur.

» La mélancolie du paysage n'est relevée que par la configuration particulière de ces côtes déjà décrites par les anciens auteurs, par Tacite surtout, et qui ne se retrouve qu'en Grèce et qu'en Scandinavie. Comme dans les fiords de la Norwége, la mer creuse et découpe les bords des îles et du continent voisin en une foule d'anses et de golfes d'une profondeur étrange et aussi étroits que profonds. Ces golfes prennent les formes les plus variées, en pénétrant par mille replis tortueux jusque dans le centre des terres, comme pour se confondre avec les lacs allongés et contournés que dominent ces *highlands* de l'intérieur. D'innombrables péninsules terminées par des caps effilés ou par des cimes toujours couronnées de nuages ; des isthmes rétrécis au point de laisser voir la mer des deux côtés à la fois ; des pertuis si resserrés entre deux murailles de rochers que le regard hésite à s'y engager ; d'énormes falaises de basalte ou de granit, aux flancs troués de crevasses ; des cavernes, comme à Staffa, grandes et hautes comme des églises, flanquées dans toute leur longueur de colonnes prismatiques, et où se précipitent

en hurlant les flots de l'Océan ; puis ça et là, en guise de contraste avec la farouche majesté de cet ensemble, tantôt dans une île, tantôt sur la rive continentale, une plage sablonneuse, un plateau recouvert d'herbe drue, menue et salée ; un havre assez bien clos pour abriter quelques frêles embarcations ; partout enfin une combinaison singulièrement variée de la terre et de la mer, mais où la mer l'emporte, domine tout et pénètre partout comme pour mieux affermir son empire, et, selon le dire de Tacite, *inseri velut in suo.* » (1).

Un trait va nous révéler le caractère de Columba : « Un malfaiteur nommé Joan, avait choisi pour victime de ses spoliations, l'un des hôtes de Columba.

» Celui-ci habitait cette presqu'île sauvage et aride d'Ardnamurchan dont la sombre masse se dresse et se détache des flots de l'Atlantique en formant la pointe la plus occidentale de la plage écossaise. Comme au paysan du Lochaber, (2) la bénédiction du missionnaire lui avait porté bonheur, et ses cinq vaches s'étaient aussi multipliées au point de dépasser la centaine. Columba ne se contentait pas de l'avoir enrichi ; il l'avait pris en affection, lui avait même donné son nom ; et tout le monde l'appelait le Columbain, l'ami de saint Columba. Or, trois fois de suite, Joan, le puissant spoliateur de famille souveraine, avait pillé et dévasté la maison et les biens du nouveau riche, l'ami de l'abbé d'Iona. A sa troisième expédition, comme il s'en retournait avec ses sicaires, tout chargés de butin, vers le navire qui l'attendait sur le rivage, il rencontra le grand abbé qu'il supposait bien loin de là. Columba lui reprocha ses exactions et ses crimes, et le supplia d'abandonner sa proie. Le brigand continua sa route et ne répondit que par un silence implacable jusqu'à ce qu'il eût gagné la plage et se fût rembarqué. Une

(1) Les *Moines d'Occident,* par M. de Montalembert, tome V.

(1) Allusions à un prodige précédemment raconté.

tances de l'abbé par des moqueries et des injures. Alors le noble vieillard, comme pour s'accrocher à la barque qui emportait la dépouille de son ami, entra dans la mer jusqu'aux genoux, et, la voyant fuir, y resta quelque temps les deux mains levées vers le ciel, en priant avec ardeur. Sa prière finie, il sortit de l'eau et vint se sécher auprès de ses compagnons assis sur un tertre voisin. Après un certain silence, il leur dit : « Ce misérable, ce chétif qui méprise le Christ dans ses serviteurs, ne reviendra plus jamais aborder sur cette plage d'où vous venez de le voir partir, il ne touchera plus la terre nulle part. Aujourd'hui même, un petit nuage va s'élever au septentrion, et de ce nuage sortira une tempête qui l'engloutira lui et les siens. Il ne s'en sauvera pas même un seul pour raconter son naufrage. » Le jour était beau, la mer calme, le ciel parfaitement serein. Cependant le nuage que Columba avait annoncé apparut bientôt. Tous les assistants, les yeux tournés vers la mer, virent l'orage se former, grossir et poursuivre le spoliateur. La tourmente l'atteignit entre les deux îles de Mull et de Colonsay, d'où on le vit sombrer et périr avec tout son monde et tout son butin.

» Nous avons tous appris dans les commentaires de César comment, lors de son débarquement sur les côtes de la Bretagne, le porte-aigle de la dixième légion se jeta à la mer pour encourager ses camarades et s'enfonça dans l'eau jusqu'à mi-jambes. Grâce à la perverse complaisance de l'histoire pour tous les exploits de la force, ce trait est immortel. César ne venait cependant que pour opprimer, au profit de son ambition dépravée, une race libre et innocente, en la courbant sous le joug odieux de la tyrannie romaine, dont elle n'a heureusement rien gardé. Devant toute âme, je ne dis pas chrétienne, mais simplement honnête, combien n'est-il pas fois à bord de sa barque, il se mit à répondre aux ins-

plus grand et plus digne de mémoire, le spectacle que nous offre, à l'autre extrémité de la grande île Britannique, ce vieux moine entrant aussi dans la mer jusqu'aux genoux, y poursuivant le farouche oppresseur au profit d'une obscure victime, invoquant ainsi sous son auréole légendaire l'éternelle grandeur et les droits éternels de l'humanité, de la justice et de la pitié ! » (1)

« J'aime à me flatter, dit en parlant de l'*Histoire des Moines*, M. de Montalembert, que le lecteur, assez patient pour me suivre jusqu'au bout, pourra sortir de cette étude l'âme rassérénée par la douce influence des plus pures vertus, et enflammée par l'amour de tout ce qui retrempe et exalte la nature humaine, comme par l'aversion de tout ce qui l'éteint et l'abaisse. »

N'est-ce pas là l'histoire de l'influence qu'ont exercée sur le noble comte ses longues et laborieuses études ? Ne trouvons-nous pas là le mot qui explique cette vie de travail, d'efforts incessants, d'abnégation soutenue, de perpétuel dévouement, de mécomptes si noblement supportés, dont nous venons, dans le cours de ce volume, d'admirer les principaux traits?

Oui, disons-le hardiment, c'est « dans cette bonne et sainte compagnie des moines d'autrefois ; c'est dans « les entretiens intimes et prolongés» qu'il a eus avec ces grandes et saintes âmes, que M. de Montalembert a développé cet amour ardent de la Religion et de l'Eglise, cette foi naïve et forte, cet amour passionné de la vérité, ce noble mépris des honneurs, ce dédain superbe de la popularité, cette haine vivace de la bassesse et de l'oppression, cet invincible courage, cet intarissable désintéressement, qui en font l'un des plus beaux caractères de notre temps.

Pour nous résumer en un mot: c'est à l'école de ces

(1) Les Moines d'Occident, par M. le comte de Montalembert. tome V.

indomptables *Chevaliers du Christ* que s'est formé l'indomptable *fils des Croisés*, ce vaillant enfant de l'Église, cet homme de cœur et de génie, qui restera comme l'une des plus pures et des plus admirables gloires du XIX^e^ siècle.

Placé, dès sa plus tendre enfance, entre les mains d'un saint prêtre, il puise dans son cœur sacerdotal, avec la foi, une force invincible contre le mal, et traverse, le front haut et sans faillir, les dangers que présentait l'éducation corruptrice de l'université de cette époque.

A peine adolescent, il rencontre sur sa route : « le type d'un moine des anciens jours, dans un homme dont le nom et la gloire sont l'apanage de notre temps et de notre patrie. » Il devient son ami et le prend pour modèle. Il s'incline avec lui sous la main de l'Église, puisedans l'acte de sa soumission une merveilleuse énergie et s'avance au combat avec toute l'impétuosité de la jeunesse.

Lancé dans les redoutables luttes de la vie publique ; seul au milieu d'adversaires nombreux, habiles, puissants ; harcelé par d'implacables haines ; poursuivi par d'audacieuses insultes ; il s'avance, bravant toutes les injures, foulant au pied tout respect humain ; les yeux fixés sur le soleil de la vérité ; s'inspirant de cette fière maxime : *Dieu et mon droit* ; toujours battu, jamais dompté ; opposant à la violence et à l'hypocrisie une invincible franchise, une indomptable persévérance ; reprenant, comme il le dit lui-même, des forces nouvelles au sein de l'adversité, et demeurant depuis le premier jour jusqu'au dernier, homme d'honneur et fervent chrétien. C'est dans ce sens surtout qu'il nous permettra, dans notre reconnaissance, de lui appliquer ces fières paroles qu'il a fait imprimer en tête de ses œuvres :

Qualis ab incepto.

ERRATA :

Page 1, *au lieu de :* Charles-Forbes, *lisez :* Charles Forbes.

Page 119, *au lieu de :* il a fait paraître, plusieurs, *lisez :* il a fait paraître plusieurs.

Page 120, *au lieu de :* Devoir des Catholiques dans la question d'enseignement, *lisez :* Devoir des Catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.

Page 162, 3e ligne, *au lieu de :* était une victoire, *lisez :* était une victoire relative.

Page 242, 20e ligne, *au lieu de :* l'échafaudage de raisons mesquines, *lisez :* l'échafaudage des raisons mesquines.

Page 243, ligne dernière, *au lieu de :* emple, *lisez :* temple.

Page 246, ligne 12, *au lieu de :* leurs exemples, *lisez :* leur exemple.

Page 249, ligne 26, *au lieu de :* son adversaire, *lisez :* ses adversaires.

Page 250, *au lieu de :* des longueurs, *lisez :* les longueurs.

TABLE DES MATIÈRES.

Chapitre I. — Famille de Montalembert. — Naissance de Charles-Forbes, comte de Montalembert. — Son éducation. — Ses études classiques. — *L'Université*. — 1810-1829 1

Chapitre II. — Séjour en Suède. — Voyage en Irlande. — *L'Irlande*. — *Le clergé anglican et le clergé catholique*. — *Une messe en Irlande*. — Entrevue de M. de Montalembert et d'O'Connel. — 1829-1830 6

Chapitre III. — Révolution de 1830. — Fondation de l'Avenir. — *Lacordaire*. — *La Pologne*. — 1830 . . . 14

Chapitre IV. — Troubles à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry. — *La Croix*. — 1831. . 20

Chapitre V. — Idées littéraires de M. de Montalembert. — *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo. — Défauts de cet ouvrage. — *La Foi*. — 1831. 25

Chapitre VI. — La liberté d'enseignement. — Procès de l'École libre. — *Discours de M. de Montalembert*. — 1831. 33

Chapitre VII. — Suppression de l'*Avenir*. — Départ, pour Rome, de MM. de La Mennais, Lacordaire et de Montalembert. — Accueil qui leur est fait. — Retour de Lacordaire. — Réunion des trois voyageurs, à Munich — Encyclique de Grégoire XVI. — 1832. 48

Chapitre VIII. — M. de Montalembert prend part à la régénération de l'école des arts du moyen-âge. — *Le Vandalisme en France. — Le palais des Papes à Avignon. — La vieille cathédrale. Symbolisme des monuments religieux.* — 1833 53

Chapitre IX. — Réunions chez M. de Montalembert. — Hésitations de M. de La Mennais. — Paroles d'un Croyant. —1833 61

Chapitre X. — *Voyage en Allemagne.* — Histoire de Sainte-Elisabeth. But, analyse et haute portée historique de cet ouvrage. — M. de Montalembert, historien. — *Adieux de Sainte-Elisabeth et du duc Louis.* — 1833-1834. 66

Chapitre XI. — Luttes intérieures de M. de Montalembert. — MM. *de La Mennais et Lacordaire.* — Dernière entrevue de M.de La Mennais et de M. de Montalembert. — 1834-1835 80

Chapitre XII. — M. de Montalembert à la Chambre des Pairs. — Lois de septembre. — *Cause de la mortalité des pouvoirs parmi nous. — Devoirs des gouvernements à l'égard des nations opprimées.* — Etat de la Pologne, de l'Espagne, de la Grèce et de la Belgique de 1835 à 1840. — *Solidarité de la Pologne et des nations européennes. — Influence de la présence des Bourbons sur le trône d'Espagne. — Affaiblissement de l'influence française en Grèce. — Système du gouvernement de juillet dans sa politique extérieure :* RECULER ! — *La Belgique est l'alliée naturelle de la France.* — Causes diverses soutenues à la tribune de 1835 à 1840, par M. de Montalembert. — *Longanimité et énergie de l'Eglise.* — Régénération de l'art religieux. — *L'Eglise moderne.* — Nomination de M. de Montalembert au Comité historique des Arts. — 1835-1840 86

Chapitre XII. — (SUITE.). 101

Chapitre XIII. — La France et la question d'Orient. — *Méhémet-Ali.* — *Avantages de l'alliance de la France*

à la Turquie. — Prépondérance de la Russie en Europe. — 1840 111

Chapitre XIV. — Différentes tentatives faites à la Chambre des Pairs en faveur de la liberté d'enseignement. — M. de Montalembert à Madère. — DU DEVOIR DES CATHOLIQUES DANS LA QUESTION DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT. — *Droits de l'État, par rapport à l'Enseignement. — L'Église est une reine! — Résultats prévus de la loi de* 1844. — *Ressources offertes par le Gouvernement constitutionnel.* 1840-1843. . 118

Chapitre XV. — Le *parti catholique*, ayant à sa tête M. de Montalembert, commence la lutte. — Liberté religieuse. — Discours de M. de Montalembert. — *Défense de l'attitude prise par le clergé. — Qu'est-ce qu'un évêque? — Saint Basile. — Immutabilité de de l'Église. — Le Clergé de France. — Ridicule de de la sentence d'abus. — L'Église et ses derniers persécuteurs. — De quel côté sont les persécuteurs?* — 1844 127

Chapitre XVI. — Loi sur l'enseignement. — Un reproche de M. Villemain. — Une leçon d'histoire. — *Apostrophe aux philosophes, aux rationalistes, aux gallicans. — La religion, unique remède des maux de la société.* — M. Villemain dans l'embarras. —Les ordres religieux. — *L'escaburderie de M. Cousin.* — Les religieux dans les pays libres. — *Le Père Lacordaire et le Père de Ravignan en face du projet de loi.* — Retraite des catholiques.— *Avertissement à l'État.* — Caractère et résultats de la lutte. —1844. . . . 148

Chapitre XVII. — Attaques contre les catholiques. — Elles sont repoussées par M. de Montalembert. — Diversion des amis du monopole. — *Les jésuites.* — Odieuse conduite du Ministère à leur égard. — *Les jésuites et les Parlements. — Les jésuites et la reine Élisabeth.* — Influence de M. de Montalembert. — Dispersion de la Compagnie de Jésus. — Etat de la question religieuse. — 1845 163

Chapitre XVIII. — La question d'Orient : les Druses et les Maronites. — Insurrection de la Pologne. — *Quel crime est le meurtre d'une nation ? — La Pologne a subi ce crime. — L'existence de la Pologne est la condition de la sécurité de l'Europe. — Energie du peuple Polonais.* — Incorporation de Cracovie. — Vitalité de la Pologne. — L'Europe sans la Pologne. — 1846. 172

Chapitre XIX. — Dissolution de la Chambre des Députés. — Du devoir des Catholiques dans les élections. — *La question catholique en 1846. — La Bureaucratie* est la plus terrible ennemie de l'Église. — Les partis. — *Quel est le véritable César au XIXe siècle ?* — Système électoral, sous le Gouvernement de Juillet. — Contre les lâches. — Déclaration de guerre. — 1846. 185

Chapitre XX. — O'Connel à Paris : sa mort à Gênes. — Atteintes au droit de pétition. — *La loi Salvandy.* — Le chapitre de St-Denys. — *Embarrassement et entravement du Gallicanisme. — Dangers des tendances envahissantes de l'État. — Triste position des députés et des ministres, en France.* — Éloge funèbre de la session de 1847. — Du rapport de M. Liadières contre la liberté d'enseignement — *Somnolence des catholiques français.* — 1847 195

Chapitre XXI. — Une grande Journée oratoire. — Le Radicalisme s'établit en Suisse. — Le Sonderbund. — La France au commencement de 1848. — Défaite du Sonderbund. — *Hideux forfaits du Radicalisme. — Les banquets en France. — Définition du Radicalisme.* — Conduite de l'Angleterre dans la question Suisse. — Attitude de la Chambre des Pairs pendant le discours de M. de Montalembert. — 1848. . . . 214

Chapitre XXII — Révolution de Février. — l'Église en face de l'émeute. — Conduite du parti catholique. — *L'Ère nouvelle.* — Les Élections. — M. de Montalembert, représentant du Doubs. — Journée du 15 Mai. — M. de Montalembert à la tribune. — *Journées de*

Juin. — La liberté d'enseignement à la Chambre.— *Inamovibilité de la Magistrature.* — Agonie et mort de l'Assemblée constituante.—1848-1849 231

Chapitre XXIII. — Elections du 13 mai 1849.— Assemblée législative. — *Situation de la France.* — M. de Montalembert, orateur. — Physionomie d'une Assemblée délibérante française, par Timon. — Liberté de la Presse. — *Le médecin et son malade.* — 1849. . . 246

Chapitre XXIV. — Expédition de Rome. — Lettre à Edgar Ney. — *Motu proprio* du Pape. — Discours de M. Victor Hugo. — Réponse de M. de Montalembert. — L'Eglise est une Mère ! — 19 octobre 1849 . . . 255

Chapitre XXV. — Défense de l'impôt. — Le Monopole, père du *Socialisme.* — *Rôle de l'Université et de l'Eglise dans l'éducation.* — Traité de paix entre les partisans de la liberté d'Enseignement et les partisans du Monopole. — *La loi Falloux.*— Sa défense par M. de Montalembert. — L'illustre chef du parti catholique explique pourquoi il a fait la paix.—*Inflexibilité et douceur de l'Eglise.* — Vote du projet de loi. — 1850. 297

Chapitre XXVI. — Elections socialistes. — Réforme de la loi électorale. — Le suffrage universel devenu une arme entre les mains du socialisme. — Courage de M. de Montalembert. — Une exécution : M. Hugo.— Prorogation de l'Assemblée. — M. de Montalembert reçoit le diplôme de citoyen romain. — 1850. . . . 310

Chapitre XXVII.— Agitation des partis. — *Attitude du socialisme.* — *Profanation du dimanche, en France.* — Rapport de M. de Montalembert.— *Tristes effets de la profanation du dimanche.* — Destitution du général Changarnier. — *L'approche de 1852.* — *Défense du respect de l'Autorité.* — Appel à la conciliation. — Antagonisme de l'Assemblée et du président de la République. — Coup d'Etat. — 1851 320

Chapitre XXVIII. — Nomination et réception de M. de Montalembert à l'Académie. — Son discours. — *La*

Grande Constituante. —*Inutilité de la Révolution de 1789.* — *Mirabeau aux pieds de Marie-Antoinette.* — *Devoirs de l'Académie.* — Réponse de M. Guizot. — M. de Montalembert est nommé directeur. — Son discours aux Cinq Académies. — *Sursum corda!* 1852 332

Chapitre XXIX. — Divisions parmi les catholiques. — Douleur et colère de M. de Montalembert. — Les intérêts catholiques au XIXe siècle. — Renaissance catholique.— *Haute position du Saint-Siége.* — *Les ordres religieux.*— Bienfaits du régime parlementaire. — M. de Montalembert et la liberté. —1852. . . . 348

Chapitre XXX. — Voyage de M. de Montalembert en Angleterre. — Accueil qui lui est fait. — Crise subie par ce pays. — De l'Avenir politique de l'Angleterre. — *Le parlement anglais!* — *Les écoles anglaises.* — *Le catholicisme en Angleterre.* — *Appréciation de l'ouvrage de M. de Montalembert*, par la presse et par le parlement anglais. 1852-1855 . . . 356

Chapitre XXXI. —Congrès de Paris.—Accusations portées contre le Gouvernement du St-Siége. — Pie IX et lord Palmerston.— *Rome et la Papauté.*—Apostrophe à lord Palmerston. — Guerre d'Italie.— Pie IX et la France en 1849 et en 1859. — *Justifications de Pie IX.* — *Lamoricière et ses zouaves.* — Hypocrisie de M. de Cavour.— 1re et 2e lettres a M. de Cavour. — Ancêtres, auxiliaires et antécédents de ce ministre. — Inutilité de ses efforts.—1854-1861. 379

Chapitre XXXII. — Voyage de Montalembert en Pologne. — Une nation en deuil. — *La Marseillaise des Polonais.* — *L'Europe devant la Pologne.* — *Energie de la Pologne.*— *Langage de la Révolution.* — *Foi de la Pologne.*— *Adam Czartoryski.*— *L'Allemagne.* — *Adieux de M. de Montalembert à la Pologne.* — *L'insurrection.* — *Ses causes.* — *Regrets de l'écrivain* 401

Chapitre XXXIII. — Unité de l'Eglise. — Congrès de Malines — Accueil fait à M. de Montalembert. — Thèse de l'Eglise libre dans l'Etat libre. — *Avènement de la démocratie. — Dangers de la démocratie. — Renaissance du catholicisme.* — 1861. , ... 418

Chapitre XXXIV. — *La Pologne dans l'abandon.* — LE PAPE ET LA POLOGNE. — *La Russie révolutionnaire. — La Religion, la Famille et la propriété* en Pologne. — *Apostrophe aux indifférents. — Espérances de M. de Montalembert.* — 1864 432

Chapitre XXXV. — La victoire du Nord aux Etats-Unis. — Allégresse de M. de Montalembert. — Cause de la guerre des Etats de l'Union Américaine. — *Caractères de cette guerre. — Abolition de l'esclavage. — Acclamations de M. de Montalembert. — Abraham Lincoln.* — 1865 446

Chapitre XXXVI. — Oraisons funèbres. — *Mort d'un Juste. — Donoso-Cortès. — Le père Lacordaire. — Eloquence du général de la Moricière. — Le tombeau de la Moricière* 457

Chapitre XXXVII. — *Les moines d'Occident. — But et origine de cet ouvrage.* — Immenses recherches de l'auteur. — M. de Montalembert au château de la Roche. — Impartialité et autres qualités de l'historien. — *Le moine de Columba. — Les Hybrides. — Columba et le brigand.* — Les moines et M. de Montalembert. 470

21 — Angers. — Imp. Alfred CARON fils, rue de Beaux-Arts, 7.